PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ,

ROCH BRANCOUR

TRANSMIS AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
LE 16 SEPTEMBRE 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole

SOMMAIRE

Secteur d'Angers	page 3 à 22
Secteur d'Avrillé	page 23 à 134
Secteur de Beaucouzé	page 135 à 150
Secteur de Bouchemaine	page 151 à 226
Secteur de Briollay	page 227 à 234
Secteur de Cantenay-Epinard	page 235 à 246
Secteur d'Ecouflant	page 247 à 268
Secteur d'Ecuillé	page 269 à 284
Secteur de Feneu	page 285 à 304
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 305 à 310
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 311 à 338
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 339 à 348
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 349 à 370
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 371 à 420
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 421 à 438
Secteur de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)	page 439 à 456
Secteur de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée de la Meignanne)	page 457 à 470
Secteur de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée de la Membrolle-sur-Longuenée)	page 471 à 486
Secteur de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée du Plessis Macé)	page 487 à 498
Secteur de Longuenée-en-Anjou (commune déléguée de Pruillé)	page 499 à 506
Secteur de Montreuil-Juigné	page 507 à 526
Secteur du Plessis-Grammoire	page 527 à 544
Secteur des Ponts-de-Cé	page 545 à 742
Secteur des Rives-du-Loir-en-Anjou (commune déléguée de Soucelles)	page 743 à 818
Secteur des Rives-du-Loir-en-Anjou (commune déléguée de Villevêque)	page 819 à 854
Secteur de Saint-Barthélemy-d'Anjou	page 855 à 866
Secteur de Saint-Clément-de-la-Place	page 867 à 886
Secteur Sainte-Gemmes-sur-Loire	page 887 à 1004
Secteur de Saint-Lambert-la-Potherie	page 1005 à 1008
Secteur de Saint-Léger-de-Linières (commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières)	page 1009 à 1016
Secteur Saint-Martin-du-Fouilloux	page 1017 à 1028
Secteur de Savennières	page 1029 à 1048
Secteur de Soulaines-sur-Aubance	page 1049 à 1072
Secteur de Trélazé	page 1073 à 1074

ANGERS

Ville d'Angers

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC

Novembre 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION ___ ***3***

CONTEXTE ___ ***4***

Définitions ___ **4**
Accessibilité ___ 4
Personnes handicapées ___ 4
Personnes à mobilité réduite ___ 5

Données chiffrées ___ **5**

Le cadre légal ___ **7**
L'état de la réglementation sur l'accessibilité avant la loi du 11 février 2005 ___ 7
La loi n°2005-102 du 11 février 2005 ___ 7

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) ___ **9**

Les dispositions législatives complémentaires en matière d'accessibilité ___ **9**
Cadre bâti ___ 9
Transports ___ 10
Gouvernance ___ 10

Les outils angevins ___ **10**
Le Plan de Déplacements Urbains (Angers Loire Métropole) ___ 10
Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (Angers Loire Métropole) ___ 11
La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ___ 11

L'ELABORATION DU PAVE ANGEVIN ___ ***12***

Les principes ___ **13**

La phase de diagnostic 14

Méthodologie 14
Priorisation des itinéraires à diagnostiquer : 14
Choix des indicateurs : 18

Premiers constats : 20
Accessibilité des cheminements voirie 20
Mobilier urbain 21
Stationnement adapté 22
Parcs et Jardins 22

Les objectifs 23

Objectifs techniques 24

OBJECTIF 1 Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien 24

OBJECTIF 2 Améliorer l'accessibilité des abords des Etablissements Recevant du Public municipaux 25

OBJECTIF 3 Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté 26

OBJECTIF 4 Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) 27

OBJECTIF 5 Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap 28

OBJECTIF 6 Actualiser la base de données accessibilité 29

Objectifs de prescriptions générales 30

OBJECTIF 1 Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap 30

OBJECTIF 2 Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité 31

OBJECTIF 3 Sensibiliser les usagers du domaine public 32

OBJECTIF 4 Faciliter la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public non municipaux 33

OBJECTIF 5 Evaluer les actions menées 34

INTRODUCTION

« *l'architecture doit être mise au service de l'homme. Elle doit se pencher sur l'individu et créer, pour le bonheur de celui-ci, les aménagements qui rendent plus aisés, tous les gestes de sa vie […]*[1]. » Le Corbusier, 1957

Si, par ces propos, Le Corbusier ne désignait pas seulement les personnes handicapées, concevoir une Cité accessible à tous est désormais un défi que nous nous devons de relever.

Il concerne bien sûr tous ceux qui, à un moment ou à un autre de leur vie, rencontrent une situation de handicap pour accéder à l'espace public et s'y déplacer en autonomie (personne âgée, femme enceinte, voyageur avec ses bagages, livreur de marchandises…) et doit améliorer le confort d'usage de tous les citoyens.

Conformément à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» et sur délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010, la Ville d'Angers a lancé l'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public. Il complète, dans une approche globale et cohérente, les travaux de mise en accessibilité entrepris dans les Etablissements Recevant du Public et les transports collectifs.

Ce plan vise à organiser et à coordonner les actions de mise en accessibilité de l'espace public. Il traite du contexte réglementaire et territorial, définit les enjeux de la mise en accessibilité et détaille l'ensemble des mesures proposées. Celles-ci seront évaluées annuellement, afin de garantir un processus dynamique et structurant pour la Cité.

[1] La Charte d'Athènes, Le Corbusier, éditions de Minuit, 1957.

CONTEXTE

Définitions

Accessibilité

Une définition de l'accessibilité, commune à 14 ministères, est parue en 2006 : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en oeuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres[2]. »

Personnes handicapées

D'après l'article L.114 du Code de l'action sociale et des familles, ce sont les personnes qui subissent, dans leur environnement, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

[2] Définition de l'accessibilité, une démarche interministérielle, Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, 2006

Personnes à mobilité réduite

La notion de « personne à mobilité réduite » est plus large que celle de « personne handicapée », car elle regroupe l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit, par exemple, des « personnes handicapées, (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les personnes en fauteuil roulant), personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette)[3] ».

Données chiffrées

Les personnes en situation de handicap :

Lors du lancement de la phase d'études, il n'a pas été possible d'effectuer un recensement au niveau local, car aucune donnée spécifique n'était disponible.

Les données suivantes sont donc basées sur une extrapolation des données nationales de l'enquête « Handicap, Incapacités, Dépendance » publiée fin 2002.

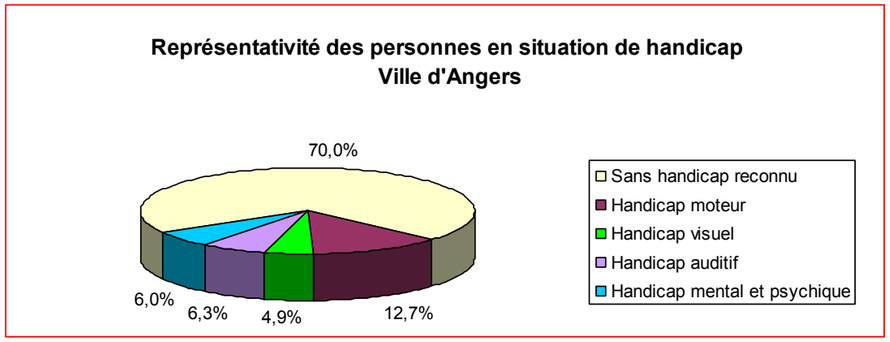

[3] Directive 2001/85/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2001

Les personnes âgées :

En 2006, à Angers, les 60 ans et plus représentent 16.6% de la population totale (soit 28 317 personnes), contre 20.7% sur le territoire national[4].

Les évolutions démographiques nationales prévoient un accroissement important de la part des personnes âgées de plus de 60 ans, qui en 2020, représenteraient plus d'un quart de la population (26.2%) et près d'un tiers en 2050 (32%)[5].

En outre, selon le graphique ci contre des déficiences par type et par âge, plus on avance dans l'âge, plus la déficience se manifeste : cela augure, pour les années à venir, une augmentation des besoins des personnes vieillissantes en matière d'accessibilité.

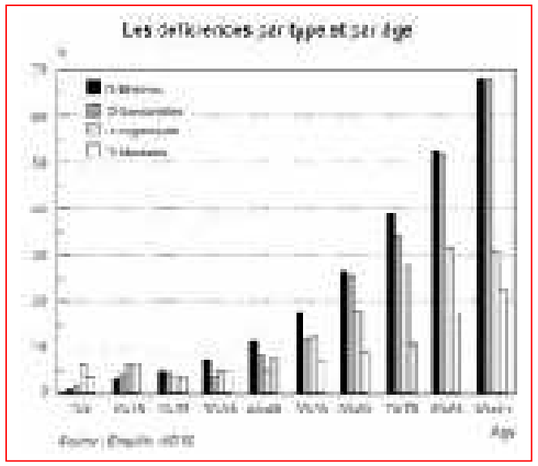

Les personnes à mobilité réduite :

Aux 2 catégories ci-dessus, s'ajoutent – ou se recoupent partiellement – les enfants de moins de 14 ans, les cardiaques, les obèses, les personnes de petite taille, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une infirmité temporaire, les personnes encombrées (paquets, bagages, poussette…)

Le nombre de personnes concernées s'étend donc potentiellement à toute la population, car chacun a été, est ou sera inévitablement au cours de sa vie, si ce n'est en situation d'impossibilité, au moins en situation de difficulté. Les estimations arrêtent cependant un chiffre d'environ 40% de la population, soit 60 000 personnes pour la Ville d'Angers en 2006.

[4] Source : INSEE, RP 2006

[5] Source : Insee, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central

Le cadre légal

L'état de la réglementation sur l'accessibilité avant la loi du 11 février 2005

La première inscription réglementaire du principe d'accessibilité date de 1975, avec la promulgation de la « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées ».

Dès 1978, la réglementation prévoit la mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public à l'occasion de travaux de réalisation ou même de réfection (article 4 du décret n°78-1167du 9 décembre 1978)

Le décret n°99-756 du 31 août 1999 complète le précédent en fixant les caractéristiques techniques des cheminements, trottoirs, stationnements, feux tricolores… Ces dispositions sont reprises dans la nouvelle réglementation relative à la voirie et aux espaces publics et sont complétées par des mesures concernant l'accessibilité de tout type de handicap.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005

Une nouvelle approche conceptuelle :

- prend en compte l'ensemble des types de handicap (moteur, sensoriels, mental et psychique)
- impose un calendrier précis de mise en œuvre
- affirme l'importance de la concertation avec les associations de personnes handicapées qui apportent leur expertise d'usage au sein des instances créées.
- pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement : celle-ci englobe le cadre bâti, la voirie, les systèmes de transport et leur intermodalité et doit permettre à la personne handicapée d'évoluer, de son point d'origine à son lieu de destination, de manière continue et sans rupture.

Des évolutions législatives :

Législation 1975 →2005	Evolutions	
Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées 30 juin 1975 Décret d'application de la loi de 1975 9 décembre 1978 Décret relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique 31 août 1999	Prise en compte essentiellement du handicap moteur, visuel plus rarement	L'accessibilité est pensée de façon sectorielle (logement, transports, espace public)
Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 11 février 2005	Prise en compte de TOUS les handicaps	Intégration de la chaîne du déplacement

Un principe transversal, des compétences partagées

Le principe de continuité de la chaîne de déplacement répond à l'objectif de la loi du 11 février 2005 : « l'accessibilité à tout pour tous »

Cependant, de nombreux acteurs interviennent dans l'aménagement urbain.

La mise en accessibilité implique donc des compétences partagées et une coordination importante.

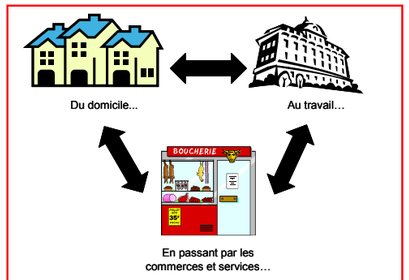

Exemple de chaîne de déplacement

Partage de compétences : profil d'une voirie type

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE)

Le cadre réglementaire du PAVE est fixé par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 et par le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006.

Le PAVE :

- est établi à l'initiative du maire,
- fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune,
- précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus,
- tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains,
- est élaboré en concertation avec l'autorité organisatrice des transports (AOT) et la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Ces textes sont complétés par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, qui détaillent les prescriptions techniques relatives à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Les dispositions législatives complémentaires en matière d'accessibilité

Cadre bâti

Le cadre bâti (locaux d'habitation, Etablissements Recevant du Public, installations ouvertes au public, lieux de travail) doit être accessible à tous[6].

[6] Art. L-111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Les Etablissements Recevant du Public existants devront être rendus accessibles dans un délai ne pouvant excéder 10 ans à compter de la publication de la loi[7], soit en janvier 2015.

Transports

Dans les 3 ans suivant la publication de la loi, les autorités organisatrices des transports élaborent un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs, ceux-ci devant être accessibles en février 2015.[8]

Gouvernance

Dans les communes de plus de 5000 habitants, une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est créée. Composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations de personnes en situation de handicap, elle est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles et de faire des propositions relatives à la mise en accessibilité. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées[9].

Les outils angevins

Le Plan de Déplacements Urbains (Angers Loire Métropole)

Le Plan de Déplacements Urbains 2005-2015 a été approuvé par le conseil de communauté du 17 mars 2005.

La thématique de la mobilité réduite y est mentionnée dans les fiches actions « cohésion sociale et solidarité » et « déplacements piétonniers et accessibilité ». Le

[7] Art. L-111-7-3
[8] Art.45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005
[9] Art.46, Ibid

Plan de déplacements Urbains est téléchargeable sur le site Internet d'Angers Loire Métropole : http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/deplacements/pdu

Conformément à la loi, le PDU d'Angers Loire Métropole fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les études et les orientations du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public de la Ville d'Angers seront intégrées à son annexe Accessibilité, au même titre que le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports (Angers Loire Métropole)

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports a été approuvé par le Conseil Communautaire du 12 février 2009. Elaboré en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap et Kéolis (l'exploitant du réseau), il détaille, pour la période 2009-2020, la mise en accessibilité du service des transports : aménagement des arrêts, des véhicules, accès à l'information, évaluation et de suivi sont les orientations déclinées dans 14 fiches actions.

Le Schéma Directeur et le « Guide d'aménagement des quais et arrêts de bus accessibles » sont téléchargeables sur le site Internet d'Angers Loire Métropole http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/domaines-d-intervention/deplacements

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007. Composée de représentants de la commune, des associations de personnes en situation de handicap et des associations d'usagers, elle se réunit 2 fois par an pour dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics. Les membres de la CCAPH sont également membres des instances pilotant les démarches d'études et de mise en accessibilité.

L'ELABORATION DU PAVE ANGEVIN

La Ville d'Angers élabore son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Les Comités de pilotage et techniques sont les garants de la légitimité et de la cohérence de la démarche.

Le Comité de pilotage dirige la démarche. Il donne les orientations et effectue les choix nécessaires au bon accomplissement de celle-ci.

Présidé par le Maire, il est composé de 12 autres membres de droit :

- 6 Elus représentants de la commune et adjoints à l'Action sociale, la santé, le handicap, à la Mobilité, la voirie, les déplacements, à l'Urbanisme, le logement, à l'Environnement et les espaces verts, aux Bâtiments.
- 5 représentants des personnes en situation de handicap : le Comité de Liaison des personnes en situation de Handicap (CLH), l'Association Valentin Haüy (AVH), l'Association Angevine des Malentendants et des Devenus Sourds – Surdi 49, l'Association des Paralysés de France (APF), l'Association Angevine de Parents d'Enfants en sItuation de Handicap (AAPEI)
- 1 représentant des usagers : l'union locale de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (C.L.C.V.)

D'autres membres pourront être invités, à titre d'experts dans leur thématique.

Le Comité technique élabore, anime et coordonne les actions décidées par le Comité de pilotage. Il est composé de représentants :

- du bureau d'études chargé de réaliser les diagnostics préalables,
- des personnes en situation de handicap
- des services municipaux concernés
- et des services communautaires concernés.

Les principes

Les enjeux de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité sont ambitieux. La mise en en œuvre de ces dispositions nécessite une bonne connaissance d'une part, des textes réglementaires et de l'état d'accessibilité sur le territoire, d'autre part, des besoins générés par les différents types de handicap.

C'est pourquoi le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public doit, non seulement décliner les aspects techniques de la mise en accessibilité, mais aussi ses aspects organisationnels et stratégiques.

Les principes retenus sont les suivants :

- Développer une mise en accessibilité progressive et continue de l'accessibilité dans les projets de voirie, d'espace public et d'installations ouvertes au public,
- Veiller au respect de la chaîne de déplacement par des actions coordonnées avec les programmes de mise en accessibilité des transports, des Etablissements Recevant du Public municipaux et non municipaux,
- Diffuser une culture commune en matière d'accessibilité pour les intervenants et les usagers de l'espace public,
- Améliorer l'information des personnes en situation de handicap sur l'état d'accessibilité.

La phase de diagnostic

Bien que la loi prévoie à terme une mise en accessibilité de l'ensemble des circulations piétonnes, l'étendue du périmètre potentiel exclut un diagnostic initial exhaustif.

En effet, l'espace public de la Ville d'Angers comprend :

- 400 km de voirie communale
- 180 km de cheminements dans les parcs et jardins.
- un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, 204 cabines téléphoniques…)

Les études (relevés terrain et propositions de solutions de mise en conformité) sont réalisées par un prestataire extérieur, retenu à l'issue d'un marché public : la société SCE.

Les périmètres à diagnostiquer ont été décidés avec les partenaires suivant une méthodologie partagée.

Méthodologie

Priorisation des itinéraires à diagnostiquer :

Deux critères méthodologiques ont été jugés prioritaires par le Comité de pilotage :

- L'accès aux transports, qui, avec l'arrivée du tramway et la mise en accessibilité progressive du réseau de bus, offrira une autonomie de déplacement plus grande aux personnes en situation de handicap
- La proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

L'outil SIG « Système d'Information Géographique » (SIG) a été retenu afin définir, dans les quartiers, des îlots pour lesquels la mise en accessibilité s'avérera la plus utile. Ces îlots, les plus riches en pôles générateurs de déplacement, seront reliés entre eux par les transports en commun.

Les pôles générateurs de déplacement sont les différents maillons de la chaîne de déplacement : l'habitat collectif, les Etablissements Recevant du Public de la 1ere à la 4e catégorie, les commerces et services de proximité, les arrêts de bus et de tramway, les pôles multimodaux et les sites de loisirs et de sports. Ils ont été :

- répertoriés,
- notés en fonction de leur nature et de leur fréquentation
- cartographiés avec une taille proportionnelle à la note attribuée (cf. carte 1) ce qui a également permis d'établir une cartographie des densités sur le territoire angevin (cf. carte 2).

Les diagnostics de la voirie et des espaces publics ont donc été réalisés dans les secteurs les plus riches en pôles générateurs de déplacement. Ils ont débuté par les rues :

- du centre-ville,
- reliant le centre ville aux gares (SNCF et routière)
- à proximité des pôles universitaires
- du trajet de la ligne 5, première ligne de bus rendue accessible : troisième ligne du réseau pour sa fréquentation, elle relie de nombreux quartiers entre eux et au centre ville ; de plus elle était moins impactée par les travaux du tramway.

Deux parcs (le Jardin des Plantes et celui du Mail) ont également été diagnostiqués.

Les diagnostics se poursuivront jusqu'en fin d'année 2011 dans les quartiers et le Jardin des Beaux Arts.

Carte 1 : cartographie des pôles générateurs de déplacements pondérés

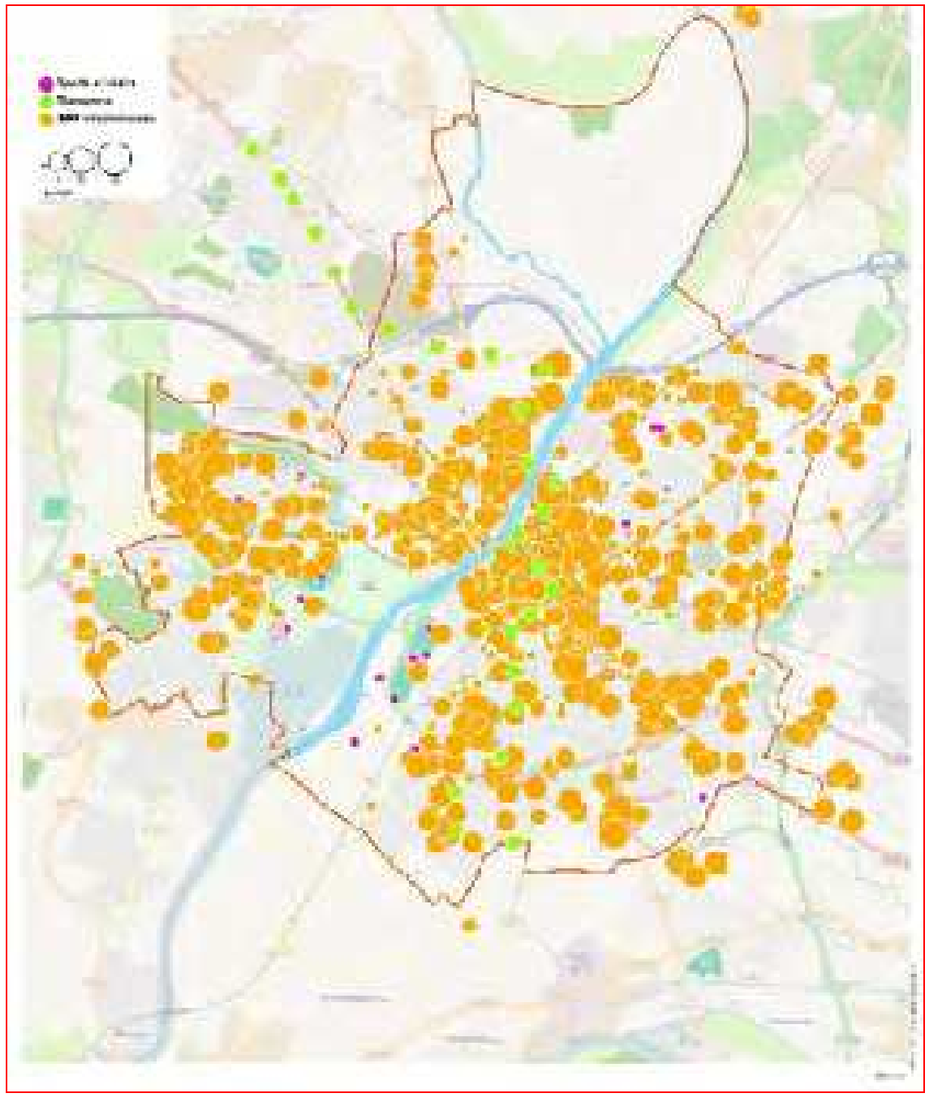

Carte 2 : cartographie des densités des pôles générateurs de déplacements

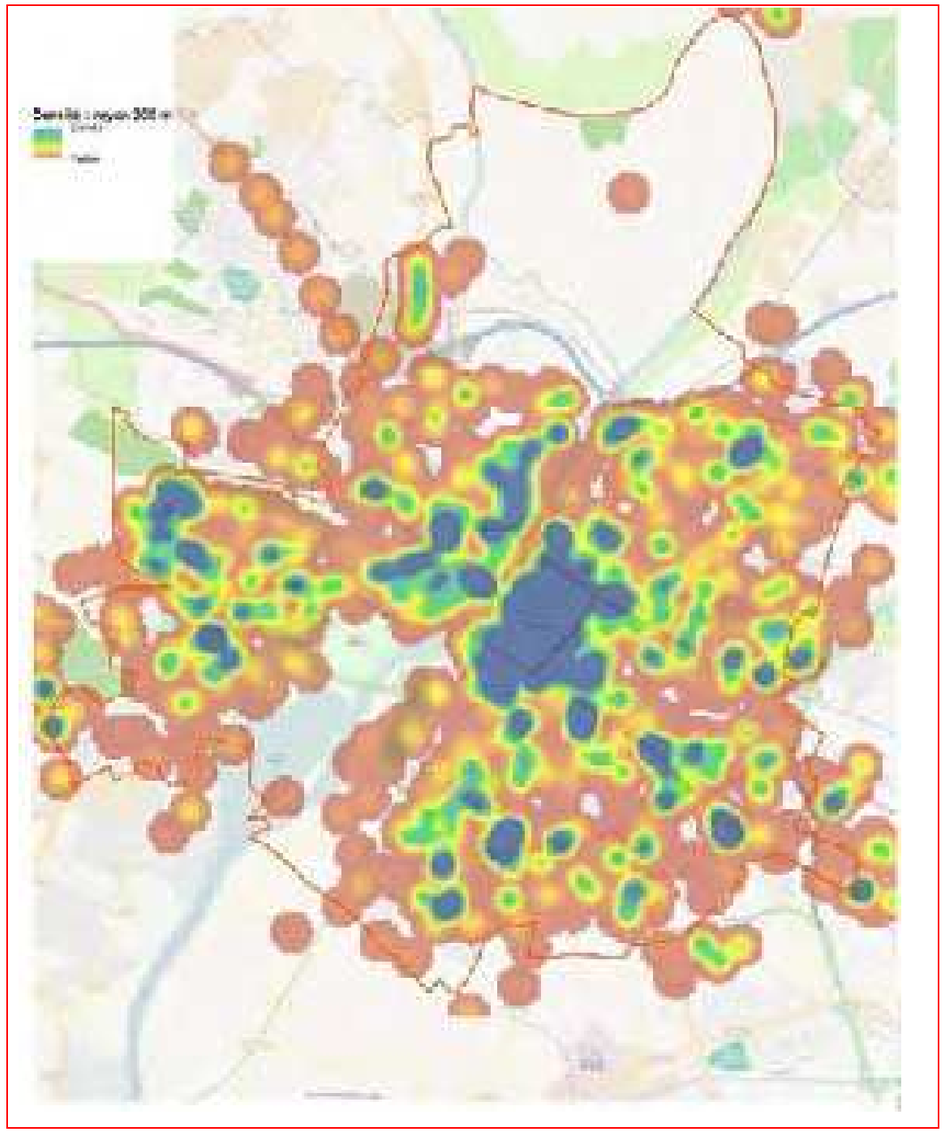

Choix des indicateurs :

La définition des indicateurs est primordiale, car elle conditionne la méthode, le volume des relevés et préfigure l'information cartographique finale. Pour cette étape, le Comité de pilotage s'est appuyé sur les décrets n°2006-1657, 2006-1658 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007, ainsi que sur les travaux menés en 2004/2005 par Angers Loire Métropole dans le cadre de l'Observatoire de l'Accessibilité.

Les indicateurs suivants, relatifs à l'accessibilité du domaine public, ont donc été retenus :

- Les tronçons de trottoirs
- Les traversées piétonnes
- Les feux tricolores
- Le stationnement adapté
- Le mobilier urbain
- Les horodateurs
- Les bornes d'information
- Les escaliers publics
- Les rampes
- Les panneaux de voie et de bâtiment.

Pour chaque indicateur retenu, une liste d'attributs a été établie afin d'apporter des éléments descriptifs précis.
Exemple des attributs définis pour les traversées piétonnes : largeur de la traversée, dispositif d'éveil à la vigilance, abaissé de trottoir, dégagement, état de la chaussée, marquage, traversée en 2 temps, zone d'attente sécurisée.

Les attributs relevés ne permettent qu'une simple description de chaque indicateur : largeur du trottoir 1.50m, pente de 3%... Or l'intérêt est de combiner les attributs entre eux, afin de fournir une information utilisable : le niveau d'accessibilité.

Les règles de définition des niveaux d'accessibilité sont les suivantes : tous les indicateurs sont déclinés en 3 niveaux : accessible, non accessible, moyennement accessible, qui tiennent compte de la réglementation pour les 2 premiers et de l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap pour le 3e.

Exemple : algorithme défini pour les tronçons de trottoir

Largeur	Pente	Dévers	Terrain	Stationnement illicite	Travaux en cours
> 140 cm	<4%	<2%	stable	non	non
<90cm	>8%	>4%	glissant, meuble, irrégulier	oui	oui
90<=L<140cm	8>P>4%	4>D>2%	sablé		
accotement cheminé					
absence de trottoir ou d'accotement					
accotement enherbé					

accessible
moyennement accessible
non accessible

Une base de données a été créée sous Access afin de rassembler toutes les informations et de les mettre en cohérence pour la saisie et la mise à jour. Elle comporte les tables des 12 indicateurs et matérialise leurs relations (exemple : une traversée piétonne lie deux tronçons…)

Les données sont collectées par enquêtes terrain, saisies dans la base de données et géolocalisées sur SIGEO, l'outil SIG d'Angers Loire Métropole.

Premiers constats :

Accessibilité des cheminements voirie

Sur les 82 km de voirie diagnostiqués à ce jour, 56% des trottoirs ou cheminements sont conformes et respectent donc les normes d'accessibilité en terme de largeur, de pente, de dévers et de qualité de revêtement

Les résultats traduisent de grandes disparités en matière d'accessibilité des cheminements. Néanmoins, aucun secteur ne se démarque réellement. Les rues les moins accessibles, comme les plus accessibles sont réparties de manière homogène sur le périmètre étudié.

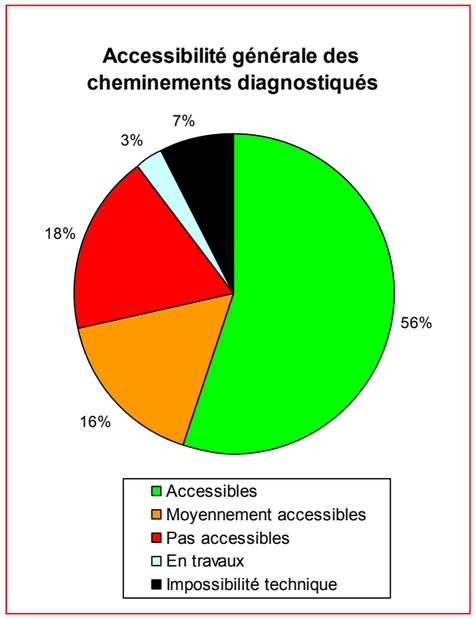

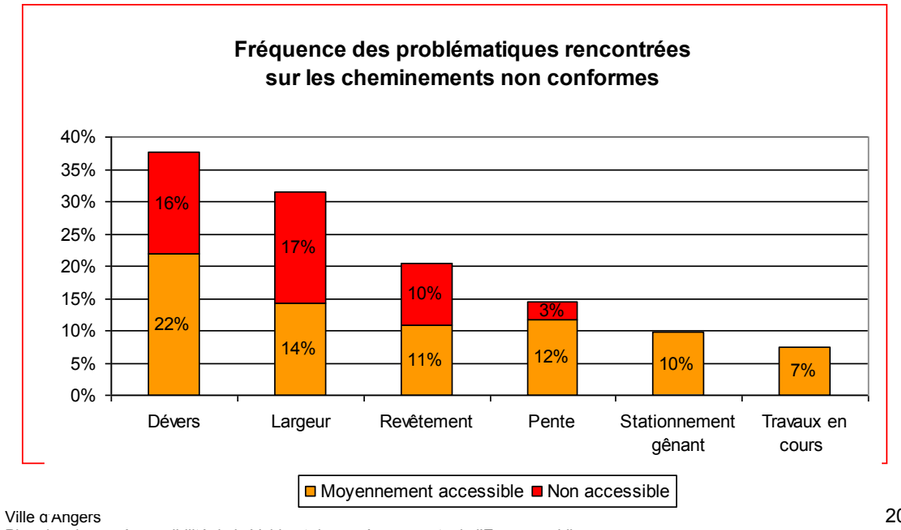

Mobilier urbain

Le mobilier urbain a été répertorié uniquement lorsqu'il engendrait un problème, soit de détection pour les personnes déficientes visuelles, soit parce qu'il réduisait la largeur de cheminement disponible à moins de 90 cm. Une personne en fauteuil roulant est alors obligée de circuler sur la chaussée pour poursuivre son déplacement.

On constate que les trottoirs, généralement assez larges, permettent l'implantation de mobiliers sans que cela réduise de façon discriminante la largeur de passage (seuls 109 éléments du mobilier urbain génèrent ce type de dysfonctionnement).

En réalité, il s'agit le plus souvent de potelets anti-stationnement et d'arceaux vélo dont le gabarit est non-conforme car non détectable par les personnes non-voyantes circulant avec une canne blanche.

Obstacles relevés	Nombre
Potelet	462
Panneau (signalisation, publicitaire)	76
Arceau vélo	67
Grille d'eau pluviale	28
Poteau concessionnaire	24
Arbre	11
Terrasse de commerce	10
Candélabre	8
Grille d'arbre	6
Banc	5
Coffret EDF	5
Poubelle	5
Enrochement	4
Barrière	3
Borne à incendie	3
Boîte à lettre	2
Total	719

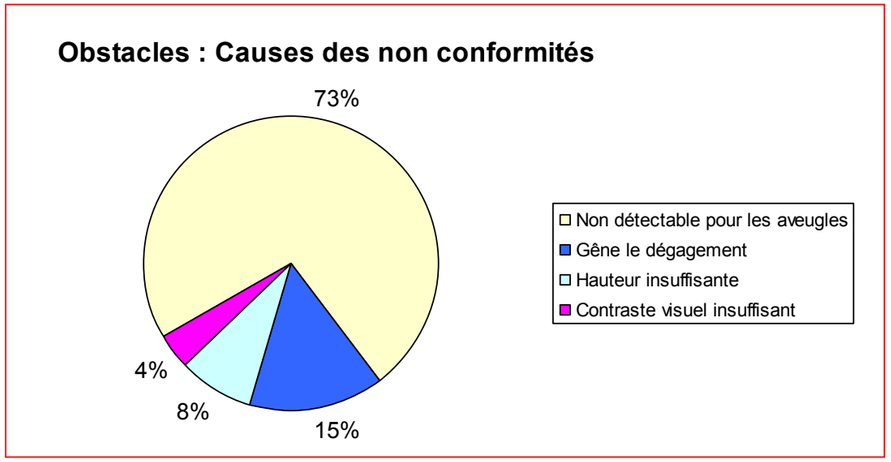

Stationnement adapté

188 emplacements de stationnement adapté situés sur le domaine public ont été diagnostiqués.

- **45%** sont **conformes à la réglementation** (soit 84 emplacements).
- **38%** (72 emplacements) sont **non accessibles**, en raison d'une largeur insuffisante (56 emplacements) et/ ou de l'impossibilité d'accéder au trottoir (33 emplacements)
- **17%** (32 emplacements) sont **peu accessibles** en raison de non conformités de la signalétique horizontale (31 emplacements) et/ou verticale (20 emplacements).

Parcs et Jardins

Deux parcs ont été diagnostiqués : le Jardin du Mail et le Jardin des Plantes.

A noter, l'importante part des impossibilités techniques, due à la topographie du site du Jardin des Plantes.

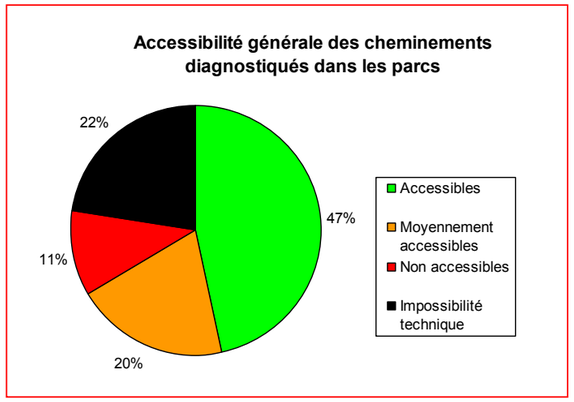

Les objectifs

Afin de développer une mise en accessibilité continue et cohérente, de diffuser une culture commune de l'accessibilité et de proposer aux personnes en situation de handicap une information partagée, des objectifs techniques et de prescriptions générales ont été définis.

Objectifs techniques

OBJECTIF 1	**Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien**
Constats	Les études réalisés sur le terrain relèvent 2 types de non-conformités : les non conformités linéaires (problématiques de largeur, de dévers et de revêtement des cheminements) et les non conformités ponctuelles qui concernent les traversées piétonnes, le mobilier urbain…
Objectifs	Traiter les non conformités linéaires et ponctuelles dans les projets de travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement Traiter les non conformités ponctuelles dans les projets de travaux d'entretien
Outils	→ Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports → Base de données accessibilité → Référentiels accessibilité
Pilotes	Direction Voirie, Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Aménageurs, Angers Loire Métropole, Conseil Général, Kéolis, Concessionnaires, gestionnaires d'ERP, Direction Santé Publique, Associations
Indicateurs de suivi	• Niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics • Linéaire de cheminement rendu accessible • Nombre de traversées rendues accessibles • Nombre de carrefours (feux tricolores) rendus accessibles • Aménagements réalisés

OBJECTIF 2	**Améliorer l'accessibilité des abords des Etablissements Recevant du Public municipaux**
Constats	Les Etablissements Recevant du Public devront être accessibles en 2015. Cependant cet objectif ne pourra être envisagé si l'environnement du bâtiment n'est pas accessible. Or le diagnostic relève un indice moyen d'accessibilité de 34% pour les abords des Etablissements Recevant du Public municipaux du 1er groupe.
Objectif	Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux Etablissements Recevant du Public municipaux
Moyens outils	→ Diagnostic de l'accessibilité des ERP municipaux et programme de mise en conformité : prioriser les travaux des abords des établissements retenus. → Base de données accessibilité → Référentiels accessibilité
Pilotes	Direction Voirie ; Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Directions gestionnaires des ERP, Direction Santé Publique, Associations
Indicateurs de suivi	• Nombre d'ERP dont les abords ont été aménagés • Niveau d'accessibilité des ERP • Aménagements réalisés

OBJECTIF 3	**Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté**
Constats	Les études réalisées sur le terrain relèvent des emplacements de stationnement peu/non accessibles : problématiques d'accès au trottoir et/ou de signalétique. La réglementation exige que 2% des emplacements de stationnement matérialisés soient adaptés
Objectifs	Faciliter l'accès des personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement aux emplacements réservés.
Moyens	→ Etude de faisabilité technique des aménagements préconisés → Création de nouveaux emplacements si besoin → Lutte contre l'occupation illicite des emplacements
Pilote	Direction Voirie
Partenaires	Direction Santé Publique, Direction Sécurité Prévention
Indicateurs de suivi	• Nombre d'emplacements de stationnement adapté mis en conformité • Nombre d'emplacements créés • Nombre total d'emplacements adaptés

OBJECTIF 4	**Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)**
Constats	Les études réalisées sur le domaine public relèvent des Installations Ouvertes au Public (cabines téléphoniques, sanitaires publics, conteneurs enterrés) non accessibles.
Objectifs	Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux Installations Ouvertes au Public.
Moyens outils	→ Programmation de la mise en accessibilité des IOP en fonction des marchés et des projets d'installations → Référentiels accessibilité → Base de données accessibilité
Pilotes	Direction Voirie, Direction Environnement Cadre de Vie – Déchets
Partenaires	Concessionnaires, Direction Santé Publique
Indicateurs de suivi	• Nombre d'IOP accessibles

OBJECTIF 5	**Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap**
Constats	Chaque année, des Angevins et des associations de personnes en situation de handicap sollicitent les services techniques municipaux pour demander la création d'un emplacement de stationnement adapté, la sonorisation de feux tricolores, la mise en place de mains courantes dans les escaliers publics.
Objectifs	Améliorer le confort d'usage quotidien des Angevins en situation de handicap.
Moyens outils	→ Etude de la faisabilité technique et financière des aménagements sollicités → Référentiels accessibilité → Base de données accessibilité
Pilotes	Les directions sollicitées
Partenaires	Concessionnaires, Aménageurs, Direction Santé Publique
Indicateurs de suivi	• Nombre de demandes • Analyse des réponses apportées

OBJECTIF 6	**Actualiser la base de données accessibilité**
Constats	La base de données constituée par les études réalisées par SCE constitue un outil d'information, de suivi et de gestion. C'est également un outil d'aide au projet et à la planification, visant à mettre en relief les priorités d'aménagement pour développer l'accessibilité des territoires et garantir la continuité des cheminements.
Objectifs	Disposer d'un état des lieux actualisé du niveau d'accessibilité atteint
Outils	→ Base de données accessibilité constituée
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Direction Voirie, DSIC, Direction Parcs Jardins et Paysages, Associations
Indicateurs de suivi	• Nombre de consultations • Nombre de mises à jour

Objectifs de prescriptions générales

OBJECTIF 1	**Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap**
Constats	Les difficultés sont nombreuses pour la mise en accessibilité des espaces publics : multiplicité des intervenants, réglementation jeune, obstacle qui peut rapidement rendre impossible la continuité du déplacement de la personne en situation de handicap… Il est important que les concepteurs des projets et ceux qui les réalisent connaissent la réglementation et les besoins des usagers à mobilité réduite pour les prendre en compte au mieux.
Objectifs	Développer une culture partagée de l'accessibilité
Moyens outils	→ Mise en conformité des référentiels de la Ville d'Angers avec les lois, décrets et normes en vigueur → Inscriptions des textes réglementaires sur l'accessibilité dans les cahiers des charges des projets → Formation à l'accessibilité du personnel municipal et non municipal intervenant sur l'espace public avec mise en situation de handicap
Pilotes	Direction Santé Publique, Direction Voirie, Direction Parcs Jardins et Paysages
Partenaires	Aménageurs, Concessionnaires, Associations
Indicateurs de suivi	• Outils élaborés • Bilan des actions de formation menées • Niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

OBJECTIF 2	**Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité**
Constats	Pour faciliter leurs déplacements, les personnes en situation de handicap ont besoin de connaître le niveau d'accessibilité des lieux où elles souhaitent se rendre et d'identifier les itinéraires les plus accessibles.
Objectifs	Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite
Moyens outils	→ Expérimenter la mise à disposition des usagers d'une partie des données accessibilité collectées : déterminer les informations pertinentes et les possibilités de transfert SIGEO / Site Internet Ville, version d'essai à valider avec les usagers → Informer de l'évolution du niveau et des améliorations en matière d'accessibilité → Faire appel aux opérateurs et associations du domaine du handicap pour relayer l'information
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	DSIC, Direction Information Communication, Associations
Indicateurs de suivi	• Liste des articles, brochures et bilan des actions produites • Consultation du site Internet de la Ville d'Angers • Indice de satisfaction des usagers

OBJECTIF 3	**Sensibiliser les usagers du domaine public**
Constats	La méconnaissance des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements induisent des comportements inappropriés des autres usagers : stationnement gênant, poubelles ou terrasses encombrant les cheminements… Ceux-ci peuvent parfois rendre inaccessibles des espaces pourtant judicieusement conçus et réalisés.
Objectif	Mettre en place des actions de sensibilisation pour favoriser le vivre ensemble
Moyens outils	→ Actions de communication et de sensibilisation du grand public sur le stationnement illicite, l'encombrement du domaine public… → Diffusion du Guide « Vivre ensemble : avec ou sans handicap » → Arrêté sur les terrasses permettant d'encadrer l'occupation commerciale du domaine public
Pilote	Direction Santé Publique, Direction Voirie
Partenaires	Direction Information Communication, Associations
Indicateurs de suivi	• Liste des articles, brochures et bilan des actions produites

OBJECTIF 4	**Faciliter la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public non municipaux**
Constats	Les ERP non municipaux sont soumis à la même échéance de mise en accessibilité ; la problématique du lien domaine privé / domaine public est également présente.
Objectif	Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux Etablissements Recevant du Public non municipaux
Moyens outils	→ Informer les propriétaires et les gestionnaires des échéances réglementaires prévues par la loi du 11 février 2005. → Sensibilisation par les services municipaux sollicités et les partenaires → Valoriser les Etablissements Recevant du Public accessibles → Favoriser la réalisation technique des aménagements
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Direction Environnement Cadre de Vie – Déchets, Direction Voirie, Direction Urbanisme, Mission Commerce et Artisanat, CCI, Angers Loire Tourisme, DDT, Associations…
Indicateurs de suivi	• Outils réalisés • Nombre de demandes annuelles : dossiers examinés, dérogations

OBJECTIF 5	**Evaluer les actions menées**
Constats	Les actions définies dans ce Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public feront l'objet d'une évaluation annuelle selon les indicateurs proposés.
Objectifs	Maintenir une dynamique propre à faire progresser le niveau d'accessibilité Respecter la réglementation
Moyens outils	→ Pour les actions techniques, un document de programmation annuelle sera annexé au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public. Les actions seront évaluées avec les indicateurs proposés. → L'évaluation sera présentée chaque année à la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et au Conseil Municipal.
Pilote	Direction Santé Publique
Partenaires	Ensemble des partenaires associés à la conception du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public et à la réalisation des actions

AVRILLÉ

ACF

Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et d'aménagements des Espaces Publics

Avrillé

ACF [illegible]
[illegible] ROUEN [illegible]
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro [illegible]
[illegible] ROUEN [illegible]
[illegible] SAINTES [illegible]
[illegible]

ACF

Sommaire

Préambule **3**

Rappel réglementaire 3

La chaîne de déplacement 4

Les différents types de handicaps 4

Modalités d'évaluation du PAVE 5

1. Avrillé **6**

1.1 Situation géographique 6

1.2 Situation topographique 6

2. Les audits **9**

2.1 La chaîne de déplacement 9

2.2 La réalisation des audits 11

2.3 Le résultat des audits 12

3. Les propositions d'actions **16**

3.1 Traversées de chaussée 16

3.2 Cheminement 16

3.3 Obstacles permanents 17

3.4 Sensibilisation 17

4. Les priorités d'actions **18**

5. La Planification des actions **25**

6. L'estimation financière des travaux **26**

7. Annexe **28**

7.1 Table des matières des cartes 28

7.2 Cartographies 28

Janvier 2011

Préambule

La loi du 11 février 2005 dans son article 45 demande que dans chaque commune, quelle que soit sa taille l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
Ce plan vise à déterminer un programme de travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et permet également de prévoir des mesures sur l'usage et les bonnes pratiques à mettre en place sur l'ensemble du territoire communal.

Rappel réglementaire

Les modalités concernant la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sont précisées par les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 précisant les prescriptions techniques de mise en accessibilité.
Les dispositions définies par ces textes de loi sont applicables pour la voirie lors de :

- Réalisation de voies nouvelles
- Aménagements ou de travaux modifiant la structure des voies
- Travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est composé de quatre parties :

- Présentation de la commune
- Présentation des audits réalisés
- Présentation des propositions d'actions élaborées
- Présentation du chiffrage estimatif proposé

Ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre à la chaque commune d'établir un phasage des aménagements et des travaux à entreprendre sur la voirie communale afin d'améliorer l'accessibilité des lieux générateurs de déplacement de la ville.

La chaîne de déplacement

Le principe de la chaîne de déplacement est essentiel dans le traitement de l'accessibilité de la Ville. Il permet à tous valide ou non de se rendre de manière la plus autonome possible dans un établissement recevant du public par l'intermédiaire d'aménagements mis en place à la fois sur la voirie, les transports et le cadre bâti.

Les différents types de handicaps

Il existe différents formes de handicaps, qui ont ainsi été définis par la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Art 2 - Art. L. 146-1 A).

La loi a effectivement souhaité considéré toute personne présentant une difficulté physique, sensorielle ou psychique dans ses déplacements.

Quatre types de handicaps ont de ce fait été identifiés pour la prise en compte de l'accessibilité dans la Ville.

Le handicap moteur, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou une personne présentant des difficultés à se déplacer.

Le Handicap visuel, personnes aveugles et les personnes malvoyantes.

Le Handicap auditif, personnes sourdes et les personnes malentendantes.

Le Handicap intellectuel, cognitif et mental, personne présentant des difficultés liées à un trouble psychique.

Modalités d'évaluation du PAVE

L'évaluation du Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics doit prendre en compte la périodicité et les modalités de sa révision. L'organisation deux fois par an de la réunion de la Commission Communale d'Accessibilité permettra de rendre compte de l'exécution des travaux planifiés. A la suite de ces réunions, qui pourront être complétées et suivies de comités techniques internes permettant de voir l'état d'avancement des aménagements réalisés, une révision partielle du plan pourra être engagée. La révision du plan devra reprendre les actions réalisées et déterminer les orientations définies ainsi que l'échéancier prévu.

1. Avrillé

1.1 Situation géographique

La commune d'Avrillé est située en périphérie de la ville d'Angers, dans le département du Maine et Loire. Entourée par les communes de Montreuil-Juigné, Angers et Cantenay-Épinard, Avrillé est située à 5 km au Nord-Ouest d'Angers la plus grande ville des environs. La commune s'étend sur 15,9 km² et compte 12 881 habitants depuis le recensement de la population en 2007.

1.2 Situation topographique

Située à 50 mètres d'altitude, la ville d'Avrillé possède une topographie peu accidentée.

ACF

Plan de la Ville

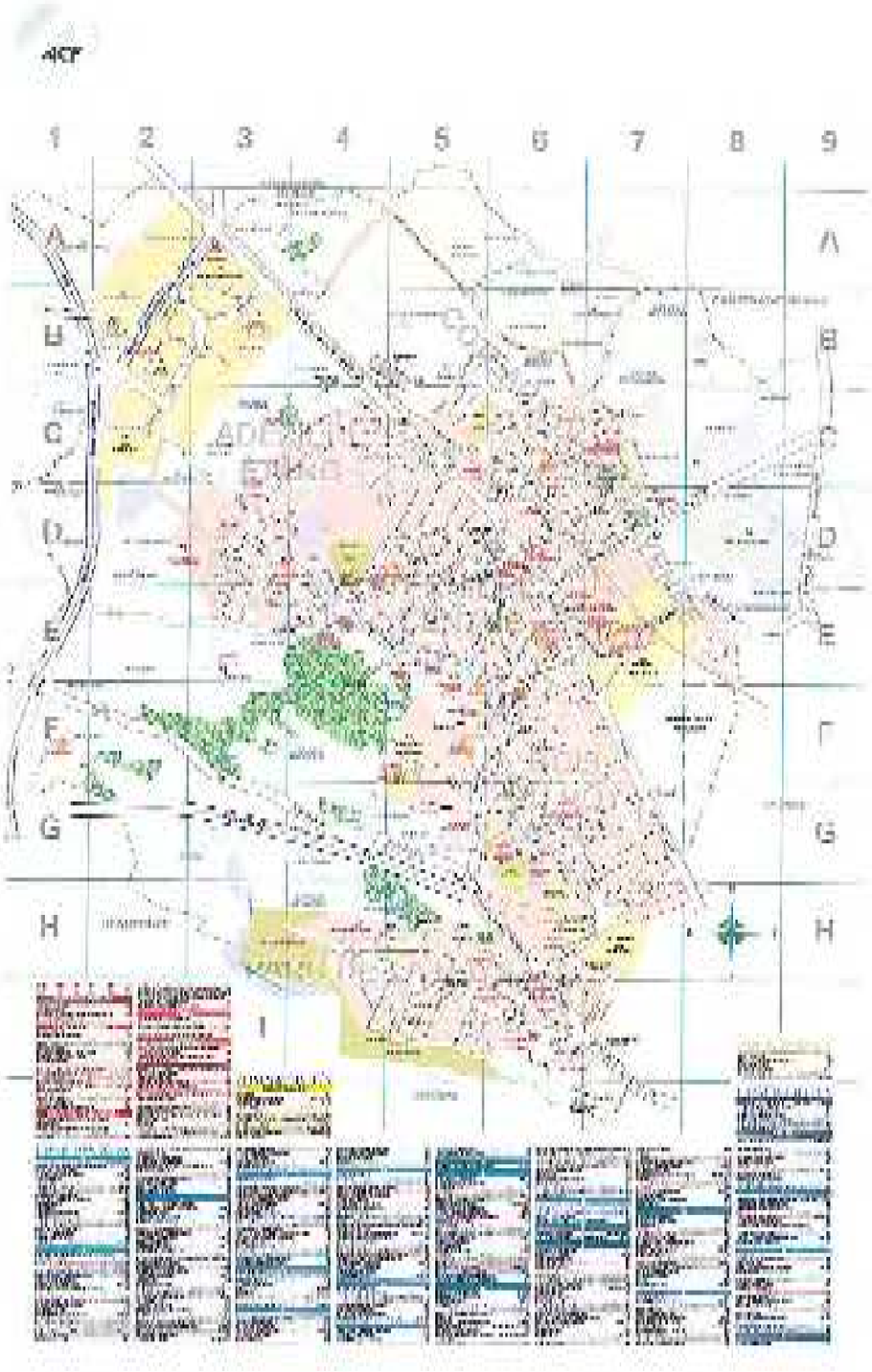

Janvier 2011

2. Les audits

2.1 La chaîne de déplacement

Selon la loi du 11 février 2005 l'accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre la continuité de la « chaîne de déplacement ». La chaîne de déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport. La voirie représente ainsi le lien entre les structures que composent la chaîne de déplacement et est donc au centre des préoccupations en matière d'accessibilité.

La définition d'une chaîne de déplacement communale est alors indispensable afin de traiter de manière cohérente la mise en accessibilité de la voirie communale. Cette chaîne de déplacement s'attachera à lier entre eux par des cheminements les plus accessibles possibles les Etablissements Recevant du Publics (ERP) et les Installations Ouvertes au Publics (IOP) de la commune.

Pour la commune d'Avrillé, la chaîne de déplacement a été définie en fonctions des différents ERP et IOP de la ville, des zones d'activités et d'industries, de la présence sur le territoire communal et des pôles de commerce et de services. La chaîne de déplacement à été définie par les services municipaux.

A partir de ces zones définies, les audits relatifs à la voirie et aux espaces publics se sont attachés à prendre en compte les liaisons existantes entre ces zones afin de considérer la ville sous un angle de déplacements à l'échelle communale. Les rues concernées par l'audit sont représentées par la carte suivante.

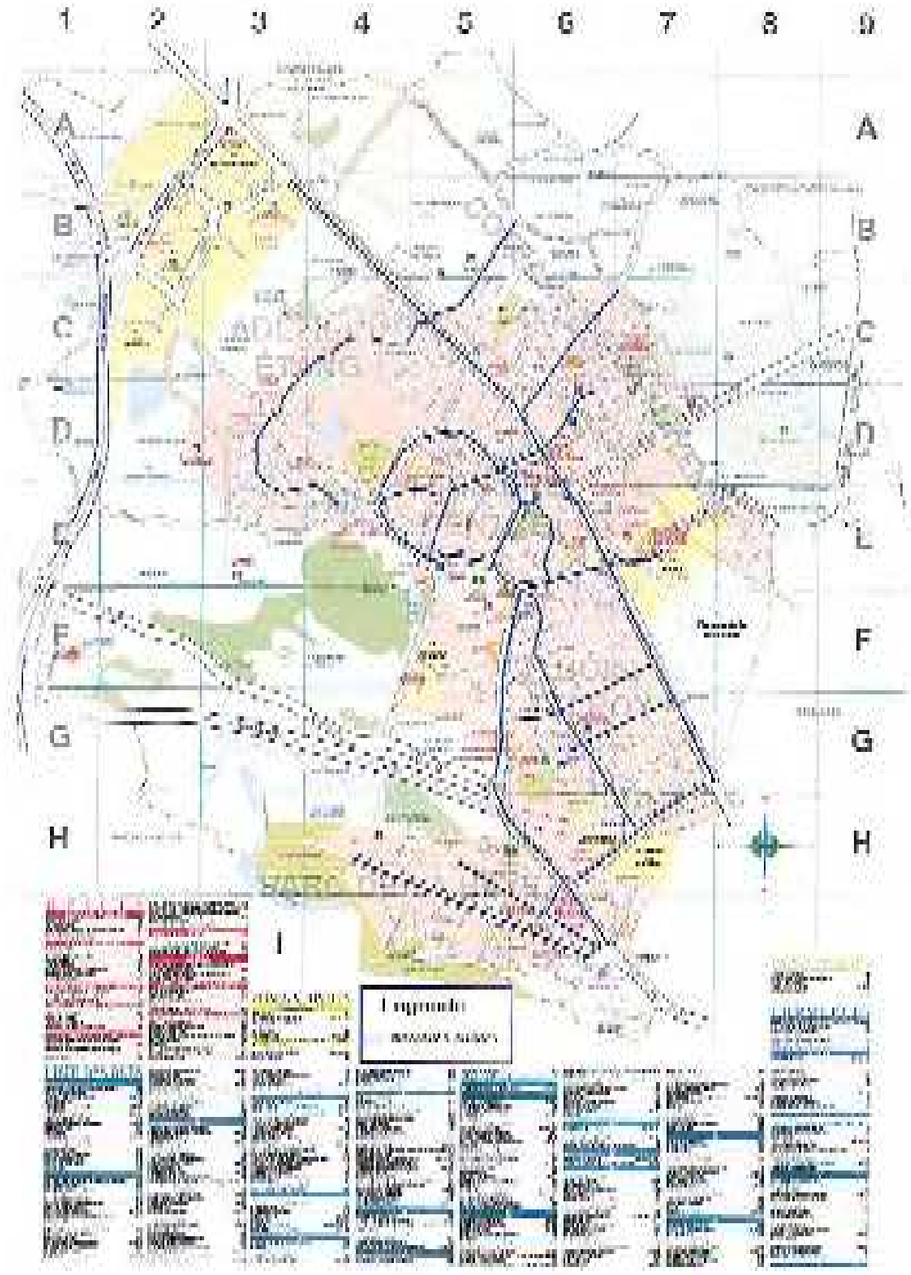

2.2 La réalisation des audits

Les audits ont été réalisés en trois phases sur l'ensemble des rues concernées.

Dans un premier temps, ces différentes zones ont fait l'objet d'un état des lieux de l'existant sur le terrain. Dans un second temps, le constat des non conformités relevées sur le terrain a pu être réalisé ainsi que les préconisations au vu d'améliorer la mise en accessibilité du site et enfin les estimations financières des préconisations.

Les audits sont ensuite traduits en rapports, qui se présentent sous forme de fiches, confectionnées à partir d'un progiciel spécifiquement adapté à la réalisation de rapport d'audit accessibilité. Ces fiches de rapports reprennent ainsi les 3 phases indispensables à un audit et telles qu'elles sont définies par la loi, accompagnées de photographies des sites en question ainsi que la réglementation correspondant à la thématique traitée.

En effet, les rapports d'audits sont élaborés en thématiques ; il existe 6 thématiques permettant d'avoir une vision complète sur l'état actuel de la voirie existante. Toutefois, une rue n'est pas nécessairement concernée par toutes les thématiques.

Les thématiques sont les suivantes :

- Géométrie des trottoirs, configuration des trottoirs en termes de largeur, pente et dévers, ...
- Obstacles sur les trottoirs, traite de tout obstacle permanent ou non, situé sur le cheminement
- Géométrie des traversées de chaussée, relatif à l'ensemble des traversée de chaussée existante ou à créer dans les rues auditées
- Stationnement GIG-GIC, prend en compte les places de stationnement adapté existante sur le territoire communal et celles à créer.
- Accessibilité des ERP, considère les abords immédiats des Etablissements Recevant du Public.
- Escaliers, concerne tous les escaliers situés sur la voirie municipale

A partir de ces audits, le PAVE a pu être réalisé, reprenant dans une première partie une synthèse des non conformités les plus souvent rencontrées sur le terrain, dans une seconde partie les préconisations chiffrées validées par la maîtrise d'ouvrage qui seront à prévoir dans la mise en accessibilité de la commune et enfin les priorités d'action en fonction des critères d'intervention choisis par la commune.

2.3 Le résultat des audits

Pour la commune d'Avrillé, les audits complets ont été finalisés pour toutes les rues concernées.

Les audits font en effet ressortir différentes thématiques présentant, dans la commune plus de difficultés en matière de déplacements.

Il s'agit de :

- Absence de traversées de chaussée créant des ruptures de cheminement.
- Traversées de chaussée non conformes, absence de bande d'éveil de vigilance et d'abaissés de trottoir.
- Obstacles permanents sur les trottoirs, encombrement des cheminements (potelets, grilles, obstacles en port à faux, ...).

Les cartes ci-après permettent de visualiser l'état du niveau d'accessibilité des rues d'un point de vue des cheminements (carte p. 13) et d'un point du vue des traversées de chaussée (carte p. 14). En effet, un niveau d'accessibilité a été mis en évidence dans les rapports. Certaines rues, ainsi que l'illustre la carte présente davantage de difficultés dans les déplacements des usagers, du fait notamment d'une discontinuité ou d'absence de cheminement dans ces rues.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
I

1
2
3
4
5
6
7
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
I

2.4 Synthèse des rapports

La voirie de la commune d'Avrillé est une voirie ayant déjà fait l'objet d'aménagements facilitant le déplacement des usagers sur la voirie municipale.

Après une définition des pôles générateurs de déplacement et l'analyse des audits, il s'avère que la thématique posant des difficultés reste la géométrie des traversées de chaussée ; l'absence de traversée ou la non conformité des traversées de chaussée existantes nuit effectivement à la continuité de la chaîne de déplacement.

Toutefois, quelques rues de la ville nécessitent la mise en œuvre de petits aménagements ou de travaux. En effet, les difficultés en matière d'accessibilité sont, dans l'ensemble des audits relativement récurrentes.

Il s'agit essentiellement :

- Obstacles non permanents (véhicules ou jardinières)
- Potelets non conformes à l'abaque de détection des obstacles
- Obstacles non contrastés
- Absence de cheminement matérialisé au sol
- Revêtement de sol dégradé

Ainsi, que nous l'avons vu précédemment, le problème principal en termes d'accessibilité pour la commune d'Avrillé reste les ruptures de la chaîne de déplacements, qu'elles soient créées par la présence d'obstacles, par l'absence de traversées de chaussée ou par l'absence d'abaissés de trottoirs.

Il convient alors de prévoir des aménagements et des travaux en ce sens dans le but de faciliter les déplacements des usagers sur la voirie municipale.

3. Les propositions d'actions

Les propositions d'actions visant à améliorer l'accessibilité de la voirie se répartissent de manière différente en fonction de leurs buts et de leurs enjeux.

Nous proposons ainsi quatre axes à prendre en compte sur le territoire communal.

3.1 Traversées de chaussée

Pour une partie des traversées de chaussée de la commune, il s'agit de mettre en place des abaissés de trottoir afin de permettre un cheminement continu pour tous et des bandes podotactiles afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles.

Dans le but d'aménager une chaîne de déplacement continue, il convient également de créer de nouvelles traversées de chaussée conformes, aux croisements de certaines rues. Les traversées de chaussées conformes permettent de créer un cheminement accessible et continu lors de rétrécissements trop importants des largeurs de trottoir.

3.2 Cheminement

Certaines rues possèdent des trottoirs peu praticables du fait d'un revêtement de sol dégradé, ne permettant pas un cheminement autonome des personnes handicapées, notamment motrice.

Rues concernées :

- Rue Maréchal Leclerc
- Avenue de la Boissière
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue Jean Lurçat
- Allée des Châtaigners
- Rue René Hersen
- Chemin de la petite Garde
- Rue Auguste Renoir

Par ailleurs, il convient également dans le but de faciliter le déplacement des personnes déficientes visuelles d'améliorer et de favoriser le guidage

visuel et tactile dans certains lors de rupture de cheminement ou lors d'un cheminement peu défini.

Rues concernées :

- Avenue Georges Pompidou
- Chemin du Champs des Martyrs
- Esplanade
- Chemin d'accès au cimetière

3.3 Obstacles permanents

La problématique des obstacles sur les trottoirs concernent de nombreuses rues. Il s'agit généralement de potelets, ne permettant pas une largeur de passage suffisante, ou la présence de grilles non conformes, des potelets non conformes à l'abaque de détection des obstacles ou encore la présence d'obstacles en porte à faux, < 2.20 m.

La présence de ces obstacles, bien que ponctuels nuit à l'accessibilité immédiate des trottoirs.

Ces difficultés peuvent être traitées de manière ponctuellement pour chacune des rues afin de rendre praticables et accessibles l'ensemble des itinéraires au fur et à mesure des travaux engagés par rues voire par quartiers.

3.4 Sensibilisation

Dans un dernier temps, il s'agit de mettre en place à l'échelle communale, une sensibilisation de la population aux enjeux liés à l'accessibilité. En effet, l'accessibilité ne demande pas seulement des aménagements et des travaux importants, mais également une démarche citoyenne ; la prise en compte de l'accessibilité permet de faciliter les déplacements à tous. La sensibilisation des usagers a pour objectif premier d'éviter l'encombrement des cheminements (voitures, étal de commerces, ...) et la prise en compte des difficultés de déplacements dans leurs usages quotidiens de la voirie et des espaces publics communaux.

4. Les priorités d'actions

Les rapports d'audits prennent en compte une priorité d'actions représentée par une image de feux tricolores. Trois niveaux permettent de déceler le niveau d'accessibilité des rues en fonction des thématiques traitées, représenté ainsi :

- Feu vert : Accessible
- Feu Orange : A suivre
- Feu rouge : Urgent

Le caractère « urgent » est défini par rapport à deux types de constat relevé lors de l'audit terrain. Soit par rapport à l'inaccessibilité d'un site à un type de handicap, soit en fonction d'un risque encouru par les usagers lors de leur cheminement dans une rue. Il s'agit alors de risques liés à la sécurité routière, aux ruptures de cheminements ou encore à un risque de chutes.

En fonction des thématiques prioritaires déterminées ci-dessus, l'audit a permis de recenser les rues qui étaient particulièrement touchées par une mise en accessibilité qualifiée comme « urgent ».

Pour l'ensemble des voiries communales auditées :

L'audit à permis de mettre en évidence 12 feux verts, essentiellement pour la thématique géométrie des trottoirs.

L'audit a recensé 15 feux rouges concernant essentiellement la thématique « Géométrie des traversées de chaussée ».

Pour les rues de la commune à caractère « orange », les audits ont permis de mettre en évidence de nombreux défauts gênant le déplacements des personnes handicapées mais également le déplacement de toute personne présentant des difficultés à se déplacer.

Ces points non conformes par rapport à la réglementation en vigueur, qui ne présentent pas un caractère « urgent » ont été repérés dans les fiches rapport comme « à suivre » Les non conformités relevées se retrouvent de manière régulière dans la majorité des rues.

Il s'agit d'obstacles au sol, tels que des grilles non conformes, d'obstacles non contrastés, de dégradations ponctuelles de revêtements de sol, la

présence d'escaliers sur la voirie ou de traversée de chaussée sans bandes podotactiles.

Le traitement de ces points zone par zone ou rue par rue permettront progressivement d'améliorer l'accessibilité et de faciliter le déplacement des riverains et des usagers dans les rues d'Avrillé.

Enfin, la présence de places de stationnement adaptées a été notée sur la voirie municipale, toutefois, certaines d'entre elles non conformes.

La mise en conformité des places de stationnement adaptées notamment au niveau des dévers non conformes et de la signalisation verticale et au sol insuffisante ou inexistante améliorerait l'accessibilité du centre-ville et des ERP de la commune.

Par ailleurs, la présence de rues nouvellement aménagées ou réaménagées rend certains itinéraires plus facilement praticables.

Rue Jean Lurçat

Rue Auguste Renoir

Avenue Commandant Mesnard

Avenue de la Boissière

Janvier 2011

Allée des Châtaigniers

Rue René Hersan

Janvier 2011

Chemin de la Petite Garde

Esplanade

Janvier 2011

Avenue Grandemont

Avenue François Mauriac

Janvier 2011

ACF

5. La Planification des actions

La thématique de la géométrie des traversées de chaussées pose deux problématiques entraînant des ruptures de la chaîne de déplacement.

Dans un premier temps, les absences de traversées de chaussée constatées sur le terrain à certains croisements empêchent le cheminement.

En effet, par l'absence de traversée de chaussée au niveau de croisements, la chaîne de déplacements est alors rompue, puisque le cheminement ne peut se faire en toute sécurité ou est impossible en cas d'absence de partie abaissée.

Il convient ainsi pour permettre un cheminement continu et sécurisée de créer des traversées de chaussée conformes avec abaissés de trottoirs et bandes podotactiles à chacun des croisements recensés dans l'audit voirie et espaces publics.

Dans un second temps, ce sont les traversées de chaussée existantes mais non conformes qui posent des difficultés de cheminements. L'absence d'abaissés de trottoirs à certaines d'entre elles, ne permettent pas à une personne en fauteuil roulant de continuer de cheminement en toute autonomie.

ACF

6. L'estimation financière des travaux

Après l'analyse des audits accessibilité finalisés, nous avons pu réaliser le coût global relatif à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics d'Avrillé. Le graphique ci-dessous présente le résultat de ces estimations par thématiques.

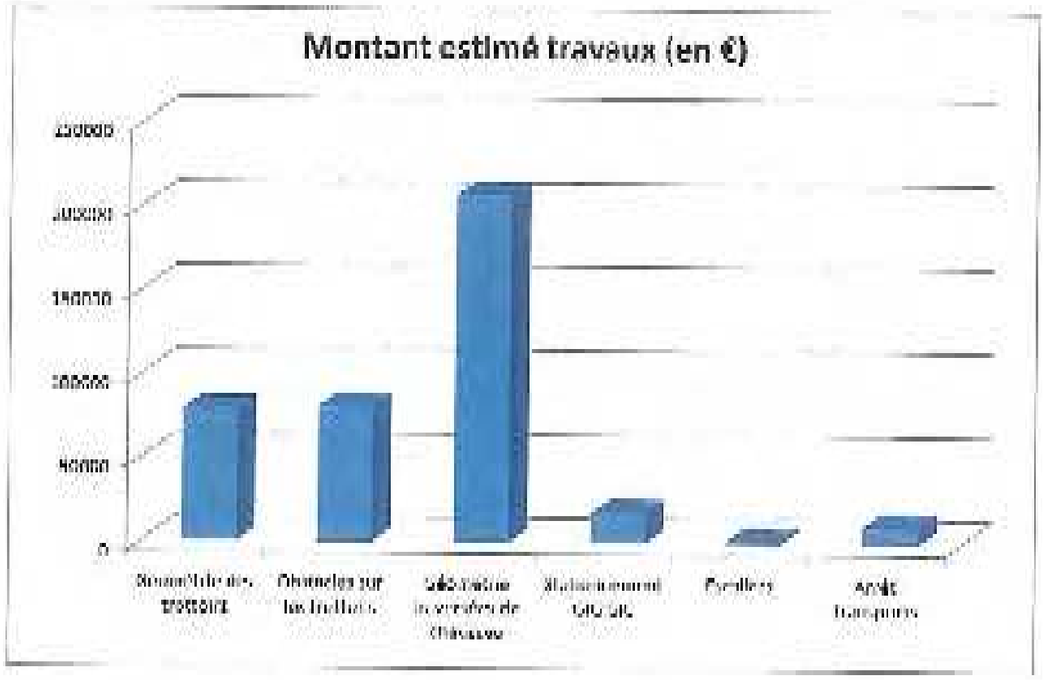

Pour l'ensemble de la voirie d'Avrillé, le montant total s'élève à 795 250 € HT.

Il apparaît ainsi que la thématique principale est la réalisation des traversées de chaussée, qui nécessite un coût important de part la présence de traversées de chaussée non conformes ou par l'absence de traversées de chaussée à certains carrefours.

La mise en accessibilité de la voirie d'Avrillé revient à considérer la continuité de la chaîne de déplacements d'une part à l'intérieur du centre ville puis d'autre part au niveau des liaisons existantes entre les quartiers.

Les travaux de mise en conformité dans le respect de la continuité des cheminements proposés peuvent être mis en œuvre de manière ponctuelle aux traversées de chaussée par la mise en conformité des traversées de chaussée existantes.

Puis dans un second temps, il conviendrait de prévoir la création de nouvelles traversées de chaussée dans les zones les plus fréquentées afin de créer de nouveaux cheminements accessibles et sécurisés pour tous.

Enfin, le traitement de l'encombrement des trottoirs, en lien avec la réfection et l'élargissement des trottoirs peut être prévu pour créer sur l'ensemble des cheminements les plus fréquentés de la commune des trottoirs praticables tant par le revêtement de sol que par leur largeur, qui permettra à une personne en fauteuil roulant, une personne avec une poussettes ou toute autre personne nécessitant une largeur de passage plus grande de circuler en toute autonomie sans créer une gêne importante pour les autres usagers.

7. Annexe

7.1 Table des matières des cartes

Plan de la Ville .....page 8

Carte des itinéraires audités.....page 9

Synthèses cartographiques.....pages 11 et 12

7.2 Cartographies

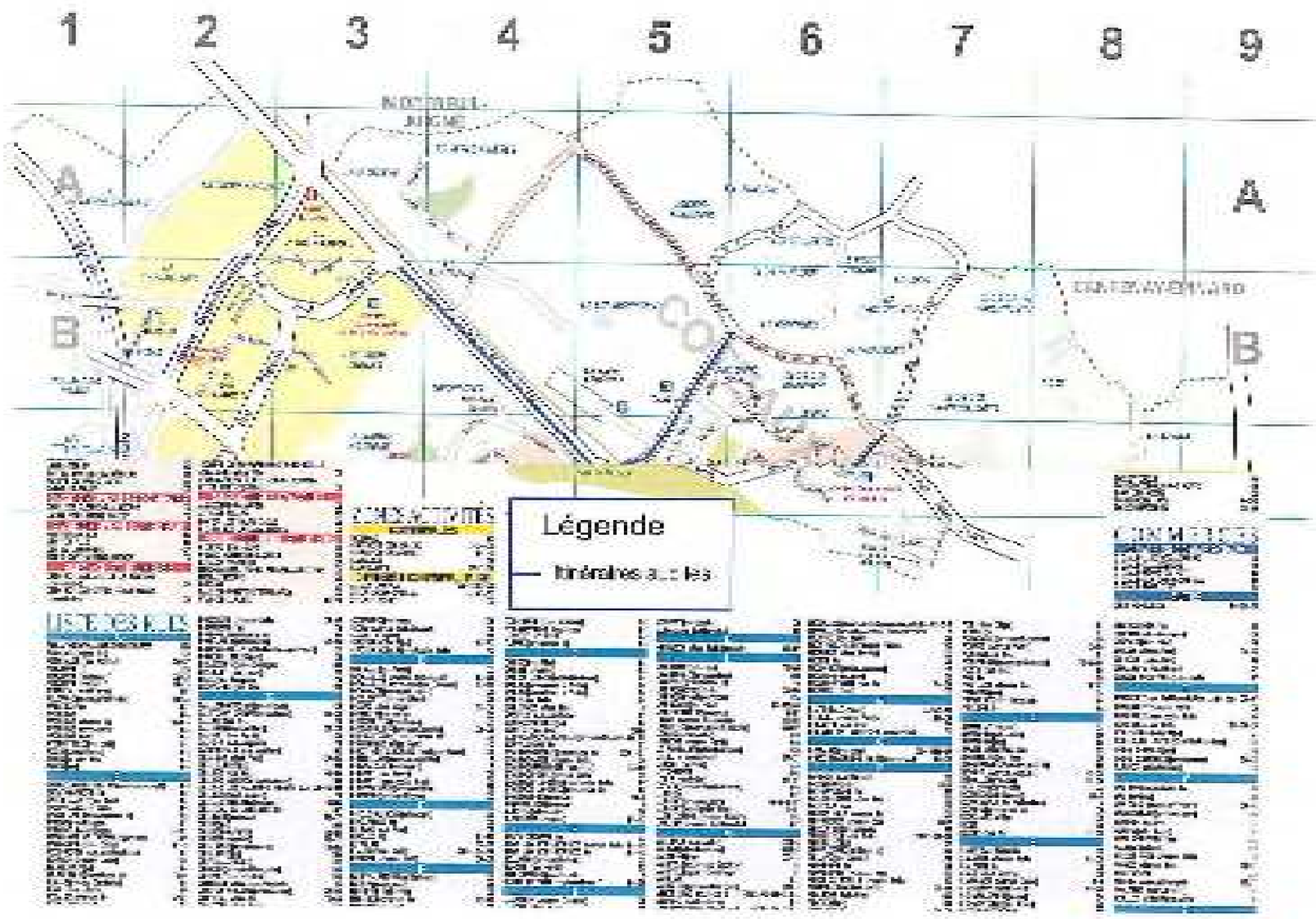

1 2 3 4 5 6 7 8 9
A
B

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

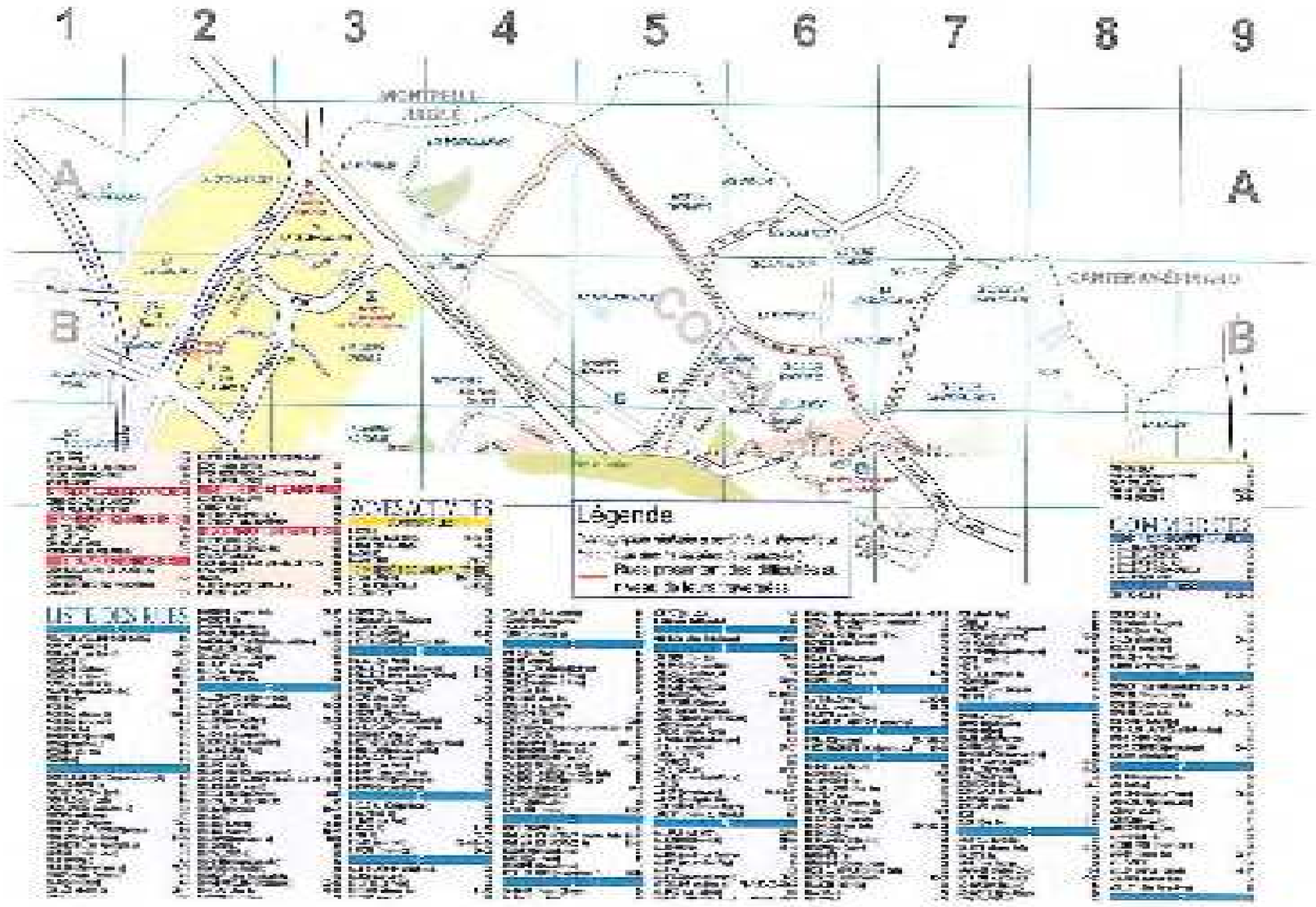

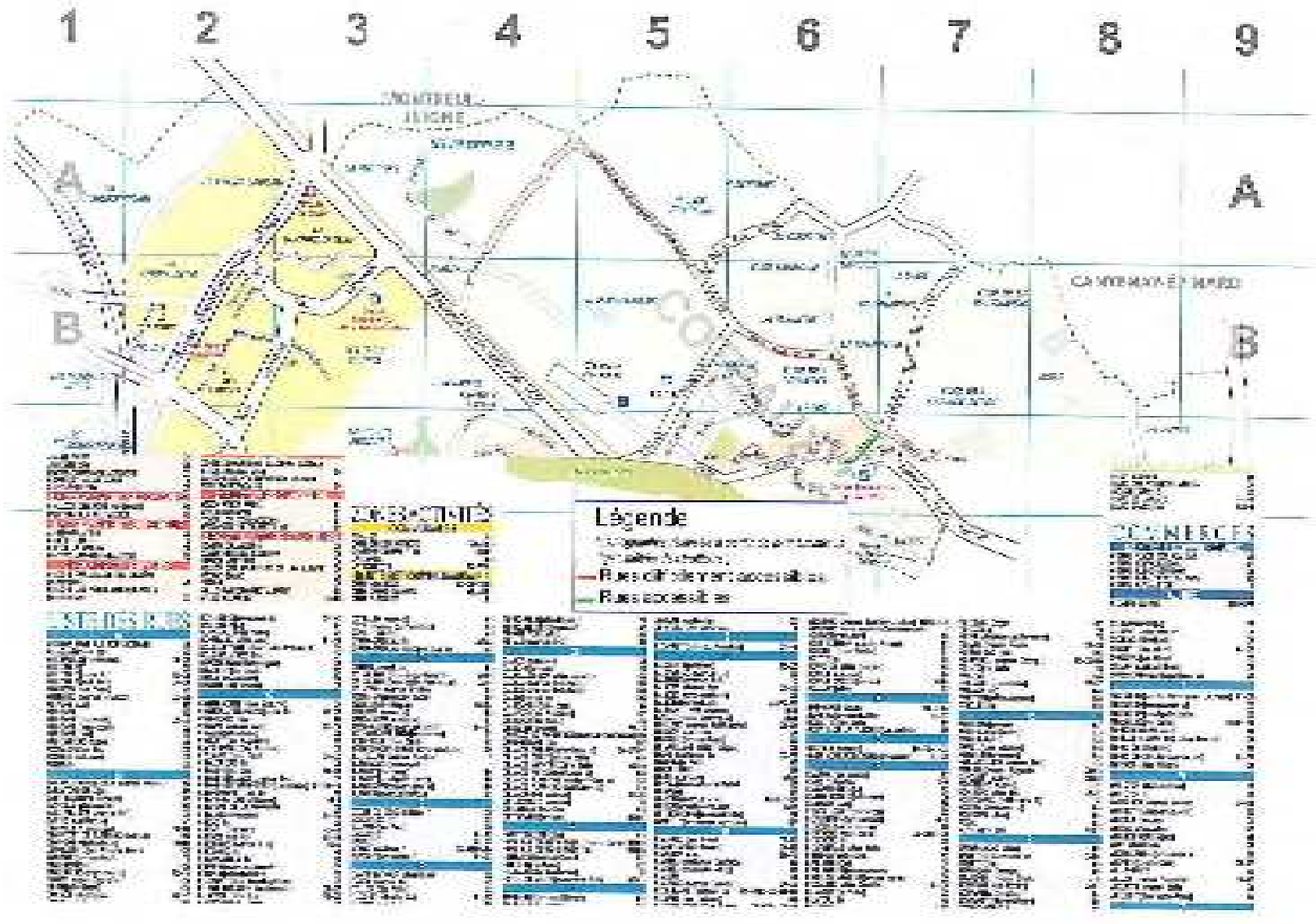

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois, Parcs et Cimetières**

ACF Rue Capitol 8 000,00 euros N° Siret 3 [illegible]
[illegible]
Télécopieur n'émettant pas de réception automatique de fax 02 [illegible]
Siège Social : La Vaupan – 1 Rue du Grand Pas - 72100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 08 87 03 62 03
Agence : 28 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.06.06.11 Fax. 05 46 06 06 06
[illegible]

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois des assis**
- **Parc des Poumons verts**
- **Parc de l'Hôtel de Ville**
- **Parc G. Brassens**
- **Cimetière du Centre**
- **Cimetière des Ardennes**

ACF Rue Capitol 8 000,00 euros N° Siret 3 [illegible]
[illegible]
Télécopieur n'émettant pas de réception automatique de fax 02 [illegible]
Siège Social : La Vaupan – 1 Rue du Grand Pas - 72100 ROUEN Tél. 02.35.62.13.27 Fax. 08 87 03 62 03
Agence : 28 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.06.06.11 Fax. 05 46 06 06 06
[illegible]

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Bois des assis**

[illegible]

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc des poumons verts**

ACF Rue Capitaine [illegible] – 76100 ROUEN Tel. 02.35.62.12.27 Fax. 09 87 02 62 02
Agence : 28 rue de la Mouche – 17100 SAINTES Tel. 05.46.74.04.13 Fax. 05 [illegible]
www.acfinternational.fr

56 — Parc des poumons verts — Accès extérieurs — À suivre — Coût estimé : 2 300,00 €

Photo(s) :

Observations :

Légende(s) :

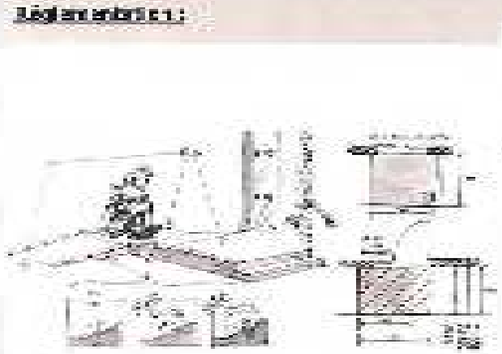

Piste d'amélioration :

Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc, et inscrite par les ERP.

Localisation :

59 — Parc des poumons verts — Stationnement GIG - GIC — À suivre — Coût estimé : 1 500,00 €

Photo(s) :

Stationnement GIG-GIC

Observations :

Réglementation :

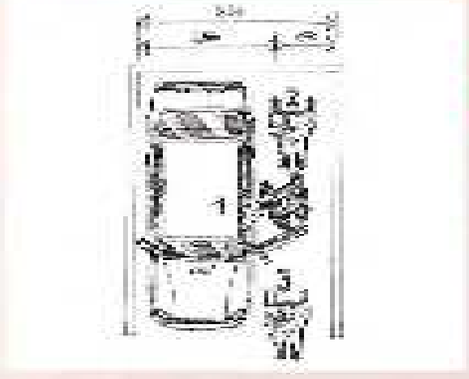

Piste d'amélioration :

Prévoir l'installation d'une place adaptée sur les parkings desservant les accès au parc, et inscrite par les ERP.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc de l'Hôtel de Ville**

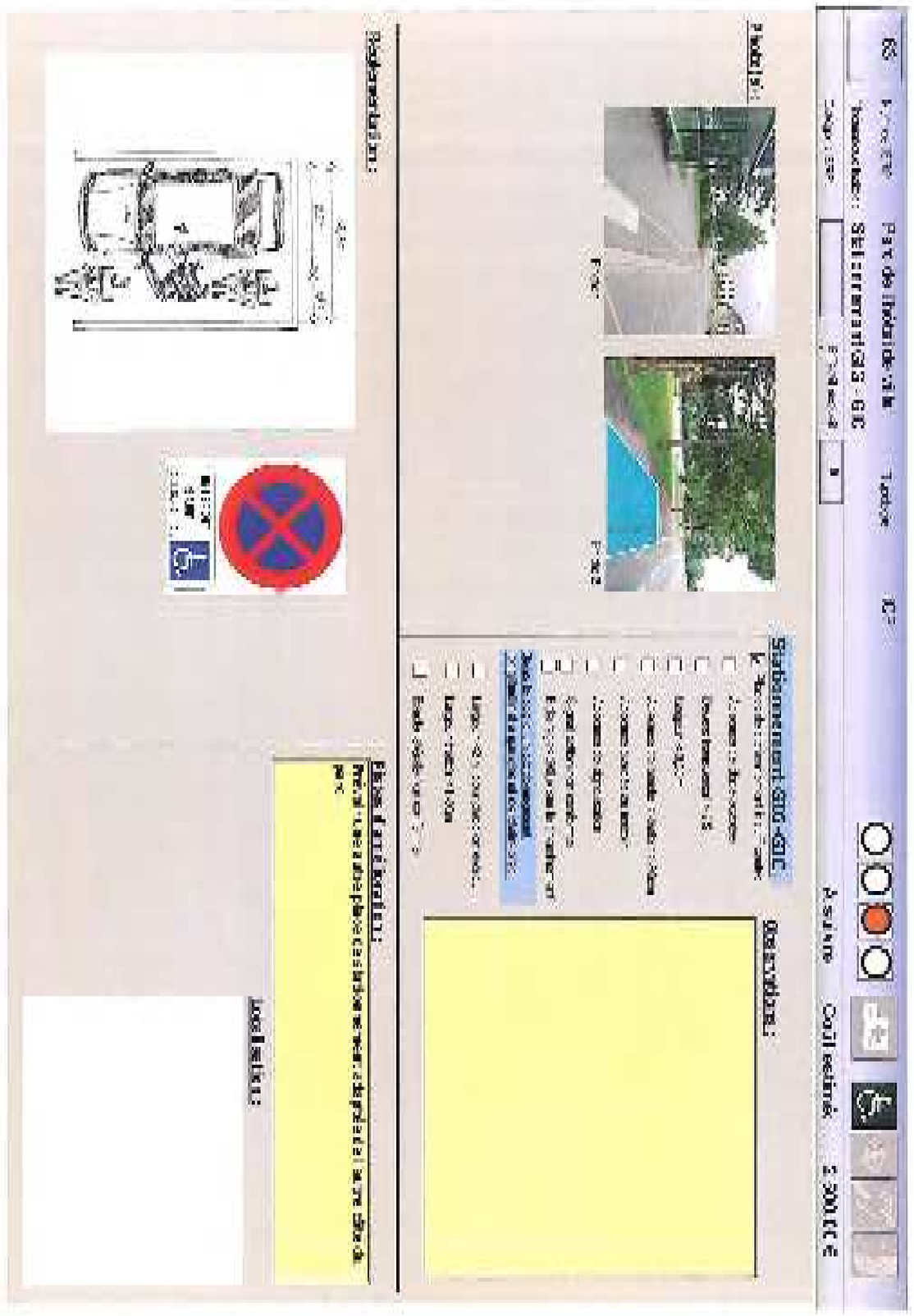

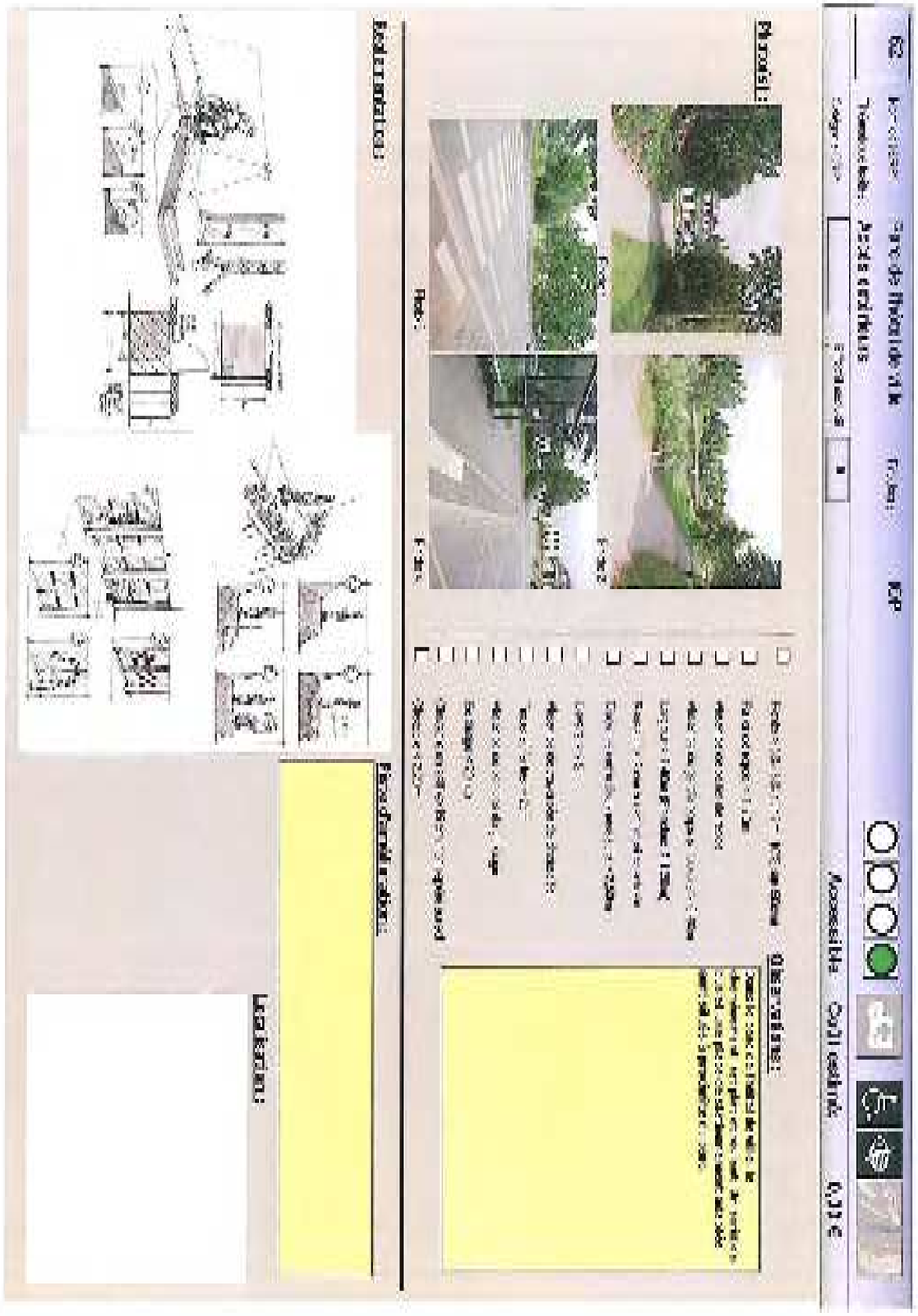

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Parc G. Brassens**

ACF - 1 bis rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 - N° SIRET 312 021 124 00070
APE : 7112B N° de TVA intracommunautaire : FR 88 312 021 124
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 04200 75
Siège Social : Le Vaudon - 1 Route du Grand Pas - 78700 CONFLANS Tél. 01.39.02.13.27 Fax. 09 57 03 02 02
Agence : 26 rue de la Roche - 17100 SAINTES Tél. 05 46 98 04 13 Fax. 09 58 58 58 80
www.acf.asso.fr

64 — Parc C. Brassens — ICP

Photo(s) :

Photo1

Photo2

Observations :

Réglementation :

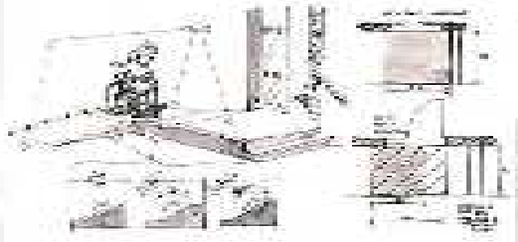

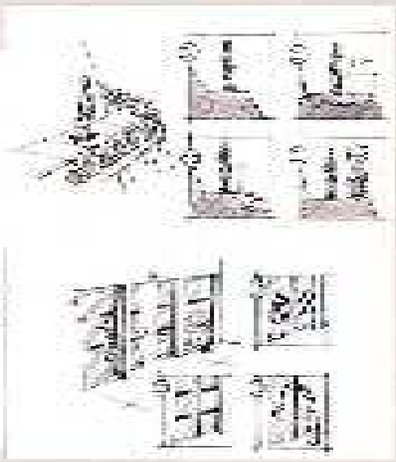

Aménagements :

Localisation :

65 — Parc St Erasme — ICP — Stationnement GIC -GIC

Photo(s) :

Photo3

Photo4

Stationnement GIC-GIC :

Observations :

Réglementation :

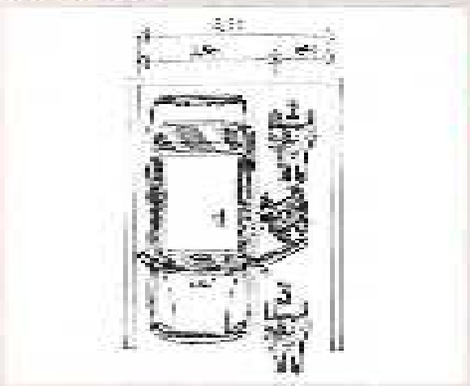

Pistes d'améliorations :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Cimetière du Centre**

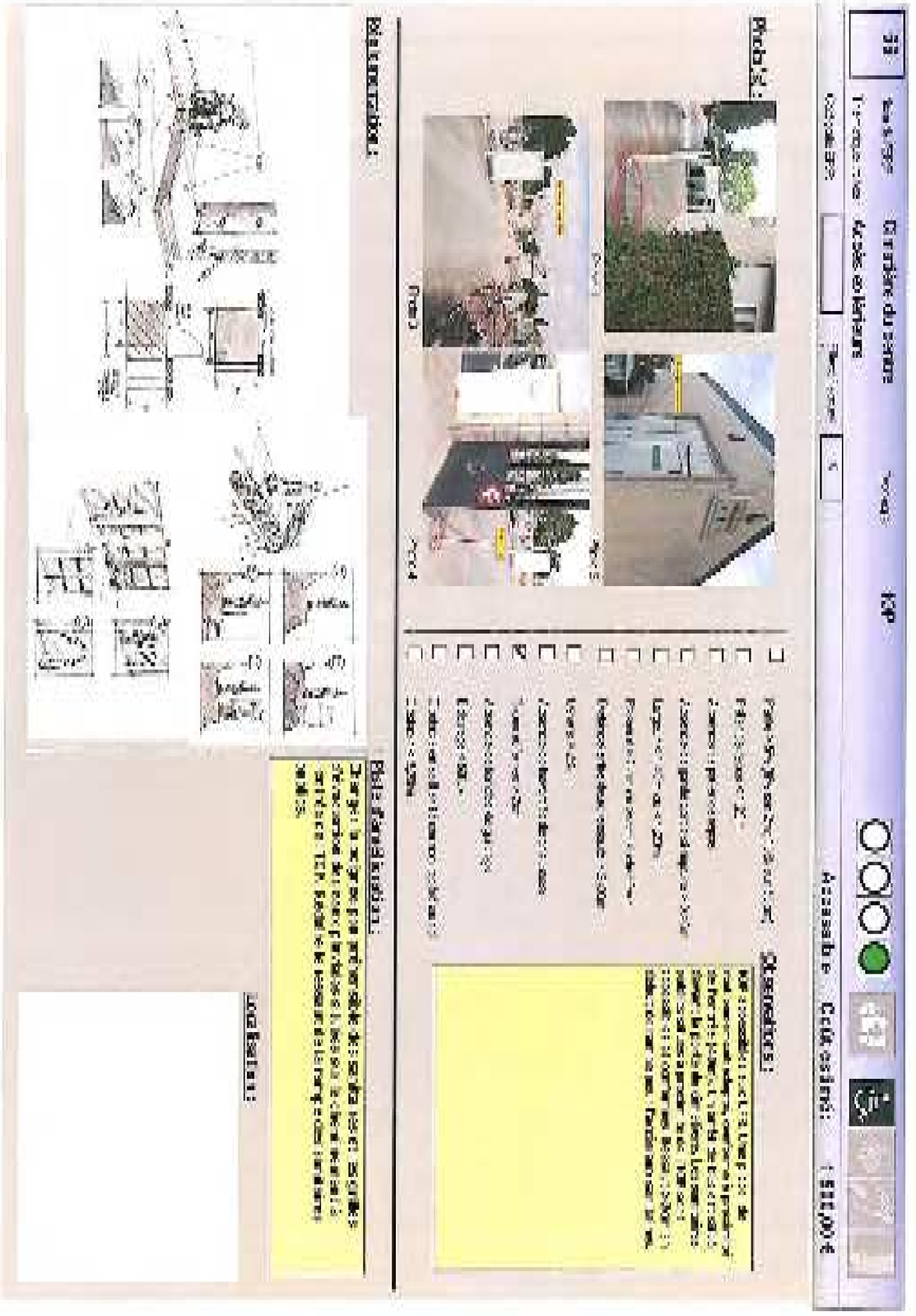

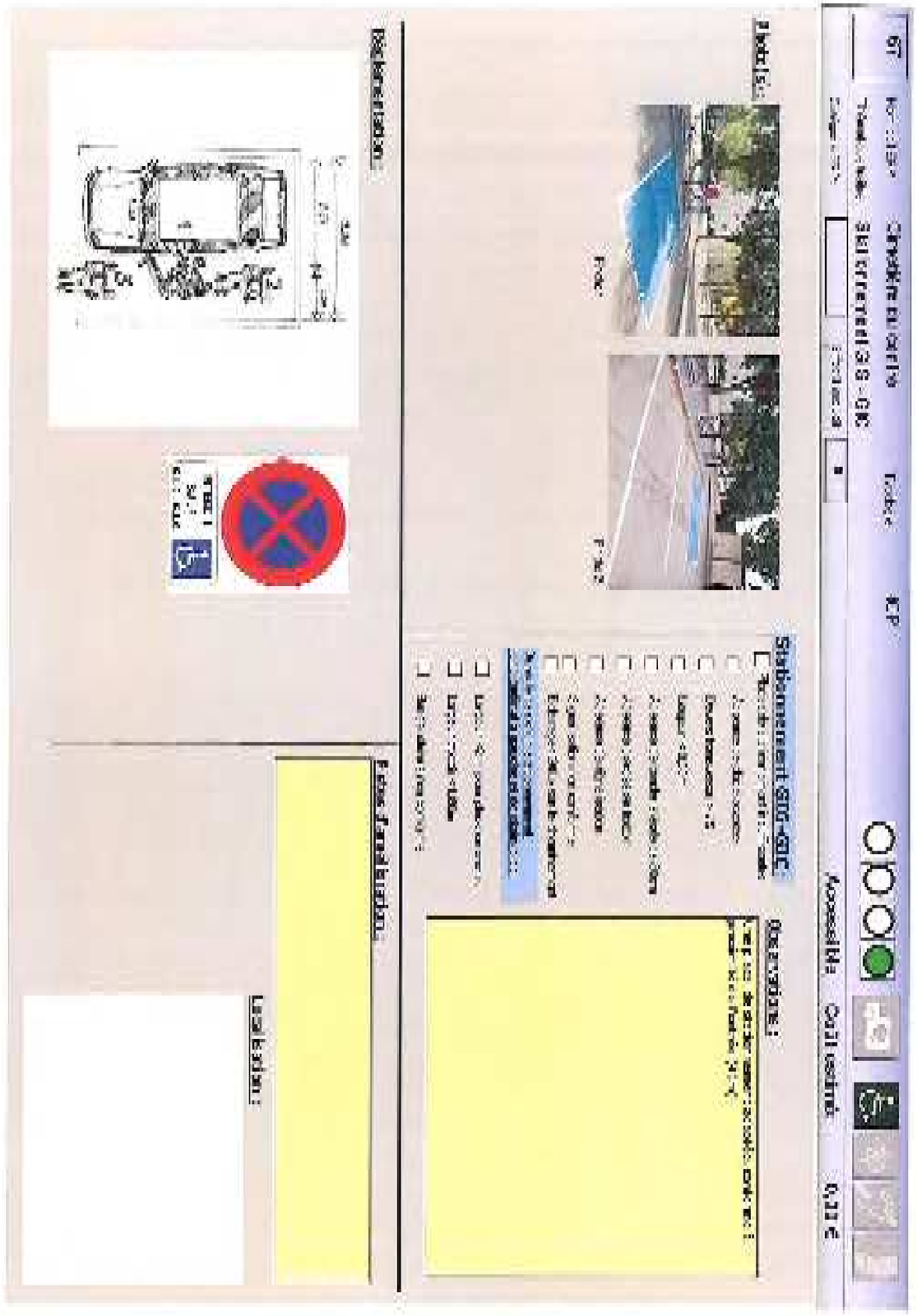

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Cimetière des Ardennes**

ACF Siret Capital 8 000,00 euros N° Siret 512 031 688 00018
RCS : RCS/TVA FR 62 784 512 031 / Code APE : 7022Z / APTVA : FR 86 [illegible] RC [illegible] IBAN FR76 [illegible]
Déclaration d'activité en région sous le numéro 22 78 [illegible]
Siège Social : La Verdure - 1 Rue du Canal Pav - 78180 MONTIGNY LE BX Tél. 01.30.64.13.17 Fax. 09 87 03 82 03
Agence : [illegible] - 75010 PARIS - Tél. 01.40.22.04.10 - Fax. 01 40 22 10 10
www.acf-conseil.fr

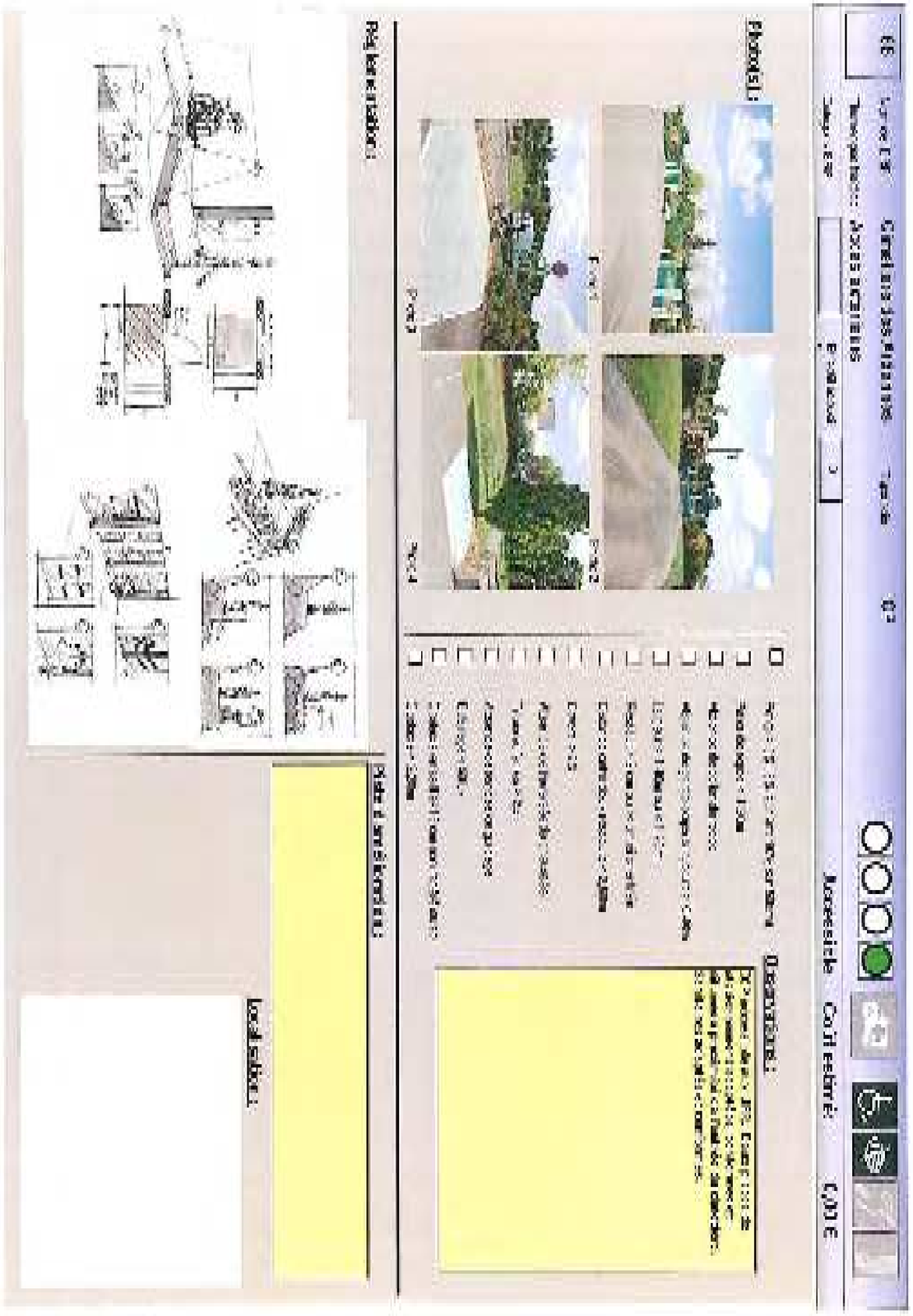

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF Ouest Capital A 300.00 euros - N° Siret 412 XXX XXX 00016
RCS : ROUEN 412 XXX XXX (2006 B) - TVA : FR XX 412 XXX XXX
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 01388 76
Siège Social : Le Vaudon – 1 Rue du Grand Pré – 76160 ROUEN Tél. 02.35.62.13.37 Fax. 09 57 02 62 02
Agence : 38 rue de la Boule – 17100 SAINTES Tél. 05.46.97.04.75 Fax. 05.46.97.38.60
xxxxxx@acf-international.fr

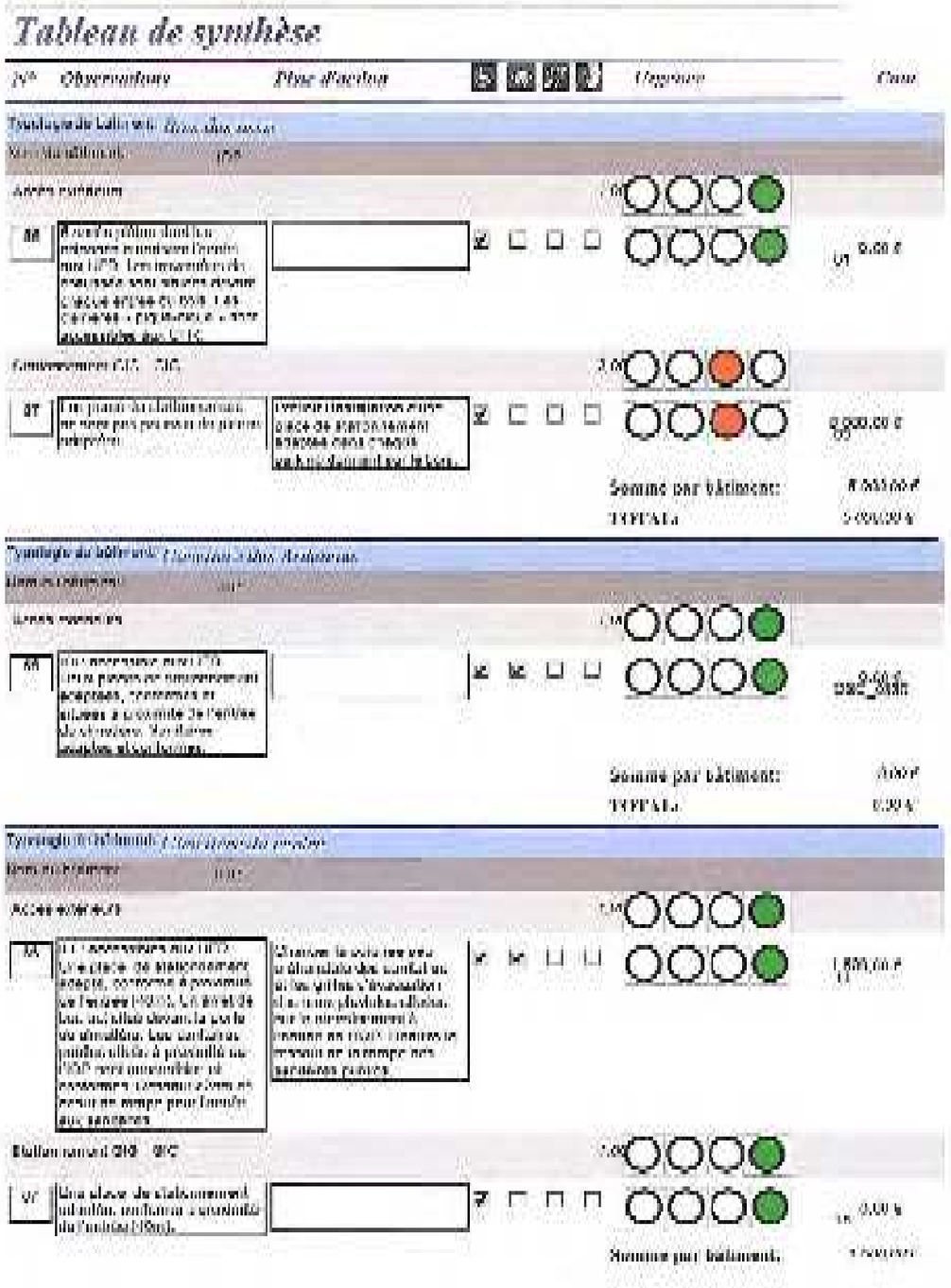
Tableau de synthèse

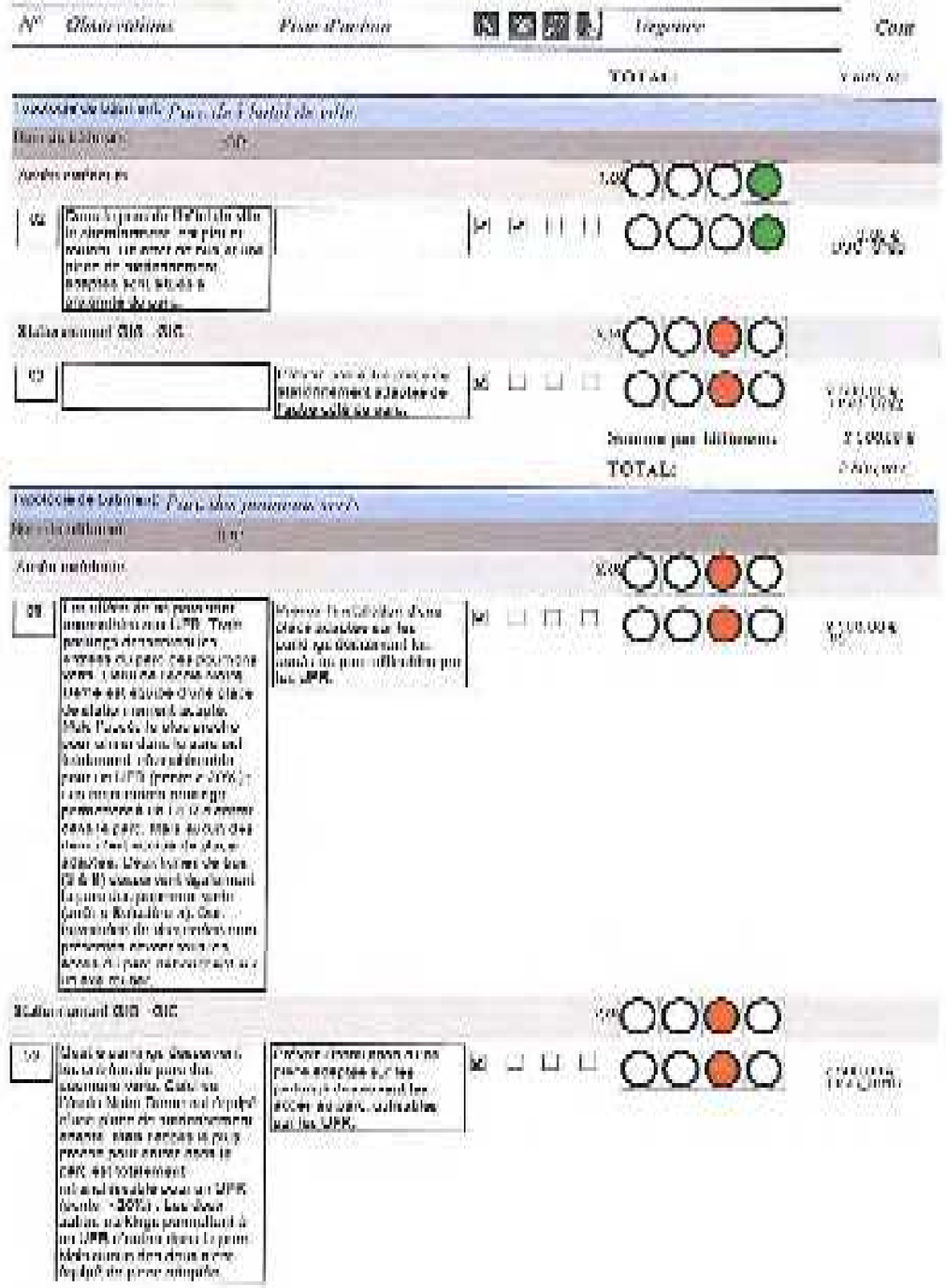

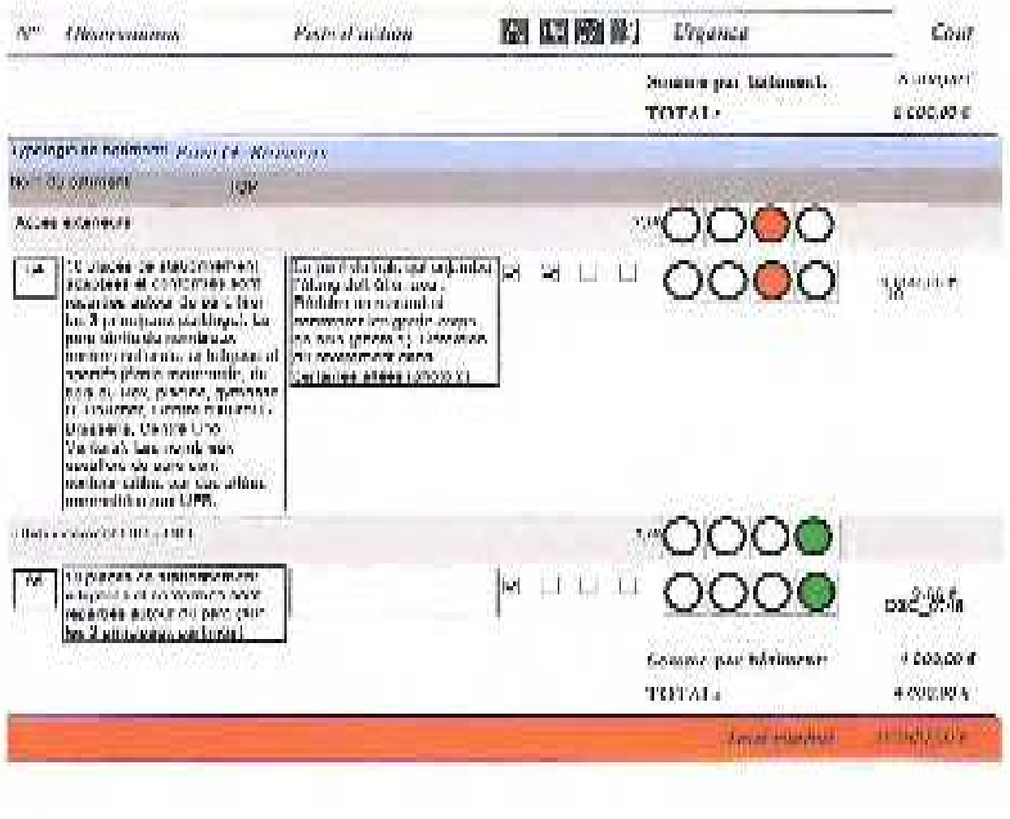

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Lignes de bus**

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Ligne de bus n°3
- Ligne de bus n°9

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Ligne de bus n°3

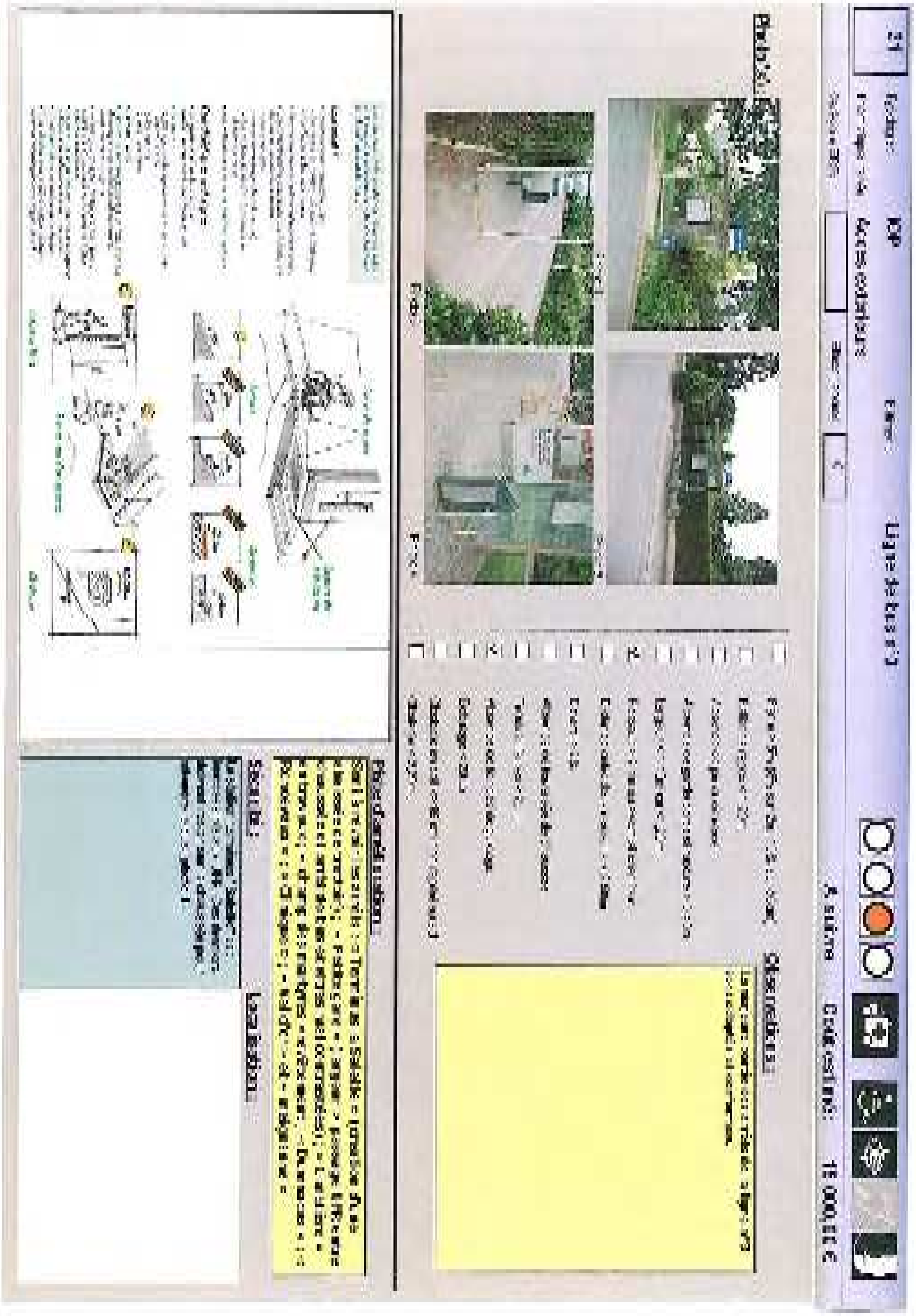

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Ligne de bus n°9**

[illegible]

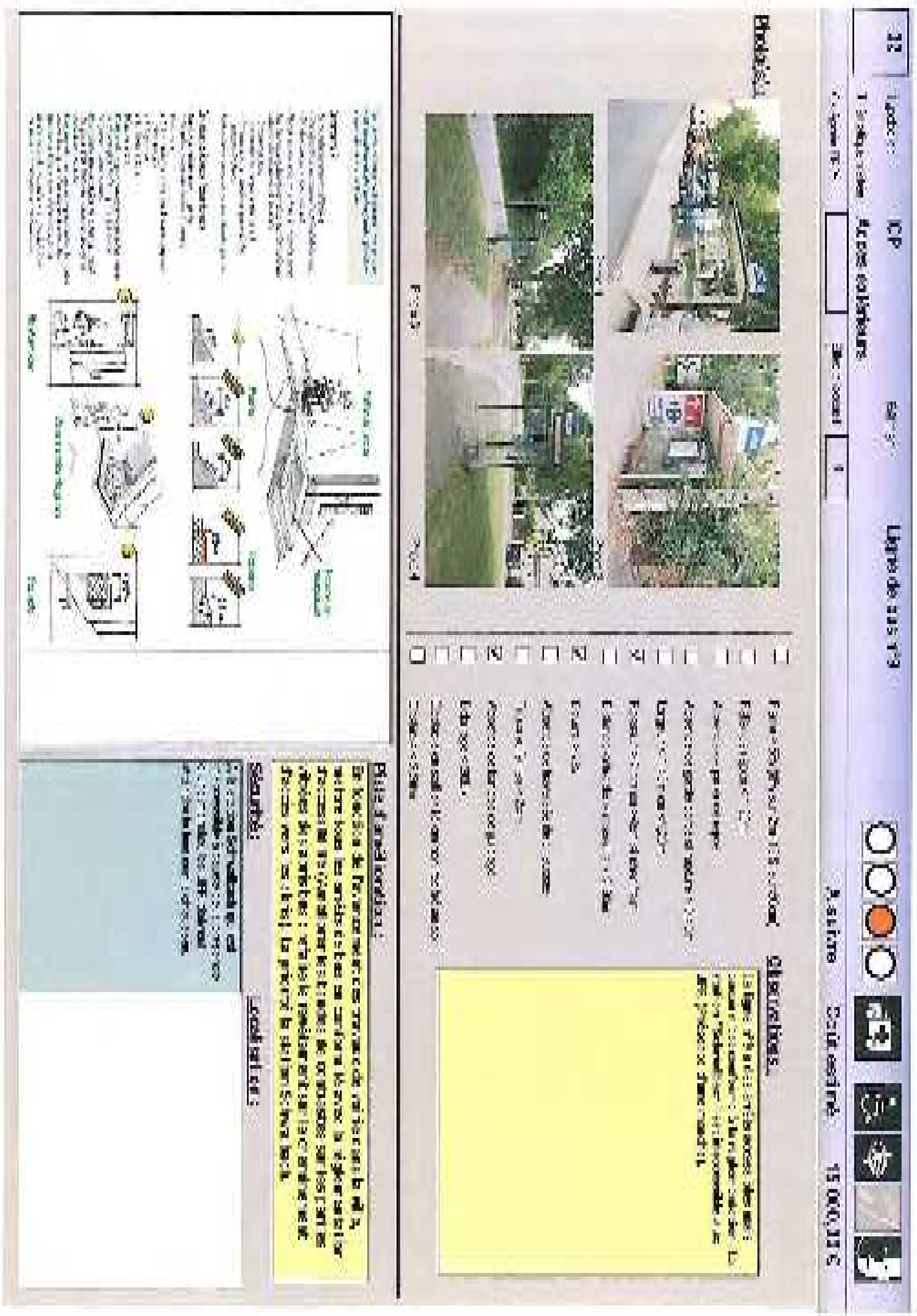

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

Tableau de synthèse

N°	Observations	Plan d'action		Urgence	Coût
21	[illegible]	[illegible]	☑ ☑ ☐ ☑		10 000,00 €
				Somme par bâtiment	10 000,00 €
22	[illegible]	[illegible]	☑ ☑ ☐ ☑		10 000,00 €
				Somme par bâtiment	[illegible]
				TOTAL	20 000,00 €
				Total général	[illegible]

[illegible] *Conception audit d'eau Normandie Centre Juillet 2009* Page 1 sur 1

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau Multisports**

[illegible]

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Plateau Multisports de l'Espace jeunesse
- Plateau multisports de l'Adézière
- Plateau multisports de la Chesnaie

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Plateau multisports de l'espace jeunesse

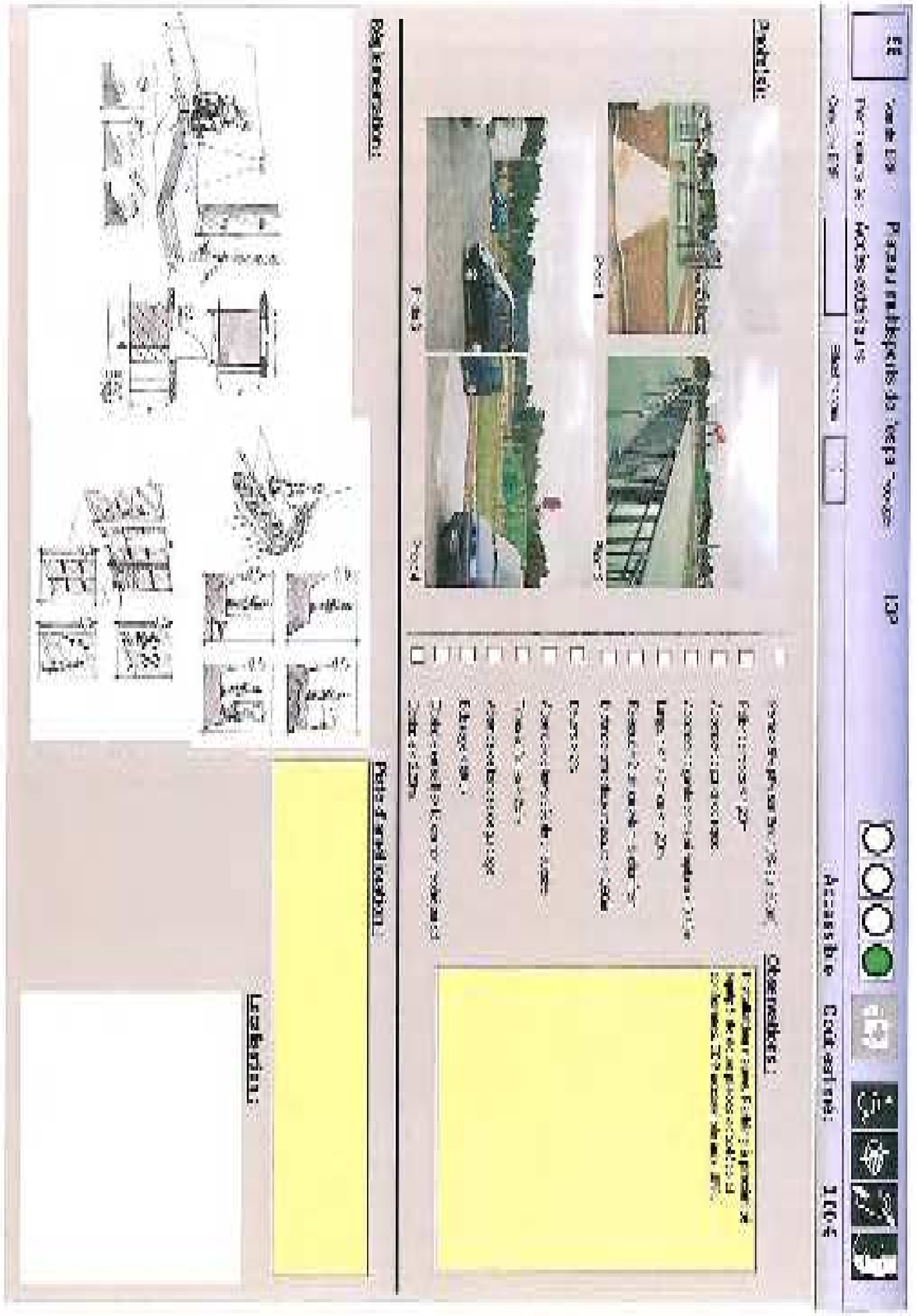

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau multisports de l'Adézière**

ACF - Agence Conseil en Formation - S.A.S. au capital de 1 000,00 euros - N° SIRET 423 034 730 00074
RCS : ROUEN 423 034 730 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 88423034730 / RC MIDCOX N° MA RCP 0000004
L'AGENCE D'ACTIVITÉ économique dont le numéro est le 23 03 01308 76
Siège Social : Le Vaudan - 1 Rue du Grand Feu - 76700 HONGUEN Tél. 02.35.62.12.17 Fax. 09 67 02 62 03
Agence : 38 rue de la Roche - 17100 SAINTES Tél. 05 46 05 04 14 Fax. 05 46 05 30 60

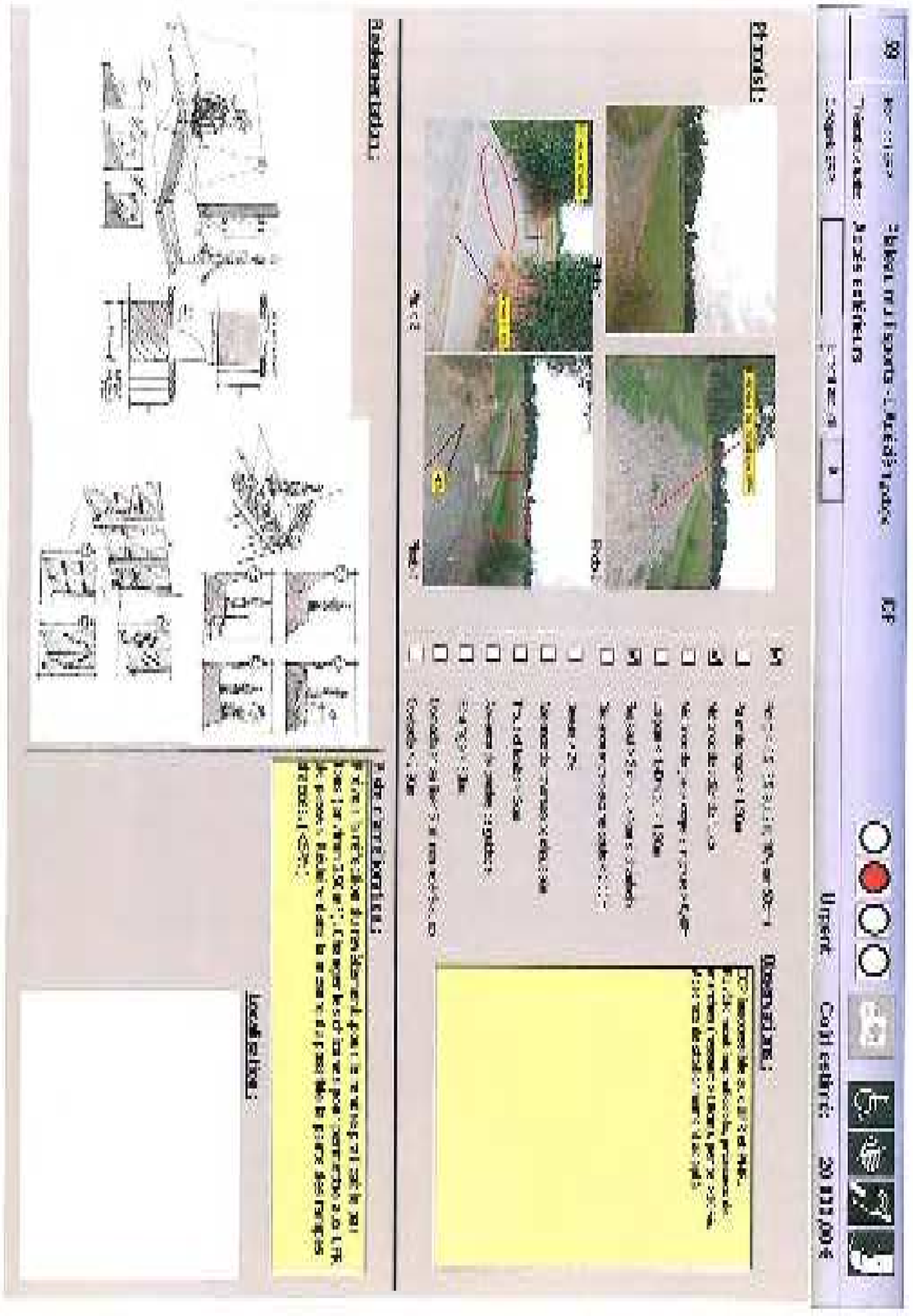

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Plateau multisports de la Chesnaie**

ACF Siret Capital 8 000,00 euros - N° Siret 813 034 830 00010
RCS : ROUEN 813 034 830 / Code APE : 7022Z / N° TVA : FR 90 813034830 / N° HABILITATION N° HA 8003831
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04305 76
Siège Social : Le Vaudon - 1 Rue du Canal Pro - 76160 DARNETAL - Tel. 02.35.60.04.13 - Fax. 09 58 35 60
contact@acf-conseil.fr

57 — Plateau ralentisseur la Chesnaie — RDP — Accès cheminements — Accessible — Coût estimé : 6 300,00 €

Photo(s) :

Photo 1 — Photo 2 — Photo 3 — Photo 4

Observations :

Aménagement à réaliser :

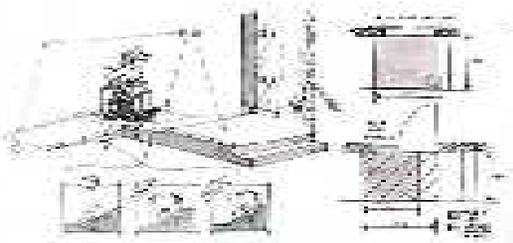

Aide à la réalisation :

Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords d'un passage surélevé (photo 1), ou aux abords d'une placette (photo 2) ou d'un trottoir (photo 3).

Localisation :

58 — Plateau ralentisseur la Chesnaie — RDP — Stationnement GIG - GIC — A suivre — Coût estimé : 7 500,00 €

Photo(s) :

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Stationnement GIG-GIC :

Observations :

Aménagement à réaliser :

Aide à la réalisation :

Prévoir la création de places de stationnement adaptées aux abords d'un passage surélevé (photo 1), ou aux abords d'une placette (photo 2), ou d'un trottoir (photo 3).

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

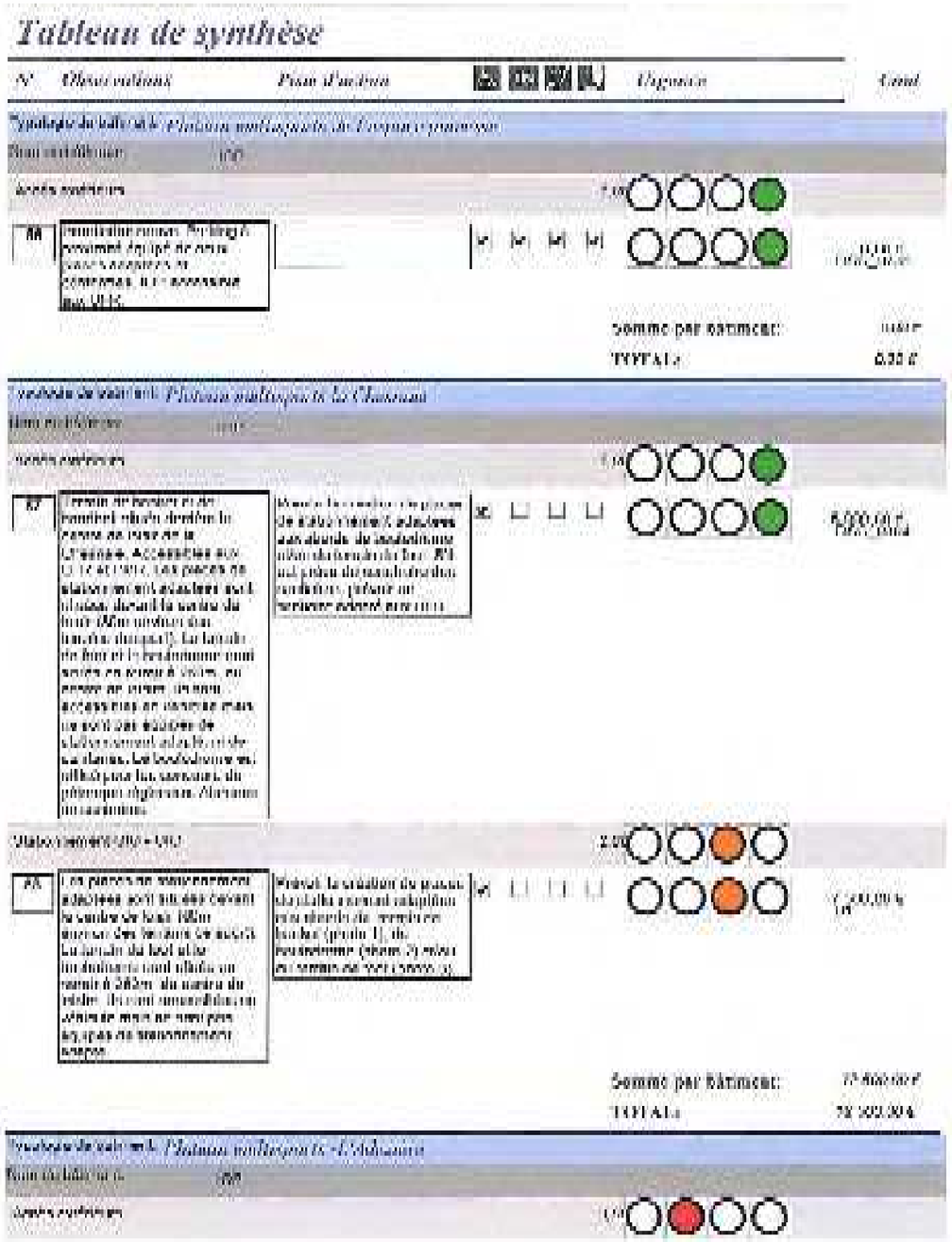

rendu le 24 juin 2011

N°	Observations	Plan d'action					Urgence	Coût
88	[illegible]	[illegible]	☑	☑	☑	☑	○ ● ○ ○	[illegible]
							Somme par itinéraire	20 000,00 €
							TOTALE	[illegible]
							Total général	[illegible]

vendredi 25 février 2011

ACF

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ville d'Avrillé

Réalisation des audits

- Allée des Châtaigniers
- Avenue de la Boissière
- Avenue des Trois Cormiers
- Avenue du Commandant Mesnard
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue du Onze Novembre 1918
- Avenue François Mauriac
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue de Brandemont
- Avenue Pierre Mendès France
- Avenue Raymond Poincaré
- Avenue René Leriche
- Avenue Salvador Allende
- Avenue Vincent Van Gogh
- Esplanade
- Rue Henri Dunant
- Rue Albert Schweitzer
- Rue Auguste Renoir
- Rue de la Ternière
- Rue des Bruyères
- Rue des Champs
- Rue Maréchal Leclerc
- Rue Jean Lurçat
- Rue René Hersen
- Chemin de la Petite Garde
- Chemin d'accès au cimetière
- Chemin de la Saiette
- Chemin des Ardennes
- Chemin du Champs des Martyrs
- Route Nationale

[illegible]
RCS : ROUEN [illegible] / Code APE : [illegible] / N°TVA : FR [illegible] / RC HISCOX N° HA RCP [illegible]
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro [illegible]
Siège Social : Le Vauban – 1 Rue du Grand Pré – 76100 ROUEN Tel. [illegible] Fax. [illegible]
Agence : [illegible] 17100 SAINTES Tél. [illegible] Fax. [illegible]
[illegible]

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Nom rue : allée des chataigniers

282

À suivre — Coût estimé : 5 300,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [x] Borne : position non conforme à l'abaque de détection
- [x] Borne : contraste non conforme
- [ ] [illegible]
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier urbain sur potelet ... [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]

Obstacles : Potelets, Poubelles

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] CERTU [illegible]

[illegible]

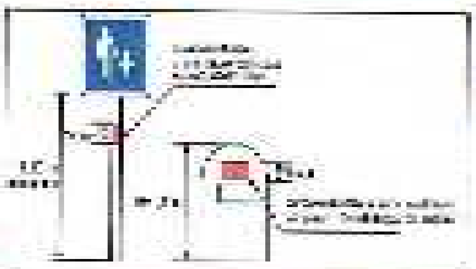

Pistes d'amélioration :

Prévoir une ... [illegible] ... Photo 1. ... Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Nom rue : allée des chataigniers

281

À suivre — Coût estimé : 3 000,00 €

Constat :

- [ ] [illegible]
- [ ] Pente > 5%
- [ ] Pas de palier de repos
- [ ] Palier de repos [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] Largeur < 1,40 m [illegible]
- [ ] Largeur < 1,20 m [illegible]
- [ ] Ressaut > [illegible]
- [ ] [illegible]

Nature du cheminement : Graviers

Observations :

Revêtement de sol dégradé

Réglementation :

Source : [illegible] CERTU 2006

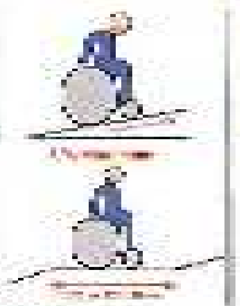

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Stationnement GIG - GIC — 284

Adresse : allée des charcutiers [illegible]

Urgent — Coût estimé : 2 500,00 €

Photo 1 | Photo 2

Constat :

- Dévers transversal > 2%
- Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- [illegible] au trottoir
- Signalisation non conforme
- Non respect de la mesure des paramètres (entre 3,30 et 1,20)

[illegible]

- Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- Largeur trottoir < 1,20 m
- Absence de bande de 80 cm

Observations :

Place non conforme, sortie de la personne sur la chaussée. Photo 2.

Réglementation :

- Largeur [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Source : [illegible] - CERTU 2008

Pistes d'amélioration :

Prévoir de déplacer la place de stationnement sur l'autre trottoir. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée — 233

Adresse : allée des charcutiers [illegible]

A suivre — Coût estimé : 15 000,00 €

Photo 1 | Photo 2

Constat :

- [x] [illegible]
- [ ] [illegible] < 1,20 m
- [ ] [illegible] non conforme
- [x] [illegible]
- [ ] [illegible] passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] [illegible]
- [ ] Non respect de [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]

Manque de visibilité :

Observations :

[illegible] non conformes.

Réglementation :

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

Source : [illegible] - CERTU 2008

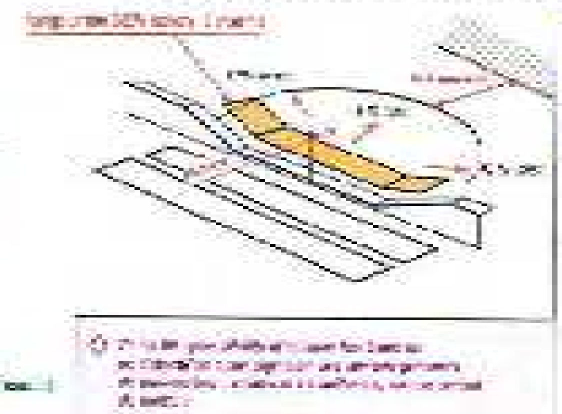

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir ; prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée existantes.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs
Adresse : Avenue de la Boissière

254 — A suivre — Coût estimé : 9 500,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :
- Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- Partie contrastée non conforme
- Trous, fentes > 2 cm
- Cheminement non éclairé
- Largeur au sol de circulation insuffisante
- Mobilier ancré sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes non signalées
- Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- Passage libre de circulation < 0,80 m sur 1,20 m

Obstacles occasionnels sur le cheminement : Poubelles, voitures

Observations :

Réglementation : [illegible]

Source : Une voirie accessible - CERTU 2006

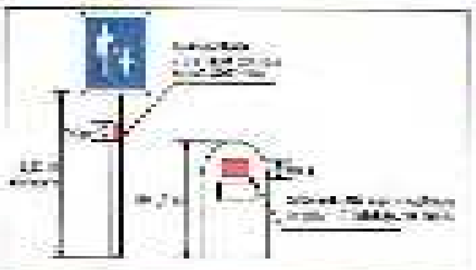

Pistes d'amélioration :
Prévoir une sensibilisation de la population au passage ... libre d'obstacle ... de tout encombrement des cheminements. Photo 1. Prévoir de contraster les obstacles. Photo 4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo 3. Prévoir de changer les poteaux non conformes à l'abaque. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements
Adresse : Avenue de la Boissière

253 — A suivre — Coût estimé : 3 500,00 €

Constat :
- [illegible]
- Pente > 5 % — Dévers > 2 %
- Pas de palier de repos
- Ressaut [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- Ressaut > 2 cm [illegible]
- [illegible] < 2,50 m

Nature du revêtement : Gravillons

Observations :
Revêtement dégradé.

Réglementation : [illegible]

Source : Une voirie accessible - CERTU 2006

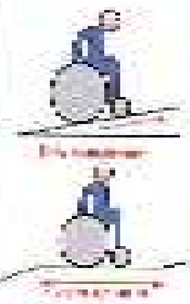

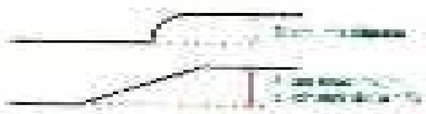

Piste d'amélioration :
Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée — Avenue de la Boissière

256 — Urgent — Coût estimé : 10 400,00 €

Photo 1 / Photo 2

Constat :

- ☑ Absence de bande podotactile

Manque de visibilité :

Observations :

Absence de traversées de chaussée. [illegible]

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

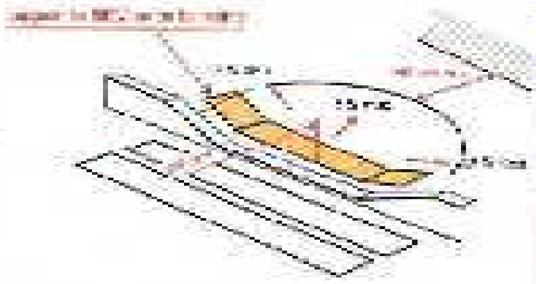

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo 2. Prévoir la mise en place de bandes podotactiles aux traversées de chaussée sur la voie. Photo 1.

Sécurité : — **Localisation :**

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — Avenue de la Boissière

255 — A suivre — Coût estimé : 300,00 €

Constats :

- ☐ Borne, poteau non conforme à l'obstacle de détection
- ☐ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ [illegible]
- ☐ Mobilier [illegible]
- ☑ Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ [illegible]

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

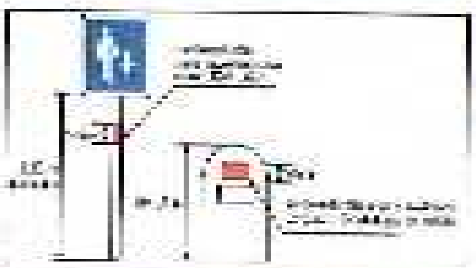

Pistes d'amélioration :

Prévoir un rappel au sol pour l'obstacle en saillie > à 15 cm.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Caractéristique : Obstacles sur les trottoirs

Voirie : avenue de la grande planche

299

A suivre | Coût estimé : 1 133,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'époque de création
- [x] Partie contrastée non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain ou poteau (h < 1,20 m), parties surélevées mal signalées
- [ ] Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- [ ] passage libre < 0,80 m

Observations :

Réglementation : Source : Une voirie accessible - CERTU 2006

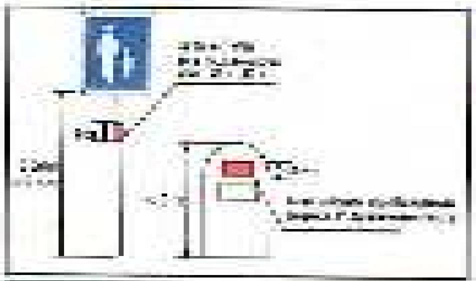

Pistes d'amélioration :

Prévoir des parties contrastées [...]. Photo 2. Prévoir une [...] Photo 3 [...] Photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Caractéristique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Voirie : avenue de la grande planche

298

Accessible | Coût estimé : 0,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

Nature du revêtement : Enrobé [?]

Observations :

Réglementation : Source : Une voirie accessible - CERTU 2006

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

[illegible] : Obstacles sur les trottoirs

[illegible] : avenue des trois cormiers

347

À suivre — Coût estimé : 8 900,00 €

Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ [illegible]
- ☑ Trous, fentes > 2cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]

Obstacles non-conformes [illegible] : [illegible]

Observations :

[illegible]

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU-2003

[illegible]

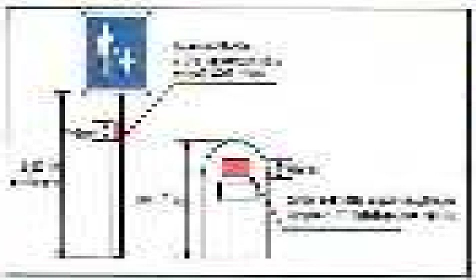

Pistes d'amélioration :

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter le stationnement des cheminements. Photo 4. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo 1. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo 2. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo 3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

[illegible] : Géométrie des trottoirs, Cheminements

[illegible] : avenue des trois cormiers

348

À suivre — Coût estimé : 1 200,00 €

Constat :

- ☐ Absence de trottoir [illegible]
- ☐ Pente > 5% — ☐ Dévers > 2%
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ Ressaut > 2 cm [illegible]
- ☐ [illegible]

[illegible] : Gravillons

Observations :

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU-2003

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir de supprimer le ressaut.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée

avenue des trois cormiers

349 — Urgent — Coût estimé : 18 900,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ [illegible]
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]

Manque de visibilité :

Observations :

[illegible]

Réglementation :

[illegible]

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

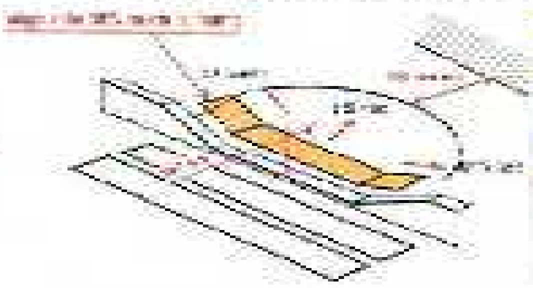

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 1, 2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo 2.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs

avenue des trois cormiers

348 — À suivre — Coût estimé : 1 100,00 €

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampadaire solaire absent
- ☑ Mobilier urbain (… < 2,20 m) parties surélevées non signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ [illegible]

Obstacles non démontables sur le cheminement : | Mobilier, objets sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

[illegible]

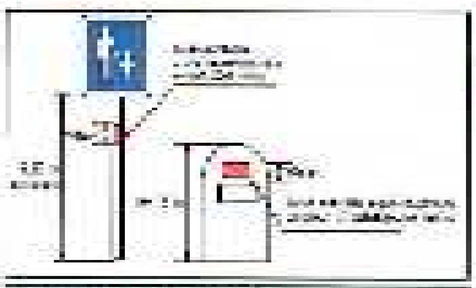

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements
Rue : avenue du commandant Mesnard

387 — Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- Dévers > 2%

Observations :

Réglementation :

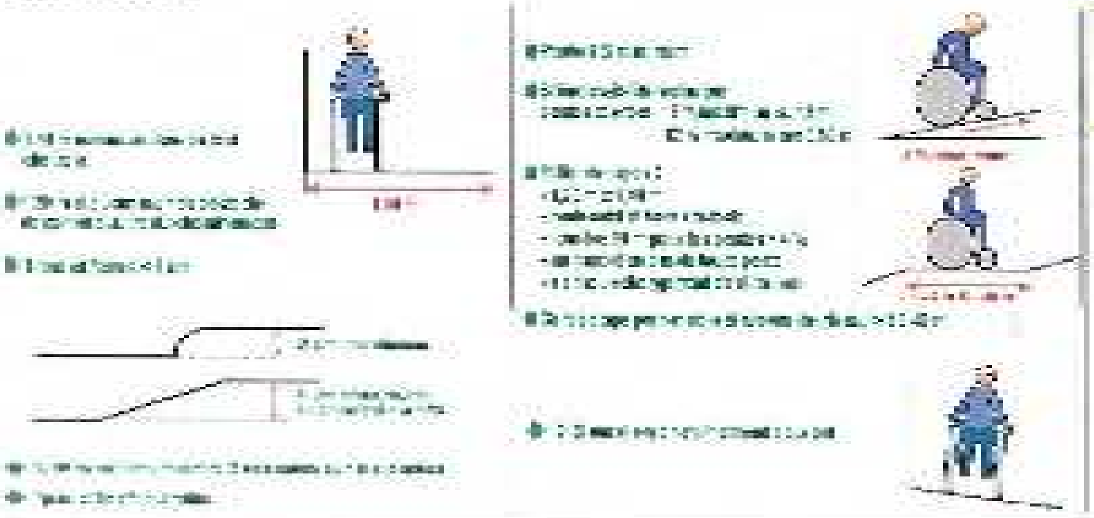

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Stationnement GIG - GIC
Rue : avenue des trois cormiers

330 — A suivre — Coût estimé : 100,00 €

Constat :

- ☐ Dévers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- ☒ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des panneaux (entre 0,90 et 1,30)

Dans le cas d'un stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir :

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Hauteur de panneau < 0,90 m

Réglementation :

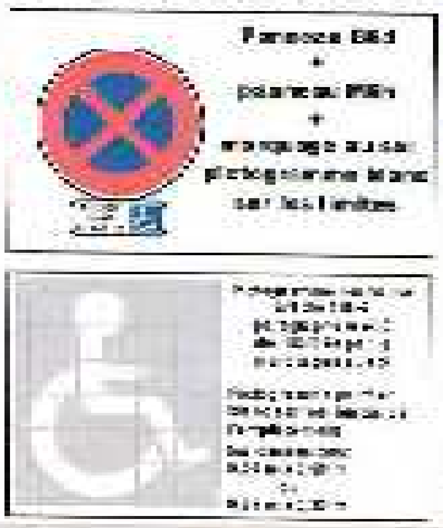

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser les panneaux à 1,30 m.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

avenue du commandant mesnard

289	À suivre	Coût estimé :	300,00 €

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☒ Partie rabattable non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☒ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes non signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non intégré au sol
- ☐ Passage libre d'au moins 0,80 m sur 1,30 m

Observations :

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU - 2008

[illegible]

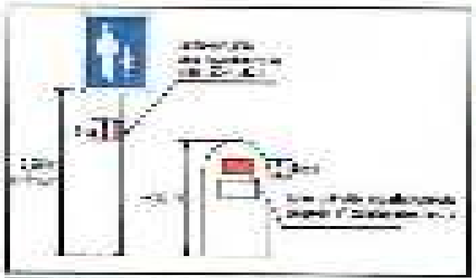

Pistes d'amélioration :

Prévoir de supprimer les obstacles. Prévoir de rehausser les [illegible] à 2,20 m

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Localisation : avenue du commandant mesnard

283	À suivre	Coût estimé :	1 900,33 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

- ☒ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☐ Partie rabattable non conforme
- ☒ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes non signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non intégré au sol
- ☐ Passage libre d'au moins 0,80 m sur 1,30 m

Observations :

Angelot [illegible]

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU - 2008

[illegible]

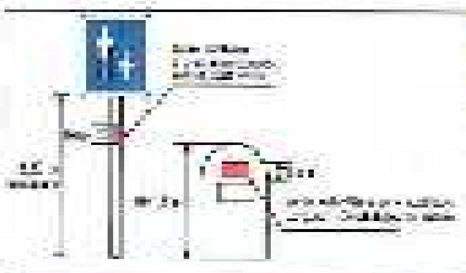

Pistes d'amélioration :

Prévoir une sensibilisation de la population [illegible]. Prévoir de changer les grilles non conformes. Prévoir [illegible]. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo 4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Type aménagement : Stationnement GIC - GIG

Avenue : AVENUE du commerçant mesnard

281

A suivre | Coût estimé : 1 300,00 €

Constat :

- ☐ Dévers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m sur place en épis ou bataille
- ☒ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☒ Pas d'accès au trottoir
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Hauteur inadaptée de la bande de guidage (entre 0,50 m et 1,30 m)

Dans le cas d'un stationnement longitudinal :

- ☐ Longueur < 2,50 m par place en créneau
- ☐ Longueur totale < 2,50 m
- ☐ Absence de bande de 50 cm

Observations :

Panneau < 2 m 20

Réglementation :

- Largeur ≥ 3,30 m
- Panneau B6d
- Création d'une bande latérale de 0,80 m de large minimum
- Panneau B6d
  Stationnement gênant et très gênant
  Stationnement réservé aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement
- Signalisation verticale et horizontale
  Stationnement réservé aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement
- Panneau de signalisation
- Panneau M9 + panneau M6 + panneau M9 + marquage au sol pictogramme blanc sur fond bleu

Source : Le mémento accessibilité - CERTU 2008

Pistes d'amélioration :

Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir de valoriser la place > 3,30 m.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Type aménagement : Gén. mét. : passages piétons de chaussée

Avenue : AVENUE du commerçant mesnard

280

A suivre | Coût estimé : 1 200,00 €

Constat :

- ☐ Dévers transversal > 2%
- ☐ Pente du trottoir > 5%
- ☐ Pente d'accès > 6%
- ☐ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence de bande de guidage (entre 0,50 m et 1,30 m)
- ☒ Absence de bande podotactile
- ☐ Pas de bande podotactile pour les cheminements piétons
- ☐ Hauteur de la bande inadaptée
- ☐ Absence de contraste visuel sur le trottoir
- ☐ Mobilier positionné de manière gênante
- ☐ Eclairage insuffisant sur le passage piéton

Marque de visibilité :

Observations :

Traversée de deux voies de circulation.

Réglementation :

Source : Le mémento accessibilité - CERTU 2008

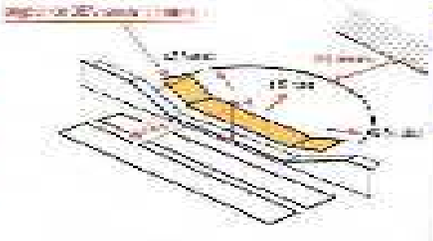

- Largeur ≥ 3,30 m
- Bande d'éveil de vigilance
- Création d'une bande latérale de 0,80 m de large minimum
- Abaissement du trottoir
- Signalisation verticale et horizontale
- Panneau de signalisation

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs

rue du général de gaulle

297	A suivre	Coût estimé : 1 500,00 €

Photo 1 Photo 2

Constat :

- [x] Borne / poteau non conforme / absence de détection
- [x] Fente / grille non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier / saillie sur largeur < 2,20 m
- [ ] Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non rappelé au sol
- [ ] Passage sélectif, chicane < 1,20 m par 1,20 m

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2002

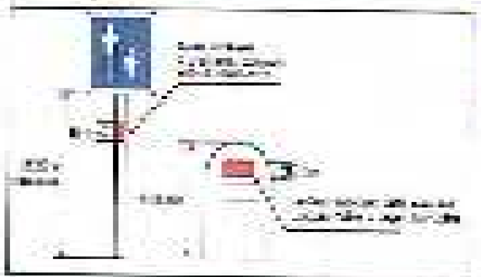

Pistes d'amélioration :

Prévoir de contraster les potelets. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo 1. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'entrée. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements

rue du général de gaulle

393	Accessible	Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- [ ] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] Pas de palier de repos
- [ ] Largeur < 1,40 m
- [ ] Ressaut > 2 cm

Nature du revêtement : Gravillons

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2002

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

[illegible] : Obstacles sur les trottoirs

Adresse : avenue du général de gaulle 2

310 — A suivre — Coût estimé : 800,31 €

Photo :

Photo 2

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme à l'usage de détection
- ☑ [illegible]
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non décelé
- ☐ Lampe au sol [illegible]
- ☑ [illegible] parties surélevées non signalées
- ☐ Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ [illegible]

Observations :

Réglementation

Source : [illegible] CERTU 2009

[illegible]

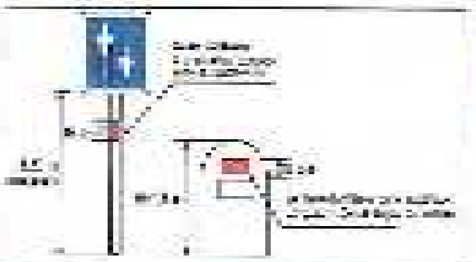

Pistes d'amélioration

[illegible] Photo 2

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

[illegible] : Géométrie des trottoirs / Cheminements

[illegible] : avenue du général de gaulle 2

309 — Accessible — Coût estimé : 100 €

Constat :

- ☑ Absence de [illegible]
- ☑ Pente > 5 % ☐ Dévers > 2 %
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]

[illegible] : Graviers

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] CERTU 2009

[illegible]

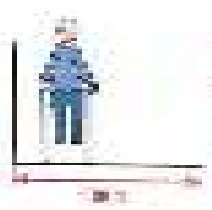

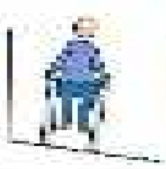

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

304

Commune : Communauté de communes

Adresse : Avenue du onze novembre 1918

A suivre Coût estimé : 5 000,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [ ] Absence de cheminement piéton
- [ ] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] Rétrécissement
- [ ] Palier de repos
- [ ] Palier de repos < 1,20 m ou > 1,50 m
- [ ] Absence de garde-corps ou garde-corps < 1,00 m
- [ ] Largeur < 1,40 m (1,20 m exceptionnel)
- [ ] Largeur < 1,20 m sur 2 m maximum (décalage de 0,40 m)
- [ ] Ressaut > 2 cm ou absence d'arrondi (2 cm)
- [ ] Escalier non conforme aux règles d'accessibilité

Niveau de visibilité : Grandes et hautes

Observations :

Réglementation :

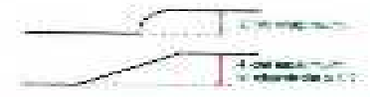

Fiche d'amélioration :

Prévoir un cheminement praticable : cheminement actuellement impraticable.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

311

Commune : Communauté de communes de chaussée

Adresse : avenue du général de gaulle 3

A suivre Coût estimé : 220,00 €

Constat :

- [ ] Absence de cheminement piéton
- [ ] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] Rétrécissement
- [ ] Absence d'un passage bas-relief (2 cm) ou hauteur du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Parcours sonore pour les déficients visuels
- [ ] Ilots refuges
- [ ] Absence de feux sonores ou de feux lumineux
- [ ] Mauvais positionnement des feux
- [ ] Cheminement non praticable en fauteuil roulant

Niveau de visibilité :

Observations :

Réglementation :

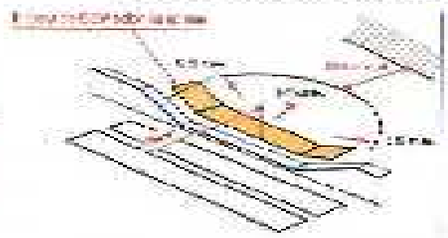

Fiche d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 308

Avenue du onze novembre 1918

A suivre — Coût estimé : 500,00 €

Constat :
- ☐ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☒ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties surélevées mal signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ Passage sélectif d'une largeur < 0,8 m ou 1,30 m

Observations :

Réglementation :

Source : CERTU

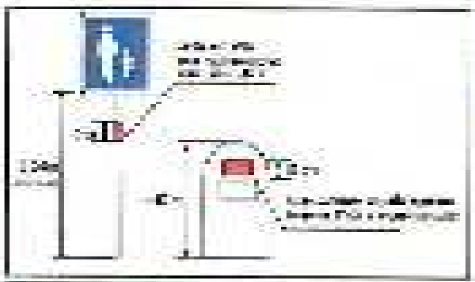

Pistes d'amélioration :

Prévoir le contraste sur les obstacles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 305

Avenue du onze novembre 1918

A suivre — Coût estimé : 2 400,00 €

Photo 1 — Photo 2 — Photo 3 — Photo 4

Constat :
- ☒ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☒ Partie contrastée non conforme
- ☒ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☒ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties surélevées mal signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ Passage sélectif d'une largeur < 0,8 m ou 1,30 m

Observations :

Réglementation :

Source : CERTU

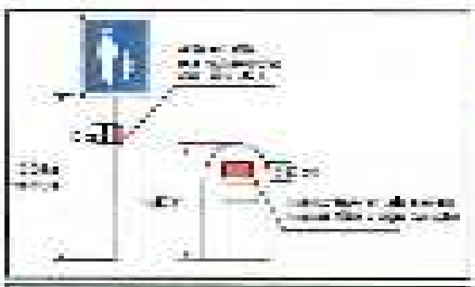

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser les obstacles < 2,20 m. Photo 1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo 2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo 3. Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter tout encombrement des cheminements. Photo 4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Arrêt de transports collectifs

Adresse : Avenue du onze novembre 1918

308 — A suivre — Coût estimé : 5 000,00 €

Constat :

- ☐ Absence de cheminement vers l'arrêt
- ☐ Hauteur de l'arrêt non adaptée
- ☑ Largeur entre l'arrêt et l'abris voyageur < 0,90 m
- ☐ Cheminement piéton de transit < 1,40 m
- ☐ Aire de rotation < 1,50 m pour l'embarquement
- ☐ Ligne et destination non indiquées
- ☐ Dispositif d'affichage non conforme
- ☐ Obstacle de type panneau : hauteur > 2,20 m
- ☐ Pas de passage piéton à proximité

Observations :

Réglementation :

Pistes d'amélioration :

Prévoir une largeur suffisante entre l'arrêt et l'abris voyageur.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée

Adresse : Avenue du onze novembre 1918

307 — Urgent — Coût estimé : 19 433,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- ☑ Absence de bande d'éveil de vigilance
- ☐
- ☐
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐
- ☐
- ☐
- ☐
- ☐

Marquage de visibilité :

Observations :

Réglementation :

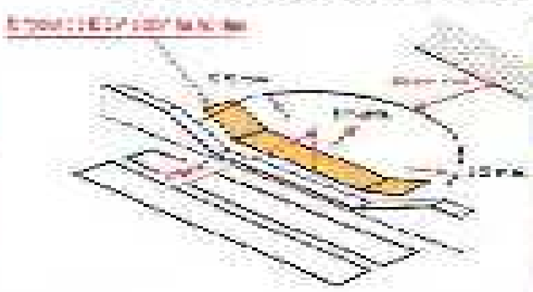

Pistes d'améliorations :

Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 2, 3

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Itinéraire : Avenue François Mauriac

201 — A suivre — Coût estimé : 1 500,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme

Observations :

Réglementation :

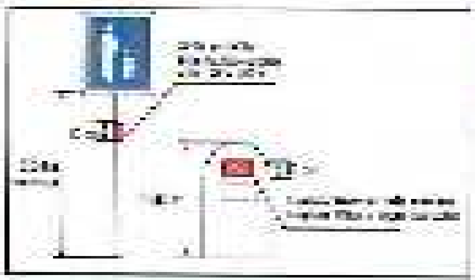

Pistes d'amélioration :

Photo 1 : obstacle contrastée < 0,20 m. Prévoir de ... Photo 2 : Prévoir le changement des potelets non conformes à l'abaque. Photo 2 ...

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Itinéraire : Avenue François Mauriac

200 — Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Observations :

Réglementation :

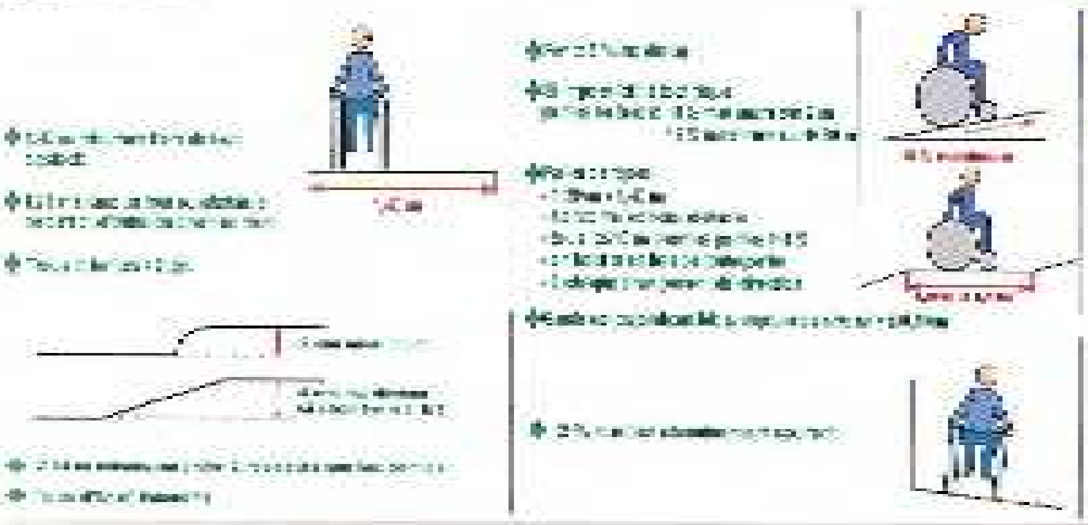

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Giratoire

Rue : Avenue S. Pompidou

385

Urgent — Coût estimé : 15 [illegible],00 €

Photo 1 :

Photo 2 :

Constat :

- [ ] Absence de cheminement piéton
- [ ] Pente > 5%
- [x] Dévers > 2%
- [ ] Traversée non aménagée
- [ ] Absence de bande d'éveil de vigilance
- [ ] Présence de mobilier urbain gênant
- [ ] Largeur de cheminement piéton < 1,40 m
- [ ] Absence de bande podotactile
- [ ] Ressaut > 2 cm ou dénivelé > 4 cm
- [ ] Largeur de trottoir < 2,50 m

Niveau d'enjeu environnant : localisation, gravité

Observations :

Dévers important sur le trottoir côté giratoire dans le sens de la descente. Nombreux [illegible] objets.

Règlementation :

Pistes d'amélioration :

Prévoir la réfection du trottoir. Prévoir une rampe d'accès pour déboucher sur le cheminement piéton.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Sécurité des traversées de chaussée

Rue : Avenue François Mitterrand

383

À suivre — Coût estimé : 4 200,00 €

Photo 1 :

Photo 2 :

Constat :

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Pente du bateau > 5%
- [ ] Feuillure des bateaux > 2 cm
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence de bande d'éveil de vigilance au droit de la traversée piétonne
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] Absence de mobilier urbain de protection permanente
- [ ] Traversée non aménagée
- [ ] Absence de cheminement piéton
- [ ] Présence de mobilier urbain gênant
- [ ] Absence d'abaissé de trottoir

Marque de visibilité :

Observations :

Absence de bateau sur trottoir côté giratoire.

Règlementation :

Source : Recommandations - CERTU - 2006

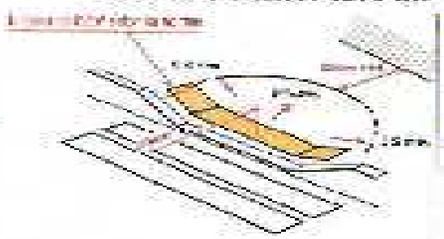

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la création de bandes podotactiles.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Cheminements et traversées de chaussée

Adresse : avenue G. Pompidou

288

À suivre

Coût estimé : 10 582,00 €

Photo 1

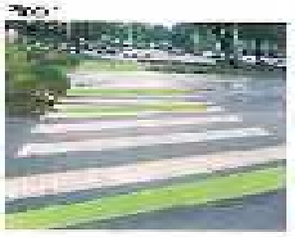

Photo 2

Photo 3

Constat :

- [ ] Absence de bande d'éveil de vigilance
- [ ] Pente transversale > 2 %
- [ ] Pente dans le sens de la circulation > 5 %
- [ ] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d'un passage accessible aux personnes à mobilité réduite
- [x] Largeur de la bande de guidage < 1,40 m
- [x] Présence de grille ou de joint de dilatation perpendiculaire au sens de la circulation
- [ ] Traversée de chaussée non matérialisée
- [ ] Absence de bande d'éveil de vigilance au niveau de la traversée de chaussée
- [ ] Bande de guidage non contrastée par rapport au sol
- [ ] Absence d'abaissement de trottoir

Niveau de visibilité :

Observations :

Règlementation :

Source : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - JO n°36 du 12 février 2005 - Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics modifiant le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif aux aménagements des infrastructures de transports terrestres pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite - Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux caractéristiques techniques des cheminements piétons accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

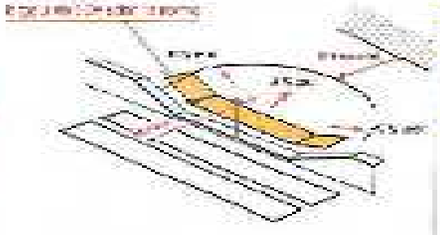

Pistes d'améliorations :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir des ressauts < 2 cm, prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, 2, 3. Prévoir des bandes podotactiles. Photo2

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

287

Adresse : avenue G. Pompidou

À suivre

Coût estimé : 5 500,00 €

Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'espace de circulation
- [x] Partie concernée non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Obstacle en saillie non détectable
- [ ] Largeur de cheminement insuffisante
- [x] Mobilier urbain ou poteau (h < 2,20m) partiellement détectable
- [ ] Elément en saillie > 5 cm et < 2,2 0m non indiqué au sol
- [ ] Passage libre < 2 m pour 1,30 m

Obstacles non conformes observés :

Mobilier urbain, poteau

Position, hauteur, largeur mesurée :

Observations :

Règlementation :

Source : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - JO n°36 du 12 février 2005 - Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics modifiant le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif aux aménagements des infrastructures de transports terrestres pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite - Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux caractéristiques techniques des cheminements piétons accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

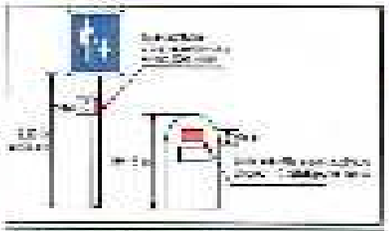

Pistes d'améliorations :

Prévoir de refaire sur les obstacles < 2,20 m. Prévoir une canne blanche de la population aveugle et accessoirement des malvoyants. Prévoir contrastes sur les obstacles.

Localisation :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs

Avenue Grandemont

274

A suivre — Coût estimé : 600,33 €

Photo 1 — Photo 2

Constat :

- ☒ Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☒ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☒ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes mal signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ Passage libre entre obstacles < 0,80 m sur 1,20 m

Observations :

Réglementation :

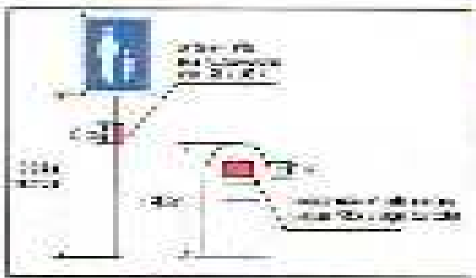

Pistes d'amélioration :

Prévoir le changement des potelets non conformes aux abaques. Prévoir de ... les obstacles < 2,20 m. Prévoir de ... les ... Prévoir de ... la végétation pour dégager le cheminement piéton.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements

Avenue Grandemont

273

Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Nature du revêtement : Graviers

Observations :

Réglementation :

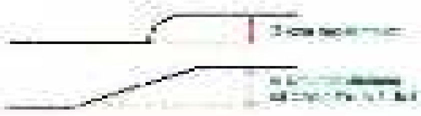

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Géométrie des traversées de chaussée

Itinéraire : Avenue Grandamont

275 — A suivre — Coût estimé : 3 200,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [x] Manque de ressaut sur l'arête du passage
- [ ] [illegible]
- [ ] Partie abaissée non conforme
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] [illegible]
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]

Manque de visibilité :

Observations :

[illegible]

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] - CERTU 2008

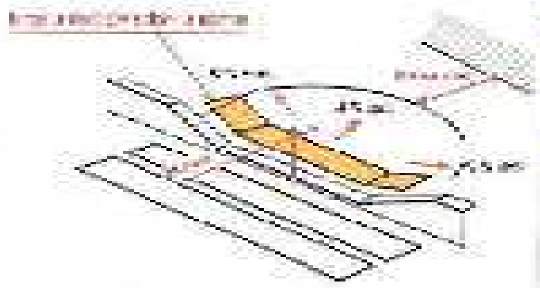

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Obstacles sur les trottoirs

Itinéraire : Avenue Grandamont

275 — A suivre — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- Partie basculable non conforme
- Trous, fentes > 2 cm
- Cheminement non éclairé
- Lampe au sol éblouissante
- Mobilier urbain sur poteau (h < 1,20 m), parties saillantes non signalées
- Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- Passage sélectif, chicane < 0,90 m ou 1,20 m

Obstacles non contrastés avec leur environnement : Voiture(s) en stationnement — Poteaux, [illegible] : [illegible]

Voitures [illegible]

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU 2008

[illegible]

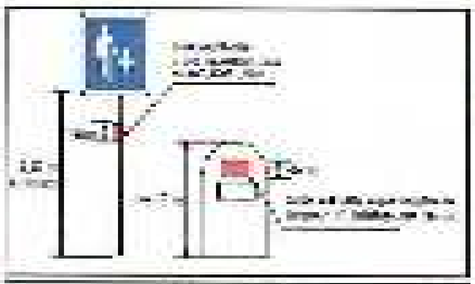

Pistes d'amélioration :

Prévoir une sensibilisation de la population à l'accessibilité afin d'éviter le stationnement des cheminements.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Dénomination : Géométrie des trottoirs / Cheminements — 331

Adresse : avenue pierre mendès France — A suivre — Coût estimé : 0,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

- Pente > 5 %
- Pas de palier de repos
- Ressaut > 2 cm ...

Nature du cheminement :

Observations :

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Réglementation :

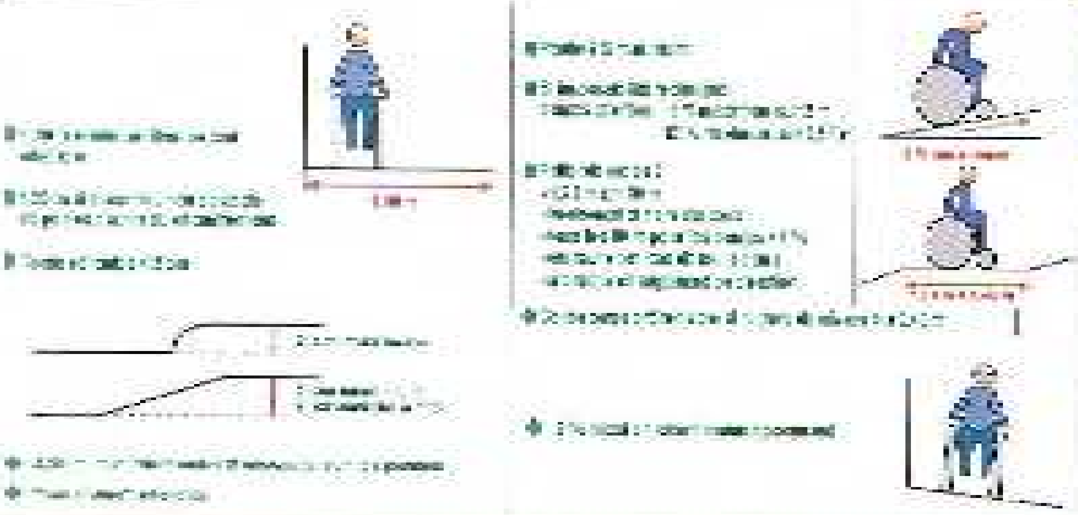

Etat des lieux de l'accessibilité

Dénomination : Stationnement GIG - GIC — 277

Adresse : Avenue Grandemont — A suivre — Coût estimé : 600,00 €

Constat :

- ☐ Devers transversal > 2 %
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Ressaut au trottoir
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des panneaux (entre 0,90 et 1,30)

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Réglementation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Typologie : Obstacles sur les trottoirs
Adresse : Avenue R. Poincaré

204

À suivre — Coût estimé : 300,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :
- ☑ Borne ou poteau non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie saillante non conforme
- ☐ [illegible]
- Cheminement non détecté
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Fourbe

Observations :

Réglementation : Source : [illegible]

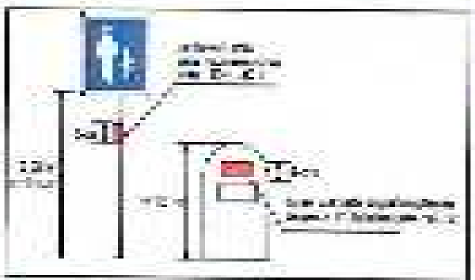

Pistes d'amélioration :

Prévoir une mise en conformité de la [illegible] afin de [illegible] Photo1. Prévoir [illegible] l'obstacle Photo2. Prévoir [illegible] Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Typologie : Géométrie des trottoirs / Cheminements
Adresse : Avenue R. Poincaré

203

À suivre — Coût estimé : 0,00 €

Constat :
- ☐ Absence de trottoir (ou de cheminement piéton)
- ☐ [illegible] ☑ [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Nature du revêtement : Enrobé.

Observations :

Réglementation : Source : [illegible] 2008

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements — 249
Adresse : Avenue René Leriche

A suivre — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- Absence de trottoir
- Devers > 2 %

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Absence de cheminement sur le trottoir de gauche.

Réglementation :

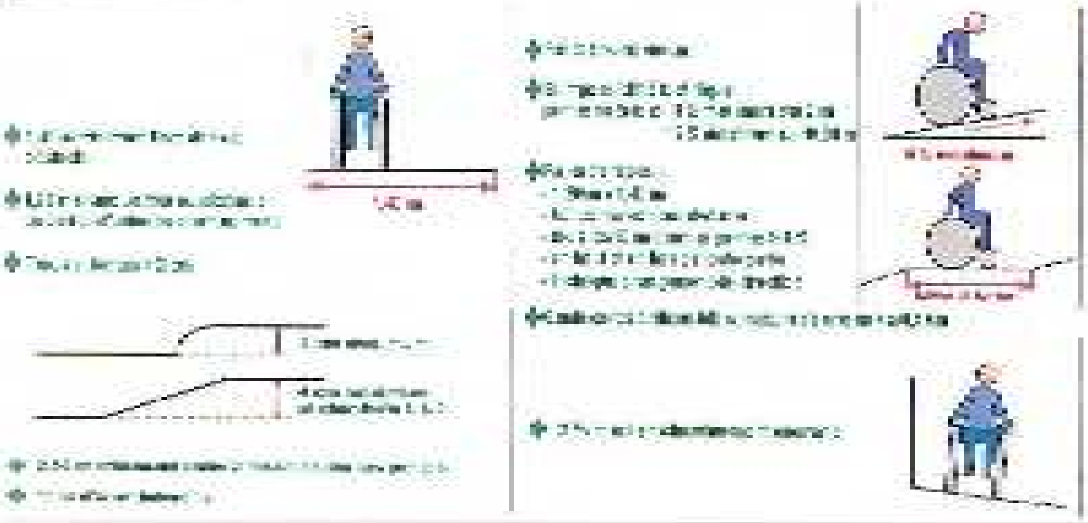

Pistes d'amélioration :

Prévoir d'habiller le cheminement sur le trottoir droit.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Stationnement GIG - GIC — 265
Adresse : Avenue H. Poincaré

A suivre — Coût estimé : 3 300,00 €

Constat :

- ☑ Devers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- ☑ Absence de bande de 0,80 m minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ Pas d'accès au trottoir
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des parcmètres entre 0,90 et 1,30

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de place.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée — 251

Avenue René Leriche

Urgent — Coût estimé : 3 700,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

Manque de visibilité :

Observations :

Réglementation :

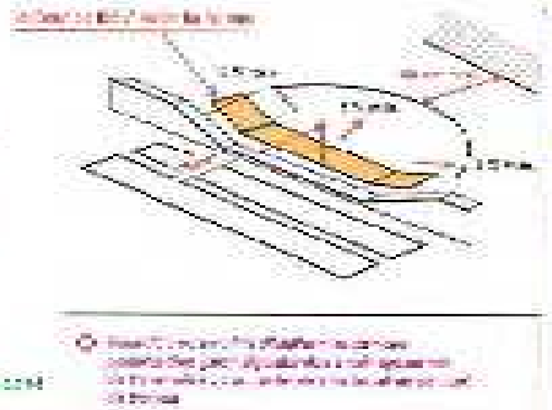

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo 1.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 250

Avenue René Leriche

A suivre — Coût estimé : 500,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

Observations :

Réglementation :

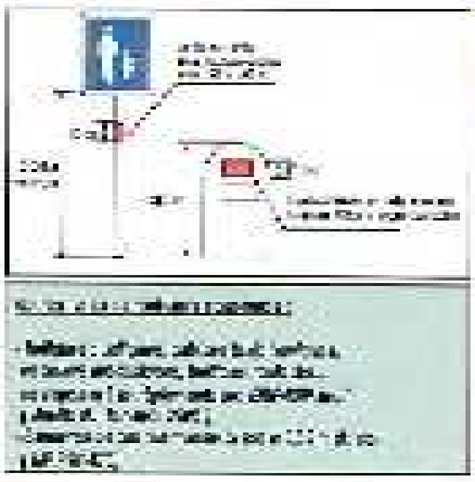

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique type : Gestion des stationnements / Cheminements

Voirie : Avenue Salvador Allende

Accessible — Coût estimé : 1 100 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [ ] Devers transversal > 2%
- [x] Pente > 5%
- [ ] Pente > 8%
- [ ] Présence palier de repos
- [ ] Palier de repos non conforme
- [ ] Présence garde-corps ou bordure > 0,08 m
- [ ] Largeur < 1,40 m (cheminement principal)
- [ ] Largeur < 2,10 m (cheminement secondaire ou de desserte de parcelle privative)
- [ ] Ressaut > 2 cm non chanfreiné (2 cm max)
- [ ] Présence de trous supérieurs à 2 cm

Nature du revêtement : Gravier et terre-plein gravillonné.

Observations :

Préconisations :

Source : Le Voirie accessible - CERTU - 2006

Légende

Pistes d'aménagement :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique type : Stationnement GIG - GIC

Voirie : Avenue René Laennec

Accessible — Coût estimé : 1 100,00 €

Constat :

- [ ] Devers transversal > 2%
- [ ] Largeur < 3,30 m pour place en épi ou oblique
- [ ] Absence de bande de 0,80 m entre les places pour rampe d'accès
- [ ] Pente > 5%
- [ ] Signalisation non conforme
- [ ] Non respect de la règle pour les places latérales (entre 0,30 et 0,50 m)

Stationnement longitudinal accessible aux personnes à mobilité réduite

- [ ] Largeur < 2,30 m pour place en créneau
- [ ] Largeur totale < 5,30 m
- [ ] Absence de bande de 0,80 m

Observations :

Réglementation :

Source : Le Voirie accessible - CERTU - 2006

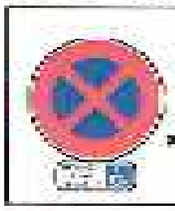

Panneau B6c
+
panneau M9f
+
marquage au sol
pictogramme blanc
sur les places

Pistes d'amélioration :

Prévoir : emplacements panneaux B6d et M6h

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée — 343 — Urgent
Adresse : Avenue salvador allende — Coût estimé : 16 500,00 €

Constat :
- ☑ Absence ou non-conformité des traversées de chaussée
- ☐ Bande d'éveil de vigilance non conforme
- ☐ Absence d'abaissé de trottoir
- ☑ Ressaut > 2 cm
- ☐ Absence de palier de repos horizontal
- ☑ Absence de contraste
- ☐ Non respect de la hauteur des feux
- ☐ Absence de contraste visuel ou tactile

Manque de visibilité :

Observations :
Absence de traversées de chaussée ou traversées non conformes.

Réglementation :

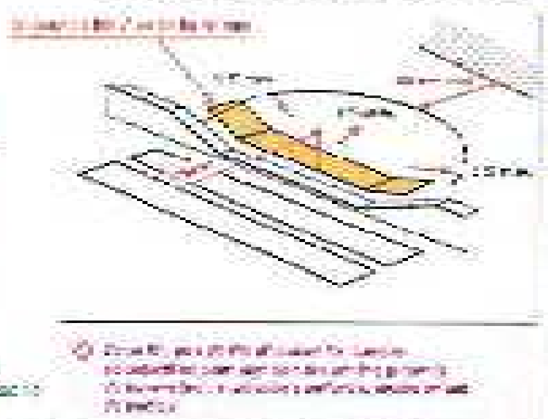

Source : Une voirie accessible - CERTU

Pistes d'amélioration :
Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo 1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut. Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4

Sécurité : — **Localisation :**

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs — 343 — A suivre
Adresse : Avenue salvador allende — Coût estimé : 3 300,00 €

Constat :
- ☑ Borne / poteau non conforme à l'usage de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Largeur de sol dégagé
- ☑ Mobilier urbain posé ... parties saillantes ...
- ☐ Elément en saillie ...
- ☐ Passage libre ...

Obstacles ... : — Mobilier ... :

Observations :

Réglementation

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

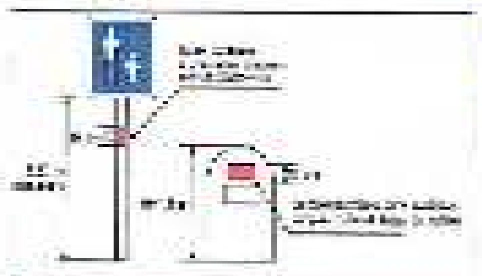

Autres types de mobiliers / équipements :

Pistes d'amélioration :
Prévoir de supprimer les poteaux sur le cheminement. Photo 1. Prévoir de ... obstacles ... Prévoir une ... accessibilité ... Prévoir de contraster les obstacles. Photo 2

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Arrêt de transports collectifs
Avenue salvador allende

345 — A suivre — Coût estimé 0,00 €

Constat :

- Absence de cheminement vers l'arrêt
- Hauteur de l'arrêt non adaptée aux matériels roulants
- Largeur entre l'arrêt et l'abri voyageur < 0,90 m
- Cheminement : largeur < 1,40 m
- Aire de rotation < 1,50 m pour l'embarquement
- Ligne de visualisation ...
- Caractères d'affichage non conformes
- Absence de bande de vigilance si hauteur > 26 cm
- Pas de passage piéton à proximité

Observations :

Réglementation :

Pistes d'amélioration :
Prévoir la reconfiguration de l'arrêt de bus pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Stationnement GIG - GIC
Avenue salvador allende

344 — A suivre — Coût estimé 2 300,00 €

Photo 1

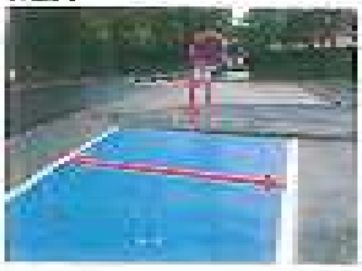

Photo 2

Constat :

- Dévers transversal > 2%
- ☒ Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- ☒ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☒ Pas d'accès au trottoir
- Signalisation non conforme
- Non respect de la hauteur des paramètres (entre 0,90 et 1,30)

- Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- Largeur trottoir < 1,80 m
- Absence de bande de 80 cm

Observations :
Signalisation non conforme. Panneau < 2 m ...

Réglementation :

Panneau B6d
+
panneau M6h
+
marquage au sol pictogramme blanc sur les limites

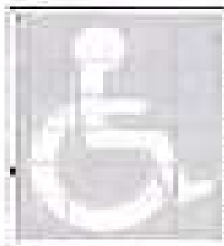

Pistes d'amélioration :
Prévoir de rabaisser les parmètres < 2,30 m. Prévoir un accès horizontal au trottoir. Prévoir une place de 3 m 30 de large. Photo 1.
Prévoir la mise en place du panneau B6d. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 338

avenue vincent van gogh

A suivre — Coût estimé : 1 200,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- ☐ Borne, poteau non conforme à l'usage de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur plateau ... partie saillante mal signalée
- ☐ Élément en saillie > 15 cm ... non indiqué au sol
- ☐ ...

Observations :

Réglementation

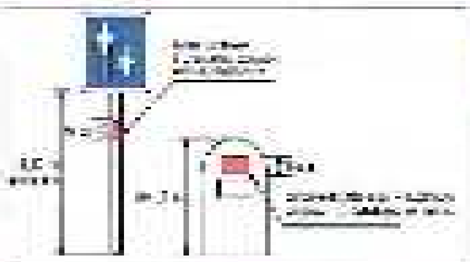

Pistes d'améliorations

Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo1. Prévoir de ... Photo2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs, Cheminements — 337

avenue vincent van gogh

Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- ☐ Pente > 5%
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Palier de repos
- ☐ ...
- ☐ Largeur < 1,40 m

Nature du revêtement : Goudron

Observations :

Réglementation :

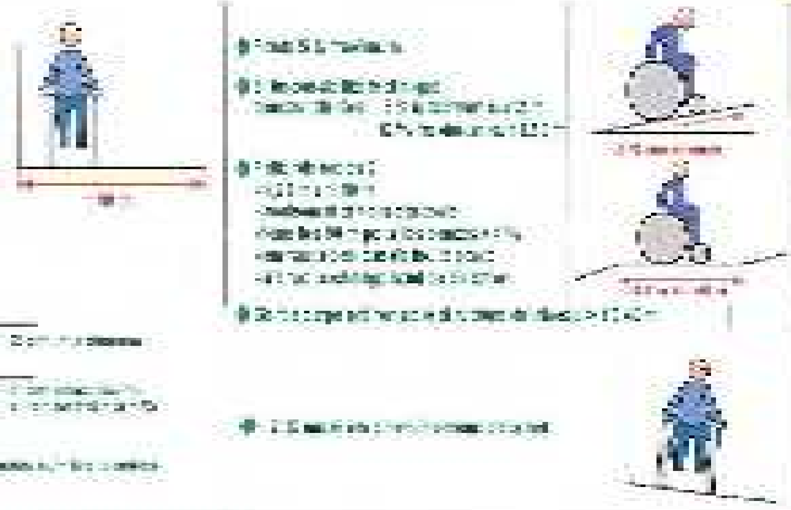

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements — 1/2

Adresse : esplanade — A suivre — Coût estimé : 7 600,00 €

Constat :

- Absence de trottoir [illegible]
- Pente > 5 % — Dévers > 2 %
- [illegible]
- [illegible] 1,40 m
- [illegible] 0,40 m
- [illegible] 1,40 m [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Nature du revêtement : Pavés et goudron.

Observations : Cheminement peu défini à certains endroits.

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU - [illegible]

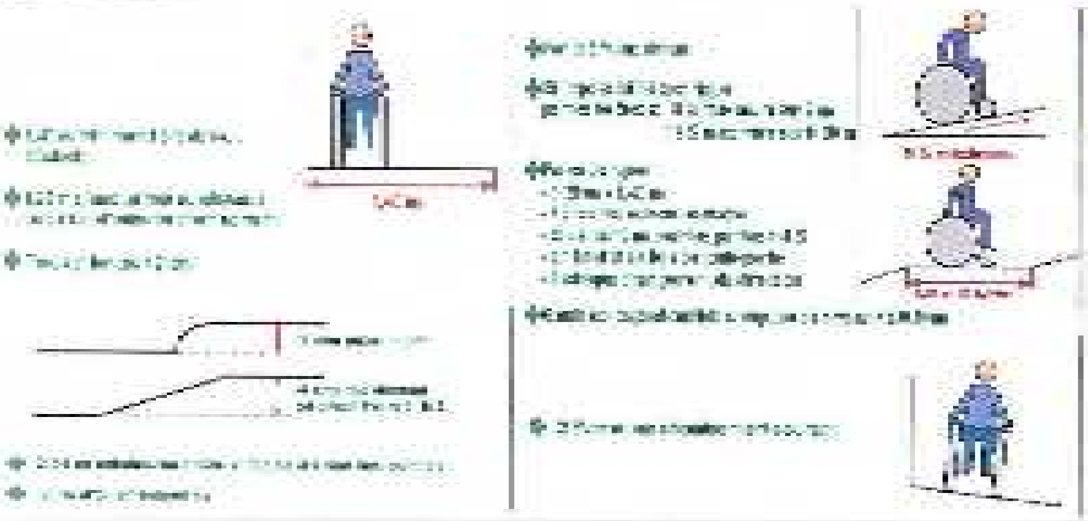

Piste d'amélioration : Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée — [illegible]

Adresse : avenue [illegible] — Urgent — Coût estimé : 6 500,00 €

Photo 1 — Photo 3

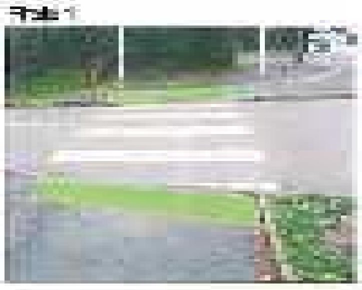

Photo 2

Constat :

- [x] Absence de bateau au droit de la traversée
- [ ] Partie abaissée bateau < 1,20 m
- [ ] [illegible]
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d'un passage [illegible] au droit du passage piéton
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]

Manque de visibilité :

Observations : Absence de traversée de chaussée. 4 traversées de chaussée non conformes.

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU - [illegible]

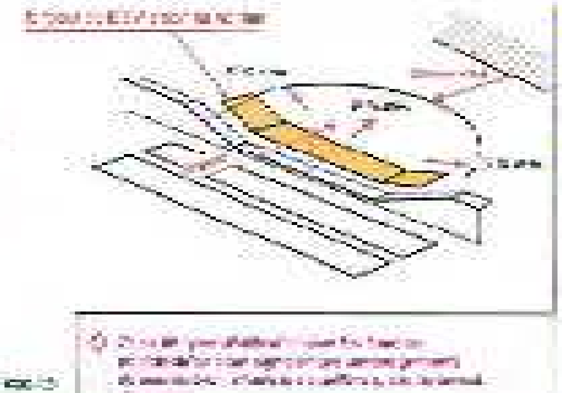

Pistes d'amélioration : Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 1, 2, 3.

Sécurité : — **Localisation :**

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements — 278

Henri Dunant

Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Envahissants

Observations :

Réglementation :

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 345

esplanade

A suivre — Coût estimé : 2 500,00 €

Photo 1 — Photo 2 — Photo 3 — Photo 4

Constat :

- ☑ Borne / poteau non conforme à la largeur de détection
- ☐ Partie contrastée non conforme
- ☑ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lumière au sol éblouissante
- ☐ ...
- ☐ ...
- ☐ ...

Observations :

Réglementation :

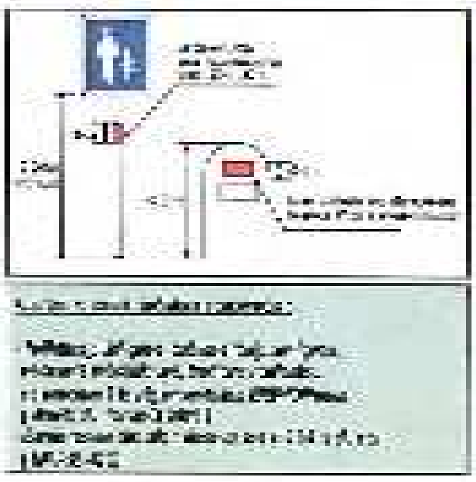

Pistes d'amélioration :

Prévoir une signalisation de la pente ... Photo 1. Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo 2. Prévoir le changement des potelets non conformes. Photos 3, 4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

283

Thématique traitée : Géométrie des traversées de chaussée

Urgent

Coût estimé : 14 800,00 €

Rue : Henri Durand

Photo 1

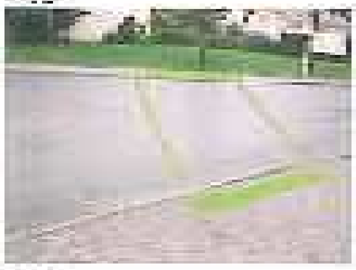

Photo 2

Photo 3

Constat

[illegible]

Manque de visibilité :

Observations :

[illegible]

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU 2008

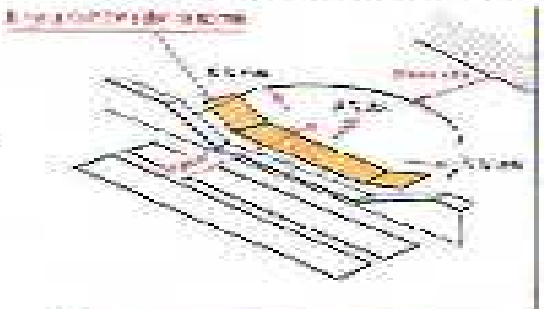

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, [illegible] Photo 2-3.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

273

Thématique traitée : Obstacles sur les trottoirs

À suivre

Coût estimé : 4 400,33 €

Rue : Henri Durand

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

[illegible]

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU 2001

[illegible]

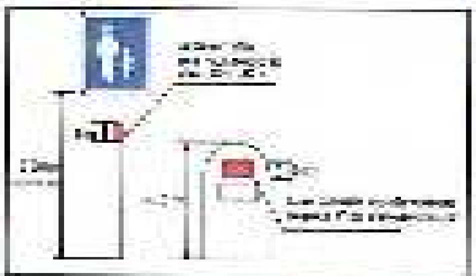

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir [illegible] Photo 2. [illegible] Photo 3. [illegible] Photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — rue albert schweitzer — 325

A suivre — Coût estimé : 1 000,00 €

Photo 1 — Photo 2

Constat :

- ☐ 30 cm / obstacle non conforme à l'abaque de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe ou sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes mal signalées
- ☐ Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ passage sélectif, chicane < 0,9 m par 1,30 m

Observations :

Réglementation

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

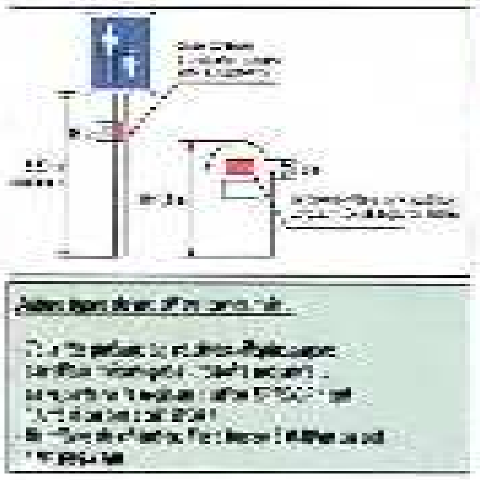

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser les panneaux... 2,20 m. Prévoir ... Fiche ...

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs, Cheminements — rue albert schweitzer — 324

A suivre — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- ☐ Absence de liaison ...
- ☐ Pente > 5% — ☑ Devers > 2%
- ☐ Pas de palier de repos
- ☐ Palier de repos ... 1,20 m sur 1,40 m
- ☐ ...
- ☐ Largeur < ...
- ☐ ...
- ☐ Ressaut > ...
- ☐ ...

Nature du revêtement : Goudron, graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

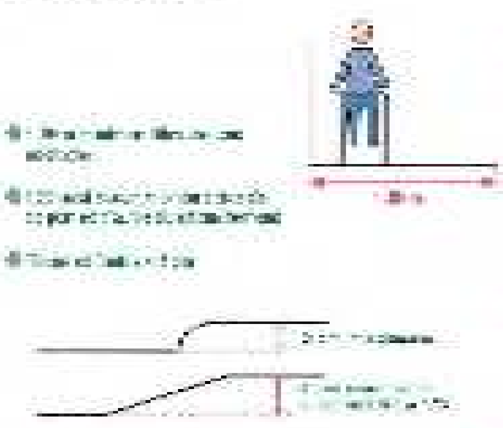

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Stationnement GIG - GIC

rue albert schweitzer

327 — A suivre — Coût estimé : 3 500,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- ☑ Dévers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- ☑ Absence de bande de 0,80 m minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ [illegible]
- ☑ Signalisation non conforme
- ☐ [illegible]

[illegible]

- ☐ Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] CERTU 2008

Panneau B6d + panneau M6h + marquage au sol pictogramme blanc sur les limites.

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Place de stationnement : [illegible] en conformité (dévers > 2%), place à déplacer dans un endroit avec un dévers < 2% Photo 1. Prévoir la mise en place des panneaux B6d Photo 2, 3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée

rue albert schweitzer

328 — A suivre — Coût estimé : 4 300,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

[illegible]

Manque de visibilité :

Observations :

Traversées de chaussée non normalisées. [illegible]

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] CERTU 2008

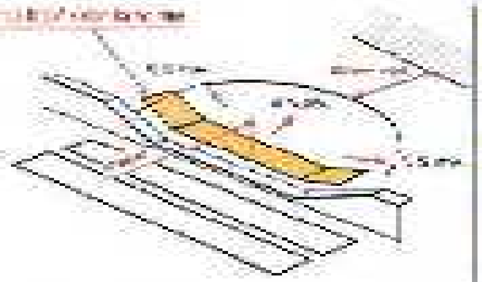

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo 1. Prévoir une bande de guidage le long de la traversée de chaussée. Photo 2. Prévoir de normaliser les traversées de chaussée. Photo 3, 4

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Obstacles sur les trottoirs

Adresse : rue auguste renoir

335

A suivre

Coût estimé : 1 100,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contrastée non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain en porte-à-faux (< 2,20 m), ou trop saillant non signalé
- [ ] Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non rappelé au sol
- [ ] Ressaut [illegible] > 0,8 m [illegible]

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU - 2007

[illegible]

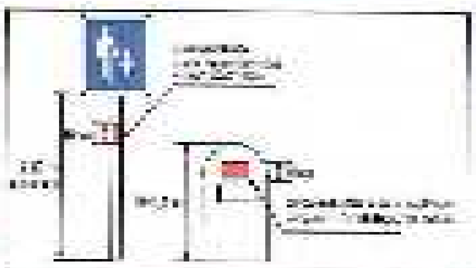

Pistes d'amélioration :

Prévoir de remplacer les obstacles < 2,50 m. Prévoir de contraster les obstacles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Adresse : rue auguste renoir

334

A suivre

Coût estimé : 2 500,00 €

Constat :

- [ ] Absence de [illegible]
- [ ] Pente > 5 %
- [ ] Dévers > 2 %
- [ ] [illegible]
- [ ] Palier de repos [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] Largeur < 1,40 m [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] Ressaut > 2 cm [illegible]
- [ ] [illegible]

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Revêtement [illegible] dégradé.

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU - 2006

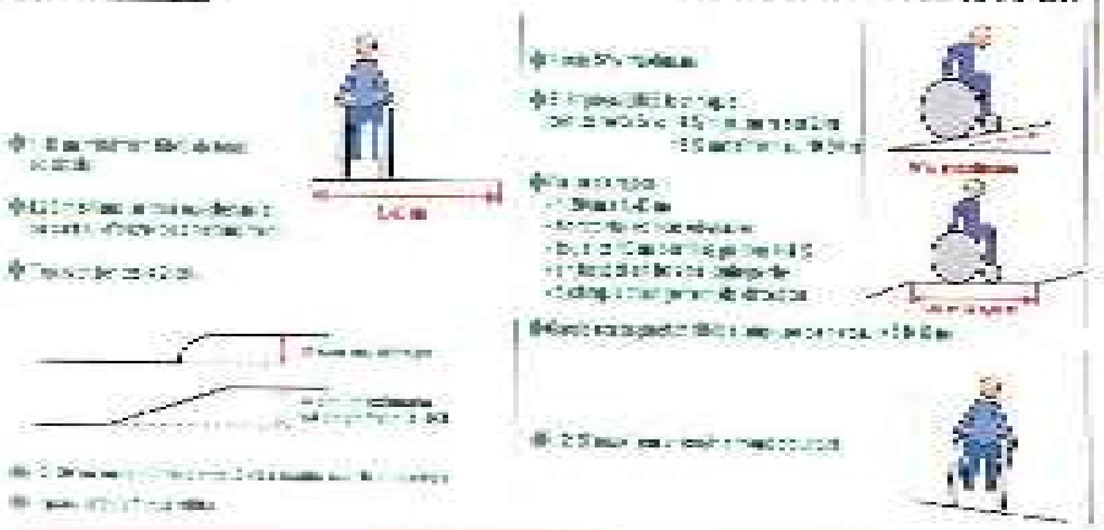

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements

Rue de la Lemière

252	Accessible	Coût estimé : 0,00 €

Photo 1 — Photo 2

Constat : [illegible]

Observations :

Réglementation :

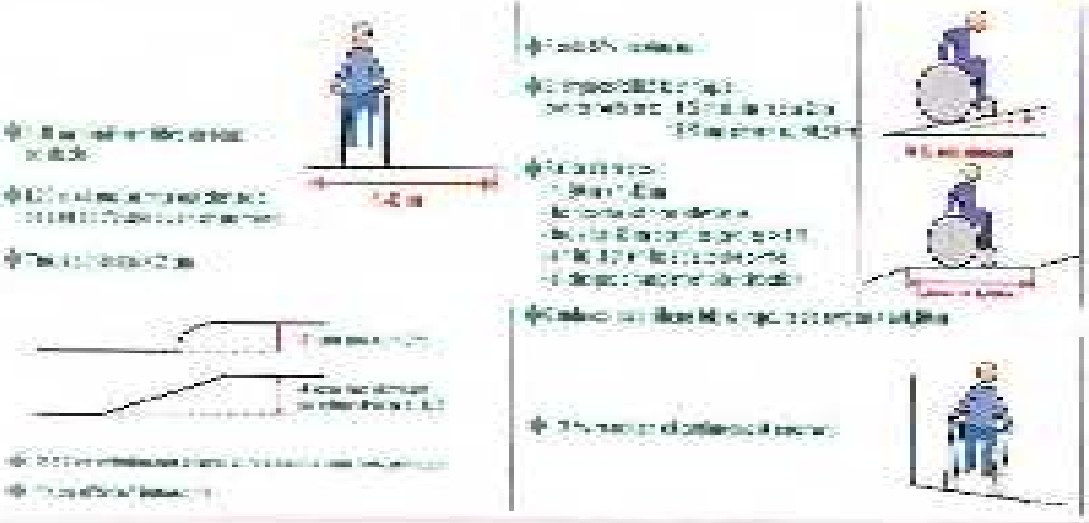

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée

Rue Auguste Renoir

336	Urgent	Coût estimé : 19 400,00 €

Photo 1 — Photo 2 — Photo 3 — Photo 4

Constat : [illegible]

Manque de visibilité :

Observations : [illegible]

Réglementation : [illegible]

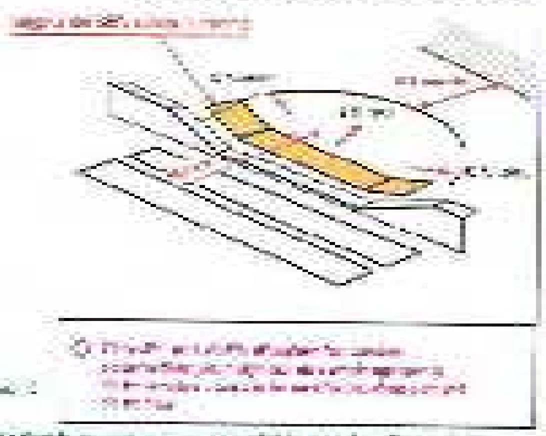

Pistes d'amélioration : Prévoir la création de traversées de chaussées. Photo 1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

354

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Voie : Rue de la [illegible]

À suivre | Coût estimé : | 800,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- [ ] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [x] Partie contrastée non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties surélevées mal signalées
- [ ] Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- [ ] Passage sélectif, chicane < 0,80 m sur 1,20 m

Obstacles non [illegible] : | [illegible]

Observations :

Réglementation : Source : [illegible] - CERTU [illegible]

[illegible]

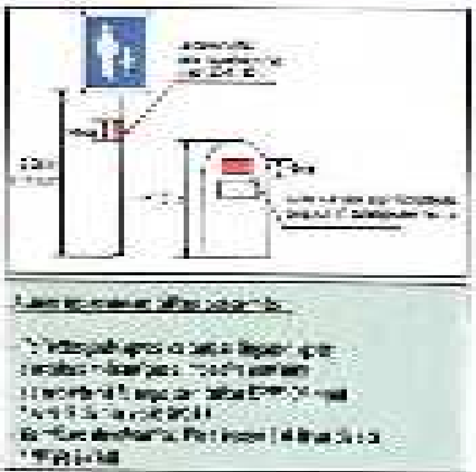

Pistes d'améliorations :

Prévoir [illegible] < 2,20 m. Photo 1. Prévoir de [illegible]. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

363

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Voie : Rue de la lumière

À suivre | Coût estimé | 2 800,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- [x] Borne / poteau non conforme à l'abaque de détection
- [ ] Partie contrastée non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [ ] Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties surélevées mal signalées
- [ ] Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- [ ] Passage sélectif, chicane < 0,80 m sur 1,20 m

Obstacles non [illegible] : [illegible] | [illegible]

Observations :

[illegible]

Réglementation : Source : [illegible] 2008

[illegible]

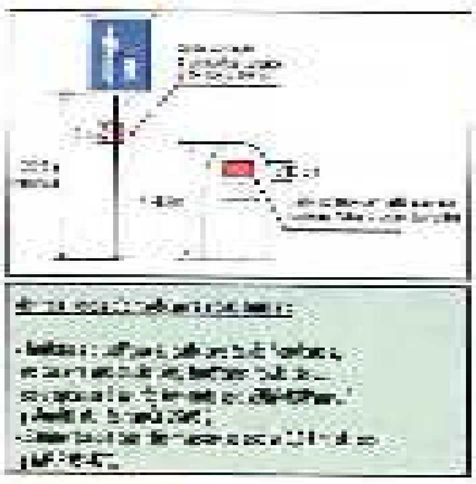

Pistes d'améliorations :

[illegible] Photo 1. Prévoir le changement [illegible]. Photo 2. [illegible]. Photo 3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Stationnement GIG - GIC — Rue de la [illegible] — 356

A suivre — Coût estimé : 180,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- ☐ Dévers transversal > 2%
- ☐ Largeur < 3,30 m pour places en épi ou bataille
- ☑ Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- ☐ [illegible]
- ☐ Signalisation non conforme
- ☐ Non respect de la hauteur des panneaux [illegible]

[illegible]

- ☐ Largeur < 2,00 m pour places en créneau
- ☐ Largeur trottoir < 1,80 m
- ☐ Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] 2008

Panneau B6d + panonceau M6h + marquage au sol : pictogramme blanc sur les limites

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir de rehausser le panneau à une hauteur > 2,20 m photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée — Rue de la [illegible] — 355

Urgent — Coût estimé : 22 438,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

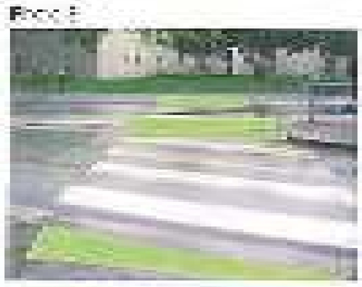

Photo 4

Constat :

- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]

Marque de visibilité :

Observations :

[illegible]

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] - CERTU - [illegible]

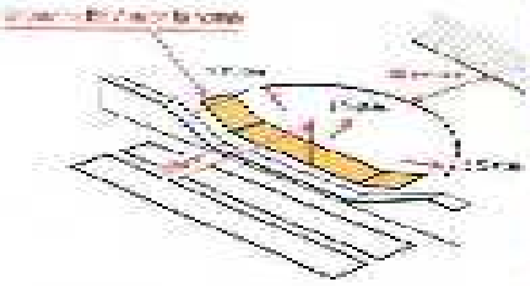

[illegible]

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création de traversées de chaussée. Photo 1, 2. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer la [illegible] et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 242

Rue des Bruyères

A suivre — Coût estimé : 4 200,00 €

Photo 1

Photo 2

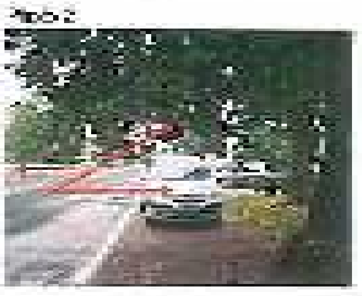

Photo 3

Constat :

- Mobilier urbain sur potelet H < 2,20 m, parties en saillie mal signalées

Poubelles, voitures.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU - 2002

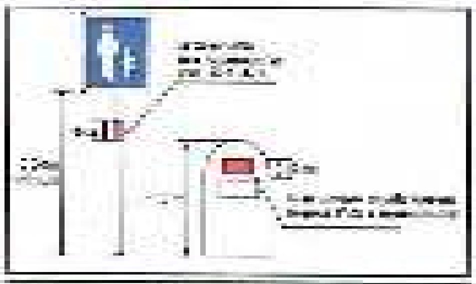

Pistes d'amélioration :

Photo 2. Prévoir ... Photo 3. Prévoir de tailler la végétation pour dégager le cheminement. Photo 2.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements — 224

Rue des Bruyères

Accessible — Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU - 2002

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

257

Rue des Champs — A suivre — Coût estimé : 3 000 €

Constat :

- [ ] Mauvaise qualité de l'enrobé
- [ ] Pente > 5 %
- [x] Dévers > 5 %
- [ ] Passage étroit
- [ ] Obstacle(s) mobile(s) à supprimer (ex :
- [ ] Absence de bande podotactile
- [ ] Largeur < 1,40 m (à préciser :
- [ ] Largeur < 2,5 m (absence de trottoir ou de piste cyclable)
- [ ] Absence d'abaissé de trottoir (ou abaissé non conforme)
- [ ] Distance entre abaissés > 8,00 m

Nature de revêtement : Graviers

Observations :

Mise en service :

Source : Les cahiers techniques du CERTU

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

283

Rue des Bruyères — Urgent — Coût estimé : 11 333,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

- [ ] Absence de bateau (rupture de cheminement)
- [ ] Pente longitudinale > 5 %
- [ ] Pente des bandes de guidage > 5 %
- [ ] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d'un passage surbaissé (ou d'un passage piéton)
- [ ] Absence de bande podotactile
- [ ] Piste cyclable non conforme (largeur, abaissements
- [ ] Signalisation verticale inadaptée
- [ ] Absence de mobilier urbain (potelet, barrière)
- [ ] Bande de guidage non conforme (rupture,)
- [ ] Autre (à préciser) :

Nuisance de visibilité :

Observations :

2 bandes podotactiles manquantes.

Mise en service :

Source : Les cahiers techniques du CERTU

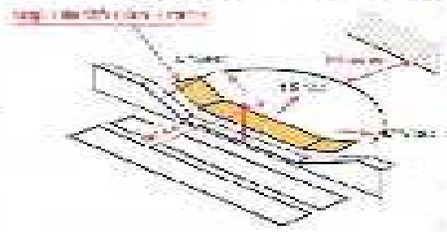

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo1, Prévoir la réalisation de traversées de chaussées. Photo2, 3, 4.

Sécurité :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée — 259

Rue des Champs

A suivre — Coût estimé : 1 200,00 €

Constat :

- ☑ Absence de bande podotactile

Manque de visibilité :

Observations :

Réglementation :

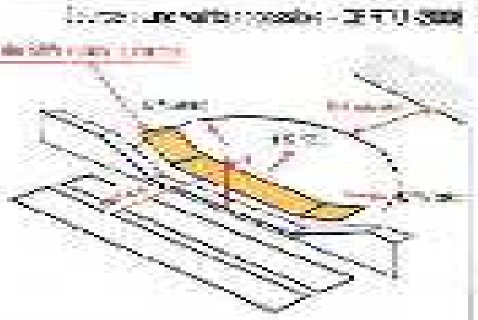

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs — 258

Rue des Champs

A suivre — Coût estimé : 2 000,00 €

Photo 1 — Photo 2 — Photo 3 — Photo 4

Constat :

- ☑ Borne, poteau non conforme à la canne de détection
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Largeur au sol d'au moins 1,20 m
- ☐ Mobilier urbain sur plateau (h < 2,20 m), parties saillantes mal signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol

Observations :

Réglementation :

Source : CERTU 2008

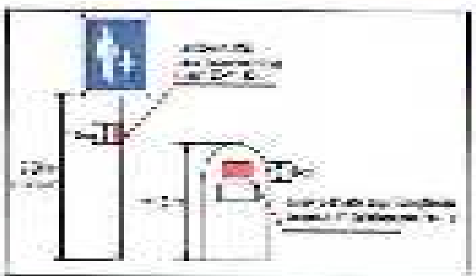

Pistes d'amélioration :

Prévoir une meilleure identification de la poubelle à l'accessibilité afin de faciliter leur repérage. Photo 1. Prévoir de contraster les poteaux. Photo 2. Prévoir le changement des potelets non conformes. Photo 3. Photo 4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Obstacles sur les trottoirs

Rue du Maréchal Leclerc

245 — 4 suivre — Coût estimé : 1 600,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

- Borne / potelet non conforme à l'abaque de détection
- Pente contrôlée non conforme
- Chemin cheminement non dégagé
- Largeur du sol ... insuffisante
- Mobilier urbain ... < 0,20 m ; parties surélevées non signalées
- ... < 0,20 m non indiqué au sol
- Passage ... < 0,90 m par 1,30 m

Observations :

Réglementation :

Source : La voirie accessible - CERTU - 2008

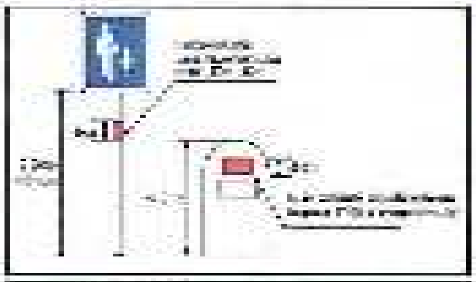

Pistes d'amélioration :

Prévoir de ... les ... Prévoir de ... la végétation pour dégager le cheminement. Photo 1, Prévoir une ... de la population à ... les cheminements. Photo 2, Prévoir ... les obstacles < ... Photo 3, Prévoir de changer les grilles non conformes. Photo 4.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Rue du Maréchal Leclerc

244 — A suivre — Coût estimé : 2 500,00 €

Constat :

- Pente > 5%
- Pas de ...
- Palier de repos ... 1,40 m
- ... > 0,40 m
- Largeur < 1,40 m
- ... < 0,20 m
- ...

Nature du revêtement : Graviers

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : ... CERTU - 2006

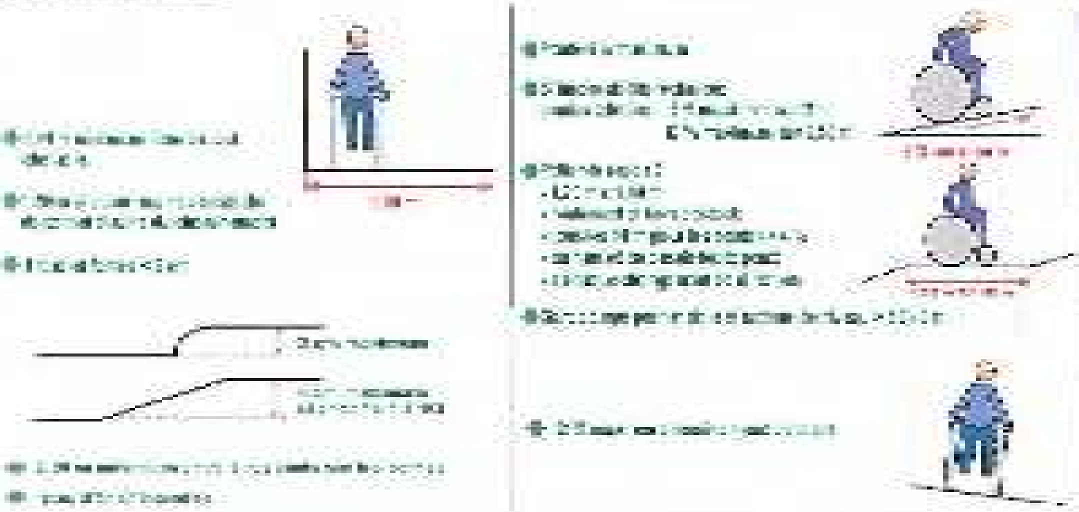

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée

Adresse : Rue du Maréchal Leclerc

247 — A suivre — Coût estimé : 5 100,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- Absence de bandes podotactiles

Manque de visibilité :

Observations :

Réglementation :

Source : Une voirie accessible - CERTU 2008

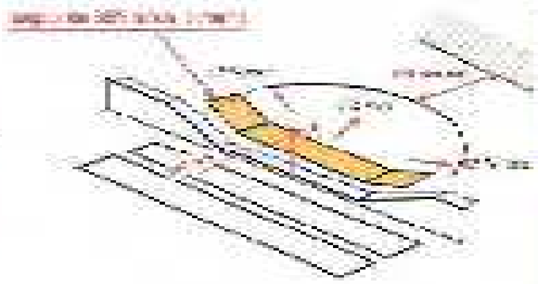

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo 2, 3. Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo 1.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Adresse : Rue du Maréchal Leclerc

248 — A suivre — Coût estimé : 4 500,00 €

Constat :

- Borne / poteau non conforme à l'usage de détection
- Partie contrastée non conforme
- Trous, fentes > 2 cm
- Cheminement non éclairé
- Largeur au sol abaissée
- Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties supérieures mal signalées
- Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- Passage libre d'obstacle < 0,80 m ou 1,20 m

Obstacles occupant le cheminement :

Visibilité :

Observations :

Réglementation :

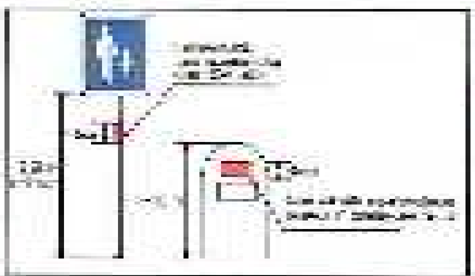

Pistes d'amélioration :

Prévoir le changement des potelets non conformes à l'usage.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Rue Jean Turcan

270

A suivre — Coût estimé : 5 000,00 €

Constat :

- Pente > 5%
- Dévers > 2%
- Largeur < 1,40 m

Nature du revêtement : Graviers.

Observations :

Revêtement de sol dégradé

Réglementation :

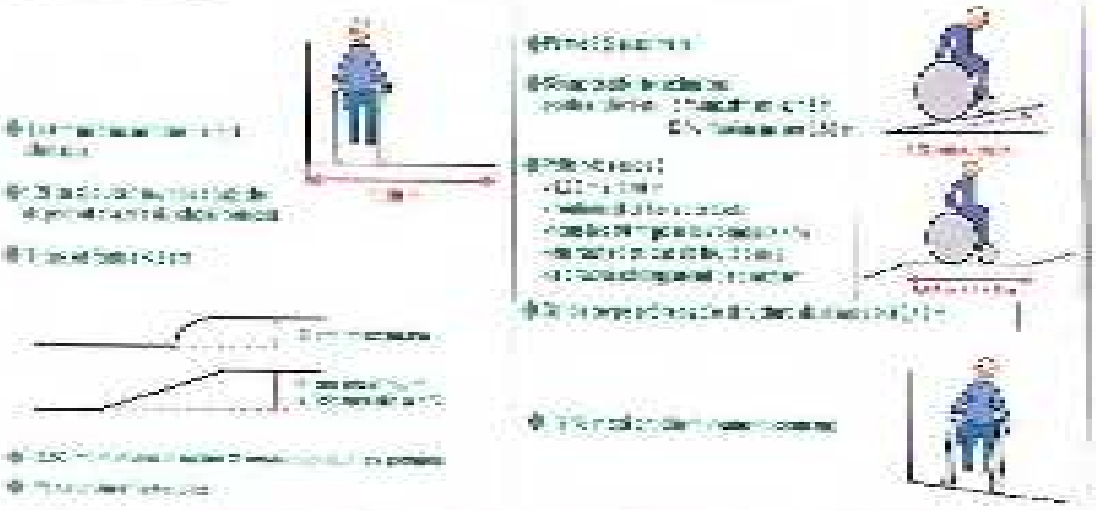

Piste d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Stationnement GIG - GIC

Adresse : Rue du Maréchal Leclerc

248

A suivre — Coût estimé : 3 500,00 €

Constat :

- Dévers transversal > 2%
- Largeur < 3,30 m pour place en épi ou bataille
- Absence de bande de 80 cm minimum pour rejoindre le trottoir
- Pas d'accès au trottoir
- Signalisation non conforme
- Non respect de la hauteur des panneaux (entre 0,90 et 1,30)

- Largeur < 2,00 m pour place en créneau
- Largeur trottoir < 1,80 m
- Absence de bande de 80 cm

Observations :

Réglementation :

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place des panneaux B6d et M6h. Prévoir la mise à niveau de la place.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des traversées de chaussée

Rue Jean Turpat

272 — A suivre — Coût estimé 5 333,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- Bateau : 2 cm
- Niveau de visibilité :

Observations :

Réglementation :

Source : CERTU 2000

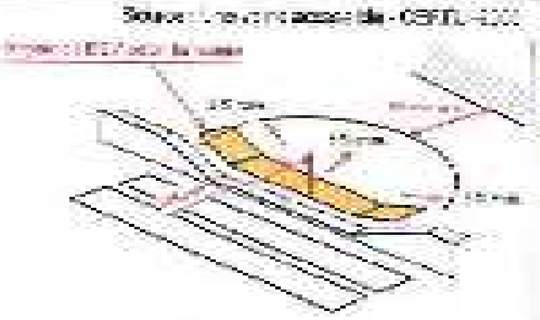

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir. Prévoir la mise en place de bandes podotactiles : Photo 2. Prévoir la création d'une traversée de chaussée : Photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs

Rue Jean Turpat

271 — A suivre — Coût estimé 500,00 €

Photo 1

Photo 2

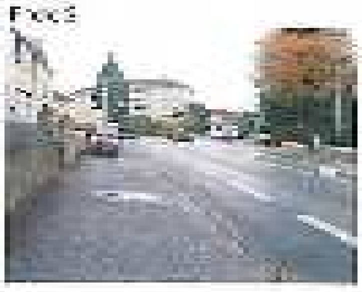

Constat :

- ☐ Borne / poteau non conforme
- ☑ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non décelable
- ☐ Largeur au sol éblouissante
- ☐ Mobilier urbain sur poteau (h < 0,20 m), parties saillantes mal signalées
- ☐ Élément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ Passage libre < 0,80 m et < 1,30 m

Observations :

Réglementation :

Source : CERTU 2008

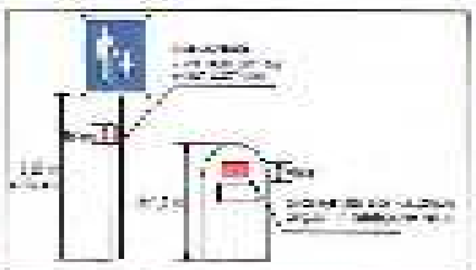

Pistes d'amélioration :

Prévoir une modification de la position des obstacles afin de libérer le cheminement : Photo 1, 2. Prévoir le contraste des obstacles : Photo 1.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs
Itinéraire : rue rené hersen

284 — A suivre — Coût estimé : 400,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :
- [ ] Borne / poteau non conforme à l'usage de détection
- [x] Partie basse non conforme
- [ ] Trous, fentes > 2 cm
- [ ] Cheminement non éclairé
- [ ] Lampe au sol éblouissante
- [x] Mobilier urbain sur trottoir < 2,20 m, parties suspendues non signalées
- [ ] Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- [ ] Passage sélectif, chicane < 0,9 m par 1,30 m

Obstacles :
Panneau de ...

Observations :

Réglementation :

Source : La voirie accessible - CERTU - 2006

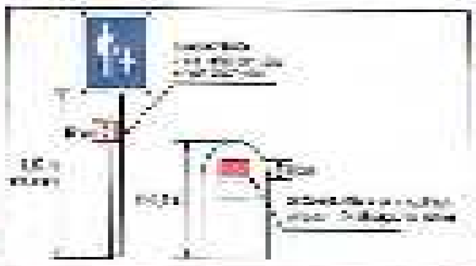

Pistes d'amélioration :

Prévoir de remonter les obstacles < 2,20 m. Photo 1. Prévoir une ... la population ... Photo 2. ... Photo 3.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements
Itinéraire : rue rené hersen

293 — A suivre — Coût estimé : 9 833,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :
- [ ] Absence de trottoir ...
- [ ] Pente > 5 %
- [x] Dévers > 2 %
- [ ] Palier de repos
- [ ] ...
- [ ] ...
- [ ] Largeur < 1,40 m ...
- [ ] ...
- [ ] Ressaut > 2 cm ...
- [ ] ...

Matériau revêtement : Bicouche, gravillons.

Observations :

Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :

Source : La voirie accessible - CERTU - 2006

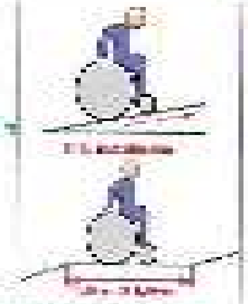

Pistes d'amélioration :

Prévoir la réfection du sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Geométrie des trottoirs / Cheminements
Chemin de la petite garde

314 — Urgent — Coût estimé : 3 500,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :
- [x] Absence de [illegible]
- [x] Pente > 5 %
- [ ] Devers > 2 %
- [ ] [illegible]

Revêtement : Bouillon.

Observations :
Absence de trottoir. Revêtement de sol dégradé.

Réglementation :
Source : [illegible]

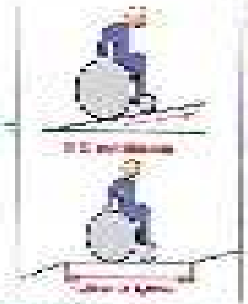
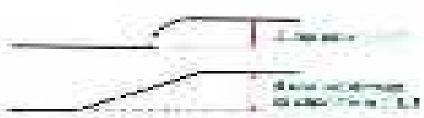

Piste d'amélioration :
Prévoir la création d'un cheminement [illegible] au sol. Photo1. Prévoir la réfection du sol. Photo2.

Sécurité :
Absence de cheminement [illegible] d'usage [illegible]

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Geométrie des traversées de chaussée
[illegible]

396 — Urgent — Coût estimé : 4 700,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :
- [x] Absence de [illegible]
- [ ] [illegible]
- [x] Ressaut > 2 cm
- [ ] Absence d'un passage [illegible]
- [x] Absence de bande podotactile
- [ ] [illegible]

Manque de visibilité

Observations :
[illegible]

Réglementation :
Source : [illegible] 2008

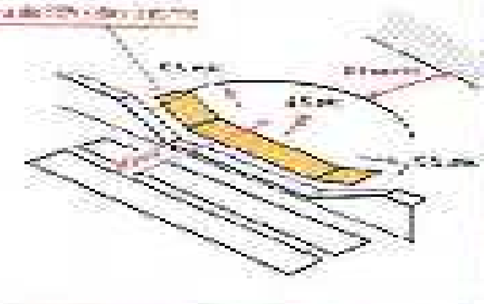

Pistes d'amélioration :
Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Photo1. Prévoir la mise en place d'abaissés de bordure [illegible] et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Garantir les traversées de chaussée

Lieu : Chemin de la petite garde

316

A suivre Coût estimé : 10 300,00 €

Photo 1

Photo 2

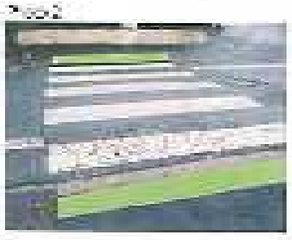

Photo 3

Photo 4

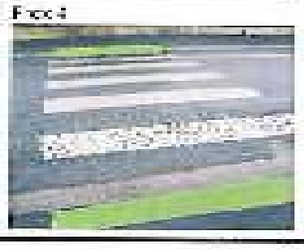

Constat :

- [x] Absence de bande podotactile
- [x] Absence de bande podotactile

Marque de visibilité :

Observations :

Réglementation :

Source : Aménager accessible - CERTU - 2010

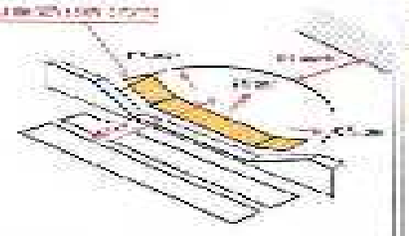

Pièces d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, arrondis aux angles et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs

Lieu : Chemin de la petite garde

315

A suivre Coût estimé : 3 000,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Constat :

- [x] Bande / piste cyclable non conforme à l'arrêté du 15/12/2009
- [x] Bande cyclable non conforme
- [x] Absence de bande podotactile

Observations :

Réglementation :

Source : Aménager accessible - CERTU - 2010

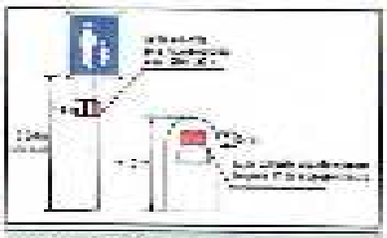

Pièces d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Rue/lieu : Chemin d'accès au cimetière

233 — Urgent — Coût estimé : 6 000,00 €

Constat :
- [x] Absence de trottoir (chemin piéton non protégé)
- [ ] Pente > 5% — [ ] Dévers > 2%
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] [illegible]
- [ ] Largeur < 1,40 m [illegible]
- [ ] Largeur 1,20 m [illegible]
- [ ] Ressaut > [illegible]
- [ ] Distance entre deux ressauts < 2,50 m

Nature du revêtement :

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] CERTU 2008

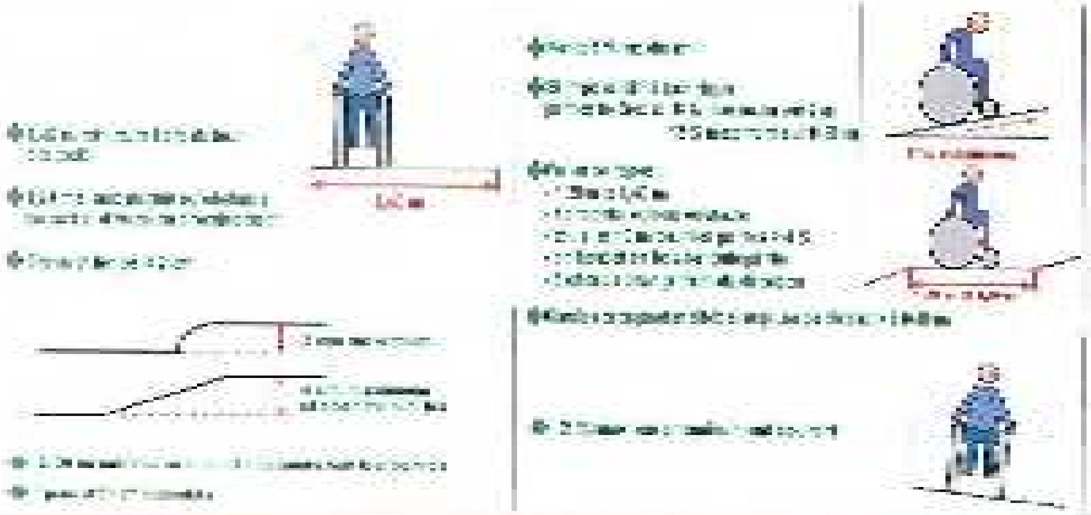

Pistes d'amélioration :

Prévoir la création d'un cheminement matérialisé au sol.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique traitée : Escalier

Rue/lieu : Chemin de la petite garde

237 — A suivre — Coût estimé : 1 400,33 €

Constat :
- [ ] Largeur < 1,20 m avec [illegible]
- [ ] Largeur < 1,30 m [illegible]
- [ ] Largeur < 1,40 m [illegible]
- [ ] Hauteur des marches > 16 cm
- [ ] Largeur giron < 28 cm
- [x] Contremarche non visible à la 1ère et dernière marche
- [ ] Largeur contraste < 5 cm
- [ ] Présence main courante de chaque côté [illegible]
- [ ] Absence de double main courante si escalier > 4,20 m
- [ ] Passage < 1,20 m entre 2 mains courantes
- [ ] Main courante < 80 cm et > 1 m [illegible]
- [x] La main courante [illegible] dernière marche d'une largeur au moins égale au giron

Observations :

Réglementation

Source : [illegible] CERTU 2008

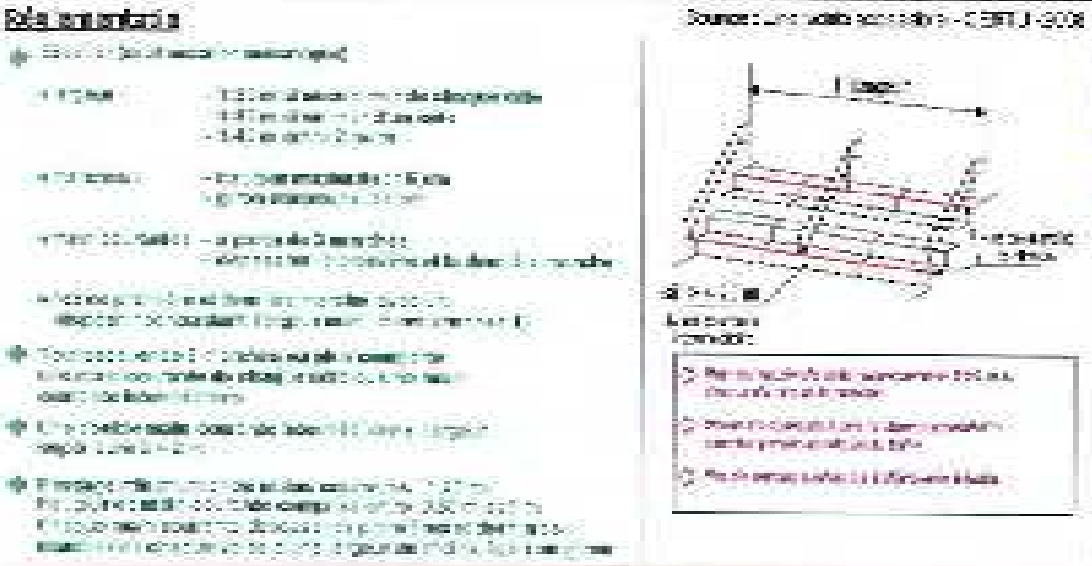

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place de mains courantes avec débord d'une longueur d'au moins une marche. Prévoir des nez de marches antidérapants et contrastés. Prévoir la mise en place d'une bande d'éveil de vigilance en haut des marches.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

323

Thématique traitée : Obstacles sur les trottoirs

Itinéraire : chemin de la sellette

A aménager | Coût estimé : 2 900,00 €

Constat :

- ☐ Bornes / poteaux non conformes (absence de détection)
- ☐ Feux tricolores non conformes
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Chaussée non adaptée
- ☐ Largeur du cheminement insuffisante
- ☐ Mobilier urbain mal positionné (< 0,80 m), parties saillantes non signalées
- ☐ Bordures de saillie (> 16 cm et < 0,80 m) non abaissées au droit
- ☐ Passage sélectif, chaussée < 0,80 m ou > 1,30 m

Obstacles à franchir / éviter / supprimer :

Solutions à mettre en place sur le cheminement :

Observations :

Réglementation :

Source : Loi sur l'accessibilité - CERTU - 2006

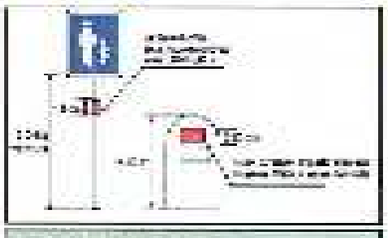

Pistes d'amélioration :

Prévoir la mise en place d'un passage piéton surélevé au Point 2. Prévoir la mise en place d'un passage piéton surélevé au Point 3. Prévoir le déplacement des potelets et la mise en place d'un bateau au Point 4. Prévoir la mise en place d'un passage piéton surélevé au Point 5.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

319

Thématique traitée : Cheminements piétons / Chaussées

Itinéraire : chemin de la sellette

Accessible | Coût estimé : 0,00 €

Constat :

- ☐ Absence de bande podotactile
- ☐ Pente > 5 %
- ☐ Dévers > 2 %
- ☐ Nez de marche non repéré
- ☐ Palier de repos inférieur à 1,50 m sur 1,50 m
- ☐ Présence de marches isolées ou de 2
- ☐ Largeur < 1,40 m (passage piéton)
- ☐ Largeur < 1,20 m (absence de bande podotactile ou de bande d'éveil)
- ☐ Dévers > 2 % au droit du passage piéton
- ☐ Ressaut de chaussée > 2 cm

Solutions à mettre en place : aménagements

Observations :

Réglementation :

Pistes d'amélioration :

Localisation :

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Géométrie des traversées de chaussée
Voie : chemin de la salette

322 — A suivre — Coût estimé : 4 732,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :
- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☑ Absence de bande podotactile
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]
- ☐ [illegible]

Manque de visibilité :

Observations :
[illegible]

Réglementation :

[illegible]

Source : [illegible] - CERTU [illegible]

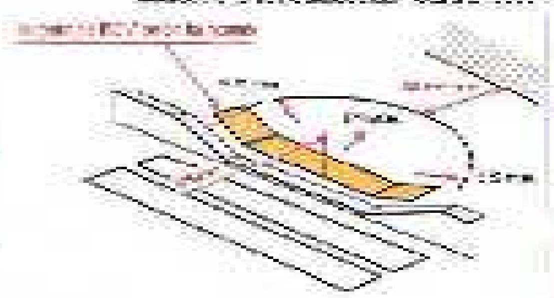

Pistes d'amélioration :
Prévoir la création d'une traversée de chaussée Photo1. Prévoir la mise en place [illegible] prévoir de supprimer le ressaut et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Photo2.

Sécurité :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Thématique : Obstacles sur les trottoirs
Voie : chemin de la salette

321 — A suivre — Coût estimé : 250,00 €

Constat :
- ☐ Borne / poteau non conforme à l'astuce de détection
- ☐ Partie contrastée non conforme
- ☐ Trous, fentes > 2 cm
- ☐ Cheminement non éclairé
- ☐ Lampe au sol éblouissante
- ☑ Mobilier urbain sur poteau (h < 2,20 m), parties saillantes mal signalées
- ☐ Elément en saillie > 15 cm et < 2,20 m non indiqué au sol
- ☐ Espace sécurisé de [illegible] 1,30 m

Obstacles [illegible] : — Mobilier [illegible] :

Observations :

Réglementation :

Source : [illegible] - CERTU [illegible]

[illegible]

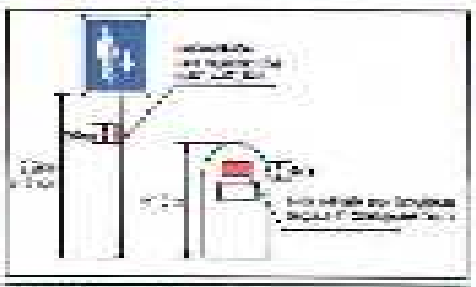

Pistes d'amélioration :
Prévoir de [illegible] < 2,20 m

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

285

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Lieu : chemin du champ des martyrs

A suivre — Coût estimé : 10 000,00 €

Photo 1

Photo 2

Constat :

- Absence de trottoir [illegible]
- Pente > 5 % — Dévers > 2 %
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- Largeur < 1,40 m [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- Distance entre deux ressauts < 2,50 m

Nature du revêtement : Goudron

Observations :

Réglementation :

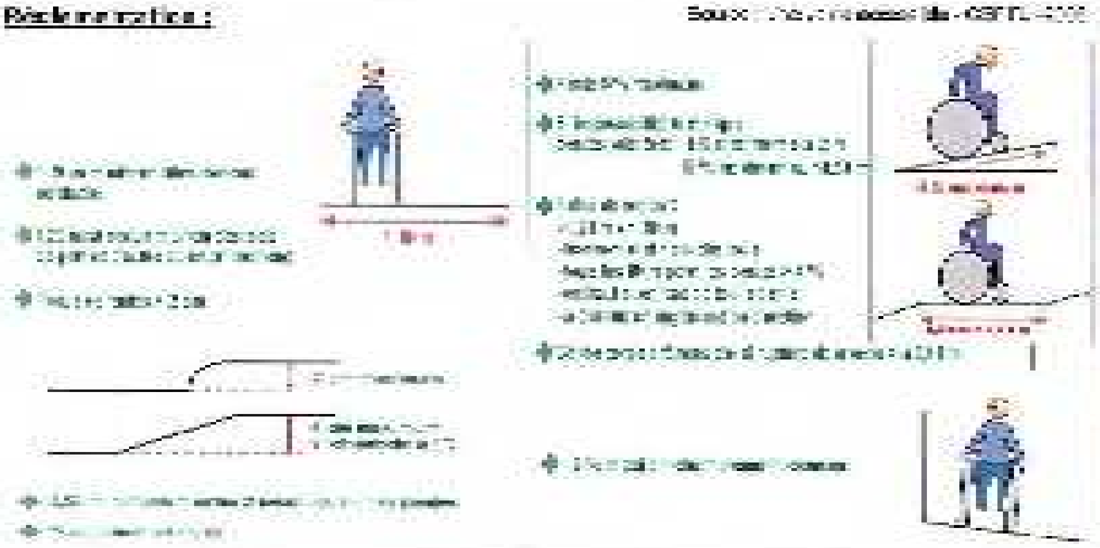

Piste d'amélioration :

Prévoir une bande de guidage pour délimiter le cheminement Photo 1, 2

Sécurité :

[illegible]

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

332

Thématique : Géométrie des trottoirs / Cheminements

Lieu : chemin des ardoiras

A suivre — Coût estimé : 0,00 €

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Constat :

- Absence de trottoir [illegible]
- Pente > 5 % — Dévers > 2 %
- [illegible]
- Palier de repos inférieur à 1,50 m [illegible]
- [illegible]
- Largeur < 1,40 m [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- Distance entre deux ressauts < 2,50 m

Nature du revêtement :

Observations :

[illegible]

Réglementation :

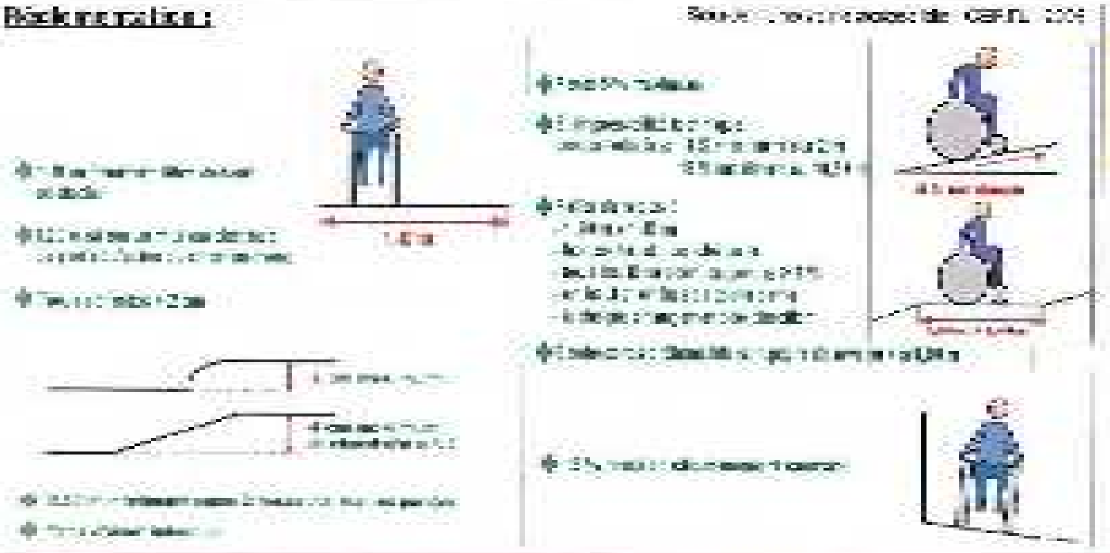

Piste d'amélioration :

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Géométrie des trottoirs / Cheminements

route nationale

329

A suivre

Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Matériaux du revêtement : Graviers

Observations :

Absence de cheminement.

Réglementation :

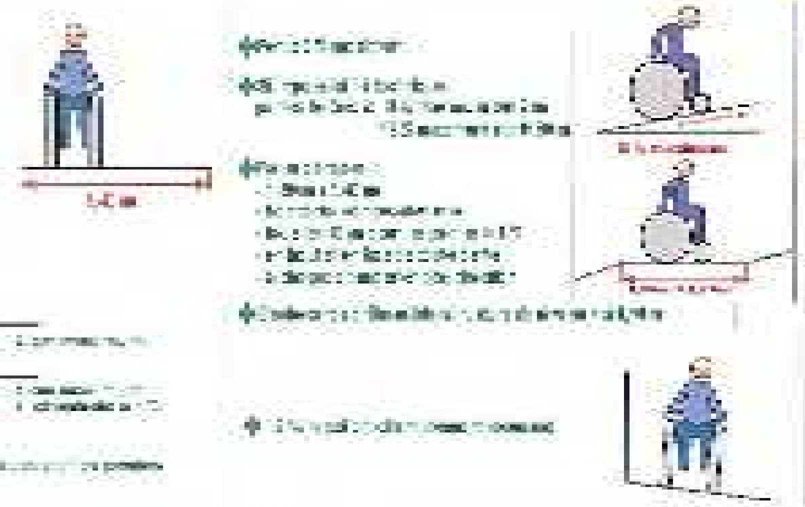

Piste d'amélioration :

Prévoir d'étudier la pertinence de créer un cheminement piéton. Partiel.

Localisation :

Etat des lieux de l'accessibilité

Obstacles sur les trottoirs

chemin du champs des martyrs

326

A suivre

Coût estimé : 0,00 €

Constat :

Observations :

Réglementation :

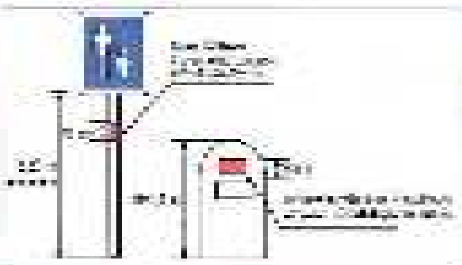

Pistes d'améliorations :

Prévoir de [illegible] l'obstacle hors du cheminement

Localisation :

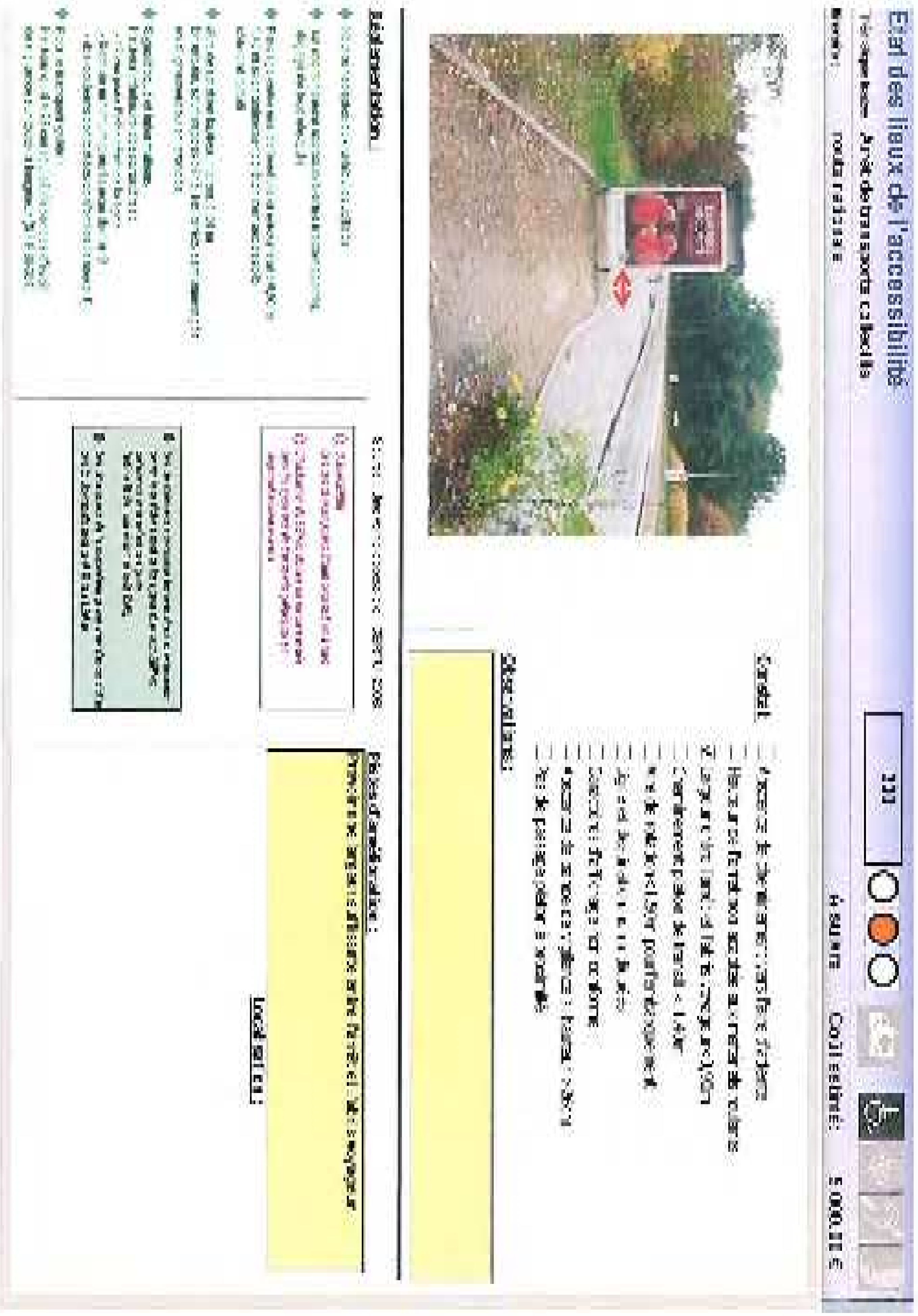
Etat des lieux de l'accessibilité

Constat

Observations :

Pistes d'amélioration :

Localisation :

Réalisation

Coût estimé :

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Stationnements

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Stationnement Centre commercial du Bois du Roy
- Stationnement Centre commercial du Val d'Or
- Stationnement centre-ville Amiral la Flèche
- Stationnement Ecole Champs des Martyrs
- Stationnement Logement des Rosiers
- Stationnement ZA Bocage Vinlette - CLIC

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- Stationnements Centre commercial Bois du Roy

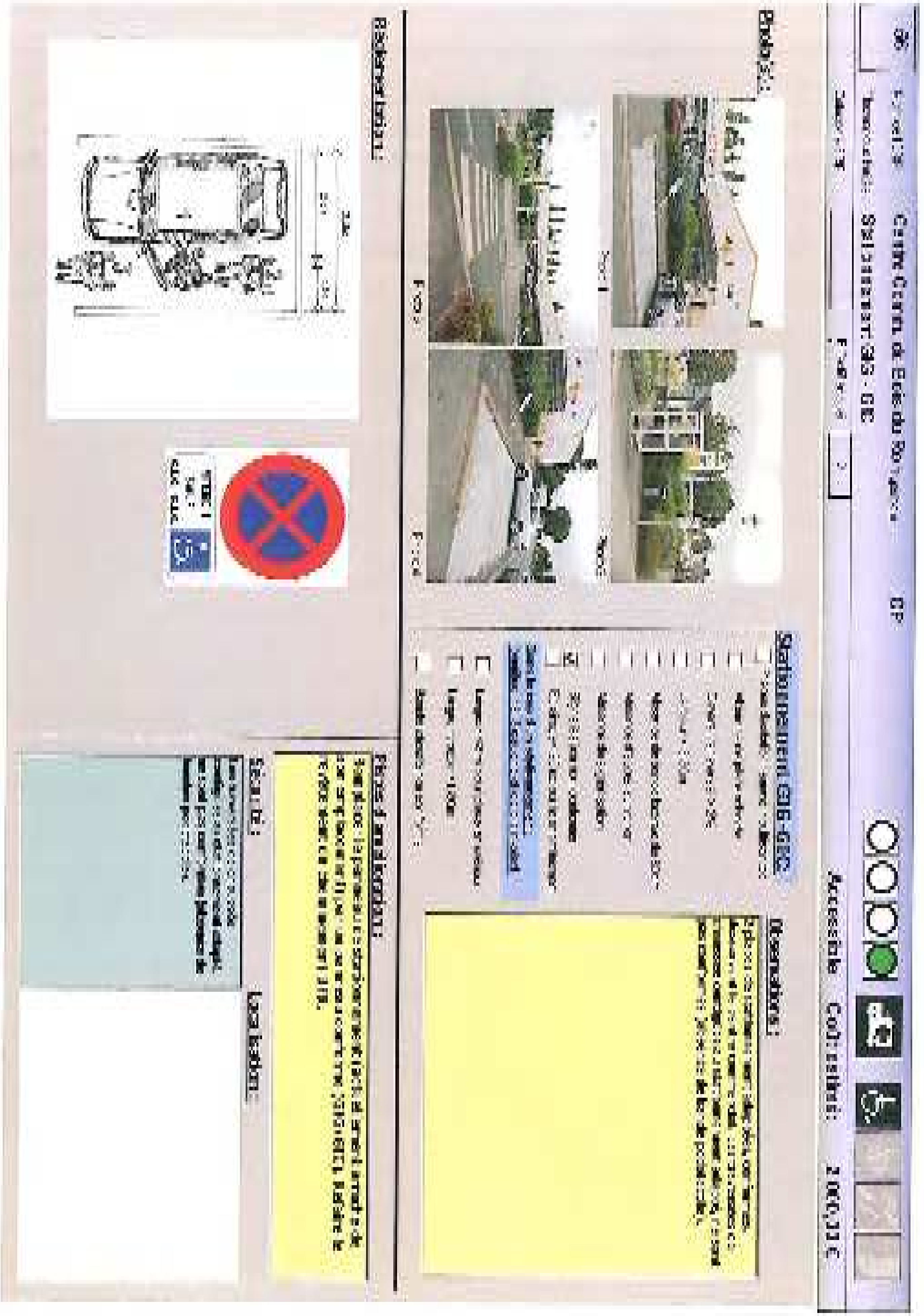

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Centre commercial du Val d'Or**

[illegible]

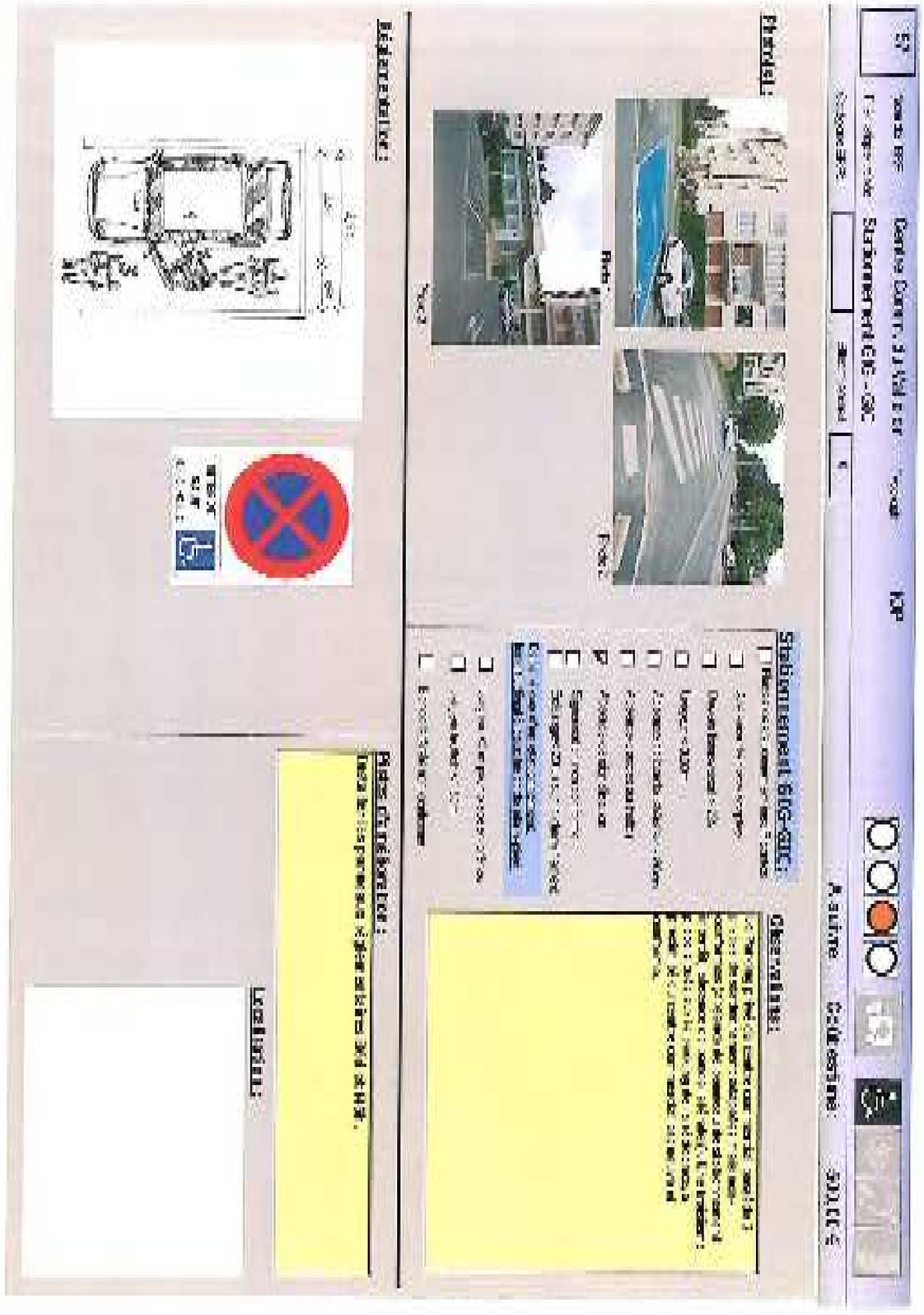

ACF

Diagnostic accessIbilité et réalisation d'un plan de mise en accessIbilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Centre ville – Amiral la Flèche**

ACF - 20 rue Chantal 44000 NANTES - N° Siret 817 080 805 00017
RCS : NANTES 817 080 805 Code APE : 7022Z - N° TVA : FR 08817080805 - RC MMA N° MA RCP 0047004
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 04200 44
Siège Social : La Vauloue - 1 Rue du Grand Pré - 72000 LOUPLAN Tel. 02.30.02.12.27 Fax. 09 87 03 85 03
Agence : 38 rue de la Loire – 17190 SAINTES Tel. 05.16.92.01.13 Fax. 09 48 08 38 66
contact@acf-conseils.fr

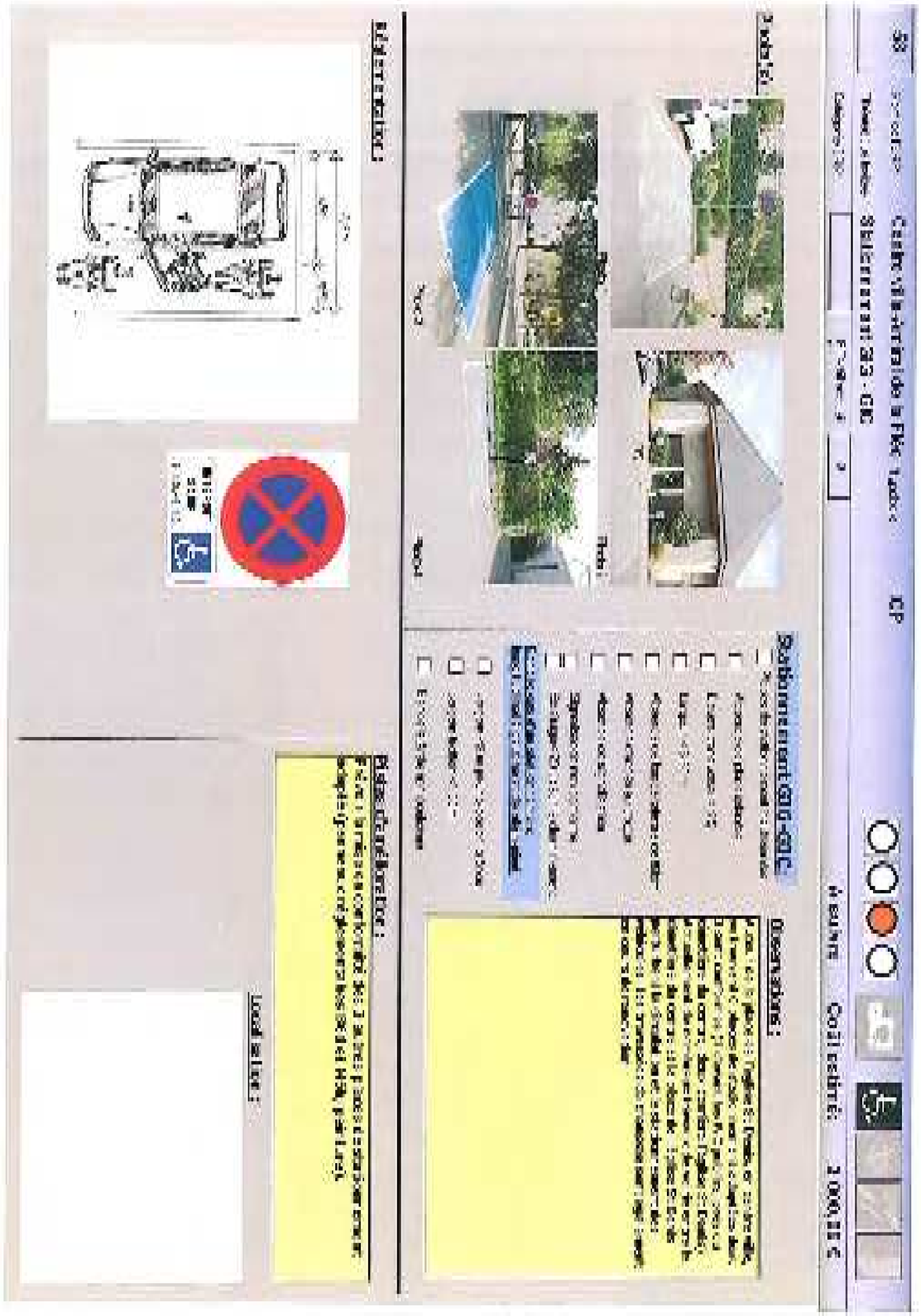

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Ecole Champs des Martyrs**

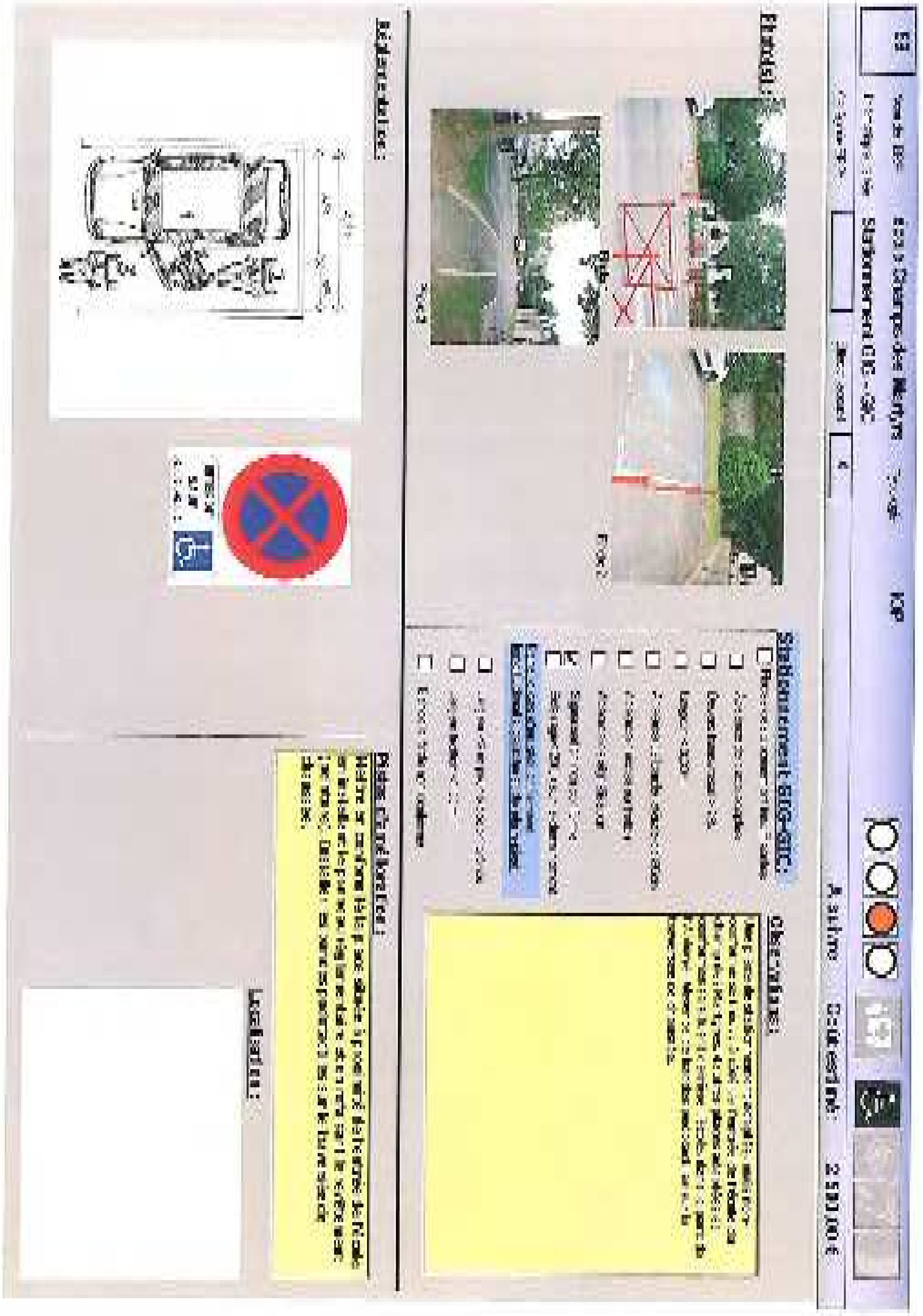

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements Foyer logement les Rosiers**

[illegible]

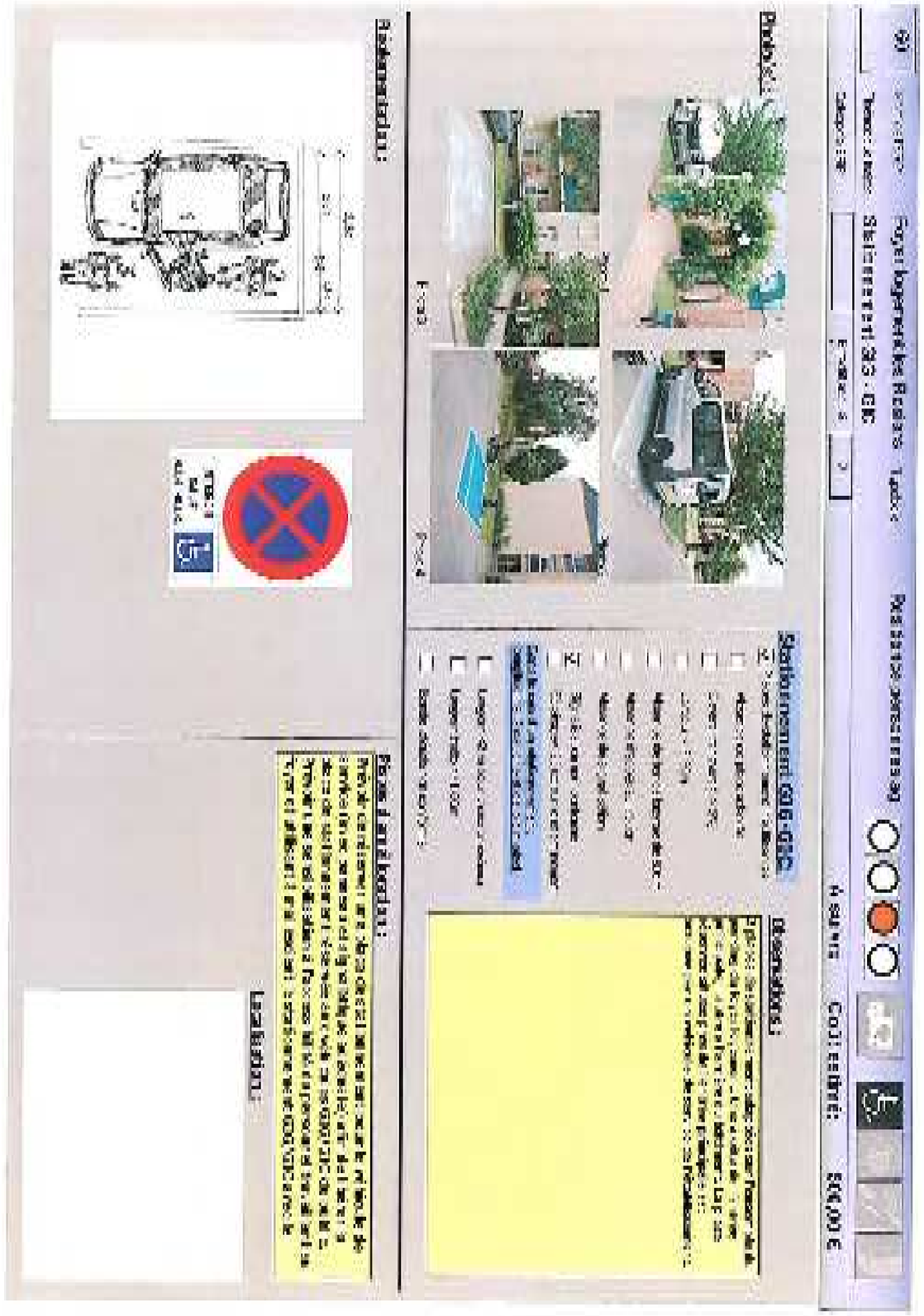

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Stationnements ZA Bocage Violette - CLIC**

ACF Rue Capitaine [illegible] - Tél. : 02 35 [illegible]
PLU : ROUEN 076 000 346 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR [illegible] / RCS [illegible] N° [illegible] ROUEN
Déclaration d'organisme formateur sous le numéro 23 76 [illegible] 76
Siège social : 14 rue [illegible] - 76100 ROUEN Tél. 02 35 [illegible] Fax [illegible]
Agence : 28 rue de la Mare [illegible] - 78180 RAINTRE Tél. 06 [illegible] / 01 40 99 79 99
[illegible]@acfconseil.net

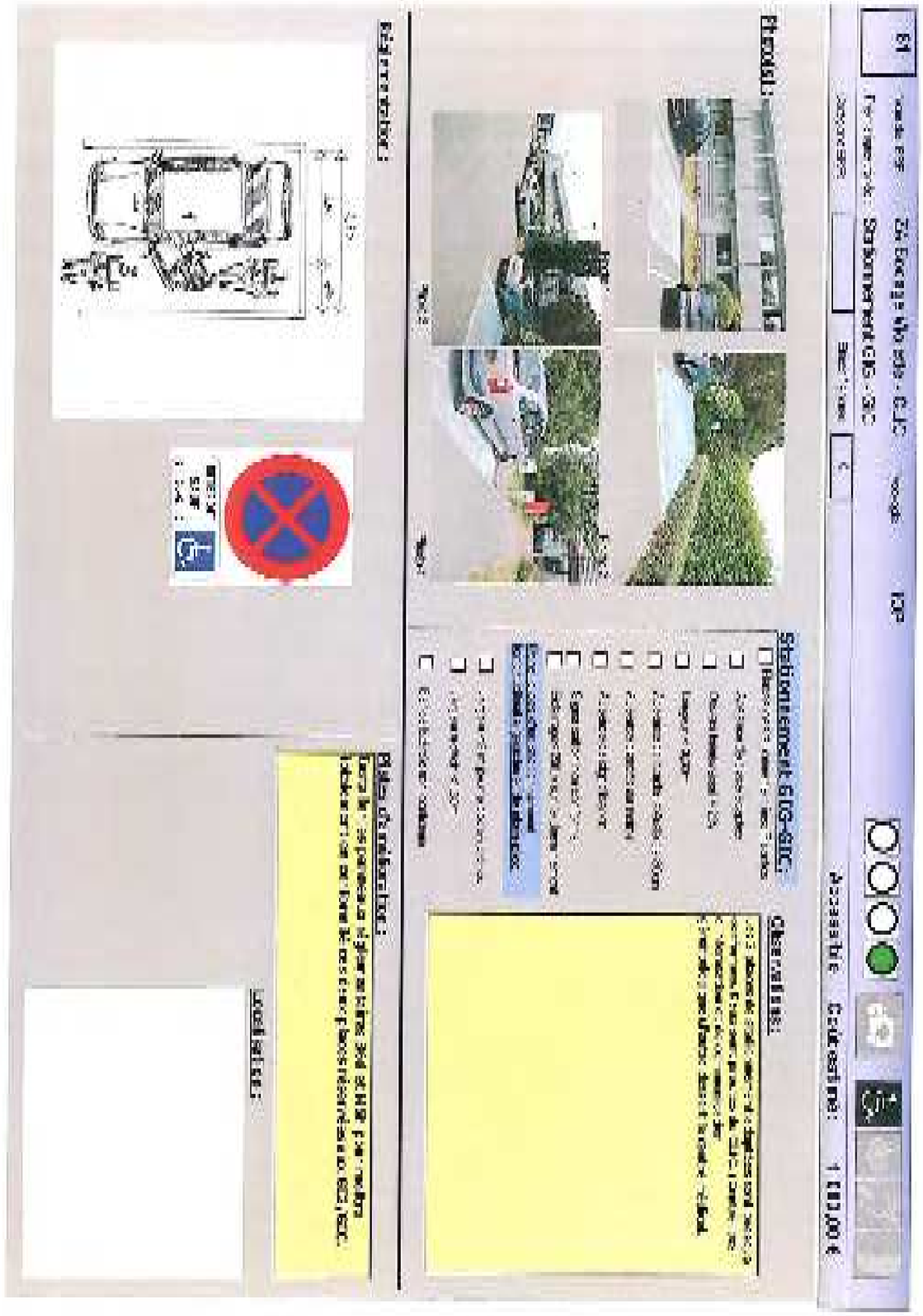

ACF

Diagnostic accessibilité et réalisation d'un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux

AVRILLE

Réalisation des audits

- **Synthèse**

ACF - ANGERS (49000) 40 rue [illegible] - Tél. 02 41 24 24 00 - Fax 02 41 24 24 01
RCS : ROUEN B 313 884 888 / Code APE : 7022Z / N°TVA : FR 88 313 884 888 / N° [illegible]
L'ACF est un [illegible] sous le numéro 23 76 04388 76
Siège Social : Le Vaudan – 1 Rue du Grand Pau – 76 130 MOUEN Tél. 02.35.63.13.77 – Fax 02 35 63 [illegible]
Agence : 28 rue de la Roche – 17100 SAINTES Tél. 05 46 [illegible] – Fax 05 46 93 90 00
[illegible]

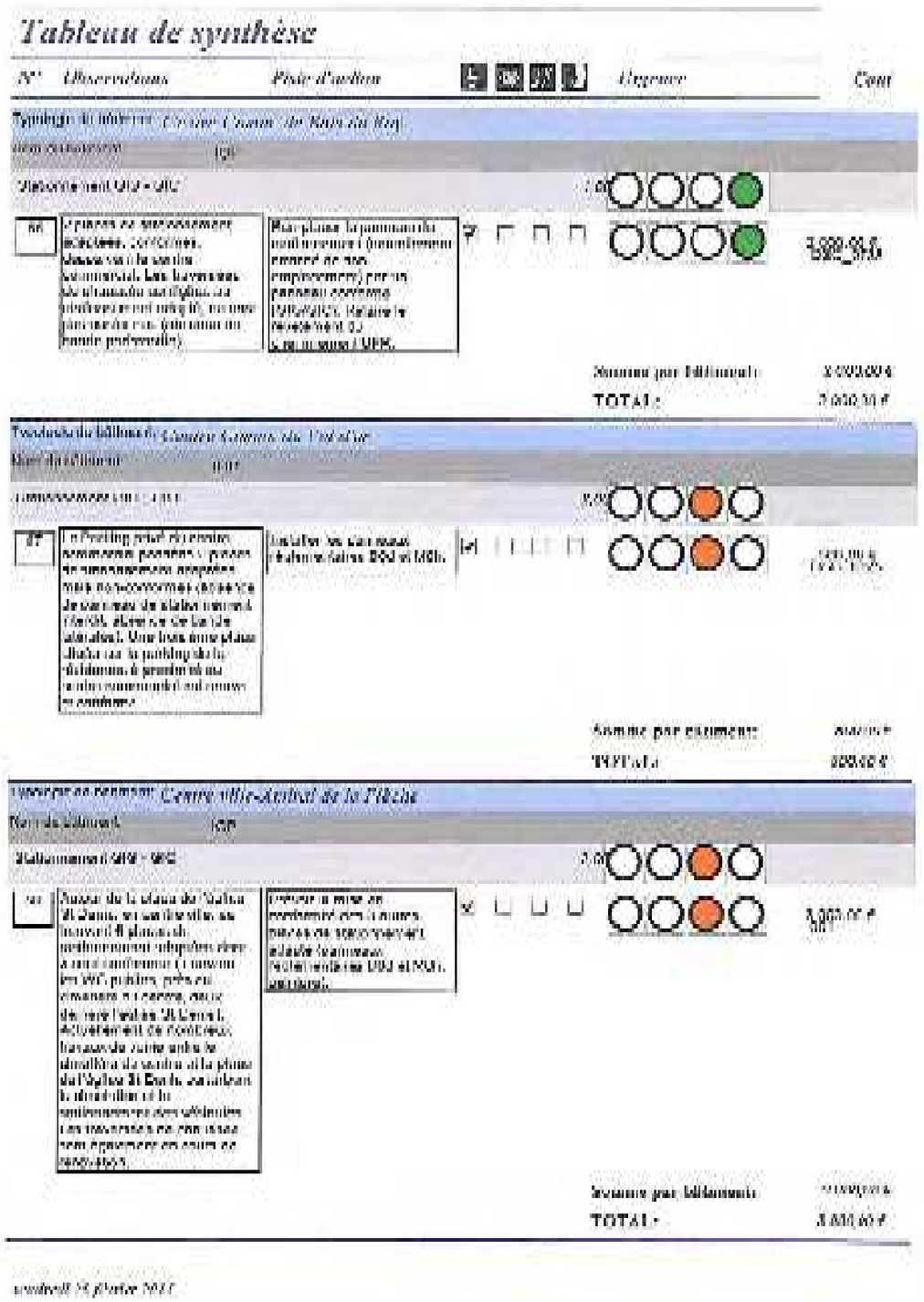
Tableau de synthèse
N° Observations
Pôle d'action
Urgence
Coût

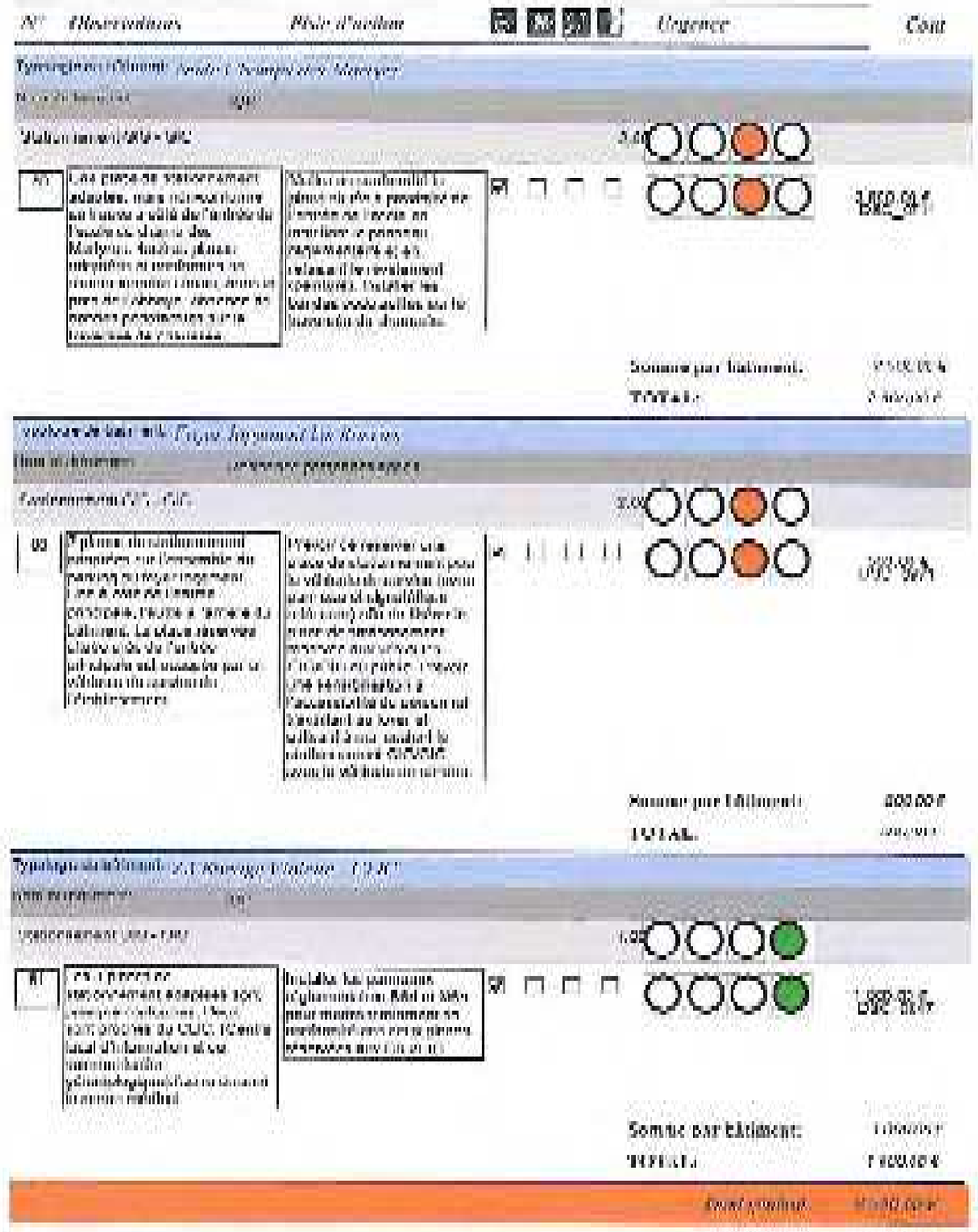
N° Observations
Pôle d'action
Urgence
Coût

Elaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ville d'Avrillé

Réalisation des audits

- **Synthèse audits voirie**

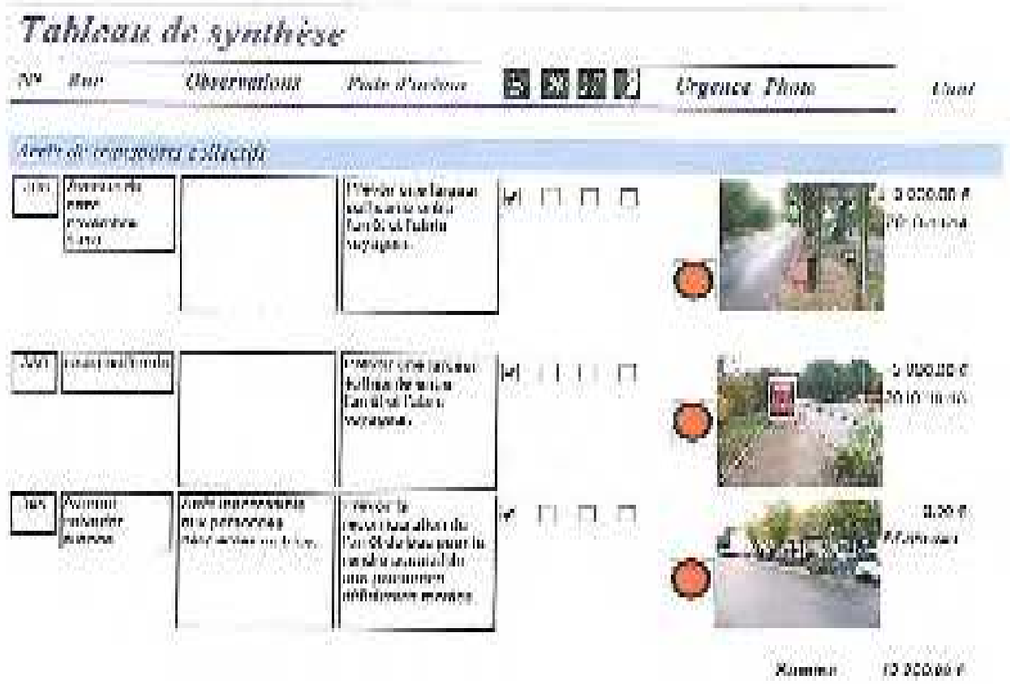
Tableau de synthèse

N° Rue Observations Mode d'action Urgence Thème Unité

Avant de commencer à marcher

ACF Rue Caplat A 000 00 nnnn N° Fixe 02 000 000 000 A
RCS : NOUN 000 000 000 / Code APE : 0000Z / N°TVA : FR 000 000 000 000 / RC NNNNN N° HA NOP 00000
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 00 00 00000 00
Siège Social : Le Vauban - 1 Rue du Canal Fer - 00000 NOUN Tél. 00 00 00 00 00 - Fax. 00 00 00 00 00
Agence : 00 rue de la Meuse – 00000 SAINTNM Tél. 00.00.00.00.00 Fax. 00 00 00 00 00
coordonnees@acf.fr

Avril Décembre 2000

Page 1 sur 00

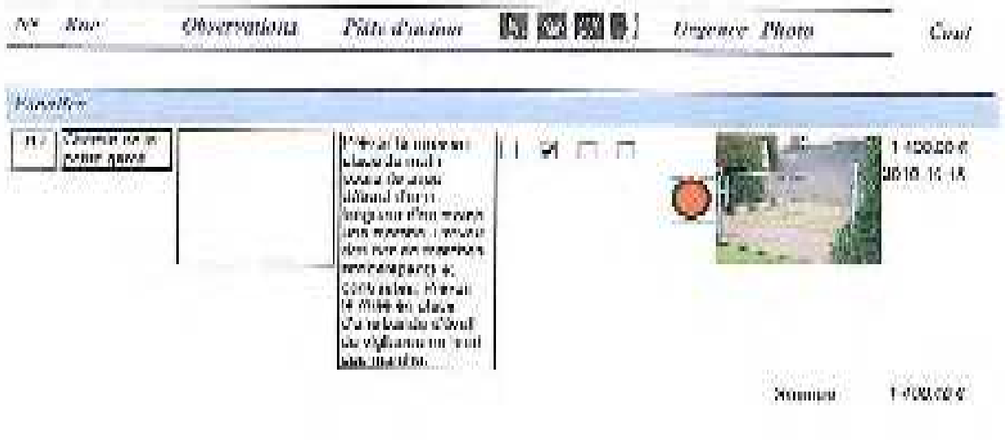

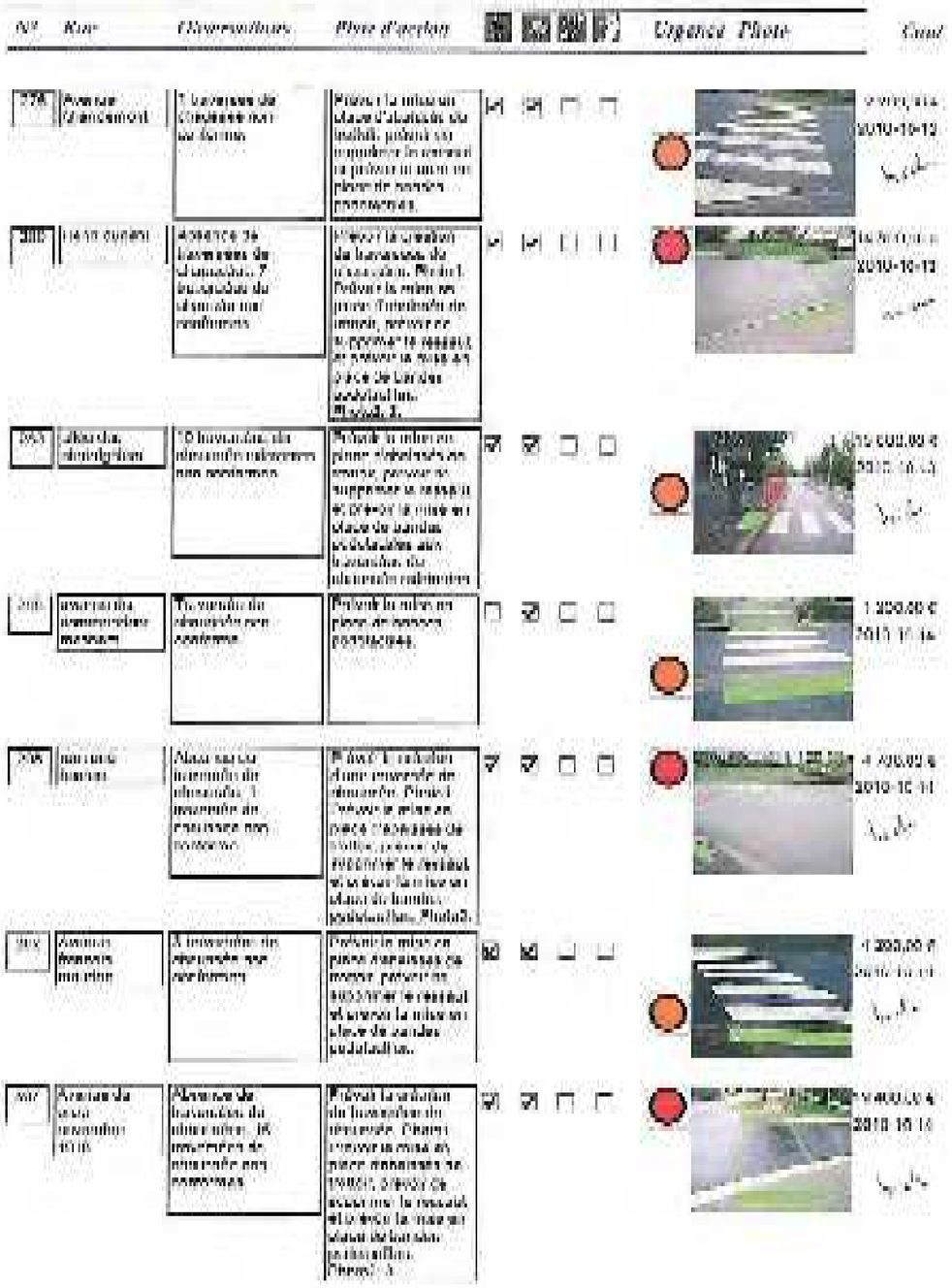

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence Photo	Coût
204	Avenue d'Angleterre	Travaux de chaussée non conforme	Prévoir la mise en place d'abaissé de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☒	☒	☐	☐	2010-10-12
205	Hôtel Dumas	Absence de traversées de chaussée. Traversées de chaussée non conformes	Prévoir la création de traversées de chaussée. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3.	☒	☒	☐	☐	2010-10-12
206	Chemin de Bellefontaine	Traversées de chaussée non conformes	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☑	☑	☐	☐	2010-10-13
207	Avenue du commandant Mouchotte	Traversée de chaussée non conforme	Prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☐	☑	☐	☐	2010-10-13
208	Avenue de Haumont	Absence de traversée de chaussée. Traversée de chaussée non conforme	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Phase 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3.	☑	☑	☐	☐	2010-10-13
209	Avenue de Haumont	Absence de traversées de chaussée. 16 traversées de chaussée non conformes	Prévoir la création de traversées de chaussée. Phase 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3.	☑	☑	☐	☐	2010-10-13

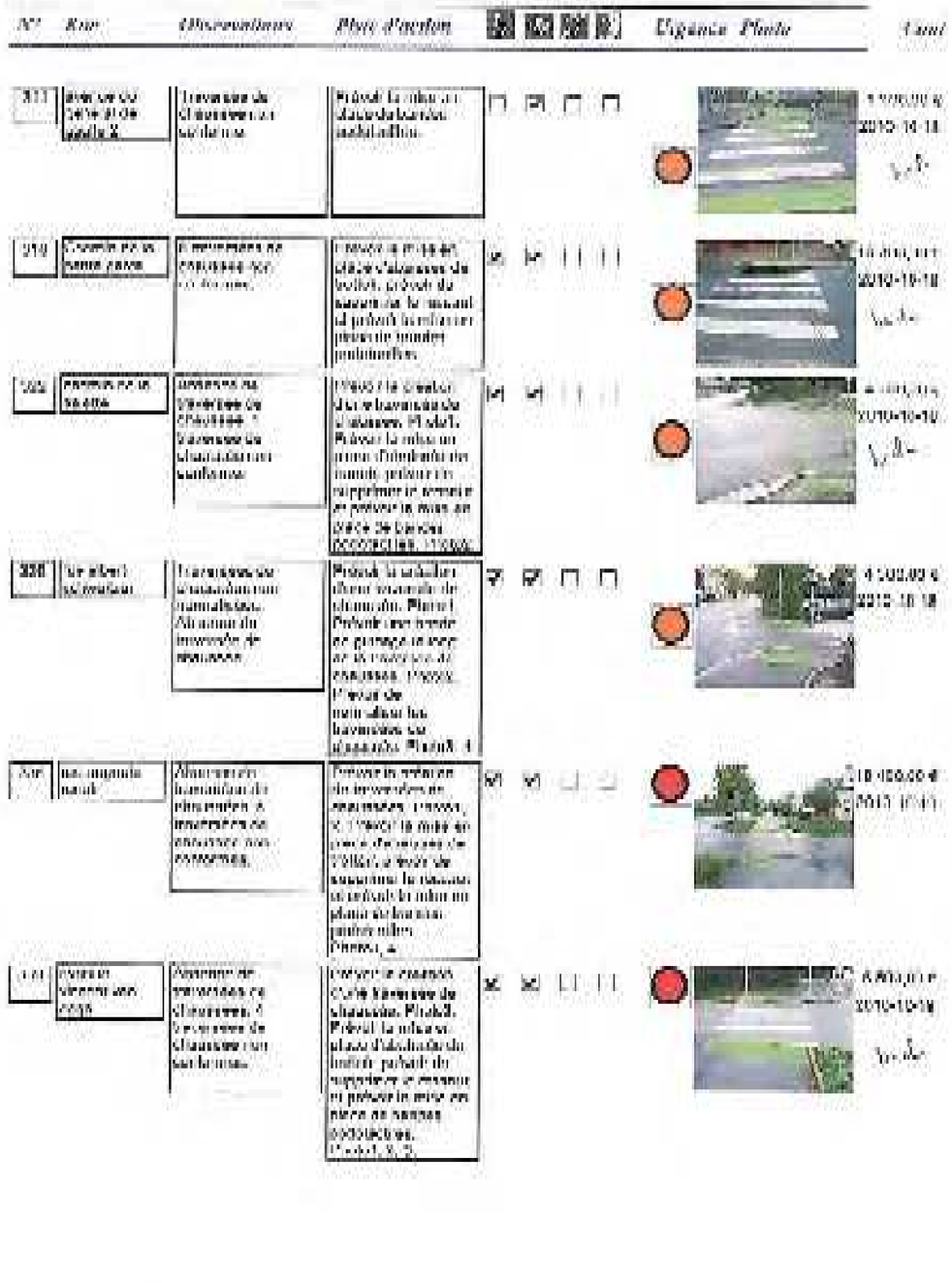

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence Photo	Coût
211	Avenue de Haumont	Travaux de chaussée non conforme	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☐	☑	☐	☐	2010-10-18
210	Chemin de la petite Pierre	Traversées de chaussée non conforme	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☑	☐	☐	☐	2010-10-18
212	Avenue de la Gaîté	Absence de traversées de chaussée. Traversée de chaussée non conforme	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3.	☑	☑	☐	☐	2010-10-18
213	Le Grand Launay	Travaux de chaussée non conforme	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Phase 1. Prévoir une bande de guidage et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3. Prévoir de mettre aux normes les traversées de chaussée. Phase 4.	☐	☑	☐	☐	2010-10-18
214	Rue du moulin neuf	Absence de traversées de chaussée. 4 traversées de chaussée non conforme.	Prévoir la création d'une traversée de chaussée. Phase 1. Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles. Phase 3.	☐	☑	☐	☐	2010-10-18
215	Chemin de Bellefontaine	Traversée de chaussée non conforme	Prévoir la mise en place d'abaissés de trottoir, prévoir de supprimer le mobilier et prévoir la mise en place de bandes podotactiles.	☑	☑	☐	☐	2010-10-18

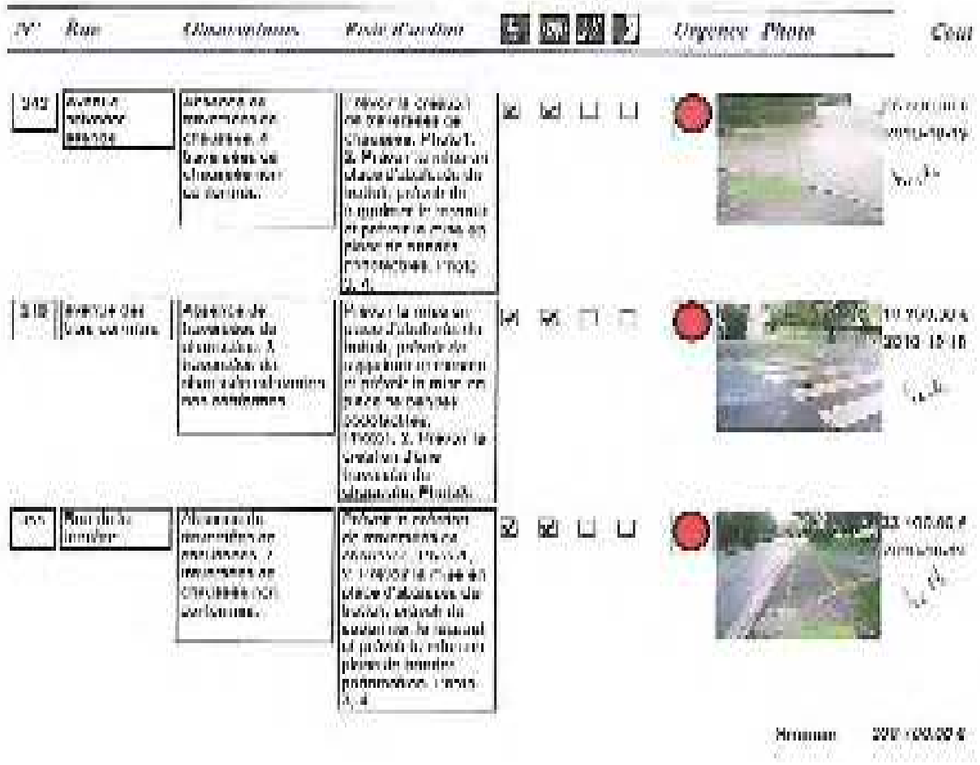

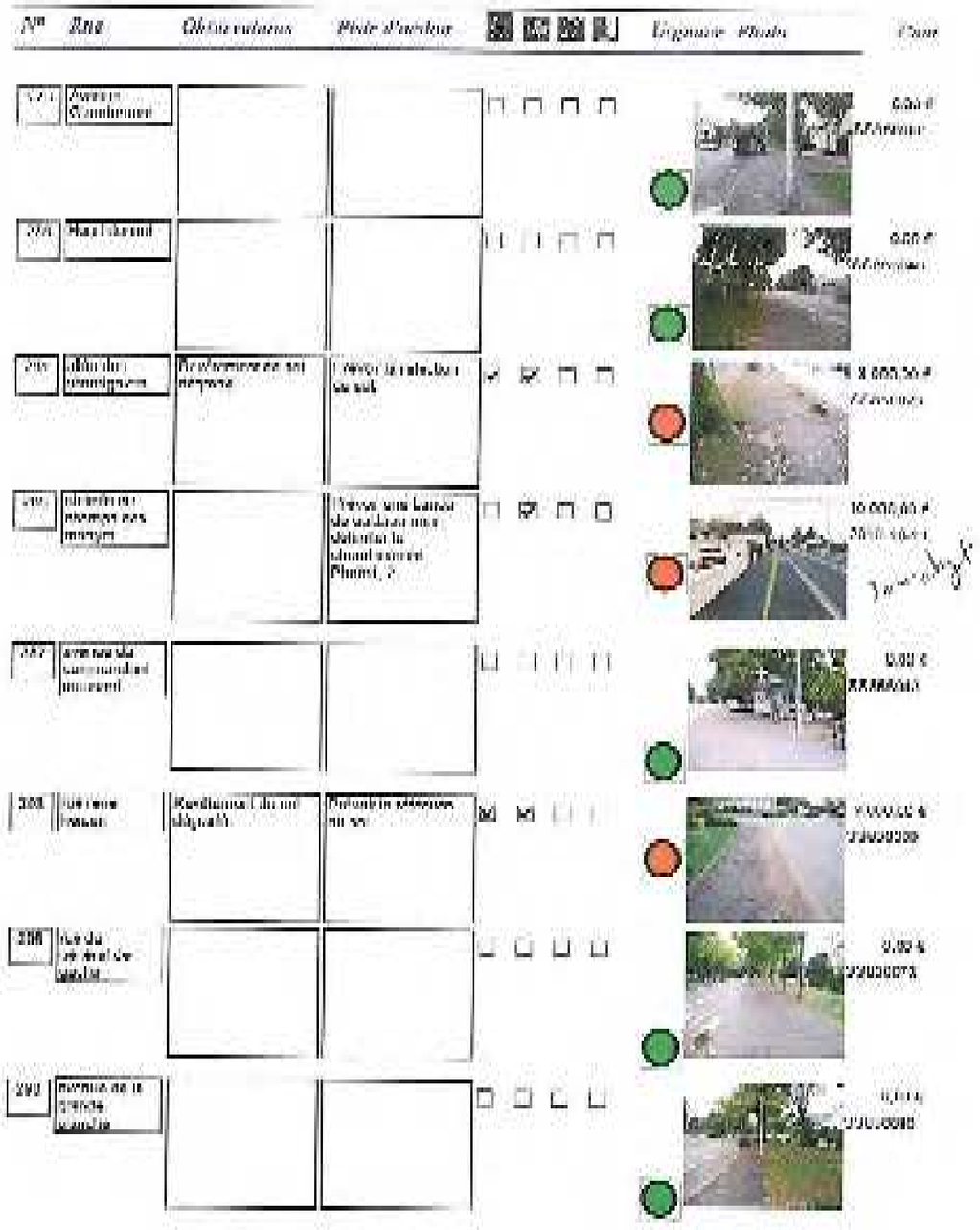

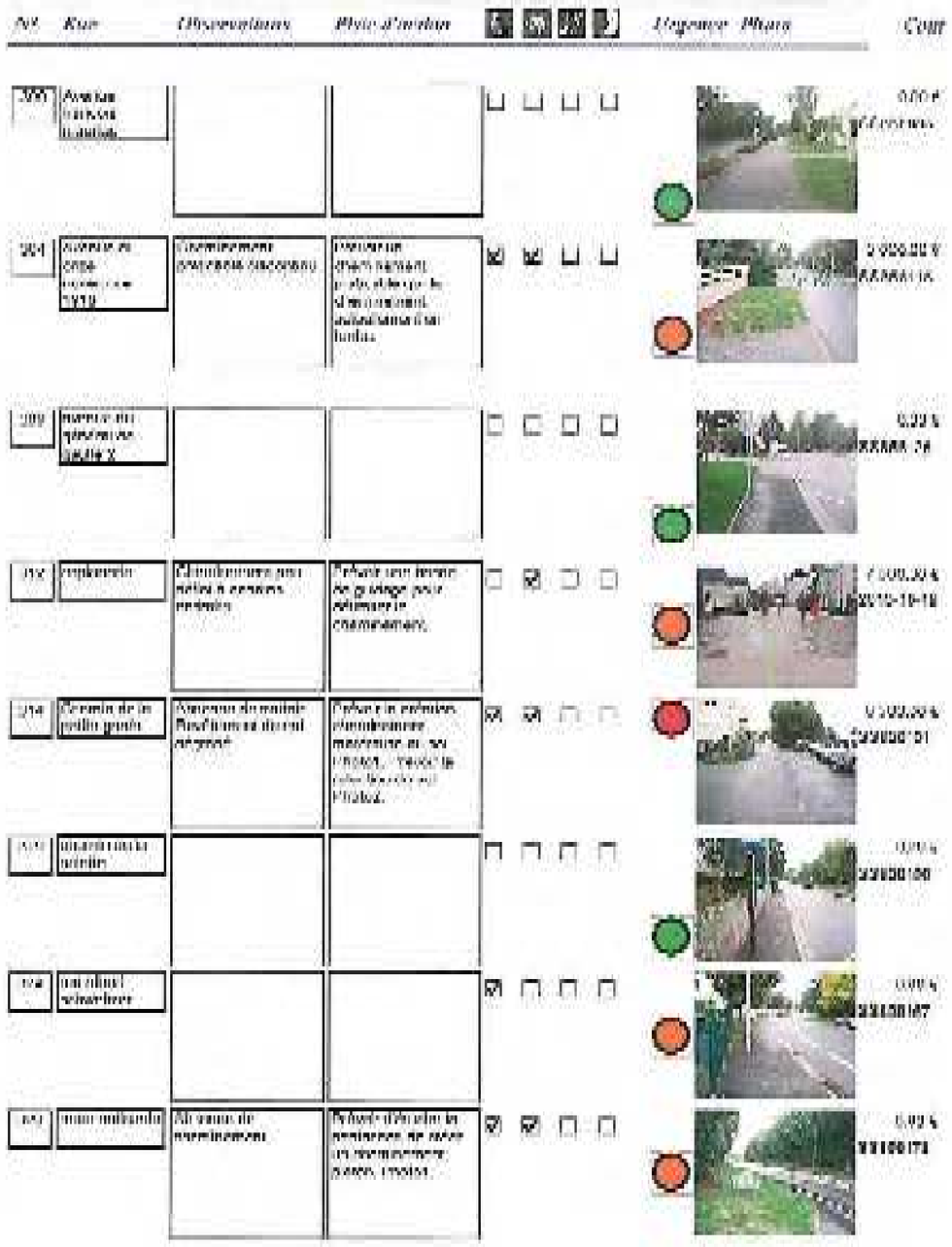

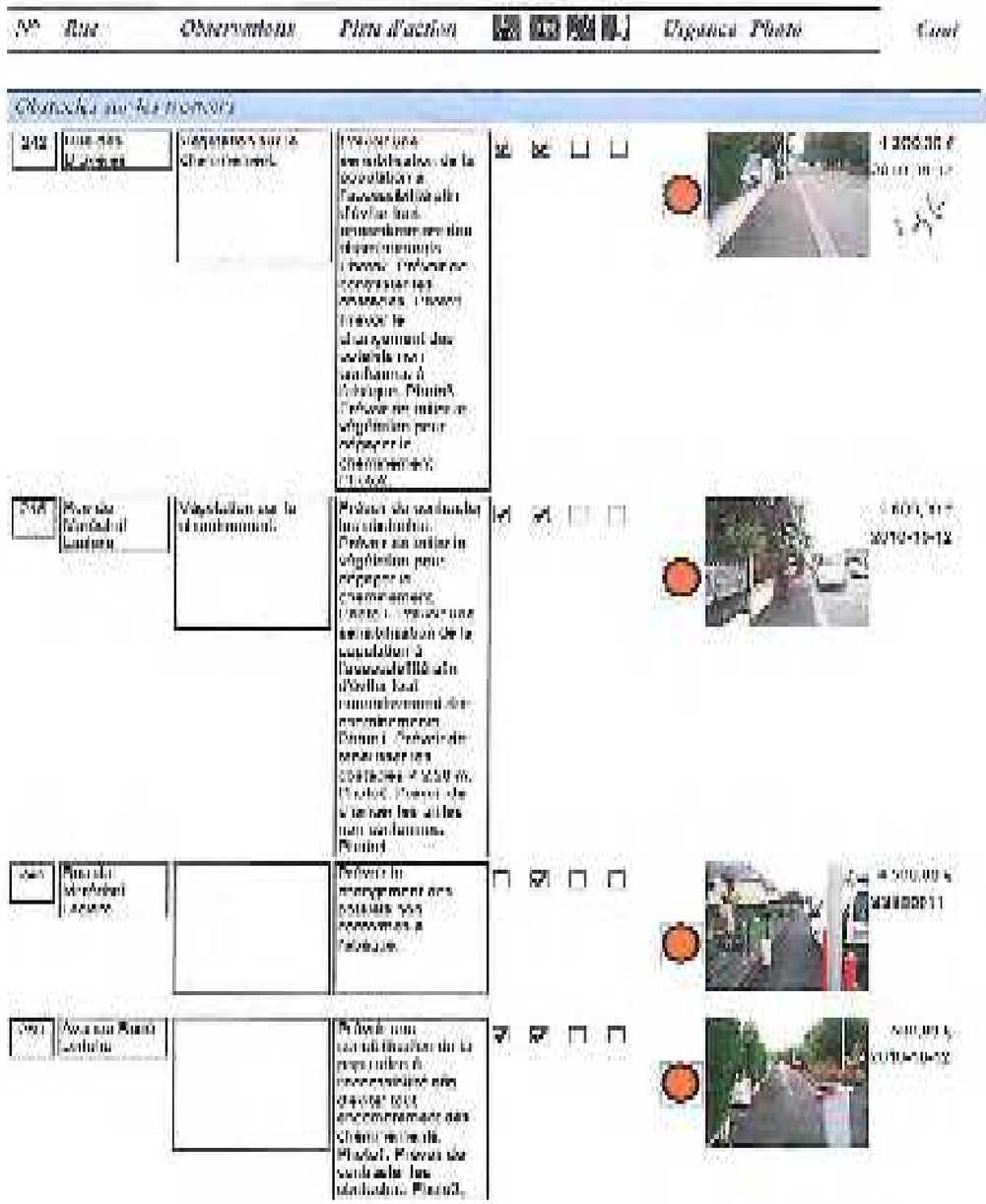

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Cout
266	Avenue de la Résistance		Prévoir une rampe d'accès à la propriété à reconstruire en accordement avec le trottoir. Prévoir un bateau de traversée. Prévoir de changer les grilles des avaloirs (type)	☑	☑	☐	☐		
268	Carrefour de la Résistance		Prévoir un aménagement sur la traversée de type	☐	☑	☐	☐		
270	Rue du Commerce	Signaler sur le cheminement	Prévoir des aménagements de la propriété à reconstruire en double bat accordement de la chaussée. Prévoir de remplacer les grilles non conformes à l'arrêté. Prévoir de la bande de vigilance pour signaler le cheminement piéton	☑	☑	☐	☐		
281	Avenue de [illegible]		Prévoir une rampe d'accès de la propriété à reconstruire à l'accordement. Prévoir de changer les grilles non conformes à l'arrêté. Prévoir de la bande de vigilance pour signaler le cheminement piéton	☑	☑	☐	☐		

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Cout
287	Avenue de [illegible]		Prévoir de reconstruire les abaissés à 2,20 m. Prévoir une rampe d'accès de la propriété à reconstruire en double bat accordement des deux côtés. Prévoir de la bande de vigilance	☑	☑	☐	☐		
289	Rue Jean Lurçat		Prévoir une reconstruction de la propriété à reconstruire en double bat accordement des deux côtés. Photo 2. Prévoir de remplacer les grilles	☑	☑	☐	☐		
291	Avenue [illegible]	Signaler sur le cheminement	Prévoir de changer les grilles non conformes à l'arrêté. Prévoir de la bande de vigilance à 2,50 m. Prévoir de reconstruire les propriétés à double bat accordement de la chaussée. Photo3.	☑	☑	☐	☐		
295	Avenue [illegible]		Prévoir une reconstruction de la propriété à reconstruire (N°[illegible]) d'environ 5,40 m accordement des deux côtés.	☑	☑	☐	☐		
297	Rue [illegible]		Prévoir une reconstruction de la propriété à reconstruire (N°[illegible]) d'environ 5,40 m accordement des deux côtés. Photo 3. Prévoir de remplacer les grilles non conformes à l'arrêté. Prévoir de la bande de vigilance pour signaler le cheminement piéton	☑	☑	☐	☐		

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Coût
2007	[illegible]		Prévoir une possibilité de la reprendre à l'accessibilité en amont aux aménagements des chaussées. Prévoir de supprimer les obstacles. Photo1. Prévoir le changement des [illegible] conforme à l'époque.	☑	☑	☐	☐		
2008	Chemin du [illegible]		Prévoir de réaliser l'accès de la rue au chaussée	☑	☑	☐	☐		
2009	Avenue du [illegible]	Dégradations sur la chaussée.	Prévoir une [illegible] de la EXCLUSION à l'accessibilité afin d'éviter tout accompagnement du cheminement. Photo1. Prévoir de [illegible] aux [illegible] Photo2. Prévoir le changement des [illegible] conforme à l'époque. Photo3. Prévoir de mettre le [illegible] pour dégager le cheminement piéton.	☑	☑	☐	☐		
2010	[illegible]		Prévoir de contrôler les obstacles. Prévoir de réduire la [illegible] à 2,20 m.	☐	☑	☐	☐		
2011	[illegible]		Prévoir de supprimer les obstacles + 2,20 m. Photo1. Prévoir une possibilité de la reprendre à l'accessibilité afin d'éviter tout accompagnement des cheminements piétons. Photo2. Prévoir de supprimer les obstacles. Photo3.	☑	☑	☐	☐		

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Coût
2012	[illegible]	Végétation sur le cheminement	Prévoir de supprimer les végétaux. Prévoir de mettre la signalisation pour empêcher le stationnement. Photo1. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'époque. Photo2.	☐	☑	☐	☐		
2013	[illegible]		Prévoir de supprimer les obstacles + 2,20 m. Photo1. Prévoir une possibilité de la reprendre à l'accessibilité afin d'éviter tout accompagnement des cheminements piétons. Photo2. Prévoir de supprimer les obstacles. Photo3.	☑	☑	☐	☐		
2014	[illegible]		Prévoir de supprimer les obstacles + 2,20 m. Photo1. Prévoir une possibilité de la reprendre à l'accessibilité afin d'éviter tout accompagnement des cheminements piétons. Photo2.	☐	☑	☐	☐		
2015	[illegible]		Prévoir de supprimer les obstacles + 2,20 m. Photo1. Prévoir une possibilité de la reprendre à l'accessibilité afin d'éviter tout accompagnement des cheminements piétons. Photo2. Prévoir le changement des potelets non conformes à l'époque. Photo3. Prévoir de supprimer les obstacles.	☑	☑	☐	☐		
2016	[illegible]	[illegible]	Prévoir de supprimer les obstacles.	☐	☑	☐	☐		

N°	Rue	Observations	Plan d'action					Urgence	Photo	Coût
311	[illegible]		Prévoir un retournement [illegible]	☑	☑	☐	☐			
312	[illegible]		[illegible]	☑	☑	☐	☐			
313	[illegible]		[illegible]	☑	☑	☐	☐			
314	[illegible]	Végétation [illegible]	[illegible]	☑	☑	☐	☐			
315	[illegible]		Prévoir un retournement [illegible]	☐	☑	☐	☐			

N°	Rue	Observations	Plan d'action					Urgence	Photo	Coût
316	[illegible]		Prévoir un retournement [illegible]	☐	☑	☐	☐			
317	[illegible]		Prévoir un retournement [illegible]	☐	☑	☐	☐			
318	[illegible]	Végétation sur le cheminement	[illegible]	☑	☑	☐	☐			
319	[illegible]		[illegible]	☑	☑	☐	☐			
320	[illegible]	Végétation sur le cheminement	[illegible]	☑	☑	☐	☐			

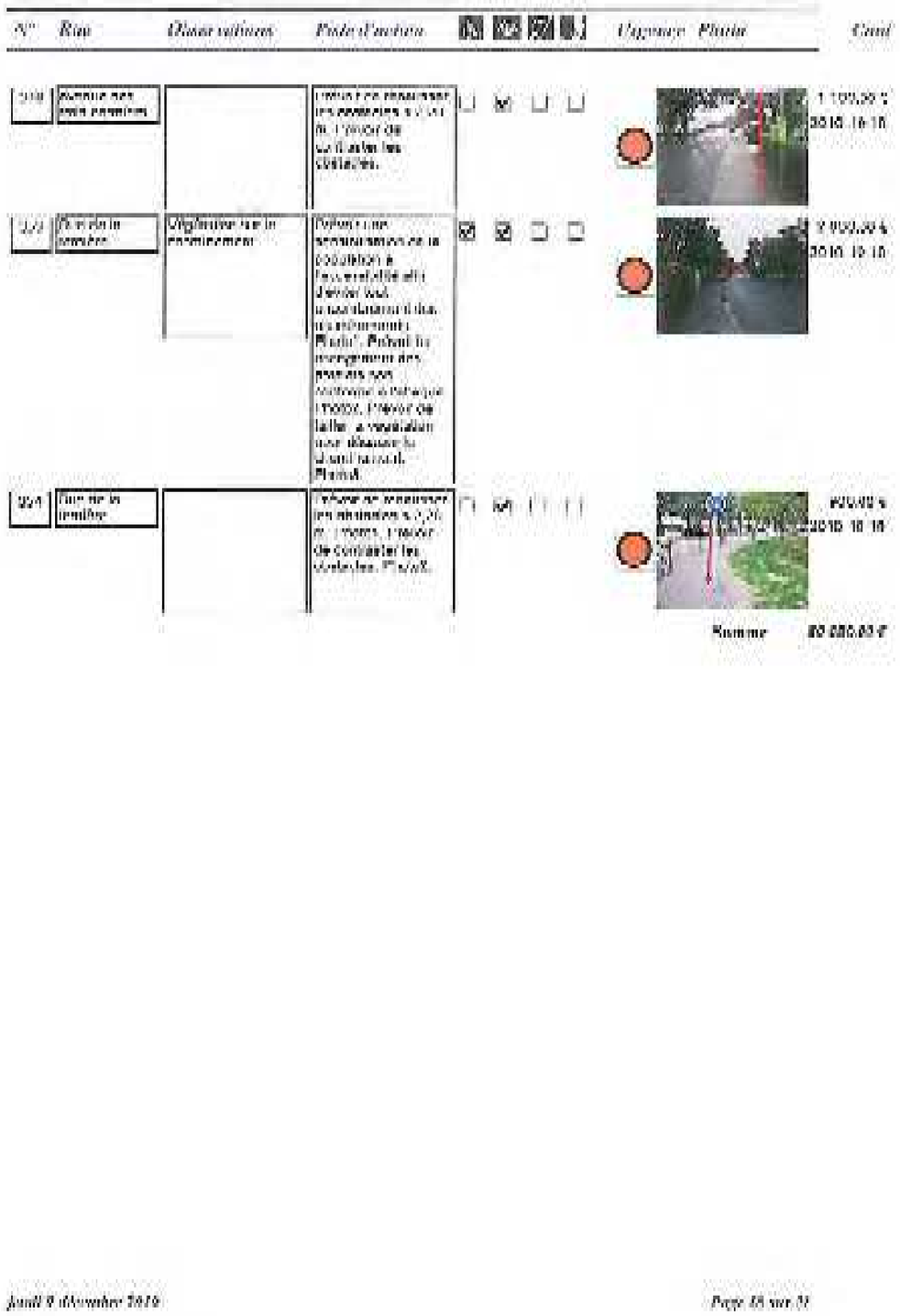

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Coût
2001	Avenue [illegible]	[illegible]	Prévoir de remplacer les caniveaux [illegible] m. Prévoir un [illegible] Prévoir une plaque [illegible]						[illegible]
2002	[illegible]	Hauteur de marche [illegible]	Prévoir de remplacer [illegible]						[illegible]
2003	Rue de la [illegible]		Prévoir de remplacer la [illegible]						[illegible]

Nombre : 77 808,00 €

N°	Rue	Observations	Plan d'action				Urgence	Photo	Coût

Total général : [illegible]

Audits accessibilité voirie Ville d'Avrillé	Qté de passages pour piétons :	Qté de potelets à contrôler :	Qté de potelets à rehausser :	Qté de traversées en chaussées à créer :	Qté d'abaissements de trottoirs à créer :	Qté de bandes podotactiles à mettre en place :
Rue A. Renoir		7	4	4	8	12
Rue A. Sylvestre		5	1	1		
Rue de la Tour Blanche	15	7	2	5	4	14
Rue des Bruyères	12	11		4		4
Rue des Charmes	3	15				4
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	10	3	3	1		12
Rue Henri Dunant		11	3	2	12	14
Rue Jean Bouget		5		1	2	3
Rue Marcel Mérieux		3	1	1	2	2

Audits accessibilité voirie Ville d'Avrillé	Qté de passages pour piétons :	Qté de potelets à contrôler :	Qté de potelets à rehausser :	Qté de traversées en chaussées à créer :	Qté d'abaissements de trottoirs à créer :	Qté de bandes podotactiles à mettre en place :
Allée Vincent Van Gogh		5	3	1	2	8
Allées des Marronniers	12	8			12	12
Avenue de la Grande Plaine		5	2			
Avenue de la Résistance	18	6		2		16
Avenue des Arts et Métiers	15	9	2	1	4	6
Avenue du Commandant Nessaric	5	2	1			4
Avenue du général de Gaulle		7				
Avenue du général de Gaulle 2		2	3			4
Avenue du Maréchal Leclerc 1208	5	12	4	2	4	12
Avenue Francois Mauriac	7	3	1		2	5
Avenue G. Pompidou		43	7		5	15
Avenue Jean Moulin	3	7	1		2	2
Avenue L. Pasteur	1	1				
Avenue Pierre Landais				1		4
Avenue S. Allende	5	25	5	1	2	8
Chemin de la Petite Garde	13	7	1		5	13
Chemin de la Sablerie	15	5	1	1	2	2
Chemin des Grandes Haies						
Passage entre avenue	11					

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

BEAUCOUZÉ

Sommaire

Rue de la Charmille p.1
Allée de l'Hermitage ..... p.2 à 3
Rue du Bourg p.4
Rue du Bourg de Paille..... p.5 à 9
Chemin de l Oisellerie..... p.10
Rue du Grand Pin..... p.11 à 13
Avenue de la Grange aux Belles..... p.14 à 18
Rue de la Haute Roche..... p.19 à 21
Passage Piétons (Rue de la Haute Roche)..... p.22
Rue de l'Hermitage..... p.23 à 24
Rue de l'Oisellerie..... p.25 à 27
La Mancharderie p.27
Rue Montreuil..... p.28 à 29
Rue de la Picoterie..... p.30
Rue du Prieuré..... p.31 à 32
Avenue des Promeniers..... p.33 à 35
Rue de la Renaissance..... p.36 à 37

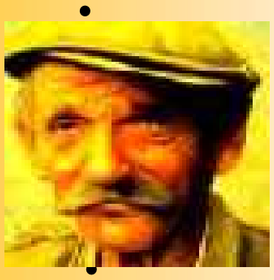

La loi «handicap» du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances,
pour la participation et la citoyenneté
des personnes handicapées

BEAUCOUZE

Relevé Général
Par cheminements

E.D.M.S
ETUDE - DIAGNOSTIC - MAINTENANCE de SIGNALISATION

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de l'Oisellerie

Rue divisée en tronçons

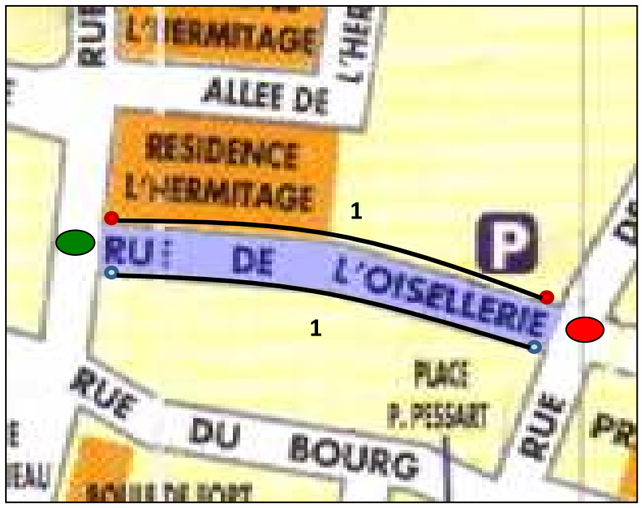

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Passage Piétons (Rue de Haute Roche)

Rue divisée en tronçons

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Allée de l’Hermitage

Rue divisée en tronçons

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Chemin de l’Oisellerie

Rue divisée en tronçons

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

La Mancharderie

Rue divisée en tronçons

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

Rue de la Haute Roche

Rue divisée en tronçons

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

Avenue des Promeniers

Rue divisée en tronçons

Rue du Prieuré

Rue divisée en tronçons

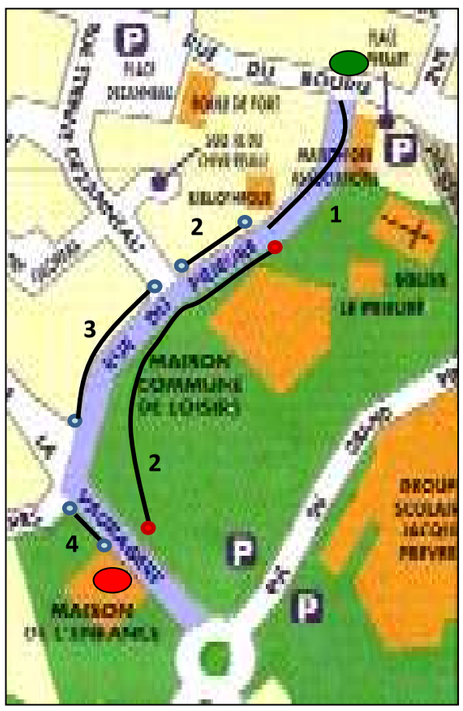

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bourg de Paille

Rue divisée en tronçons

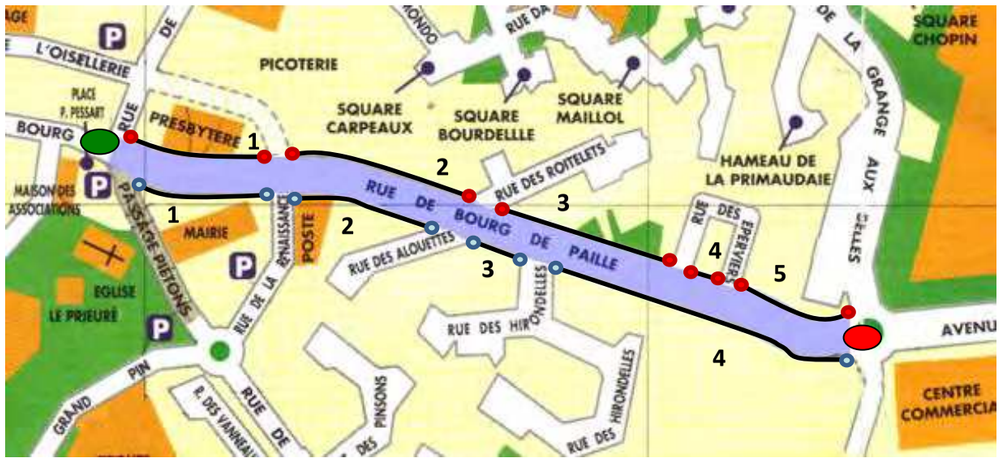

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

Avenue de la Grange aux Belles

Rue divisée en tronçons

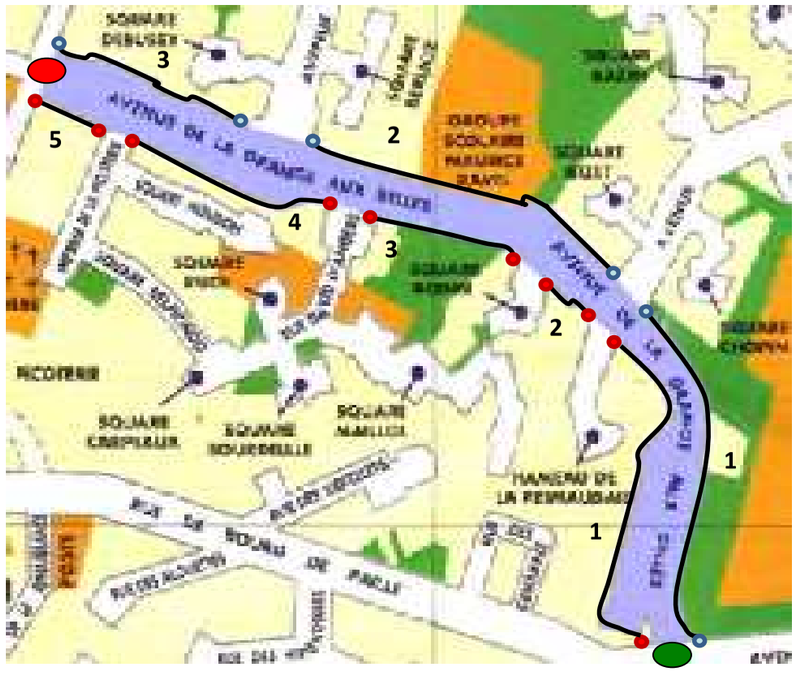

Départ
Arrivée
Coté droit
Coté gauche
1 Numéro de tronçon
Parking
Traversée
Arrêt de bus

Rue de Montreuil

Rue divisée en tronçons

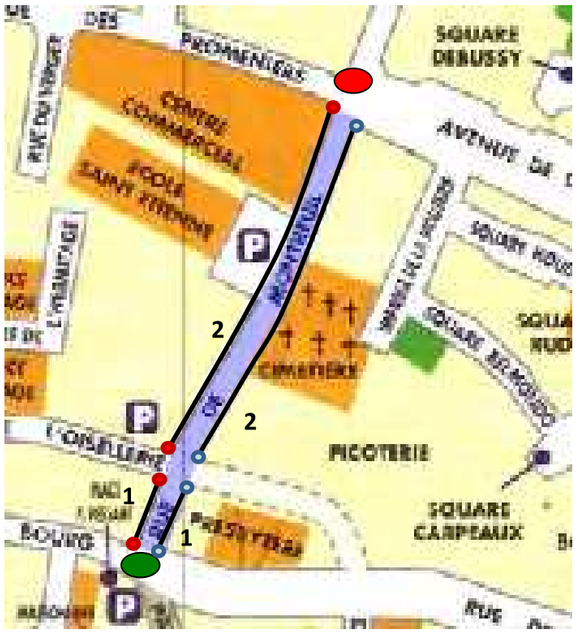

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue de l’ Hermitage

Rue divisée en tronçons

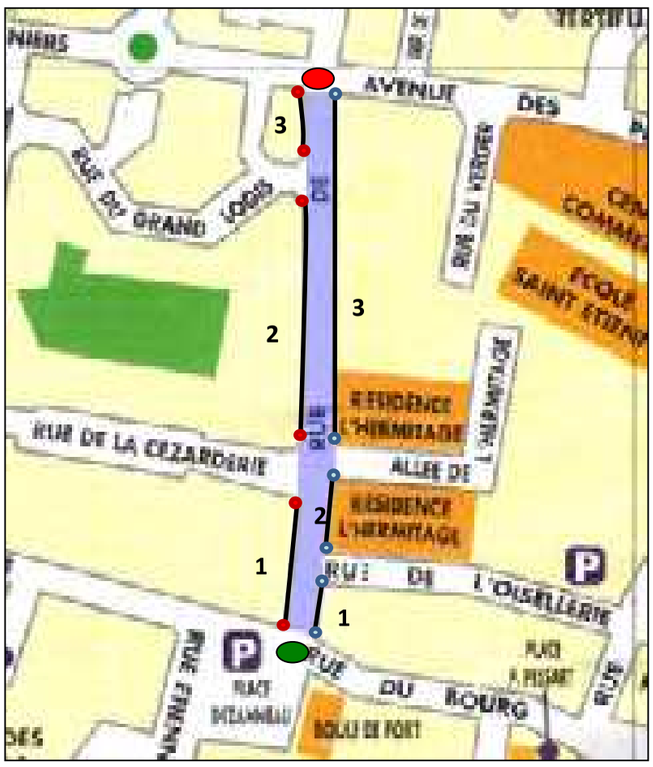

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de la Picoterie

Rue divisée en tronçons

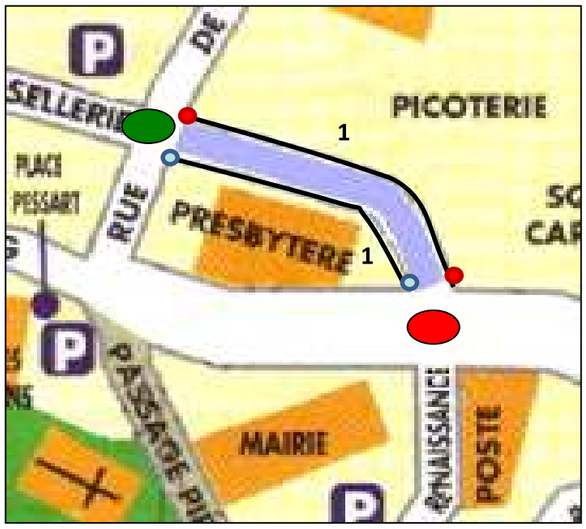

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue du Grand Pin

Rue divisée en tronçons

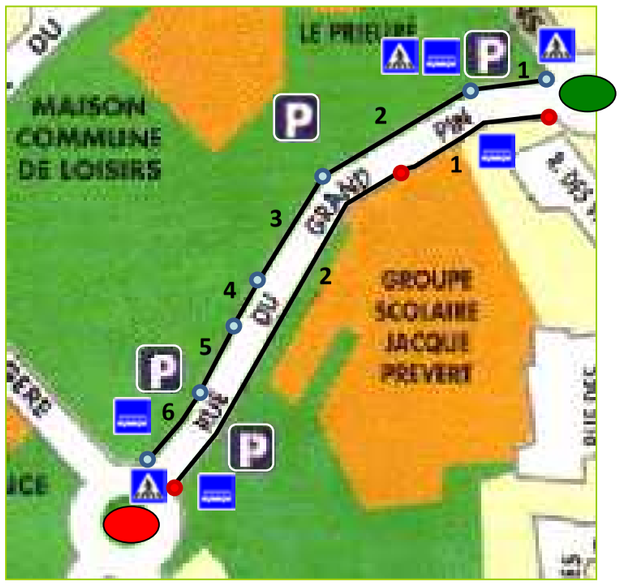

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Bourg

Rue divisée en tronçons

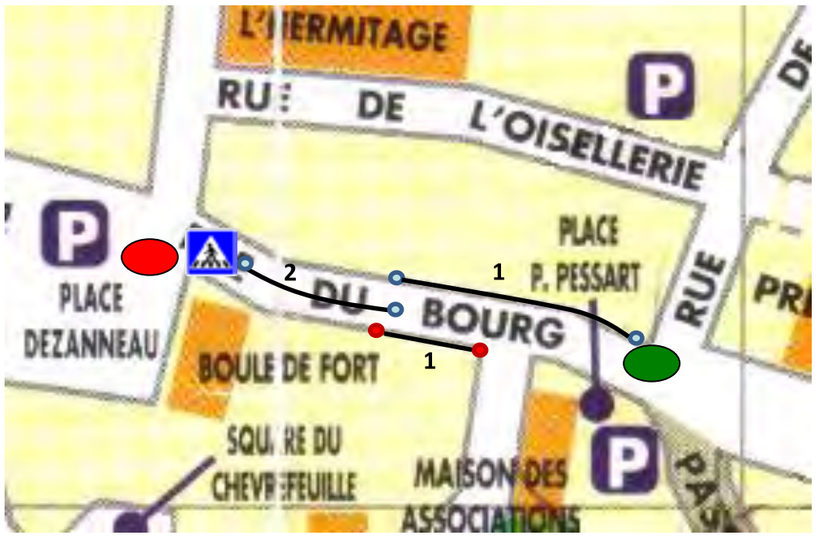

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Rue de la Charmille

Rue divisée en tronçons

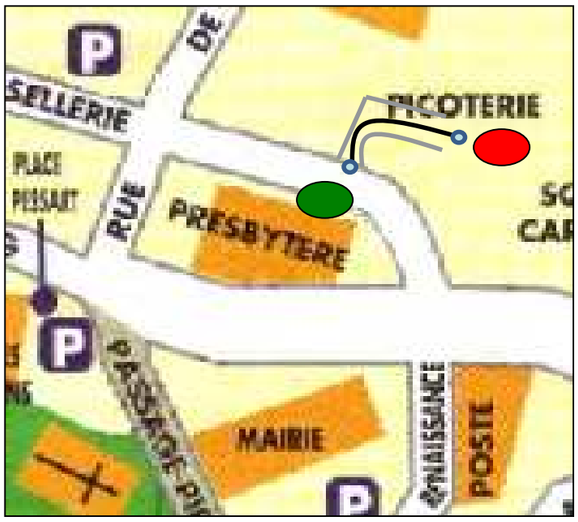

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Carte divisée en tronçons

Parc industrielle
Angers—Beaucouzé

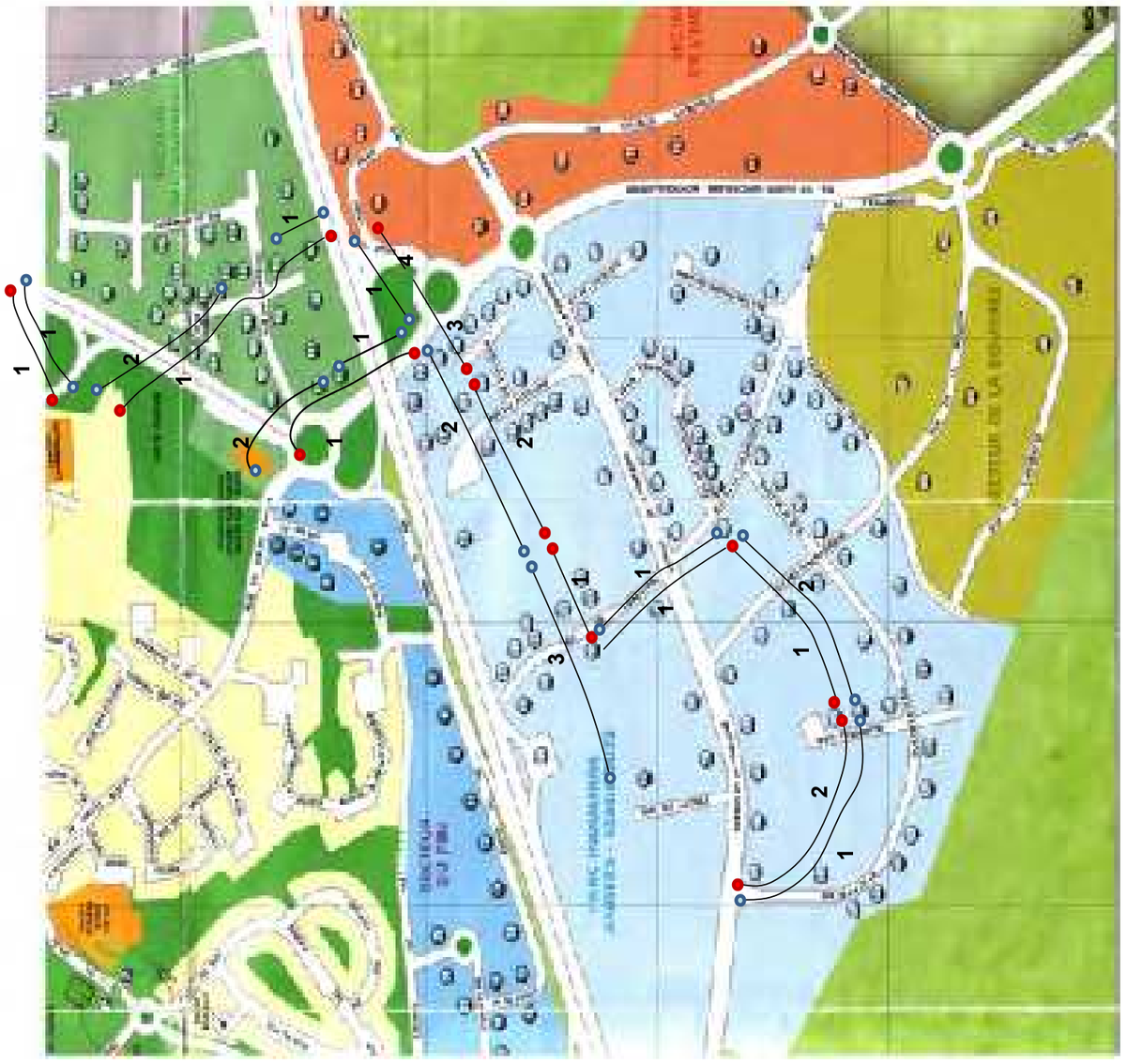

Rue de la Renaissance

Rue divisée en tronçons

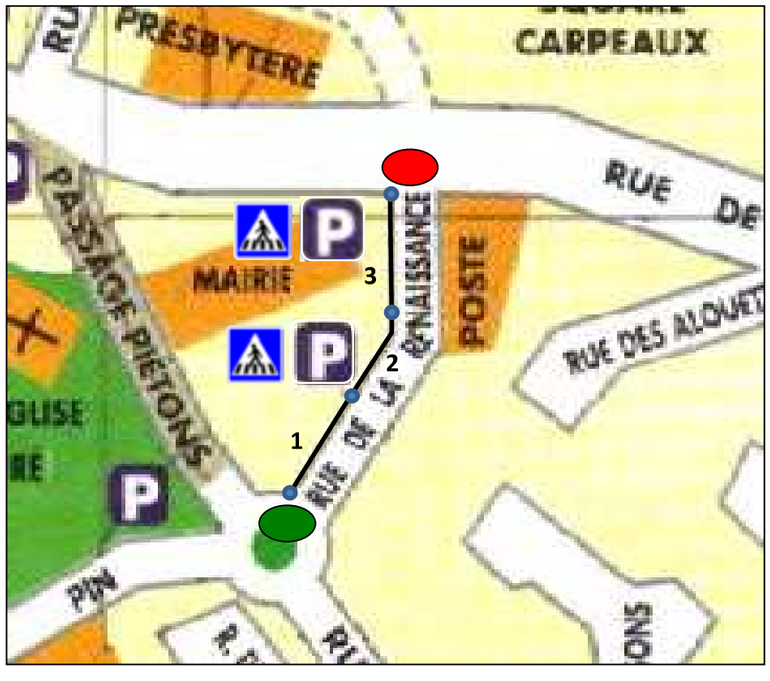

- Départ
- Arrivée
- Coté droit
- Coté gauche
- 1 Numéro de tronçon
- Parking
- Traversée
- Arrêt de bus

Carte divisée en tronçons
Zone industrielle
Secteur de la Technopole

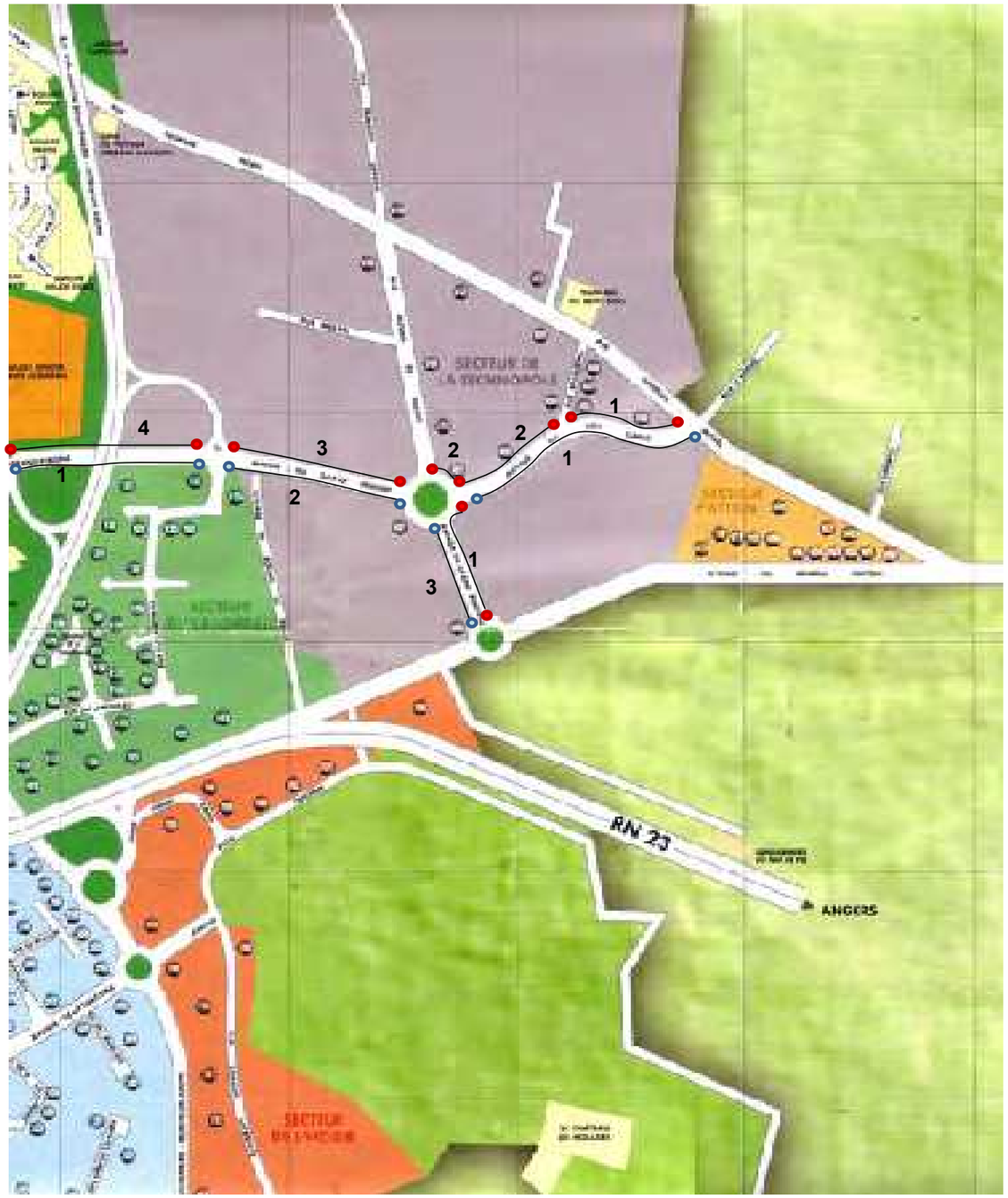

Passages piétons

LEGENDE :

Passage piéton

222 *Numéro de photo*

X *Passage piéton manquant*

Passages piétons
Zone Industrielle 1

LEGENDE :

- *Passage piéton*
- 222 *Numéro de photo*
- X *Passage piéton manquant*

Passages piétons
Zone Industrielle 2

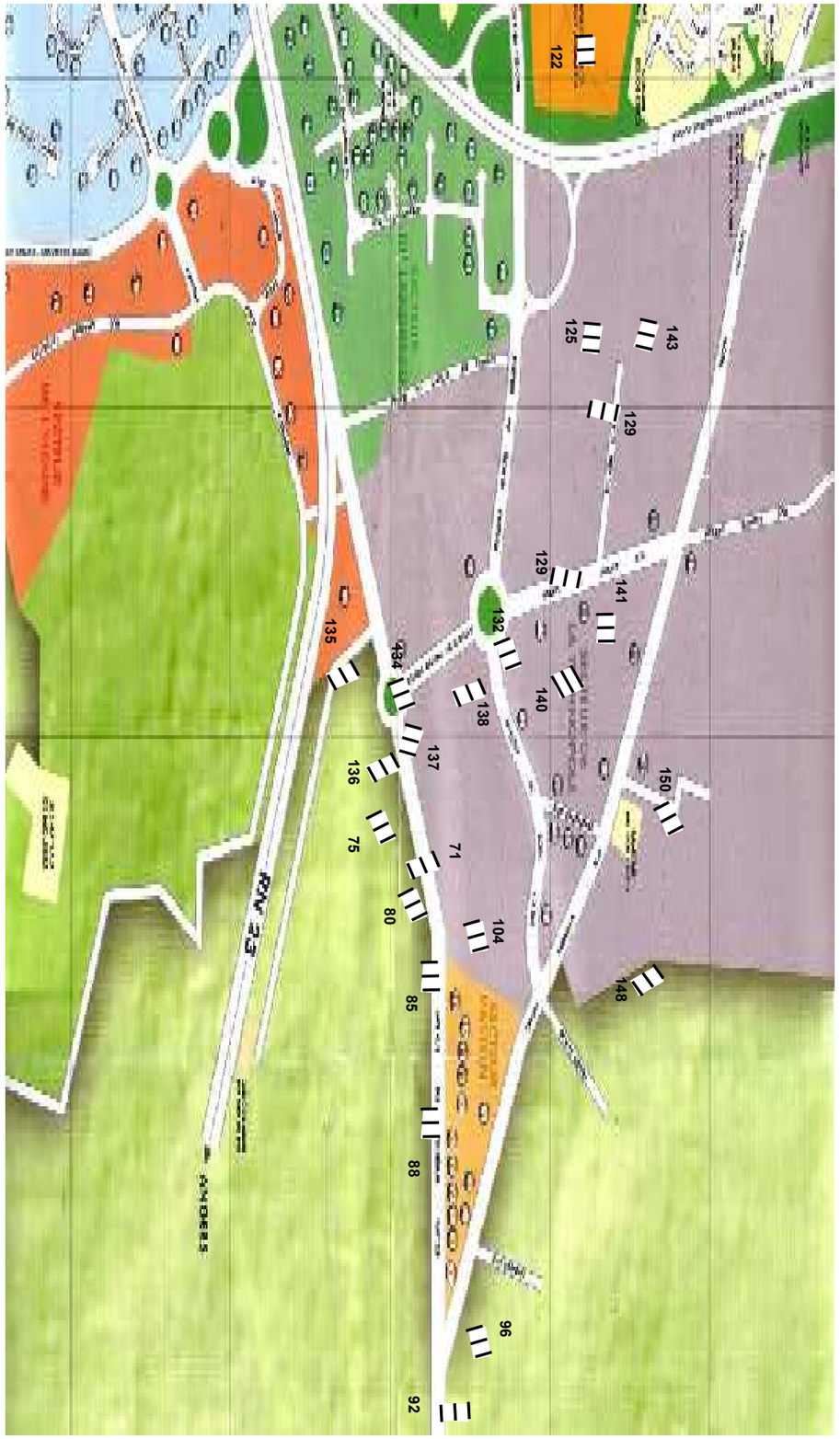

LEGENDE :

- *Passage piéton*
- 222 *Numéro de photo*
- X *Passage piéton manquant*

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Centre - ville de Beaucouzé

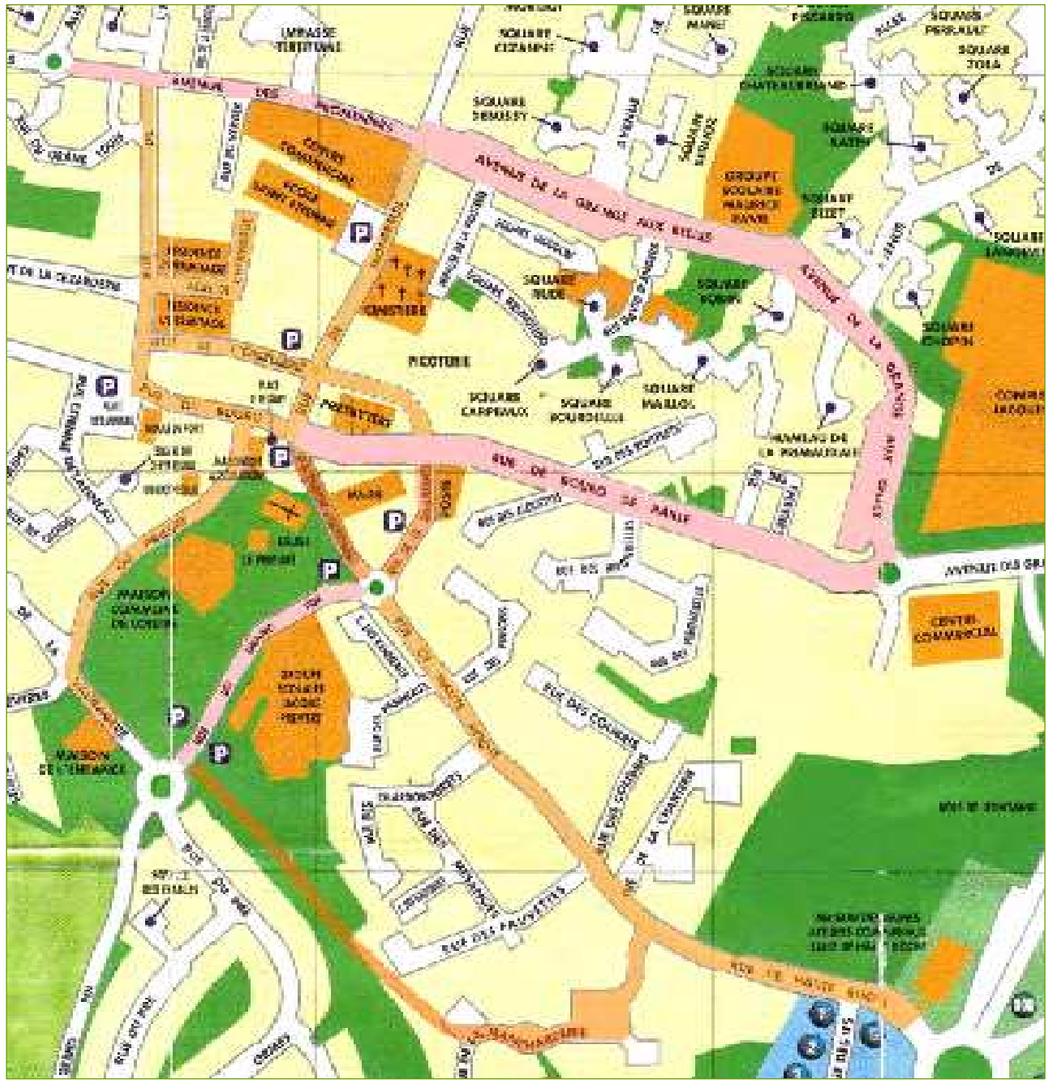

LEGENDE :

Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence
Cheminement impossible pour une personne handicapée

Cheminement en urgence 2
Cheminement praticable, mais difficile

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Zone Industrielle 1

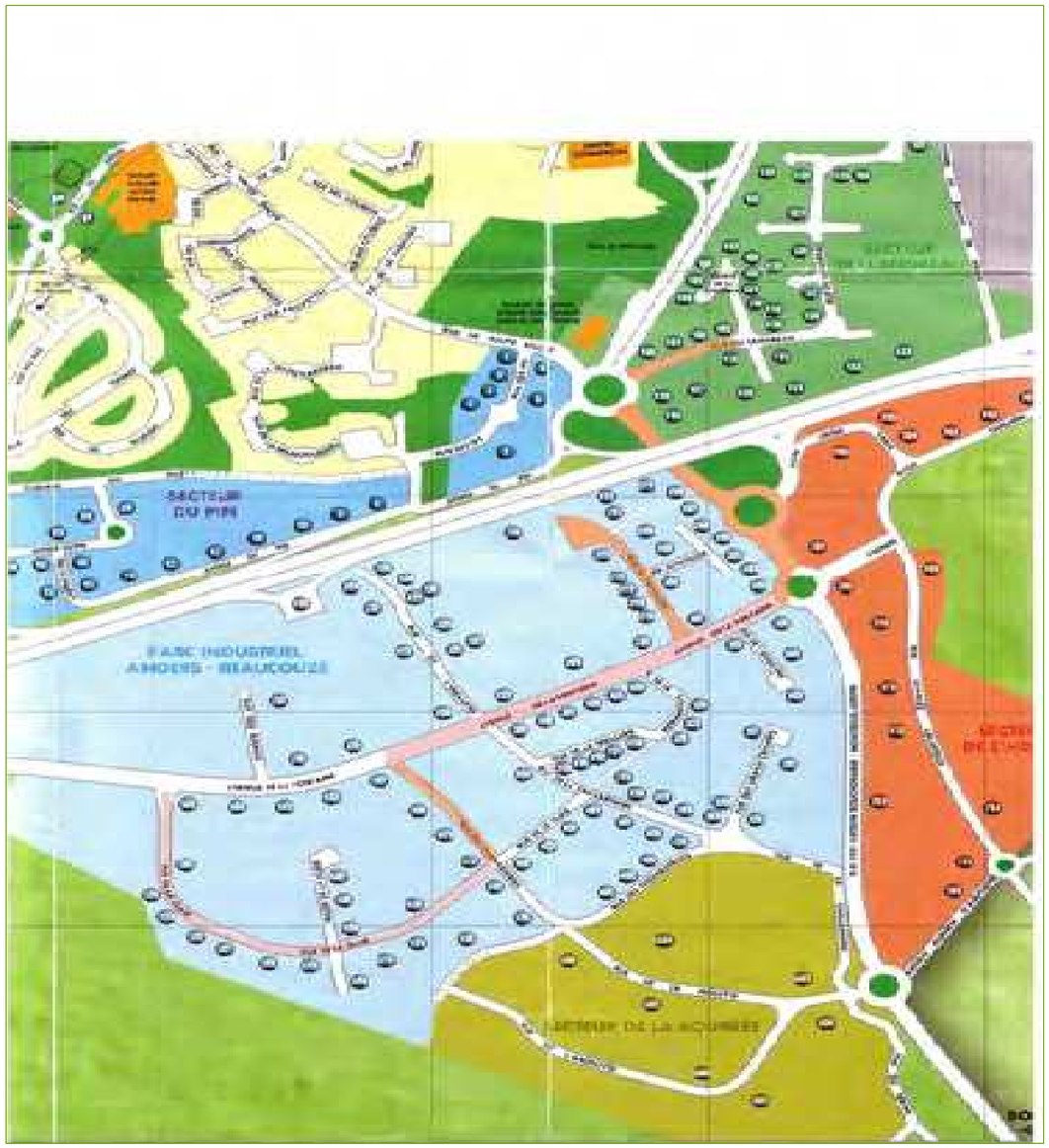

LEGENDE :

Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence
Cheminement impossible pour une personne handicapée

Cheminement en urgence 2
Cheminement praticable, mais difficile

Niveau d'accessibilité des cheminements analysés
Zone Industrielle 2

LEGENDE :

Cheminement en urgence 1 : danger ou incohérence
Cheminement impossible pour une personne handicapée

Cheminement en urgence 2
Cheminement praticable, mais difficile

BOUCHEMAINE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE……..p.3

HISTORIQUE……..p.4

LE CHOIX DU PERIMETRE D'ETUDE……...p.5

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC……..p.12

SYNTHESE DES TRAVAUX A REALISER……p.13

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX……p.14

PROPOSITION DE PROGRAMMATION……p.15

MODALITES DE REVISION DU PLAN……p.16

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS……p.17

ANNEXE 2 : SOLUTIONS TECHNIQUES……...p.63

ANNEXE 3 : ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX……..…p.107

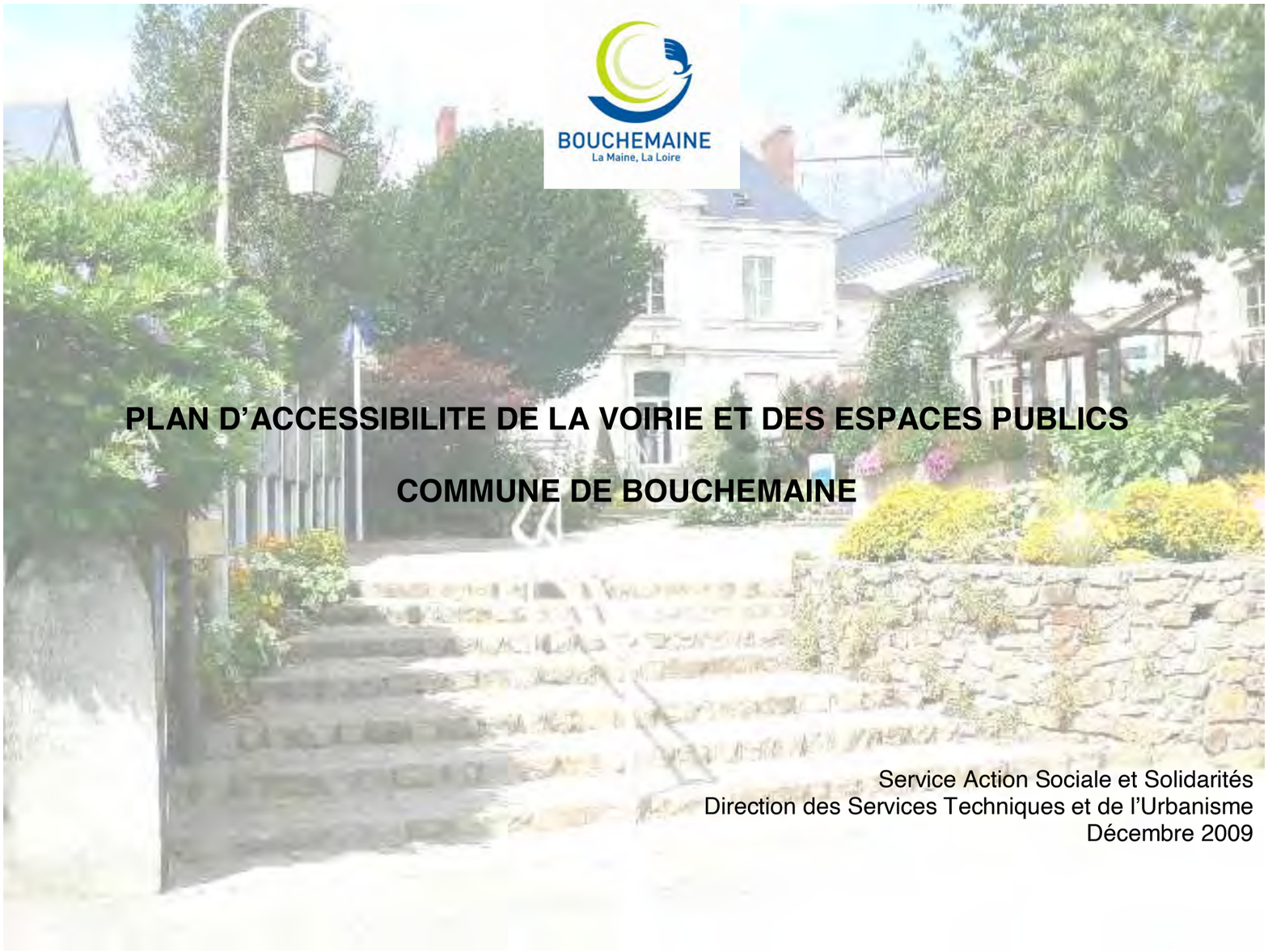

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

COMMUNE DE BOUCHEMAINE

Service Action Sociale et Solidarités
Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme
Décembre 2009

HISTORIQUE

La commune de Bouchemaine s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité au cours de l'année 2009 avec l'aide de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Maine et Loire.

Pour cela, elle a créé une Commission Accessibilité composée :
- d'élus,
- de d'associations de la commune,
- d'administrés

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres de la Commission Accessibilité ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées et validées par la Commission Accessibilité.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé en Conseil Municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au Conseil Général et pour information à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité d'Angers Loire Métropole, puis approuvé par Délibération du Conseil Municipal le 15 décembre 2009.

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en termes d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de chaîne de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011,
- une mise en conformité de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Bouchemaine a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie. En parallèle, un diagnostic du cadre bâti communal faisant l'objet d'un deuxième document a été réalisé.

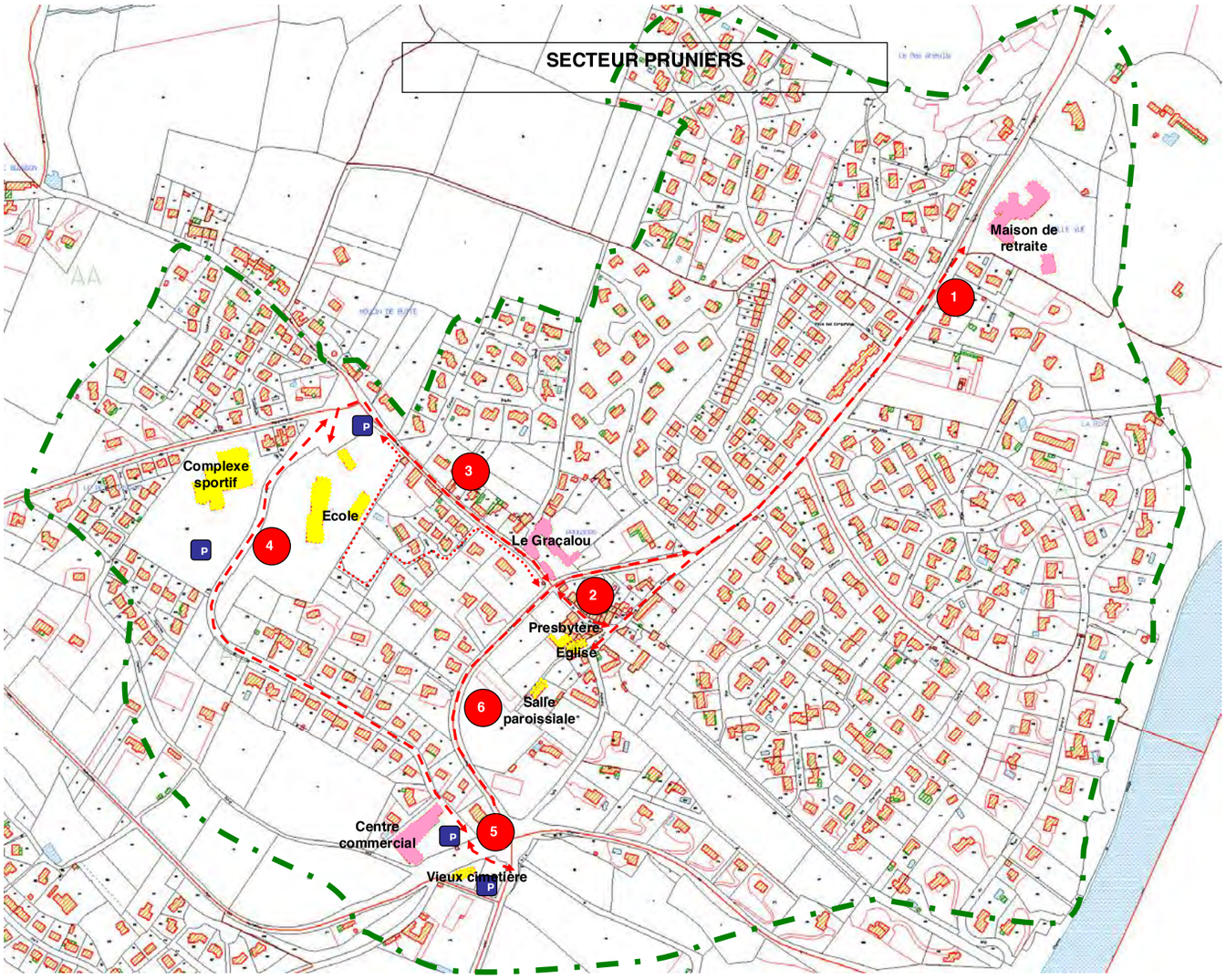

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- Chaîne de déplacement

LE CHOIX DU PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude de la Commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (école, mairie, église, cimetière, salle des sports, aires de jeux, commerces…)
- les chaînes de déplacement permettant de se déplacer entre chaque site,
- les logements des personnes à mobilité réduite connues au moment de l'étude,
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

La Commission Accessibilité a ainsi pu définir 6 secteurs d'étude :

- Pruniers,
- Val de Maine,
- La Piverdière,
- Centre-Bourg,
- Château
- La Pointe.

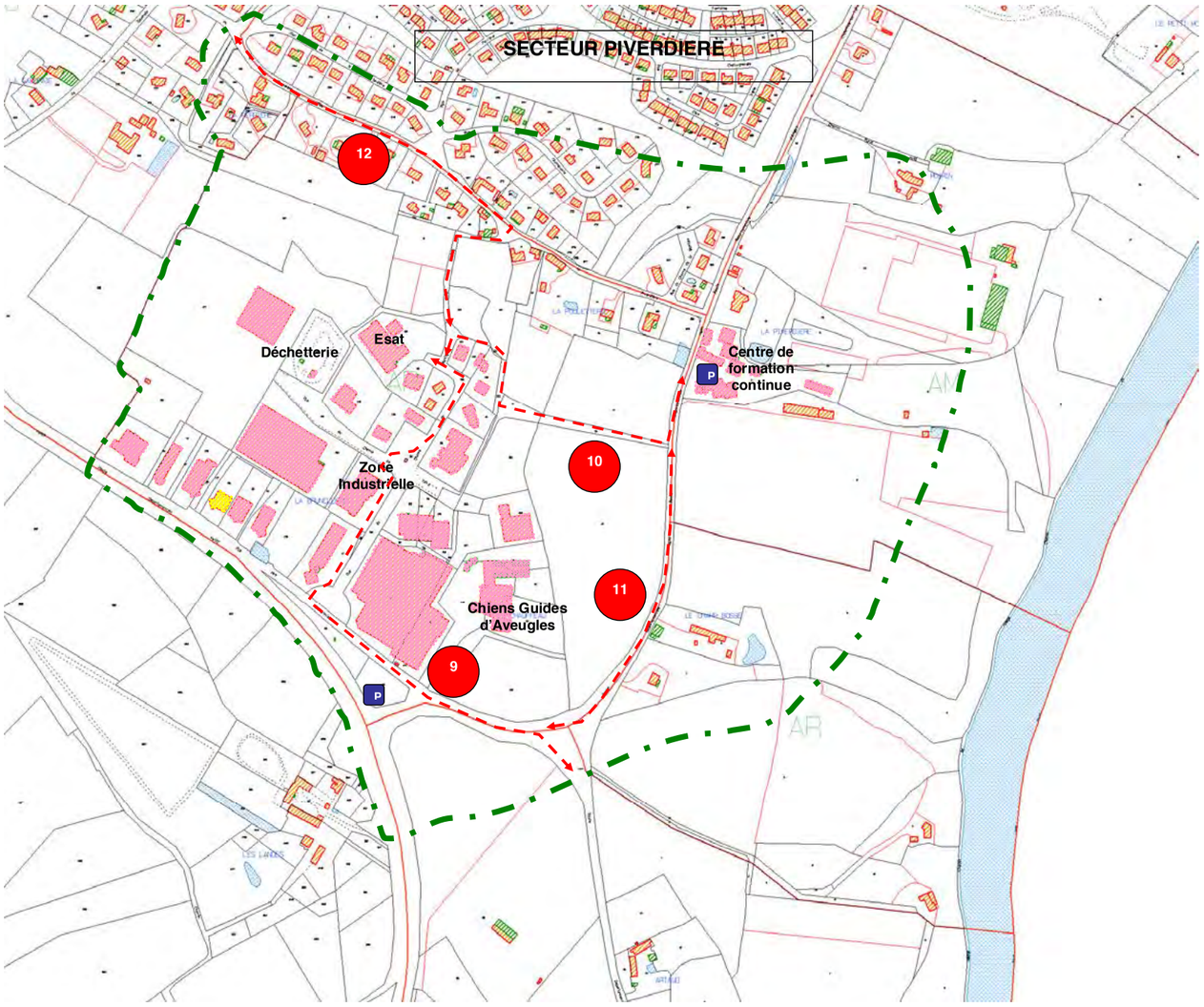

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- P — Parkings
- 9 — Chaîne de déplacement

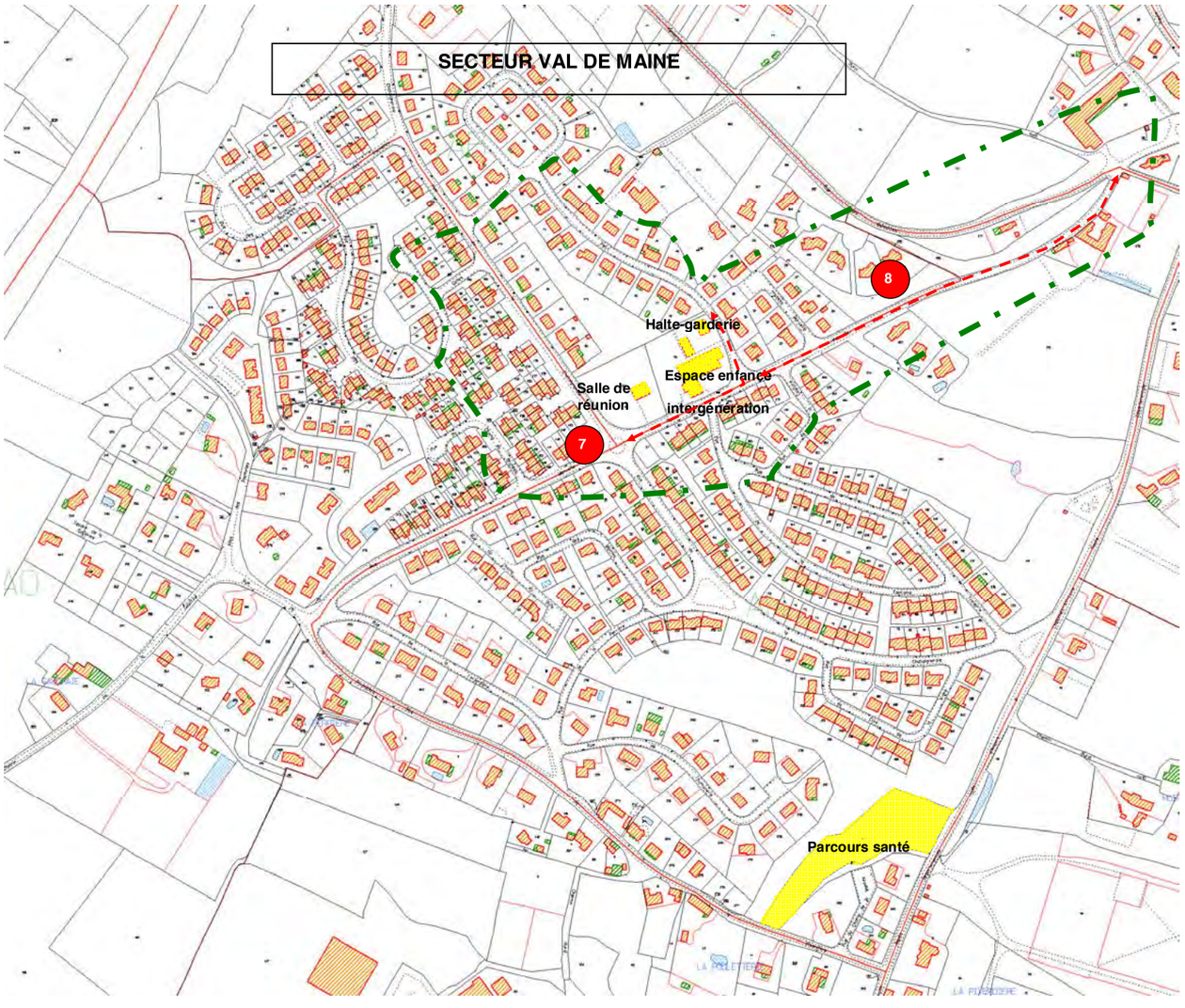

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- P — Parkings
- 7 — Chaîne de déplacement

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

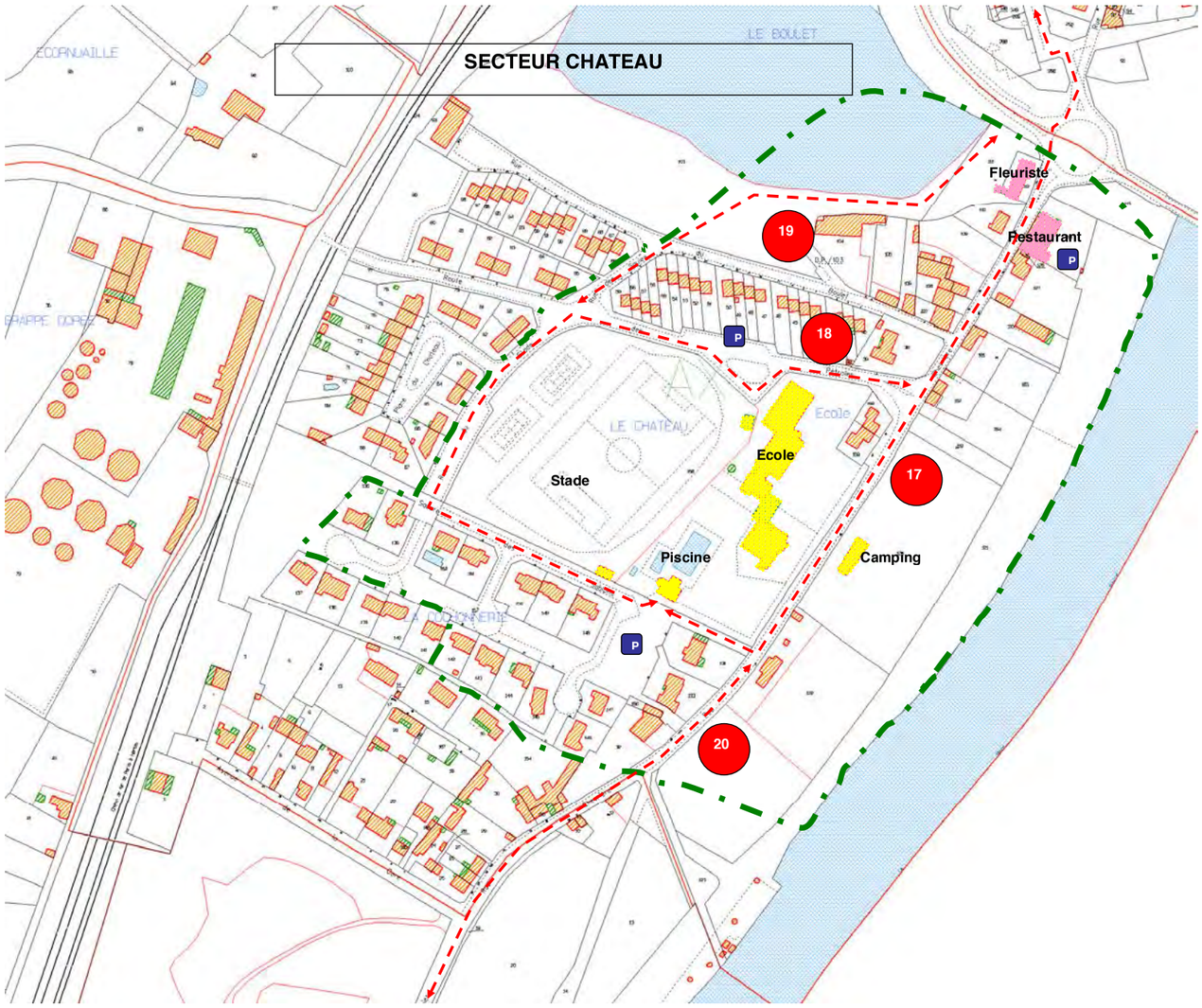

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- 17 — Chaîne de déplacement

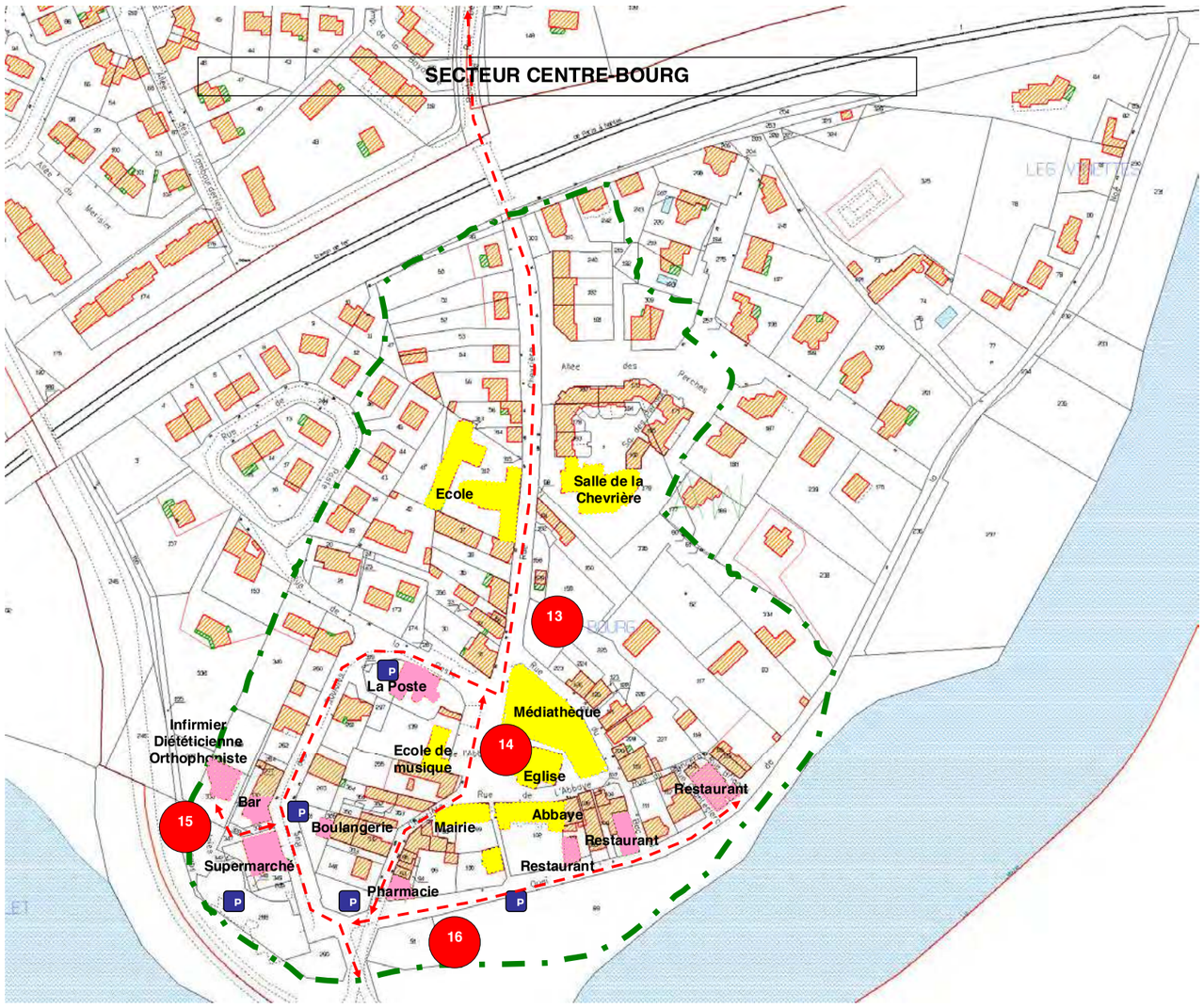

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- Parkings
- 13 — Chaîne de déplacement

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

La Commune de Bouchemaine a une topographie marquée par une forte pente sur l'ensemble du périmètre d'étude. Les dévers[1] des trottoirs sont pour la plupart supérieurs à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40 m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont bien aménagés mais ne sont pas toujours équipés de bande d'éveil de vigilance, ni de contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrière de protection.

Les parkings sont bien implantés sur la Commune (mairie, commerces, écoles). Les places de stationnement GIC-GIG[2] sont parfois à remettre aux normes ou à créer.
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de toujours de places réservées.

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur le terrain ont été faits en journée.

<u>Voir annexe 1 :</u>
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

[1] Pente transversale
[2] Stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

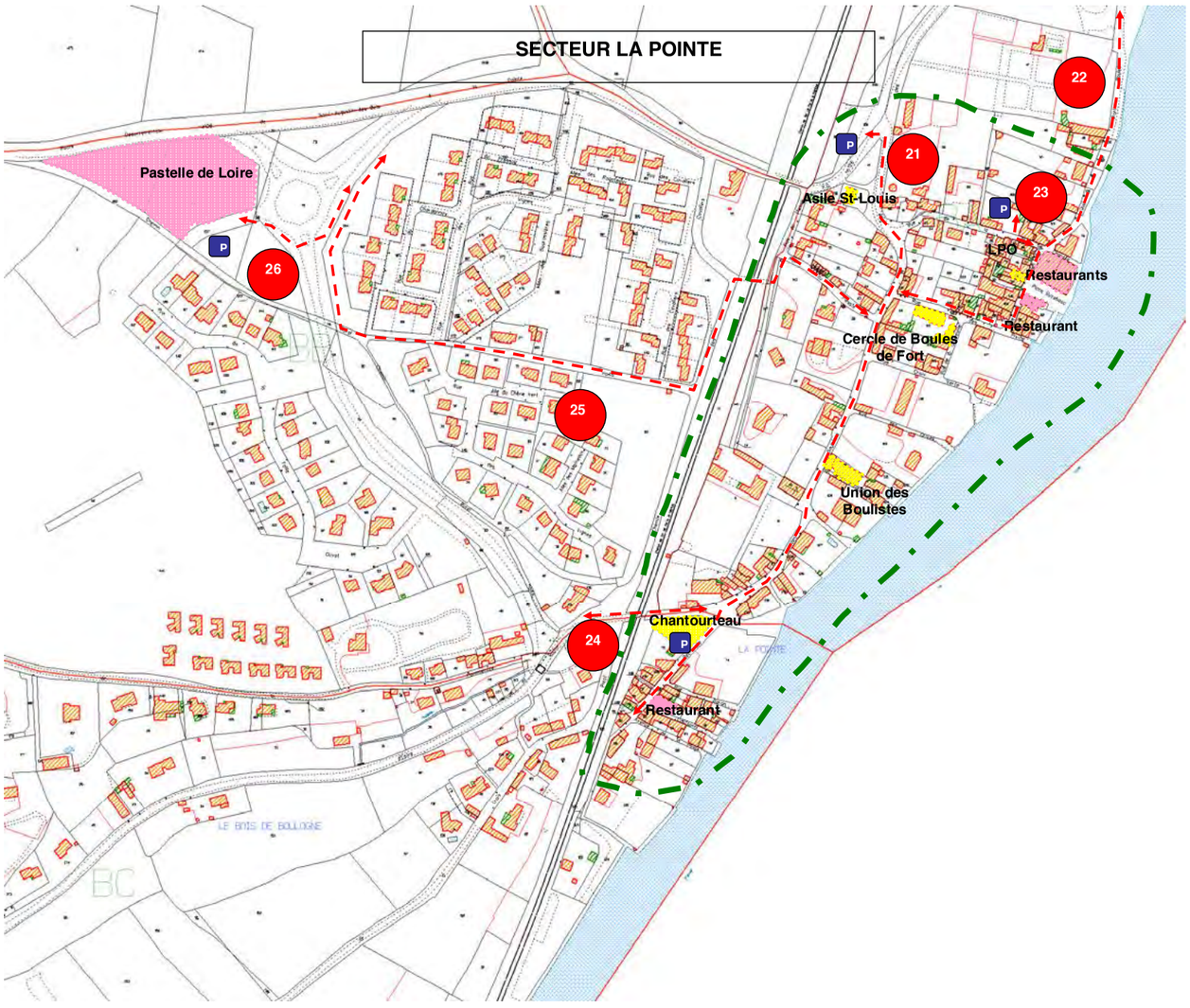

LEGENDE :

- Périmètre d'étude
- Chaînes de déplacements
- Lieux publics
- Commerces, établissements privés
- P — Parkings
- 21 — Chaîne de déplacement

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

Secteur	Chaîne de déplacement	Chaîne de déplacement	Rue et chemin	Détails	Fréquentation 2001	Estimation Fréquentation 2009	Mise en conformité	Nombre d'ERP rencontrés	Fréquentation ERP	Accessibilité ERP TTC	Accessibilité PAVE TTC	Commentaires	Programmation
Pruniers	1	1	RD111	Route d'Angers	3	4	2	1			44 921,76 €		
Pruniers	1	1	Romaine	Voie	2		1	1			4 449,12 €		
Pruniers	2	2	Prieuré		2		2	0			6 219,20 €		
Pruniers	3	3	Moulins		3		1	1			26 419,64 €		2014
Pruniers	4	4	Petit Vivier		2		1	2	cat 2	81 874,87 €	43 459,65 €		
Pruniers	5	5	RD111	Rond point	3	4	4	1	cat 5		2 326,22 €		
Pruniers	6	6	RD111	Rond point	3	4	2	0			102 401,52 €	vers Angers	
Pruniers	Complément	Complément	Séquoïa		1		4	0			8 955,05 €		
Val de Maine	1	7	Merveille		3		4	2	cat 5	31 967,10 €	3 895,97 €	Tronçon Pôle Enfance	
Val de Maine	1	7	Petit Anjou		1		4	1	cat 5	8 222,69 €	4 843,80 €		
Val de Maine	2	8	Merveille		3		3	0			25 953,20 €		
Piverdière	1	9	Champ de Montigny		3		2	1			8 276,32 €		
Piverdière	1	9	Brunelleries		3		2	1			3 061,76 €		
Piverdière	2	10	Chemin		1		4	0			2 511,60 €		
Piverdière	3	11	RD111		3	4	4	1			65 038,48 €		
Piverdière	4	12	Piverdière		2		4	0			38 750,40 €		2012
Centre-Bourg	1	13	Artaud		3		1	2	cat 5	94 075,42 €	7 582,64 €		
Centre-Bourg	1	13	Chevrière		2		1	3	cat 5	31 471,65 €	14 058,98 €	Partie haute	
Centre-Bourg	1	13	Poste		3		1	1	cat 5		0,00 €		
Centre-Bourg	1	13	Saulaies		3		1	4	cat 5		11 678,94 €		
Centre-Bourg	2	14	Place Abbé Thomas		1		1	3	cat 3 et 5	16 863,71 €	508,30 €		
Centre-Bourg	2	14	Chevrière		2		1	0			3 229,20 €	Partie intermédiaire	
Centre-Bourg	3	15	Entrée parking		2		4	1			0,00 €	passage vers pôle santé	
Centre-Bourg	4	16	Noé		2		3	6		260 698,10 €	40 891,24 €		
Château	1	17	Chevrière		3		3	3	cat 5	41 718,32 €	28 739,88 €	Partie basse	2010
Château	2	18	Pétroles	Route	2		3	2	cat 3 et 5	96 433,76 €	31 072,08 €		
Château	2	18	Stade		1		3	0			9 867,00 €		
Château	2	18	Sablons		1		4	1	cat 5	29 911,10 €	17 700,80 €		
Château	3	19	Boulet	Chemin du		1	3	0			5 417,88 €		
Château	3	19	Saules		1		3	0			4 963,40 €		
Château	4	20	RD111		3	4	2	1	cat 5	9 093,97 €	21 055,58 €	Vers base nautique	
La Pointe	1	21	Saulniers		1	2	1	3	cat 5	43 043,88 €	35 533,16 €		
La Pointe	2	22	Pivins		2		1	1	cat 5		5 083,00 €		
La Pointe	2	22	Port Boulet		2		3	6	cat 5	3 500,49 €	11 702,86 €		2010-2012
La Pointe	3	23	La Chapelle		2		3	0			3 677,70 €		
La Pointe	4	24	Epiré	Route de		2	3	0			3 827,20 €		
La Pointe	5	25	Plessis		1		1	0			11 003,20 €		
La Pointe	5	25	46	Chemin rural		1	2	0			24 613,68 €		
La Pointe	6	26	RD111			4	4	1	cat 2		3 061,76 €	Vers Pastelle de Loire	

LEGENDE

Fréquentation : gris : élevé / rouge : moyenne / jaune : faible / vert : très faible

Mise en conformité : gris : très difficile / rouge : difficile / jaune : facile / vert : très facile

Nombre d'ERP rencontrés : gris : 0 / rouge : 1 / jaune : 2 / vert : 3 et +

Accessibilité : vert : 0 à 10.000€/ jaune : 10.000 à 20.000 €/ rouge : 20.000 à 30.000 €/ gris : + de 30.000 €

SYNTHESE DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux à réaliser par la Commune pour mettre en accessibilité les chaînes de déplacements qu'elle a déterminées sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voiries qui entreront dans le cadre de projets communaux structurants.
D'autres consistent à la mise à « plat » quand cela est possible de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la Commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la Commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changements de projets au sein de la commune…)

Voir annexe 2 :
Solutions techniques

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

MODALITES DE REVISION DU PLAN

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an. Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu. Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans. Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le Conseil Municipal et sera transmise à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projets impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

PLAN APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE : 15 DECEMBRE 2009

PROPOSITION DE PROGRAMMATION

Secteur	Chaîne de déplacement	Rue et chemin	Mise en conformité	Nombre d'ERP rencontrés	Fréquentation ERP	Accessibilité ERP TTC	Accessibilité PAVE TTC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pruniers	1	RD111	2	1			44 921,76 €																	
Pruniers	1	Romaine	1	1			4 449,12 €																	
Pruniers	2	Prieuré	2	0			6 219,20 €																	
Pruniers	3	Moulins	1	1			26 419,64 €					O												
Pruniers	4	Petit Vivier	1	2	cat 2	81 874,87 €	43 459,65 €																	
Pruniers	5	RD111	4	1	cat 5		2 326,22 €																	
Pruniers	6	RD111	2	0			102 401,52 €																	
Pruniers	Complément	Séquoïa	4	0			8 955,05 €																	
Val de Maine	7	Merveille	4	2	cat 5	31 967,10 €	3 895,97 €																	
Val de Maine	7	Petit Anjou	4	1	cat 5	8 222,69 €	4 843,80 €																	
Val de Maine	8	Merveille	3	0			25 953,20 €																	
Piverdière	9	Champ de Montigny	2	1			8 276,32 €																	
Piverdière	9	Brunelleries	2	1			3 061,76 €			O														
Piverdière	10	Chemin	4	0			2 511,60 €																	
Piverdière	11	RD111	4	1			65 038,48 €																	
Piverdière	12	Piverdière	4	0			38 750,40 €			O														
Centre-Bourg	13	Artaud	1	2	cat 5	94 075,42 €	7 582,64 €																	
Centre-Bourg	13	Chevrière	1	3	cat 5	31 471,65 €	14 058,98 €																	
Centre-Bourg	13	Poste	1	1	cat 5		0,00 €																	
Centre-Bourg	13	Saulaies	1	4	cat 5		11 678,94 €																	
Centre-Bourg	14	Place Abbé Thomas	1	3	cat 3 et 5	16 863,71 €	508,30 €																	
Centre-Bourg	14	Chevrière	1	0			3 229,20 €																	
Centre-Bourg	15	Entrée parking	4	1			0,00 €																	
Centre-Bourg	16	Noé	3	6		260 698,10 €	40 891,24 €																	
Château	17	Chevrière	3	3	cat 5	41 718,32 €	28 739,88 €	O																
Château	18	Pétroles	3	2	cat 3 et 5	96 433,76 €	31 072,08 €																	
Château	18	Stade	3	0			9 867,00 €																	
Château	18	Sablons	4	1	cat 5	29 911,10 €	17 700,80 €																	
Château	19	Boulet	3	0			5 417,88 €																	
Château	19	Saules	3	0			4 963,40 €																	
Château	20	RD111	2	1	cat 5	9 093,97 €	21 055,58 €																	
La Pointe	21	Saulniers	1	3	cat 5	43 043,88 €	35 533,16 €																	
La Pointe	22	Pivins	1	1	cat 5		5 083,00 €																	
La Pointe	22	Port Boulet	3	6	cat 5	3 500,49 €	11 702,86 €			O														
La Pointe	23	La Chapelle	3	0			3 677,70 €																	
La Pointe	24	Epiré	3	0			3 827,20 €																	
La Pointe	25	Plessis	1	0			11 003,20 €																	
La Pointe	25	46	2	0			24 613,68 €																	
La Pointe	26	RD111	4	1	cat 2		3 061,76 €																	
								34128	41400	53515	73309	34696	33584	62294	76717	23986	43116	28369	24285	11003	24614	1E+05	13918	5418

LEGENDE

Mise en conformité : gris : très difficile / rouge : difficile / jaune : facile / vert : très facile
Nombre d'ERP rencontrés : gris : 0 / rouge : 1 / jaune : 2 / vert : 3 et +
Accessibilité : vert : 0 à 10.000€/ jaune : 10.000 à 20.000 € / rouge : 20.000 à 30.000 €/ gris : + de 30.000 €

O = opération prévu au budget

BOUCHEMAINE
La Maine, La Loire

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Observations générales

Préconisation : suppression des trottoirs
Possibilité de prévoir une lampe d'éclairage sur la façade de l'église romaine ainsi qu'une rampe amovible

Chaîne de déplacement 1 -Voie romaine

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche et falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1,20 m maximum
Pente		> 5% 7 à 9%
Dévers		> 2% 3% minimum
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Eglise

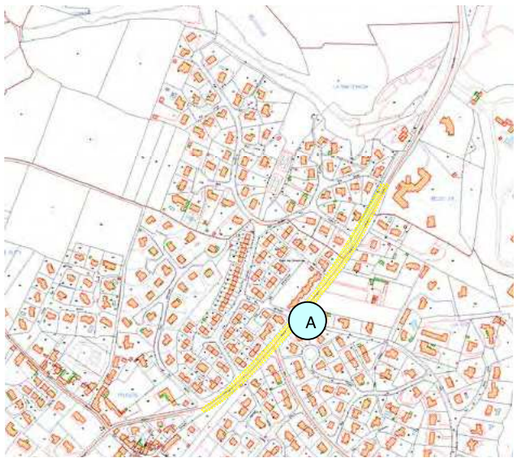

Observations générales

Dévers : 5,5% à la maison de retraite, 3% vers le camping, 4,5% après l'arrêt de bus, 8% rue Primevère
Pente : 6,5% à la maison de retraite, 5,5% vers le camping, 2% après l'arrêt de bus, 4% rue Primevère
Obstacles : 1 poteau ciment (1er après la maison de retraite : passage : 0,55 m), 1 arrêt de bus (passage 0,66 m), avaloir EP rue Epervière
Prévoir l'élargissement du trottoir sur la route d'Angers (1,20 m)
Effacer la discontinuité de la piste cyclable avant la maison de retraite
Supprimer le ressaut de 3 cm sur 2 m rue Epervière
Penser à tailler les haies
Pas de panneau de présignalisation du passage piéton dans le sens Bouchemaine-Angers
Prévoir passage piétons rue de la Rive et rue Epervière

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais depuis la maison de retraite jusqu'à rue Mimosa, bon après
Largeur du trottoir		>1,40 m 2,10 m puis rétrécissement à 1,20 m (rue Primevère) sur 10 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		4 panneaux 50 rappel, stop fin de zone 30 (rue Mimosa), stop rue Epervière, passage piéton
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm bordures AC
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Maison de retraite, église

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

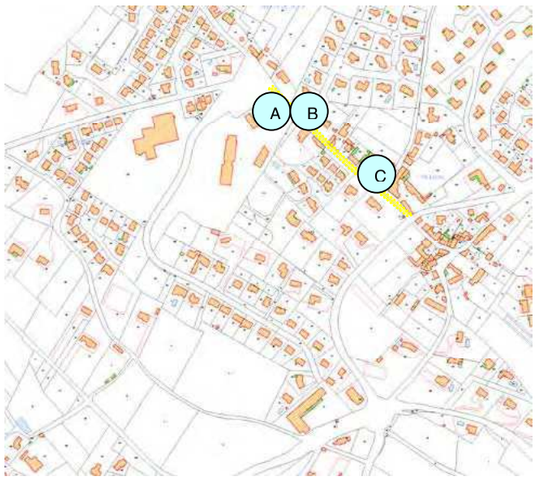

Observations générales

Dévers : 9% au niveau de la rue du Coteau du Moulin, 2% en haut du parking de l'école
Pente : 6,5% au niveau de la rue du Coteau du Moulin, 9% en haut du parking de l'école
Obstacles : 8 panneaux : stop, 2 passages piétons, 1 rétrécissement de chaussée, 1 stop rue du Coteau du Moulin, 1 proximité école, 1 priorité sens ascendant, 1 stop à l'intersection avec la RD111
Candélabres 7 côtés droit et 7 côté gauche, garde corps : 2
Mise à niveau : avaloirs EP : 2, chambre de tirage FT : 7
Préconisations : rabaisser le trottoir en haut du parking jusque dans la rue des Moulins

Chaine de déplacement 3 - Rue des Moulins

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1m sans obstacle puis 0,90m dans la rue des Moulins
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		8 panneaux
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	> 2 cm	> 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

IME le Graçalou

Observations générales

Obstacles : 2 candélabres
Mise à niveau : 3 regards EP, 1 regard béton
1 entrée de garage à surbaisser

Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m 0,50m
Pente		< 5% 3%
Dévers		> 2% 3%
Obstacles		2 panneaux
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

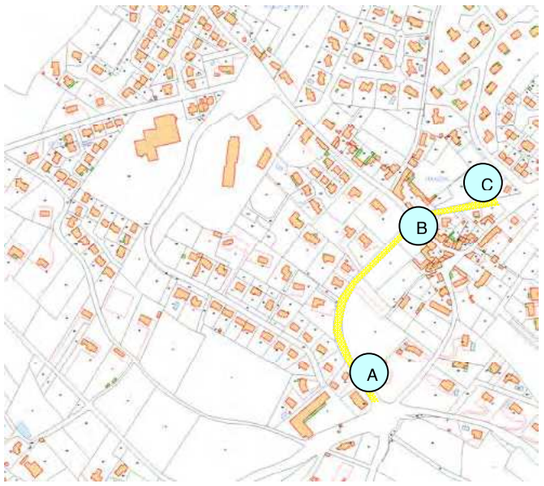

Observations générales

Dévers : 4% à l'intersection avec la voie romaine, 5% avant le virage, 3% après le virage
Pente : 3% à l'intersection avec la voie romaine, 5% avant le virage, 7% après le virage
Obstacles : tranchée mal remblayée, tampon cassé, 7 candélabres côté droit (passage : 1 m, 0,75 m, 1,10 m, 0,80 m, 1,10 m, 1,20 m, 1,10 m) et 7 poteaux côté gauche (passage : 1 m, 1,20 m, 0,90 m, 0,90 m, 0,90 m, 0,80 m, 0,70 m)
Tailler les haies pour favoriser la circulation des piétons

Chaîne de déplacement 5 - RD111 vers le rond point de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		>1,40 m avec rétrécissements
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		6 panneaux : 2 présignalisation passage piétons, 1 virage à gauche, 3 passage piétons
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	< 2 cm	> 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Oui	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

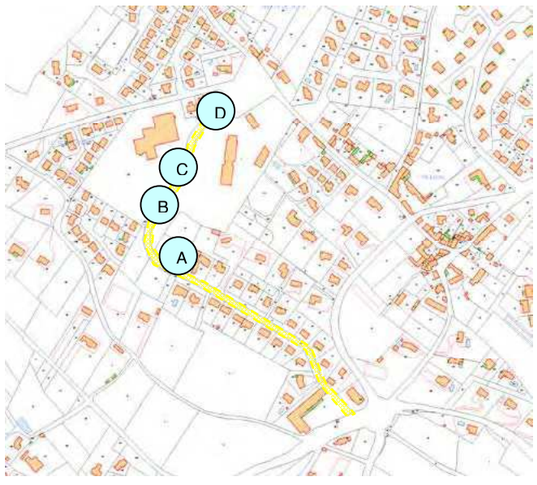

Observations générales

Dévers : 7% face CC / 5,5% après le 1er virage / 2% dans le passage falun / 5,5% vers l'école
Pente : 6% face au CC / 6,5% après le 1er virage / 2% dans le passage falun / 4% vers l'école
Obstacles : 2 candélabres (passage < 1,20 m sur le côté opposé au CC) / remise à niveau de 10 regards ciments, 7 regards fonte, 23 bouches à clé, 6 grilles EP
Stationnement des véhicules sur trottoirs
Préconisations de surbaisser les trottoirs au niveau de la chaussée pour favoriser le cheminement piéton en zone mixte
Prévoir un surbaissé de trottoir avant le jeu de boules / devant le Complexe sportif / le trottoir de l'école
Parking de l'école : 40 places matérialisées dont 1 GIC-GIG

Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche, falun
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		>1,40 m 1,20 m côté centre commercial avant le 1er virage
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		3 panneaux zone 30, 4 panneaux dos d'âne, 2 panneaux passage piétons, 1 panneau parking+sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		> 2 cm
Signalisation		Non conforme

Passage piétons

	A	B	C	D
Ressaut	> 2 cm	> 2 cm	> 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Mauvais	Moyen	Moyen	Bon

Etablissement Recevant du Public

Centre Commercial de Pruniers, Complexe Sportif, Ecole du Petit Vivier

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Dévers : 6% au début de l'allée, 2% sur la terre végétale, 1,5% sur le falun, 4% à la fin de la terre végétale
Pente : 3,5% au début de l'allée, 5% sur la terre végétale, 2% sur le falun, 6% à la fin de la terre végétale
Surbaisser le trottoir sur 100 m

Chaîne de déplacement complémentaire - Allée du Séquoïa

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et terre végétale + falun
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

Dévers : 3% à l'intérieur de la jardinière
Pente : 4% à l'intérieur de la jardinière
1 candélabre (passage : 1,10 m)
1 grille EP (fente > 2 cm)
Prévoir de rabaisser les bordures de la jardinière sur 2 m pour favoriser le passage du côté du cimetière
Pas de place GIC-GIG sur le parking du cimetière (total de 4 places)

Chaîne de déplacement 6 - Rond point de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4% 3,5%
Dévers		> 2% 6%
Obstacles		1 panneau passage piéton
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Oui
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Cimetière, Centre commercial

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Dévers : 8,5%au début de la rue Merveille / 12% à l'entrée de l'îlot central / 5% à la fin de l'îlot
Pente : 3% au début de la rue Merveille / 2,5% à l'entrée de l'îlot central / 13% à la fin de l'îlot
Pas de continuité piétonne au carrefour rue Merveille, rue des Reinettes et rue du Vieux Cimetière

Chaîne de déplacement 7 - Rue Merveille CC de Pruniers

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et béton désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		< 1,40 m 1,20 m jusqu'à l'îlot central puis > 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneaux céder le pasage (rond point du CC Pruniers), Stop (rue du Vieux Cimetière), zone 30, Stationnement interdit 3,5 t
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Moyen

Etablissement Recevant du Public

Centre commercial de Pruniers

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DU VAL DE MAINE

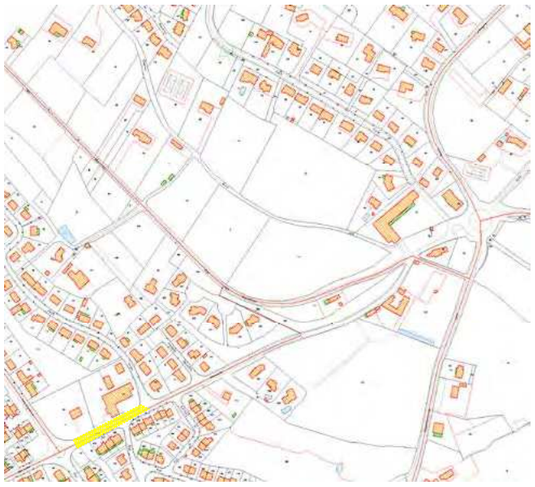

Observations générales

Dévers : 5% au niveau de la rue du Petit Anjou
Pente : 3% au niveau de la rue du Petit Anjou
2 candélabres : (2ème après l'Impasse Merveille : 1 m de passage, 1er après la rue du Petit Anjou dans la continuité piétonne)
Devant le centre de loisirs maternel, diriger les piétons le long du centre (avec un garde-corps)
Supprimer le ressaut de 4 cm avant la rampe après le centre de loisirs (pente : 13% sur 5 m et dévers : 4%)
Créer 2 passages Impasse Merveille et rue du Petit Anjou

Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille Pôle Petite Enfance

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche et béton désactivé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneaux rappel zone 30 et céder le passage (rond point de la salle conviviale)
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Salle conviviale, centre de loisirs maternel

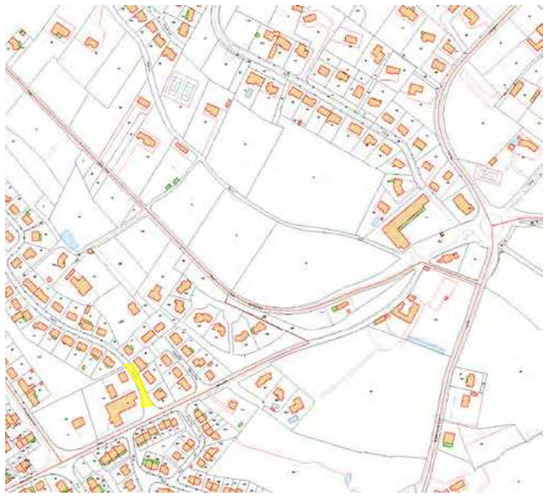

Observations générales

1 candélabre (avant la halte garderie : 0,85 m de passage)

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	bon
Largeur du trottoir		< 1 m
Pente		<4%
Dévers		> 2% 5% maximum
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Halte garderie

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

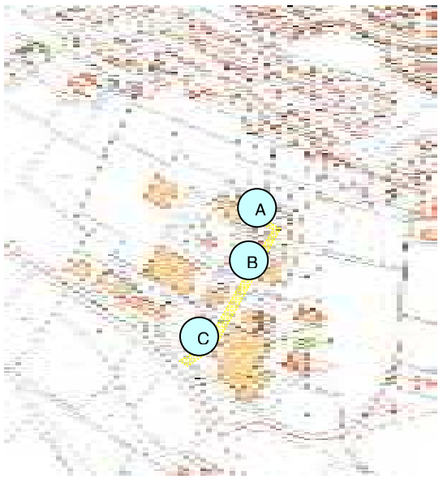

Observations générales

Dévers : 4,5% dans le 1er virage après l'ESAT, 5% après le 1er virage, 1% derrière le transformateur
Pente : 8% dans le 1er virage après l'ESAT, 4% après le 1er virage, 5% derrière le transformateur
3 rochers avant le transformateur (1,20 m minimum de passage)

Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Moyen	Bon

Etablissement Recevant du Public

ESAT

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DE LA PIVERDIERE

Observations générales

Dévers : 4% à l'entrée du chemin, 4% près du bassin, 3% à la sortie du chemin
Pente : 15% à l'entrée du chemin, 9% près du bassin, 5,5% à la sortie du chemin

Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m 2m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

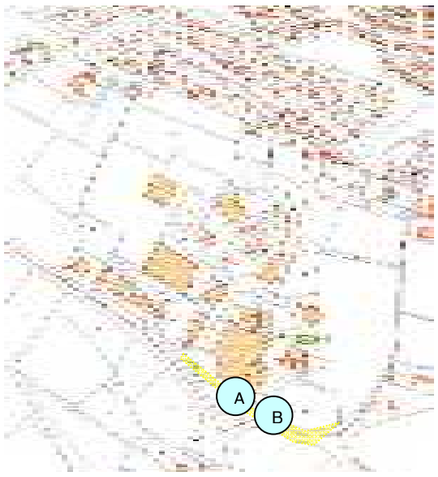

Observations générales

Dévers : 2% avant Horticash, 4% dans l'intersection rue des Brunelleries
Pente : 3% avant Horticash, 5,5% dans l'intersection rue des Brunelleries
2 places GIC-GIG sur 59

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m 0,90 m vers Horticash, 1,20 m sans obstacles avant l'arrêt de bus
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		2 places GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		Non
Signalisation		Non conformes

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

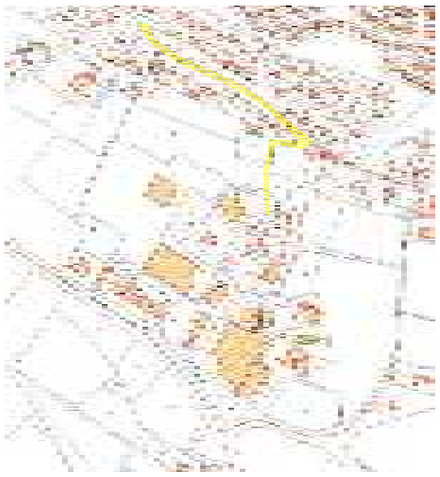

Observations générales

Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

ESAT

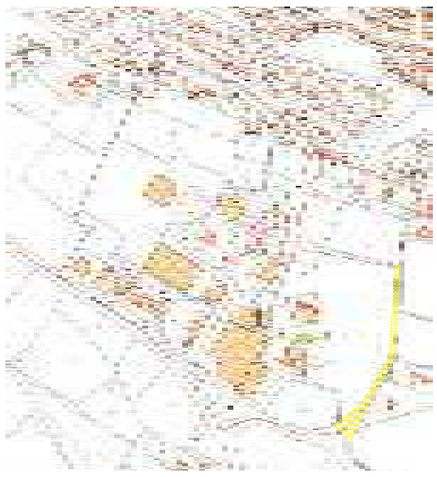

Observations générales

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de stationnement matérialisé
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Stade du Artaud

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Stationnement prévu sur le parking de la Poste dans le plan PRO du réaménagement du centre-bourg par le cabinet Meyniel

Chaîne de déplacement 13 - Rue de la Poste

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (2,5 à 6,6%)
Dévers		>2% (4 à 5%)
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG sur le parking de la Poste
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

La Poste

Observations générales

12 avaloirs EP (fentes > 2 cm) et 14 potelets métalliques
5 fosses d'arbres (grilles arasées avec des trous > 2 cm)
Les poubelles de tri sont laissées sur le trottoir ce qui peut gêner le passage d'une PMR
Les bandes pododactiles ne font pas la largeur entière du passage (2 m pour 8 m de passage)

Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Voirie

Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		Présignalisation coussin berlinois, fin de piste cyclable, interdiction de tourner à gauche
Observations		7 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG devant la salle Chevrière
Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Oui
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Inexistant

Etablissement Recevant du Public

Ecole St-Joseph, Salle Chevrière

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 14 - Place de l'Abbé

Voirie

Revêtement	Nature	Pavés joint sable
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (6%)
Dévers		< 2%
Obstacles		Escalier d'accès à l'école de musique, 3 bancs publics et 4 fosses d'arbres
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Pavés joint sable
	Etat	Bon
Pente		> 2% (6%)
Dévers		> 2% (2,8%)
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Etablissement Recevant du Public

Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% (0,6 à 9,7%)
Dévers		< 2% (environ 1%)
Obstacles		Panneaux stationnement autorisé 20 min, stop, céder le passage, accès bus 2 grilles EP
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG devant le supermarché
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		> 2 cm
Signalisation		Bonne

Passage piétons

	A	B	C	D
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Moyen	Bon	Bon

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Largeur du trottoir > 1,20 m avec obstacles (potelets, fosses d'arbres) mais < 1,20 m avec 5 candélabres
13 potelets métalliques à mettre aux normes
La terrasse du bar peut être avancée au plus près de la voirie pour faciliter le cheminement piéton

Etablissement Recevant du Public

Supermarché, bar, coiffeur

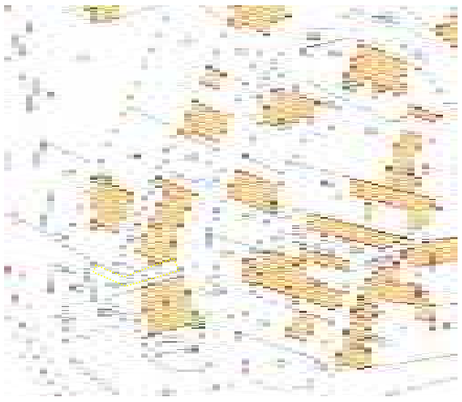

Observations générales

Chaîne de déplacement 15 - Entrée du parking supermarché

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Pôle santé

Observations générales

Demande de dérogation aux normes relatives aux personnes handicapées : Avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
7 avaloirs EP (fentes > 2 cm)

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Voirie

Revêtement	Nature	Béton désactivé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		< 5% sur 10 m
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		6 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		Pas de place matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

3 candélabres, 3 gardes corps et 4 potelets bois (à l'entrée du parc)

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		< 5% sur 10 m (0,5 à 4,9%)
Dévers		> 2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		Une entrée de garage entre la pharmacie et la mairie

Stationnement

Nombre de places		1 GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Pente		< 2%
Dévers		< 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Bon

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm (bordures arasées)
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

Mairie, Restaurants, Pharmacie

Observations générales

Présence d'un panneau stop à côté de l'école dont la hauteur est < 2,20 m
Créer une place GIC-GIG sur la place de stationnement la plus proche de l'école dans le parking. Prévoir un surbaissé de trottoir à proximité.
Penser à tailler les haies pour faciliter l'accès des espaces piétons

Chaîne de déplacement 18 - Route des Pétroles

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4% 3 à 5% devant l'école
Dévers		> 2%
Obstacles		2 bouches à clé dont une sans tampon
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade, école, camping, restaurant

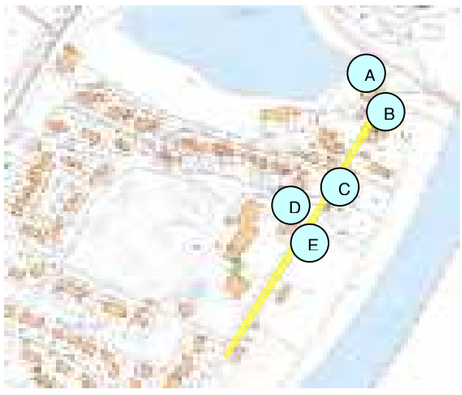

Observations générales

Aménagement de l'arrêt de bus à côté de l'école à revoir en cas de mise en accessibilité pour les accès de l'école. La création d'un quai créerait une vue trop haute pour le passage des véhicules vers les entrées de garage
Penser à l'aménagement de l'arrêt de bus côté camping dans le projet d'aménagement de la rue Chevrière

Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m sauf après le rond point
Pente		< 4%
Dévers		> 2%
Obstacles		1 candélabre, 4 poteaux ciment, 2 garde-corps, 1 chambre FT, 1 potelet bois et 1 potelet métallique
Observations		2 entrées de garage

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A	B	C	D	E
Ressaut	< 2 cm	> 2 cm	< 2 cm	< 2 cm	> 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non	Non	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marquage au sol	Mauvais	Mauvais	Bon	Bon	Mauvais

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade, école, camping, restaurant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

En transformant l'espace vert rue des Sablons en trottoir, les enfants et PMR pourront cheminer sur un même côté autour des équipements.
Prévoir du mobilier urbain : 2 bancs

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Voirie

Revêtement	Nature	Pas de trottoir matérialisé
	Etat	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		6 candélabres sur la rue des Sablons
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Piscine municipale, stade

Observations générales

Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2% 3,2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Stade

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

2 poteaux ciment
Nombreuses bordures épaufrées

Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Voirie

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5% 6% sur 30 m
Dévers		> 2% 5% maximum
Obstacles		Panneau stop fin de zone 30
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piétons matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

Rocher à l'entrée du chemin (1 m de passage de part et d'autre), 3 rochers à la sortie du chemin (1,10 m et 1,50 m de part et d'autre)
Le chemin est situé à proximité de l'étang en zone inondable
Il n'y a pas d'éclairage public

Chaîne de déplacement 19 - Chemin Etang du Boulet

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		> 5% 5 à 7% maximum
Dévers		> 2% 3 à 5% maximum
Obstacles		2 panneaux promenade et 1 sens interdit sur 100 m
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	> 2 cm bordures AC le long de la rue
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	Oui
Marquage au sol	Bon

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DE LA POINTE

Observations générales

Largeur du trottoir côté camping : < 1,40 m (1,10 m devant le 1er riverain puis > 1,40 m jusqu'à 50 m avant l'arrêt de bus
Entrées de garage côté école : 8 / entrées de garage côté camping : 1
Les pentes et dévers des entrées de garage sont importantes
Tailler les sujets chez les riverains pour faciliter l'accessibilité
Pas de parking matérialisé à la base nautique
Pas de trottoir matérialisé depuis la RD 111 vers la base nautique

Chaîne de déplacement 20 - RD 111 vers base nautique

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé et falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		< 4%
Dévers		> 2% 3% sur le trottoir côté école
Obstacles		2 panneaux de signalisation passage piétons, 2 présignalisation passage piétons, interdiction de stationner sur 250 m et 2 stop (base nautique)
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	A
Ressaut	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Moyen

Etablissement Recevant du Public

Base nautique

Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		> 5% 12%
Dévers		<2% 1%
Obstacles		Panneaux arrêt minute, interdiction aux motos, cyclomoteurs, sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Observations générales

4 places de stationnement sans GIC-GIG

Etablissement Recevant du Public

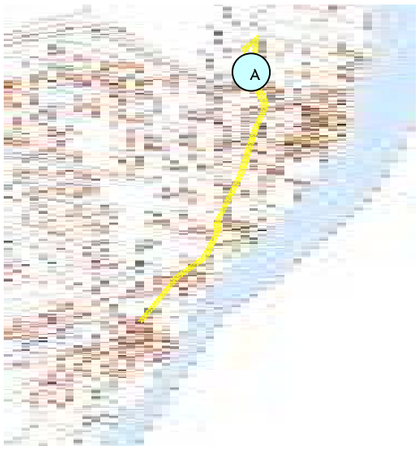

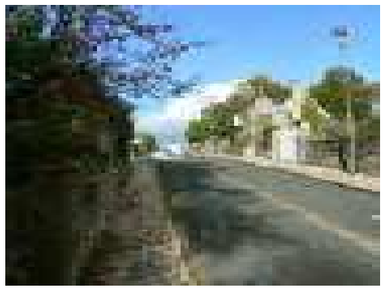

Chaîne de déplacement 21 - RD111-Rue des Saulniers

Voirie

Revêtement	Nature	Gravillons puis pavés
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		2 panneaux de présignalisation passage piétons, interdiction de tourner à gauche, piste cyclable
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG/19 places parking RD et 1 place GIC-GIG/28 places Chantourteau
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		<2%
Dévers		<2%
Ressaut avec le trottoir		<2cm
Signalisation		Non conforme à Chantourteau et absent sur la RD

Passage piétons

	A
Ressaut	<2cm
B.E.V / Guide	Non
Largeur de passage > 1,20 m	>1,20 m
Marquage au sol	Bon

Observations générales

Dévers : 3% sortie du parking sur la RD111, 3,5% au début de la rue des Saulniers, 3,5% après la 1ère placette, 4% devant l'Etoile d'Or
Pente : 3% sortie du parking sur la RD111, 6% au début de la rue des Saulniers, 6% après la 1ère placette, 4% devant l'Etoile d'Or
Obstacles : grilles EP (fentes et trous > 2 cm) : 6, candélabres (passage < 1 m) : 14, potelets non conformes : 8

Etablissement Recevant du Public

Le cercle des boulistes, restaurant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		< 1,40 m
Pente		> 4%
Dévers		<2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		> 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Oui

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

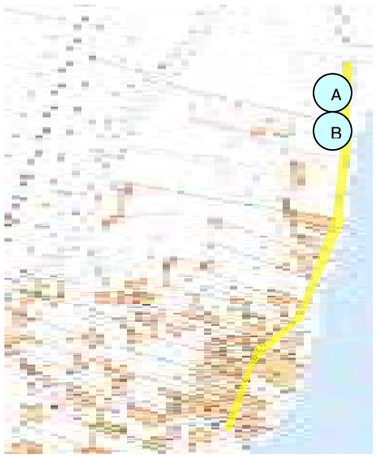

Observations générales

Dévers : 2% au début de la rue, 5% à la fin de la rue, 0% à la sortie du parking
Pente : 2% au début de la rue, 0% à la fin de la rue, 1% à la sortie du parking
Obstacles : 4 potelets non conformes (passage dans la rue : 1 m)
2 grilles EP cassées à remplacer à côté de la place GIC-GIG
Suppression de 4 garde corps à l'entrée du Parc (pente : 12 et 16% / dévers : 1 et 1%)
Réaménagement des abords du Parc du petit Serrant prévu en 2010

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Mauvais
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<4%
Dévers		<2%
Obstacles		Panneaux parking et stop à 50 m
Observations		

Stationnement

Nombre de places		1 place GIC-GIG
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Mauvais
Pente		< 2%
Dévers		> 2%
Ressaut avec le trottoir		< 2 cm
Signalisation		Oui

Passage piétons

	A	B
Ressaut	< 2 cm	< 2 cm
B.E.V / Guide	Non	Non
Largeur de passage > 1,20 m	> 1,20 m	> 1,20 m
Marquage au sol	Bon	Bon

Etablissement Recevant du Public

Parc du Petit Serrant, restaurants, auberge, LPO

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Dévers : 4,5% en bas de la rue du Plessis
Pente : 13% en bas de la rue du Plessis
Obstacles : 8 grilles EP non conformes, 3 pièges à eau non conformes

Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		Pas de trottoir matérialisé
Pente		>5%
Dévers		>2%
Obstacles		Panneau sens interdit
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisé
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Observations générales

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		> 1,40 m
Pente		<5% 1% sous le pont
Dévers		>2% 3,5%
Obstacles		Panneaux dos d'âne, stop, zone 30
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas de place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

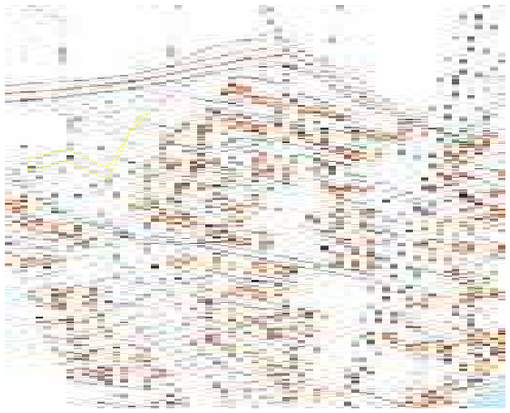

Observations générales

Chaîne de déplacement 26 - RD111

Voirie

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		< 5%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas place GIC-GIG matérialisée
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

Pastel de Loire

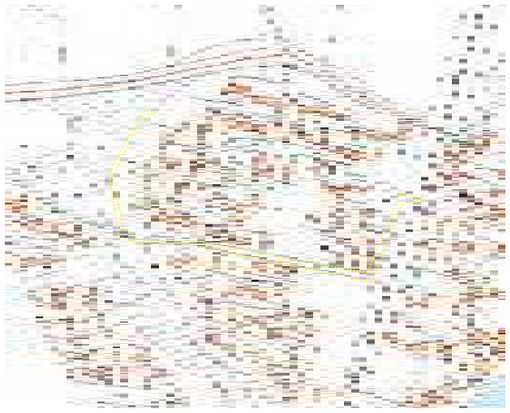

Observations générales

Chaîne de déplacement 25 - Chemin rural 46

Voirie

Revêtement	Nature	Falun
	Etat	Bon
Largeur du trottoir		
Pente		> 5%
Dévers		> 2%
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Pas place GIC-GIG matérialisée
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage piéton matérialisé
Ressaut	
B.E.V / Guide	
Largeur de passage > 1,20 m	
Marquage au sol	

Etablissement Recevant du Public

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ANNEXE 2

SOLUTIONS TECHNIQUES

Chaîne de déplacement 1 - Voie romaine

Description :
La voie romaine accueille un faible trafic. Elle débouche sur la place de l'église. Les pentes et dévers sont supérieurs aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée.

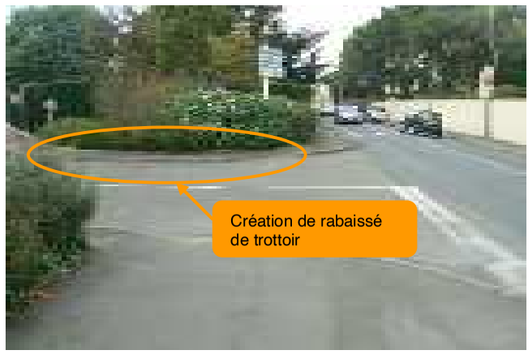

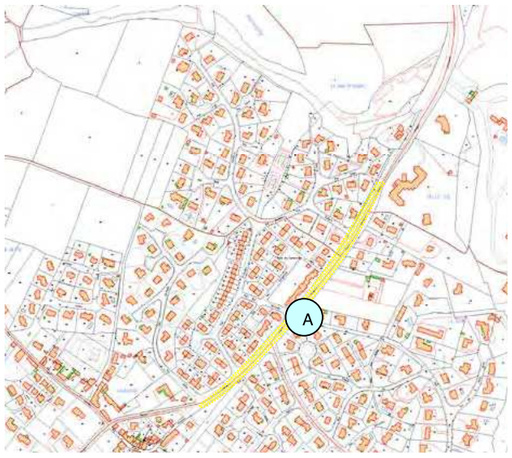

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Description :
La route d'Angers accueille un trafic de transit. La voirie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers, d'élargir le trottoir à 1,40 m par endroits et de mettre en conformité le passage piéton.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

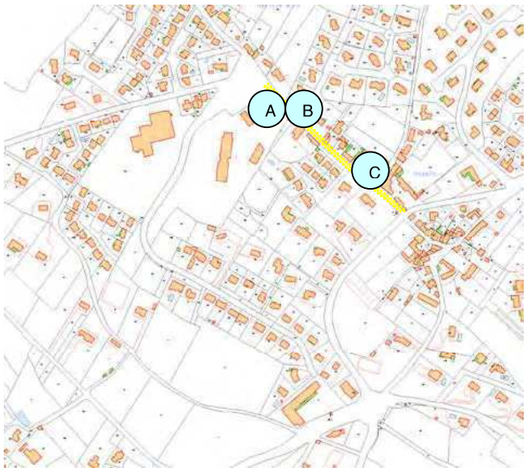

Chaîne de déplacement 3 - Rue des Moulins

Description :
La rue des Moulins accueille un trafic moyen. Le gabarit de la chaussée ne permet pas de créer un trottoir d'1,40 m.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée. Des bateaux et bandes pododactiles seront installés pour les passages piétons. Les éléments de surface seront remis à niveau.

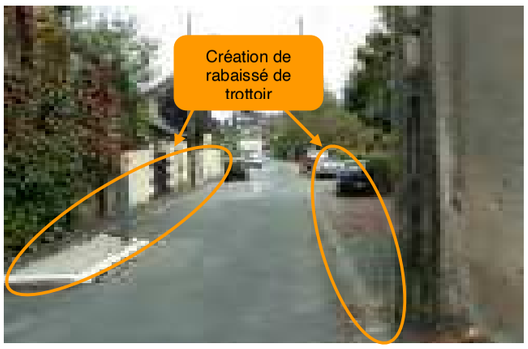

Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Description :
La rue du Prieuré accueille un faible trafic. Elle débouche sur la place de l'église. Les pentes et dévers sont supérieurs aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de supprimer les trottoirs trop peu larges pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée.

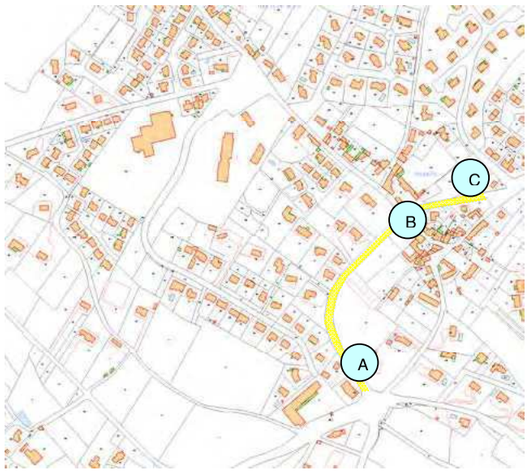

Chaîne de déplacement 5 - RD111 vers rond point de Pruniers

Description :
La RD111 est une voie accueillant un trafic dense et rapide depuis Angers. Le terrain est marqué par une forte pente.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir à 1,50 m et de mettre en conformité les passages piétons.

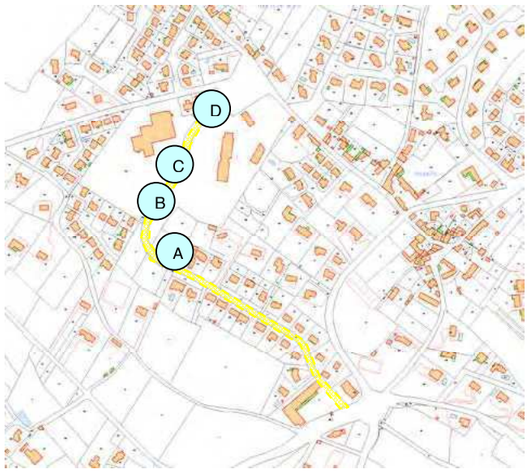

Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Description :
La rue du Petit Vivier accueille un trafic peu dense. Le stationnement des véhicules sur les trottoirs et les bordures AC2 ne permettent pas aux PMR de les franchir.

Solutions :
Il est prévu de rabaisser les trottoirs pour faciliter la circulation piétonne sur une voirie peu fréquentée. Des bateaux et bandes pododactiles seront installés pour les passages piétons. Les éléments de surface seront remis à niveau.

Chaîne complémentaire - Allée du Séquoïa

Description :
L'allée du Séquoïa traverse un lotissement pour gagner un chemin de terre et falun qui longe l'école du Petit Vivier.

Solutions :
Il est prévu de rabaisser le trottoir à l'entrée du lotissement et de corriger les pentes dans le chemin en terre et falun. Du mobilier urbain pourra venir agrémenter ce chemin.

Chaîne de déplacement 6 - Rond point de Pruniers

Description :
La route d'Angers accueille un trafic de transit. La voirie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de faciliter la liaison piétonne depuis le centre commercial de Pruniers en passant par le cimetière vers l'arrêt de bus.

Chaîne de déplacement 7 - Rue Merveille CC de Pruniers

Description :
La rue Merveille fait la jonction entre le centre commercial de Pruniers et les établissements liés à la Petite Enfance. Le trafic y est assez important.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir depuis le centre commercial vers le Pôle Petite Enfance. De nouveaux passages piétons permettront d'assurer une continuité piétonne.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DU VAL DE MAINE

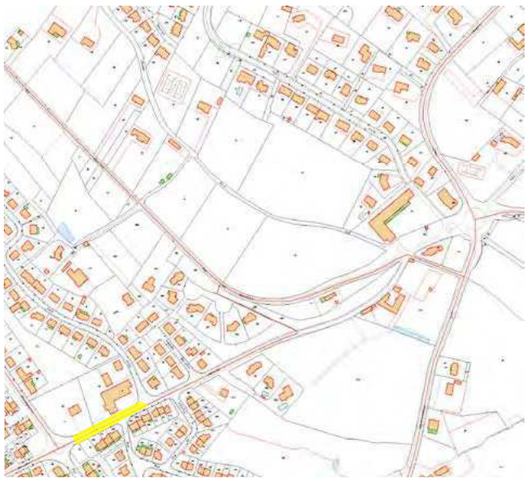

Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille centre pôle Petite Enfance

Description :
La rue Merveille fait la jonction entre le centre commercial de Pruniers et les établissements liés à la Petite Enfance. Le trafic y est assez important.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de sécuriser l'espace piéton devant le pôle Petite Enfance

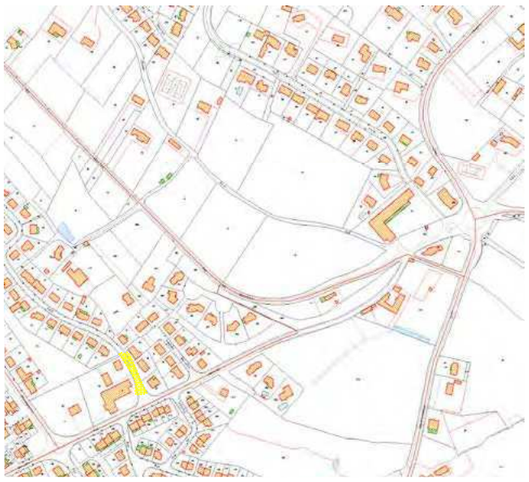

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Description :
La rue du Petit Anjou accueille un très faible trafic. Elle relie la Halte Garderie à l'Espace Intergénérationnel.

Solutions :
Il est prévu d'élargir le trottoir à 1,40 m.

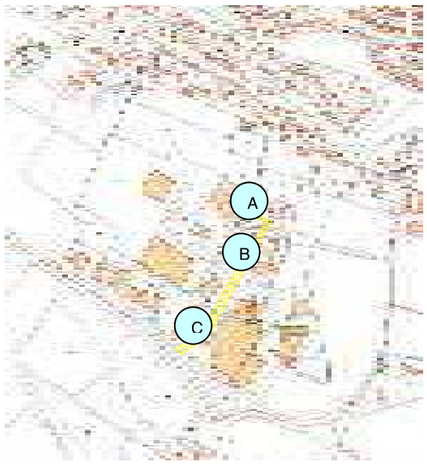

Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Description :
La rue du Champ de Montigny est l'axe principal de desserte de la zone d'activité des Brunelleries. Elle accueille un trafic assez important.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons.

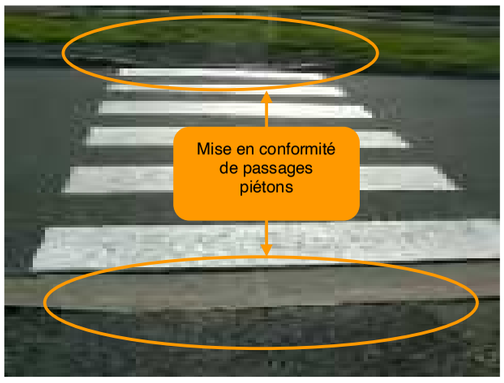

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

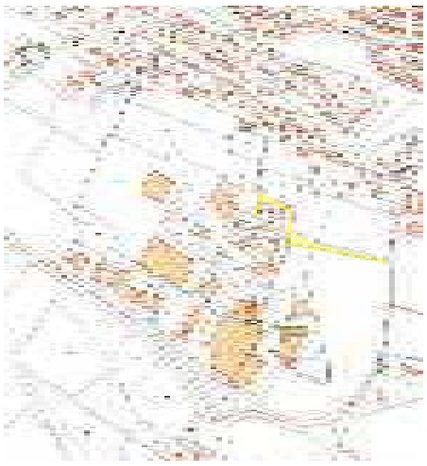

Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Description :
Le chemin rural accueille un faible trafic. Il relie la zone d'activité à l'arrêt de bus de la Piverdière.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers.

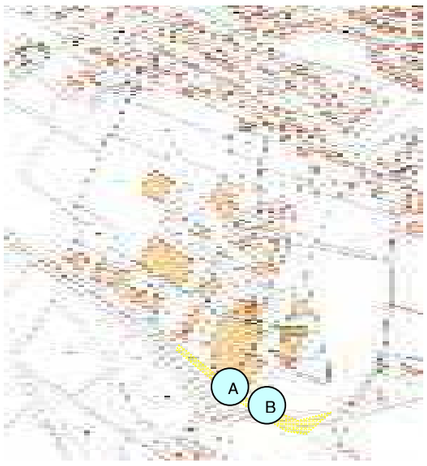

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Description :
La rue des Brunelleries permet d'entrer dans la zone d'activités des Brunelleries. Elle accueille un trafic assez important.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

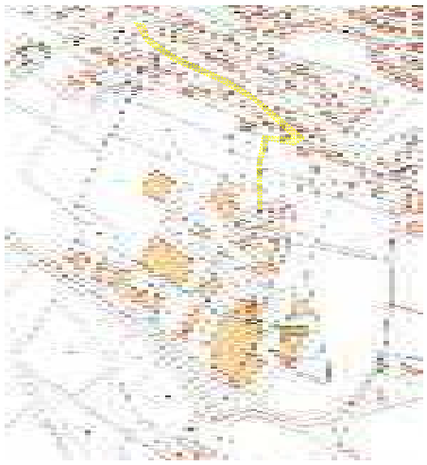

Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Description :
La rue de la Piverdière accueille un faible trafic. Elle permet de relier la RD111 à la rue Merveille.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir le long de la rue de la Piverdière.

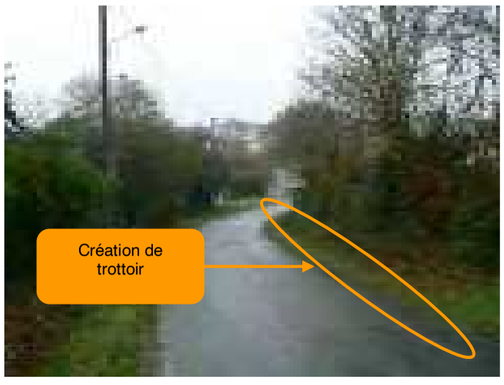

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Description :
La RD111 accueille un trafic de transit important. Elle relie le secteur du Centre-Bourg, de la Piverdière et de Val de Maine.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir le long de la RD111.

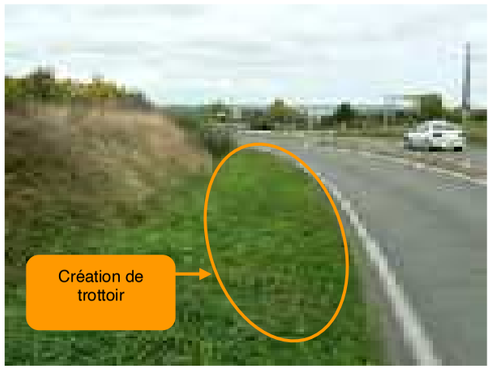

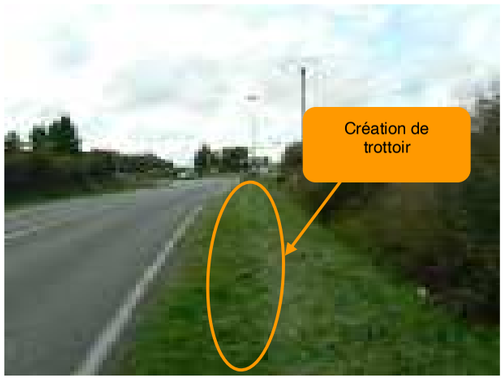

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Description :
La rue du Artaud accueille un trafic assez important. Elle permet de rejoindre le Centre-Bourg.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité les passages piétons et les panneaux de signalisation de police.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DU CENTRE-BOURG

Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Description :
La rue des Saulaies est en zone 30 et l'aménagement de celle-ci y est récent. Cette rue concentre un grand nombre de commerces du Centre-Bourg. Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Mise en conformité de 13 potelets métalliques
Reprise du marquage au sol de 2 passages piétons
Déplacer les jardinières du bar au plus près de la voie des Saulaies afin de d'élargir le passa
devant le bar
Réaménager l'entrée de la boulangerie en retirant les pavés et les bordures

Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Description :
La rue Chevrière accueille un faible trafic . Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité le mobilier urbain et les grilles d'eau pluviale

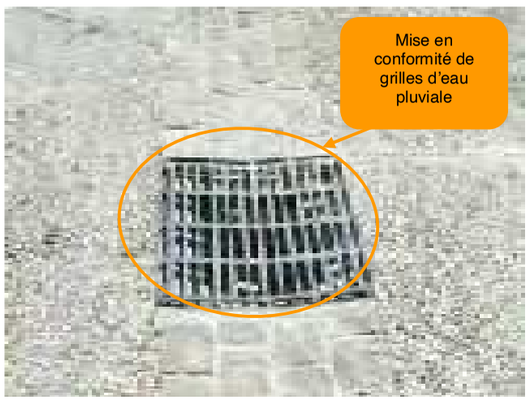

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Description :
La rue Chevrière est en zone 30. Il s'agit d'une rue assez étroite en sens unique qui ne comporte pas de trottoirs.

Solutions :
Mise en conformité de 7avaloirs d'eau pluviale.
Rehausse du panneau sens interdit sur la façade de l'ancienne épicerie

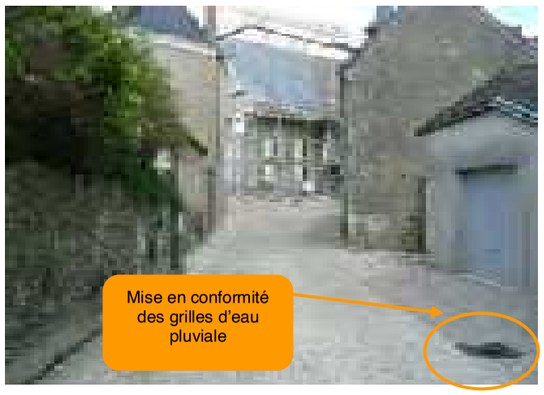

Chaîne de déplacement 14 - Place de l'Abbé Thomas

Description :
La Place de l'Abbé Thomas est un espace réservé aux piétons. Le terrain est marqué par une forte pente naturelle supérieure à 5%.

Solutions :
Création d'une place GIC-GIG à proximité des emplacements des bornes aux pieds de l'emmarchement de la médiathèque pour favoriser l'accès de la médiathèque et de l'église aux PMR en diminuant la contrainte topographique

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Description :
Le Quai de la Noé accueille un trafic peu important. Il dessert la pharmacie, la mairie et des restaurants.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de mettre en conformité le mobilier urbain.

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Pétroles

Description :
La rue des Pétroles est en zone 30 et permet d'accéder à l'école du Château. Le trafic y est peu important.

Solutions :
Mise en conformité des passages piétons
Création d'une place GIC-GIG
Mise en conformité des panneaux de signalisation

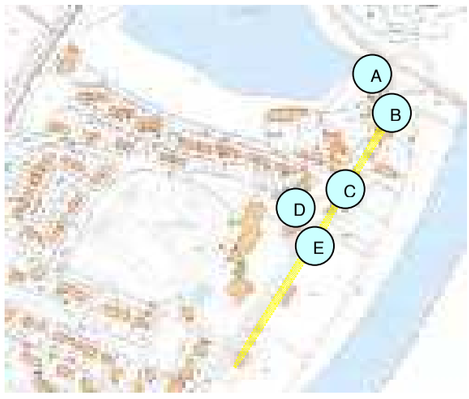

Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Description :
La rue Chevrière dans sa partie basse est une voirie avec un trafic important. Les passages piétons ne sont adaptés aux PMR.

Solutions :
La mise en accessibilité de la rue Chevrière fera partie d'un projet d'aménagement de voirie visant notamment :
Elargissement du trottoir depuis le rond point de Bouchemaine jusqu'à l'intersection de la rue Chevrière et de la route des Pétroles.
Effacement des réseaux aériens (intervention dans le cadre d'un réaménagement d'ensemble)
La prise en compte de l'aménagement des quais des arrêts de bus

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Description :
Les rues des Sablons est une rue desservant un quartier résidentiel en zone 30. le trafic y est très faible.

Solutions :
Il est prévu de créer un trottoir sur la rue des Sablons pour assurer la continuité piétonne avec celui de la rue du Stade.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Description :
La rue du Stade est en zone 30 et permet d'accéder à l'école du Château. Le trafic y est très faible.

Solutions :
Mise en conformité des passages piétons
Création d'une place GIC-GIG
Mise en conformité des panneaux de signalisation

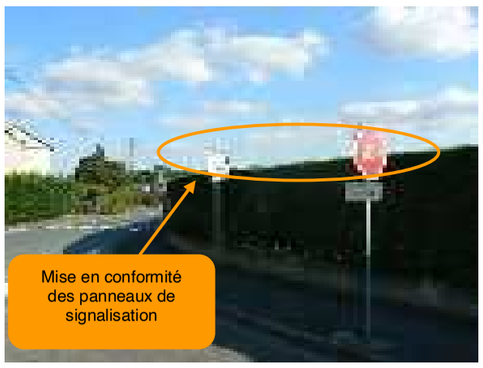

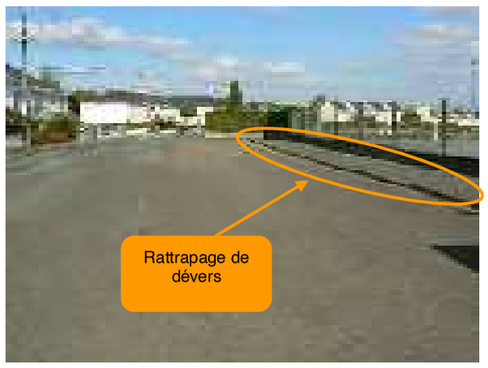

Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Description :
La rue des Saules accueille un très faible trafic. Elle relie l'étang du Boulet à la route des Pétroles.

Solutions :
Il est prévu de démolir le trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée et de poser de nouvelles bordures.

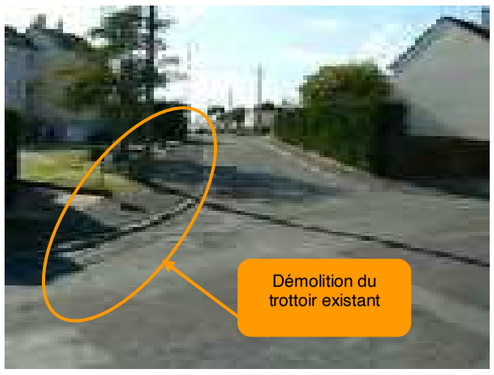

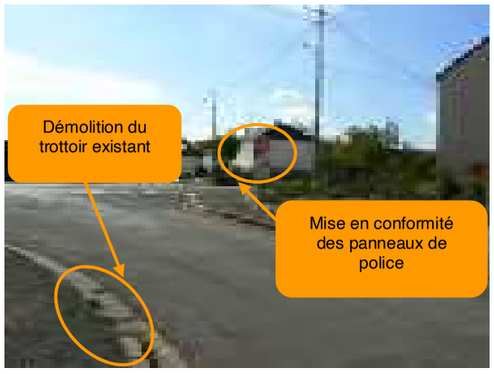

Chaîne de déplacement 19 - Chemin de l'étang du Boulet

Description :
Le chemin de l'Etang du Boulet est un chemin de promenade en falun.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et de mettre en conformité le passage piéton

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DE LA POINTE

Chaîne de déplacement 20 - RD111 vers la base nautique

Description :
La RD111 accueille un trafic élevé depuis le rond point de Bouchemaine vers la Pointe.

Solutions :
Il est prévu de corriger le dévers du trottoir et d'assurer la continuité piétonne jusqu'à la base nautique.

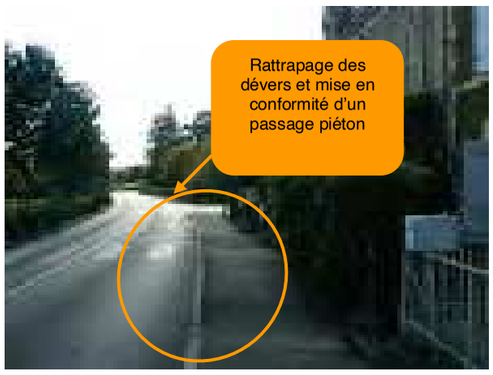

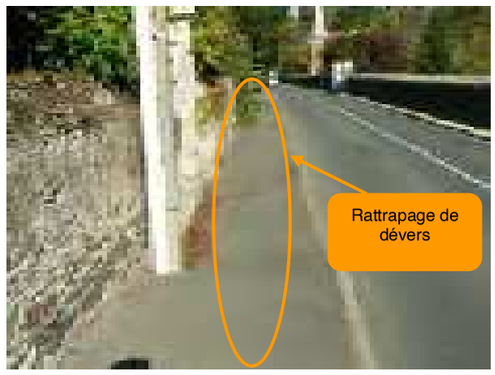

Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Description :
La rue des Pivins accueille un trafic peu fréquenté. Elle est marquée par une forte pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers de la rue du Port Boulet et de mettre en conformité deux passages piétons.

Chaîne de déplacement 21 - Rue des Saulniers

Description :
La rue des Saulniers accueille un trafic peu fréquenté. La topographie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de corriger les pentes et dévers et d'élargir le trottoir à 1,40 m.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Description :
La rue de la Chapelle accueille un trafic peu fréquenté. Elle est marquée par une forte pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de déplacer une place GIC-GIG

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

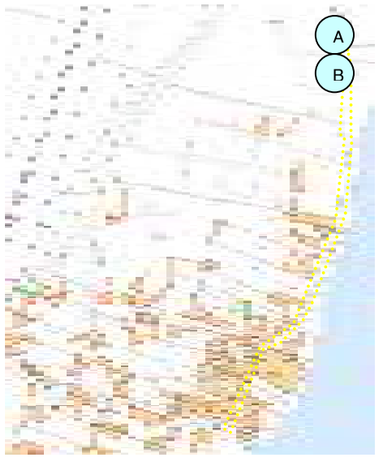

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Description :
La rue du Port Boulet accueille un trafic peu fréquenté. Elle débouche sur le Parc du Petit Serrant au site de la Confluence.

Solutions :
Il est prévu de corriger les dévers de la rue du Port Boulet et de mettre en conformité deux passages piétons.

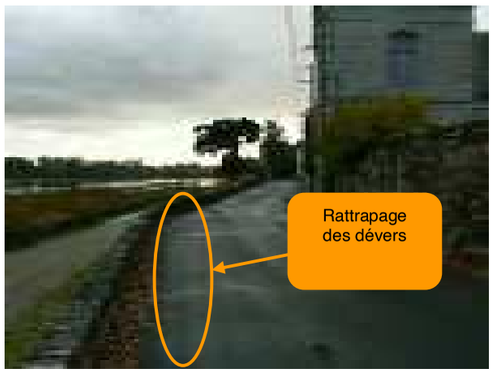

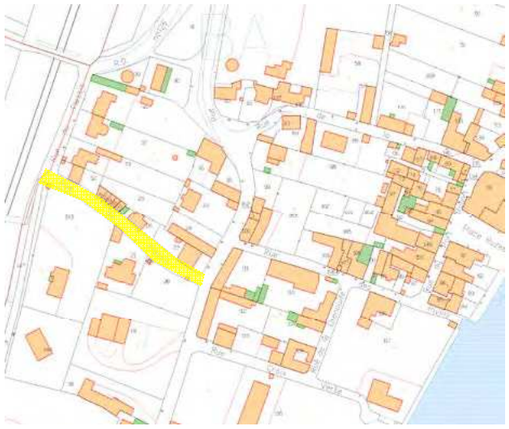

Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Description :
La rue du Plessis accueille un très faible trafic. La topographie est marquée par une pente supérieure aux normes réglementaires.

Solutions :
Il est prévu de créer des paliers de repos et de mettre en conformité les pièges à eau et grilles d'eau pluviale.

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Description :
La route d'Epiré accueille un trafic assez faible.

Solutions :
Il est prévu de corriger le dévers du trottoir et de mettre en conformité des panneaux de signalisation de police.

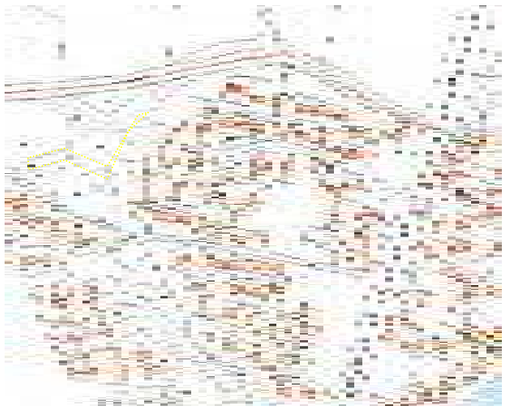

Chaîne de déplacement 26 - RD111

Description :
La RD111 accueille un trafic important de transit entre Bouchemaine et Epiré.

Solutions :
Il est prévu de mettre en conformité le passage piéton.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

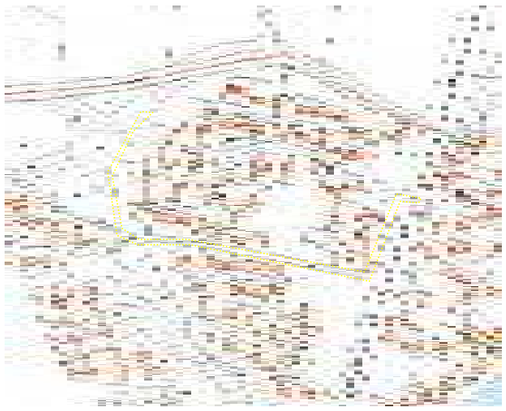

Chaîne de déplacement 25 - Chemin rural 46

Description :
Le chemin rural 46 est réservé aux piétons. Il relie la rue du Plessis à la RD111 en traversant le lotissement des Bourrassières.

Solutions :
Il est prévu d'assurer la continuité piétonne depuis la rue du Plessis jusqu'à l'arrêt de bus situé dans le rond point de Pastel de Loire.

SECTEUR DE PRUNIERS

BOUCHEMAINE
La Maine, La Loire

ANNEXE 3

ESTIMATION DU COÛTS DES TRAVAUX

Chaîne de déplacement 1 - Voie romaine

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition de trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée	m2	60,00	30,00	1 800,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	3,00	640,00	1 920,00

Montant H.T.	3 720,00
T.V.A. 19,6 %	729,12
Montant T.T.C.EURO	**4 449,12**
Montant T.T.C. FRANCS	29 184,31

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 1 - Route d'Angers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (à proximité de la rue Primevère)	ml	100,00	90,00	9 000,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (RD111 jusqu'à rue Primevère : 380*2)	m²	760,00	25,00	19 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	4,00	640,00	2 560,00
Abaissement de bordures (rue Epervière)	ml	2,00	115,00	230,00
Mise en conformité d'une grille (rue Epervière)	F	1,00	350,00	350,00
Mise en conformité d'un passage piétons (existant arrêt de bus, à créer rue de la Rive et rue Epervière)	F	8,00	640,00	5 120,00
Déplacement d'un poteau ciment existant	F	1,00	1 000,00	1 000,00
Marquage peinture au sol du passage piéton	u	10,00	30,00	300,00

Montant H.T.	37 560,00
T.V.A. 19,6 %	7 361,76
Montant T.T.C.EURO	**44 921,76**
Montant T.T.C. FRANCS	294 667,43

Chaîne de déplacement 3 - Rue des Moulins

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée : 250*0,90*2	m²	450,00	30,00	13 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	8,00	250,00	2 000,00
Remise à niveau avaloirs EP	u	2,00	150,00	300,00
Remise à niveau chambre télécom	u	7,00	350,00	2 450,00
Mise en conformité d'un passage piéton	F	6,00	640,00	3 840,00

Montant H.T.	22 090,00
T.V.A. 19,6 %	4 329,64
Montant T.T.C.EURO	**26 419,64**
Montant T.T.C. FRANCS	173 301,48

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 2 - Rue du Prieuré

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée : 55*0,50*2	m²	55,00	30,00	1 650,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Remise à niveau regards de visite	u	4,00	150,00	600,00
Remise à niveau chambre télécom	u	7,00	350,00	2 450,00

Montant H.T.	5 200,00
T.V.A. 19,6 %	1 019,20
Montant T.T.C.EURO	**6 219,20**
Montant T.T.C. FRANCS	40 795,28

Chaîne de déplacement 5 - Rond point de Pruniers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers	m2	20,00	25,00	500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (rehausse des existants et pose d'un panneau de présignalisation passage piétons)	F	1,00	640,00	640,00
Remise à niveau d'une grille EP	u	1,00	150,00	150,00
Abaissement de bordures	ml	2,00	115,00	230,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	1 945,00
T.V.A. 19,6 %	381,22
Montant T.T.C.EURO	**2 326,22**
Montant T.T.C. FRANCS	15 259,00

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 4 - Rue du Petit Vivier

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Abaissement de bordures (360*2)	ml	720,00	30,00	21 600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (1,5*25)	m²	37,50	15,00	562,50
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	10,00	250,00	2 500,00
Remise à niveau de regards de visite	u	17,00	150,00	2 550,00
Remise à niveau de bouches à clé	u	23,00	50,00	1 150,00
Remise à niveau de grilles EP	u	6,00	150,00	900,00
Abaissement de bordures (jeu de boules, complexe sportif et devant école)	ml	12,00	115,00	1 380,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Marquage peinture au sol du passage piétons	u	5,00	30,00	150,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	36 337,50
T.V.A. 19,6 %	7 122,15
Montant T.T.C.EURO	**43 459,65**
Montant T.T.C. FRANCS	285 076,62

Chaîne de déplacement complémentaire - Allée du Séquoïa

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée (début allée Séquoïa) : 75*1,5	m²	112,50	30,00	3 375,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (sur TV : 1,5*25)	m²	37,50	15,00	562,50
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (fin TV : 1,5*100)	m²	150,00	15,00	2 250,00
Mise en place d'un banc	F	2,00	650,00	1 300,00

Montant H.T.	7 487,50
T.V.A. 19,6 %	1 467,55
Montant T.T.C.EURO	**8 955,05**
Montant T.T.C. FRANCS	58 741,28

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 6 - RD111 vers le rond point

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (450 * 2)	ml	900,00	90,00	81 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	6,00	250,00	1 500,00
Rechargement de la chaussée au niveau du trottoir	m²	2,00	30,00	60,00
Remplacement d'un tampon cassé	u	1,00	150,00	150,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Mise en conformité d'une grille	F	1,00	350,00	350,00

Montant H.T.	85 620,00
T.V.A. 19,6 %	16 781,52
Montant T.T.C.EURO	**102 401,52**
Montant T.T.C. FRANCS	671 709,94

Chaîne de déplacement 7 – Rue Merveille côté Centre Commercial

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (le long du CC et début rue Merveille : 80+80)	ml	160,00	80,00	12 800,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (îlot central et Petit Anjou : 50*2+55*1,5)	m²	100,00	15,00	1 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Mise en conformité d'un passage piétons (CC Pruniers, carrefour rue des Reinettes, impasse Merveille et rue du Petit Anjou	F	8,00	640,00	5 120,00

Montant H.T.	21 700,00
T.V.A. 19,6 %	4 253,20
Montant T.T.C.EURO	**25 953,20**
Montant T.T.C. FRANCS	170 241,83

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 8 - Rue Merveille côté Pôle Enfance

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (îlot central et Petit Anjou : 50*2+55*1,5)	m²	82,50	15,00	1 237,50
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Mise en place d'un garde-corps	ml	1,00	120,00	120,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rampe vers salle conviviale : 20*1,5)	m²	30,00	25,00	750,00
Marquage au sol de stationnement non GIC-GIG	F	9,00	25,00	225,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	3 257,50
T.V.A. 19,6 %	638,47
Montant T.T.C.EURO	**3 895,97**
Montant T.T.C. FRANCS	25 555,89

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 7 - Rue du Petit Anjou

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoir de largeur 1,50 m	ml	45,00	90,00	4 050,00

Montant H.T.	4 050,00
T.V.A. 19,6 %	793,80
Montant T.T.C.EURO	**4 843,80**
Montant T.T.C. FRANCS	31 773,25

Chaîne de déplacement 9 - Rue du Champ de Montigny

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (1er virage après l'ESAT et intersection rue des Brunelleries : 30*1,5*2)	ml	90,00	15,00	1 350,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Marquage peinture au sol du passage piétons	u	5,00	30,00	150,00
Déplacement de rocher	F	3,00	100,00	300,00

Montant H.T.	6 920,00
T.V.A. 19,6 %	1 356,32
Montant T.T.C.EURO	**8 276,32**
Montant T.T.C. FRANCS	54 289,10

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 10 - Chemin rural

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (chemin : 3,50*20*2)	m²	140,00	15,00	2 100,00

Montant H.T.	2 100,00
T.V.A. 19,6 %	411,60
Montant T.T.C.EURO	**2 511,60**
Montant T.T.C. FRANCS	16 475,02

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 9 - Rue des Brunelleries

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00

Montant H.T.	2 560,00
T.V.A. 19,6 %	501,76
Montant T.T.C.EURO	**3 061,76**
Montant T.T.C. FRANCS	20 083,83

Chaîne de déplacement 12 - Rue de la Piverdière

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction de trottoir de largeur 1,50 m	ml	360,00	90,00	32 400,00

Montant H.T.	32 400,00
T.V.A. 19,6 %	6 350,40
Montant T.T.C.EURO	**38 750,40**
Montant T.T.C. FRANCS	254 185,96

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 11 - RD111

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction de trottoirs de largeur 1,50 m	ml	590,00	90,00	53 100,00
Création d'un abaissé de trottoir	F	2,00	640,00	1 280,00

Montant H.T.	54 380,00
T.V.A. 19,6 %	10 658,48
Montant T.T.C.EURO	**65 038,48**
Montant T.T.C. FRANCS	426 624,46

Chaîne de déplacement 13 - Rue du Artaud

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	10,00	250,00	2 500,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	6,00	640,00	3 840,00

Montant H.T.	6 340,00
T.V.A. 19,6 %	1 242,64
Montant T.T.C.EURO	**7 582,64**
Montant T.T.C. FRANCS	49 738,86

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SECTEUR DU CENTRE-BOURG

Chaîne de déplacement 13 - Rue des Saulaies

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement de potelet	F	13,00	200,00	2 600,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'une grille	F	2,00	350,00	700,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	8,00	640,00	5 120,00
Abaissement de bordures	ml	3,00	115,00	345,00

Montant H.T.	9 765,00
T.V.A. 19,6 %	1 913,94
Montant T.T.C.EURO	**11 678,94**
Montant T.T.C. FRANCS	76 608,82

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 13 - Rue Chevrière partie haute

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00
Mise en conformité d'une grille (fosses d'arbres)	F	5,00	350,00	1 750,00
Mise en conformité d'une grille (avaloirs EP)	F	12,00	350,00	4 200,00
Mise en conformité de potelets	F	14,00	200,00	2 800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Marquage peinture au sol passage piéton	u	5,00	30,00	150,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00
Remplacement de potelet (déplacement des potelets et chaîne devant l'école)	F	2,00	200,00	400,00

Montant H.T.	11 755,00
T.V.A. 19,6 %	2 303,98
Montant T.T.C.EURO	**14 058,98**
Montant T.T.C. FRANCS	92 220,86

Chaîne de déplacement 14 - Rue Chevrière partie intermédiaire

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'une grille	F	7,00	350,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00

Montant H.T.	2 700,00
T.V.A. 19,6 %	529,20
Montant T.T.C.EURO	**3 229,20**
Montant T.T.C. FRANCS	21 182,16

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 14 – Place de l'Abbé Thomas

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	425,00
T.V.A. 19,6 %	83,30
Montant T.T.C.EURO	**508,30**
Montant T.T.C. FRANCS	3 334,23

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 16 - Quai de la Noé

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00
Mise en conformité de potelet	F	4,00	200,00	800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	1,00	640,00	640,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers	m²	1300	25,00	32 500,00

Montant H.T.	34 190,00
T.V.A. 19,6 %	6 701,24
Montant T.T.C.EURO	**40 891,24**
Montant T.T.C. FRANCS	268 228,95

Chaîne de déplacement 18 - Route des Pétroles

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (trottoirs stade et école)	ml	460,00	25,00	11 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (panneau stop)	u	1,00	250,00	250,00
Mise à niveau de bouche à clé	u	2,00	50,00	100,00
Elargissement de trottoir (rue chevrière)	ml	120,00	90,00	10 800,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Matérialisation d'une place GIC-GIG avec création d'un abaissé de trottoir	F	1,00	770,00	770,00

Montant H.T.	25 980,00
T.V.A. 19,6 %	5 092,08
Montant T.T.C.EURO	**31 072,08**
Montant T.T.C. FRANCS	203 819,48

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 17 - Rue Chevrière partie basse

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Abaissement de bordures (fleuriste)	ml	4,00	115,00	460,00
Marquage au sol (camping, fleuriste, rond point)	u	20,00	30,00	600,00
Mise en conformité d'un passage piétons camping, fleuriste, rond point, rue boulet, route des pétrole)	F	10,00	640,00	6 400,00
Elargissement de trottoir (rue chevrière)	ml	120,00	90,00	10 800,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (arrêt de bus école)	m²	50,00	25,00	1 250,00
Abaissement de bordures (camping)	ml	2,00	115,00	230,00
Mise en place de banc public (école)	u	2,00	650,00	1 300,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (entrée école)	m²	40,00	15,00	600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rampe accès pour la piscine)	m²	20,00	25,00	500,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (arrêt de bus camping)	m²	30,00	25,00	750,00
Mise en place d'un garde-corps (rampe accès piscine)	ml	2,00	120,00	240,00
Mise en conformité d'un potelet (1 bois et 1 métallique)	F	2,00	200,00	400,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (giratoire à 50 m, céder le passage rond point)	F	2,00	250,00	500,00

Montant H.T.	24 030,00
T.V.A. 19,6 %	4 709,88
Montant T.T.C.EURO	**28 739,88**
Montant T.T.C. FRANCS	188 521,25

Chaîne de déplacement 18 - Rue des Sablons

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Construction d'un trottoir de largeur 1,50 m (rue des Sablons)	ml	150,00	90,00	13 500,00
Mise en place d'un banc public	F	2,00	650,00	1 300,00

Montant H.T.	14 800,00
T.V.A. 19,6 %	2 900,80
Montant T.T.C.EURO	**17 700,80**
Montant T.T.C. FRANCS	116 109,64

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 18 - Rue du Stade

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rue du stade)	m²	300,00	25,00	7 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (panneau stop, fin de zone 30 et zone 30)	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	8 250,00
T.V.A. 19,6 %	1 617,00
Montant T.T.C.EURO	**9 867,00**
Montant T.T.C. FRANCS	64 723,28

Chaîne de déplacement 19 - Rue des Saules

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Démolition du trottoir existant pour créer un cheminement au niveau de la chaussée	m²	120,00	20,00	2 400,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (stop fin de zone 30)	F	1,00	250,00	250,00
Fourniture et pose de bordures	ml	60,00	25,00	1 500,00

Montant H.T.	4 150,00
T.V.A. 19,6 %	813,40
Montant T.T.C.EURO	**4 963,40**
Montant T.T.C. FRANCS	32 557,77

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 19 - Chemin de l'Etang du Boulet

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (entrée et sortie du chemin)	m²	80,00	15,00	1 200,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (2 promenades et sens interdit sur 100 m)	F	3,00	250,00	750,00
Mise en place d'un banc public	F	2,00	650,00	1 300,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00

Montant H.T.	4 530,00
T.V.A. 19,6 %	887,88
Montant T.T.C.EURO	**5 417,88**
Montant T.T.C. FRANCS	35 538,96

SECTEUR DE LA POINTE

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 20 - RD111 vers la base nautique

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (240*1,5 m)	m²	360,00	25,00	9 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police (2 passages piétons, 2 présignalisation passages piétons, interdiction de stationner sur 250 m, 2 stop)	F	7,00	250,00	1 750,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	2,00	640,00	1 280,00
Construction de trottoir de largeur 1,50 m (base nautique)	ml	60,00	80,00	4 800,00
Marquage au sol de stationnement non GIC-GIG	F	14,00	25,00	350,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	1,00	425,00	425,00

Montant H.T.	17 605,00
T.V.A. 19,6 %	3 450,58
Montant T.T.C.EURO	**21 055,58**
Montant T.T.C. FRANCS	138 115,55

Chaîne de déplacement 22 - Rue des Pivins

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (rue des Pivins : 100*1,4)	m²	140,00	25,00	3 500,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	4 250,00
T.V.A. 19,6 %	833,00
Montant T.T.C.EURO	**5 083,00**
Montant T.T.C. FRANCS	33 342,29

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 21 - Rue des Saulniers

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Elargissement de trottoirs de largeur 1,50 m (entrée de la rue des Saulniers : 70)	ml	70,00	80,00	5 600,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (parking RD et rue des Saulniers: 10*4+400*1,5)	m²	640,00	25,00	16 000,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	4,00	250,00	1 000,00
Mise en conformité d'un passage piétons	F	4,00	640,00	2 560,00
Mise en conformité d'une grille	F	6,00	350,00	2 100,00
Remplacement de potelet	F	8,00	200,00	1 600,00
Matérialisation d'une place de stationnement GIC-GIG	F	2,00	425,00	850,00

Montant H.T.	29 710,00
T.V.A. 19,6 %	5 823,16
Montant T.T.C.EURO	**35 533,16**
Montant T.T.C. FRANCS	233 082,25

Chaîne de déplacement 23 - Rue de la Chapelle

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (vers le parking : 25*4,5)	m²	115,00	25,00	2 875,00
Déplacement de petit mobilier urbain (déplacement de la place GIC-GIG)	F	1,00	200,00	200,00

Montant H.T.	3 075,00
T.V.A. 19,6 %	602,70
Montant T.T.C.EURO	**3 677,70**
Montant T.T.C. FRANCS	24 124,13

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 22 - Rue du Port Boulet

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (fin de la rue : 120*1,4)	m²	168,00	25,00	4 200,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	2,00	250,00	500,00
Remplacement de potelet	F	4,00	200,00	800,00
Déplacement de petit mobilier urbain	F	4,00	200,00	800,00
Mise en conformité d'un passage piéton	F	4,00	640,00	2 560,00
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (place GIC-GIG : 2,5*3,3)	m²	9,00	25,00	225,00
Mise en conformité d'une grille	F	2,00	350,00	700,00

Montant H.T.	9 785,00
T.V.A. 19,6 %	1 917,86
Montant T.T.C.EURO	**11 702,86**
Montant T.T.C. FRANCS	76 765,73

Chaîne de déplacement 25 - Rue du Plessis

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (route d'Epiré : 70*1,4)	m²	98,00	25,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	1,00	250,00	250,00
Création de pallier de repos	F	8,00	300,00	2 400,00
Mise en conformité d'une grille	F	11,00	350,00	3 850,00
Abattage d'une souche d'arbre	F	1,00	250,00	250,00

Montant H.T.	9 200,00
T.V.A. 19,6 %	1 803,20
Montant T.T.C.EURO	**11 003,20**
Montant T.T.C. FRANCS	72 176,26

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne de déplacement 24 - Route d'Epiré

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Reprofilage de chaussée pour rattrapage de dévers (route d'Epiré : 70*1,4)	m²	98,00	25,00	2 450,00
Remplacement d'un panneau de signalisation de police	F	3,00	250,00	750,00

Montant H.T.	3 200,00
T.V.A. 19,6 %	627,20
Montant T.T.C.EURO	**3 827,20**
Montant T.T.C. FRANCS	25 104,79

Chaîne de déplacement 26 - RD111

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en conformité d'un passage piéton	F	4,00	640,00	2 560,00

Montant H.T.	2 560,00
T.V.A. 19,6 %	501,76
Montant T.T.C.EURO	**3 061,76**
Montant T.T.C. FRANCS	20 083,83

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaine de déplacement 25 - Chemin rural 46

Désignation	U.	Quantités	P.U.	Montant H.T.
Mise en place d'un banc	F	2,00	650,00	1 300,00
Création d'un rabaissé de trottoir	F	2,00	640,00	1 280,00
Construction de trottoir de largeur 1,50 m	ml	200,00	90,00	18 000,00

Montant H.T.	20 580,00
T.V.A. 19,6 %	4 033,68
Montant T.T.C.EURO	**24 613,68**
Montant T.T.C. FRANCS	161 455,16

BRIOLLAY

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Briollay a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
En parallèle, un pré-diagnostic du cadre bâti communal faisant l'objet d'un deuxième document a été réalisé.

Historique

La commune de Briollay s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité fin 2007 avec l'aide de l'Unité Territoriale d'Angers de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- de commerçants,
- d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par l'unité territoriale d'Angers et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

En dehors du périmètre d'étude, trois sites ont été pris en compte :

- le jardin botanique,

- la gare,

- l'accès à la société de boules de Vérigné (aménagement en cours sur ce secteur : le diagnostic a été retiré du plan).

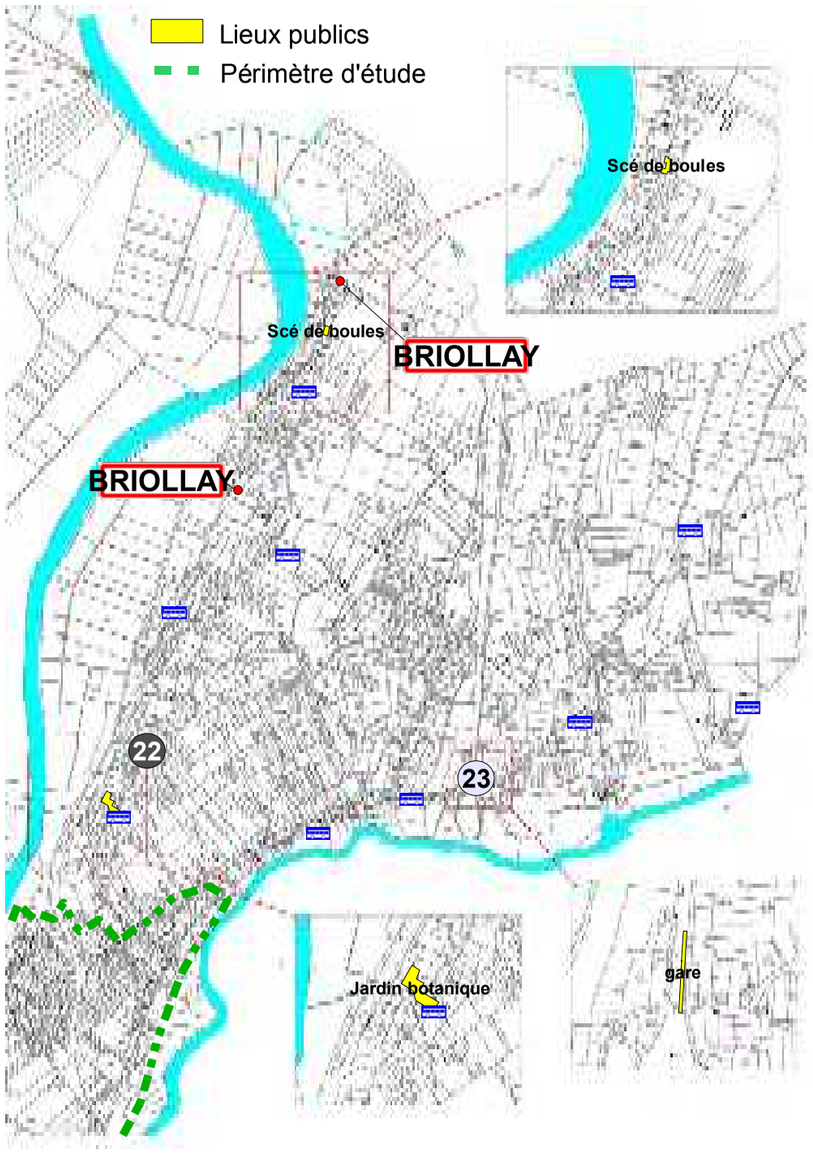

Les éléments des chaînes de déplacements

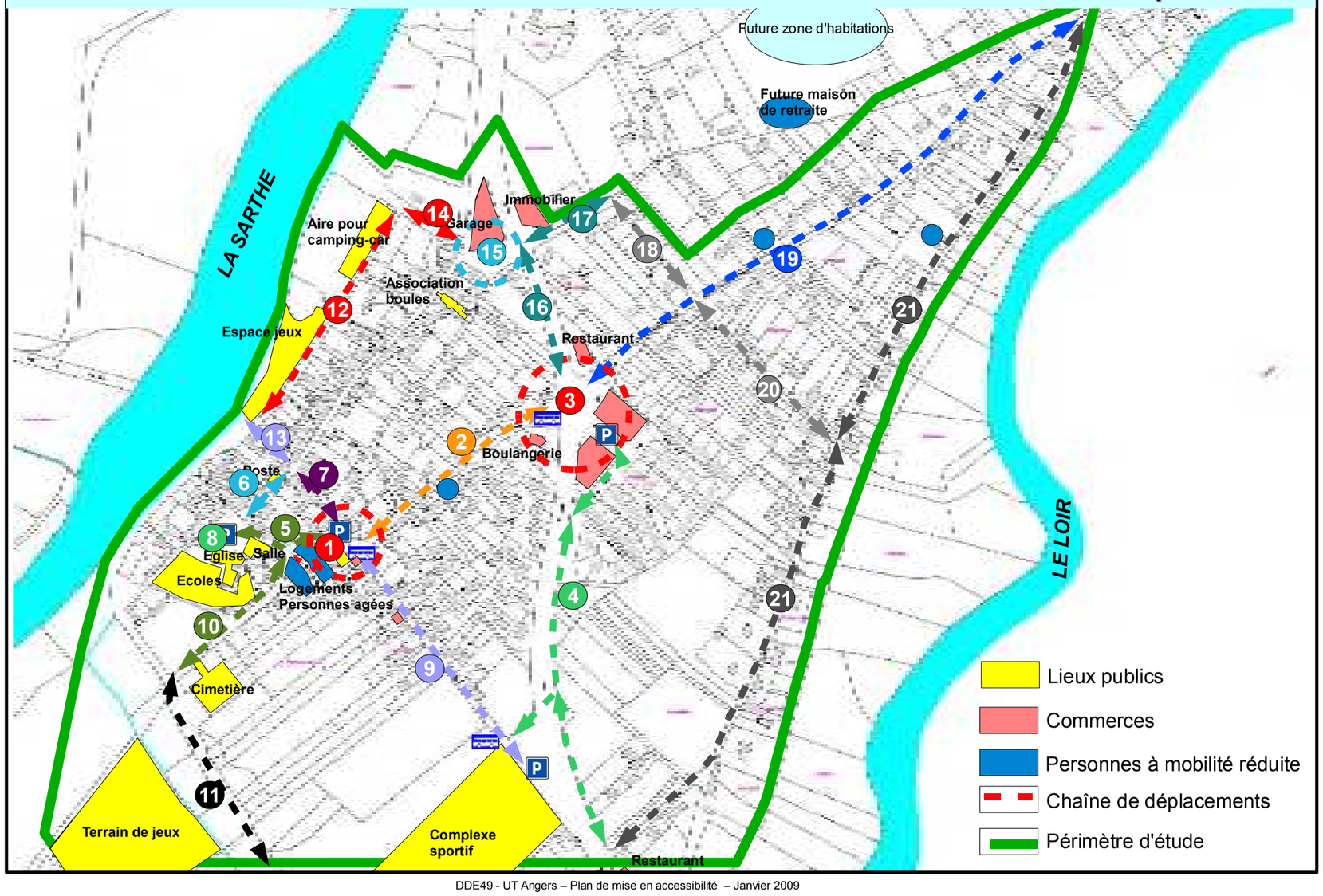

DDE49 - UT Angers – Plan de mise en accessibilité – Janvier 2009

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel (ce point n'a pas été chiffré).

Actuellement, aucun système de guidage sur chaussée n'a été validé. Lors des mises aux normes des passages piétons, la commune devra systématiquement se renseigner sur les dispositifs qui auraient pu entre temps être validés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

<u>Voir annexe 2</u> :
Solutions techniques

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude.
Par contre, les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrières de protection.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (écoles, église).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées (par exemple, rue des Varennes).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été faits en journée.

<u>Voir annexe 1</u> :
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Phasage des travaux

ANNEE	n°	TRAVAUX A REALISER	COUT
2017	8	Place de l'Eglise	12 500 €
	4	De la ZAC à la salle de sports	12 000 €
		SOUS-TOTAL	**24 500 €**
2018	5	Rue Chauviré (de la mairie à la place de l'église)	7 000 €
	10	Rue Chauviré (devant l'école)	16 500 €
		SOUS-TOTAL	**23 500 €**
2019	18	Chemin du calvaire (vers la Guichardière)	1 000 €
	20	Chemin du calvaire (vers la croix de Mirande)	13 000 €
		SOUS-TOTAL	**14 000 €**
2020	21	Chemin de la croix de Mirande	30 500 €
	22	Jardin Botanique	4 500 €
		SOUS-TOTAL	**35 000 €**
2021	11	Accès au complexe sportif (derrière le cimetière)	10 500 €
		SOUS-TOTAL	**10 500 €**
		COUT TOTAL	**239 500,00 €**

Réaliser à l'aide de l'**annexe 3 : Tableau d'aide à la décision**

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ANNEE	n°	TRAVAUX A REALISER	COUT
2009	1	Place O'Kelly	2 000 €
	14	Rue d'accès aux camping-car	5 000 €
	3	Carrefour ZAC des Varennes/RD (pour information, 2 arrêts de car : 4 400 €)	4 000 €
	3	ZAC des Varennes	2 000 €
	12	Chemin de la Plage	2 500 €
		SOUS-TOTAL	**15 500 €**
2011	2	Rue de la mairie (secteur 1)	15 000 €
	2	Rue de la mairie (secteur 2)	5 000 €
		SOUS-TOTAL	**20 000 €**
2012	9	Route d'Angers	12 000 €
	13	Rue de la Plage	3 000 €
		SOUS-TOTAL	**15 000 €**
2013	7	Grande Rue	21 000 €
		SOUS-TOTAL	**21 000 €**
2014	6	Rue de la Poste	8 500 €
	15	Place du Garage	8 000 €
		SOUS-TOTAL	**16 500 €**
2015	16	RD 25 – Route d'Angers à Morannes	9 000 €
	17	Chemin de la Guichardière	11 000 €
		SOUS-TOTAL	**20 000 €**
2016	19	Route des Varennes (secteur 1)	13 000 €
	19	Route des Varennes (secteur 2)	6 000 €
	19	Route des Varennes (secteur 3)	5 000 €
		SOUS-TOTAL	**24 000 €**

Estimations des coûts

Cheminements identifiés	Stationnements GIC- GIG	Passages piétons	Espace voirie	Estimation HT
Place du garage		- 3 passages piétons à créer - passage « refuge » existant à modifier	- Création d'un cheminement piétonnier de 1,50m de largeur (côté rue du bon conseil) dans l'espace vert - modification du revêtement du cheminement (cf RD52)	8 000 €
RD 52 - Route d'Angers à Morannes			- Reprofilage, élargissement et modification du revêtement du cheminement existant - 4 grilles avaloir à modifier	9 000 €
Chemin de la Guichardière			- Le cheminement s'effectue sur la chaussée, création de trottoir avec comblement de fossé et une réfection du revêtement de la chaussée serait à prévoir	11 000 €
Chemin du calvaire (chemin Guichardière vers route Varennes)		- 2 BEV - 1 abaissé de trottoir à créer		1 000 €
Route des Varennes (secteur 1)		- 4 BEV - 1 abaissé (chemin des varennes)	Jonction avec la ZAC des Varennes à faire : création d'un trottoir de 2 m de large sur une longueur de 80 m	13 000 €
Route des Varennes (secteur 2)		- 6 BEV	- refection du revêtement de trottoir ponctuellement - mettre du mobilier urbain et matérialiser le stationnement pour permettre d'obtenir une largeur de cheminement de 1,40m - veillez à l'entretien des haies des riverains (taille)	6 000 €
Route des Varennes (secteur 3)		Passage piéton à créer	- refection du revêtement de trottoir ponctuellement - privilégier un côté de cheminement, mettre un caniveau à la place des bordures si impossibilité de passage à 1,40m - envisager l'enfouissement des réseaux (non chiffré).	5 000 €
Chemin du calvaire			- Le cheminement s'effectue sur la chaussée, une réfection du revêtement serait à prévoir	13 000 €
Chemin de la croix de Mirande			- réfection du revêtement de chaussée - modification des trois caniveaux en travers	30 500 €
Jardin botanique	1 place à créer		Des mains courantes en bois peuvent être mise en oeuvre dans les escaliers	4 500 €
Gare			Le site n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite car celles-ci doivent emprunter le passage inférieur qui comporte : - une rampe de voirie très forte supérieure à 5% côté direction Paris - un trottoir impraticable sous le pont (pas d'abaissés, ni largeur suffisante) - une rampe de voirie très forte supérieure à 5% côté direction Angers D'autre part les rampes d'accès ne sont pas conformes dans la gare« domaine privé » Un service de prise en charge complète de l'usager à mobilité réduite doit être assuré(taxi,...) Les pentes naturelles du site ne permettent pas la mise en accessibilité de la gare et le franchissement des rails n'est pas possible. A voir : - création d'un trottoir de 1,40m sous le pont avec rétrécissement de chaussée (voir avec le CG si la visibilité suffisante),	NON CHIFFRE CAR MISE EN CONFORMITE DU SITE DE LA GARE TRES COMPLEXE

Cheminements identifiés	Stationnements GIC- GIG	Passages piétons	Espace voirie	Estimation HT
Place O'Kelly	Signalisation verticale à mettre aux normes	Zone 30 pas d'obligation de marquage	- 6 bornes à remplacer par des potelets - des pictogrammes en résine peuvent être réalisés sur les piétonniers	2 000 €
Rue de la mairie (secteur 1)	1 place à identifier	2 passages piétons 1 abaissé à créer (vue de la bordure ≤ 2cm) coté impair Mise en place de 4 BEV	- Construction d'un trottoir de 1,40m côté pair 1 abaissé à créer (vue de la bordure ≤ 2cm) coté impair Mise en place de 4 bandes d'éveil de vigilance - Construction d'un rétrécissement de chaussée côté impair - Les stationnements seront à marquer sur la chaussée et une place handicapée sera à créer.	15 000 €
Rue de la mairie (secteur 2)		3 passages piétons à créer	- Dévers et revêtement de trottoir à reprendre localement - création de stationnements sur chaussée	5 000 €
Carrefour de la ZAC des Varennes/ RD		Modification du passage pour piétons « refuge » - 4 BEV à mettre en place - 2 abaissé de trottoir	- changement de 3 bornes par la mise en place de potelets - mise aux normes des arrêts de transport en commun : création d'une plate-forme de 2,5 m x 20 m avec une bordure de vue 15 cm (chiffré pour information)	4 000 €
ZAC des Varennes	- 4 places à modifier par la création d'abaissé - 2 signalisations verticales			2 000 €
ZAC à la salle de sport		- 4 BEV - 1 marquage	- modification du revêtement du cheminement - création de cheminement vers le restaurant	12 000 €
Rue Chauviré (en partie)		3 passages piétons à créer	- création de trottoir de 1,40m	7 000 €
Rue de la poste			- création d'un trottoir de 1,40m et marquage du stationnement sur la chaussée (dans l'option mise à plat : coût : 19 000 €)	8 500 €
Grande rue			- Mise en sens unique de la voie - Création d'un trottoir de 1,40m - Continuité du stationnement longitudinal (en partant de la place O'Kelly)	21 000 €
Place de l'église	1 place à créer		- revêtement de la place à reprendre	12 500 €
Route d'Angers	2 places de stationnements à revoir en signalisation verticale et horizontale		- construction d'un trottoir de 1,40m	12 000 €
Rue Chauviré devant l'école			Un projet d'aménagement est en cours d'étude (commune). Création d'un trottoir de 1,40 m d'un côté Cimetière : création d'un cheminement accessible	15 000 € 1500€
Accès au complexe sportif derrière le cimetière			Modification du revêtement du cheminement et de l'entrée au complexe sportif	10 500 €
Chemin de la plage	1 place à créer		création d'une place de stationnement handicapée et d'un piétonnier desservant une table et les jeux	2 500 €
Rue de la plage			- Création d'un cheminement piétonnier de 1,40m de large identifié à l'aide de pictogrammes et de résine	3 000 €
Rue d'accès aux camping-car			- Création d'un cheminement piétonnier de 1,50m de largeur	5 000 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

CANTENAY-ÉPINARD

Sommaire

1. Textes réglementaires
2. Attentes de la commune
3. Démarches mise en œuvre
4. Étapes parcourues
5. Résultats
6. Plan de mise en accessibilité

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES VOIRIES et BATIMENTS PUBLICS

Commune de CANTENAY EPINARD

Avril 2011 - Version 1

1. Rappel de la notion de handicap

SOCOTEC

Personne en fauteuil

Personne à mobilité réduite

Personne à déficience visuelle

Personne à déficience auditive

Personne à déficience mentale

1. Textes réglementaires

SOCOTEC

* Loi du 11 février 2005 :
  Article 45 mise en accessibilité

* Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 : (voirie uniquement)
  Accessibilité de la voirie et des espaces publics

* Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 : (voirie uniquement)
  Prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

* Arrêté du 15 janvier 2007 :
  Prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

3. Schéma directeur

Détails des cheminements et zones diagnostiquées en voirie

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

2. Attentes de la commune

- Faire **un point** sur la situation en matière d'accessibilité des voiries et bâtiments publics pour les personnes handicapées
- Élaborer **le plan** de mise en accessibilité des voiries
- Prendre les décisions d'**évolution** des **voiries**
- Prévoir les **travaux** dans les **ERP**
- **Communiquer** sur son patrimoine auprès de ses différents partenaires
- Disposer d'une **cartographie** de son parc de voiries et bâtiments publics

3. Démarche mise en œuvre

SOCOTEC

Comité de pilotage : *Le Maire et les Adjoints*

Comité de suivi : *Marie-Françoise CORMIER, Jean-Philippe CERCEAU, André DAUFOUY, Christian GRELET, Dany MOREAU , Pierre BAUDET, Corinne BILBAUT, Michel BELLIA, Caroline BOURGOUIN*

Diagnostic : *SOCOTEC accompagné de membres du groupe de suivi*

Propositions : *SOCOTEC*

Concertations et plan : *Elus, comité de suivi et SOCOTEC*

3. Schéma directeur

SOCOTEC

Définir les méthodes de diagnostic des ERP :

- Proposer et valider la liste des ERP :
  - ERP 1 et 2 ctg : 0
  - ERP 3 et 4 ctg : salle de sports, église, MCL
  - ERP 5ctg : mairie, écoles, restaurant scolaire, vestiaires foot, salle de réunion (ex cantine), bibliothèque, salle culturelle, salle paroissiale, Cléome, supérette

4. Photos d'éléments diagnostiqués en voirie

Passage protégé

Bouche d'évacuation des eaux pluviales

Hauteur de panneau

Largeur de passage

3. Démarche mise en œuvre : planning prévisionnel

- Juin 2009 : réunion publique, création du groupe de travail
- Septembre 2009 : choix d'une méthode et d'un prestataire
- Octobre à mai 2010 : élaboration du plan des espaces publics et de la voirie
- Décembre 2009 à juin 2010 : diagnostic des ERP
- Sept 2010 – décembre 2010 : priorisation et création du programme de travaux
- Janvier 2011 : délibération du conseil municipal
- 2011 – 2015 : travaux d'amélioration

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Cantenay-Epinard

240

4. Photos d'éléments diagnostiqués E.R.P.

SOCOTEC

Largeur de porte

Sanitaires

Dispositif d'accès

Poignée de porte

4. Photos d'éléments diagnostiqués en voirie

SOCOTEC

Borne et poteau

Chicane

Place de stationnement

Escalier

5. Rapports de diagnostic de l'accessibilité

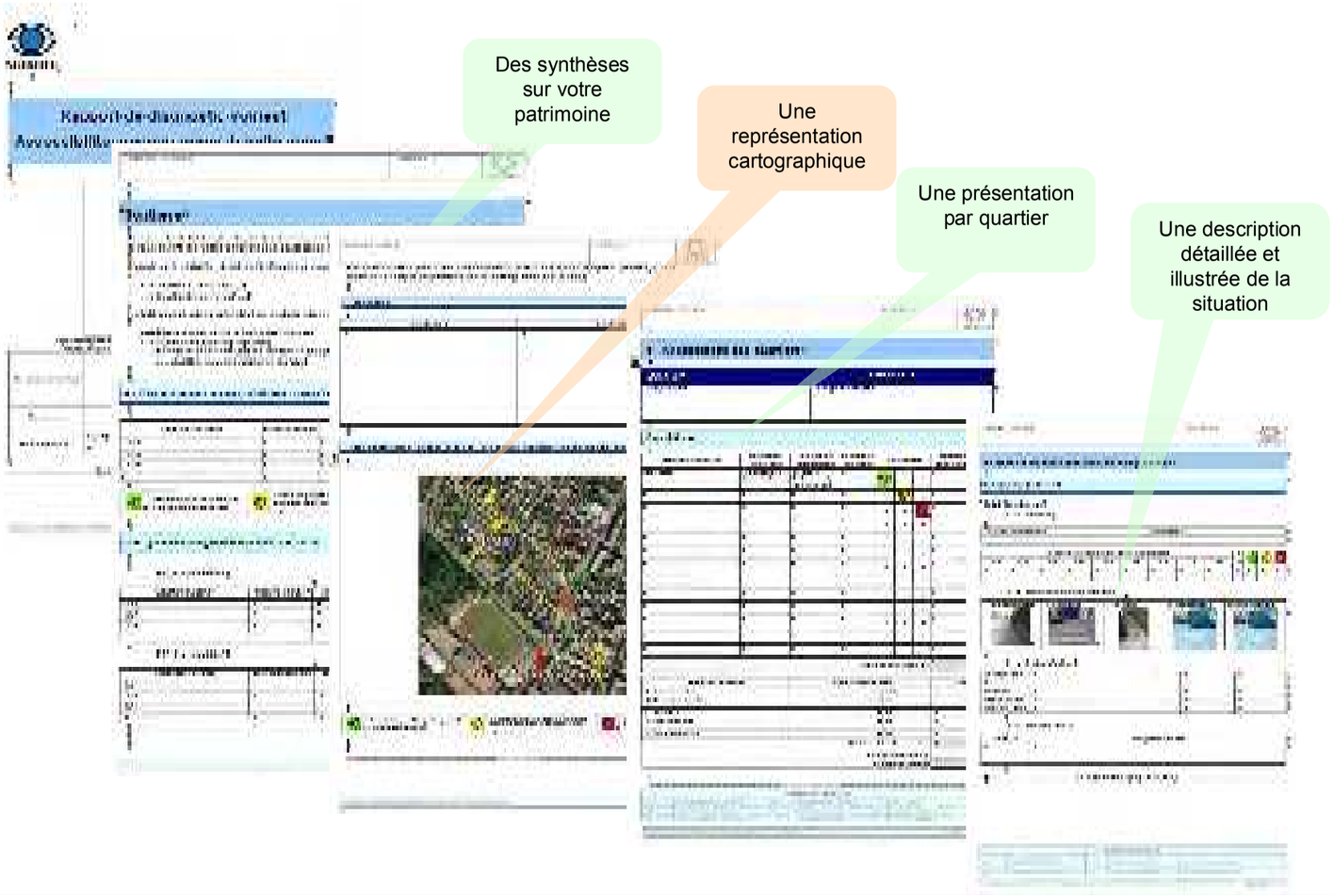

4. Photos d'éléments diagnostiqués E.R.P.

Poignée (suite)

Escalier

Signalisation

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Cantenay-Epinard
242

5. Synthèse voirie

SOCOTEC

- la majorité des **plaques de bouches d'évacuations des eaux** pluviales seront à remplacer (ouvertures supérieures à 2cm)
- les **trottoirs** ayant un revêtement ancien seront à reprendre (dévers supérieur à 2%)
- Les passages protégés sont à compléter par des **bandes de vigilance**
- Des **Zones à vitesse réduite** peuvent être crées
- Les **places de stationnement** handicapés sont à signaler et à répartir

- **3 zones sont problématiques : études à lancer**
- ***Chemin de la loge :*** *absence de cheminement sécurisant*
- ***Route de Cantenay (à proximité de la rue Logerais) :*** *cheminement pas assez large*
- ***Rue d'Angers :*** *obstacles au sol (hauteur trop faible)*

5. Les résultats

SOCOTEC

5. Synthèse ERP

- Les **sanitaires** des bâtiments seront à mettre en conformité
- Les **portes à doubles vantaux** seront à remplacer (1 vantail minimal de 0.90)
- Des **rampes d'accès** seront à créer afin d'accéder aux bâtiments possédant au minimum une marche pour entrer

- **2 bâtiments nécessitent des travaux importants**
- ***Mairie :*** *sas d'entrée non conforme*
- ***MCL*** *: obligation d'ascenseur (décision, dans un premier temps de ne pas en installer, usage déporté)*

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

5. Exemple

- ***Rue d'Angers : obstacles au sol (hauteur trop faible)***

Dent : 20 x 18 cm de haut

Boule : 35 x 20 cm de haut

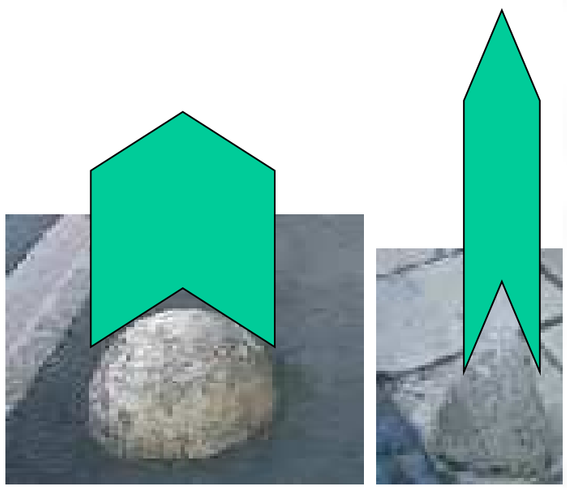

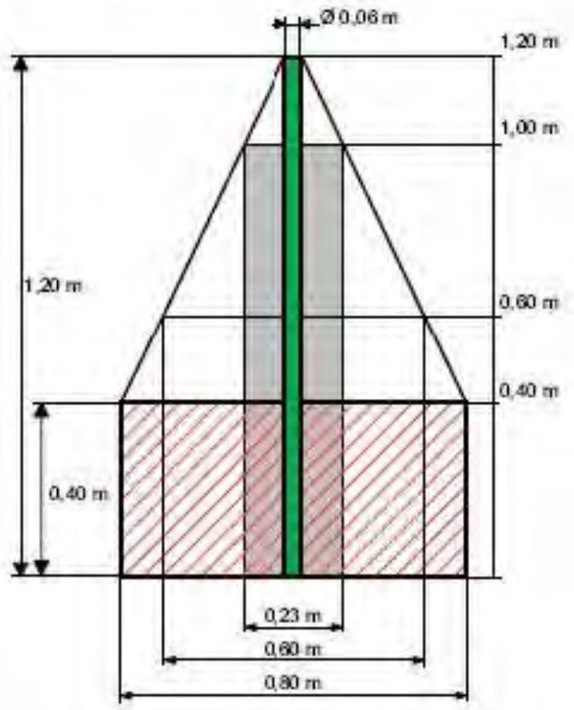

6. Etapes successives

SOCOTEC

2011 : Mise en conformité de la mairie, bureau de poste, MCL, superette et école maternelle et des voiries adjacentes; ainsi que le square du beau verger, de la route de Feneu et de l'avenue du Ronceray **Coût estimé : 38 k€ HT**

2012 : Mise en conformité des vestiaires de football et début de la mise en conformité de l'école primaire; ainsi que mise en conformité des rue de l'Ebaupin et chemins piétons associés, rue Le Masson et Lelièvre, av Charles Legras, place de la Mairie, passage des œillets et la zone des Vignes 2 **Coût estimé : 54 k€ HT**

2013 : Fin de la mise en conformité de l'école primaire, mise en conformité de la bibliothèque, du local de la fleuriste et du restaurant scolaire; ainsi que les rues adjacentes aux bâtiments, la rue de la bouteillerie et les chemins adjacents, le chemin de la Loge et la route de Cantenay **Coût estimé : 54 k€ HT**

6. CONCEPTION DU PLAN

SOCOTEC

Démarche établie par la commune afin d'élaborer le plan de mise en accessibilité (voirie et E.R.P. cumulés)

- **En premier (2011 à 2012):**
  - les sites les plus emblématiques et les plus utilisés (mairie, MCL, bureau de poste, superette, école maternelle)
  - les voiries adjacentes à ces bâtiments et les passages piétonniers
  - les voiries en travaux (square du beau verger et la route de Feneu)
- **En dernier (2015- 2016) :**
  - les zones extérieures moins fréquentées par le public (zone artisanale et rues proches des lotissements)
  - Les bâtiments en réflexion (l'annexe de la MCL, la bibliothèque)
- **Au milieu (2013 – 2014) :**
  - l'ensemble des zones non listées ci dessus

6. Actions à mettre en œuvre

- Demandes de Dérogations
  - Préfecture
  - Commission d'accessibilité
- Travaux et Urbanisme
  - Budgets annuels
  - Transports
- Information sur le plan
  - Communication population communale
  - Associations, fédérations, ABF
- Suivi du plan
  - Comité de suivi

Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Plan de PLU Communautaire - Angers Loire Métropole

6. Etapes successives

2014 : Mise en conformité de la salle de sport et son accès depuis la rue; ainsi que les rues adjacentes et les routes de Soulaires et Feneu, les rues des marottières, Leclerc, Genest, Bernier et des vallées

Coût estimé : 53 k€ H.T.

2015 : Mise en conformité des salles paroissiales et culturelles, du centre de loisirs, du rond point route de feneu, et du chemin des touches, la rue d'Angers (nécessitant une étude approfondie), des rues Marion, clos du Moulin et du Coteau **Coût estimé : 53 k€ H.T.**

2016 : Mise en conformité de la zone artisanale nord et des routes de Soulaire et Juigné, **Coût estimé : 55 k€ H.T.**

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Cantenay-Epinard

246

ÉCOUFLANT

ACCESSIBILITE D'ECOUFLANT

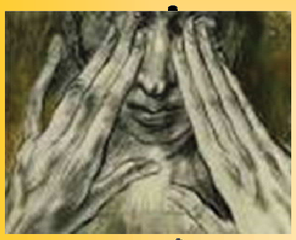

La loi «handicap» du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances,
pour la participation et la citoyenneté
des personnes handicapées

ECOUFLANT

PAVE et PROGRAMMATION des TRAVAUX

E.D.M.S
ETUDE - DIAGNOSTIC - MAINTENANCE de SIGNALISATION

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

Récapitulatif et Synthèse

BILAN et PROGRAMMATION des TRAVAUX

Année	Nature des	Coûts		Page
2012				
2013				
2014				
2015				
2016				
2017				

ACCESSIBILITE D'ECOUFLANT

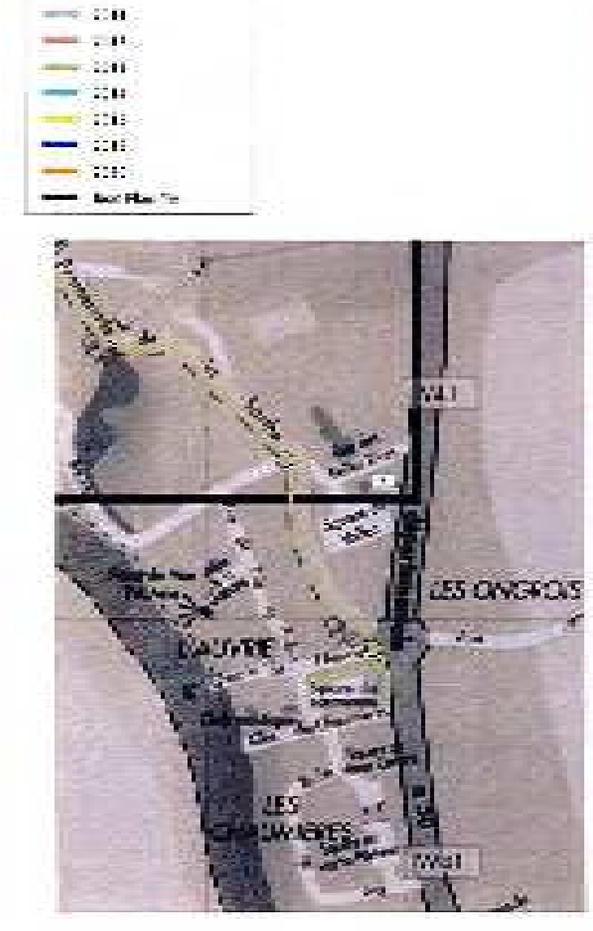

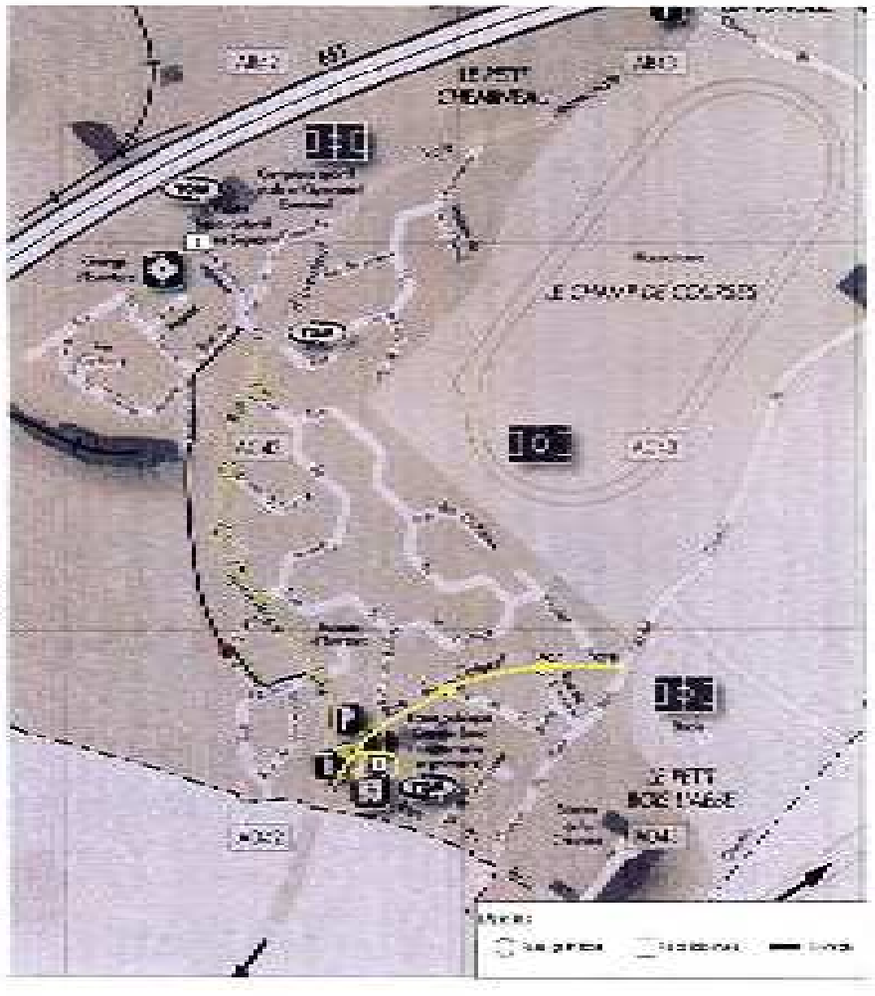

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de la Rue	Côté	Zone	Trottoir	Largeur	Code	Caractéristiques	Préconisations	Montant
Année 2023 => Rappel :								
[illegible]	Levant						Espace circulation à conforter	
Total de la Programmation								
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR ECOUFLANT								

ECOUFLANT

Récapitulatif et Sommaire

PAVE et PROGRAMMATION des TRAVAUX

Année	Nom de Rue	Coûts		Page
2020	Parking Jolie Blanche	/	14 740 €	Page 16
	Rue de Lebranche	14 740 €		Page 17
Non Planifié	Rue d'Aubry	5 059 €	26 132 €	Page 18
	Rue de Longchamp	8 746 €		Page 19
	Chemin de Longchamp à Lebranche	7 150 €		Page 20
	Sentier de La Ricarne	3 150 €		Page 21
	Rue de la Cavalerie	2 025 €		Page 22
TOTAL DES TRAVAUX			96 138 €	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/S	Trav.	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
Année 2012								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sans Objet	-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]	[illegible]	G	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des Prescriptions à Vieille Vigne								[illegible]
TOTAL BUDGET DES TRAVAUX POUR 2012								[illegible]

ECOUFLANT - TRAVAUX 2012

131

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Numéro fiche	Emplacement	Côté	Trottoir	Passage	Code	Caractéristiques	Préconisations	Montant
2015								
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	600
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	30
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	300
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 200
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 450
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	600
Total : [illegible]								4 180

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	CG	Trim.	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	CG	Trim.	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2013								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]								[illegible]

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trav.	Prio.	Code	Commune	Préconisation	Montant
Courtaud	Rue Mirabeau	G	365	1.7	24	TROTTOIR DEFONCE Travaux de reprise de la partie du trottoir située au droit de l'entrée de la propriété n°3	Remplacement de la bordure sur 1 ml et reprise de la partie de trottoir sur 2 m²	200
Courtaud	Rue Mirabeau	D	3611	1.30	21	FISSURES Présence de fissures sur la chaussée au droit de l'entrée de la propriété n°3	Fraisage de la chaussée sur 2 m² et mise en œuvre d'un enrobé à froid	300
Courtaud	Rue Mirabeau	G	5503	2.50	42	NIVEAU Présence d'un regard d'assainissement en saillie de la chaussée	Fraisage de la chaussée sur 2 m² et mise en œuvre d'un enrobé à froid	400
Courtaud	Rue Mirabeau	G	10	1.10	37	Trottoir défoncé	Remplacement de la bordure sur 1 ml et reprise de la partie de trottoir sur 2 m²	1 100
Total des travaux à envisager :								23 300
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2013 :								83 250

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trav.	Prio.	Code	Commune	Préconisation	Montant
Courtaud	Rue Mirabeau	G	365	1.7	24	TROTTOIR DEFONCE Travaux de reprise de la partie du trottoir située au droit de l'entrée de la propriété n°3	Remplacement de la bordure sur 1 ml et reprise de la partie de trottoir sur 2 m²	200
Courtaud	Rue Mirabeau	D	3611	1.30	21	FISSURES Présence de fissures sur la chaussée au droit de l'entrée de la propriété n°3	Fraisage de la chaussée sur 2 m² et mise en œuvre d'un enrobé à froid	300
Courtaud	Rue Mirabeau	G	5503	2.50	42	NIVEAU Présence d'un regard d'assainissement en saillie de la chaussée	Fraisage de la chaussée sur 2 m² et mise en œuvre d'un enrobé à froid	400
Courtaud	Rue Mirabeau	G	10	1.10	37	Trottoir défoncé	Remplacement de la bordure sur 1 ml et reprise de la partie de trottoir sur 2 m²	1 100
Total des travaux à envisager :								23 300
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2013 :								83 250

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Voie de liaison	Origine	D/G	Long.	Larg.	Code	Observations	Préconisations	Montant
2014								
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total de la Voirie								[illegible]

ECOUFLANT - TRAVAUX 2015

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trimestre	Priorité	Code	Observations	Préconisations	Montant
2014								
[illegible]		D/G	1	3	M	[illegible]	Décroûtage superficiel	30
[illegible]		D/G	1	3	M	[illegible]	[illegible]	10
[illegible]		D/G	1	3	D	[illegible]	[illegible]	150
						[illegible]		190
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX PREVUS 2014								3 000

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trimestre	Priorité	Code	Observations	Préconisations	Montant
2014								
[illegible]	[illegible]	D	1	3	M	[illegible]	[illegible]	30
[illegible]	[illegible]	D	1	3	M	[illegible]	[illegible]	200
						[illegible]		230

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

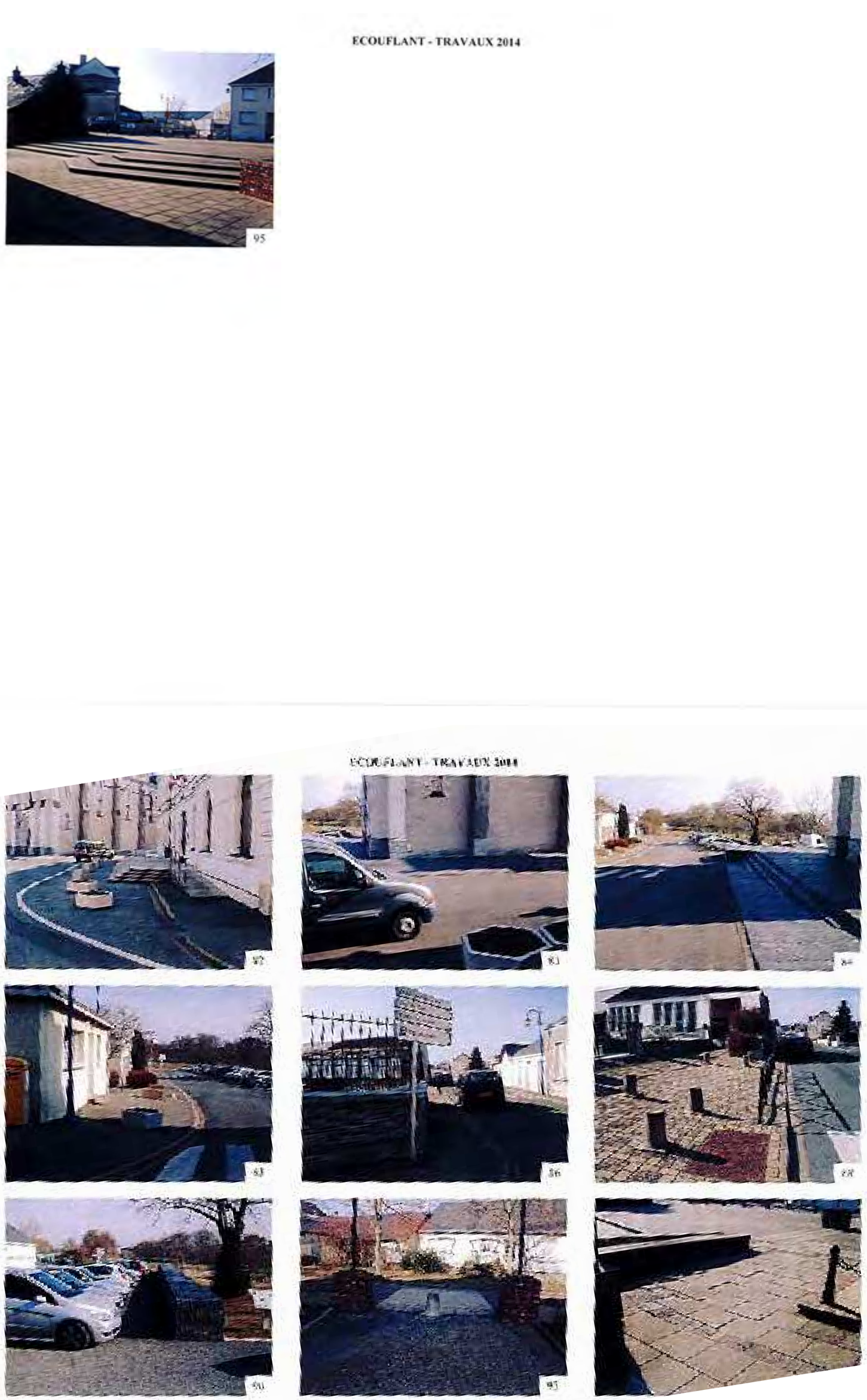

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trim.	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
[illegible]	[illegible]	D	1	15	22	[illegible]	[illegible]	8K
[illegible]	[illegible]	D	1	23	24	[illegible]	[illegible]	30K
[illegible]	[illegible]	D	1	32	28	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]	[illegible]	D	1	71	73	[illegible]	[illegible]	12K
[illegible]	[illegible]	D	1		63	[illegible]	[illegible]	12K
[illegible]								51K

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trim.	Photo	Code	Contraintes	Préconisations	Montant
2015								
Rue [illegible]	[illegible]	D	1&2	18	11	PC1 - Passage Piéton : [illegible]	[illegible]	12K
Rue [illegible]	[illegible]	D	1&2	18	24	PC1 - Passage Piéton : [illegible]	[illegible]	60K
Rue [illegible]	[illegible]	D	1&2	18	11	PC1 - Rue de l'Europe : [illegible]	[illegible]	12K
Rue [illegible]	[illegible]	D	1&2	18	24	PC1 - Rue de l'Europe : [illegible]	[illegible]	60K
Rue [illegible]	[illegible]	D	2	20	14	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]								144K

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ESCOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Voie / Section	Origine	D/G	Trav.	Poids	Long.	Caractéristiques	Observations	Montant
2015								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total de l'année de travaux								380

ECOUFLANT - TRAVAUX 2015

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trav.	Photo	Code	Constatations	Préconisations	Montant
2015								
[illegible]	[illegible]	D	1	6	C1	[illegible]	[illegible]	80
[illegible]	[illegible]	D	1	34	C1	[illegible]	[illegible]	80
[illegible]	[illegible]	D	1	34	C1	[illegible]	[illegible]	80
[illegible]	[illegible]	D	1	35	NC	[illegible]	[illegible]	
[illegible]								1450

TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2016	5 370

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trim.	Priorité	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
2021								
[illegible]	[illegible]	G	-	2	AT	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	G	-	2	AT	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	G	3	2	AT	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	G	3	2	AT	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]								[illegible]
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX POUR 2021								14 790

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trim.	Priorité	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
2020								
[illegible]	[illegible]	D/G	3	2	AT	[illegible]	[illegible]	-
[illegible]								-

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Obligé	N/V	Trav.	Phase Date	Commentaire	Préconisation	Montant
Axe Prioritaire							
[illegible]	[illegible] Grenard	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Réparation de pose [illegible] enrobé sur [illegible] (25 m²)	[illegible]
				[illegible]			[illegible]

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trong.	Portion	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
Non Planifié								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]								[illegible]

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Nom de Rue	Origine	D/G	Trong.	Portion	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
Non Planifié								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	J3	[illegible]	[illegible]	[illegible]
				Marquage de Passage piéton				[illegible]
[illegible]								[illegible]

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Numéro Bar	Origine	D/G	Trottoir	Phase	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
Non Planifié								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL [illegible]								[illegible]
TOTAL DU COUT DES TRAVAUX NON PLANIFIES								36 332

ECOUFLANT

P.A.V.E. et Programmation de Travaux

Numéro Bar	Origine	D/G	Trottoir	Phase	Code	Commentaires	Préconisations	Montant
Non Planifié								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL [illegible]								[illegible]

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

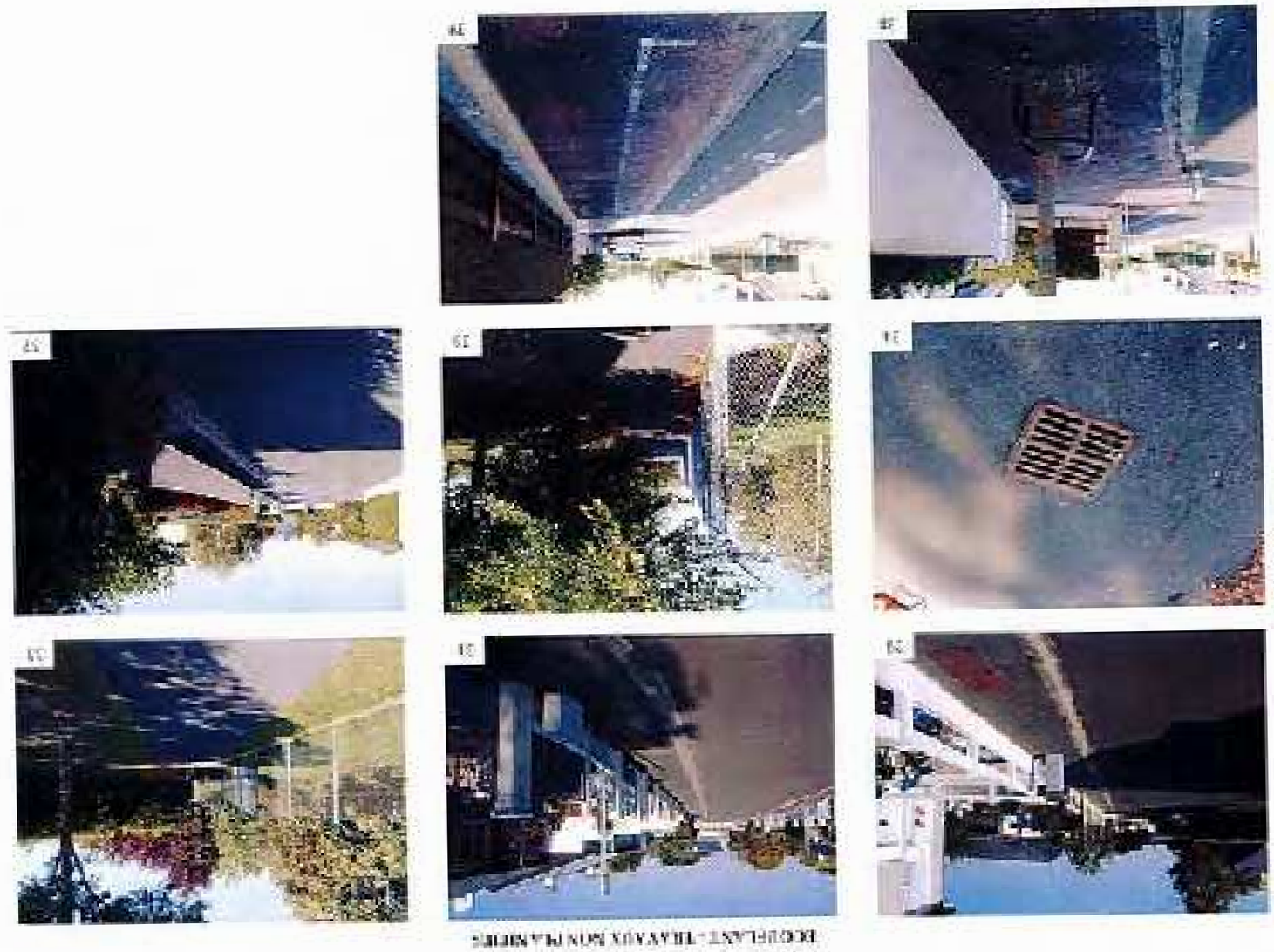

ECOUFLANT - TRAVAUX SOUS PLANCHES

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ÉCUILLÉ

Historique

Préambule

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le choix du périmètre d'étude

Synthèse du Diagnostic

Les éléments des chaines de déplacements

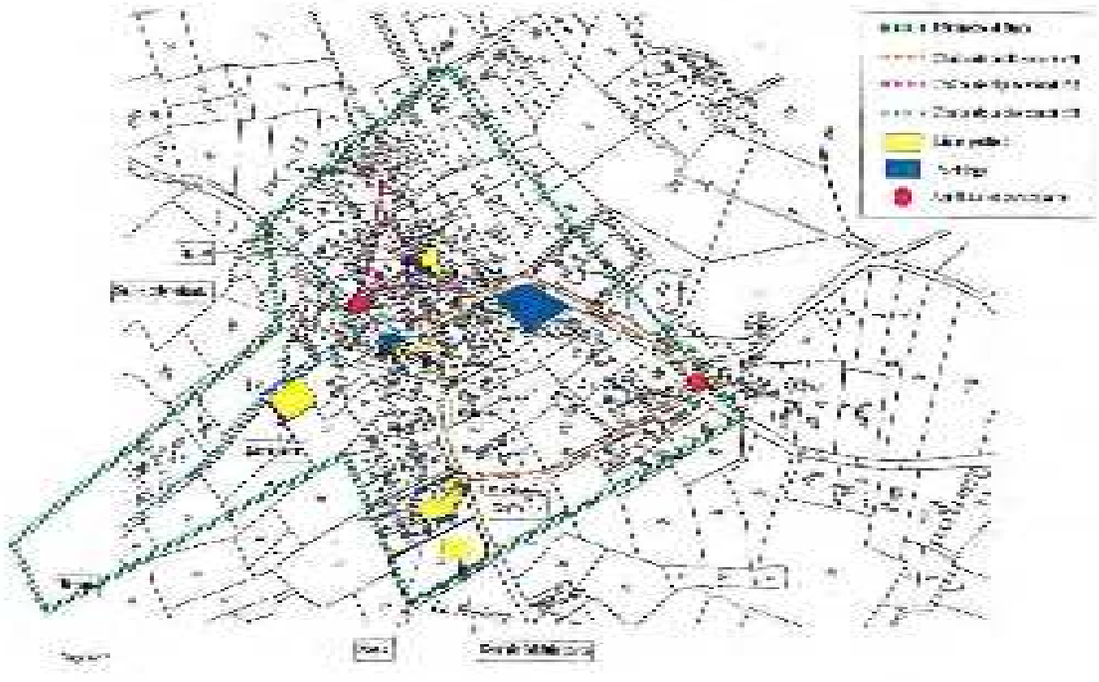

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Estimation des coûts et phasage des travaux

Synthèse des travaux à réaliser

Comme nous l'avons précédemment souligné, le travail sur l'accessibilité a été mené en parallèle à un autre projet de la commune sur la sécurisation de la traversée d'ECUILLE ce qui signifie que certains cheminements (budget et programmation des travaux) seront intégrés dans ce dernier projet.

Pour ce qui est du travail sur l'accessibilité les travaux à réaliser sont variables pour certains il s'agira de réaménager entièrement la voirie, ce sera le cas pour une partie de la chaîne de déplacement 1 et 3. Pour d'autres, il s'agira de se mettre en conformité, notamment sur les aspects de signalisation (chaîne de déplacement 1). Enfin, pour le centre d'ECUILLE, il s'agira principalement d'identifier les cheminements piétonniers pour gérer au mieux les différents flux (piétons et véhicules).
De la même façon, et afin de réguler les flux des passages piétons seront à créer n'existant pas actuellement).

Aucun système de ralentissement sur chaussée n'a été validé lors de la création des passages piétons, la commune se tiendra informée sur l'évolution des dispositifs actuellement à l'essai.

Hormis les travaux clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un diagnostic de l'éclairage public (jusqu'à l'école).

De la même façon, à chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réévaluation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changement de projet au sein de la commune ...).

Voir annexes 2 : Solutions techniques.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Modalités de révision du Plan

Le groupe de travail initialement constitué sera également pour mission de suivre les modalités de révision du plan.

Ainsi, le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an. Elle consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.

Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale accessibilité de la CCLS.

Le plan sera révisé tous les 3 ans, elle consistera en :

- Une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés
- Un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- Une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le Conseil Municipal et sera transmise à la commission communale accessibilité de la CCLS.

Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandée.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Approuvé le :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Les éléments des chaînes de déplacements

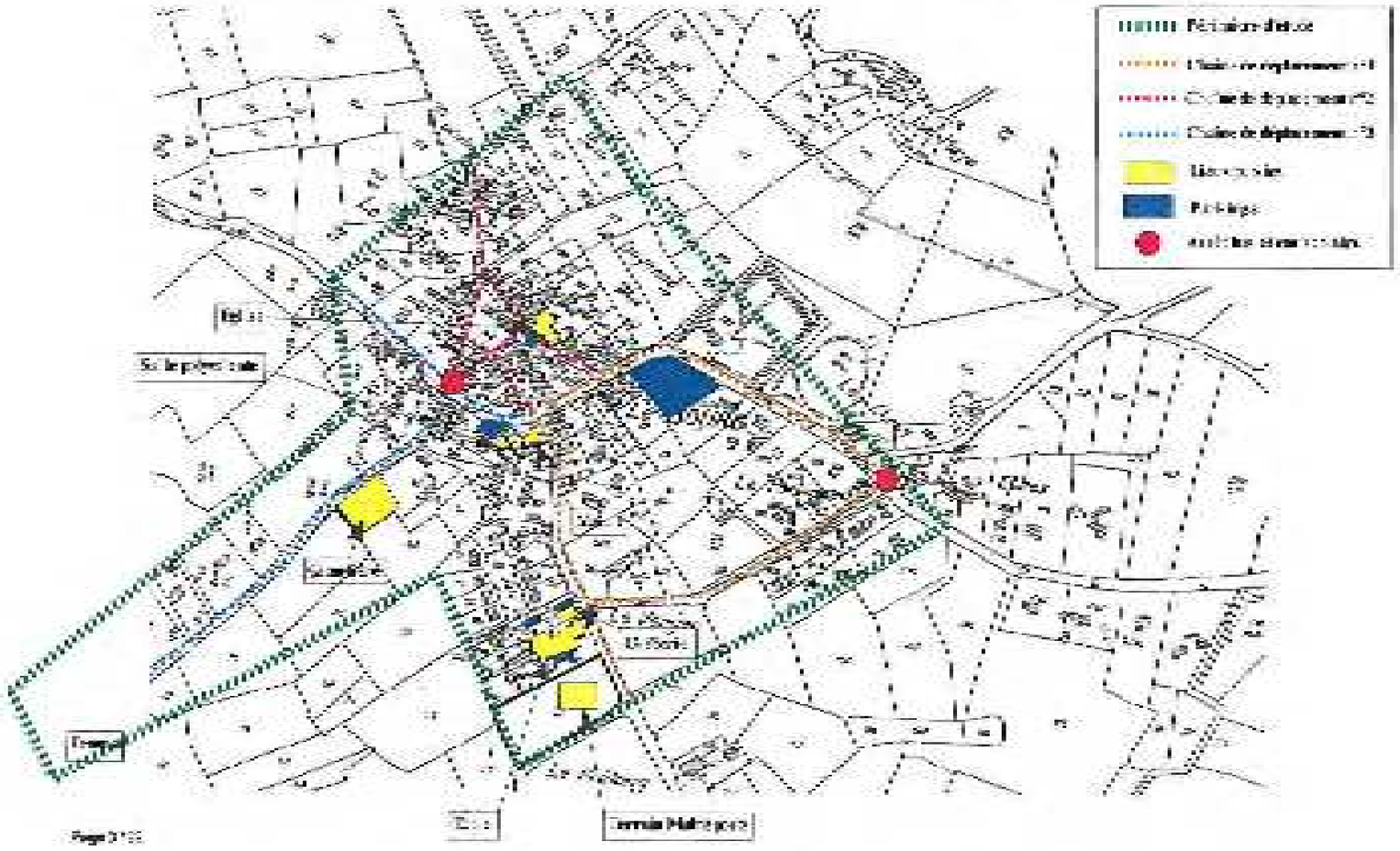

Synthèse du Diagnostic

Sur le cimetière de l'école, la commune a une appréciation relativement juste.

A noter l'absence de trottoirs sur les chaînes de déplacement 2 et 3 (centre bourg et boucle extérieure).
Pour la chaîne de déplacement 1 (boucle école), une partie (rue de la mairie) est en adéquation avec la réglementation pour le reste soit absence de trottoirs soit largeur de trottoir inférieure à 1,40 m, dans certains cas infranchissables.

Sur la zone de l'étude, il existe 3 passages piétons. Ils ne comprennent ni de bandes d'éveil et de vigilances, ni de contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les non et malvoyants.

Les parkings sont relativement bien implantés (mairie, salle des associations, église, école) mais le sont peu. Voire ces dans certains cas) signalés. A noter l'absence de parking pour le cimetière.
Les places GIG-GIC sont à créer pour l'ensemble des parkings des établissements recevant du public (ERP) ainsi que pour le terrain multisport nouvellement créé (Installation Ouverte au Public).
D'une façon générale, le stationnement n'est pas matérialisé.

Le diagnostic de l'éclairage sur le n'a pas été effectué car les relevés sur terrain ont été réalisés en journée.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Diagnostic

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre de l'étude a été établi en prenant en compte :

- Les sites recevant du public (mairie, salle des associations, église, cimetière, école, terrain multisport),
- Les chaînes de déplacement permettant de se déplacer d'un site à un autre,
- Les logements des personnes à mobilité réduite connues à ce moment de l'état des lieux (essentiellement une population de personnes âgées),
- Les cheminements privilégiés utilisés par les riverains.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Page 1 sur

Chaîne de déplacement n°1 — Rue du Pré Long N

Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	NON
Largeur trottoir	Satisfaisante
Revêtement trottoir	Satisfaisant
Dalle podotactile	Dalles podotactiles non conformes
Bateau	OUI
Pente	OUI
Bande d'éveil aux abords	NON
Passage piétons	Absence de passages piétons
Feux tricolores	NON
Largeur	Non adapté
Ressaut	Non adapté
Nature des revêtements	Non adapté
	Non adapté
Autres observations	Non adapté

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du passage	Inexistant
Bandes podotactiles	NON
Eclairement nocturne	NON
Traversée centrale	OUI
Refuge	Non adapté
Autres observations	Non adapté

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage au sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimensionnement	Non adapté
Stationnement longitudinal	Non adapté
Stationnement en épi	Non adapté
Stationnement en bataille	Non adapté
Parking dédié	Non adapté
Mobilier d'accompagnement	Non adapté
Autres observations	Stationnement gênant sur trottoir

Etablissements Recevant du Public

Point ERP à proximité

Observations générales

Page 2 sur

Chaîne de déplacement n°1 — Rue du Pré Long N

Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	NON
Largeur trottoir	Inexistant
Revêtement trottoir	Absence de trottoir
Dalle podotactile	Dalles podotactiles non conformes
Bateau	OUI
Pente	OUI
Bande d'éveil aux abords	OUI
Feux tricolores	NON
Passage piétons	OUI
Largeur	Non adapté
Ressaut	Non adapté
Nature des revêtements	Non adapté
	Non adapté
Autres observations	Non adapté

Passages Piétons	
Présence de passages	OUI
Etat du passage	Inexistant
Bandes podotactiles	OUI
Eclairement nocturne	OUI
Traversée centrale	OUI
Refuge	Non adapté
Autres observations	Non adapté

Stationnement et interface avec l'espace piétons	
Marquage au sol GIC – GIG	NON
Marquage vertical GIC – GIG	NON
Dimensionnement	Non adapté
Stationnement longitudinal	Non adapté
Stationnement en épi	Non adapté
Stationnement en bataille	Non adapté
Parking dédié	Non adapté
Mobilier d'accompagnement	Non adapté
Autres observations	Pas de stationnement

Etablissements Recevant du Public

Point ERP à proximité

Accessibilité aux mal voyants des abords de la voirie et des espaces publics : Voir avis

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

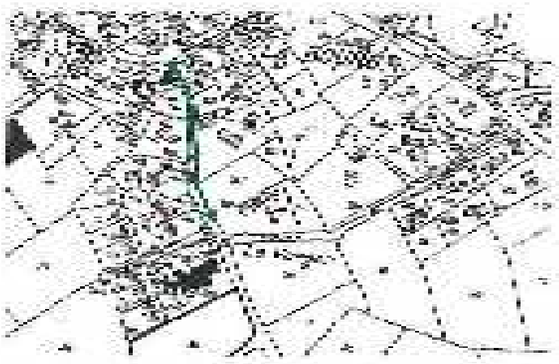

Observations générales

Page 1 / 2

Grille de diagnostic n° 1 — Rue de la Mairie

Espace Piétons – Voirie

Accès	OUI
Largeur utile	1,40m
Revêtement de sol	Enrobé
Ressaut transversal	Absence
Devers	<2%
Pente	<5%
Franchissement de bordure	Abaissé
Aires d'éveil de vigilance	NON
Présence d'obstacle	NON
Nature des obstacles	
Type	
Traitement	
Signalétique d'obstacles	Potelet peint en jaune contrasté
Autres observations	Conforme

Passages Piétons

Présence de passage	OUI
Etat du passage	Bon état
Bandes podotactiles	OUI
Feux de signalisation	OUI
Passage Protégé	Non
Chanfrein	Non
Autres observations	Conforme

Stationnement et interface avec l'espace piétons

Marquage GC – GC	OUI
Marquage arrêt bus GC – GC	OUI
Présence de stationnement	Espace réservé aux PMR à proximité
Nombre de places	2 places
Dont PMR	OUI
Dont livraison	Non
Dont autre	Arrêt bus
Type de délimitation	Marquage au sol
Traitement espace piéton	Sol
Autres observations	Stationnement conforme

Etablissement Recevant du Public :

Grille de diagnostic n° 2 — Allée du Verger

Espace Piétons – Voirie

Accès	OUI
Largeur utile	1,40m à 2,00m
Revêtement de sol	Enrobé et pavés autobloquants
Ressaut transversal	Présence de ressaut de 2cm
Devers	2%
Pente	<5%
Franchissement de bordure	Abaissé
Aires d'éveil de vigilance	Non présentes
Présence d'obstacle	NON
Nature des obstacles	
Type	
Traitement	
Signalétique d'obstacles	Potelet peint en jaune contrasté sur 2 côtés
Autres observations	Conforme

Passages Piétons

Présence de passage	NON
Etat du passage	Inexistant
Bandes podotactiles	NON
Feux de signalisation	NON
Passage Protégé	Non
Chanfrein	Non
Autres observations	Conforme

Stationnement et interface avec l'espace piétons

Marquage GC – GC	NON
Marquage arrêt bus GC – GC	NON
Présence de stationnement	Stationnement sauvage sur trottoir
Nombre de places	Environ 5
Dont PMR	Non
Dont livraison	Non
Dont autre	Arrêt bus
Type de délimitation	Aucune
Traitement espace piéton	Sol
Autres observations	Stationnement sauvage sur trottoir

Observations générales

Etablissements Recevant du Public :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales
Parc [illegible]
Largeur voie : 3.2m
Voie parallèle à la [illegible]
Les [illegible] sur [illegible]
[illegible]
[illegible]

Page 1 / 12

Grille de diagnostic n°2	Rue des Caves
Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	Non
Largeur trottoir	Inexistant
Revêtement trottoir	Inexistant
Etat trottoir	Inexistant
Bordure	Non
Pente	Non
Hauteur bordure trottoir	Inexistant
Présence mobilier urbain	Non présent
Présence arbre	Non
Nombre arbre	Aucun
DEE	Aucun
Nature arbre	Aucun
Présence conflits fonctionnels	Absence de signalisation horizontale Absence de signalisation verticale Absence de trottoir
Autres observations	Aucune observation

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Abaissements bordures	NON
Signalisation verticale	NON
Nombre d'arbre	Aucun
Commentaire	Aucun commentaire
Autres observations	Aucune observation

Stationnement et interférences avec l'espace piétons	
Marquage au sol OUI - NON	Aucun stationnement
Marquage vertical OUI - NON	Aucun stationnement
Dépose minute [illegible]	Aucun stationnement
Revêtement de la voie	Gravillonné
Etat du revêtement	Inexistant
Qualité du revêtement	Inexistant
Pente de la voie	Inexistant
Ressaut entre voie et trottoir	Inexistant
Autres observations	Aucune observation particulière

Equipements Recevant du Public
Aucun équipement recensé

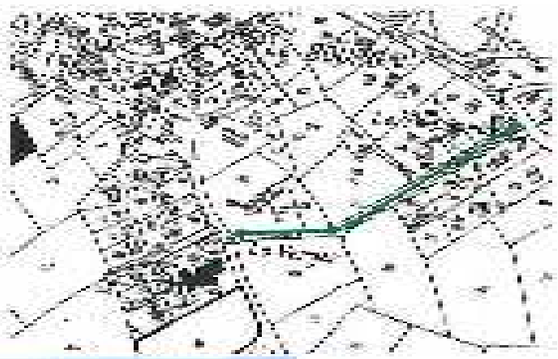

Observations générales
[illegible]

Page 1 / 12

Grille de diagnostic n°1	Rue du Faitreau
Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	Non
Largeur trottoir	Inexistant
Revêtement trottoir	Inexistant
Etat trottoir	Inexistant
Bordure	Non
Pente	Non
Hauteur bordure trottoir	Non
Présence mobilier urbain	Non présent
Présence arbre	Non
Nombre arbre	Aucun
DEE	Aucun
Nature arbre	Aucun
Autres conflits fonctionnels	Absence de signalisation horizontale Absence de signalisation verticale
Autres observations	Aucune observation

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Etat du marquage	Inexistant
Abaissements bordures	NON
Signalisation verticale	NON
Nombre d'arbre	Aucun
Commentaire	Aucun commentaire
Autres observations	Aucune observation

Stationnement et interférences avec l'espace piétons	
Marquage au sol OUI - NON	NON
Marquage vertical OUI - NON	NON
Dépose minute [illegible]	Inexistant
Revêtement de la voie	Enrobé
Etat du revêtement	Inexistant
Qualité du revêtement	Inexistant
Pente de la voie	Inexistant
Ressaut entre voie et trottoir	Inexistant
Autres observations	Aucune observation particulière

Equipements Recevant du Public
Aucun équipement recensé

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Page 3 / 11

Chainer n°2 — Rue de l'Eglise (de part et d'autre de la place de l'Eglise)

Espace Piétons – Voirie

Trottoirs	NON
Largeur utile	Passage < 1,40 m
Revêtement de sol	Sans objet
Bande podotactile	Sans objet
Stop	Oui
Accès	Oui
Hauteur trottoir accessible	Oui
Pentes et dévers acceptables	Oui (pente longitudinale)
Présence de mobilier	Non
Signalisation horizontale	Sans objet
Signalisation verticale	Sans objet
Eclairage	Sans objet
Abaissés de trottoirs accessibles	Trottoirs inexistants
Autres observations	Rétrécissement - Accotement

Passages Piétons

Présence de passage piétons	Non
Etat du marquage	Absent
Bandes podotactiles	Non
Equipement sonore	Non
Passage mixte	Oui
Chaussée	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et cheminements avec espace piétons

Marquage au sol (GIC - GIG)	Sans objet
Marquage vertical (GIC - GIG)	Sans objet
Dimensions des emplacements	Sans objet
Revêtement de sol	Sans objet
Bande podotactile	Sans objet
Cheminement	Sans objet
Pente acceptable	Sans objet
Accessibilité des commerces	Sans objet
Autres observations	Trottoirs inexistants

Etablissements Recevant du Public

Pas d'ERP à proximité

Observations générales

Page 1 / 11

Chainer n°2 — Rue de l'Eglise (du calvaire à la rue de Cavet)

Espace Piétons

Trottoirs	NON
Largeur utile	Largeur inférieure à 1,40m
Revêtement de sol	Sans objet
Bande podotactile	Sans objet
Stop	Oui
Accès	Oui
Hauteur trottoir accessible	Oui
Pentes et dévers acceptables	Oui (pente longitudinale)
Présence de mobilier	Non
Signalisation horizontale	Sans objet
Signalisation verticale	Sans objet
Eclairage	Sans objet
Abaissés de trottoirs accessibles	Trottoirs inexistants - Accotement Accotement herbeux
Autres observations	Accotement herbeux

Passages Piétons

Présence de passage piétons	Non
Etat du marquage	Absent
Bandes podotactiles	Non
Equipement sonore	Non
Passage mixte	Oui
Chaussée	Sans objet
Autres observations	Sans objet

Stationnement et cheminements avec espace piétons

Marquage au sol (GIC - GIG)	Sans objet
Marquage vertical (GIC - GIG)	Sans objet
Dimensions des emplacements	Sans objet
Revêtement de sol	Sans objet
Etat du cheminement	Sans objet
Dévers acceptable	Sans objet
Pente acceptable	Sans objet
Passage piétons accessible	Sans objet
Autres observations	Trottoirs inexistants

Etablissements Recevant du Public

Pas d'ERP à proximité

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales
Pas d'accessibilité possible
Les places de stationnement ne sont pas matérialisées
Les passages piétons ne sont pas aménagés
Absence d'église : il n'y a pas de cheminement accessible jusqu'à la porte
Manque de 1 m sur la largeur du trottoir face au bâtiment n°1
Manque de 1,2 m pour accéder aux bâtiments publics (mairie et école)
Possibilité de créer un cheminement accessible le long de l'église

Page 11/22

Chaîne de déplacement n°2 : Rue de l'Eglise de l'espace vert à la RD74	
Espace Piéton - Voirie	
Pente	> 4%
Dévers	Non conforme
Profondeur de cheminement	Non conforme
Ressaut	Non conforme
Largeur	> 1,40 m
Pente	< 4%
Nature du revêtement	Conforme
Largeur de cheminement	> 1,40 m
Présence de bordures	Conforme
Présence de marches	Conforme
Contraste	Conforme
Nature des revêtements podotactiles	Absence de bandes d'éveil de vigilance
	Absence de bandes podotactiles
Mobilier urbain	Conforme
Passages Piétons	
Présence de passages	Non
Etat du marquage	Usé
Bandes podotactiles	Non
Equipement sonore	Non
Pente	0%
Dévers	Conforme
Aires de dégagement	Conforme
Stationnement et cheminement vers les espaces piétons	
Marquage au sol PMR - GIC	Non
Marquage vertical PMR - GIG	Non
Dimensions stationnement	Non adapté
Pente du stationnement	Conforme
Dévers du stationnement	Conforme
Continuité cheminement	Conforme
Ressauts	Conforme
Passage piéton	Conforme
Mobilier urbain	Absence de mobilier urbain
Etablissements Recevant du Public	
Pas d'ERP sur ce secteur	

Observations générales
Pas d'accessibilité possible
Les places de stationnement ne sont pas matérialisées
Les passages piétons ne sont pas aménagés
Absence d'église : il n'y a pas de cheminement accessible jusqu'à la porte
Manque de 1 m sur la largeur du trottoir face au bâtiment n°1
Manque de 1,2 m pour accéder aux bâtiments publics (mairie et école)
Possibilité de créer un cheminement accessible le long de l'église

Page 11/22

Chaîne de déplacement n°3 : Place de l'Eglise	
Espace Piéton - Voirie	
Pente	> 4%
Dévers	Non conforme
Profondeur de cheminement	Non conforme
Ressaut	Non conforme
Largeur	> 1,40 m
Pente	< 4%
Nature du revêtement	Non conforme
Largeur de cheminement	> 1,40 m
Présence de bordures	Non conforme
Contraste	Non conforme
Mobilier urbain	Non
Nature des revêtements podotactiles	Absence de bandes podotactiles
	Bandes podotactiles non conformes
	Absence de bandes d'éveil de vigilance
Entrave des voiries	Conforme
Passages Piétons	
Présence de passages	Non
Etat du marquage	Usé
Bandes podotactiles	Non
Equipement sonore	Non
Pente	0%
Dévers	Conforme
Aires de dégagement	Conforme
Stationnement et cheminement vers les espaces piétons	
Marquage au sol PMR - GIC	Non
Marquage vertical PMR - GIG	Non
Dimensions stationnement	Non adapté
Pente du stationnement	Conforme
Dévers du stationnement	Conforme
Continuité cheminement	Conforme
Ressauts	Conforme
Passage piéton	Conforme
Mobilier urbain	Absence de mobilier urbain
Etablissements Recevant du Public	
Pas d'ERP sur ce secteur	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

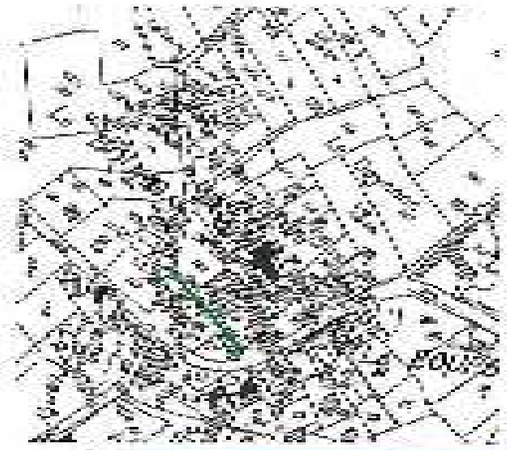

Observations générales

Piéton accidentel avec voiture
Passage piétons discontinu et non adapté aux PMR
Largeur voie : 5 mètres
Présence arbres

Page 7 sur 22

Grains de déplacement n°2 — Passage du Chanvre

Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	NON
Largeur mini	Non adapté
Revêtement du sol	Non adapté
Etat du revêtement	Non adapté
Devers	OUI
Pente	OUI
Hauteur des bordures	OUI
Présence de mobilier	OUI
Présence de passage	OUI
[illegible]	OUI
[illegible]	OUI
[illegible]	OUI
Aménagements cyclables	Chaussée partagée – Sans marquage
	Chaussée partagée
Présence de voitures	Nombreuses voitures stationnées

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Bandes podotactiles	Absentes
Abaissement des bordures	NON
Traversée piétonne	NON
Visibilité	OUI
Eclairage	Suffisant
Aménagements cyclables	Suffisant

Stationnement et interactions avec les espaces piétons	
Marquage GIC-GIG	NON
Marquage GIC-PMR	NON
Dimensions stationnement	NON
Revêtement du sol	Non adapté
Etat du revêtement	Non adapté
Qualité du revêtement	Non adapté
Pente du devers	Non adapté
Passage piétons adapté	Non adapté
Autres observations	Pas de stationnement

Etat des lieux du Réseau du Public

Pas de trottoir sur la route

Observations générales

Pas de stationnement aménagé
Absence de passage piétons
Largeur voie : environ 5 m
Présence arbres
Présence de passages piétons discontinus
Présence de voitures

Page 8 sur 22

Grains de déplacement n°2 — Place du Carré

Espace Piétons – Voirie	
Trottoir	NON
Largeur mini	Non adapté
Revêtement du sol	Non adapté
Etat du revêtement	Non adapté
Devers	OUI
Pente	OUI
Hauteur des bordures	OUI
Présence de mobilier	OUI
Présence de passage	OUI
[illegible]	OUI
[illegible]	OUI
[illegible]	OUI
Aménagements cyclables	Chaussée partagée – Sans marquage
	Chaussée partagée
Présence de voitures	Nombreuses voitures stationnées

Passages Piétons	
Présence de passages	NON
Bandes podotactiles	Absentes (GIC) – Présentes (GIG)
Abaissement des bordures	NON
Traversée piétonne	NON
Visibilité	OUI
Eclairage	Suffisant
Aménagements cyclables	Suffisant

Stationnement et interactions avec les espaces piétons	
Marquage GIC-GIG	NON
Marquage GIC-PMR	NON
Dimensions stationnement	Non adapté
Revêtement du sol	Non adapté
Etat du revêtement	Non adapté
Qualité du revêtement	Non adapté
Pente du devers	Non adapté
Passage piétons adapté	Non adapté
Autres observations	Pas de stationnement

Etat des lieux du Réseau du Public

Pas de trottoir sur la route

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

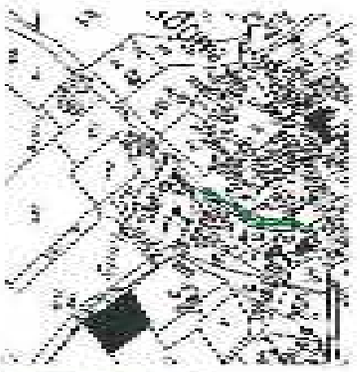

Observations générales

Page 8 / 22

Chaine de déplacement n°1	Rue des Ecoles (rue de la Terrasse à la rue du Marché)
Espaces Piétons – Voirie	
Trottoirs	>1,40 m
Largeur utile	<1,40 m
Revêtement de sol	Irrégulier
Entretien	Moyen à médiocre
Dévers	<2%
Pente	<5%
Ressauts ou obstacles	Non
Traversées piétonnes	Oui
Abaissements de trottoirs	Oui
Largeur des passages piétons	>2,50 m
Refuge	Oui
Balisage podotactile	Présence de plots podotactiles sur certains passages piétons
	Absence
Autre observation	
Passages Piétons	
Type de passage	Zébra
Eclairage	Eclairé
Feux tricolores	Non
Signalisation verticale	Non
Passage visible	>30m
Confort	Bon état
Autre observation	Bon état
Stationnement situé à proximité avec l'espace piétons	
Marquage GIG-GIC	NON
Marquage vertical GIG-GIC	NON
Emplacements réservés	Absence
Stationnement illicite	Absence
Stationnement gênant	Absence
Gêne à la circulation	Absence
Panneaux	Absence
Marquage au sol	Absence
Autre observation	Pas de stationnement constaté
Etablissements Recevant du Public	
Aucun établissement recevant du public à proximité concernée par cet itinéraire	

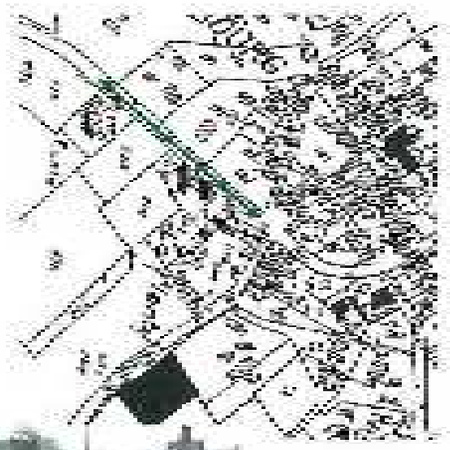

Observations générales

Page 8 / 22

Chaine de déplacement n°1	Rue des Ecoles (rue 2 à 10)
Espaces Piétons – voirie	
Trottoirs	Non
Largeur utile	>1,40 m à 2,50 m
Revêtement de sol	Irrégulier – non adapté
Entretien	Moyen
Dévers	<2%
Pente	<5%
Ressauts ou obstacles	<2cm
Présence de bordures	>2cm – gêne piéton
Passage abaissé	Oui
	Oui
	Oui
	Oui
Balisage podotactile	Absence
	Présence – Conforme
Autre observation	Bon état général
Passages Piétons	
Type de passage	Zébra
Eclairage	Eclairé
Feux tricolores	Non
Signalisation verticale	Non
Passage visible	>30m
Confort	Bon état
Autre observation	Bon état
Stationnement situé à proximité avec l'espace piétons	
Marquage GIG-GIC	NON
Marquage vertical GIG-GIC	NON
Emplacements réservés	Absence
Stationnement illicite	Absence
Stationnement gênant	Absence
Gêne à la circulation	Absence
Panneaux	Absence
Marquage au sol	Absence
Autre observation	Pas de stationnement constaté
Etablissements Recevant du Public	
Aucun établissement recevant du public à proximité concernée par cet itinéraire	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

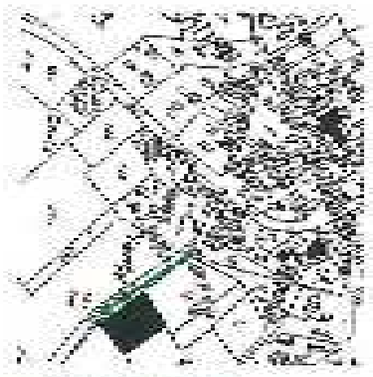

Observations générales

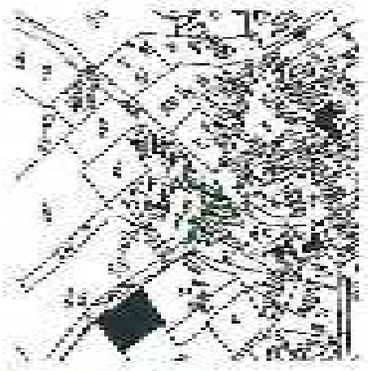

Observations générales

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

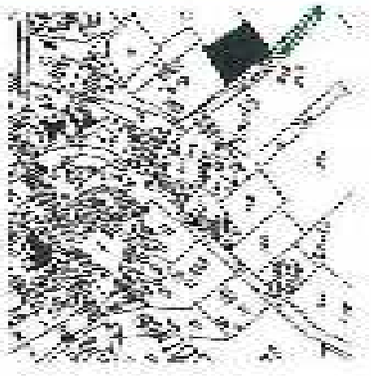

FENEU

SOCOTEC

Agence d'ANGERS
122, Rue du Chateau
d'Orgemont B.P. 50206
49002 ANGERS Cedex 01
Tel : 02.41.68.67.00
Fax : 02.41.68.67.49

Rapport de diagnostic des voiries
Accessibilité aux personnes handicapées

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso

Commune	**Commune de FENEU**	N° de l'affaire : DAK 2101/1
		Référence du rapport : 215B0/12/551
Demandeur	Mairie de FENEU	Date de la visite : 06, 08 et 22 Décembre 2011
Auteur du rapport	Nom : Signature : David CLAVREUL	Date du rapport : 06/02/2012

SOMMAIRE

Synthèse 3
A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées 3
B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones 3
Légende : 3
C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux 4
D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité 4
E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune 5
1 - Objet de la mission 8
2 - Déroulement de l'intervention 8
3 - Caractéristiques de la commune 9
4 - Accessibilité des zones 10
5 - Résultats détaillés des investigations 13
5.1 Zone centrale 13
5.2 Zone périphérique 19
ANNEXE : signalétique et feux tricolores 37
Annexe 1 : signalétique 37
Annexe 2 : feux de circulation permanents 38

*

* *

Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries de la commune, un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé.

Il a porté sur le périmètre de voies sélectionnées en concertation avec les représentants de la commune, à savoir:

- Zone centrale: Rue de la Cure, Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise), Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure), Place de l'Eglise, Ruelle des vignes, Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale)
- Zone périphérique: Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus), Rue de Juigné à rejoindre le cimetière, Rue de Grez à rejoindre l'école privée, Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon), Rue du Bignon, Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré), Rue de Querré, Rue du Bois au Jugé, Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné, Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré), Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers), Rue des Pommiers, Rue du Val de Suine, Rue de la fontaine rouillée, Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné, Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange, Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné)

Les tableaux suivants en présentent une synthèse classée selon les critères ci après :

- Niveau d'accessibilité actuel de la commune
- Synthèse budgétaire des coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement
- Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Une appréciation générale des facteurs impactant la mise en accessibilité de la commune est ensuite proposée.

A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées

Quartier ou zone	Nombre de rues	Linéaire des rues			
Zone centrale	6	1000	1	4	1
Zone périphérique	17	3730	3	12	2
		Total	4	16	3

Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

B – Synthèse budgétaire selon le classement des zones

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité des zones selon leur classement (k€ HT)	
	Zone 1	Zone 2
Zone centrale	52.2	0
Zone périphérique	0	225
Sous totaux	52.2	225
Total	277.2	

Légende :

- Zone 1: Centre ville
- Zone 2: Zone périphérique

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551

C – Synthèse budgétaire par priorité de travaux

Quartier ou zone	Coûts de mise en accessibilité par priorité de travaux (k€ HT)			
	P1	P2	P3	Total
Zone centrale	52.2	0	0	52.2
Zone périphérique	225	0	0	225
Total	277.2	0	0	277.2

Légende :

- P1: Travaux à programmer à court terme (écart induisant un risque important pour les usagers)
- P2: Travaux à programmer à moyen terme (écart bloquant)
- P3: Travaux à programmer à long terme (écart créant une gêne mais non bloquant)

D – Bilan : appréciation qualitative des facteurs d'accessibilité

Points forts	Points faibles
Commune présentant une faible déclivité	De nombreuses non conformités sur les largeurs et les dévers de cheminements Peu de places adaptées concernant le stationnement Carrefour de la route de Champigné et rue de l'Eglise ayant un fort trafic avec un niveau d'accessibilité très faible

E – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune

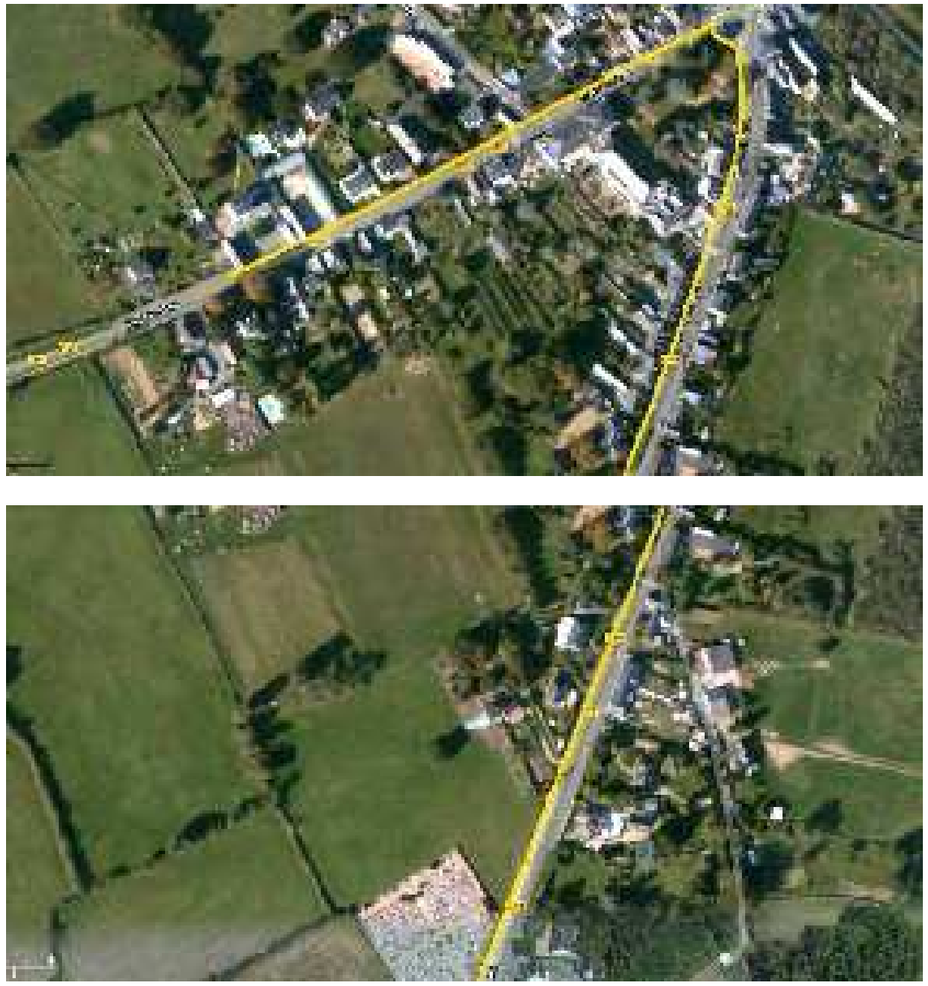

Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

1 - Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC comporte les éléments suivants :

- Sélectionner les voiries à diagnostiquer selon les critères convenus avec le client ;
- Effectuer une visite sur site pour relever les écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur (hors signalétique et feux tricolores, qui font l'objet d'un traitement générique en annexe du présent rapport),
- Préconiser les travaux permettant à la commune de respecter ces obligations,
- Evaluation du coût hors taxes de ces travaux ;
- Classer les travaux par priorité d'action.

Contexte réglementaire :
Les avis de SOCOTEC ont pour référentiel l'arrêté du 15/01/2007 définissant les dispositions minimales à mettre en œuvre sur les voiries et espaces publics de la commune pour assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à donner au rapport :
Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.
Ce plan doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.
Certains travaux peuvent cependant faire l'objet d'une dérogation s'ils présentent des impossibilités techniques.
Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande au préfet sous la forme d'un dossier en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents justifiant cette demande. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception, l'avis demandé est réputé favorable.

2 - Déroulement de l'intervention

- **Examen documentaire** : préalablement à la visite sur site, SOCOTEC effectue un examen des documents mis à sa disposition tels que définis dans le contrat (descriptifs, plan de déplacement urbain, du plan local de déplacement, du plan de zonage des emplacements réservés, …) ;

- **Paramétrage** : Sélection des zones géographiques et voies à expertiser en fonction de la méthodologie définie, et mise au point des modes de classement des zones et de priorisation des travaux.

- **Visite** : lors de la visite, les écarts entre l'état existant et les obligations réglementaires sont relevés, des préconisations de solutions sont proposées.

- **Rendu** : le diagnostic se concrétise par l'établissement du présent rapport

Rappel : Les avis de SOCOTEC sont formulés sur la base d'un examen visuel des ouvrages visibles et visitables : aucun démontage, sondage ou essai destructif n'a été réalisé.

Nota : les coûts des préconisations de travaux sont estimatifs, et servent de base à l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries. Ils devront être complétés avant la réalisation des travaux.

Documents examinés pour la visite
Plan de la commune

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

3 - Caractéristiques de la commune

Denomination et localisation

Commune de FENEU

Région : Pays de Loire

Département : Maine et Loire

Code postal : 460

Etendue

Superficie :

Nombre d'habitants :

Km voiries :

ERP situes sur la commune

Nombre d'ERP :

Etablissements principaux : Mairie, Eglise, agence postale, bibliothèque, superette, maison de retraite, écoles primaire et maternelle, garderie, restaurant scolaire, restaurant, boulangerie, boucherie, école privée, garage automobile, fleuriste, coiffeur, chapelle, salle de sport et complexe du bois de la sable

Transports publics presents dans la commune

Réseau IRIGO

Autres informations

Commune de FENEU | Référence : 215B0/12/551

4 - Accessibilité des zones

Zone: Zone centrale	Classement: Zone 1
Principaux ERP: Mairie Eglise bibliothèque Agence postale Superette écoles publiques commerces divers	Transports collectifs:

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
Rue de la Cure	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		4
Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	oui			X	28.2
Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure)	cheminements escaliers stationnement arrêts de transports	traversées	non	X			1
Place de l'Eglise	traversées arrêts de transports	cheminements escaliers stationnement	non		X		9
Ruelle des vignes	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		1.6
Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale)	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		8.4
						Coût total des voiries examinées	**52.2**

Nature des entraves à l'accessibilité	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	1136 ml	41.7
B : Traversées de voies	6 u	6
C : Escaliers	1 u	2
D : Stationnement	2 u	2.5
E : Arrêts de transports	0 u	0
	Coût total des voiries examinées	**52.2**

Légende du classement des zones		
Zone 1 Centre ville	Zone 2 Zone périphérique	

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

Zone: Zone périphérique — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Salle de sport, chapelle, fleuriste, garage automobile, coiffeur	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant des travaux (k€)
Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		19.6
Rue de Juigné à rejoindre le cimetière	traversées escaliers arrêts de transports	cheminements stationnement	oui		X		16
Rue de Grez à rejoindre l'école privée	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		17.7
Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		8.5
Rue du Bignon	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	oui		X		23.7
Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré)	traversées escaliers arrêts de transports	cheminements stationnement	non		X		14
Rue de Querré	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		36.5
Rue du Bois au Jugé	escaliers arrêts de transports	cheminements traversées stationnement	non		X		12
Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		5
Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré)	escaliers stationnement	cheminements traversées arrêts de transports	non		X		16.2
Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non			X	33.7
Rue des Pommiers	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			0.8
Rue du Val de Suine	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			1

Légende du classement des zones		
Zone 1 Centre ville	Zone 2 Zone périphérique	

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

Rue de la fontaine rouillée	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non	X			1
Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non			X	4
Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange	traversées escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements	non		X		6.5
Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné)	escaliers stationnement arrêts de transports	cheminements traversées	non		X		8.8
				Coût total des voiries examinées			225

Nature des entraves à l'accessibilité	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	2300 ml	185.8
B : Traversées de voies	22 u	27
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	7 u	12
E : Arrêts de transports	1 u	0.2
Coût total des voiries examinées		225

Légende du classement des zones		
Zone 1 Centre ville	Zone 2 Zone périphérique	

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5 - Résultats détaillés des investigations

5.1 Zone centrale

5.1.1 - Rue de la Cure / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4		130	1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | B : Traversées

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Retirer le trottoir en pignon de la Mairie et mettre en place un abaissé de trottoir Rendre non glissant le cheminement au niveau du parking Reprendre l'état de sol et le dévers au niveau de la sortie du petit parking à l'arrière du bâtiment collectif	P1	3
Traversées	Mettre en place un passage complet au niveau de la salle communale afin de rejoindre le parking	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.1.2 - Rue de Champigné (entre la route de Querré et la rue de l'Eglise) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	La mise en place d'un plateau piétonnier devant la boulangerie peut être envisagé afin de mettre en conformité de nombreux points (prévoir environ 15k€)

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
40	220	4	210	210	2			

		X

Reportage photographique

A : Cheminements | B : Traversées

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le revêtement entre le coiffeur et le numéro 14 ainsi qu'entre la rue des granges et le numéro 2 et entre la boulangerie et la rue de l'Eglise Elargir le trottoir à 1.40m entre les numéros 14 et la rue des granges ainsi que devant la boulangerie Mettre en place en rappel au sol sous les poubelles devant le numéro 16 ainsi que devant la boulangerie Mettre en place deux abaissés de trottoir au niveau de la rue des granges Remplacer la grille des eaux pluviales rue des granges	P1	25.2
Traversées	Mettre en place un abaissé de trottoir ainsi que des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée devant le numéro 11 Mettre en place un passage complet devant la boulangerie	P1	3
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	28.2

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Pente non conforme : Pente supérieure à 5% sur une longueur supérieure à 10m due à la déclivitée naturelle du terrain

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.1.3 - Rue de l'Eglise (entre la rue de champignée et la rue de la cure) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
					2			

X		

Reportage photographique

B : Traversées

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées	Mettre en place des bandes de guidages sur les passages devant la boucherie ainsi que devant le cabinet médical	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.1.4 - Place de l'Eglise / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
120 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	50	3				1	1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | C : Escaliers | D : Stationnements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le dévers du cheminement en béton désactivité présent en longeant l'église, sur une largeur de 1.40m, avec un abaissé de trottoir coté entrée de l'Eglise Mettre en place un raccord entre les cheminements devant la rampe donnant accès à la bibliothèque	P1	6
Traversées			0
Escaliers	Mettre en place des nez de marches contrastés avec une bande d'appel à la vigilance en partie haute et deux mains courantes conformes	P1	2
Stationnements	Rendre horizontale la place de stationnement à proximité de l'Eglise avec un dévers maximal de 2%	P1	1
Arrêts de transports			0
		Total	9

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.1.5 - Ruelle des vignes / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
				130				

	X	

Reportage photographique				
A : Cheminements				

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre les dégradations ponctuelles au sol Remplacer le caillebotis devant la porte en bois Revoir la position des ganivelles afin de faciliter le passage d'une personne en fauteuil (espace de 80*130) Remplacer la borne béton Mettre en place un rappel tactile au sol sous la poubelle devant l'école Remplacer la grille d'eaux pluviales à proximité de l'école	P1	1.6
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1.6

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.1.6 - Rue des écoles (entre la rue du bignon et l'arrière de la salle communale) / Zone centrale

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
100		5	20	10	1		1	

	X	

Reportage photographique				
A : Cheminements			B : Traversées	D : Stationnements
	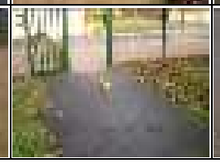			

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 Créer un cheminement conforme de 1.20m de largeur devant le portillon à l'arrière de la salle communale Remplacer les poteaux bois devant le portillon Reprendre le cheminement à l'arrière de la salle communale (état, pente et dévers) sur une largeur de 1.20m Remplacer la grille des eaux pluviales coté rue du bignon	P1	5.9
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et des abaissés de trottoir	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté devant l'école	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	8.4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

5.2 Zone périphérique

5.2.1 - Route d'Epinard (entre la rue de l'Eglise et l'abri bus) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
30		1		170	2			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements			B : Traversées
	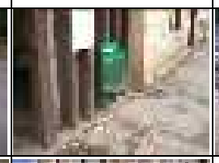		
	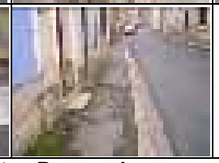		

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les grilles des eaux pluviales sur le passage protégé devant la boucherie, ainsi que devant le numéro 3 Reprendre le sol entre l'abri bus et le numéro 9, ainsi que qu'entre le numéro 3 et la boucherie Réduire la pente d'accès à l'abri bus à 4% avec paliers de repos en parties haute basse Elargir le cheminement à 1.40m entre les numéros 3 et 9 Mettre en place un rappel tactile au sol sous la poubelle présente au niveau de l'ancien abri bus	P1	16.6
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et de guidages ainsi que des abaissés de trottoir devant la boucherie, ainsi que devant le numéro 25	P1	3
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	19.6

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.2 - Rue de Juigné à rejoindre le cimetière / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
530 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	1		200			1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements		D : Stationnements
		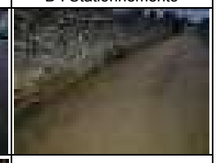

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le sol devant le portail du numéro 2 (pente, dévers et état), ainsi qu'au niveau de la bouche d'eaux pluviales devant le numéro 4, devant la maison de retraite et devant les numéros 24 et 28 Retirer du cheminement l'obstacle présent sur le poteau téléphonique à la sortie de la maison de retraite Mettre en place un cheminement conforme entre le numéro 28 et l'accès au cimetière	P1	14.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement conforme à proximité de l'entrée du cimetière	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	16

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Dévers supérieur à 2% devant le portail du numéro 28 due au dénivellé naturel entre la voirie et la parcelle privée

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.3 - Rue de Grez à rejoindre l'école privée / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3	240		2		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

B : Traversées

D : Stationnements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à 2% entre le numéro 2 et la rue des godelières, ainsi qu'entre la rue des godelières et l'école privée Mettre à 2.20m le panneau de signalisation à proximité de l'école privée Reprendre l'état de sol devant l'allée du grand jardin et devant le portail du 20b (sera repris avec le dévers)	P1	14.2
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoirs des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée à proximité de la rue des godelières Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance sur la traversée devant l'école privée	P1	2
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement conforme à proximité de l'entrée de l'école privée	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	17.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.4 - Rue des Godelières (entre la rue de Grez et la rue du bignon) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
100 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
10			60		1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

B : Traversées

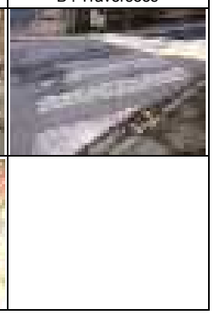

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Elargir à 1.40m le cheminement de part et d'autre dans l'angle avec la rue de grez Reprendre le dévers à moins de 2% sur la partie longeant le mur béton	P1	7
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes d'appel à la vigilance et de guidage	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	8.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.5 - Rue du Bignon / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
400 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
				350	3		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements		B : Traversées		D : Stationnements
	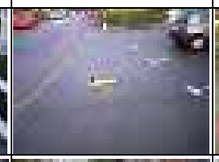		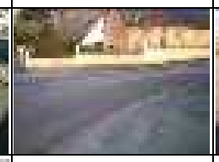	

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre à 2 % maximum le dévers sur toute la longueur Matérialiser le cheminement le moins pentu entre les massifs béton devant l'école Mettre à 2.20m du sol le panneau de signalisation coté rue des golières donnant accès à la chapelle	P1	18.2
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance et des abaissés de trottoir devant le parking Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes de guidages et d'appel à la vigilance en traversées des allées des chênes et du prieuré	P1	4
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place une place de stationnement adaptée conforme sur le parking	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	23.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif
Dévers supérieur à 2% devant les stationnements face à l'école due à la déclivité naturelle du terrain

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.6 - Rue des godelières (entre la rue du bignon et la rue de Quérré) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			200				1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements	D : Stationnements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Reprendre le dévers à 2% maximum	P1	11
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté au niveau de la chapelle	P1	3
Arrêts de transports			0
		Total	14

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.7 - Rue de Querré / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
250 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
25		4	200	50	5		1	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | | B : Traversées | D : Stationnements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	A l'intersection avec la rue de Champigné, reprendre le sol et le matérialiser Revoir le revêtement de sol devant le fleuriste à rejoindre la marche coté collectif Réduire le dévers devant le bâtiment collectif, ainsi qu'entre la rue de la cure et le numéro 19 Elargir à 1.20m au pied des poteaux devant les numéro 5, 15 et 17 Réhausser la panneau STOP devant le numéro 38 à 2.20m du sol Mettre en place un guidage tactile et visuel au sol à l'aplomb du débord de toiture du numéro 11 ainsi qu'au niveau de la dépendance du numéro 13 et élargir la circulation à 1.40m devant le numéro 11 Créer un cheminement conforme devant le numéro 19 ainsi devant la Chapelle	P1	29

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

Traversées	Créer un passage complet en traversée de la rue de la Cure ainsi que devant le Chapelle Mettre en place des bandes de guidage et d'appel à la vigilance sur les passage entre les numéros 11 et 13 ainsi que devant le numéro 23 et devant le fleuriste Retirer le passage à proximité de la rue de Champigné	P1	6
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place un stationnement adapté sur la place face au fleuriste	P1	1.5
Arrêts de transports			0
		Total	36.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.8 - Rue du Bois au Jugé / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
160 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			140		1		2	

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

B : Traversées

D : Stationnements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à 2% maximum Revoir les dimensions de la chicane coté rue de Champigné ainsi que le sol au pied des poteaux bois Reprendre le raccord avec le cheminement coté rue de Champigné	P1	8
Traversées	Mettre en place une traversée avec bandes de guidage et d'appel à la vigilance à proximité de la rue de Querré	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	Mettre en place deux stationnements adaptés à proximité de l'entrée du complexe sportif	P1	3
Arrêts de transports			0
		Total	12

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.9 - Chemin piétonnier entre la rue du bois au jugé et la rue de Champigné / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
50 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1		50				

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Revoir les dimensions de la chicane coté rue de Champigné ainsi que le sol au pied des poteaux bois Reprendre le raccord avec le cheminement coté rue de Champigné	P1	5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.10 - Rue de Champigné (entre le rond point et la route de Querré) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
550 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
10		15	25		5			1

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements | | | B : Traversées | E : Arrêts de transports

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Tailler la végétation devant le numéro 4T afin d'obtenir 1.40m de largeur de passage et réparer les dégradations du sol devant les numéros 4T et 37 Remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 41, 43, 29 et 27 Réduire le dévers devant les numéro 41 et 27 à moins de 2% Reprendre le sol la pente et la grille d'eaux pluviales devant le portillon du numéro 35 ainsi qu'entre le numéro 31 et le petit passage protégé sur la piste cyclable Remplacer les poteaux non conformes à proximité de la rue de Querré Matérialiser le cheminement derrière le parterre de fleurs Boucher les trous au sol au niveau de l'arrêt de bus	P1	10
Traversées	Créer un passage protégé complet à proximité du rond point Mettre des abaissés de trottoir, des bandes d'appel à la vigilance et de guidage sur le passage entre les numéros 39 et 46 ainsi que devant le numéro 29 Mettre des bandes d'appel à la vigilance sur les deux petits passages protégés sur la piste cyclable Retirer le passage protégé face au numéro 23 (non conforme et dangereux)	P1	6
Arrêts de transports	Elargir à 1.40m devant le mobilier	P1	0.2
		Total	16.2

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.11 - Chemin de la Grange (entre le rond point et la rue des pommiers) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
300 ml	En complément des travaux, il conviendra de prévoir les travaux de la future pose d'éclairage public (environ 45 000 € HT)

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
20		22		250	2			

		X

Reportage photographique

A : Cheminements | | | | B : Traversées

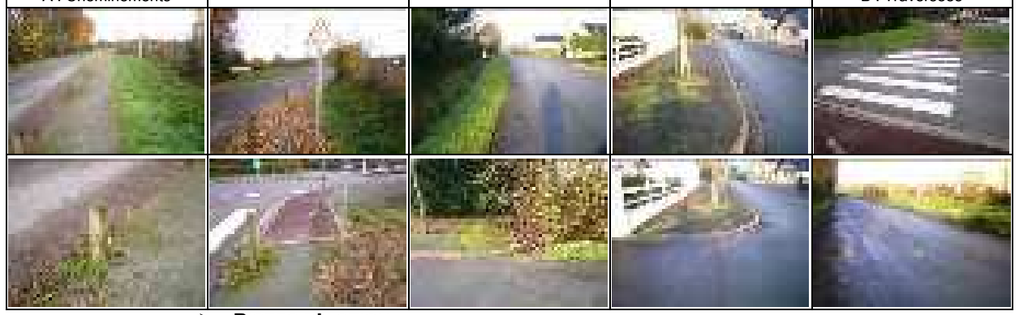

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les poteaux non conformes sur la partie de cheminement coté rond point Réhausser le panneau de signalisation proche du rond point à 2.20m Reprendre la partie de cheminement à proximité du rond point (largeur, état de sol et raccord avec l'existant) Créer un cheminement conforme entre l'allée de beau soleil et le numéro 9 de la rue Mettre en place deux abaissés de trottoir devant les numéros 7 et 9 Revoir le revêtement de sol entre les numéros 7 et 9	P1	31.7
Traversées	Mettre en place des bandes d'appel à la vigilance sur le passage coté rond point Mettre en place un passage complet conforme face à l'allée du Beau Soleil	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	33.7

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.12 - Rue des Pommiers / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3						

X		

Reportage photographique		
A : Cheminements		
		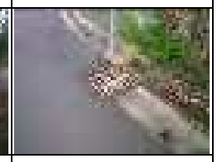

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée Réhausser à 2.20m les deux panneaux de signalisations Remplacer la grille d'eaux pluviales coté rue des granges	P1	0.8
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	0.8

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.13 - Rue du Val de Suine / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
40 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4						

X		

Reportage photographique	
A : Cheminements	
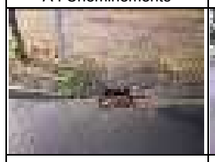	

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Remplacer les grilles d'eaux pluviales Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée Réhausser à 2.20m du sol les panneaux de signalisations	P1	1
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.14 - Rue de la fontaine rouillée / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
220 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4						

X		

Reportage photographique

A : Cheminements

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Déclarer la rue en zone 20 ou zone partagée remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 2, 4, 22 et 24	P1	1
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	1

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.15 - Chemin piétonnier entre la rue de la fontaine rouillée et la rue de champigné / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
100 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	20							

		X

Reportage photographique

A : Cheminements

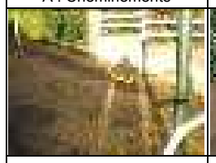

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire la pente à 4% maximum avec paliers de repos en parties haute et basse Reprendre l'état du sol	P1	4
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	4

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.16 - Chemin piétonnier entre la rue des pommiers et le chemin de la grange / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2		80				

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

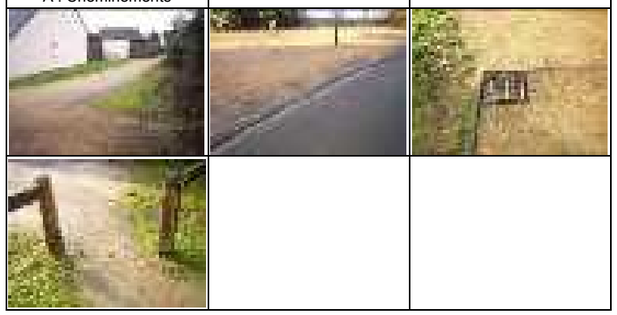

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Mettre en place un abaissé de trottoir coté rue des pommiers Remplacer la grille d'eaux pluviales à proximité de la rue des pommiers Mettre en place un revêtement conforme Revoir le sol au niveau des pieds de la chicane	P1	6.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	6.5

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

Commune de FENEU	Référence : 215B0/12/551	

5.2.17 - Rue des granges (entre le chemin piétonnier et la rue de Champigné) / Zone périphérique

➢ **CONSTAT**

Longueur de la rue	Commentaires
220 ml	

Entraves relevées vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
			100		1			

	X	

Reportage photographique

A : Cheminements

B : Traversées

➢ **PISTES D'ACTION**

Entrave	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Réduire le dévers à moins de 2% sur toute la totalité du trottoir Remplacer les grilles d'eaux pluviales devant les numéros 8b et 6 Mettre en place un bateau en extrémité de trottoir Déclarer la partie de rue entre le numéro 4 et la rue de Champigné en rue 20 ou partagée Réhausser à 2.20m le panneau de signalisation devant le numéro 6b	P1	7.3
Traversées	Mettre en place des abaissés de trottoir, des bandes de guidages et d'appel à la vigilance sur la traversée à proximité du chemin piéton	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts de transports			0
		Total	8.8

➢ **DEROGATIONS**

Obstacle, dérogation et motif

Légende des entraves					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts de transports

ANNEXE : signalétique et feux tricolores

L'objet des annexes suivantes est de préciser et d'illustrer les directives réglementaires issues de l'arrêté du 15 janvier 2007 et relatives à la signalétique et aux feux tricolores de la commune.

Annexe 1 : signalétique

Accès aux déficients visuels : lisibilité

« Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à .l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond […]. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres. »

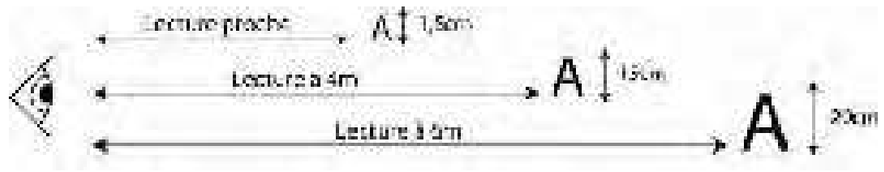

Accès aux déficients moteurs et auditifs

« Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre. »

Exemple pour les bornes d'information :

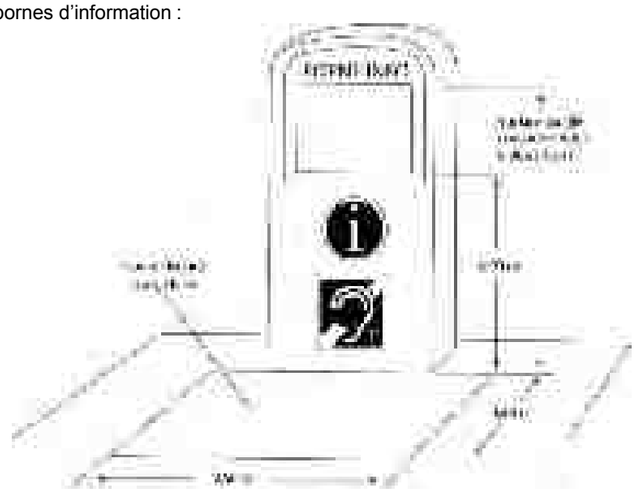

Annexe 2 : feux de circulation permanents

« Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »

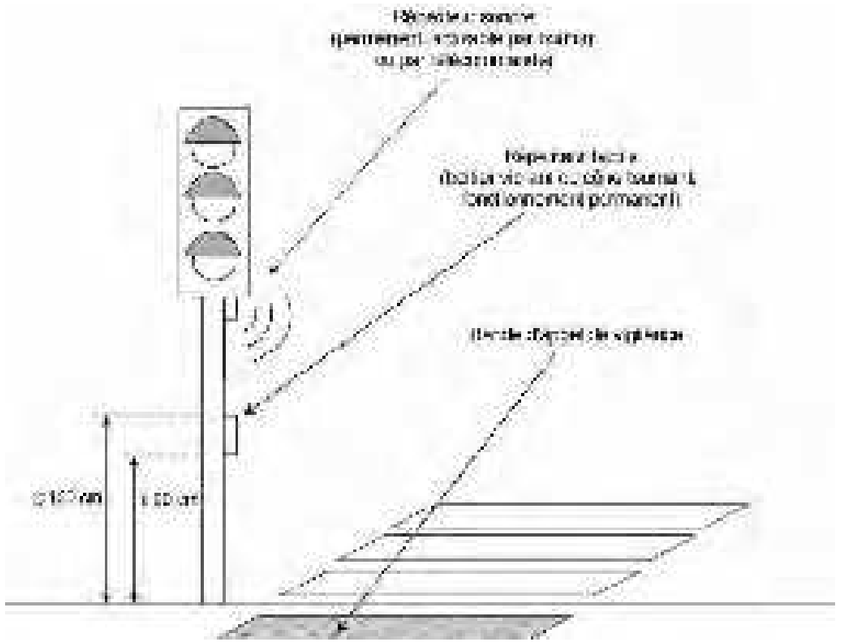

Choix du système de répétiteur

	Répétiteur tactile	Répétiteur sonore
Avantages	Faible gêne sonore pour les riverains	Pas de problème de repérage du système
	Pas d'activation nécessaire du fait de son fonctionnement permanent	Aide à la localisation de la traversée
Inconvénients	Difficulté de repérage du dispositif par les mal voyants	Gêne sonore pour les riverains, surtout si le fonctionnement est permanent
	Problème d'utilisation simultanée si plusieurs mal voyants sont présents en même temps	Risque de mauvaise audibilité du signal en cas de fort bruit ambiant
		Risque de confusion en cas d'implantation de plusieurs feux proches les uns des autres

LOIRE AUTHION
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD

REÇU LE
- 4 MARS 2010
MAIRIE D'ANDARD

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
Commune d'ANDARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REÇU LE
02 MAR 2010
PREFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

SEANCE du 24 février 2010

L'an deux mille dix le 24 février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Gino BOISMORIN, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs G. BRARD - B. PELLE - J. DALIBARD - M. FOUCHER – M. LAVAUD - Adjoints
Mesdames et Messieurs J. LANGE – C. DIARD C. LEMOINE MF BIARDEAU - I. ANDRILLON - C. DEVANNE – O. PASCO – J. LE GALLOUDEC - A. DEL AGUILA - F. HERVE - Conseillers municipaux
EXCUSES : B. MERCIER - P. GARNIER
SECRÉTAIRE : M. LAVAUD

OBJET : Plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics – Validation du périmètre et des cheminements

Monsieur Le Maire indique rappelle par délibération du 30 septembre 2009, le conseil municipal a décidé de l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Monsieur DALIBARD, adjoint à la voirie et le groupe de travail en charge de ce dossier présente pour validation un périmètre d'étude et les cheminements principaux qui vont être diagnostiqués de manière détaillée (cf plan joints).

Le conseil municipal :
- Valide le périmètre d'étude et les cheminements qui feront l'objet du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte

Pour extrait conforme,
ANDARD le 25/02/2010
Le Maire : Gino BOISMORIN

MAIRIE D'ANDARD (M.-ET-L.)

Convocations du 15/02/10
Conseillers en exercice : 18
Conseillers présents : 16
P.V. affiché sous huitaine
Reçu en Préfecture le

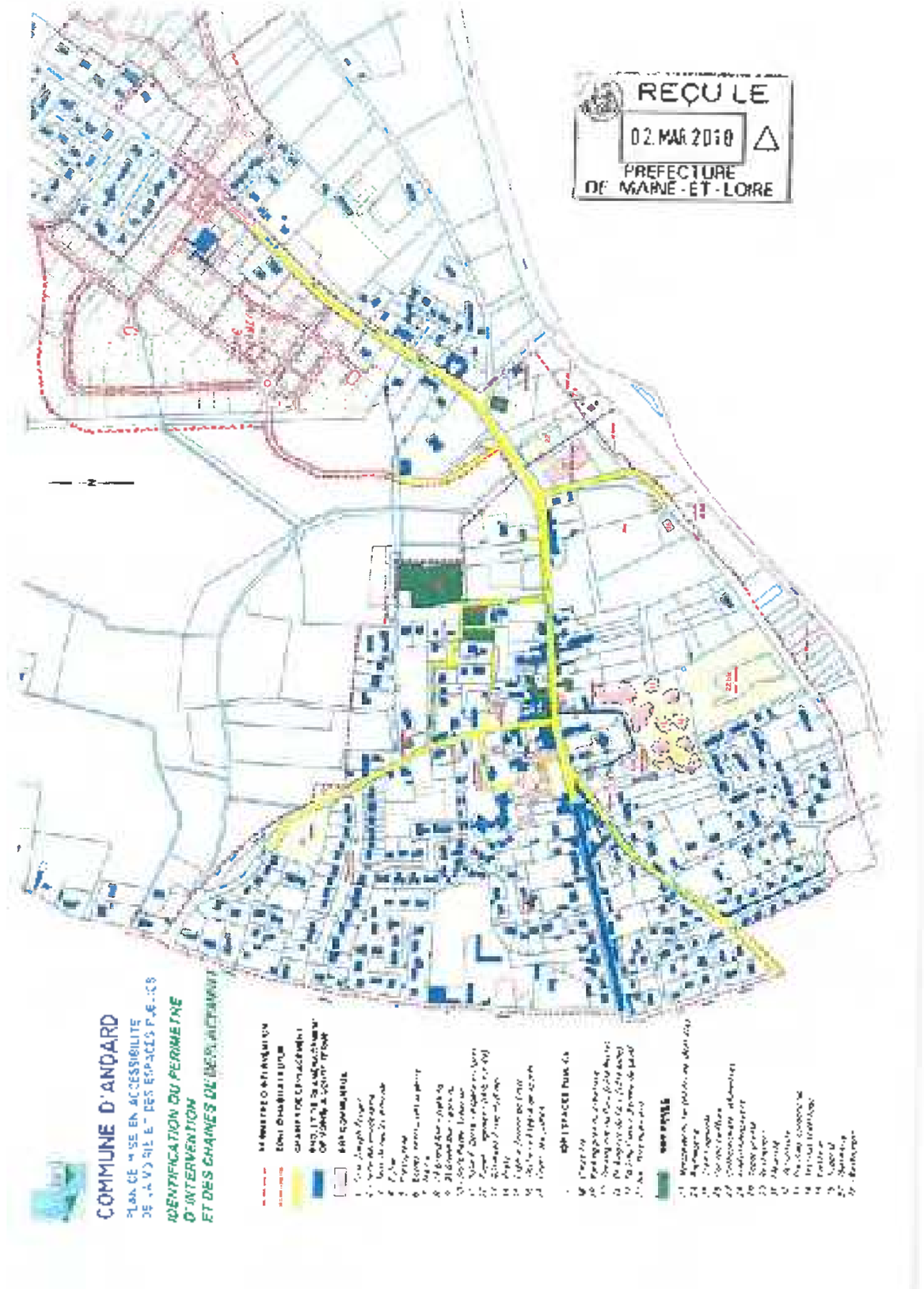

Chaîne n°2 : Mairie - Ecoles - Rue Joseph Froger — Diagnostic

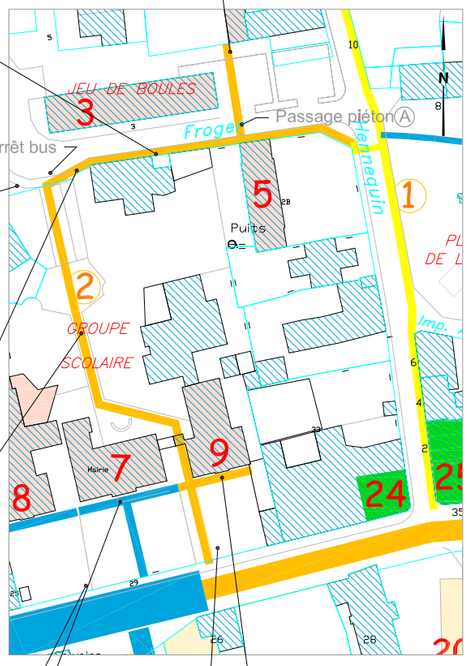

Trottoir

		Groupe scolaire	Rue J. Froger
Revêtement	Nature	Bicouche - Pavés	Bicouche
	Etat	dégradé à bon	moyen
Largeur		> 2.00 m	1.20 à 1.42 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		———	Panneaux barrières
Hauteur panneaux		———	< 2.20 m

Passage piéton — A

Ressaut	> 2cm
B.E.V.	Non
Guide PMR	Non
Signalisation	Oui
Dévers	< 2%

Stationnement

		1	2	3
Revêtement	Nature	Bicouche	Bicouche	Enrobé
	Etat	bon	bon	bon
Largeur		Pas de marquage	<3.30m	3.30m
Pente		< 4%	< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%	< 2%
Obstacles		Panneau non conforme	Panneau non conforme	Bordure P1 > 2cm

Observations

Cette chaîne de déplacement située au coeur du centre bourg dessert les bâtiments publics les plus fréquentés : mairie, écoles, la salle Joseph Froger

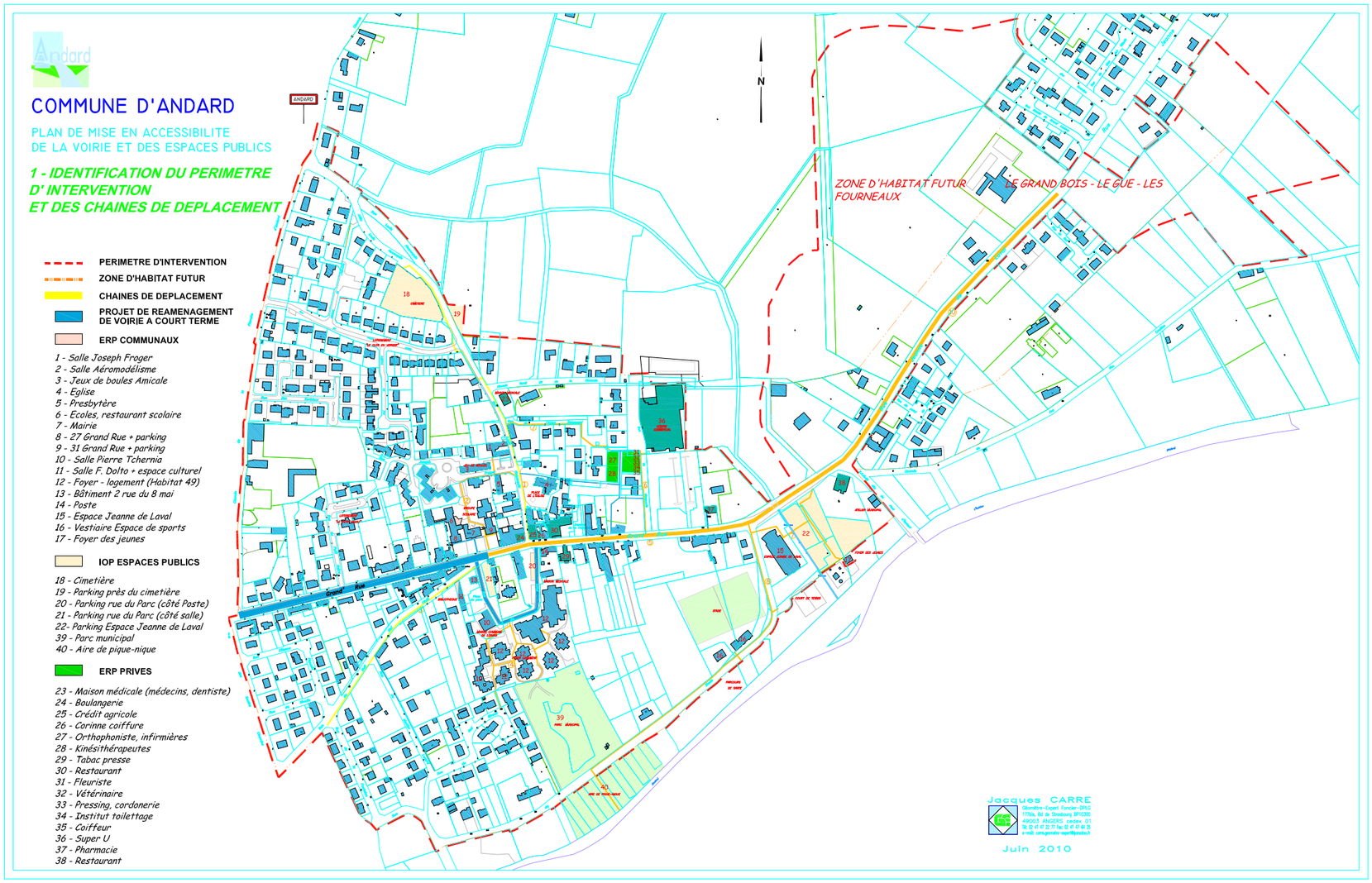

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n°2 : Mairie - Ecoles - Rue Joseph Froger — Estimation

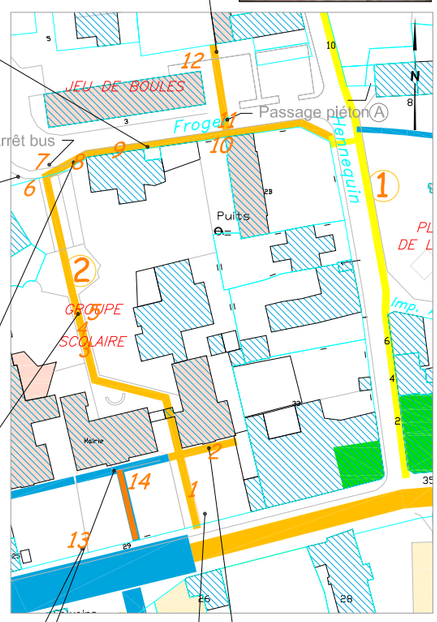

Ressaut (bordure) sur accès sable J. Froger

Cheminement protégé par des barrières largeur utile = 1.30m

Stationnement handicapés 3

Trottoir partiellement réduit à 1.20m

Grille trous > 2cm revêtement déformé (racines)

Stationnement handicapés 2

Cheminement gravillons

Stationnement handicapés 1

Bordures collées le long du cheminement en enrobé

Estimation des travaux de mise en accessibilité (1)

NATURE DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT HT
1. Mise en conformité de la place de stationnement	600,00 €
2. suppression bordures - pose de barrières	1.000,00 €
3. remplacement grille	200,00 €
4. abattage sapins (personnel communal)	PM
5. réfection revêtement passage	1.000,00 €
6. dépose bordure en fond de stationnement	100,00 €
7. mise aux normes de l'arrêt bus- voir nouvel emplacement ?	5.500,00 €
8. dépose - repose clôture. Elargissement du trottoir à 1.40 ml	PM 150.00 €
9. déplacement des barrières de 10 cm pour laisser un passage de 1.40 ml. Travaux nécessitant la dépose et repose des bordures	2.500,00 €
10. modification panneau	100,00 €
11. mise en conformité du passage piétons	1.500,00 €
12. création d'une place de stationnement GIC-GIG en partie sur la zone pavés	2.600,00 €
13. Mise en conformité de la place de stationnement	600,00 €
14. aménagements d'accès transversaux en béton désactivé *(à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rue du Parc)*	PM
TOTAL HT ARRONDI (2)	17.000,00 €

(1) - valeur avril 2010 - (2) - inclut les frais d'ouverture de chantier, signalisation

Chaîne n°4 : Foyer logement — Diagnostic

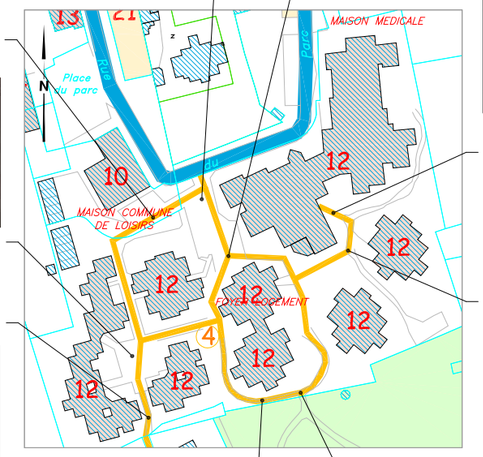

Stationnement handicapé

Rampe 7% sur 2ml

Revêtement bicouche dégradé ponctuellement

Rampe 6% sur 6ml (pavage)

Grille trous > 2cm

Passage 2ml Revêtement sable de carrière 3 marches

Plaque de regard en saillie

Passage 1 ml sur 25 ml revêtement sable de carrière

Portillon l = 1.12m

Trottoir

		Circulation intérieure	Liaisons vers le Parc et la rue du Gué rivault
Revêtement	Nature	Bicouche et pavés	Sable de carrière
	Etat	moyen à bon	
Largeur		> 1.40 m	Variable 1.00 à 2.00 m
Pente		< 4%	entre 2% et 7%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		———	———
Hauteur panneaux		———	———

Passage piéton

Ressaut	Voirie mixte Pas de passage piéton
B.E.V.	
Guide PMR	
Signalisation	
Dévers	

Stationnement handicapé

Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	mauvais
Largeur		3.30m
Pente		> 2%
Dévers		< 2%
Obstacles		———

. 1 place existante
. 1 panneau non conforme
. mal situé

Observations

Les cheminements desservent le foyer logement (logements et locaux communs) et permettent d'accéder au Parc municipal.
les liaisons entre la chaîne de déplacement et les logements n'ont pas été prises en considération.

RECAPITULATIF GENERAL

CHAINE	NOM	FREQUENTATION	ACCESSIBILITE	COUT	ORDRE DE PRIORITE / ECHEANCE
1	Rue Louis Hennequin			26.000,00 €	7 / 2016
2	Mairie - Ecoles - Rue J. Froger			17.000,00 €	2 / 2011-2012
3	Rue du 8 Mai 1945			12.500,00 €	6/ 2014
4	Foyer Logement			14.500,00 €	1 / 2011 avec la rue du Parc
5	Grand'Rue (Mairie-J de Laval)			Travaux projetés en 2012-2013	
6	Rue de Marguerie			8.000,00 €	3 / 2011-2012
7	Rue de l'Abbé Rangeard			8.000,00 €	8 / 2017
8	Rue du Stade			30.000,00 €	5 / 2013 - 2015
9	Espace Jeanne de Laval			5.000,00 €	4 / 2012-2013
10	Rue Jeanne de Laval			Travaux projetés en 2015 ?	
	Grand'Rue (Entrée ouest)			Travaux projetés en 2010	
	Rue du Parc			Travaux projetés en 2011	
	Laison Eglise - Marguerie			Travaux projetés en 2011-2012	
	Signalisation des ERP et cheminements accessibles			5.000,00 €	
			TOTAL HT	126.000.00 €	

FREQUENTATION : FORTE | MOYENNE | FAIBLE

ACCESSIBILITE : TRES DIFFICILE | DIFFICILE | FACILE | TRES FACILE

Chaîne n°4 : Foyer logement — Estimation

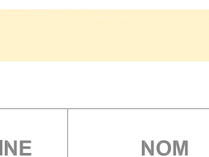

Stationnement handicapé

Rampe 7% sur 2ml

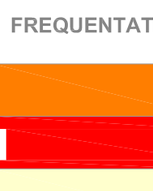

Revêtement bicouche dégradé ponctuellement

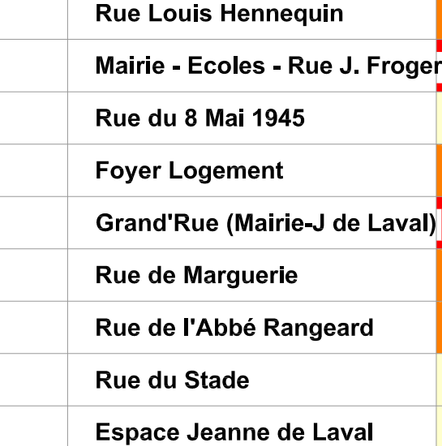

Rampe 6% sur 6ml (pavage)

Grille trous > 2cm

Passage 2ml Revêtement sable de carrière 3 marches

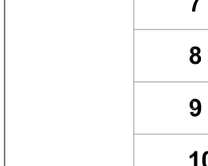

Plaque de regard en saillie

Portillon l = 1.12m

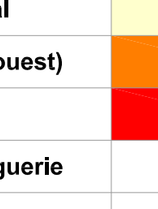

Passage 1 ml sur 25 ml revêtement sable de carrière

Estimation des travaux de mise en accessibilité (1)

NATURE DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT HT
1. reprises ponctuelles revêtement parking	200,00 €
2. remplacement gille	200,00 €
3. marquage/guidage des cheminements sur pavés	600,00 €
4. suppression des marches - réduction du profil en long à 3,5 % sur 10 ml - revêtement du passage en enrobés - abaissement de bordures rue du Gué Rivault	3.000,00 €
5. élargissement du cheminement à 1,20 ml sur 25 ml revêtement en enrobés	2.300,00 €
6. changement portillon	500,00 €
7. revêtement du cheminement en enrobés	1.200,00 €
8. reprise pavés autour du regard	200,00 €
9. mise en conformité rampe (pente 4 %) dépose - repose des pavés	4.500,00 €
10. déplacement place de stationnement GIC-GIG	900,00 €
TOTAL HT ARRONDI (2)	14.500,00 €

(1) - valeur avril 2010 - (2) - inclut les frais d'ouverture de chantier, signalisation

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ

Rappel méthodologie

- Décision d'élaborer le plan
- Information du lancement
- Création du groupe de travail
- Inventaire des ERP , périmètre d'étude et cheminements à diagnostiquer
- Etat des lieux sur site
- Document de synthèse
- Coût de la mise en conformité par tronçons
- Hiérarchiser les actions à mener
- Phasage des travaux , périodicité et modalités de révision du plan

Commune de BAUNÉ

Plan de mise en accessibilité de la voirie

Inventaire des ERP

- 1 -Salle des sports
- 2 -Salle des fêtes
- 3 -Mairie-poste
- 4 -Ecole-garderie
- 5 -Eglise
- 6 -Presbytère-bibliothèque
- 7 -Espace jeunes
- 8 -Cimetière
- 9 -Monument aux morts

Composition du groupe de travail

Roger TCHATO
Marylène ELBERT
Patricia TIROUFLET
Joëlle CABON
Noëlle FAUVEAU
Marie Josèphe MORTIER
Serge SIMON
Jean Paul GUILLOT
Daniel BOUET
Alain PILLET
Alain COSTE
André ROCHER
Lionel MOTAIS
Philippe GUYON
VIDGRIN/AVRIL
Dominique RAMPONT

Inventaire des IOP

24-Aire de pique nique
25-Boîte à lettre
26-Aire de tri

Autres établissements

- 10-Coiffeur – 3 place St Gilles
- 11-Boulangerie - 27 rue julien Daillière
- 12-Boucherie-épicerie
- 13-Electroménager

- 14-Médecin - 24 rue julien Daillière
- 15-Pharmacien-25 rue julien Daillière
- 16-Orthophoniste – route de Seiches
- 17-kinésithérapeute
- 18-Infirmier – 1 impasse des hirondelles

- 19-Foyer-logement
- 20-Château IME
- 21-2 sociétés de boules
- 22-garage
- 23-CAPL – route de Seiches

Cheminement

De l’école au centre bourg le cheminement est à organiser côté Mairie en commençant par le passage piéton

Trottoir à élargir

Repérage des ERP

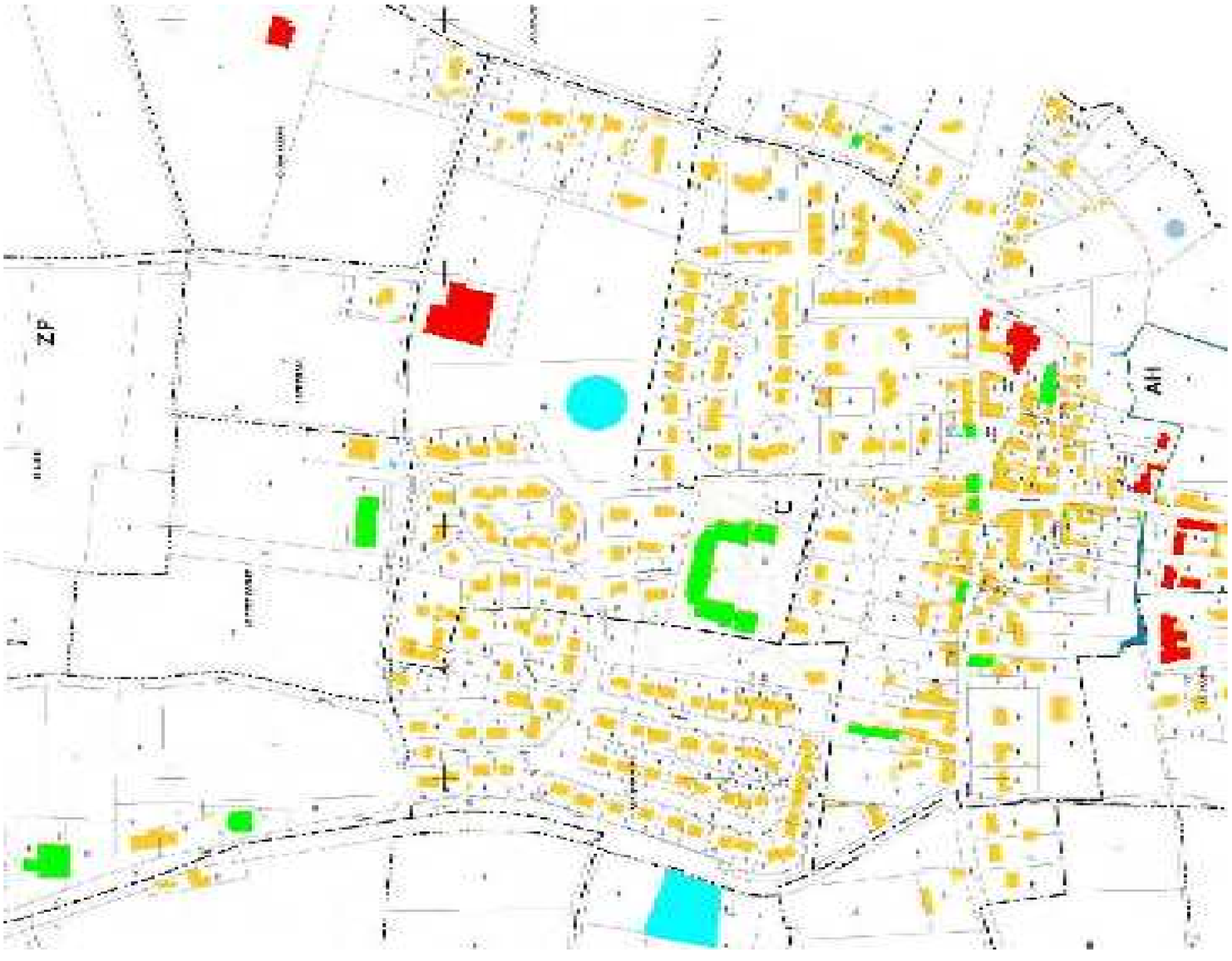

Cheminement

Du salon de coiffure à la pharmacie , un cheminement serait à organiser , avec aménagement du carrefour

Ce trajet pourrait être prolongé jusqu'à des commerces aujourd'hui fermés , et aux locaux communaux

Passages piétons à mettre aux normes

S'agissant de voirie départementale , l'avis de l'ATD est requis

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminement

D'autant que les candélabres , sur le trottoir en face font régulièrement obstacle au cheminement

Au bout , changement de trottoir et passage derrière les voitures

place accessible à matérialiser , et passage piéton pour rejoindre les commerces

Cheminement

De l’école à la salle des fêtes ,e cheminement peut passer par la rue saint Jacques , derrière l’église et la bibliothèque

Puis sur le trottoir en face jusqu’à la route de Cornillé les Caves

Pour emprunter ensuite un chemin à créer dans la bande prévue à cet effet par la commune

Cheminement

De l’école au sentier de randonnée , le trottoir côté Mairie est à élargir et prolonger au bout

Avec un passage piéton pour rejoindre la couturière

Mais pour atteindre cette dernière , la pente est > 5%

EMPLACEMENT D'ARRÊT DES VÉHICULES DE TRANSPORTS COLLECTIFS

[illegible]

L'aménagement permet [illegible]

L'accès est interdit [illegible]

Pour les transports publics par [illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ANNEXES

Annexe 1 : Contrastes visuels

[illegible]

Annexe 2 : Visibilité des cheminements

[illegible]

Annexe 3 : Aménagements des abords de la ligne

[illegible]

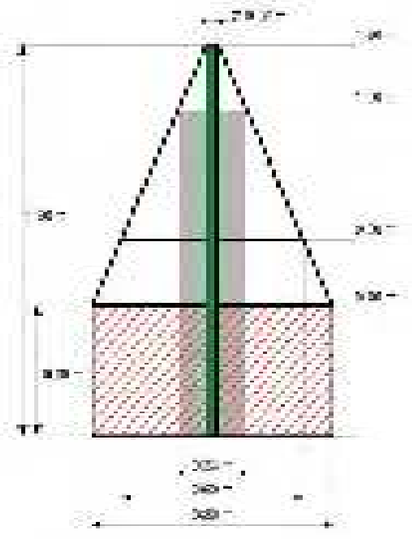

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Pour respecter la hauteur maximum de 20 mm pour un ressaut franchissable et considérant qu'une bordure de 50 mm peut-être détectée, les règles de base pour l'implantation des BEV en bordure de trottoir sont les suivantes :

- la BEV doit être posée parallèlement à la bordure de trottoir ;
- la BEV doit être posée au droit de toute partie de bordure de trottoir dont la hauteur est inférieure à 50 mm. De plus, on veillera à ce que le marquage du passage pour piéton de la chaussée ne soit pas moins large que la BEV ;
- le pas de freinage, longueur de 500 mm entre le nez de bordure de trottoir et la ligne de plots de la BEV la plus proche, doit être respecté pour permettre à la PAM un arrêt en toute sécurité ;
- la pose de la BEV pourra être arrêtée dès que le trottoir sera à une hauteur de 50 mm minimum (vue) par rapport au fil d'eau.

La BEV de largeur réduite peut être implantée sur un trottoir de largeur ≤ 1,90 m (§ 9.4.2 de la norme).

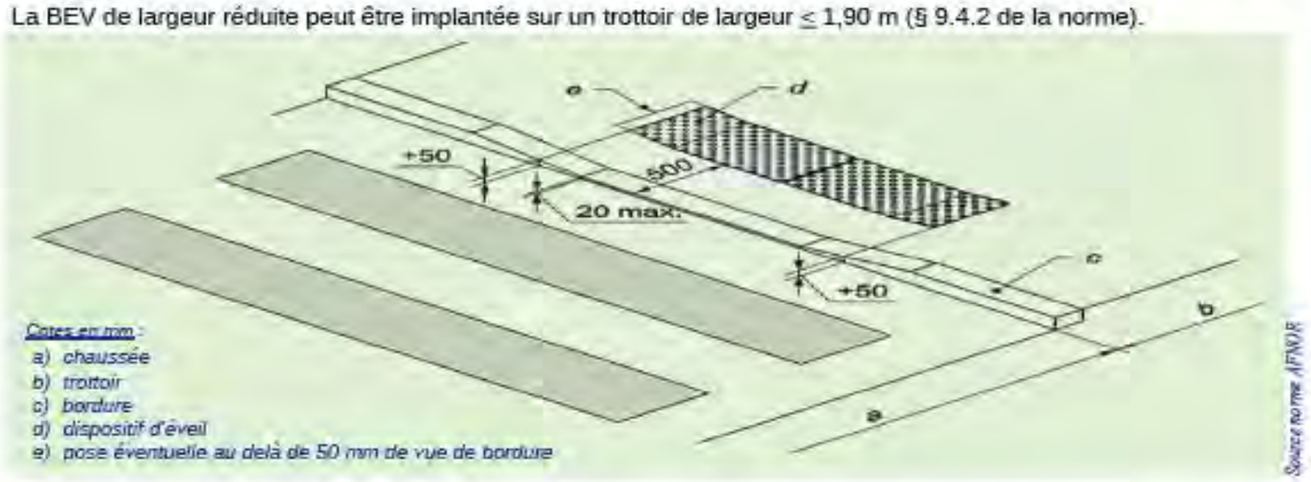

Cotes en mm :
a) chaussée
b) trottoir
c) bordure
d) dispositif d'éveil
e) pose éventuelle au delà de 50 mm de vue de bordure

Source norme AFNOR

La largeur de la bande d'éveil doit être de 42 cm si le trottoir mesure moins de 1,90m , et de 58cm au delà

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ERP de 5ème catégorie

- Mairie
  - Absence de stationnement adapté
  - Rampe conforme , mais pas de palier devant la porte
  - Porte conforme

Le stationnement peut être sur le côté

Rappel

Les ERP de 1ère catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2010
Les ERP de 2ème à 4ème catégorie sont soumis à diagnostic bâtiment avant le 1er janvier 2011

Les ERP (établissements recevant du public) de 5ème catégorie ne sont pas soumis à diagnostic d'accessibilité
Cependant en 2015 ils devront être en mesure , dans une partie de l'établissement , de dispenser l'ensemble des services pour lesquels l'établissement est conçu
Il est possible de demander des dérogations dans certains cas

ERP de 5ème catégorie

- Ecole
  - o stationnement adapté conforme
  - o Signalétique absente
  - o Cheminement enrobé
  - o Largeur portillon conforme
  - o Poignée non conforme

ERP de 5ème catégorie

- Salle annexe
  - o Pas de signalétique
  - o pas de palier devant la porte
  - o Porte conforme

- Espace Jeunes
  - o Pas de signalétique
  - o Portes non conformes
  - o emmarchements

ERP de 5ème catégorie

- Bibliothèque
  - Absence de stationnement adapté
  - Même entrée que le presbytère
  - Affichage peu lisible
  - Porte>90 passage
  - Poignée non conforme

ERP de 4ème catégorie

Signalée Accessible par le presbytère

- Eglise
  - Absence de stationnement adapté
  - Cheminement gravier
  - Emmarchements
  - Mains courantes
  - Poignée non conforme

ERP de 5ème catégorie

- La salle des fêtes
  - Signalétique absente
  - Accès à pied depuis le bourg : à aménager , éventuellement par un cheminement à travers le lotissement
  - 2 stationnements adaptés , ce qui est insuffisant si l'effectif est > 100
  - Entrée de la salle :
    - Porte>90 : conforme
    - Sas > 220 : conforme
  - Sanitaire adapté : 1 par sexe : conforme

ERP de 5ème catégorie

- Equipements sportifs
  - Absence de stationnement adapté
  - Entrée de la salle conforme
  - Club de pétanque , rampe à 7%
  - Autres portes : marche à l'entrée

IOP

Cimetière

Accès principal condamné pour cause de sécurité

Accès latéral :

Pas de stationnement réservé

Nombreuses marches non conformes

Possibilité de faire une rampe le long du mur

IOP

Monument aux morts

Sol stabilisé mais présence de graviers

Les chaînes et potelets sont trop bas (H mini 40cm)

Abri bus

Panneaux vitrés latéraux non signalés
Quai d’arrêt inexistant et cheminement non balisé

Conteneur à verre

Pas de place accessible
Pas d’accès par le trottoir
Hauteur conforme

IOP

Boîte à lettre

Les nouvelles boîtes sont conformes sauf si elles sont posées sur socle

Cabine téléphonique

Non accessible
Trottoir sans bateau d’accès
Largeur<90 , marche à l’entrée

ERP 5ème catégorie (privé)

orthophoniste

- Pas de signalétique
- Pas de stationnement réservé
- Cheminement gravillon

- Porte avec marche

IOP

Plan d’eau

En cours d’aménagement

Pas de signalétique

Cheminement <140cm de large

Les tables avec débord de 30cm sont accessibles aux fauteuils , si un cheminement y conduit

ERP 5ème catégorie (privé)

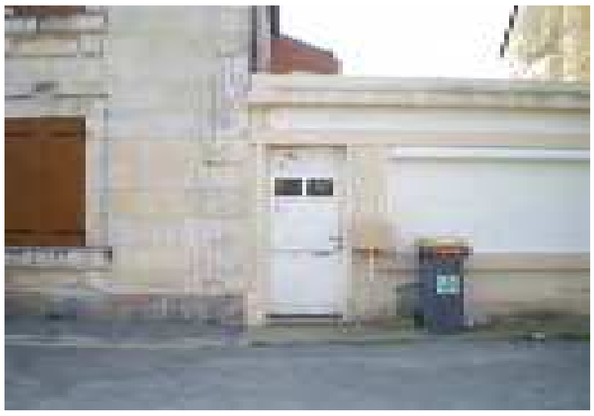

Infirmière

- Pas de stationnement adapté
- Porte > 90cm passage
- Marche à l'entrée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ERP 5ème catégorie (privé)

Médecin

- Pas de stationnement adapté
- Marche à l'entrée avec rampe sans palier d'arrêt

ERP 5ème catégorie (privé)

Salon de coiffure

- o place adaptée conforme
- o Largeur de trottoir<140
- o Pas d'abaissé de trottoir ni de passage piéton
- o Ressaut à l'entrée
- o Largeur de porte > 83cm mais rampe sans palier

Voir aménagement du cheminement vers la pharmacie

ERP 5ème catégorie (privé)

Atelier d'artiste

Inaccessible : marches , largeur de porte insuffisante
Embarras de panneau sur le trottoir

ERP 5ème catégorie (privé)

pharmacie

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte > 83cm passage
- Poignée préhensible

Voir possibilité d'élargissement de trottoir jusqu'à l'arrêt de bus

ERP 5ème catégorie (privé)

boulangerie

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'intérieur
- Largeur de porte > 83cm passage

Voir possibilité d'élargissement de trottoir jusqu'à l'arrêt de bus

ERP 5ème catégorie (privé)

Tapissier

Possibilité de place dans la cour

- Trottoir Largeur<140
- Cheminement gravier
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte < 83cm passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)

Boucherie

fermée

Quasiment inaccessible

- Pas de place adaptée
- Pas d'abaissé de trottoir
- Largeur<140
- Marche à l'entrée
- Largeur de porte < 83cm passage
- Poignée préhensible

Toute la rue est à traiter

ERP 5ème catégorie (privé)

Foyer -logement

Mauvaise signalétique

- Allée d'accès avec obstacle
- Cheminement gravier
- Voirie à nids de poules sauf partie refaite
- Pas de place balisée à proximité
- Emmarchements non conformes
- Rampe , pente>10%

ERP 5ème catégorie (privé)

A Pleine Couture

Possibilité de place dans la cour

- Trottoir Largeur<140
- Pente (rue) pour accéder

- Largeur de porte > 83cm passage
- Poignée préhensible

ERP 5ème catégorie (privé)

Jeu de boules « la gaîté »

- Stationnement à baliser
- Seuil à ressaut 5cm
- Tapis et grille non conformes

Jeu de boules « l'orientale »

- Pas de stationnement possible
- Marche à l'entrée

ERP 5ème catégorie (privé)

Electroménager

- Stationnement réservé non conforme (panneaux)
- Cheminement enrobé
- Porte et seuil conformes

ERP 5ème catégorie (privé)

Garage

- Stationnement à baliser
- Porte et seuil conformes

ERP 5ème catégorie (privé)

CAPL

- Stationnement à baliser
- Marche à l’entrée
- Porte conforme

Obstacles au cheminement

Largeur de passage au droit du poteau < 120cm

Hauteur des panneaux < 220cm

Branches d’arbres , derrière : idem

Obstacles au cheminement

Potelet hors gabarit et non contrasté

Gravillonnage grossier

Étroitesse du trottoir

Signalétique

Affichage de la Mairie : non accessible à cause de la bordure

Hauteur conforme

Le panneau signalant l'école est placé après par rapport à la zone de vigilance pour les conducteurs

Signalétique

Affichage à l'école : sol gravier , peu accessible ; caractères très petits ; hauteur comprise entre 90 et 130cm

Plus loin , le sol est le même , mais l'affichage trop haut

cheminements

Signalétique

Une signalétique générale est inscrite en amont de chaque cheminement
A l'exception de l'église

Les symboles à utiliser

Les symboles sont conçus pour être facilement identifiables, même pour des personnes ayant des troubles de la vision. Ils sont généralement accompagnés de textes pour les rendre encore plus clairs. L'un des plus connus est TIRESIAS, qui existe en différentes formes, selon qu'il s'agit d'affichage à l'écran ou sur papier. Il est également recommandé d'utiliser la police ARIAL ou VERDANA.
Pour plus d'information :
http://www.inshea.fr/fr/node/1116
en Aphont :
Portez ce vieux whisky au juge blond qui fume
En Tiresias
Portez ce vieux whisky au juge blond qui fume

La taille des caractères

La taille des caractères dépend de la distance à laquelle le texte doit être lu. Pour une distance de 1 m, la hauteur des caractères doit être d'au moins 1 cm. Pour une distance de 10 m, la hauteur des caractères doit être d'au moins 10 cm.

Le contraste couleur/fond

Le contraste de luminance entre la couleur des caractères et celle du fond doit être d'au moins 70 %.

L'utilisation d'images

Cependant, l'objectif : une signalétique compréhensible par tous, y compris par les personnes ayant des troubles de la vue, nécessite de bien choisir les images. Les images, les symboles, doivent être facilement identifiables et compréhensibles par tous. Il y a donc souvent des compromis à faire entre esthétique et lisibilité.

Les panneaux de signalisation routière

Les panneaux de signalisation routière doivent être conçus de manière à être facilement lisibles par les conducteurs, même ceux qui ont des troubles de la vue. Il est important de respecter les règles de signalisation routière en vigueur, qui définissent les dimensions, les couleurs et les symboles des panneaux.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

7	**fin rue des acacias**				**2 300,00**
		en prévision de l'extension de la zone artisanale			
		un passage piéton ; trottoir fonction de l'extension			
8	**rue d'anjou**				
		cheminement jusqu'au garage			
9	**rue Saint Gilles**				**1 700,00**
		jonction arrêt de bus-rue Saint Jacques :			
		un passage piéton et marquage au sol			

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE BAUNÉ					
ESTIMATION GLOBALE (€ HT)					**115 700,00**
1	**De l'école au sentier découverte**				**25 500,00**
	école à rue Chastenay				23 900,00
		passage piéton complet rue chastenay	ml	1	
		trottoir à redresser ou élargir	ml	175	
	rue Chastenay à découverte				1 600,00
		trottoir à créeér (en stabilisé)	ml	30	
2	**De l'école à la salle des fêtes**				**41 100,00**
	école-rue Saint Jacques				10 900,00
		passage piéton complet	U	1	
		trottoir à élargir	ml	70	
	rue Saint Jacques				
		marquage résine au sol jusqu'à bibliothèque			2 800,00
		passage piéton à la bibliothèque			
	reprise trottoir				10 400,00
		reprofilage et stabilisé jusqu'à route de cornillé	ml	260	
		passage piéton complet	U	2	
	rte cornillé à salle des fêtes				17 000,00
		ouverture de chemin en stabilisé	ml	295	
		passage piéton complet	U	1	
3	**à l'église**				**1 500,00**
		place GIG-GIC complète au presbytère	U	1	
4	**rue St Jacques à trottoir commerces**				**13 300,00**
		passage piéton complet	U	2	
		marquage de cheminement à la résine	ml	10	
		place GIG-GIC (marquage)	U	1	
		un abaissé de trottoir	U	1	
		trottoir à redresser-modifier	ml	50	
5	**de la coiffeuse à l'ancienne salle**				**23 700,00**
		trottoir à élargir	ml	155	
		passage piéton complet	U	2	
6	**bus-terrain de sports**				**10 600,00**
		place GIG-GIC complète (au terrain de sports)	U	1	
		reprofilage et stabilisé	ml	155	
		passage piéton complet	U	2	

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA BOHALLE

COMMUNE DE LA BOHALLE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE

Le 30 juin 2014

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION ..... PAGE N°3

II. LES ENJEUX DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE ..... PAGE N°4

III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ..... PAGE N°5

IV. PLAN MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTES ZONES ..... PAGE N°6

V. LES ACTIONS A ENGAGER ..... PAGE N°7

VI. RAPPEL DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION ..... PAGE N°9

VII. SYNTHESE DE L'ACTION DU PLAN ..... PAGE N°11

VIII. CONCLUSIONS ..... PAGE N°12

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la nouvelle réglementation pour permettre le respect de l'égalité des droits et des chances, **la Commune de LA BOHALLE** souhaite faire réaliser un diagnostic de sa voirie concernant l'accessibilité aux personnes handicapées (étude déjà réalisée) afin de mettre en place un plan de mise en accessibilité.

Ce rapport tient compte de :

- La réalisation d'un état des lieux et la définition des situations générales propres à la commune (itinéraires de déplacement et secteurs à diagnostiquer),
- La réalisation d'un diagnostic de la voirie communale mettant en évidence l'état actuel de la voirie et des espaces publics (se référer aux diagnostics voirie),

L'objet de ce rapport sera donc l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité aux personnes handicapées sur la base des urgences observées.

La loi du 11 février 2005 a été mise en application pour les voiries et espaces publics par le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007 qui prévoient que tous les types de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif) soient pris en compte dans le principe d'accessibilité de ces ouvrages.

L'article 2 du décret2006-1657 du 21 décembre 2007 précise que ce plan de mise en accessibilité doit être réalisé avant le 21 décembre 2009 pour toutes les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.

II. LES ENJEUX DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

► ***A qui s'adresse la notion d'accessibilité ?***

L'accessibilité s'adresse en premier lieu aux personnes qui, atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive), rencontrent des difficultés pour se déplacer. Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation de handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- permanente (vieillissement, etc.),
- ou temporaire (grossesse, accident, etc…),
- ou encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âge, chariot pour les courses, etc. …),
- enfin, l'amélioration des conditions d'accessibilité conduit à une meilleure qualité d'usage pour tous les usagers, même valides (grands espaces, confort visuel et auditif, signalétique précise, etc.).

► ***Quels sont les enjeux ?***

Les enjeux de l'accessibilité sont donc considérables et vont bien au-delà de la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées. En effet, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie des mesures d'amélioration de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public. Le vieillissement de la population est un des points qui illustre le mieux cette situation.
Par ailleurs, la qualité d'usage pour tous et le rétablissement de la chaîne de déplacement permet une meilleure insertion sociale des personnes ayant des difficultés pour se déplacer en améliorant les conditions d'accès à certains secteurs et équipements, et renforçant donc le caractère vivable et équitable du milieu urbain.

► ***La démarche :***

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005) repose sur une démarche progressive et sur le développement conjoint :

- D'une action de sensibilisation en interne (auprès des élus et services communautaires), mais aussi en externe (à l'attention des administrés, des automobilistes, des copropriétés, des entreprises et de tous les utilisateurs du domaine public) sur la réglementation en vigueur et ses applications sur le terrain.
- De la création d'outils spécifiques notamment d'un état des lieux et un recensement des contraintes, de cartographies de la ville de LA BOHALLE, d'un planning de travaux de mise en conformité.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

III. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de La Bohalle se trouve à proximité de la voie express D952 et de la voie express D113, à l'ouest d'Angers, entre La Daguenière et Saint Martin-sur-Loire. Ce village est composé de près de 1200 habitants sur une surface d'un peu moins de 10 km².

IV. PLAN MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTES ZONES

Voir plan en annexe

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

V – LES ACTIONS A ENGAGER

1) Secteurs à réaménager à court terme

Aucun secteur de la ville n'est en cours d'étude de maîtrise d'œuvre. Aucune zone n'est en cours de travaux de réfection. Cependant, nous estimons que les travaux suivants peuvent être réalisés en priorité et dont une grande partie par le service technique de la commune :

- signalisations d'obstacles (en interne)
- déplacements de panneaux (en interne)
- remplacements de grilles (en interne)
- mise en place de signalétique (en interne)
- traitement de la plupart des traversées pour piétons (pododactile / bande rugueuse)
- Création de places de stationnement adaptées (en interne)

Toutes les rues de la ville qui ont été diagnostiqué sont donc concernées. Bien entendu, dans certains cas, ces types de travaux devront être réalisés en même temps que les travaux décrits dans la partie suivante. En effet, il est préférable d'éviter d'effectuer les travaux plusieurs fois si une rue ou un carrefour sera réaménagé dans le futur.

2) Étude d'aménagement d'ensemble à engager à moyen terme

Certains secteurs diagnostiqués cumulent de nombreuses difficultés et en particulier des largeurs de trottoir, des traversés pour piétons et d'éclairage n'en permettant pas la praticabilité sur le secteur à moindre coût. Il s'agira notamment du **Chemin du Stade**.

Ainsi, afin d'assurer l'accessibilité de ces secteurs dans les conditions prévues par la loi, il conviendra de mener une réflexion d'ensemble qui permettra de régler la majeure partie des difficultés rencontrées (reprofilage complet ou création de zones partagées notamment)

3) Réflexion d'aménagements à long terme :

Les rue Le Bas chemin, haut chemin, rue des Mouettes et rue Cendreuse présentent également des contraintes d'accessibilité dues aux largeurs de trottoirs principalement. Ces secteurs pourraient être envisagés dans un troisième temps et donc à plus long terme.

Il pourrait être prévu d'étendre la mise aux normes sur le reste de la commune. De plus, il y aura lieu de se tenir au courant des mise à jour éventuelles des normes d'accessibilité. La sensibilisation des acteurs de la commune est également un atout pour les travaux / projets futurs.

4) Demandes de dérogations

Nous avons noté de fortes contraintes nécessitant une demande de dérogation:
- forte pente : Rue Cendreuse et rue de l'église

Les demandes de dérogations doivent être réalisées par l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public en sollicitant la CCDSA.

- Demande adressée au Préfet (président de la CCDSA) avant approbation du projet
- Dossier établi en 3 exemplaires avec plan pour se prononcer sur la dérogation
- Si contraintes protection d'espaces protégés, joindre avis ABF

⇒ Sans réponse de la CCDSA dans un délai de 2 mois, c'est un avis favorable tacite.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

VI - RAPPEL DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

1) Modalité de suivi et de mise à jour

La loi prévoit l'évaluation de l'application du plan avec mention de la périodicité de cette évaluation lors de son élaboration. La périodicité et les modalités de sa révision doivent également être précisées dans le plan.

Concernant la commune de La Bohalle, les modalités suivantes sont proposées:

- Une évaluation de la mise en œuvre du plan par le conseil municipal sera organisé dans 3 ans: sa mise à jour et l'extension du périmètre d'étude pour éventuellement être envisagée.
- L'élu référent sur le domaine accessibilité: il aura en charge de veiller à la mise en œuvre du plan et de publier un bilan annuel.
- La commission consultative d'accessibilité (regroupant par exemple en autres les membres ayant participé au comité de pilotage du plan) qui pourra être réunies de façon consultative au moment de l'élaboration des projets d'aménagement.

2) Les demandes de dérogations

Il est rappelé à la commune que des dérogations sont à demander à la préfecture à chaque fois que des travaux ne respectant le décret accessibilité sont engagés:
réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements ou des espaces publics.

COMMUNE DE LA BOHALLE

3) Bonne prise en compte de la réglementation dans tous nouveaux projets

Sur ce point et afin de garantir la bonne prise en compte de la réglementation en vigueur, il est recommandé que la commune fasse un rappel du bon respect de la réglementation accessibilité en vigueur lors de toutes consultations. Elle pourra pour ce faire joindre les textes réglementaires à appliquer lors de la consultation des futurs concepteurs.

4) Les autres obligations liées à la loi de février 2005 : diagnostic des ERP

La loi du 11 février 2005 prévoit pour toutes les communes, outre l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, la réalisation de diagnostic des ERP par les gestionnaires qui en ont la charge et leurs mises en conformité. Ainsi, l'ensemble des ERP (publics et privés) devront être accessibles à tous les handicapées au plus tard avant février 2015.

Pour les petits ERP tels que les commerces, il s'agira d'offrir une accessibilité partielle mais permettant d'offrir l'ensemble des services.

Le diagnostic vise l'identification des points noirs, la proposition de solutions ainsi que l'évaluation financière des aménagements à réaliser.

Il convient ensuite au gestionnaire de dégager les priorités et de proposer un plan d'actions. Ce dernier comprend des solutions réglementaires et éventuellement, pour des raisons d'impossibilité technique, de protection du patrimoine ou de disproportion entre le coût et le résultat, des solutions dérogatoires.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

VII. SYNTHESE DE L'ACTION DU PLAN

Chaînes de déplacement									
Thèmes		Estimation des travaux	Court terme		Moyen terme		Long terme		
Cheminement, traversées, espaces verts	Mise aux normes des trottoirs et PMR								
	Passages piétons								
	Stationnements								
	Mobilier urbain								
	Signalisation, divers								
Cheminement horizontal	Sensibilisation à la mobilité								
	Adaptation des accès								
	Sensibilisation des automobilistes								
Travaux	Espaces verts, mobilier urbain, Passages piétons, signalisation lumineuse	32 453,50 €	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	5,00%	15,00%	10,00%
	Stationnements	3 000,00 €	/	45,00%	20,00%	25,00%	5,00%	10,00%	/
	Cheminement horizontal	1 000,00 €	/	100,00%	/	/	/	/	/
	Signalisation, mobilier urbain, divers	208 900,00 €	/	/	5,00%	40,00%	20,00%	25,00%	10,00%
	TOTAL GLOBAL =	245 353,50 €	Court terme		Moyen terme		Long terme		
			5 490,00 €	10 980,00 €	21 961,00 €	65 882,00 €	65 882,00 €	87 843,00 €	51 225,00 €

VIII - CONCLUSIONS

Le présent document se veut être un outil opérationnel qui s'adresse plus particulièrement aux communes, qui s'engagent dans l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de leur voirie et de leurs aménagements d'espaces publics. Il permet de mettre en évidence, en fonction de la zone étudiée, les différentes incohérences et préconisation vis-à-vis de l'accessibilité handicapés sur la voirie de la commune.

En fonction de la chaîne de déplacement des personnes et de l'activité de la commune, ce document permet de mettre en évidence les points noirs nécessitant une attention toute particulière, à titre d'exemple : la remise aux normes des passages piétons et places de stationnement.

A terme, l'ensemble de la voirie devra bénéficier d'aménagement afin de permettre et/ou de rendre accessible l'ensemble de la voirie et pour n'importe quel handicap.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

ANNEXE

Annexe :

Synthèse par handicap concerné par les obstacles relevés
Synthèse des Coûts par Partie d'Ouvrage
Plan mise en accessibilité des différentes zones

Synthèse par handicap concerné par les obstacles relevés

Handicaps et déficiences concernés par rapport au nombre total d'obstacles

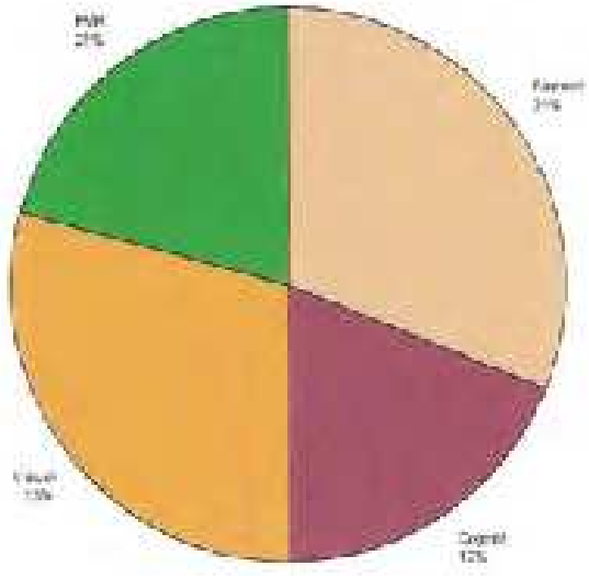

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

0874911100141 COMMUNE DE LA BOHALLE

Commune de la Bohalle

Synthèse des Coûts par Partie d'Ouvrage

Partie d'ouvrage	Montant	%
Cheminements urbains	215 063,00 €	68,0 %
Traversées pour piétons	35 046,00 €	11,1 %
Equipements d'information sur la voirie	1 140,00 €	0,4 %
Stationnements réservés	3 165,00 €	1,0 %
	316 555,00 €	

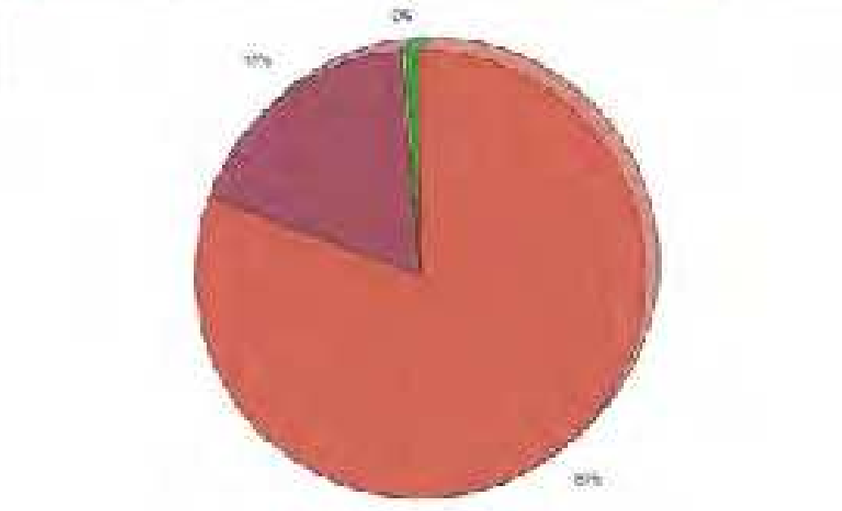

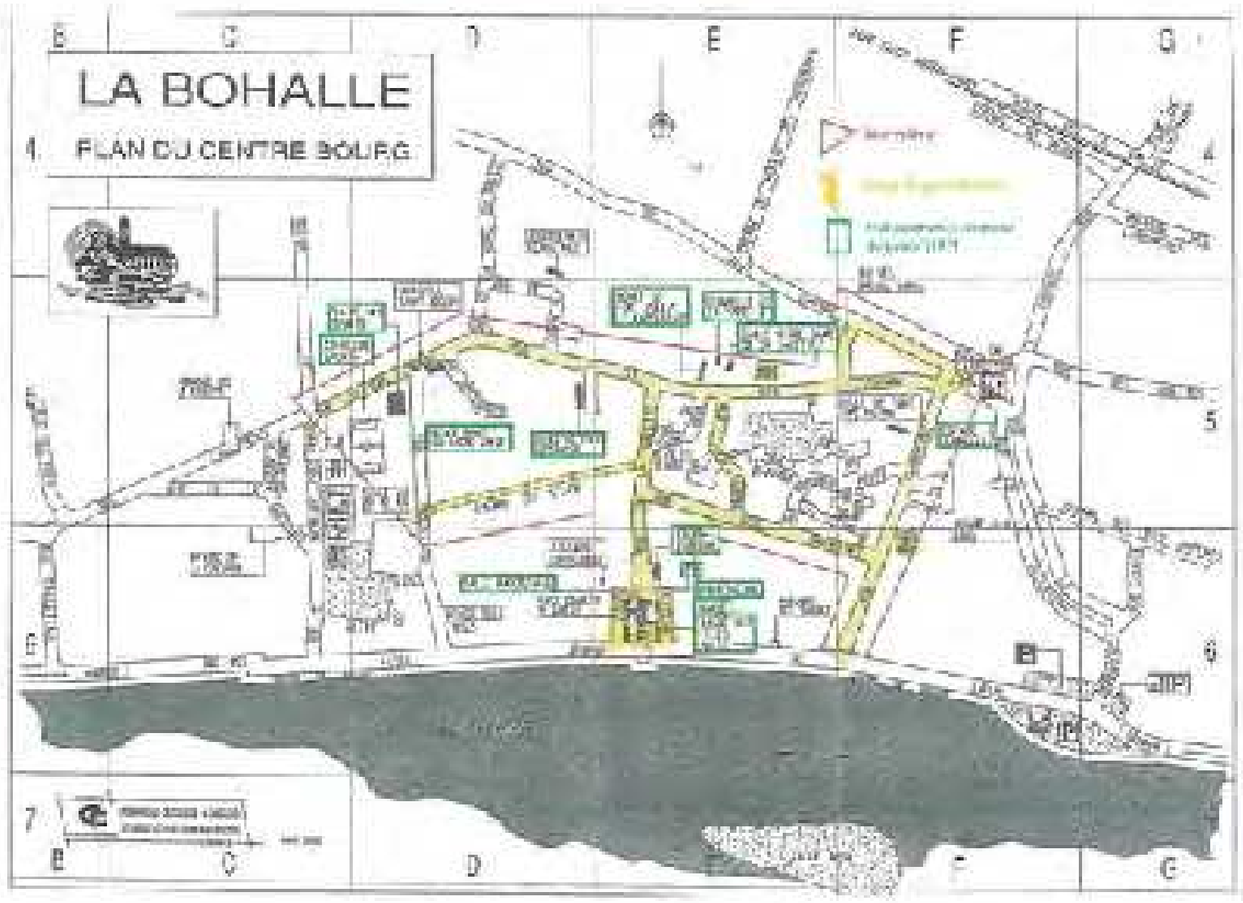

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

BRAIN-SUR-L'AUTHION
11 OCT. 2011
Cat

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
COMMUNE DE BRAIN SUR L'AUTHION
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 septembre 2011 à 20h30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur JOULIN Daniel, Maire
Étaient présents : Mme MACÉ, MM. THENIER, GOUPILLE, CHARTIER, HORNOY, HOUET, MALLET, Mme PASSE, M. BARANGER, Mmes DABIN, BOUTIN, FROGER, GUILLAUT, LEROY, M. LECROIX, Mmes GENEL, NICO, HAMARD, M. GUILLOU, Mme GUIRLINGER.
Absents excusés : M. ROBERT procuration à Mme GUILLAUT
Absent : M. LEMIRE
Secrétaire de séance : Mme GUIRLINGER

REÇU LE
04 OCT. 2011
PRÉFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

DCM n° 03/09/2011

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le Maire présente le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Ce plan fixe les dispositions qui permettront de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini,

Le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer la démarche en juin 2008

Son élaboration a été effectuée en concertation avec acteurs locaux, notamment des représentants des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,
Vu le décret n° 2006-1657du 21 décembre 2006relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application de du décret n° 2006-1658,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté et tel qu'il est annexé à la présente

Pour extrait certifié conforme, le 28 septembre 2011

Le Maire,
Daniel JOULIN

MAIRIE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION
49800

Convocation du 16/9/2011
Membres en exercice : 23
Membres présents 21
P. V. affiché sous huitaine
Reçue en préfecture

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Décrets n° 2006-1657 et 2006-1658, arrêté du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées

DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS

Méthodologie :

La commune de Brain sur l'Authion a mis en place une commission pour établir l'état des lieux des cheminements dans l'agglomération.

La constitution de l'état des lieux concerne la voirie, les espaces publics et les bâtiments relevant de la responsabilité de la commune.
Le recueil des données a été réalisé selon plusieurs critères :
- géographique : centre-ville- commerces (rue par rue).
- fonctionnel : trajets les plus communément utilisés par les usagers (en fauteuil roulant ou non).
La commission s'est déplacée avec des personnes qui circulent en fauteuil roulant.
La finalité de cette démarche est de disposer d'éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs tout en concernant le plus grand nombre d'usagers.

Cette étape terminée elle a confié au cabinet Anjou Maine Coordination la mise en forme du diagnostic ainsi que la proposition de solutions techniques pour améliorer les cheminements.
Après une réunion de restitution le 12 Mai, des priorités ont été établies par la commune, que AMC a mis en forme et chiffré. Le PAVE final a été présenté le 5 Juillet 2011 à la commission communale.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le plan de mise en accessibilité: « Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire, il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situées sur le territoire de la commune... »

Des usages variés à satisfaire

Le cheminement, le franchissement de dénivellation ou de passage étroit, la détection des obstacles, la vision, l'écoute, le repérage et la compréhension des lieux, l'orientation, l'information, l'atteinte, la préhension, le repos, la sécurité, etc., tous ces usages doivent être pris en compte pour garantir la liberté d'accès de tous à un espace public de qualité.

Les dispositions

Les décrets n° 2006-1657 et 2006-1658 confortent les mesures de 1999 destinées aux personnes ayant des difficultés de marche, dont les personnes en fauteuils roulants.
Ils apportent des compléments importants, notamment :

- le repérage des passages piétons et les équipements de sécurité pour les personnes aveugles et malvoyantes – dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance, dispositifs associés aux feux de signalisation pour traverser ; – la détection des obstacles et des équipements sur les cheminements, notamment les mobiliers urbains ;
- la meilleure lisibilité de la signalétique et des systèmes d'information qui bénéficient aux personnes malvoyantes, sourdes ou malentendantes et ayant une déficience mentale ou cognitive ;
- l'aménagement des emplacements d'arrêt des véhicules de transports collectifs pour faciliter l'accès aux véhicules des personnes handicapées, notamment celles qui circulent en fauteuil roulant.

Principaux textes législatifs et réglementaires concernant l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 relatif à l'accessibilité des installations ouvertes au public existantes et à l'adaptation des services de transport public (art. 4 et titre III maintenus par le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006)
- Arrêté d'application du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Normes

- NF P98-351/cheminements – insertion des personnes handicapées – éveil de vigilance/février 1989
- Norme S 32-002 (2004) Acoustique – insertion des personnes handicapées – répétition sonore des feux de circulation à l'usage des non-voyants ou des malvoyants

Rue du Pont

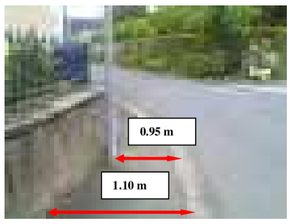

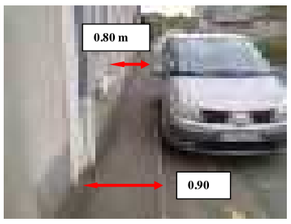

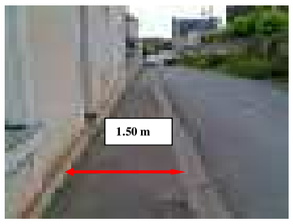

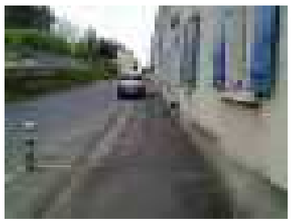

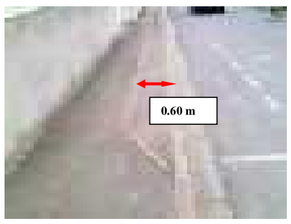

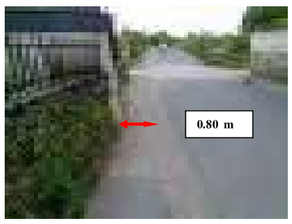

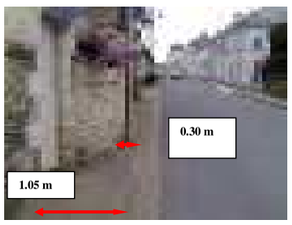

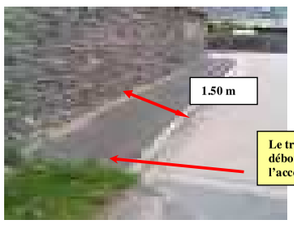

Espace piétons

Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct
	Largeur	Largeur entre 0.70 et 1.40 m
	Pente	
	Dévers	Entre 2 et 7 %
Hauteur libre des obstacles		Panneau génant
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Regard de pluvial, chambre FT.
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Appuis de fenêtres génants

Passages piétons

Largeur du passage	Non
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements

Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		5 %
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Moyen
Autres observations :		

Secteur d'étude du PAVE

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

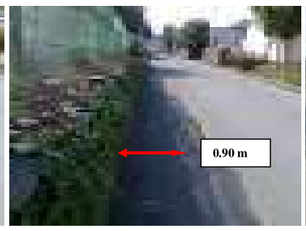

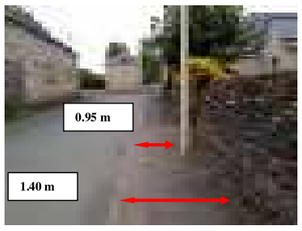

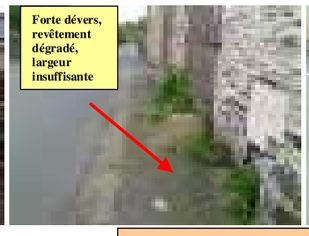

Résidence Pont Martin

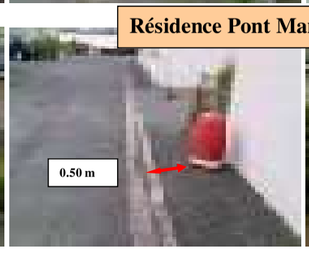

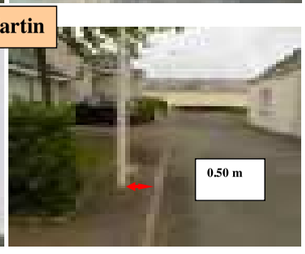

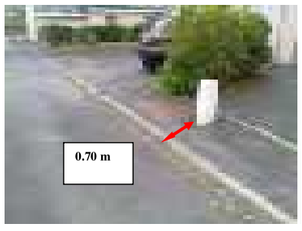

Rue Port Martin / Résidence Port Martin :

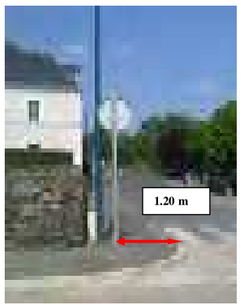

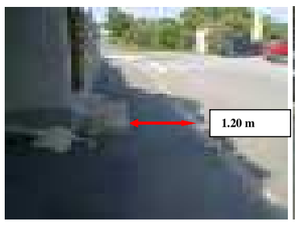

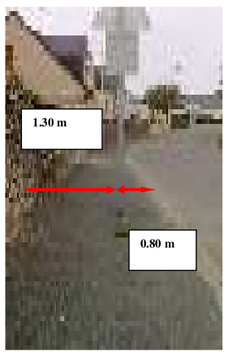

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct ou dégradé
	Largeur	Largeur entre 0.70 et 2.10 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Entre 2 et 9 %
Hauteur libre des obstacleses		Panneau génant en milieu de trottoir
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Regard pluvial
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Chambre FT, coffret EDF, candélabres.
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Appuis de fenêtres génants

Passages piétons	
Largeur du passage	Non, pas de continuité piétonne
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non, pas de stationnements
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Moyen
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Grande rue – Rue Azéma Billa

Espace piétons

Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	De médiocre à très mauvais
	Largeur	De 0.70 m à 2 m
	Pente	Jusqu'à 5 %
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Souvent hauteur sous panneaux inférieure à 2.20 m
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Grilles non conformes
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Regards descellés, candélabres, supports béton ou bois et panneaux gènants
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	De 2 à 14 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Coté Mairie seulement
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements

Handicapés		Peu nombreux
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		De 2 à 14 cm
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Usagé
Autres observations :		

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Complexe sportif

Accès Sud

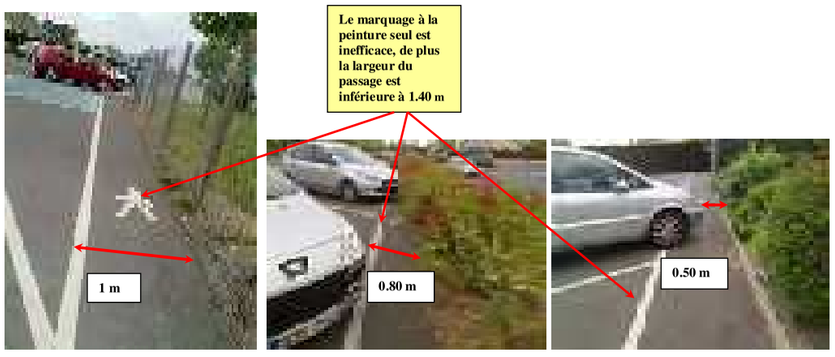

Espace piétons		
Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	De neuf à dégradé
	Largeur	De 0.80 m à 1.40 m
	Pente	
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Hauteur sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Voitures en stationnement
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Têtes de canalisations non protégées Cheminement piéton peu clair et peu sécurisé à l'intérieur du centre sportif Certains passages débouchent sur l'accotementnt

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Pas de continuité piétonne au niveau de l'accès Sud, et du giratoire Pas d'accès piéton Nord

Stationnements		
Handicapés		Oui
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		De neuf à périmé
Ressaut entre stationnement H et trottoir		Non
Revêtement	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	De neuf à moyen
Autres observations :		

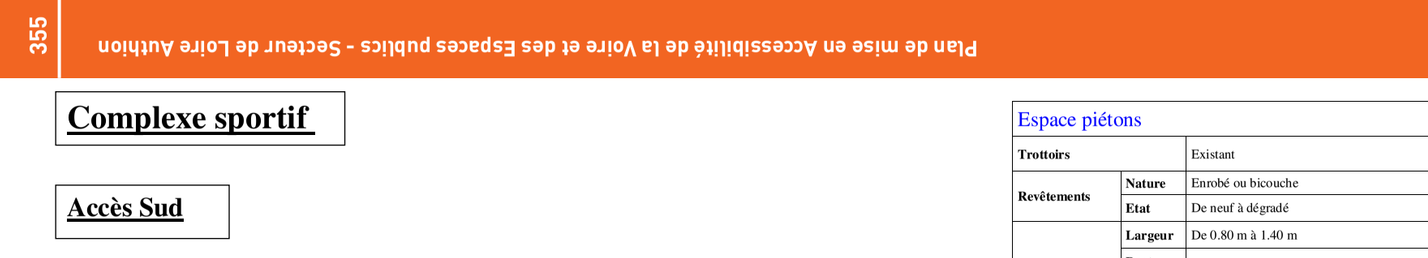

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Avenue du Val Fleuri

Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

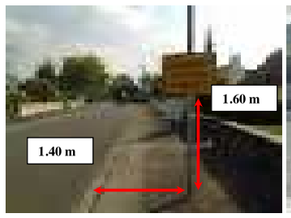

Voitures stationnées sur le trottoir

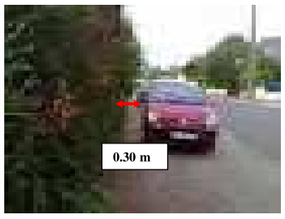

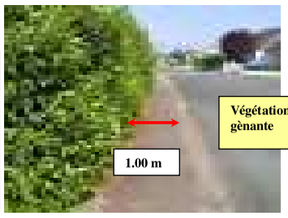

Végétation gènante

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Entre bon et moyen
	Largeur	De 1.40 m à 1.90 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Jusqu'à 9 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Grilles non conformes
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Poubelle, banc école privée Regards descellés saillants Panneaux et candélabres dans les cheminements piétons
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Végétation gènante, voitures stationnées sur les trottoirs

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		

Accès giratoire

Pas de cheminement piéton, hauteur sous panneau non conforme

Pas de cheminement piéton, et le passage débouche sur l'accotement

Peinture effacée, pas de BEV, ressaut supérieur à 2 cm

Peinture effacée, pas de BEV, débouche sur l'accotement

Pas de continuité piétonne

Accès Nord

Pas de cheminement piéton

Pas de continuité entre le cheminement piéton et le centre sportif

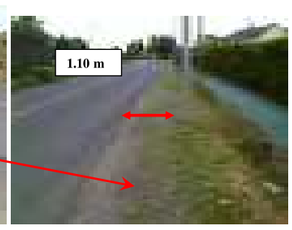

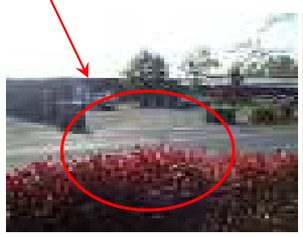

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue des Prunus

Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

Espace piétons

Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
	Largeur	Supérieure à 1.40 m sur la rue, 1.30 m coté Poste
	Pente	Jusqu'à 3.5 %
	Dévers	Inférieur à 2 %, jusqu'à 12 % devant l'allér des Lettres
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Support béton ERDF gènant
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements

Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		Parking de la Poste trop éloigné de l'accès handicapé

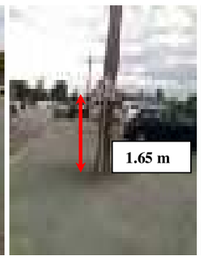

Marche, grille non conforme

Pas de marquage des places de stationnement, pas de cheminement piéton

Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

Végétation gènante

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Impasse de la Poste

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Bon
	Largeur	De 1.30 m à 1.60 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Inférieure à 2 %
Hauteur libre des obstacleses		
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Candélabres, panneau de rue
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Accès à l'aire de jeux sol meuble

Passages piétons	
Largeur du passage	Non
Ressaut	
Bandes d'Eveil et de Vigilance	
Marquage au sol	
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Le trottoir derrière la salle de l'Hopiteau ne débouche pas

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	
	Etat	
Autres observations :		

Rue du Presbytère

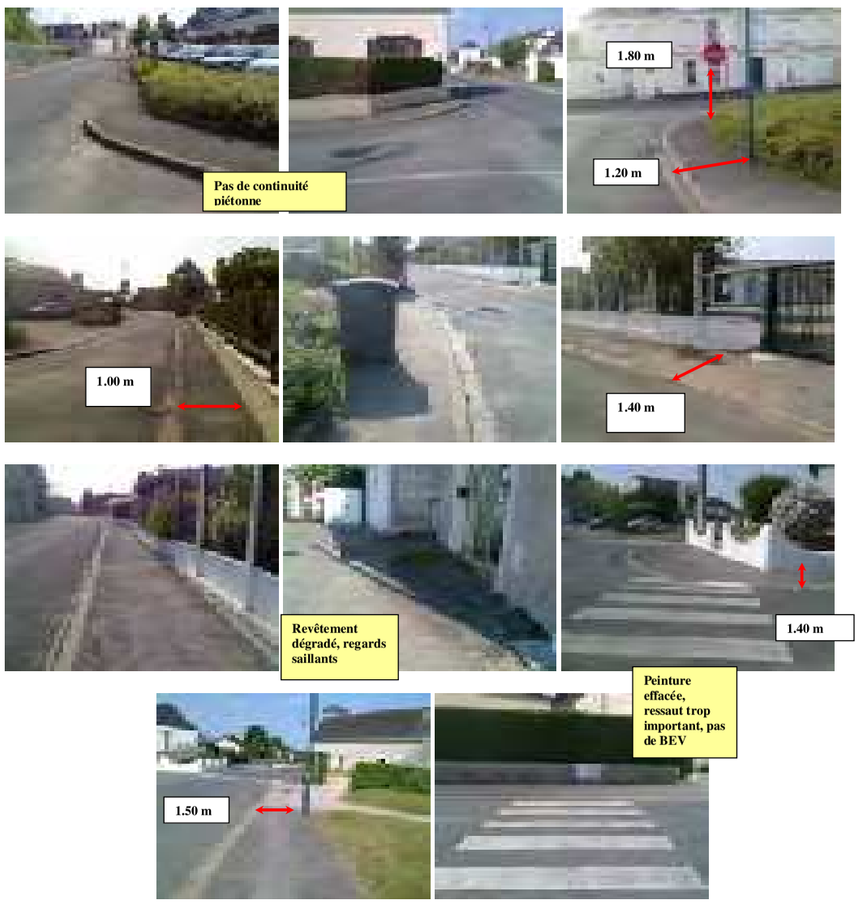

Espace piétons		
Trottoirs		
Revêtements	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
	Largeur	Supérieur à 1.40 m
	Pente	Inférieure à 4 %
	Dévers	Jusqu'à 7.5 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Candélabres, panneaux,poubelles posées sur trottoir
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		

Passages piétons	
Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements		
Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 358

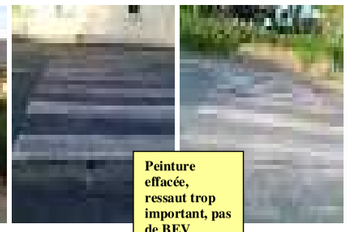

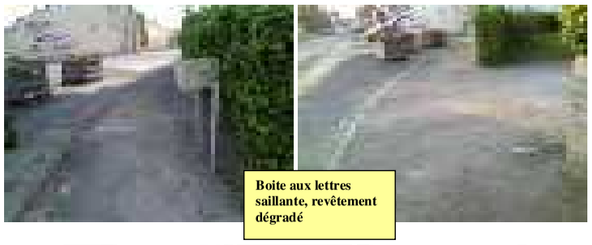

Rue de la Croix de Bois

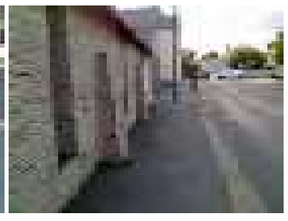

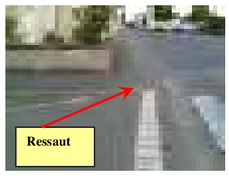

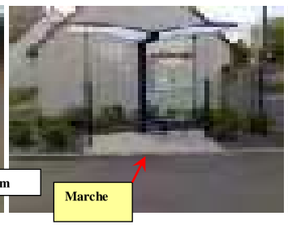

Espace piétons

Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Dalles béton, enrobé et bicouche.
	Etat	De bon à très mauvais
	Largeur	De 1.25 m à 1.70 m
	Pente	Jusqu'à 5.5 %
	Dévers	Inférieur à 2 %, ponctuellement 5.5 % et 19 %
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Regards et chambres FT saillants
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Volets battants, candélabres, boite aux lettres
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Marche pour accéder à l'abri bus et au centre de secours

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	De 2 cm à 8 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Devant la mairie seulement
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	Les BEV ne sont pas à la bonne distance du fil d'eau de la bordure (0.50 m)

Stationnements

Handicapés		Place de la mairie seulement
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		Périmé
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Enrobé
	Etat	Bon
Autres observations :		Pas de stationnement H parking des Hopitaux

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

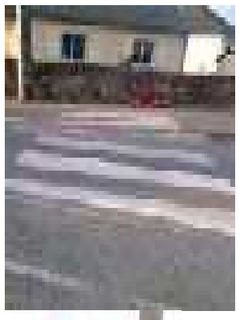

Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

Obstacle

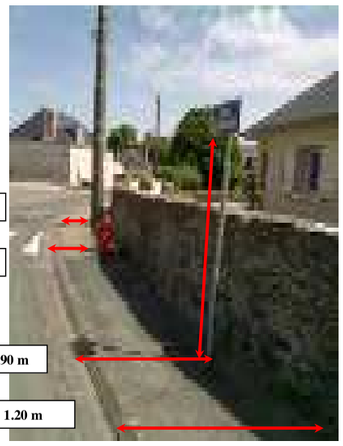

1.05 m

0.90 m

0.90 m

1.20 m

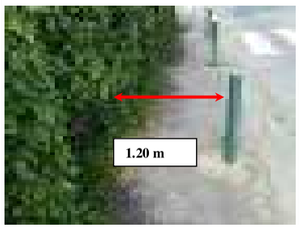

1.20 m

Tampon saillant

Obstacle

1.10 m

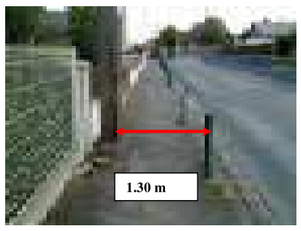

1.30 m

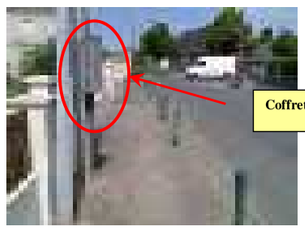

Coffret saillant

Rue Maurice Chartier

Panneau trop bas

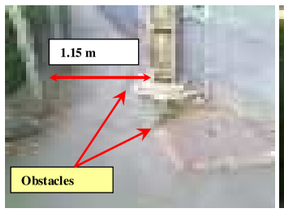

1.15 m

Obstacles

1.50 m

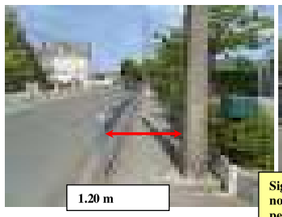

1.20 m

Signalisation H non-conforme et peu claire

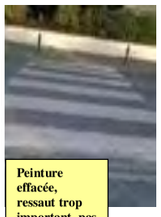

Peinture effacée, ressaut trop important, pas de BEV

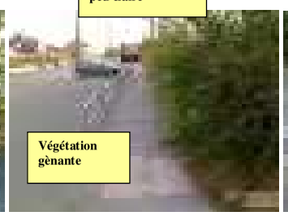

Végétation gènante

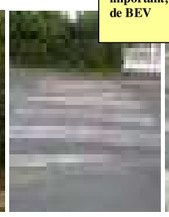

1.15 m

Pas de marquage H

Panneau non conforme

Espace piétons

Trottoirs		Existant
Revêtements	**Nature**	Enrobé ou bicouche
	Etat	Correct
	Largeur	Largeur entre 1.15 et 2.10 m
	Pente	
	Dévers	
Hauteur libre des obstacleses		Hauteurs sous panneaux non conformes
Fentes et trous des grilles et autres équipements		Pieds de poteaux, regards
Rupture de niveau de plus de 40 cm		
Garde corps		
Nature et nombre d'obstacles rencontrés sur l'espace piéton (panneaux publicitaires, candélabres, boîtes aux lettres, coffrets EDF, chambres télécom, volets battants, etc...)		Chambre FT, coffret EDF, supports ERDF
Autres observations (paliers de repos, entrées de garage, etc...)		Végétation gènante

Passages piétons

Largeur du passage	3 m
Ressaut	Plus de 2 cm
Bandes d'Eveil et de Vigilance	Non
Marquage au sol	Effacé
Autres observations (passage en deux temps, etc...)	

Stationnements

Handicapés		Non
Largeur		
Pente et dévers		
Marquage / panneau H		
Ressaut entre stationnement H et trottoir		
Revêtement	**Nature**	Bicouche
	Etat	Dégradé
Autres observations :		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 360

Rue des Prunus :

- Les trottoirs sont en général en mauvais état
- Les dévers vont de 2 % à 12 % (devant l'allée des lettres)
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des supports ERDF
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de parkings

Rue du presbytère

- Les trottoirs sont en général en mauvais état
- Les dévers vont de 2 % à 7.5 %
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres et poubelles
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de parkings

Impasse de la Poste

- Les trottoirs sont en général en bon état, la largeur va de 1.30 m à 1.60 m
- Dévers corrects
- Certains candélabres gênent le passage
- Pas de passages piétons, un parking mais pas de places dédiées aux GIG-GIC

Rue de la Croix de bois

- Les trottoirs sont assez larges, de 1.25 à 1.70 m
- Le revêtement est en dalles béton (mairie), en enrobé ou bicouche. L'état va du bon au mauvais.
- Pente jusqu'à 5.5 %, devers de 2 % à 5.5 et 9 % ponctuellement
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards, boite aux lettres
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV sauf devant la mairie, peu de places dédiées aux GIG-GIC
- Stationnement des voitures sur les trottoirs très fréquents
- La continuité piétonne est imprécise

Rue Maurice Chartier

- La largeur des trottoirs va de 1.15 m à 2.10 m, ils sont en mauvais état,
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards, supports ERDF, potelets, végétation
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de places dédiées aux GIG-GIC

Le revêtement de plus la plupart des panneaux est dégradé, ils devront être changés.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Rue du Pont :

- Les trottoirs sont en général en bon état mais pas assez larges (minimum de 1.40m non respecté)
- Les dévers vont de 2 % à 7 %
- Des panneaux gènent le cheminement piéton
- Il n'y a pas de passages piétons ni de parkings avec des places dédiées aux Grands Invalides de Guerre et Grands Invalides Civils (GIG-GIC)

Rue Port Martin - Résidence Port Martin

- Les trottoirs sont en général en bon état mais avec des passages très dégradés (entrée résidence Port Martin)
- Les dévers vont de 2 % à 9 %
- Des panneaux, candélabres, coffrets et PI gènent le cheminement piéton
- Il n'y a pas de passages piétons ni de parkings avec des places dédiées aux GIG-GIC

Grande Rue – Rue Azema Billa

- Les trottoirs sont en général en mauvais état, le cheminement piéton est parfois imprécis, la largeur va de 0.70 m à 2 m
- Dévers corrects
- Les hauteurs sous panneaux sont insuffisantes, certains gènent le passage ainsi que des candélabres, regards
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, peu de parkings avec des places dédiées aux GIG-GIC
- Stationnement des voitures sur les trottoirs fréquents

Accès Complexe Sportif

- Accès piéton imprécis
- Revêtement dégradé en dehors du Centre
- Certains passages piétons débouchent sur l'accotement
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, peu de places dédiées aux GIG-GIC
- Débordement du stationnement des voitures sur les cheminements piétons tracés
- Pas de continuité piétonne sur le giratoire et sur l'accès Nord du Centre

Avenue du Val Fleuri

- Les trottoirs sont assez larges mais en mauvais état, la largeur va de 1.40 m à 1.90 m
- Pente inférieure à 4 % mais dévers jusqu'à 9 %
- Les marquages des passages piétons sont souvent effacés, pas de BEV, pas de places dédiées aux GIG-GIC
- Nombreux obstacles : poubelle, banc, regards descellés saillants, panneaux et candélabres dans les cheminements piétons.Végétation gènante.
- Stationnement des voitures sur les trottoirs très fréquents

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	150,00	10,00 €	1 500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	230,00	20,00 €	4 600,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2	ml	150,00	30,00 €	4 500,00 €
Fourniture et pose de bordures basses Type CC1	ml	10,00	40,00 €	400,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**15 550,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 047,80 €
Montant T.T.C.				**18 597,80 €**

- Dépose des bordures du coté gauche en descendant, élargissement du trottoir et suppression des stationnements (élargissement à 1.50 m)
- Pose de bordures neuves le long de la voirie
- Elargissement du trottoir en haut de la rue et avant la rue du Port Martin
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Création de quatre ou cinq places de stationnement sur la chaussée en laissant quatre mètres de passage

Proposition de cheminements et estimation des travaux à réaliser.

Rue du Pont

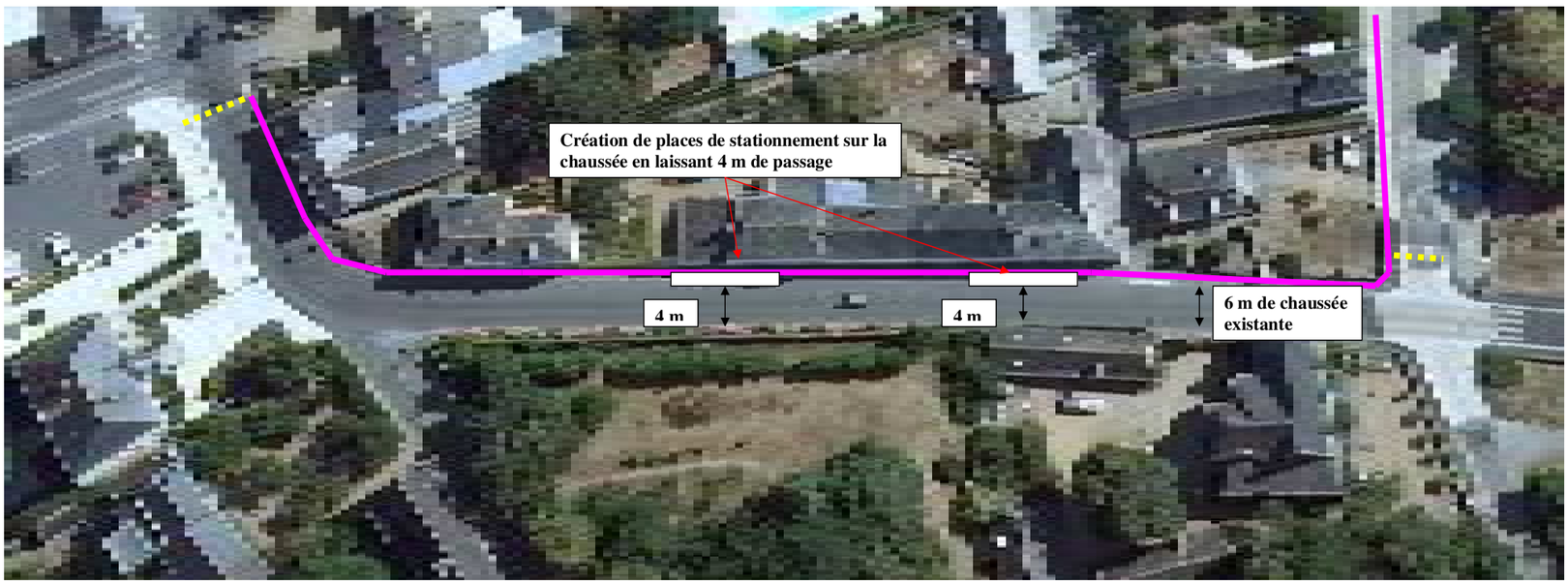

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Réfection de trottoir en enrobé ou sablé	m²	320,00	20,00 €	6 400,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	2,00	1 000,00 €	2 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**10 600,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 077,60 €
Montant T.T.C.				**12 677,60 €**

- Réfection du trottoir à partir de la rue Bourgalin jusqu'à la résidence Port Martin
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

Port Martin

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	120,00	10,00 €	1 200,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	80,00	25,00 €	2 000,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	900,00	20,00 €	18 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	9,00	1 000,00 €	9 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	20,00	50,00 €	1 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Mise en œuvre de peinture routière blanche	ml	100,00	5,00 €	500,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	7,00	400,00 €	2 800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	8,00	200,00 €	1 600,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	8,00	150,00 €	1 200,00 €
Montant H.T.				**38 300,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			7 506,80 €
Montant T.T.C.				**45 806.80 €**

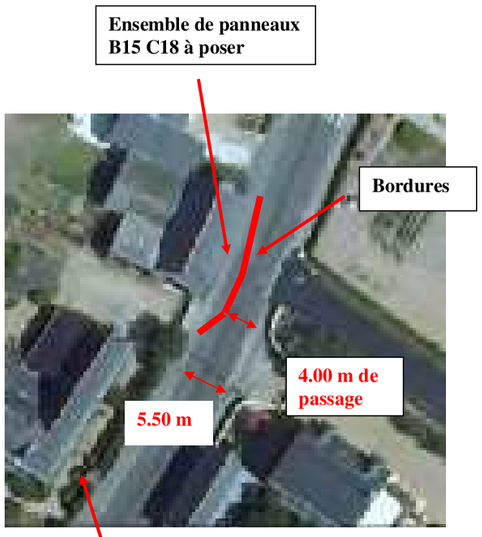

- Rationnalisation du cheminement de la mairie jusqu'aux commerces
- Réfection du trottoir en enrobé sur toute la longueur
- Création d'un accès direct au cimetière avec traçage des places de parking devant
- Création d'une chicane pour élargir ponctuellement le trottoir coté impair
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Reprise des maçonneries des regards
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

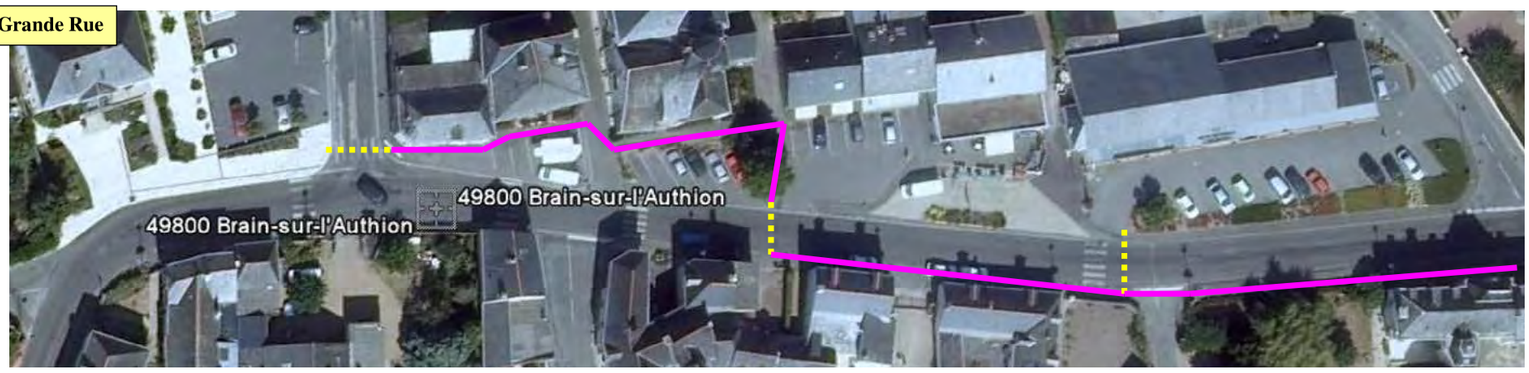

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Busage de fossé	ft	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	30,00	25,00 €	750,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	100,00	20,00 €	2 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	5,00	1 000,00 €	5 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**12 150,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 381,40 €
Montant T.T.C.				**14 531,40 €**

- Création d'accès directs au complexe
- Réfection du trottoir en enrobé sur une partie de sa longueur (autour du giratoire, actuellement en bicouche)
- Mise aux normes ou création de passages piétons

Complexe sportif

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose et repose de mobilier existant	ft	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	400,00	20,00 €	8 000,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Mise en œuvre de peinture routière blanche	ml	200,00	5,00 €	1 000,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	2,00	200,00 €	400,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	2,00	150,00 €	300,00 €
Montant H.T.				**16 000,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 136,00 €
Montant T.T.C.				**19 136,00 €**

- Réfection du trottoir en enrobé à partir de la rue des Prunus
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H devant l'accès de l'école privée, déplacement du mobilier urbain (banc, poubelle, …)
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs

Avenue du Val Fleuri

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 366

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Dépose de bordures existantes	ml	10,00	10,00 €	100,00 €
Création de trottoir en enrobé	m²	20,00	25,00 €	500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	310,00	20,00 €	6 200,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	10,00	50,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**13 850,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 714,60 €
Montant T.T.C.				**16 564,60 €**

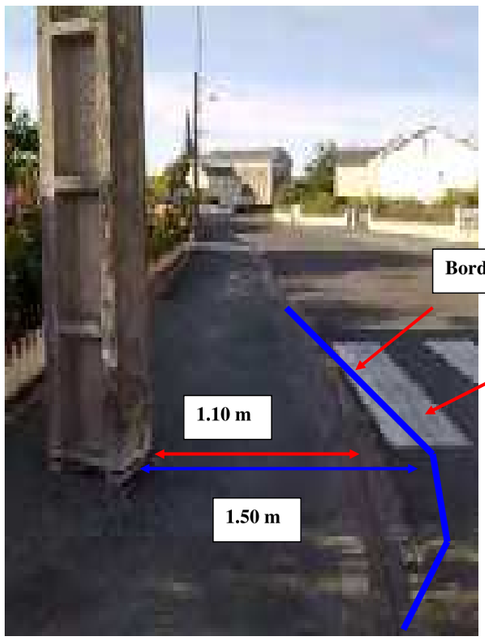

- Elargissement du trottoir au droit du support EDF coté Avenue du Val Fleury
- Réfection du trottoir en enrobé
- Reprise du départ de l'allée des lettres en enrobé pour diminuer la pente actuelle
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Création de stationnements à cheval sur le trottoir coté impair

Rue des Prunus

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Création de trottoir en enrobé	m²	20,00	25,00 €	500,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	310,00	20,00 €	6 200,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2 CS1	ml	10,00	50,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	5,00	200,00 €	1 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	5,00	150,00 €	750,00 €
Montant H.T.				**13 750,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			2 695,00 €
Montant T.T.C.				**16 445,00 €**

- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Modification du seuil de l'école privée (hors estimation)

Rue du Presbytère
Impasse de la Poste

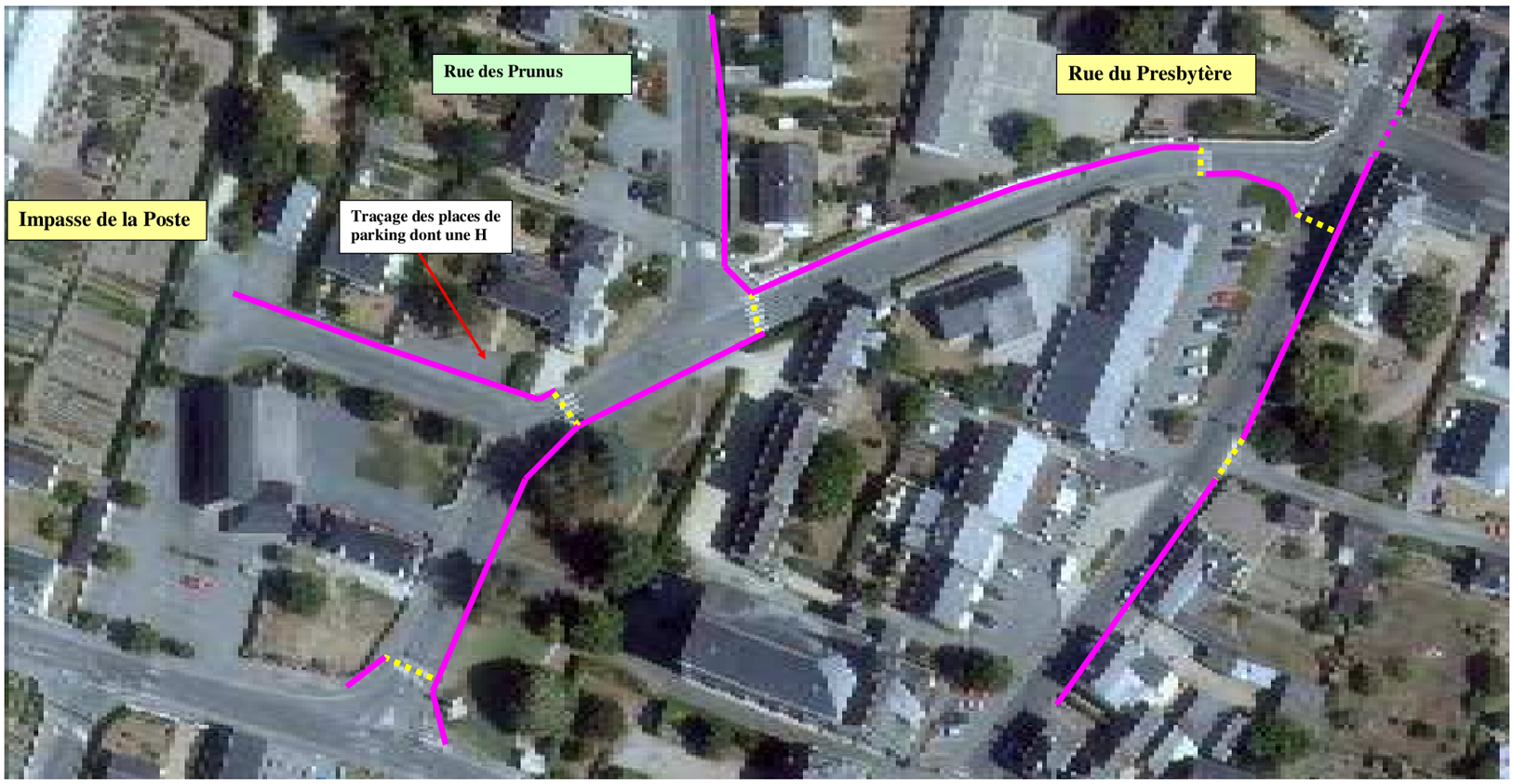

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion 368

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Modification de trottoir en béton balayé	ft	1,00	3 200,00 €	3 200,00 €
Réfection de trottoir en enrobé	m²	620,00	20,00 €	12 400,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	3,00	1 000,00 €	3 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	2,00	500,00 €	1 000,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	10,00	200,00 €	2 000,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	10,00	150,00 €	1 500,00 €
Montant H.T.				**24 400,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			4 782,40 €
Montant T.T.C.				**29 182,40 €**

- Dépose et repose de bordures impasse de la Poste
- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Modification du seuil de l'école privée (hors estimation)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de la Croix de Bois

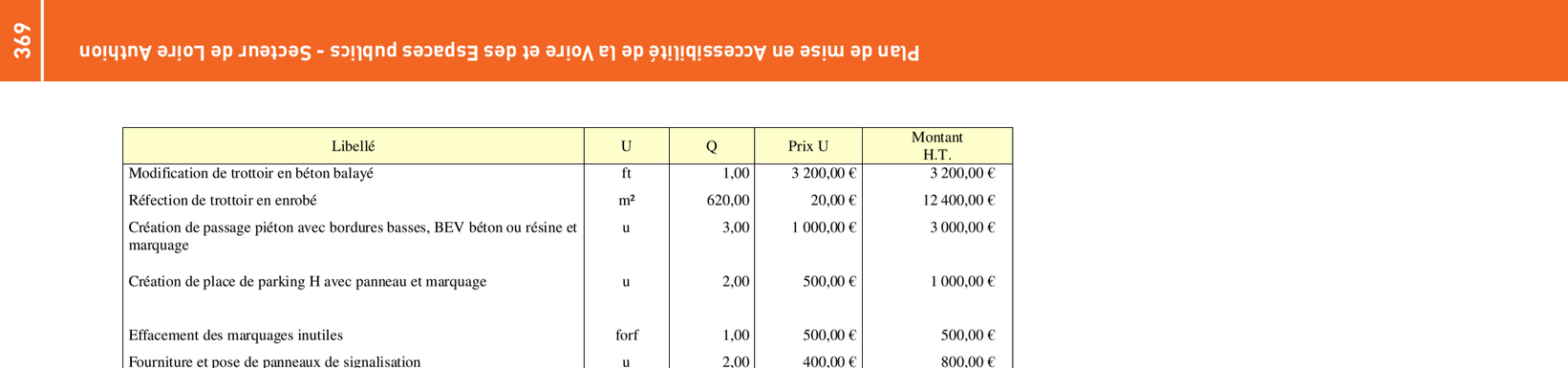

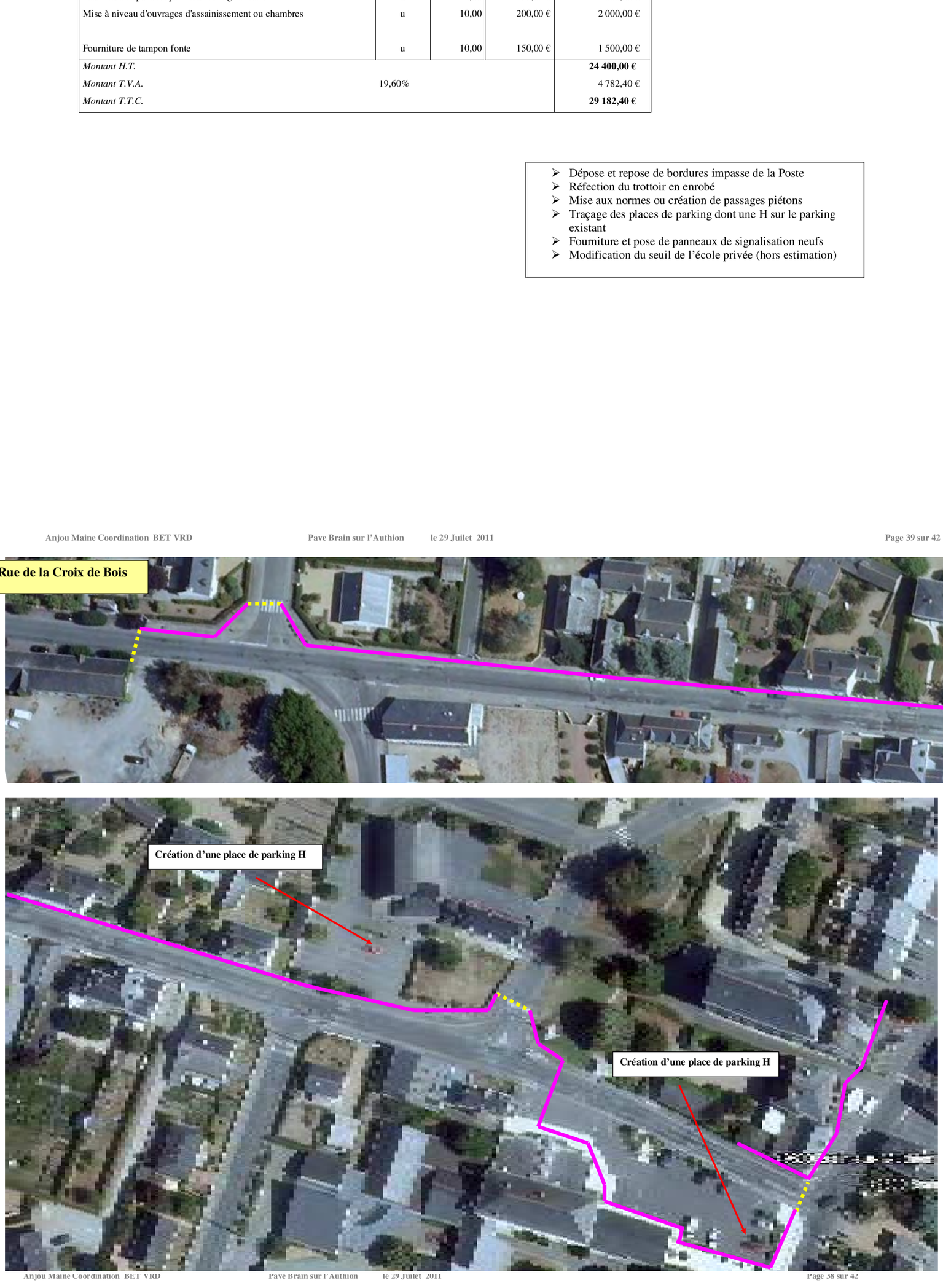

Libellé	U	Q	Prix U	Montant H.T.
Réfection de trottoir en enrobé	m²	400,00	20,00 €	8 000,00 €
Fourniture et pose de bordures hautes Type T2	ml	20,00	30,00 €	600,00 €
Création de passage piéton avec bordures basses, BEV béton ou résine et marquage	u	4,00	1 000,00 €	4 000,00 €
Création de place de parking H avec panneau et marquage	u	1,00	500,00 €	500,00 €
Effacement des marquages inutiles	forf	1,00	500,00 €	500,00 €
Signalisation horizontale	forf	1,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	u	2,00	400,00 €	800,00 €
Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement ou chambres	u	4,00	200,00 €	800,00 €
Fourniture de tampon fonte	u	4,00	150,00 €	600,00 €
Montant H.T.				**16 800,00 €**
Montant T.V.A.	19,60%			3 292,80 €
Montant T.T.C.				**20 092,80 €**

- Achat de terrain coté rue de la Croix de Bois pour avoir la largeur nécessaire au cheminement (non estimé)
- Réfection du trottoir en enrobé
- Mise aux normes ou création de passages piétons
- Traçage des places de parking dont une H sur le parking existant
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation neufs
- Dépose d'une barrière pour avoir la largeur pour le cheminement
- Elargissement du trottoir au début de la rue de Grand Maison

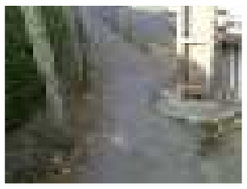

Rue Chartier

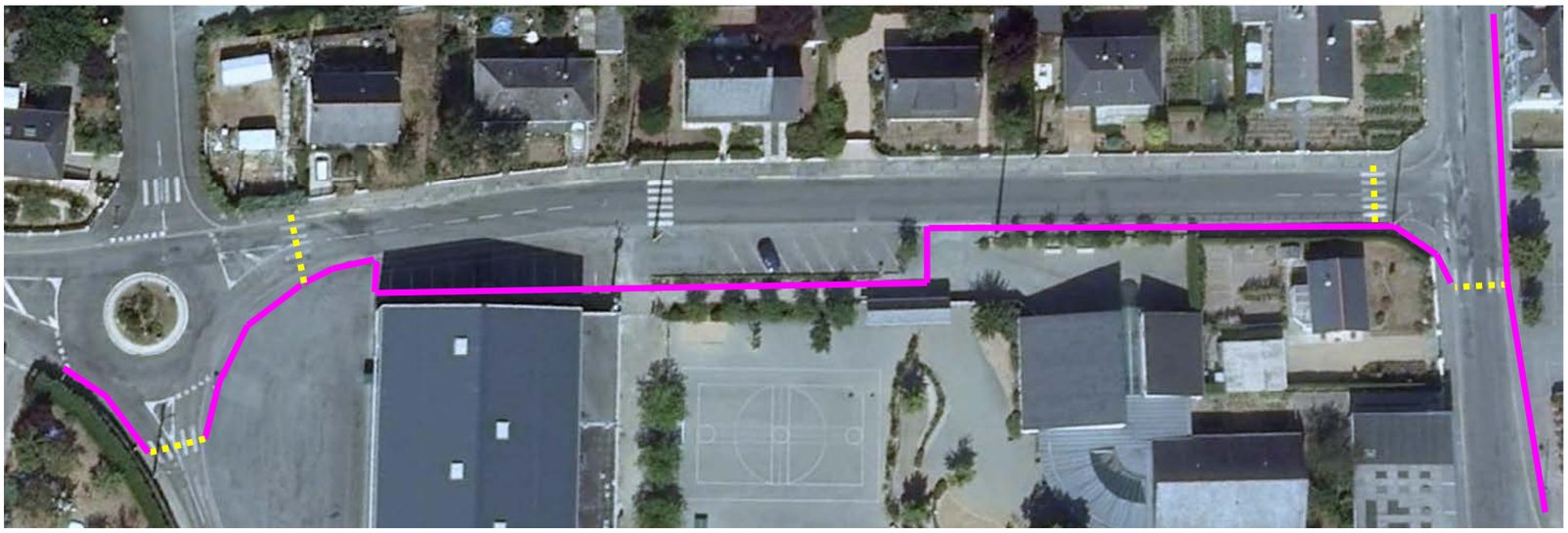

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Secteur de Loire Authion
370

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ

COMMUNE DE CORNE

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

DES BATIMENTS RECEVANT du PUBLIC

ASSORTI DE PROPOSITIONS

MAIRIE

entrée principale, accès plain-pied, seuil en granit

Accueil du public

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- situé au RDC - Accès plain-pied, - porte vitrée largeur 0.70m + 0.70m - bandes de visibilité, - ouvrant vers l'intérieur, -éclairage adapté, - confidentialité respecté,	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol -Utilisable assis ou debout - si besoin écrire : •Hauteur guichet maxi 0.80m •Vide sous plateau H 0.70m, profondeur 0.30m et largeur 0.60m	- Porte vitrée coulissante 1,20m -guichet utilisable debout ou assis, -zone de retournement 1.40m	

bureaux RDC

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès plain-pied, - passage entre murs 0.80m - ouvrant vers l'intérieur, -éclairage adapté, - portes d'accès aux différent bureaux 0.80m, -sol du patio en gravier	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2%	- cheminement en béton désactivé dans le patio (photos de mariage,...) -Élargissement du passage à 0.90m Ou Déplacement des bureaux.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès à l'étage « ascenseur »

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- largueur ouverture 0.80m - Accès plain-pied, - commande à 1.20m du sol - dimensions intérieur, 1.20m x 1.50m - poignée de maintien	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m - Hauteur des commandes ≤1.20m - Dimensions 1.00m x 1.30m	RAS	

à l'étage

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- largueur ouverture sortie ascenseur 0.80m et commande à 1.20m - porte accès salle du conseil 1.50m (2 x 0.75m) - passage vers bureaux adjoint et WC 0.75m - porte bureaux des adjoints 0.80m - porte salle de réunion 0.70m	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Hauteur des commandes ≤1.20m -Largeur passages entre murs minimum 0.90m	Remplacement porte salle du conseil 1.00m + 0.50m -Elargissement du passage à 0.90m (accès sanitaires)	

WC à l'étage

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- porte d'accès 0.75m - poignée de porte standard barre d'appui incliné - robinetterie lavabo standard - essuie mains à 1.30m et à gauche - Distributeur de savon à 1.30m et au dessus du lavabo - Poubelle au sol avec couvercle -Pas de miroir	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	- Élargissement du passage à 0.90m (accès sanitaires) - Remplacement porte sanitaires - Repositionner la barre d'appuis - Remplacement de la robinetterie -Déplacement du distributeur d'essuie mains à droite et à 1.20m du sol -Déplacement du distributeur de savon à gauche du lavabo et à 1.20m -Remplacement de la poubelle par une murale ou au sol sans couvercle -Miroir de 0.7m de haut et à 1.00m du sol	

EGLISE ET SACRISTIE

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Entrée grande porte

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès marche -0.07m. - grande porte largeur 2.00m - petite porte largeur 1.00m - ouvrant vers l'intérieur -Absence de signalétique extérieure	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Rampe d'accès ≤ à 5% -Signalétique extérieur adaptée -	- Rampe d'accès amovible -Accès par la porte latéralu avec Pose de panneaux d'indication	850€ 0€

Porte latérale

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - passage entre murs 1.45m - ouvrant vers l'intérieur, -Porte constamment fermée à clef de l'intérieur! SORTIE de SECOURI!	-Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% Signalétique suffisante et adapter	-Revoir la feuillure de la maçonnerie -Modifier les commandes d'ouverture et de fermeture -Signalétique intérieur et extérieur (panneaux) **-Information aux usagés que la porte doit être déverrouillée pendant son occupation**	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès à l'autel et à la sacristie

CONSYAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- <u>accès à la nef:</u> -2 marches de 0.20m -accès <u>Sacristie</u>: -3 marches de 7cm -Porte de 0.74m	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Rampe d'accès ≤ 0.5%	- Rampe d'accès amovible	850€

Sacristie

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Absence de signalétique extérieure -Allée en sable de carrière - piège à eau (aux normes) devant la porte - porte de 0.70m ouvrant vers l'intérieur -Ressaut de 3cm -Sanitaires porte de 0.80m -Pas aux normes -Passage disponible 0.70m	- porte d'accès largeur ≥0.90m -ressaut ≤ 2cm -Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m	-Ne pas mettre aux normes ERP	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

WC

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L' NVESTISSEMENT
-Sol intérieur de plein pied en tomettes -Sanitaires porte de 0 80m -Passage disponible 0.70m -Lave mains à 0 85m -Pas aux normes	- porte d'accès largeur ≥0 90m - Poignée de porte rallongé pour déport de préhens on 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1 20m maxi, at à droite du lavabo Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Ne pas mettre aux normes ERP	

CSC les MOULINS

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Entrée et hall d'entrée

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- RAS bâtiment neuf aux normes ERP	- Accès plain-pied. - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Signalétique extérieur adaptée	- RAS bâtiment neuf aux normes ERP	

Sanitaires RDC

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
RAS	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

palier à l'étage

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
- RAS	-Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Contraste du nez de marche dans les deux sens -Monte charge (ascenseur)	- RAS	

Sanitaires à l'étage

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-RAS	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour départ de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

La poste

Accès extérieur

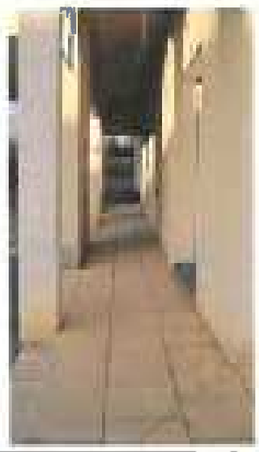

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·Plein pied ·largeur 2.00m ·Rampe pente à % ·revêtement dalré ·Absence de signalétique extérieure adaptée	-Accès plain-pied, - cheminement largeur ≥0 90m -Revêtement stable et non glissant ·Rampe d'accès ≤ à 5% sur 10m ·Signalétique extérieur adaptée	Signalétique adaptée aux PMR	

Porte d'accès et guichet

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte accès au site: - Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - largeur ouvrant 1.45m - ouvrant vers l'intérieur, Porte après guichet: - Accès plain-pied, ressaut ≤ 2cm - largeur ouvrant 1.10m - ouvrant vers l'extérieur, - accès aux guichets de plein pied -Guichet,	-Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. -Util sable assis ou debout - si besoin écrire: *Hauteur guichet maxi 0.80m *vide sous plateau H ≥ 70m, profondeur 0.30m et largeur ≥ 60m	-RAS	

École élémentaire

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès par le parvis Mairie

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Absence de signalétique extérieure -Revêtements sol en dalles , enrobés rouges et béton désactivé - porta'l métallique ouvrant 1.50m - de plein pied sans ressaut -Pente supérieur à 2% -Pas aux normes	- Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Aile gauche (bibliothèque)

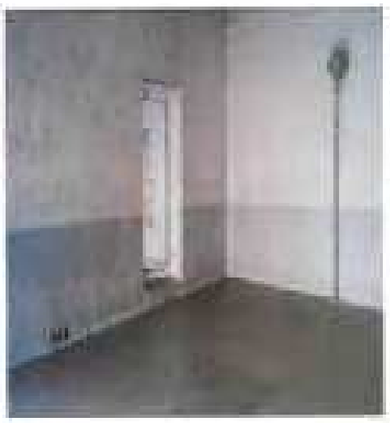

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte coté cour vitrée, L de 0.83 à 1.10m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 17 cm -Porte coté préau vitrée, L 0.83	-Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue, -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol.	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte coté cour. -Pose de bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol. Sur les portes et baies vitrées.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile gauche (classe de Mr LEGROS)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte vitrée, L de 1.03 à 1.55m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 12 cm -Patères à 1 10m du sol	-Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0,90m Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -si porte vitrée, bandes de visibilité à 1 10m et 1.60m, du sol. -Hauteur patère entre 0.90 et 1.30m du sol	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte coté bureau. -Pose de bandes de visibilité à 1.10m et 1.60m, du sol, Sur la porte.	

Aile gauche (classe et salle informatique)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte classe, L 0.93m -Ouvrant vers l'intérieur -2 Marches de 15 et 12cm -Porte salle informatique, L 0.93m -Ouvrant vers l'intérieur -4 Marches de 8, 12, 18 et 17cm	- Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0.90m Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte de la classe Avec garde au corps sur la partie la plus haute. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur	

Aile gauche (cour)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés rouge -Forte déclivité	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 5% sur 10m	-RAS	

Aile gauche (cour sanitaires)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés noir -Forte déclivité	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 5% sur 10m	-Création d'une rampe en enrobés noir avec muret de soutènement, pente 5% au maximum sécurisé par un garde aux corps en partie haute	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile gauche (sanitaires)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte accès sanitaires garçons et filles marche de 15cm et seuil en - 4cm intérieur, ouvrant intérieur. Portes accès sanitaires intérieurs : 0.73cm. Sanitaires non PMR Bac lave main accessible mais robinetterie non conforme.	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m max , et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Création d'un sanitaire PMR dans le coin des urinoir en supprimant 2 urinoirs sur 5, et ouverture d'une porte sur l'extérieur. -Reprise du profil de la cour pour supprimer la marche. -Remplacement de la porte pour suppression du seuil.	

Passage entre bâtiment E et F

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Revêtement en enrobés noir -De plein pied -Forte déclivité -Passage de 1.10m de large	- Accès plain-pied, -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 0.90m -devers maxi de 5% sur 10m	-RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Bâtiment Préfabriqué

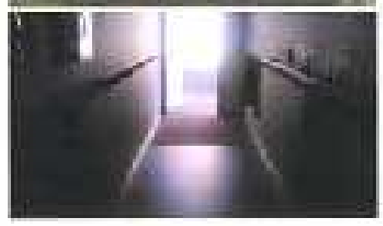

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·Accès cheminement par portillon L 1.10m -Rampe 3.5% sur 5m -Accès bâtiment rampe 4% sur 5m -Porte L de 0.90 à 1.25m -Ouvrant extérieur ·Seuil de 4cm ·couloir L 1.46m ·Patères à 1.10m du sol ·portes de classes 0.91m ouvrant intérieur	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m ·Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers max de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -Hauteur patère entre 0.90 et 1.30m du sol	·Réduction hauteur du seuil à 2cm	DE

Aile droite (cour)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès portail métallique de 1.50m d'ouverture -De plein pied -Revêtement en enrobés rouge -Forte déclivité NON PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue -Largueur cheminement 1.40m, devers max de 2% ·Signalétique suffisante et adapter	·RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Aile droite (classe Me JACQUEL)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte 1 L 0.95m -Ouvrant vers l'intérieur -2 Marches de 17 et 12cm -Porte 2 L 0.95m -Ouvrant vers l'intérieur -3 Marches de 19, 19 et 16cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes Avec garde au corps sur la partie la plus haute. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur.	

coté rue de l'Ormeau (accès inter cour)

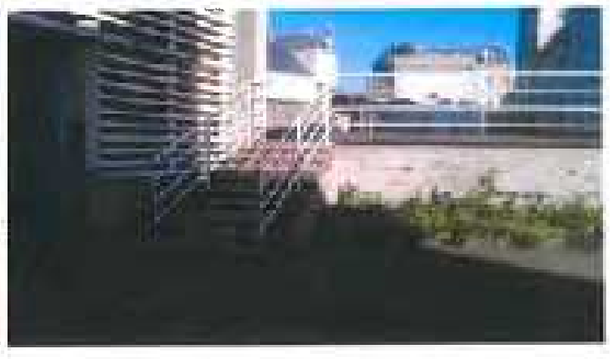

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Escalier de 9 marche de 17cm soit un dénivelé de +/ 1.50m	-Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter -Rampe maxi de 5% sur 10m	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 5%. Avec garde au corps	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

coté rue de l'Ormeau (accès cour)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Portail : L 2.50m Ouvrant vers l'intérieur -De plein pied - ressaut ≥ 2% - pente +/- 10 % -Revêtement non meuble et non glissant	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe sur la cour avec abaissement du seuil du portail et reprise du profil en travers du trottoir.	

coté rue de l'Ormeau (sanitaires)

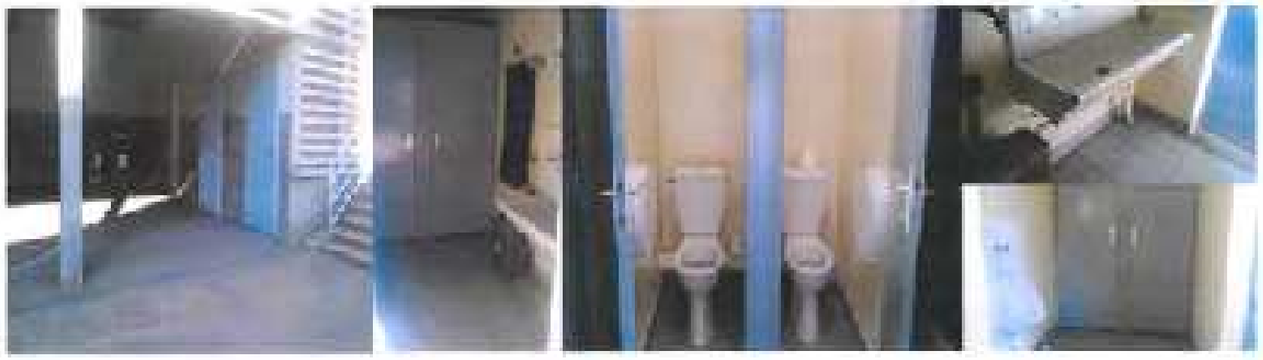

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Portes d'accès L 0.83m -Ouvrant vers l'extérieur -Ressaut de 4.5cm -Porte intérieures L 0.63m -Ouvrant vers l'extérieur -2x2 cuvettes -2 urinoirs	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -1 manoeuvre espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes. Remplacement des portes avec ouverture vers l'extérieur. Création d'un sanitaire PMR dans les sanitaires garçons.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Coté rue de l'Ormeau(classe Mr Crosnier)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte côté préau: L 77cm ouvrant vers l'extérieur, marche de 18cm -Porte côté cours L 1.00m ouvrant vers l'extérieur . -2 Marches de 14 et 15cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes 3% devant la porte coté préau parallèle au mur sur 6m. Et remplacement de la porte par une porte de 0.90m ouvrant vers l'extérieur. Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes 5% devant la porte coté cour parallèle au mur sur 6m.	

Cote rue de l'Ormeau(classe Mr Gousmel)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.80m à 1.25m -Ouvrant vers l'extérieur -Marche de 6cm et seuil de 2cm	-Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cote rue de l'Ormeau(classe Mr Desforges)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.80m à 1.25m -Ouvrant vers l'extérieur -2 Marches de 13cm, 7cm et seuil de 2cm	• Accès plain-pied, • porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo	

Cote rue de l'Ormeau(salle vidéo)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte L 0.97m -Ouvrant vers l'extérieur -Rampe L2.20 sur 23cm et seuil de 3.5cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant les 2 portes à rejoindre la porte d'accès de la salle de vidéo -Et diminution du seuil à 2cm.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Coté rue de l'Ormeau(classe Me Hallouin)

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
Porte 1 L 0 80m à 1.25 m -Ouvrant vers l'extérieur -Ressaut de 3cm et seuil de +4cm et – 2cm sens rentrant	- Accès plain-pied. - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Création d'une rampe béton d'une largeur de 1.50 et pentes maxi 2% devant la porte.	

École maternelle

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Accès salle de motricité

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Porte de plein pied -ouvrant extérieur, L 0.90m -Seuil de 3cm -sur rampe +/- 10% -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm Signalétique suffisante et adapter	-Refaire la rampe sur 6m avec une pente à 2.5% -Réduire la hauteur du seuil à 2cm -Renforcer la signalétique	

Accès cour et préau

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-accès de plein pied -Portail ouvrant intérieur, l. 1.50m -Absence de signalétique -Porte entre préau et salle de motricité L de 0.90 à 1.50m seuil de 2cm.	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Larguer cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	Renforcer la signalétique	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Circulation intérieur des locaux

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·Dortoir ·accès de plein pied ·Porte L0.90m -Sanitaires adultes -Absence de signalétique ·Porte accès 0.83m Porte secondaire © 63m Sanitaires enfants Absence de signalétique Portes accès L 0.90m ·Accès classes ·accès de plein pied -Porte LD 90m	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m ·Signalétique suffisante et adapter ·Poigné de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m max, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute	·Renforcer la signalétique -Aménagement du sanitaire adultes aux normes PMR ·Sanitaires enfants, dépose d'une cuvette et d'une cloison pour rendre accessible PMR (seulement dans un des sanitaires) et rajout d'un point de lavage des mains aux normes	

Séquoia

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Extérieur et accès

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·3 places PMR ·Cheminements PMR ·Portes de plein pied -ouvrant extérieur, L 0.90 à 1.40m -ouvrant extérieur, L 0.85 à 1.70m -Ressaut 2cm et seuil de 1.5cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largueur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	·Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·plein pied ·Porte L0.90m mini -Sanitaires PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter -Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m ·Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm · barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique ·Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute	·RAS	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

scène

CONSTAT	REG. FMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·Accès possible depuis les loges. ·Rampe extérieur -Porte L 0.90 à 1.50m -Ressaut 2cm et seuil de 1.5cm ·Cheminement intérieur L 1.40m ·Porte L 0.90m ·Accès depuis l'intérieur escaliers de 5 marches	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur >0.90m -Signalétique suffisante et adapter	·Accès PMR depuis les loges ou à l'aide d'un monte charge depuis la salle.	

Complexe Sportif

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Extérieur et accès avant du complexe

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-3 places PMR -Cheminements PMR -Portes de plein pied ouvrant extérieur, L 1.00 à 1.60m -ouvrant extérieur, L 0.85 à 1.70m -Ressaut 1cm et seuil de 1.cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied. - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Extérieur et accès arriere du complexe

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès non PMR -Sol meuble ou marches Sauf Accès salle de réunion Basket ouvrant extérieur, L 0.90m -seuil de 1.cm -Absence de signalétique -Accès salle de réunion Foot ouvrant extérieur, L 0.90m -seuil de 1.cm -Absence de signalétique -Vestiaires extérieurs porte de 0.90m et marche de 7cm à 17cm	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique -Ne pas rendre accessible PMR du fait de l'accessibilité intérieur et du coup des travaux	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Circulation intérieur des locaux

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte L0.90m mini	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-plein pied -Porte ≥0.90m mini	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Sanitaires et vestiaires salle 1

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
plein pied -Porte L0.90m -Ouvrant extérieur -Porte accès sanitaires L 0.80m -Porte accès WC L 0.70m -Non PMR -Porte acces vestiaires et douches L 0.90m -Passage entre lavabo et porte 0.80m -Marche pour accéder aux douches	-porte d'accès largeur ≥0.90m -Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Renforcer la signalétique -Création sanitaires PMR en supprimant la cloison et en tournant le lavabo. -Création d'une rampe pour accéder aux douches. -Déplacement du lavabo à l'entrée du vestiaire.	

Sanitaires et vestiaires salle annexe

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès plein pied -Porte L 0.80m -Ouvrant extérieur -Porte accès WC L 0.73m -Portes accès douches L 0.73m -Ressaut négatif de 3cm pour accéder aux douches	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande a levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Ne pas rendre PMR du fait de l'aménagement des sanitaires de la salle 1	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sanitaires et vestiaires salle 2

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
·Couloir L1.50m ·Porte vestiaires L0.90m ·Accès douches L0.80m ·marche +3cm ·Sanitaires PMR ·Signalétique adaptée	• porte d'accès largeur ≥0.90m • Poignée de porte rallongé pour déport de préhension 0.40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m Robinetterie à commande à levier ou automatique ·Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute ·dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-RAS	

Sanitaires et vestiaires extérieur

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Cheminement allée en béton L1.00m -Portes L0.90m -ouvrant extérieur -Marches de 7 à 17cm -Sanitaires portes L0.70m -Accès douches marche de -4 à -8cm -Absence de signalétique	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. ·Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique -Elargir et remonter l'allée béton à 1.50m. -Possibilité de créer un sanitaire PMR dans le vestiaire C: - déplacement l'accès aux douches avec une rampe . - suppression du cloisonnement des WC, - fermeture de l'accès actuel des douches. - remplacement par du matériel pour sanitaire PMR.	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Restaurant municipal

Extérieur et accès du restaurant

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Accès PMR	- Accès plain-pied, - porte d'accès largeur ≥0.90m -Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue. -Largeur cheminement 1.40m, devers maxi de 2% -Ressaut maxi 2cm -Signalétique suffisante et adapter	-Renforcer la signalétique	

Circulation intérieur des locaux

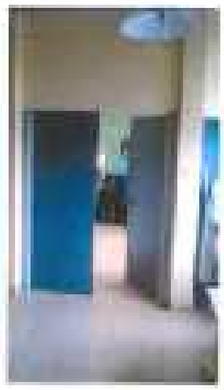

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Circulation PMR	- Accès plain-pied, -porte d'accès largeur ≥0.90m -Signalétique suffisante et adaptée	-Renforcer la signalétique	

sanitaires

CONSTAT	REGLEMENTAIRE	PROPOSITIONS	COUT DE L'INVESTISSEMENT
-Sanitaires PMR	- porte d'accès largeur ≥0.90m - Poignée de porte rallongé pour dépon de préhension 0,40m -Cuvette hauteur assise entre 45 et 50cm - barre d'appui horizontale à 0.75m -Robinetterie à commande à levier ou automatique -Essuie mains et distributeur de savon à 1.20m maxi, et à droite du lavabo -Miroir entre 1.0m partie basse et 1.80m partie haute -dimension espace libre intérieur des sanitaires, 0.80mx1.30m	-Vider les sanitaires de tous le matériel de ménage, et le stocker dans un autre endroit plus adapté	

PERIMETRE N° 1 D'ETUDE

Zones d'accessibilité des handicapés

19 Commerces et services

12 serv. Publics ou associatifs

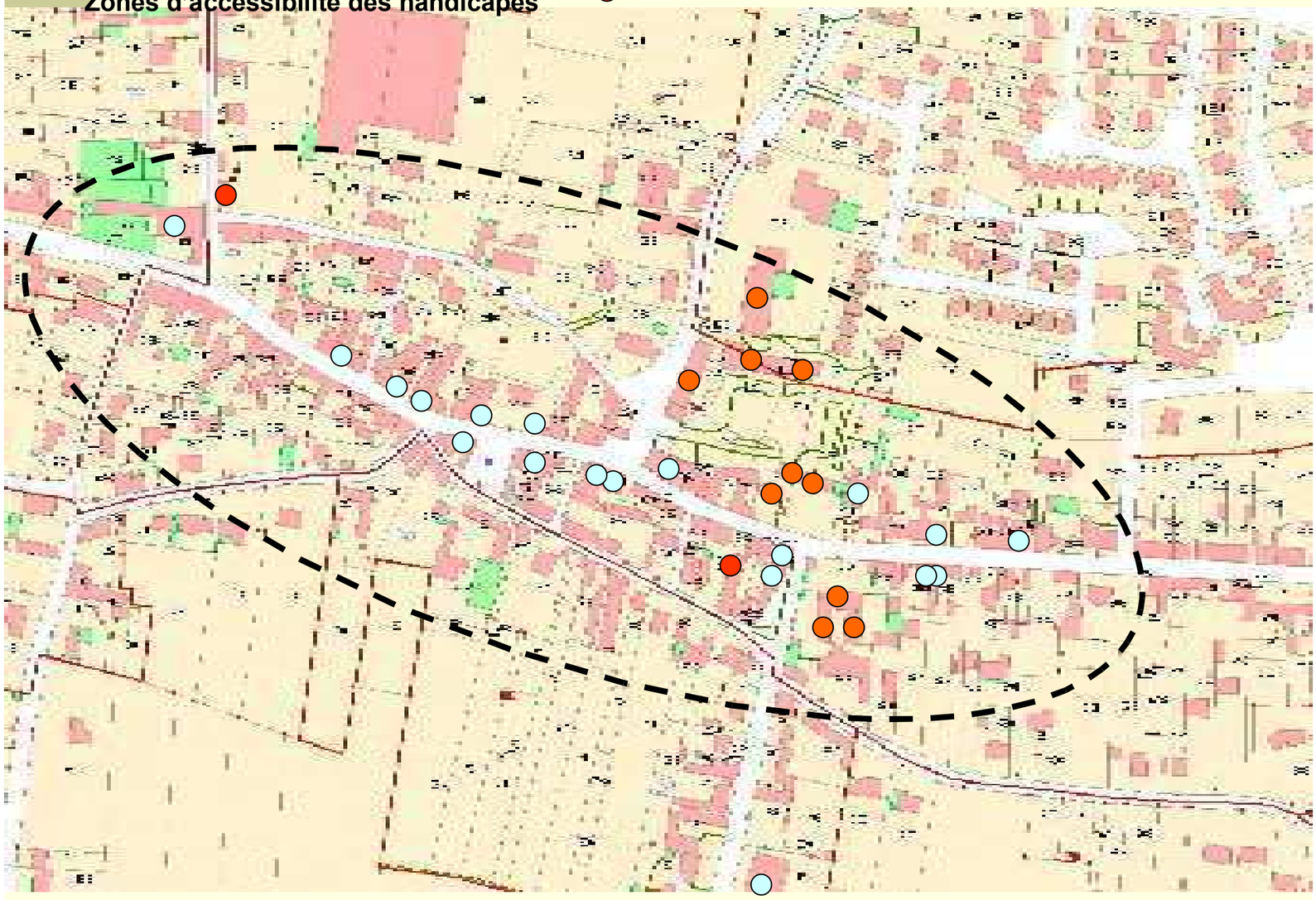

Commission accessibilité

Propositions d'aménagement

1

SECTEURS D'ETUDES N° 1

19 Commerces et services

12 serv. Publics ou associatifs

Zones à traiter

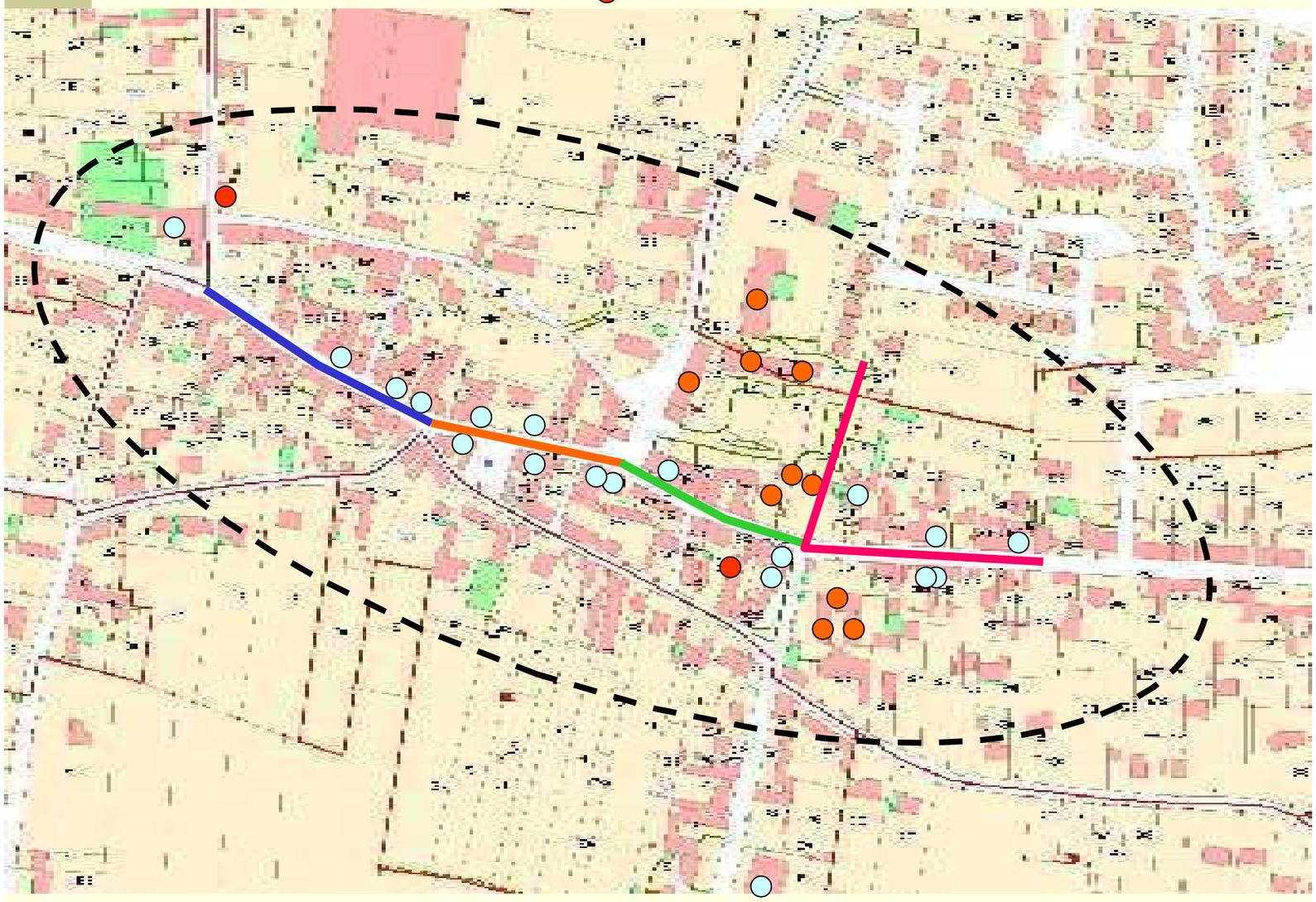

PERIMETRE N° 2 D'ETUDE

Zones d'accessibilité des handicapés

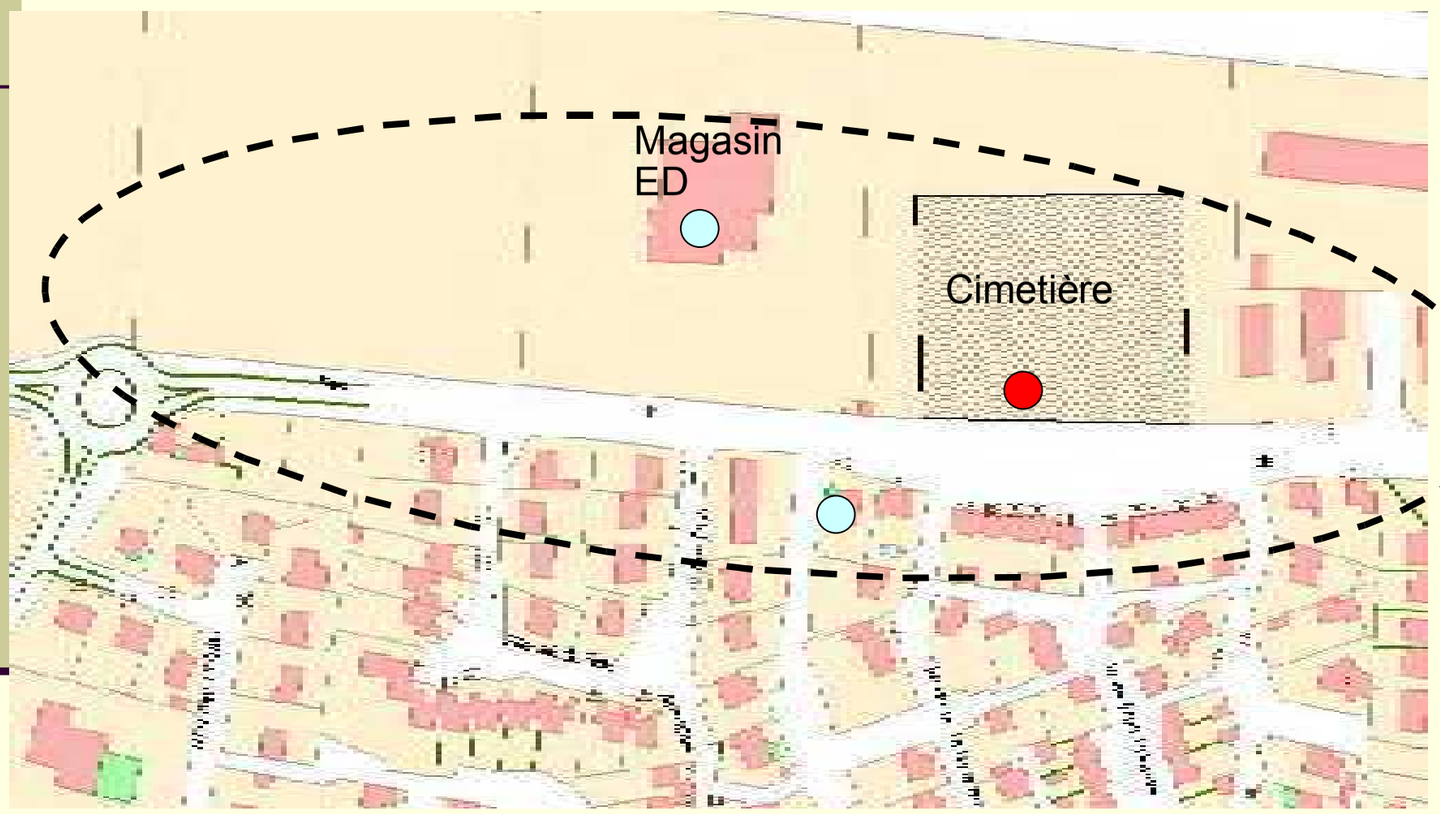

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteurs d'études :

Rue Royale 1: de rue de la Croix verte à rue Basse : Mme Gille, M Bellanger

Rue Royale 2: de rue Basse à place Jan Rolland : M Chiquet, M Rault

Rue Royale 3: de place Jan Rolland à rue de Tivoli : Mme Chevaleyre, Mme Ribo, M Pelletier

Rue Royale 4: de rue de Tivoli à rue des Poètes : Mme Caron, M Maheu

Rue de Bellevue: du Rond Point au cimetière : Mme Ribo, M Pelletier, M Krine, M Marchand

Accès piétons Bellevue place Mauget : M Lucas

Commission Accessibilité

Relevés

zone réduite à 080 avec un regard saillant

revêtement en mauvais état et dévers

rue Royale coté pair de 2 à 22		
revêtement	nature	enrobé
	état	moyen à mauvais
largeur de passage	avec stationnement	0,80 m minimum
	libre	> 1,40 m
pente	< 4%	
dévers de trottoir	de 0 à 4 %	4% sur une section réduite
obstacles	n°2	pots de fleurs regards saillants gouttières
passage piétons	n°22	pas de bateau
observations	la largeur du trottoir se réduit à ,80 m sur presque l'ensemble du trottoir du fait du stationnement. un bon nombre de regard (descente de gouttière) sont saillants (>2 cm)alors que la largeur est réduite n°20 deux attaches à h 0,87m (blocage d'un portail coulissant) une borne d'incendie derrière un stationnement n°8	

Observations générales
ce coté de la chaussée n'est pas un axe à privilégier du fait de sa largeur réduite
les commerces ne se trouvent pas de ce coté
un seul passage piéton à la hauteur de 22
toutes les bordures ont un ressaut de 6 cm

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

n° 9 trottoir très réduit pendant une livraison

rue Royale coté impair de1 à 19		
revêtement	nature	enrobé
	état	mauvais
largeur de passage	avec stationnement	0,80 m minimum
	libre	de1 m à 1,40
pente	< 4%	
dévers de trottoir	de 0 à 3 %	3% sur une section réduite
obstacles	N°1; 5; 15; 17 n° 17 et 19	poteaux EDF barrières
passage piétons	n°17	pas de bateau
observations	la largeur du trottoir se réduit à ,80 m devant le n°9 commerce avec un stationnement pour livraison les barrières réduisent à 1,00m le passage devant la boulangerie n°15 le poteau EDF réduit le passage à 1,00m des ressauts aux passsages des gargouilles et aux travaux de raccordements	

Observations générales
ce coté est plus large sauf sur la portion devant le n°9. C'est le coté des commerces. Mais un seul bateau rue traversière (coté impair). Un seul passage protégé pour piétons.

le revêtement est en mauvais état

face au n°17, sortie ouest de la boulangerie

travaux de raccordement EDF ou GDF

absence de bateaux et de passage protégé carrefour rue de la croix verte

pas de bateaux, les bacs trop à droite

le seul passage protégé sans bateau difficulté de circulation depuis le n°24

5

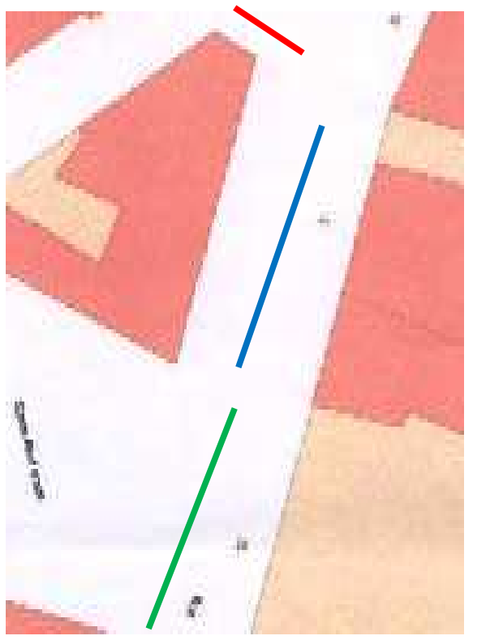

RUE ROYALE 2

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	droit	1,6 m
pente du trottoir		
dévers de trottoir	droit	> 2% voir 7 % coté Champs de la ville
obstacles	droit	
observations	droit	les bateaux de trottoir sont élèvés + 4 cm

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	< 1 m
	droit	1,60 m
pente du trottoir	gauche	5%
	droit	5%
dévers de trottoir	gauche	<2%
	droit	<2%
obstacles	gauche	places de parking + poteau électrique
	droit	panneaux publicitaires maison de la presse
observations		les panneaux publicitaires peuvent être déplacés

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	1 m
	droit	1,60
pente du trottoir	gauche	< 5%
	droit	< 5%
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	< 2 %
obstacles	gauche	places de parking
	droit	
observations		square Hodée place handicapé mal située à l'opposé du parking

6

secteur : rue Royale n°34 à 50

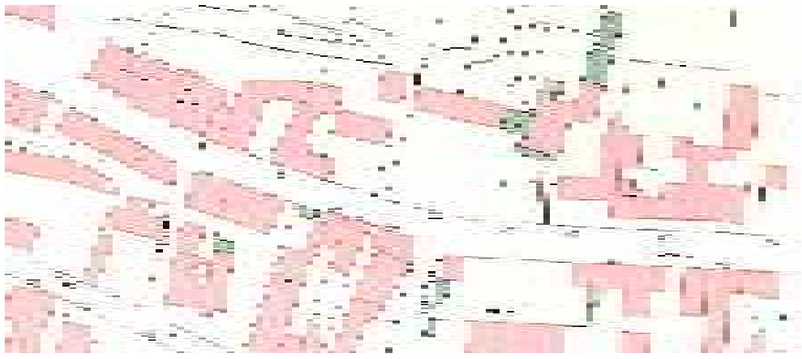

Voirie secteur		n° impairs
revêtement	nature	pas de trottoirs
largeur de trottoir		
pente du trottoir		
dévers de trottoir		
obstacles		

Voirie secteur		n° pairs
revêtement	nature	enrobé
	état	moyen irrégulier
largeur de trottoir		< 1, 40 m
		1, 00 m entre mur et ligne stat
pente du trottoir		<5%
	n°50	>5%
dévers de trottoir		<2%, <10% angle rue Courte
obstacles		abribus
		massifs fleurs
observations	n°50	absence de bateau vers poste pas de pass piéton rue Courte pass piéton église non utilisable nom des rues peu visibles

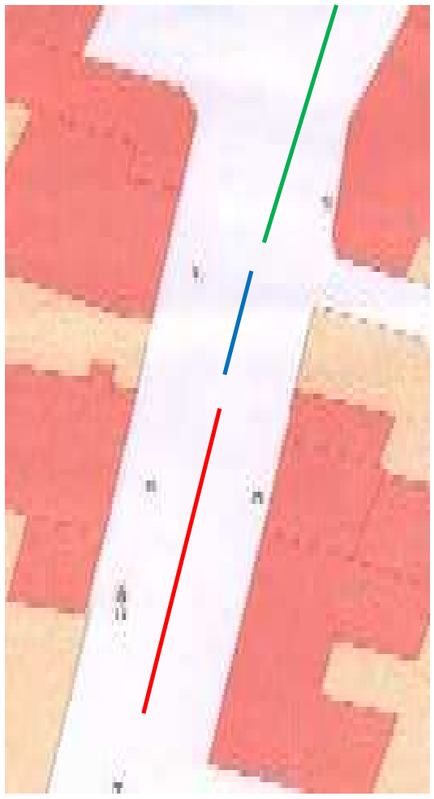

RUE ROYALE 2

Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	< 1 m
	droit	> 1,40 m
pente du trottoir	gauche	< 5 %
	droit	5%
dévers de trottoir	gauche	< 2%
	droit	< 2%
obstacles	gauche	largeur réduite par places de parking + poteau éléctrique
	droit	porte vélo devant le 30
observations	droit	pévoir le déplacement du porte vélo au 30
Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	moyen
largeur de trottoir	gauche	1,40 m
	droit	1,4
pente du trottoir	gauche	< 5 %
	droit	< 5 %
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	< 2 %
obstacles	droit	pas de bateau pour traverser la rue de l'Etoile dévers > 7%
	gauche	néant
observations		néant
Voirie secteur		
revêtement	nature	bicouche
	état	très moyen
largeur de trottoir	gauche	> 1,40 m
	droit	1,40 m
pente du trottoir	droit	6%
	gauche	4%
dévers de trottoir	gauche	< 2 %
	droit	9%
obstacles	gauche	marche au 27 (20 cm)
	droit	marche au 32 coin de rue = largeur de trottoir très réduite < 50cm + places de parking
observations		néant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bellevue

DEPART

BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
1000mm	LARGEUR	1300mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	différence de hauteur Entre trottoirs et regards

passage piétons

BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
1900mm	LARGEUR	1700mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
différence de hauteur Entre trottoirs et regards	OBSERVATION	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

rue des poêtes

herbe	REVETEMENT	bicouche bon
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1700mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	2,50%
	OBSERVATION	présence de bateaux mais passage piétons néant

rue des poêtes

herbe	REVETEMENT	bicouche bon
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1700mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	2,50%
	OBSERVATION	présence de bateaux mais passage piétons néant

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

transfo télécom

BITUME MAUVAIS ETAT	REVETEMENT	BITUME MAUVAIS ETAT
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	biseauté hauteur 7,5mm
55Omm	LARGEUR	1700mm
7,00%	PENTE	7,00%
3,00%	DEVERS	3,00%
fin de trottoir	OBSERVATION	hauteur sous panneau de rond point 1480mm

sortie rond point

REVETEMENT	bitume moyen
type de bordures	droit hauteur 130mm
LARGEUR	1200mm
PENTE	0,00%
DEVERS	3,00%
OBSERVATION	hauteur sous les arbres 1700mm absence de passage Piétons et bateaux aux Containers à verres

rond point

REVETEMENT	bicouche bon
type de bordures	droit hauteur 130mm
LARGEUR	1950mm
PENTE	0,00%
DEVERS	2,50%
OBSERVATION	présence d'un Réverbère sur trottoir passage de 1m à droite et 1,25m à gauche gouttière déport de 230mm et hauteur 1600mm

face à ED

herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
sortie du passage piétons gravier largeur 1000mm avec un réverbère	OBSERVATION	absence de bateaux
		largeur de 1000mm au niveau du banc

rue des arédilles

herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

rue du prieuré

herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1200mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

CLOS DE LA MOTTE

herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Kiné

herbe	REVETEMENT	bitume moyen
néant	type de bordures	droit
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

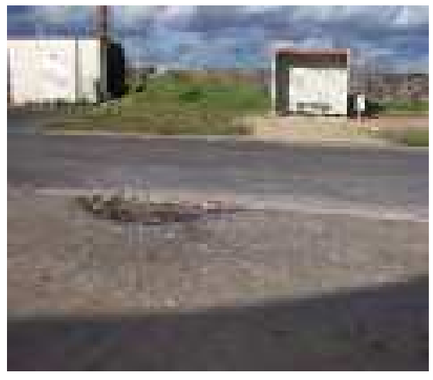

CIMETIERE

falin	REVETEMENT	bitume moyen
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
largeur passage 800mm	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

CIMETIERE

falin	REVETEMENT	bitume moyen
biseauté hauteur 7,5mm	type de bordures	droit hauteur 130mm
	LARGEUR	1450mm
	PENTE	0,00%
	DEVERS	3,00%
largeur passage 800mm	OBSERVATION	absence de bateaux et de passage piétons

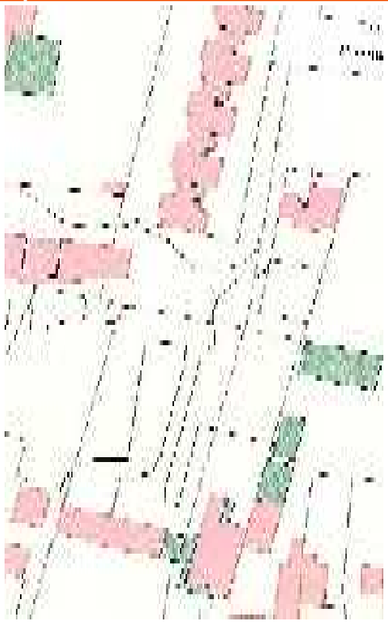

La Poste Logement des Anciens

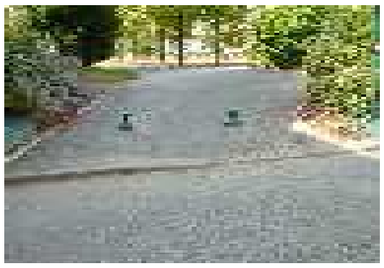

Voirie		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon irrégulier
largeur de passage 2,87	entrée la Poste	1,2
	passage plots	1,4
pente	niveau Poste	5
	niveau plots	10% sur 4,00
	montée	6% passage à 12
	partie haute	2% et 4%
dévers de trottoir		<2%
obstacles	partie basse	plots
	partie basse	grille trottoir : 1,6 cm 2 grilles : 1 cm
observations		présence d'un banc à mi-pente bonne accessibilité pas d'interdiction des engins à moteu accès arrière salle associations

Stationnement		
nombre de places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec trottoir		
Signalisation		

Passage piétons		
Ressaut		
B.E.V./guide		
Largeur de passage		
Signalisation		

Etablissement recevant du public	La Poste Maison des Associations 37, rue Royale

Observations générales

Rue des Poètes

Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	1,
	droit	3,
pente du trottoir		5
dévers de trottoir	gauche	<2% sauf devant portail
	droit	<2%
obstacles	gauche	largeur réduite devant porta panneau stop
	droit	grille rue Royale : 2,5 cm grille trottoir : 2,9 cm lampadaire
observations		

Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	1,
	droit	3,
pente du trottoir		5
dévers de trottoir	gauche	<2%
	droit	<2%
obstacles	gauche	néant
	droit	arbres tronc bordure 1,47 grilles bordure 0,78
observations		

Voirie secteur		
revêtement	nature	enrobé
	état	bon
largeur de trottoir	gauche	pas de trottoir
	droit	1,
pente du trottoir		6
dévers de trottoir	gauche	
	droit	9
obstacles	gauche	
	droit	lampadaire
observations		

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur du 19 au 34 rue Royale

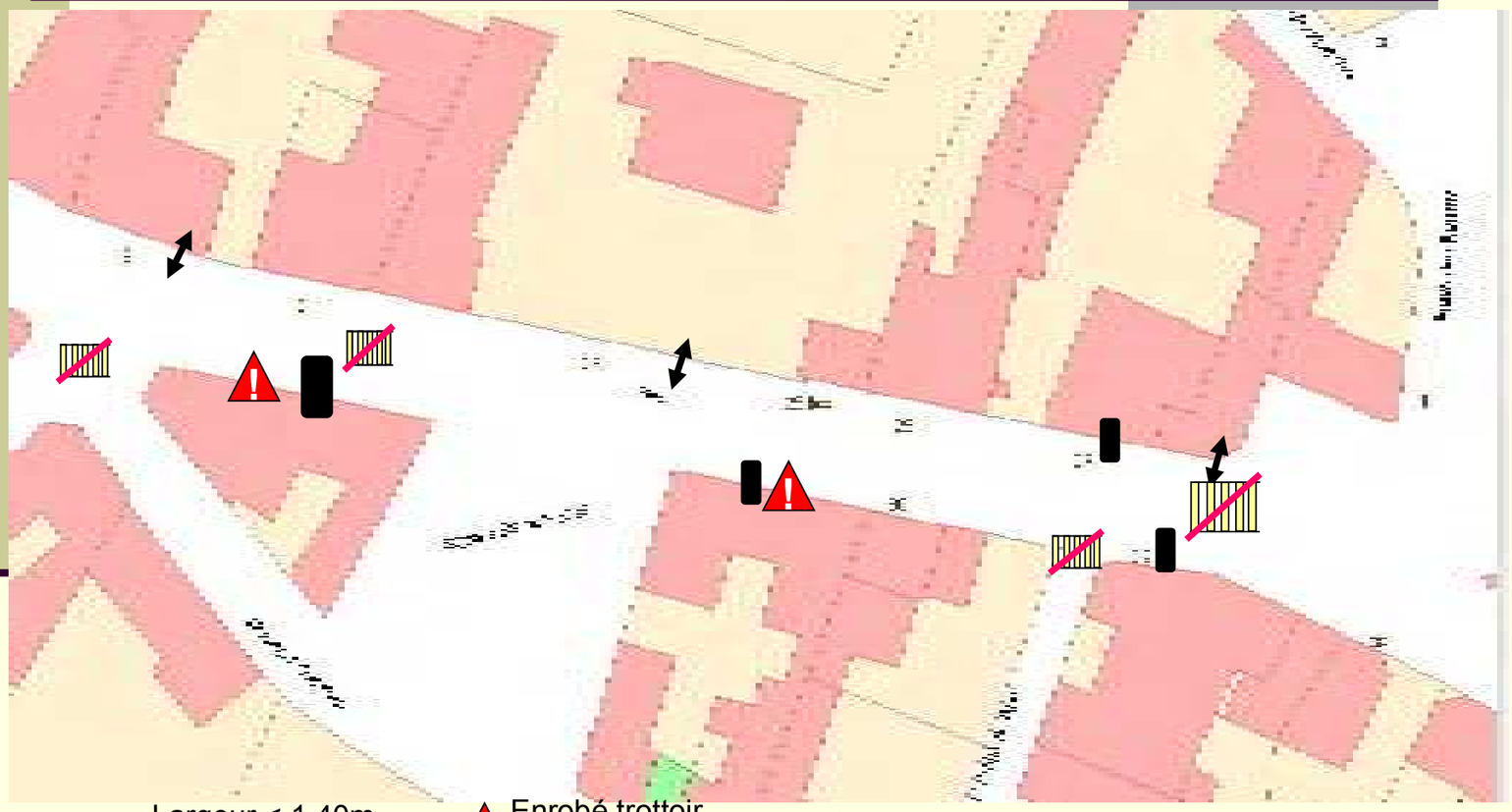

Largeur < 1,40m

Obstacle

Enrobé trottoir déformé

Absence passage piétons

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur du 1 au 22 rue Royale

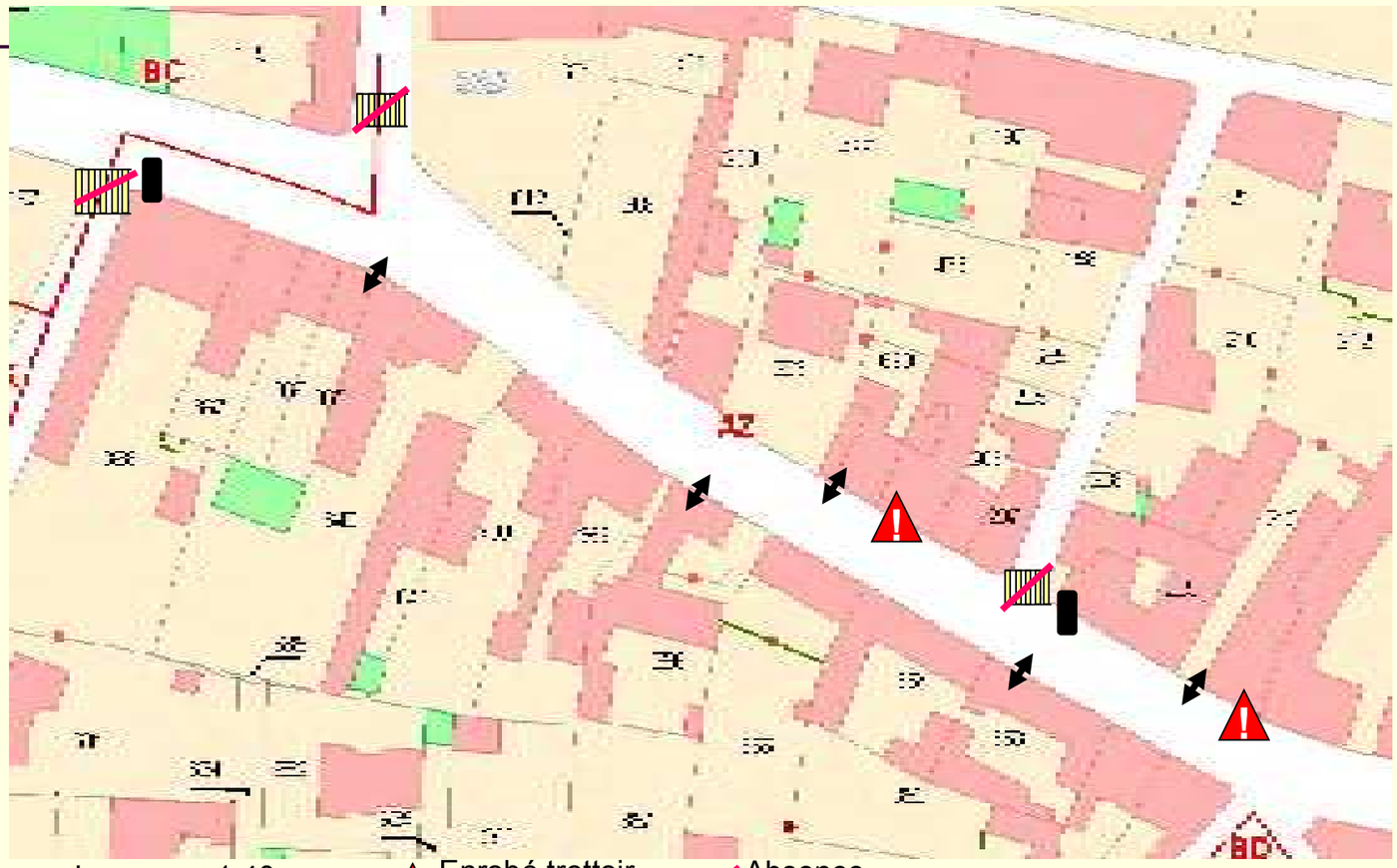

Largeur < 1,40m

Obstacle

Enrobé trottoir déformé

Absence passage piétons

Secteur Pallussière au 53 rue Royale

Largeur < 1,40m
Obstacle
Enrobé trottoir déformé
Absence passage piétons
Pente chaussée

Secteur du 36 au 50 rue Royale

Largeur < 1,40m
Obstacle
Enrobé trottoir déformé
Absence passage piétons

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Secteur rue de Bellevue

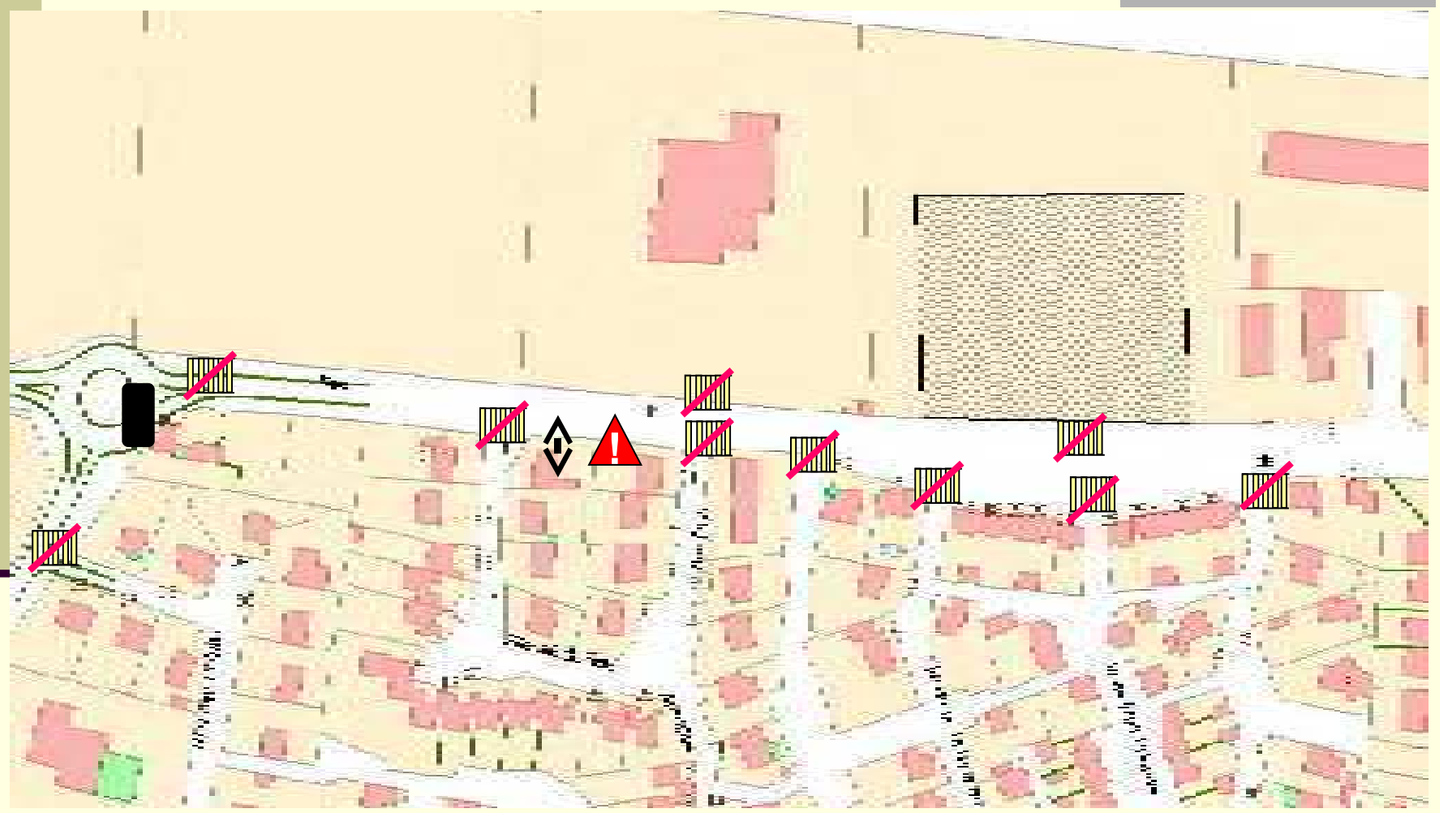

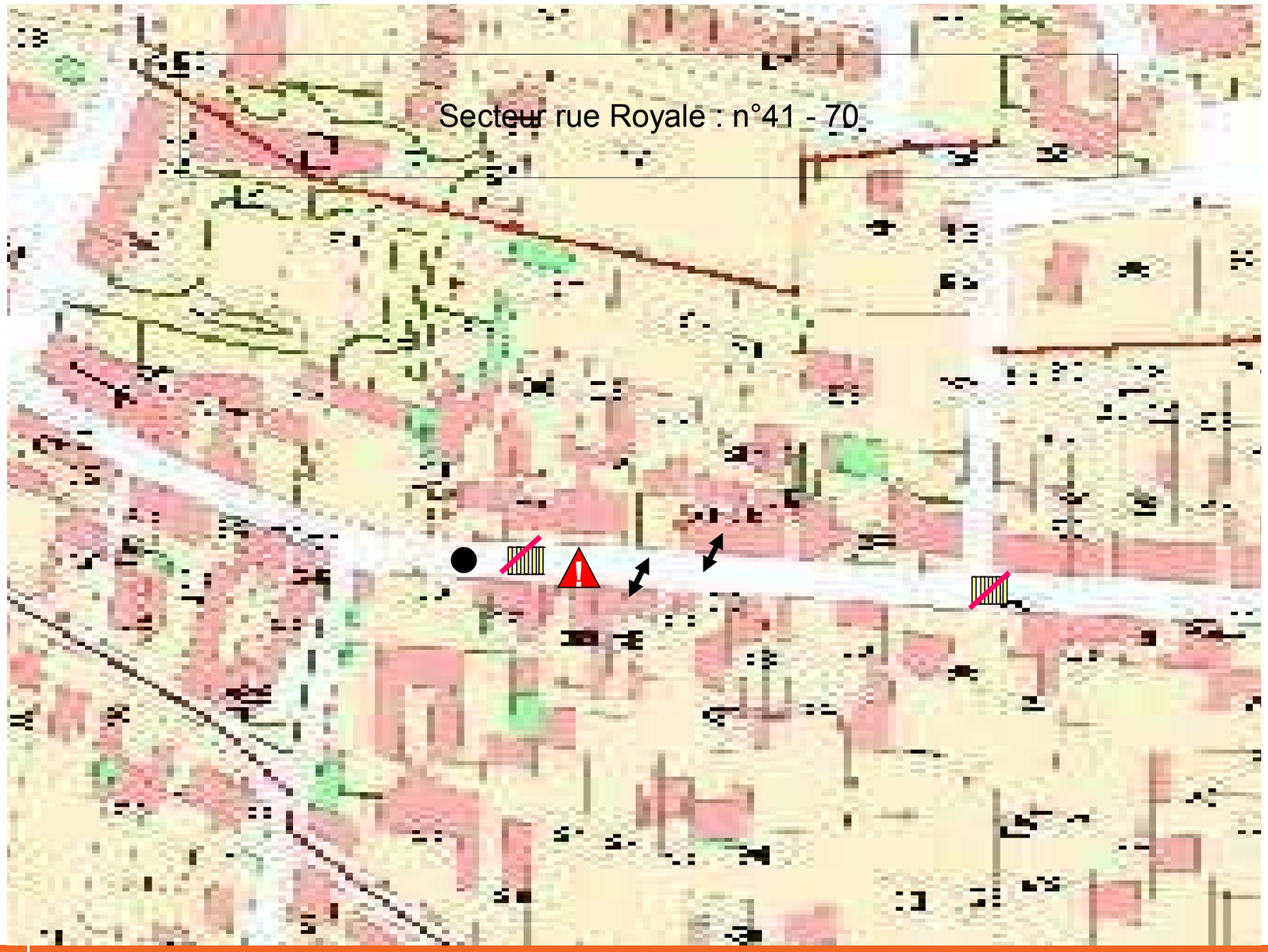

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Tableau d'aide à la hiérarchisation des travaux

N° secteur	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Évolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en confo		
1	Rue Royale côté pair n°2 à 24	3	3	Pas d'ERP		2	
1	Rue Royale côté impair n°1 à 19	3	2	Télé ménager Boulangerie		2	
2	Rue Royale côté pair n°26 à 32	2	2	Tabac presse Boucherie		2	
2	Rue Royale côté impair n°21 à 27	3	3	Médecin		4	
3	Rue Royale côté pair n°34 à 50	2	3	Bar Pharmacie		3	
3	Rue Royale côté impair n°31 à 39	4	4	Eglise		4	
4	Rue Royale côté pair n°52 à 70	1	1	Mairie Ecole primaire Médecin Dentiste		2	
4	Rue Royale côté impair n°41 à 67	2	3	Poste Boulangerie		3	
5	Rue de Bellevue côté pair	3	2	Cabinet Kiné		2	
5	Rue de Bellevue côté impair	4	4	Supermarché		4	
6	Rue des Poètes	4	3	Pas d'ERP		3	
6	Montée la Poste lotissement	2	1	Ecole maternelle		1	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Liste des points noirs

- Largeur trottoirs
- Absence passages piétons 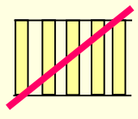
- Bateaux trottoirs
- Déformation revêtement chaussées
- Pente chaussée
- Obstacles divers

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	Accessibilité	Coût
١	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
٢	Forte	Facile	Facile	Faible
٣	Faible	Difficile	Difficile	Élevé
٤	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère « Mise en conformité » indique les possibilités ou impossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité

- Le critère « Accessibilité » des ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA DAGUENIÈRE

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE LA DAGUENIERE

DATE ET REFERENCE
BEAUCOUZE, le 12 novembre 2015
15675URBREG

Innover - Accompagner - Pérenniser

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. – PREAMBULE 3
CHAPITRE 2. – REPERES LEGISLATIFS 3
CHAPITRE 3. – DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES. 6
CHAPITRE 4. – DIAGNOSTIC. 8
CHAPITRE 5. – ANNEXES 20

CHAPÎTRE 1. – PREAMBULE

La loi n° 2005 – 102 du 11 février 2005 a redéfini la notion de handicap de manière moins réductrice ; non seulement elle fait toujours référence aux handicaps moteurs, sensoriels, cognitifs ou psychiques mais elle intègre dans sa définition deux dimensions importantes la limitation de l'activité du fait de l'altération d'une fonction et de la diminution de la participation à la vie sociale.

Cette dimension sociale introduit la notion d'égalité citoyenne ; quelle que soit la diminution de ses capacités, la personne est un citoyen à part entière.

A ce titre la collectivité doit penser l'environnement afin qu'il ne constitue pas un obstacle à la participation de chacun à la vie de tous les jours. L'accessibilité à la voirie et aux espaces publics s'inscrit dans cette exigence.

Tous les citoyens, sans exception, sont des usagers des équipements mis à disposition.

Parmi ces usagers, on trouve des personnes handicapées ; elles utiliseront les mêmes structures que les autres citoyens, c'est pourquoi leur conception doit intégrer un certain nombre de contraintes. Finalement, c'est l'ensemble des usagers qui sera bénéficiaire de cette démarche.

Selon l'enquête vie quotidienne et santé menée par l'INSEE en 2007, 35,4% des Français déclarent avoir des difficultés à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.
D'ici à 2050, le nombre de personnes de plus de 75 ans aura doublé, une personne sur trois aura plus de 60 ans.
A 65 ans, l'espérance de vie des Françaises est de 22,6 ans dont 13,1 ans avec des limitations d'activité sévères à modérés

CHAPÎTRE 2. – REPERES LEGISLATIFS

Quelques définitions et explications en référence à la loi du 11 février 2005.

Le handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant… »

Art. 2

Les personnes à mobilité réduite (PMR)

« Les personnes à mobilité réduite sont toutes les personnes qui ont des difficultés ; telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuil roulant) , les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec des jeunes enfants (y compris des enfants en poussette)… »

Directive 2001/85/CE du conseil européen de Novembre 2001

Le plan de mise en accessibilité :

« Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire (...) il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles sur le territoire de la commune… »

Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et arrêté d'application du 15 janvier 2007:

Les Cheminements :

Pentes : pentes transversales inférieurs à 2 %. Pente en long inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné tous les 10 mètres. En cas d'impossibilité technique une pente de cheminement supérieure à 5 % est tolérée. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 mètres et 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.

Nature du sol : non meuble, non lisse, non glissant, sans obstacle. Fentes inférieures à 2 cm.

Largeur : 1,40 m hors obstacles éventuels, 1,20m ponctuellement.

Ressauts : inférieurs à 2 cm, éventuellement 4 cm si chanfrein à 1 pour 3.

Paliers : mini 1,40 m x 1,20 m

Ruptures de niveau : Garde-corps si supérieure à 40 cm

Passages piétons : Une bande d'éveil et de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée pour avertir les personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées matérialisées.

Les Feux de circulation permanents :

Doivent être aménagés de façon à informer sans ambiguïté les personnes malvoyantes de la phase vert piétons.
Nécessité de la présence de répétiteurs de feux sonores : information vocale, vibreurs…

Dispositifs de commande :

Doublement des informations : visuelles et sonores.
Positionnement accessible : hauteur entre 90 cm et 1,30 m.
Visibles (contrastes), lisibles (taille des lettres), compréhensibles (privilégier les pictogrammes).

Le stationnement :

2 % de l'ensemble des places de chaque zone.
Largeur des places 3, 30 m avec signalisation adaptée.
Plan de zonage élaboré en concertation avec la commission accessibilité.
Raccordées au trottoir.
Parcmètre lisible et accessible (dispositif de commande).

Equipements et mobiliers :

Les bornes, poteaux et mobiliers urbains situés sur les cheminements comportent une partie comportent une partie contrastée sur une hauteur d'au moins 10 cm à une hauteur compris entre 1,20 m et 1,40 m.
La largeur et la hauteur des bornes et poteaux respectent l'abaque de détection d'obstacles.
S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement les obstacles doivent laisser un passage libre de 2,20 m de hauteur.
Si un cheminement pour pétons comporte un dispositif de passage sélectif sans alternative ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 m x 1,30 m.

Quelles mesures trouve-t-on dans le PAVE ?
Juridiquement le PAVE :

- Précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur la chaîne de déplacement,
- Indique le délai de réalisation de ces mesures,
- Précise la périodicité de son évaluation,
- Définit quand et comment il pourra être révisé

Quelles sont les principales questions à se poser ?

- En termes de population quel est l'effectif total ? Quelle est la proportion d'enfants et de personnes âgées parmi les habitants ? Quelle est l'importance de la population touristique…
- Où sont les équipements accueillant une population spécifiquement concernée (école, maison de retraite…) ?
- Quelles sont les spécifiées communales (topographie, urbanisation dense ou éclatée, bourg ancien…)
- Existe-t-il une ligne de transports collectifs qui dessert la commune ?

CHAPÎTRE 3. – DETERMINATION DES PRINCIPAUX ITINERAIRES.

CHAPÎTRE 4. – DIAGNOSTIC.

Rue LIGERIENNE

N°	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Côté pair 1	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Maraquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 110,00 €	
Côté pair 2	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 660,00 €	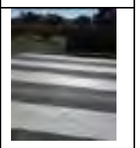
Côté pair 3	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 4	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Maraquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 110,00 €	
Côté pair 5	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Effacement des marquages / ml / 15,00 / 5,00 € / 75,00 € Total Travaux / 75,00 €	
Côté pair 6	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 660,00 €	

Côté pair 7	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté pair 8	Stationnement et mobilier sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			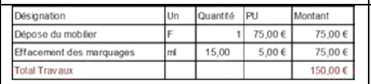	
Côté pair 9	Stationnement et marches sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			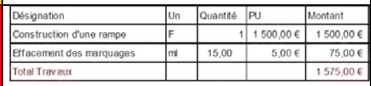	
Côté pair 10	Traversée piétonne sans podotactile			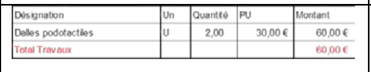	
Côté pair 11	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			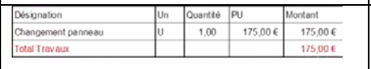	
Côté pair 12	Absence de chasse roue sur la rampe de la mairie			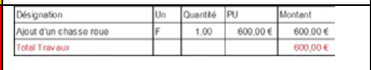	
Côté pair 13	Stationnement et panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			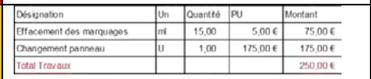	

Côté pair 14	Boite aux lettres en saillie			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier espaces publics	
Côté pair 15	Traversée piétonne sans dalle podotactile et bordures basses			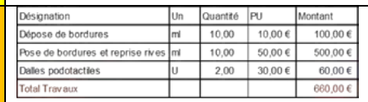	
Côté pair 16	Arrêt de car non conforme			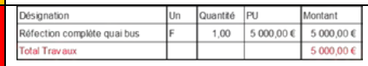	
Côté pair 17	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			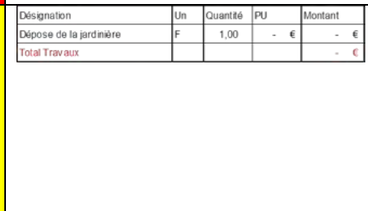	
Côté pair 18	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté pair 19	Traversée piétonne sans passage piéton ni dalle podotactile			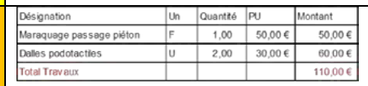	

Côté pair 20	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de panneau / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 21	Panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / 175,00 €	
Côté pair 22	Traversée piétonne sans dalle podotactile ni bordures basses et marquage			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 10,00 / 10,00 € / 100,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 10,00 / 50,00 € / 500,00 € Marquage passage piéton / F / 1,00 / 50,00 € / 50,00 € Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / 710,00 €	
Côté pair 23	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	
Côté pair 24	Revêtement de trottoir abîmé			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 2 250,00 €	
Côté pair 25	Panneau et jardinière sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / 175,00 €	

Côté pair 26	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 27	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté pair 28	Chambre télécom abîmée sur trottoir			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Remplacement de tampon / F / 1,00 / 1 000,00 € / 1 000,00 € Total Travaux / 1 000,00 €	
Côté pair 29	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / - €	
Côté pair 30	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté pair 31	Terrasse du restaurant sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès du restaurateur sur les règles d'occupation du domaine public	
Côté pair 32	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	

Côté pair 33	Traversée piétonne sans podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / / / / 60,00 €	
Côté pair 34	Traversée piétonne sans podotactile			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dalles podotactiles / U / 2,00 / 30,00 € / 60,00 € Total Travaux / / / / 60,00 €	
Côté pair 35	Arrêt de car non conforme			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Réfection complète quai bus / F / 1,00 / 5 000,00 € / 5 000,00 € Total Travaux / / / / 5 000,00 €	
Côté impair 1	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	
Côté impair 2	Matériau de trottoir non roulant			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / / / / 2 250,00 €	
Côté impair 3	Trottoir inferieur a 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / / / / 4 050,00 €	
Côté impair 4	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	

Côté impair 5	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de la jardinière / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / / / / - €	
Côté impair 6	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 7	Boite aux lettres en saillie et stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier sur espaces publics et le stationnement	
Côté impair 8	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 9	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de panneau / F / 1,00 / - € / - € Total Travaux / / / / - €	
Côté impair 10	Panneau sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Changement panneau / U / 1,00 / 175,00 € / 175,00 € Total Travaux / / / / 175,00 €	

Côté impair 11	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 12	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	
Côté impair 13	Poubelles sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le rangement des poubelles après la collecte des déchets	
Côté impair 14	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m				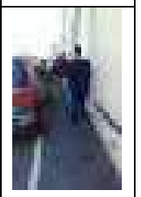
Côté impair 15	Jardinière réduisant le trottoir à moins de 1,40m				
Côté impair 16	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m				
Côté impair 17	Marquage place PMR non conforme				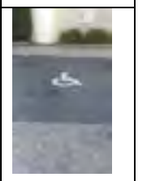

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Effacement des marquages	ml	15,00	5,00 €	75,00 €
Total Travaux				75,00 €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Dépose de la jardinière	F	1,00	- €	- €
Total Travaux				- €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Changement panneau	U	1,00	175,00 €	175,00 €
Total Travaux				175,00 €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Marquage place PMR	F	1,00	75,00 €	75,00 €
Panneau place PMR	U	1,00	175,00 €	175,00 €
Total Travaux				250,00 €

Côté impair 18	Panneau de hauteur inferieure a 2,10m				
Côté impair 19	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m et végétation non entretenue			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant la taille des arbres	
Côté impair 20	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m			Action de communication auprès des riverains sur les règles de stationnement	
Côté impair 21	Boite aux lettres en saillie			Action de communication auprès des riverains sur les règles concernant le mobilier sur espaces publics	
Côté impair 22	Stationnement sur trottoir réduisant le trottoir à moins de 1,40m				
Côté impair 23	Pente en travers supérieure à 2%				
Côté impair 24	Rampe d'accès à la Loire avec pente supérieure à 4%, matériaux inappropriés et traversée dangereuse de route départementale			Pas de solution proposée	

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Changement panneau	U	1,00	175,00 €	175,00 €
Total Travaux				175,00 €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Effacement des marquages	ml	15,00	5,00 €	75,00 €
Total Travaux				75,00 €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Effacement des marquages	ml	15,00	5,00 €	75,00 €
Total Travaux				75,00 €

Désignation	Un	Quantité	PU	Montant
Dépose de bordures	ml	30,00	10,00 €	300,00 €
Pose de bordures et reprise rives	ml	30,00	50,00 €	1 500,00 €
Construction de trottoirs	m²	45,00	50,00 €	2 250,00 €
Total Travaux				4 050,00 €

Synthèse Rue LIGERIENNE

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	3	Pas de solution
	8	26575,00 €
	26	12500, 00 €
	22	0,00 €
Total	59	39075,00 €

Commentaires :

La mise en conformité de la rue Ligérienne est peu onéreuse au vu de son linéaire car elle consiste essentiellement en une suppression du stationnement sur trottoir. **Cependant si techniquement cette suppression est peu coûteuse elle risque de s'avérer socialement très compliquée sans un aménagement de traverse plus globale permettant de trouver une place à chaque usage (déplacement doux, stationnement, circulation).**

Place de l'église/chemin des champs

Localisation	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Place de l'église	Pas de continuité piétonne entre la rue ligérienne et l'église			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 75,00 / 10,00 € / 750,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 75,00 / 50,00 € / 3 750,00 € Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 10 125,00 €	
Arrière église	Matériau non roulant			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 5 625,00 €	
Arrière église	Absence de chasse roue sur la rampe de l'église			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Ajout d'un chasse roue / F / 1,00 / 600,00 € / 600,00 € Total Travaux / 600,00 €	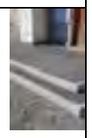
Rue des champs 1	Matériau non roulant et poteau réduisant la largeur du trottoir			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Déplacement poteau elec / F / 1 / 2 500,00 € / 2 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 112,50 / 50,00 € / 5 625,00 € Total Travaux / 8 125,00 €	
Rue des champs 2	Matériau non roulant, trottoir inférieur à 1,40m, pas de continuité de cheminement jusqu'à l'école			Désignation / Un / Quantité / PU / Montant Dépose de bordures / ml / 30,00 / 10,00 € / 300,00 € Pose de bordures et reprise rives / ml / 30,00 / 50,00 € / 1 500,00 € Construction de trottoirs / m² / 45,00 / 50,00 € / 2 250,00 € Total Travaux / 4 050,00 €	

Synthèse Place de l'église/chemin des champs

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	5	28525,00 €
Total	5	28525,00 €

Commentaires :

La mise en conformité du secteur Place de l'église/chemin des champs demandera des travaux assez onéreux nécessitant une réflexion plus poussée de l'aménagement du secteur. Là aussi une étude globale d'aménagement semble nécessaire

Rue du stade

Localisation	Description	Handicap concerné	Niveau d'accessibilité	Solution/Chiffrage	Photo
Rue du stade 1	Matériau peu roulant et un peu abîmé				
Rue du stade 2	Pas de continuité de cheminement jusqu'au stade			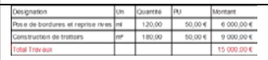	

Synthèse rue du stade

Nombre de non conformités recensées et montant des travaux :

Type	Nombre	Montant des travaux en € HT
	1	15000 €
	1	1500 €
Total	2	16500 €

Commentaires :

La mise en conformité de la rue du stade est relativement facile et pourra s'intégrer à des travaux de type entretien de voirie.

Code couleur niveau d'accessibilité :

	impossibilité
	Non conforme travaux importants
	Non conforme avec travaux légers
	Non conforme sans travaux

Conditions climatiques le jour du relevé :

Beau temps

CHAPÎTRE 5. – ANNEXES

Le 9 septembre 2015

ARRETE

Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

NOR: EQUR0700133A

Version consolidée au 9 septembre 2015

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pris pour l'application de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pris pour l'application de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre Ier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, septième partie (Marques sur chaussées) ;

Vu l'arrêté du 21 juin 1991 modifié relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents) ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 11 décembre 2006,

Article 1

Les caractéristiques techniques destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics sont les suivantes :

1° Pentes

Lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5 %. Lorsqu'elle dépasse 4 %, un palier de repos est aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu. Un garde-corps permettant de prendre appui est obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,40 mètre de hauteur.

En cas d'impossibilité technique, due notamment à la topographie et à la disposition des constructions existantes, une pente de cheminement supérieure à 5 % est tolérée. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 mètres et jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 mètre.

2° Paliers de repos

Les paliers de repos sont horizontaux et ménagent un espace rectangulaire de 1,20 mètre par 1,40 mètre, hors obstacle éventuel. Ils sont aménagés conformément aux prescriptions du 1° du présent article et à chaque bifurcation du cheminement.

3° Profil en travers

En cheminement courant, le dévers est inférieur ou égal à 2 %. La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.

4° Traversées pour piétons

Au droit de chaque traversée pour piétons, des " abaissés " de trottoir, ou " bateaux ", sont réalisés avec des ressauts respectant les prescriptions du 5° du présent article. La partie abaissée du bateau a une largeur minimale de 1,20 mètre et les pentes des plans inclinés sont conformes au 1° du présent article.

Si la largeur du trottoir le permet, un passage horizontal d'au moins 0,80 mètre est réservé au droit des traversées pour piétons entre la pente du plan incliné vers la chaussée et le cadre bâti ou tout autre obstacle.

Une bande d'éveil de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée pour avertir les personnes aveugles ou malvoyantes au droit des traversées matérialisées.

Les passages pour piétons sont dotés d'un marquage réglementaire conformément à l'arrêté du 16 février 1988 modifié susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 113 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, septième partie (Marques sur chaussées). Ils comportent un contraste visuel, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté.

Un contraste tactile appliqué sur la chaussée ou le marquage, ou tout autre dispositif assurant la même efficacité, permet de se situer sur les passages pour piétons ou d'en détecter les limites.

Les matériaux utilisés et les éventuels dispositifs d'éclairage respectent les dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté.

5° Ressauts

Les ressauts sur les cheminements et au droit des passages pour piétons sont à bords arrondis ou munis de chanfreins. La hauteur des ressauts est au maximum de 2 centimètres. Elle peut atteindre 4 centimètres lorsque les ressauts sont aménagés en chanfrein " à un pour trois ".

La distance minimale entre deux ressauts successifs est de 2,50 mètres. Les pentes comportant plusieurs ressauts successifs, dits " pas-d'âne ", sont interdites.

6° Equipements et mobiliers sur cheminement

a) Les trous ou fentes dans le sol résultant de la présence de grilles ou autres équipements ont un diamètre ou une largeur inférieurs à 2 centimètres.

b) Afin de faciliter leur détection par les personnes malvoyantes, les bornes et poteaux et autres mobiliers urbains situés sur les cheminements comportent une partie contrastée

soit avec son support, soit avec son arrière-plan selon les modalités définies en annexe 1 du présent arrêté. La partie de couleur contrastée est constituée d'une bande d'au moins 10 centimètres de hauteur apposée sur le pourtour du support ou sur chacune de ses faces, sur une longueur au moins égale au tiers de sa largeur, et à une hauteur comprise entre 1,20 mètre et 1,40 mètre.

Ce contraste est réalisé dans la partie haute des bornes et poteaux d'une hauteur inférieure ou égale à 1,30 mètre. La hauteur de la partie contrastée peut alors être adaptée si elle permet d'atteindre un résultat équivalent.

Les dispositifs d'éclairage répondent aux prescriptions indiquées dans l'annexe 2 du présent arrêté.

c) La largeur et la hauteur des bornes et poteaux respectent l'abaque de détection d'obstacles représenté dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Tout mobilier urbain sur poteaux ou sur pieds comporte un élément bas situé à l'aplomb des parties surélevées lorsque celles-ci ne ménagent pas un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur. Cet élément est installé au maximum à 0,40 mètre du sol.

d) S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement, les obstacles répondent aux exigences suivantes :

- s'ils sont en porte-à-faux, ils laissent un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur ;

- s'ils sont en saillie latérale de plus de 15 centimètres et laissent un passage libre inférieur à 2,20 mètres de hauteur, ils sont rappelés par un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 centimètres de hauteur.

e) Si un cheminement pour piétons comporte un dispositif de passage sélectif, ou " chicane ", sans alternative, ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 mètre par 1,30 mètre.

7° Escaliers, à l'exception des escaliers mécaniques

La largeur minimale d'un escalier est de 1,20 mètre s'il ne comporte aucun mur de chaque

côté, de 1,30 mètre s'il comporte un mur d'un seul côté et de 1,40 mètre s'il est placé entre deux murs.

La hauteur maximale des marches est de 16 centimètres. La largeur minimale du giron des marches est de 28 centimètres. Le nez des première et dernière marches est visible, avec un contraste visuel tel que défini en annexe 2 du présent arrêté. Il présente une largeur de 5 centimètres au minimum.

Tout escalier de trois marches ou plus comporte une main courante de chaque côté ou une main courante intermédiaire permettant de prendre appui de part et d'autre. Au moins une double main courante intermédiaire est implantée lorsque l'escalier est d'une largeur supérieure à 4,20 mètres. Il y a au moins un passage d'une largeur minimale de 1,20 mètre entre mains courantes. Chaque main courante dépasse les première et dernière marches de chaque volée d'une largeur au moins égale au giron. La main courante est positionnée à une hauteur comprise entre 0,80 mètre et 1 mètre mesurée à la verticale des nez de marches. Toutefois, lorsque la main courante fait fonction de garde-corps, celle-ci se situe à la hauteur minimale requise pour le garde-corps.

8° Stationnement réservé

Un emplacement réservé ne peut être d'une largeur inférieure à 3,30 mètres et présente une pente et un dévers transversal inférieurs à 2 %. S'il n'est pas de plain-pied avec le trottoir, un passage d'une largeur au moins égale à 0,80 mètre permet de rejoindre le trottoir en sécurité sans emprunter la chaussée au moyen d'un abaissé aménagé conformément aux prescriptions énoncées au 4° du présent article.

Par dérogation à la règle énoncée à l'alinéa précédent, en cas de stationnement longitudinal à gauche et de plain-pied avec le trottoir, la largeur de l'emplacement prévu pour le véhicule peut être réduite à 2 mètres, à condition de ménager une largeur de trottoir de 1,80 mètre comprenant une bande latérale matérialisée de 0,80 mètre au droit de cet emplacement.

Les emplacements réservés sont signalés conformément à l'arrêté du 7 juin 1977 et à l'arrêté du 16 février 1988 susvisés, et notamment aux dispositions de l'article 55 et de l'article 118 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie (Signalisation de prescription) et septième partie (Marques sur chaussées). Ils sont répartis de manière homogène sur la totalité de la voirie de la commune, selon un plan de zonage élaboré après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

En cas de stationnement payant, les instructions figurant sur les parcmètres ou les horodateurs sont lisibles en toute condition en position assise comme en position debout. Les commandes permettant d'actionner le dispositif de paiement sont situées entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol.

9° Signalétique et systèmes d'information,

hors signalisation routière

Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres.

Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre.

Les escaliers et, chaque fois que cela est possible, les autres équipements susceptibles d'être signalés au moyen d'idéogrammes sont indiqués de cette manière.

10° Feux de circulation permanents

Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur.

11° Postes d'appel d'urgence

Les postes d'appel d'urgence sont conformes aux normes en vigueur. Ils sont munis du matériel nécessaire pour délivrer un retour d'information pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée.

12° Emplacements d'arrêt de véhicule de transport collectif

L'emplacement d'arrêt, jusqu'à la bordure, est situé à une hauteur adaptée aux matériels roulants qui circulent sur la ligne de transport. Au moins un cheminement donnant accès à l'aire d'attente des voyageurs est totalement dégagé d'obstacle depuis le trottoir.

Une largeur minimale de passage de 0,90 mètre, libre de tout obstacle, est disponible entre le nez de bordure de l'emplacement d'arrêt et le retour d'un abri pour voyageur éventuel. Si le cheminement pour piétons n'est pas accessible du côté du cadre bâti, cette largeur est au minimum de 1,40 mètre.

Une aire de rotation de 1,50 mètre de diamètre permet la manoeuvre d'un fauteuil roulant qui utilise le dispositif d'aide à l'embarquement ou au débarquement du véhicule. En milieu urbain, sauf en cas d'impossibilité technique, les arrêts sont aménagés en alignement ou " en avancée ".

Les lignes de transport et leur destination sont indiquées à chaque emplacement d'arrêt desservi par celles-ci.

Le nom, la lettre ou le numéro identifiant éventuellement la ligne est indiqué en caractères de 12 centimètres de hauteur au minimum et de couleur contrastée par rapport au fond, tel que précisé en annexe 1 du présent arrêté. Le nom du point d'arrêt peut être lu perpendiculairement à l'axe de la chaussée. Il doit commencer par une lettre majuscule suivie de minuscules et comporter des caractères d'au moins 8 centimètres de hauteur contrastés par rapport au fond, tel que défini en annexe 1 du présent arrêté.

Dans le cas d'un emplacement d'arrêt de transport guidé surélevé à plus de 26 centimètres de hauteur par rapport à la chaussée, une bande d'éveil de vigilance conforme aux normes en vigueur est implantée sur toute la longueur de l'arrêt.

Article 2

En cas d'impossibilité technique de satisfaire aux prescriptions imposées par le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 susvisé ou par le présent arrêté, l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public objet du projet de construction, d'aménagement ou de travaux tels que définis à l'article 1er du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 susvisé sollicite l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité pour dérogation à une ou plusieurs règles d'accessibilité dans les conditions suivantes :

- la demande est adressée au préfet en qualité de président de ladite commission avant approbation du projet ;

- la demande est accompagnée d'un dossier établi en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents permettant à la commission de se prononcer sur la pertinence de la dérogation ;

- lorsque la demande de dérogation est justifiée par des contraintes liées à la protection d'espaces protégés, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est joint au dossier.

A défaut de réponse de la commission dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle son président a reçu la demande, l'avis demandé est réputé favorable.

Si le dossier est incomplet, le président de la commission invite le demandeur, par lettre recommandée avec accusé de réception et dans le mois suivant la réception de la demande, à fournir les pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai d'instruction de deux mois commence à courir à compter de la réception des pièces complétant le dossier.

Article 3

L'arrêté du 31 août 1999 relatif aux prescriptions concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Article ANNEXE 1

CONTRASTES VISUELS

Pour faciliter la détection des aménagements, équipements et mobiliers par les personnes malvoyantes, un contraste visuel est établi soit entre l'objet et son support ou son arrière-plan, soit entre deux parties de l'objet.

Un contraste en luminance est mesuré entre les quantités de lumières réfléchies par l'objet et par son support direct ou son environnement immédiat, ou entre deux éléments de l'objet. Si cet objet est moins lumineux, la valeur de 70 % doit être recherchée lors de la mise en oeuvre en réalisant les mesures sur les revêtements neufs. Une solution technique permettant d'obtenir de manière durable un contraste de luminance de 40 % peut se substituer à cet objectif. Ces valeurs deviennent 2,3 et 0,6 respectivement dans le cas où l'objet est plus lumineux que son environnement.

Un contraste équivalent peut également être recherché d'une manière chromatique, au moyen d'une différence de couleur entre les deux surfaces.

Le choix des matériaux mis en oeuvre et des dispositifs d'éclairage éventuels tient compte de leur capacité à maintenir des niveaux de contraste suffisants, en luminance ou en couleur.

Article ANNEXE 2

VISIBILITÉ DES CHEMINEMENTS

L'installation de l'éclairage et les matériaux mis en oeuvre doivent permettre aux usagers de repérer les zones de cheminement et les zones de conflit.

Les éclairages placés en dessous de l'oeil et dont les sources peuvent être directement visibles, notamment les projecteurs encastrés dans le sol, doivent être conçus de manière à éviter qu'ils constituent des sources d'éblouissement.

Article ANNEXE 3

· Modifié par Arrêté du 18 septembre 2012 - art.

Détection d'obstacles

Les dimensions des bornes et poteaux sont déterminées conformément au schéma ci-dessous et compte tenu des précisions suivantes :

— la hauteur se mesure à partir de la surface de cheminement ;

— la largeur hors-tout, la plus faible des dimensions, ou le diamètre sont mesurés dans un plan horizontal.

La hauteur ne peut être inférieure à 0,50 mètre. Si la borne ou le poteau a une hauteur de 0,50 mètre, sa largeur ou son diamètre ne peut être inférieur à 0,28 mètre.

Si la borne ou le poteau a une hauteur supérieure à 0,50 mètre, la largeur ou le diamètre minimal de la base diminue à mesure que sa hauteur augmente. Ainsi, par exemple :

— la hauteur du poteau est de 1,10 mètre au minimum pour un diamètre ou une largeur de 0,06 mètre ;

— une borne de 0,21 mètre de largeur ou diamètre a une hauteur de 0,60 mètre au minimum.

Des resserrements ou évidements sont acceptés au-dessus de 0,50 mètre de hauteur.

Pour les bornes et poteaux comportant un resserrement ou un évidement, le contraste visuel prévu au 6° de l'article 1er du présent arrêté est réalisé sur sa partie sommitale sur une hauteur d'au moins 10 centimètres, afin de veiller à la sécurité des déplacements des personnes malvoyantes.
Vous pouvez consulter le shéma dans le JO ° 229 du 02/10/2012 texte numéro 21 à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20121002&numTexte=21&pageDebut=15440&pageFin=15440

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des routes,

P. Parisé

LOIRE AUTHION

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de Saint Mathurin sur Loire a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie.
En parallèle, un pré-diagnostic du cadre bâti communal fait l'objet d'une réflexion, En 2010 la commune va poursuivre son action d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Historique

La commune de Saint Mathurin sur Loire s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en 2008 avec l'aide de l'Unité Territoriale d'Angers de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- de commerçants,
- de parents d'élèves,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par l'unité territoriale d'Angers et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général de Maine et Loire et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la communauté de communes Vallée Loire Authion, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

SAINT MATHURIN SUR LOIRE

REÇU LE 30 MAR 2009 PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Convocation du 18 mars 2009
Affichage du 28 mars 2009

COMMUNE DE SAINT MATHURIN SUR LOIRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 23 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Etaient présents : Pierre-Emmanuel CAILLEAU, Yves JOULAIN, Maryvonne ORON, Patrice BOUCHER, Pascal BOUCHER, Pascale FERRE, Bernard AUBIN, Louis-Marie TIGNON, Annick RICHARD, Gérard GAILLOT, Myriam BERANGER, Emmanuelle MICAUT, Bruno GAUTIER, Franck FIEVET et Marielle VINET.

Absentes excusées : Catherine LECLERCQ et Odile HERVE-BAZIN
Absent : Jean-Michel JOUZE
Catherine LECLERCQ a donne un pouvoir à Pascale FERRÉ
Secrétaire de séance : Marielle VINET.

REALISATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint au Maire, délégué à la voirie, rappelle l'obligation faite par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 de réaliser un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics pour le 23 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
- **DECIDE** de constituer un groupe de travail composé d'élus, de parents d'élèves, de commerçants, de personnes handicapées, de personnes qualifiées ...
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour l'élaboration de ce document.

Fait et delibéré à Saint Mathurin sur Loire, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jc PRONO

Transmise à la Préfecture le : 27 MARS 2009
Publiée le : 27 MARS 2009
Le Maire

Groupe 1: M. Aubin Bernard
M et Mme Couratier
M. Laval
M. Saul Xavier

Circuit: Foyer logement – maison médicale – remontée et cour de la mairie
Rue henri II Plantagenet
Rue de l'Aumonerie
Rue des Gabares
Rue de l'Arcade
Rue Daillé

Groupe 2: M. Cailleau Pierre Emmanuel
Mme Audouin Christelle
M. Lebouc Bertrand

Circuit: La levée de la Messagerie à la maison de retraite
Quai Juin 40
Rue des mariniers
Route de mazé descente devant maison de retraite.

Groupe 3: M. Boucher Patrice
Mme Perrotin Anne-Marie
M. Gauthier Jean-Louis
M. Brouard Dominique

Circuit: Rue de la Croix – Chemin de la conserverie – Rue Port la Vallée jusqu'à ligne SNCF
Rue des Ventes
Chemin entre minoterie et ligne SNCF
Rue de la paix
Rue de la villaine jusqu'au foyer des jeunes

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude a été limité à l'agglomération de la commune et établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)
- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,
- les bâtiments ou logements avec des personnes à mobilité réduites connues,(Logement foyer, maison de retraite,,,)
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.
- Les cheminements touristiques longeant la levée Jeanne de Laval et Levée du Roi René,

A noter qu'aucun cheminement n'a été pris en compte en dehors de la partie agglomérée du bourg.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

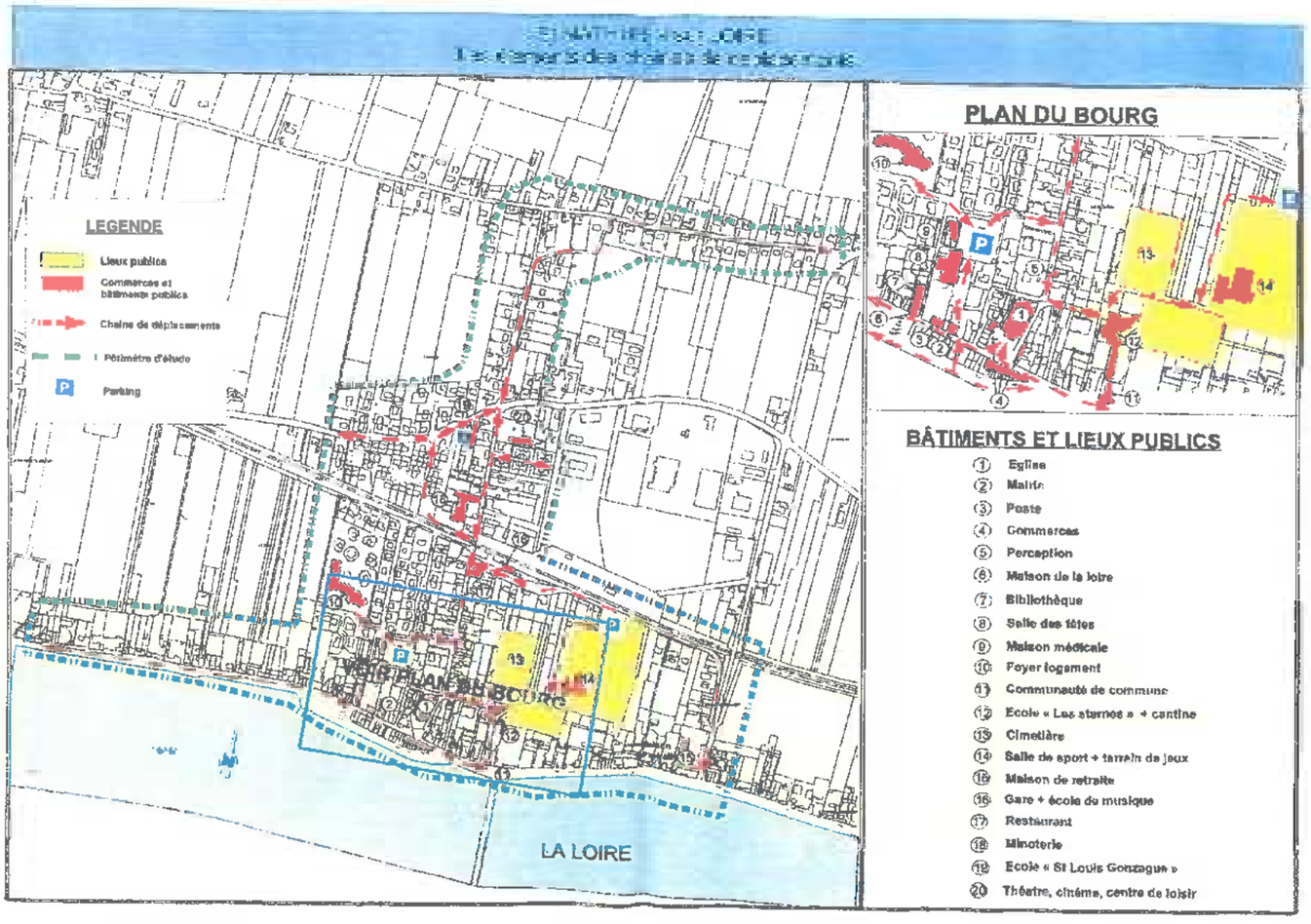

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement plane sur le périmètre d'étude à l'exception de l'accès à la levée,
Par contre, les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables par l'implantation de supports ErDF, FT et bornes d'incendie,

A l'exception de l'aménagement de la place de l'église, les passages piétons n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes malvoyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires du fait de la présence de barrières de protection ou bordures non surbaissées.

Plusieurs parkings sont implantés sur la commune (Place de l'église, salle des fêtes, les écoles, place Sigogne) Les places GIG-GIC(**) existent (place de l'église) et peuvent parfois être à remettre aux normes ou à créer
Le principal problème réside dans le stationnement le long des rues, Lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées et les véhicules empiètent sur les trottoirs (par exemple, sur la levée et rue Port La Vallée).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été fait en journée

Voir annexe "..."
Diagnostic de la voirie et des espaces publics

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.

Certains consistent en des réaménagements entiers de la voirie.

D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Il faudra aussi réorganiser le stationnement permettant d'avoir les piétons d'un coté et les automobiles de l'autre, (Rue Port la Vallée, rue de la Paix)

Une réorganisation des sens de circulation, sens unique par exemple rue de la Paix,

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel (ce point n'a pas été chiffré).

Actuellement, aucun système de guidage sur chaussée n'a été validé. Lors des mises aux normes des passages piétons, la commune devra systématiquement se renseigner sur les dispositifs qui auraient pu entre temps être validés.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés dans l'annexe 2, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la règlementation, changement de projet au sein de la commune,...)

Planning des travaux

Année	n°	Travaux à réaliser	Coût
		Giratoire du pont	
		Réduire largeur des jardinières	
		Protection de l'escalier descendant au parking CCVLA	
		Panneaux à déplacer ou à démonter	
		sous total	11 540.00 €
		Rue Port la Vallée (section ligne SNCF - rue des ventes)	
		déplacer 2 poteaux ErDF	7 000.00 €
		bouche d'incendie à déplacer	3 000.00 €
		2 bateaux à créer	2 920.00 €
		Réaménager parking devant Espace Léon Mousseau	2 000.00 €
		sous total	14 920.00 €
		Chemin piétons entre SNCF et Minoterie	
		Cloture à déplacer sur 85m	
		Revêtement à réaliser sur 45m	
		Taille et reduction largeur de haie par riverain	
		Rue Port la Vallée (section ligne SNCF - carrefour pied de l'église)	10 500.00 €
		Sous réserve de réglementer le stationnement coté Ouest et cheminement piéton coté commerces réduire le devers du trottoir rehausser les panneaux	450.00 €
		sous total	10 950.00 €
		Du Pont à la place Sigogne-Coté Loire	
		Nature sol - Largeur et obstacles trottoirs	

Planning des travaux

		Bateaux à réaliser - Déplacement de panneaux	
		Protection des abords d'escaliers	
		sous total	11 680.00 €
2014		***Levée J, de Laval coté Val - de la Route de Mazé au Pont***	
		trottoir à refaire devant maison de retraite (l:1,15m), réduire la largeur des jardinières, prévoir une place handicapé, absence de parapet (muret de hauteur suffisante) prévoir bandes podotacties, bandes constrastrées sur les poteaux de signalisation verticale,	4 215.00 €
		Rue des Ventes	
		Rehausser 3 panneaux, déplacer une armoire PTT, 10m de trottoir en bicouche à refaire et créer 4 bateaux,	3 660.00 €
		sous total	7 875.00 €
2015		***Rue Port la Vallée (section rue de la croix à la rue des ventes)***	
		3 poteaux EDF à déplacer	
		1 descente riverain à reprendre	
		1 panneau à rehausser	
		sous total	11 540.00 €
2016		1 glissière de sécurité à déposer	

Planning des travaux

2017			
		sous total	
2018			
		sous total	
2019			
		sous total	
2020			
		sous total	
2021			
		sous total	
2022			
		sous total	

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.
Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

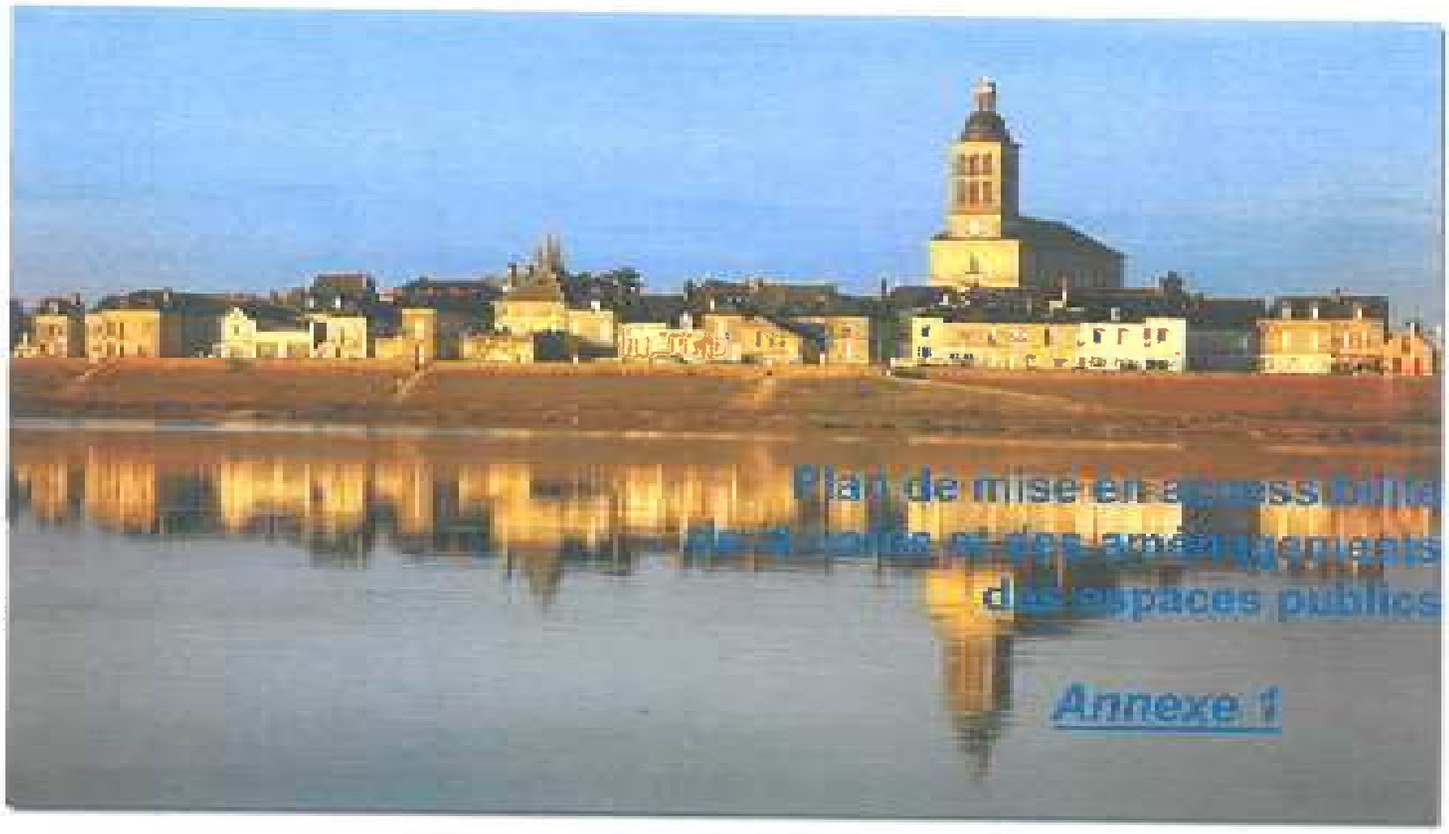

Plan

Observations générales

En face de chez le traiteur, 2 poteau EDF + une descente riverain. Panneau annonçant un passage piéton (hauteur 1m87). Au n°55 poteau EDF largeur trottoir 1m 25, au n°39, poteau EDF largeur 1 m, au n°37, poteau EDF et panneau signalétique SNCF largeur trottoir 1m. Au n°31 chevron SNCF, largeur trottoir 1m et du n°1 à 4 borne incendie sur trottoir

Rue Port la Vallée Sens rue de la croix vers la SNCF

Espace Piéton

Revêtement	Nature	Bicouche
	État	Moyen
Largeur du trottoir		0,60 m
Pente		>5% ponctuellement
Dévers		<2%
Obstacles		Voir observations générales
Observations		A partir du n°65, bourg largeur 1 m 40

Stationnement

Nombre de places		2 zones de stationnements, au n°53 et au n°59 : 10 emplacements
Revêtement	Nature	Enrobé
	État	Bon,adhérent
Pente et dévers		<2%
Largeur du stationnement		3,30 et 5,10 m
Ressaut avec le trottoir		Sur le même plan
Signalisation		Inexistant

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

N°44, pente sortie maison. Croisement rue de la vilaine et rue de paie manque les bateau. Parking Foyer Mousseau, largeur passage piéton 1m05 plus armoire FT.

Rue Port la vallée Sens SNCF rue de la croix

Espace piéton

Revêtement	Nature	Bicouche
	État	Mauvais état et adhérent
Largeur du trottoir		Supérieur à 1m40
Pente		
Dévers		
Obstacles		Poteau France Télécom et nids de poule. Glissière métallique
Observations		

Stationnement

Nombre de places		Largeur zone trottoir 3,80 m
Revêtement	Nature	Bicouche et enrobé
	État	Bon, adhérent
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		Non
Signalisation		Aucune

Passage piétons

	Devant Foyer Léon Mousseau
Ressaut	Supérieur à 2 cm, espace bordures AC1
B.E.V. / Guide	Aucune
Largeur de passage > 1.20m	1 m 20
Signalisation	Pas de panneaux

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Rue de La Croix

Espace piéton

Revêtement	Nature	gravillons
	État	bon et adhérent
Largeur du trottoir		> à 1,40m
Pente		nul
Dévers		2%
Obstacles		
Observations		au n°29 hair à tailler

Stationnement

Nombre de places		
Revêtement	Nature	gravillons
	État	bon et adhérent
Pente		nulle
Dévers		2%
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		non

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	non
B.E.V. / Guide	non
Largeur de passage > 1.20m	oui
Signalisation	non

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Chemin entre minoterie et voie SNCF

Espace piéton

Revêtement	Nature	grave et bicouche
	État	moyen
Largeur du trottoir		1,10m puis 2,00m
Pente		nulle
Dévers		nul
Obstacles		barrière bois
Observations		obligation 2 roues à mettre pied à terre

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Cheminement parallèle à la voie SNCF longueur 85,00m et largeur 1,10m en falun, Barrière bois formant un sas largeur 0,95m pour obliger les 2 roues à mettre pied à terre, Ensuite chemin de longueur 45m largeur 2m en bicouche état moyen,

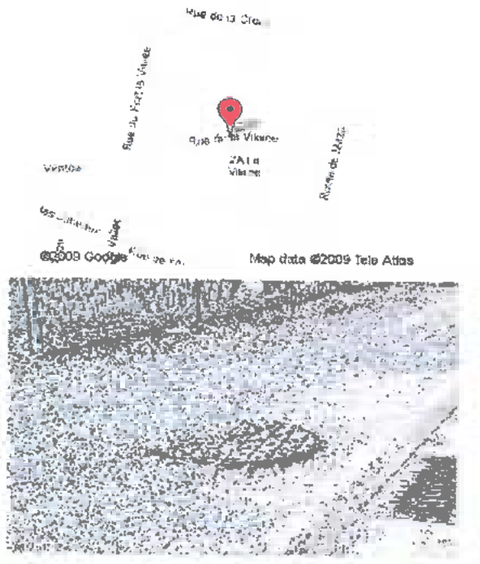

Rue de la Vilaine		
trottoirs		
Revêtement	Nature	bicouche
	État	mauvais
Largeur du trottoir		1,40 m
Pente		4%
Dévers		2%
Obstacles		1 obstacle: tampon bouche d'égoût
Observations		revêtement tantôt adhérent tantôt glissant
Stationnement		
Nombre de places		pas de stationnement
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		
Passage piétons		
		Pas de passage matérialisé
Ressaut		
B.E.V. / Guide		
Largeur de passage > 1.20m		
Signalisation		
Établissement recevant du public		
Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)		

Observations générales

Mauvais revêtement trottoir, 1 obstacle, pas de passage piéton

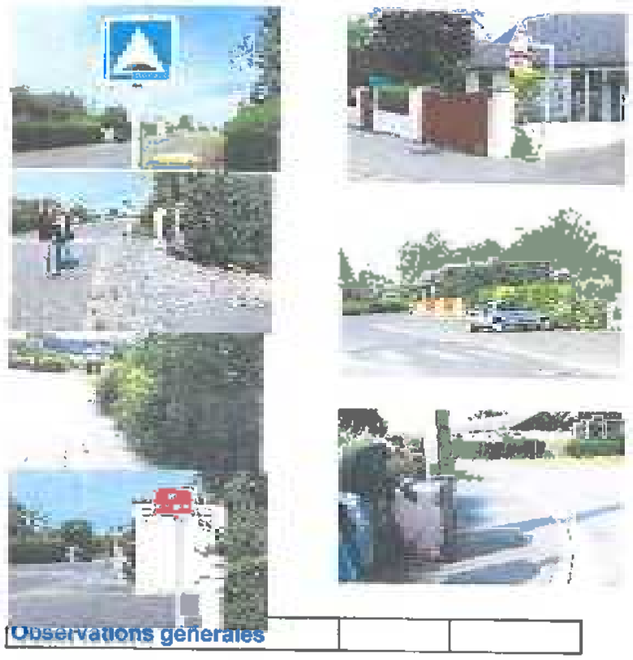

Rue des ventes		
trottoirs		
Revêtement	Nature	
	État	mauvais car empierrement entre n°18 et transfo ED
Largeur du trottoir		1.4
Pente		
Dévers		
Obstacles		voir observations générales
Observations		
Stationnement		
Nombre de places		emplacements non marqués
Revêtement	Nature	enrobé
	État	bon, adhérent
Pente		non
Dévers		non
Ressaut avec le trottoir		aucun: stationnement sur trottoir
Signalisation		non
Passage piétons		
		oui,
Ressaut		2 cm
B.E.V. / Guide		non
Largeur de passage > 1.20m		standard
Signalisation		non
Établissement recevant du public		
Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)		

Observations générales

N° 18 panneau dos d'âne H1,70; N° 16 idem H 1,70; stop rue Port Lavallée H 1,60m; N° 9 trottoir partiellement en terre; face N° 10 arracher haie sur 12m; square petit jardin armoire PTT à déplacer trottoir 1,30m; pas de bateau sur les entrées de squares

Rue de la paix

Espace piéton

Revêtement	Nature	Falun
	État	Mauvais - meuble - glissant
Largeur du trottoir		Variable
Pente		< 4 %
Dévers		< 2%
Obstacles		Panneau STOP H = 1m60
Observations		

Stationnement

Nombre de places		
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		Stationnement sur la chaussée, coussin berlinois

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Trottoirs éxistants mais dédiés aux espaces verts uniquement et le stationnement est sur la route

Chemin de la conserverie

Espace Chemin

Revêtement	Nature	Falun
	État	
Largeur du trottoir		
Pente		
Dévers		
Obstacles		
Observations		

Stationnement

Nombre de places		0
Revêtement	Nature	
	État	
Pente		
Dévers		
Ressaut avec le trottoir		
Signalisation		

Passage piétons

	Pas de passage matérialisé
Ressaut	
B.E.V. / Guide	
Largeur de passage > 1.20m	
Signalisation	

Établissement recevant du public

Mairie accessible (voir diagnostic de cadre bati)

Observations générales

Passage piéton + voitures. Pas de trottoirs. Le chemin est réparti comme suit : 1m50 herbe + 3m Chemin + 1m herbe. Attention bouche d'égout dangereuse dans le virage

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminement	Fréquentation 1, 3 ou 9	Problémes observés	Photos	Solution proposée	ERP concerné
1 Rue de l'Arcade	3	goutière déficiente		courrier à la succession	
		sur le trottoir	s	Delaunay	Maison de Retraite
		blocage des portes		courrier à la succession	
		de garage	b	Delaunay	Gare/ ecole de Musique
		revetement trottoir	r		Café-Restaurant de la Gare
		bande contrastée	p		
		BEV superieur à 12	bev		
		dénivellation trottoir			
		face aux entrées	d		
		gravillons glissants	gl		Aquagym
		dévers négatif	n		Stade
		du 28 au 30,			
		affaissement du trottoir			
		panneau stop à 210			
		bande contrastée			
		bande podotactile			
		rue Daillé, face au sto			
		pas carossable	dr		
		face au 14 des cailloux	adr		
		la Gare/Ecole de Musique			
		pas carossable	gedm		
		poteau empiète			
		sur le trottoir	po		
2 Parking Maison de Retraite	9	emplacement pour handicapé			Maison de Retraite
		et absence de bateau			
3 Parking du Stade	9	emplacement handicapé			Stade
4 Rue Port la Vallée	9	devers supérieur à 2%	plv		Gare
sous réserve du stationnement trottoir ouest inexistant		panneaux 16 bis à 196 et 200 bande contrastée			Ecole Publique Ecole Privée Eglise
5 Rue de l'Aumônerie	1	inaccesible !!!!	aew		Ecole Publique
			ans		Mairie
6 Cour de la Mairie	9	pente à 14%	cmp		Mairie
		ressaut de 4cm devant WC	rwc		Salle des Fêtes
		gravillons glissant	gg		Maison Médicale
		barre de seuil grille à 3cm	gg		
		transition entre autoblocant			
		et la cour à 4cm	gg		
		pente de la mairie vers salle			
		des fêtes à 12% (ald 5%)	sdf		
		seuil pour accès marronnier			
		à 6cm	sm		
7 Place du 19 mars	9	panneau à 195			Salle des Fêtes
		bande contrastée			Mairie
		passage piéton devant		passage en diagonale avec	
		presbytère/rue Négro	fl	les accès trottoirs idoines	Maison Médicale
					Foyer Logement
8 Rue Plantagenet	3	Arbre sur le trottoir	plc	couper (fait) et désoucher	Maison Médicale
		absence de bateau			
		trottoir impraticable	plt		
		pente à 7%			
		poteau électrique sur trottoir	pet		
		panneau stop à 126			
9 Rue Daillé		pas de trottoir			Salles de Sport
		emplacement handicapé			
		pente 3%	ph		Camping

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

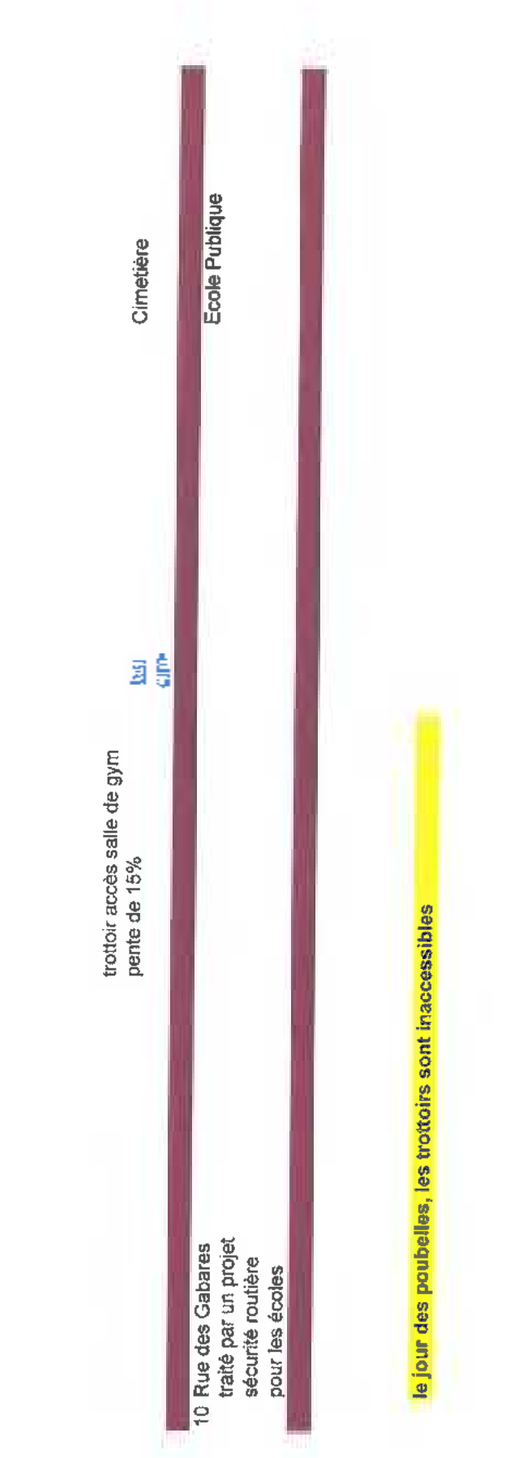

De la Maison de Retraite au Pont

Coté Val

Trottoir refait récemment – l > 1,40m sf devant la Maison de retraite 1,15m et à l'extrémité opposée de cette portion. Rétrécissement aux abords du camping et des parterres de fleurs (0,80m)
Nature du revêtement : bicouche
Stationnement (xxxx places) –à partir du 46 LJDL- l : 1,85m sur chaussée
Véhicules fréquemment à cheval sur le trottoir
Plantations privées en débord sur la chaussée
Accès véhicules à plusieurs maisons .Pas d'incidence pour le passage des piétons
Absence de parapets ou murets de faible htr

Rond point Pont de Saint Mathurin.

Coté Val

Accessibilité à prévoir coté val, mais htr muret < 0,35m
+Parterres de fleurs = rétrécissement de la voie piétonne (souvent< à 1m)
D'une manière générale, le trottoir est < à 1m – Revêtement divers…
Qq panneaux de signalisation dont un à déplacer en priorité (panneau camping)
Travaux CCVLA : trottoir endommagé. En cours de réfection.
Htr trottoir

Du Pont à la Place Charles Sigogne

Coté Loire

Nature du sol : Bicouche recouvert de Terre +Sable
Hauteur du muret : de 0,50m à 0,90m
Obstacle 1 -Parterre de fleurs L : 7m, Trottoir disponible I 1,03
Rétrécissement trottoir face au 22 LRR 1,15m disponible
Obstacle 2 -Parterre fleurs L 8m, Trottoir disponible 1m
Bateau L 3m / 0,045m + Grille d'égout
Obstacle 3 -Face au 16 LRR Parterre L 5m Trottoir disponible 1,05m
Trottoir de 1,2 à 1,4 face au 14 LRR
Grille d'égout face au 10/12 LRR .Sans incidence particulière
Panneau de sens giratoire Htr > 2,2m, ms trottoir réduit à 1m
Passage piétons (absence de bateau) avec dans l'axe l'escalier (46) au pied de levée.
Face au 12LRR, accès à la cale / escalier en débord sur chaussée (L 1,84 x 0,57)
Pas de protection. Danger
Sol gravillon et pierre- Sol non stabilisé
Dans le prolongement de la rue des Mariniers, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier d'accès au pied de levée .Très léger débord sur chaussée (1,57x0,25).
Face au 4 LRR, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier (50) d'accès au pied de levée (1,50x0,15)
Passage piétons – Absence de bateaux

2° Hypothèse : Coté Val

Xxx places de stationnement .Tous les véhicules sont stationnés à cheval sur le trottoir. Absence de places handicapées.
Des plantations peuvent parfois gêner la circulation des piétons.

Revêtement de qualité inégale (mais souvent très moyen) A partir de la Messagerie, chaussée impraticable.
Qqes passages pavés au sol (devant le xxx xxx LDRR)
Largeur du trottoir toujours >à 1,20m
Nbx accès à des garages. Devers de chaussée important.

Borne incendie devant le 64 LDRR mais pas de gêne particulière
Plot devant le 50LDRR. A supprimer.
Qqes plaques au sol- fonte ou ciment- Semblent ne pas être un obstacle majeur.à l'exception du 72 LDRR, plaque ciment accès réseaux :débord de 2cm L1,2m x l 1m

Danger au niveau du 28/30 LDRR, marches en creux, en débord sur le trottoir

De la Place Charles Sigogne à la Gabarre

Coté Reflets de Loire

Trottoir > 1,40m .Absence de passage piétons pour accéder à La Poste.
Nature du trottoir Enrobé puis petit pavement refait au moment des travaux de la place de l'église et de nouveau enrobé. Etat moyen.
Marches en débord sur chaussée devant le coiffeur, le cabinet médical et le boucher (espace disponible de respectivement 1m, 1m et >1,40m).
Stationnement devant La Gabarre à revoir (4 places) Rétrécissement de chaussée ?
Passage piétons devant la pharmacie pour accéder à la Mairie (mais barre de seuil à la grille de la mairie)
Pas de stationnement de véhicules – Voie en sens unique

Commentaires général

Stationnement sur le trottoir de presque tous les véhicules, quelque soit l'emplacement.
Attention à la croissance des plantes
Aucun panneau de signalisation n'est équipé de « bande contrastée »
Inexistence de bande podotactile.
Fin du trottoir à hauteur du 90 LRR avec passage piétons partiellement effacé. Chaussée déformée.

Coté Maisons

De la Messagerie au 90 LRR, trottoir déformé et empierré

Place Charles Sigogne

Coté Loire, escalier en débord sur chaussée, 3 marches, particulièrement dangereuses et laissent le trottoir disponible sur une largeur de 0,80M
Sur le parvis d'accès à la cale (arrêt bus), panneau sens interdit + poubelle + absence de bateaux: autant d'obstacles pour accéder à la cale .
Arrêt transport collectif : accès dégagé de tout obstacle mais cheminement inaccessible entre trottoir et arrêt. Pas d'aire de rotation de fauteuil.
Pour accéder à la Place Charles Sigogne Passage piétons, bateau 3m Règlementaire
Jardinière de fleurs à déplacer ?
Sur la place, le support d'un des deux kakemono est surélevé de 5cm.
Potelets avec chaines non signalés Danger mal voyants
Deux plots en béton (x2) devant les passages piétons pour accéder à la Maison de Loire. Danger mal voyants
Xxxx places de stationnement dont xxx places handicapées avec signalisation horizontale et verticale ?

De la Place Charles Sigogne à la Messagerie (90 LRR)

1° Hypothèse : Coté Loire

Revêtements de nature diverses Etat moyen à très mauvais.

Absence de bateaux sur les trottoirs pour accéder à la place.
Trottoir >l.1,4 m jusqu'au 54 LDRR, puis 1,20, puis 1 m au 60 LDRR, pour terminer à 0,65m à hauteur du 82 LDRR
Le 1°escalier d'accès au pied de levée mord sur le trottoir (0,80m) avec en débord
Hauteur du muret 0,45m
Accès au pied de levée n°53 RAS sf protection
Accès au pied de levée n°54 RAS sf protection ms l trottoir 1,20M
Accès au pied de levée n°55+56. Absence de protection .Marches non alignées dans l'axe du muret .Trottoir non plan à la sortie de l'escalier et l 0,80m
Du 58 LRR au 62 LRR, coté Loire, trottoir mi empierré mi gravillonné
Htr du muret 0,20M
Accès au pied de levée n° 57 Absence de protection.
Marche non alignée dans l'axe du muret .Trottoir non plan à la sortie de l'escalier et l :0,90m
Face au 68 LRR, pavé posé au sol
Face au 72 LRR Trottoir l : 0,90m
Accès au pied de levée n°58 Absence de protection Léger débord de marche sur le trottoir
Face au 78 LRR Trottoir l 0,64m Pente > 5%
Face au 84 LRR, muret htr 0,14m
Accès au pied de levée n° 59 OK Sf Absence de protection
Accès au pied de levée n°60 Absence de protection Léger débord de marche sur le trottoir l 0,56m après marche
Fin du trottoir à htr du 90 LRR avec passage piétons partiellement effacé, puis cheminement piétons gravillonné sur chaussée pour véhicules

Face au 90, bande de stationnement à moins d'1m du trottoir
Face au 88, accès garage Pente >5% et dévers
Face au 84, accès garage
Devant maison Brouard, pavés posés au sol
Face au 80, trottoir déformé + devers >5% Accès propriété + garage

Face au 74, pente et devers >5% Accès garage
Face au 70, accès garage
Face au 64, accès garage + borne incendie. Largeur trottoir OK
Face au 60, pente et devers > 5% Plaque fonte au sol France Telecom. Non glissante
Accès garage
Face au 58 Accès garage
Face au 56 et 54 pente et devers >5%
Face au 52 Pavés sur chaussée
Plot sur chaussée devant chez Verono
Face au 48, Plaque ciment L : 2,15m x l : 0,70m Accès garage Pente et devers >5%
Face au 40, Accès garage Pente et devers >5% Passage piétons
Face au 38, Plaque ciment L : 1,10m x l : 0,90m Léger débord
Entre le 28 et le 30 Accès par marches Trottoir Danger 0,80m
Face au 28 Accès garage

Remarques générales

Toutes les voitures étaient en stationnement sur la chaussée et le trottoir.
Plantations devant les façades : croissance non maîtrisée...Taille recommandée

N°	Chemins identifiés	Niveau de Fréquentation	ERP desservis	Espace voirie	Estimation HT
1	***Rue port la Vallée,*** de la rue de la Croix à la rue des ventes	***niveau 3***	Gare et Foyer Léon Mousseau	3 poteaux ErDF à déplacer, 1 descente riverain, 1panneau à rehausser, 1 glissière de sécurité à démonter	11 540.00 €
2	***Rue port la Vallée,*** de la rue des ventes à la ligne SNCF	***niveau 9***	Gare et Foyer Léon Mousseau	2 poteaux ErDF à déplacer, 2panneaux et une bouche incendie à déplacer, rectifier sortie de maison, 2 bateaux à créer, réaménagement parking de l'espace Léon Mousseau	20 680.00 €
3	***Rue de la Croix,***	***niveau 1***		Haies de riverains à tailler et panneau à rehausser	220.00 €
4	***Chemin piéton*** entre minoterie et ligne SNCF	***niveau 3***	Gare	Cloture à déplacer sur 85m et revêtement bicouche à refaire sur 45m	10 500.00 €
5	***Rue de la Paix***	***niveau 9***	Gare		10 500.00 €
6	***Chemin de la conserverie***	***niveau 1***		Mise à niveau de regards, revêtement à créer ainsi que les trottoirs	
7	***Rue de la Vilaine*** du carrefour Port la Vallée au foyer des Jeunes	***niveau 9***	Foyer des jeunes et le local tennis de table	revêtement trottoir à refaire et mise à niveau d'un regard	4 150.00 €
8	***Rue des Ventes***	***niveau 9***	Ecole Saint Louis de Gonzague	Rehausser 3 panneaux, déplacer une armoire PTT, 10m de trottoir en bicouche à refaire et créer 4 bateaux,	3 660.00 €
9	***Levée I, de Laval coté Val*** de la Route de Mazé au Pont	***niveau 1***	Maison de retraite, Commerces	trottoir à refaire devant maison de retraite (l:1,15m), réduire la largeur des jardinières, prévoir une place handicapé, absence de parapet (muret de hauteur suffisante) prévoir bandes podotacties, bandes constrastrées sur les poteaux de signalisation verticale,	4 215.00 €
10	***Rond point du Pont***	***niveau 3***	Commerces	trottoir à refaire devant CCVLA réduire la largeur des jardinières, Améliorer la largeur des trottoirs qui est inférieur à 1,00m, Escalier descente au camping-1ère marche dangereuse, différents panneaux à déplacer, revoir les murets	250.00 €
11	***Du Pont à la place Sigogne-Coté Loire***	***niveau 3***	Mairie, Commerces	Nature du sol : Bicouche recouvert de Terre +Sable Hauteur du muret : de 0,50m à 0,90m Obstacle 1 -Parterre de fleurs L : 7m, Trottoir disponible I 1,03 Rétrécissement trottoir face au 22 LRR 1,15m disponible Obstacle 2 -Parterre fleurs L 8m, Trottoir disponible 1m Bateau L 3m / 0,045m + Grille d'égout Obstacle 3 -Face au 16 LRR Parterre L 5m Trottoir disponible 1,05m Trottoir de 1,2 à 1,4 face au 14 LRR Grille d'égout face au 10/12 LRR .Sans incidence particulière Panneau de sens giratoire Htr > 2,2m, ms trottoir réduit à 1m Passage piétons (absence de bateau) avec dans l'axe l'escalier (46) au pied de levée. Face au 12LRR, accès à la cale / escalier en débord sur chaussée (L 1,84 x 0,57) Pas de protection. Danger Sol gravillon et pierre- Sol non stabilisé Dans le prolongement de la rue des Mariniers, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier d'accès au pied de levée .Très léger débord sur chaussée (1,57x0,25). Face au 4 LRR, passage piétons (absence de bateaux) donnant sur l'escalier	11 680.00 €
12	***Place Sigogne***	***niveau 3***	Centre bourg	Accès au pied de Levée en débord sur chaussée dangereux largeur trottoir réduite à 80cm, réorganisation du trottoir avec poubelle à déplacer, Arrêt transport en commun, cheminement à revoir entre les trottoirs avec création de bateaux, jardinières à déplacer, socle de Kakémono hauteur 5cm à descendre, prévoir signalisation des potelets avec chaines + plots en béton	2 240.00 €
13	***Levée du Roi René Coté Loire*** de la Place Sigogneà la messagerie	***niveau 3***	Mairie, Commerces	Création de bateaux pour accès à l'arrêt de bus, Revêtement trttoir à refaire, Trottoirs >1,10m jusqu'au 51 LRR puis 1,20m F85, puis 1,00m au 60 LRR, puis 0,90m face au 72 LRR pour terminer à 0,65m à hauteur du 02LRR, muret hauteur entre 0,45 et 0,14m, Protection à créer des escaliers donnatn accès au pied de levée, marches d'escaliers empiétant sur trottoir, réduite pente transversale > 5%, revêtement de trottoir à reprendre,	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

14	***Place Sigogne à la gabarre***	***niveau 9***	Mairie, Commerces	Trottoir > 1,10m créer passages piétons pour accéder à la poste, reprise revêtement de trottoirs, marches d'accès aux commerches empiétant sur trottoirs, stationnement minute devant la gabarre à revoir, barre de seuil de la grille de la mairie, passage piétons pavé peu visible et endommangé,	[illegible]
15	***Rue des Mariniers***	***niveau 3***	Quai et Loire en vélo	Revêtement moyen,	[illegible]
16	***Place de l'église***		Eglise et Commerces	Devers passage piétons à revoir actuellement 5%, revêtement trottoir en pavé à revoir, Bordures entourant les arbres trop hautes,	[illegible]
17	***Rue de l'Arcade***	***niveau 3***	Maison de retraite, Gare, Ecole de musique, Commerces, Stade, parcs de loisirs	Gouttières en obstacle sur trottoir à redéfinir, fermeture de portails sur trottoir, revêtement de trottoir à refaire, bandes constrastées à créer, modifier dénivellation de trottoirs face aux accès riverains, Panneaux à rehausser, déplacement de poteau	[illegible]
18	***Parking maison de retraite***	***niveau 3***	Maison de retraite	Revêtement à créer, hiérarchiser les emplacements et créer place handicapé,	[illegible]
19	***Parking du stade***	***niveau 3***	Stade et aires de jeux	Créer place handicapé	[illegible]
20	***Rue Port La Vallée*** de la ligne SNCF à l'église	***niveau 9***	Gare, les 2 écoles, commerces	Sous réserve de réglementer le stationnement coté Ouest et cheminement piéton coté commerces réduire le devers du trottoir rehausser les panneaux	450.00 €
21	***Rue de l'Aumonerie***	***niveau 1***	Mairie	Inaccessible !!	- €
22	***Cour de la mairie***	***niveau 9***	Mairie et commerces, salle des fêtes, maison médicale	corriger ressaut de 4cm devant toilettes publiques, revêtemet à refaire, barre de seuil de la grille, pente générale allant jusqu'à 14%, panneau à rehausser	[illegible]
23	***Pace du 19 mars***	***niveau 9***	Mairie et commerces, salle des fêtes, maison médicale	Créer bandes contrastées, passages piétons rue Négro	1 650.00 €

24	***Rue Plantagenet***	***niveau 9***	Salle des fêtes, maison médicale, Foyer Logement	arbres sur trottoir à enlever, création de bateaux, revêtemetn trottoirs à refaire, pentes >7% à revoir, déplacement poteau ErDF	6 740.00 €
25	***Rue Daillé + parking salles de sport***	***niveau 3***	Ecole des Sternes, salles de sport, cimetière et camping	Absence de trottoirs, parking salles de sport création de bateaux, réduire pentes	1 000.00 €
26	***Rue des gabares***	Projet de réhabilitation en cours			

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA MEIGNANNE

Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics

(Adopté le Conseil Municipal)

LA MEIGNANNE

DÉPARTEMENT
MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'ANGERS

CANTON
DE LA
MEIGNANNE

OBJET
APPROBATION
DU PLAN DE MISE
EN
ACCESSIBILITE
DE LA VOIRIE ET
DES
AMENAGEMENTS
DES ESPACES
PUBLICS

Convocation du
14.05.08

Nombre de
Conseillers en
exercice
18

Conseillers présents
15

Conformément à l'article
L 121-17 du code des
communes, un tiers du
conseil municipal ou le
maire sont en droit de
réunir le conseil en cas
d'urgence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2008

L'an deux mil huit, le vingt-trois mai, à 20 H 30, le Conseil Municipal de La Meignanne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur MAUDUIT Jacques, Maire.

Etaient présents : M. MAUDUIT Jacques, Maire.
Mme BUTON, M. DELAMBILLY, M. DURAND, M. TESSIER, Adjoints.
M. CALIPEL, Mme SEILLEUX, Mme LEAUTE, M. PIVOT, M. MULET-MARQUIS, M. FOURMENTEAU, M. GIRARDEAU, Mme MARZIN, M. BOUVIER, Mme BOUVIER.
Etaient excusés : M. BONTEMPS, M. GUILLOT, M. MAUDUIT, M. MACHEFERT, Mme MARTIN.
Secrétaire de séance : M. BOUVIER.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,
Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif aux conventions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,
Vu la délibération du 3 avril 2008 donnant délégation au maire de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et de constitution de groupe de travail ad hoc à cet effet,
Vu l'avis favorable du comité technique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

Décide d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Dit que ce plan ne sera mis en application qu'après réalisation des travaux nécessaires à la mise en place du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le Maire,
Marcel MAUDUIT

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de **chaîne de déplacement** comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un **plan de mise en accessibilité** de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un **diagnostic** des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une **mise en conformité** de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune de la MEIGNANNE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil municipal du 3 avril 2009.

Historique

La commune de LA MEIGNANNE s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en septembre 2009 avec l'aide des Services Techniques du SIVM de Longuenée.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- d'associations de la commune,
- de personnes à mobilité réduite,
- d'administrés.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de Longueé et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d' Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie relativement pentue sur le périmètre d'étude.
Les dévers(*) des trottoirs sont pour la plupart supérieur à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs souvent inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés, mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIG-GIC(**) sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (mairie,école publique,...).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées (par exemple, rue des Varennes).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué car les relevés sur terrains ont été faits en journée.

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

Vue générale de la Meignanne : Zone Urbaine

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

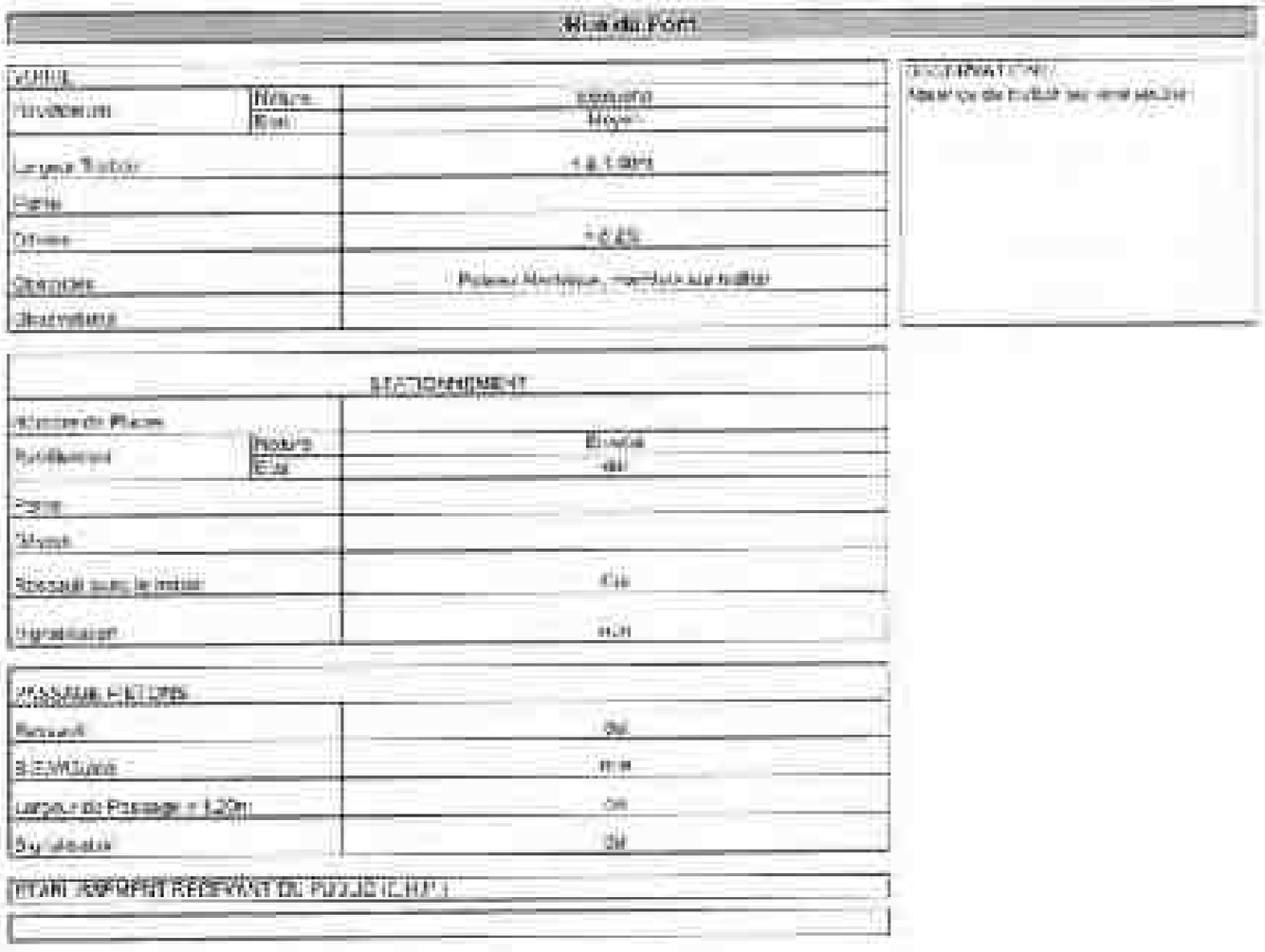

Rue du Pont

GENERAL		
Revêtement	Nature Etat	Enrobé Moyen
Largeur Trottoir		1,8 à 1,95m
Pente		
Dévers		1,5 à 2%
Obstacles		Poteau Marquage, mobilier urbain, bordure
Observations		

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature Etat	Enrobé Bon
Pente		
Dévers		
Passage surbaissé		Oui
Signalisation		non

PASSAGE PIETONS	
Passage	Oui
Bandes	non
Largeur de Passage > 1,20m	Oui
Signalisation	Oui

PLAN D'ORIENTATION RECEVANT DU PUBLIC (PAVE)

Rue du Pont

VOIE		
Revêtement	Nature Etat	Enrobé Moyen
Largeur Trottoir		1,45m à 2,60m
Pente		> à 5 % (Rampe Ouest) > Passage Piétons Place de l'Eglise
Dévers		> à 2% (Devers de part et d'autre, la moyenne est de l'ordre de 2 %)
Obstacles		Poteau + Arbre(s) + Mât Drapeau sur le trottoir (Pt° 28)
Observations		

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		23
Revêtement	Nature Etat	Enrobé Bon
Pente		> à 5%
Dévers		> à 2 %
Passage surbaissé		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Passage	Oui
Bandes	non
Largeur de Passage > 1,20m	n.a
Signalisation	N.A

PLAN D'ORIENTATION RECEVANT DU PUBLIC (PAVE)

Commentaires : Mobilier accessible, PAVE (400m), MTR les Sablons

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Stade

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		> 1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Panneau à déplacer, coffret télécom, Haie débordante
Obsevations		

OBSERVATIONS:

Passage piétons à créer au n° 32

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		Parking stade:52, Parking salle de Sports: 28
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Salle de Sports et Stade

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Route de Beaucouzé

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à 1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Poteau électrique
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Médecin

Route d'Angers

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à 1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Boitier EDF
Obsevations		

OBSERVATIONS

Passage piétons à créer

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		28
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	oui
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		non
Signalisation		oui

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnement G.G.G- G.I.C

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Route de Juigné

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur Chaussée		> 3,5 mètres
Pente		> 3,5 %
Devers		> 3,5%
Obstacles		Poteau électrique
Observations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		4
Revêtement	Nature	Limité
	Etat	Moyen
Pente		< 5%
Devers		< 2%
Bordure trottoir		oui
Signalisation		oui

OBSERVATIONS

Absence de bateau de stationnement (3,0 % - 0,10 m)

PASSAGE PIETONS	
Présent	oui
ELEVATION	non
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
Le Prieuré

Rue de la mairie

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Moyen
Largeur Chaussée		> 4,5 mètres
Pente		> 3,5 %
Devers		> 3,5 %
Obstacles		
Observations		Absence de bateau de stationnement

OBSERVATIONS

Présence d'arbres sur accotement

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		5/10
Revêtement	Nature	Limité
	Etat	Moyen
Pente		< 5%
Devers		< 2%
Bordure trottoir		Oui
Signalisation		oui

OBSERVATIONS

Stationnement à proximité de la mairie et de l'église

PASSAGE PIETONS	
Présent	oui
ELEVATION	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
Mairie, Salle de Conseil

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

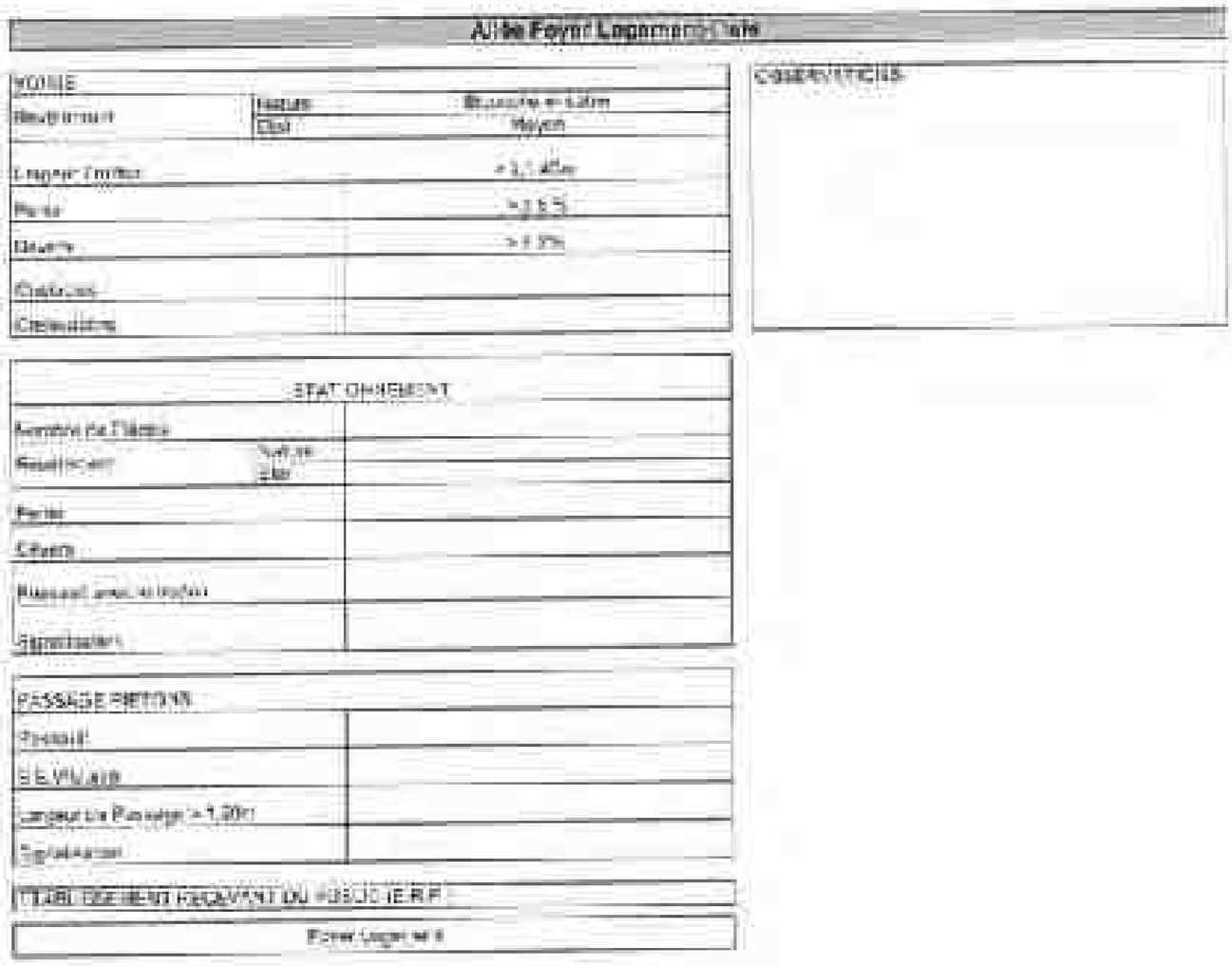

rue du Vieux Pré

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à 1,40m
Pente		
Dévers		
Obstacles		Arbres sur le milieu du trottoir
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnement

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Foyer Logement

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Place Eglise

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bitume
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		1.61 m
Pente		
Devers		2.2%
Obstacles		Poteau électrique
Observations		Absence de repère dans le cheminement

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		30
Revêtement	Nature	Bitume
	Etat	Bon
Pente		4.8 %
Devers		2.4 %
Bateau/Trottoir abaissé		Non
Signalisation		Non

FRANCHISSEMENTS	
Présence	Oui
S.E.W.G.I.L.E.	Non
Largeur de Passage > 1.20m	n.a.
Signalisation	n.a.

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Cheminement

Cours des Verrières

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bitume
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		1.61 m
Pente		1.5 %
Devers		1.2%
Obstacles		
Observations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		1
Revêtement	Nature	Bitume
	Etat	Moyen
Pente		
Devers		
Bateau/Trottoir abaissé		oui
Signalisation		non

OBSERVATIONS

Place nouvellement aménagée

FRANCHISSEMENTS	
Présence	oui
S.E.W.G.I.L.E.	non
Largeur de Passage > 1.20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Commerces

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser par la commune pour mettre en accessibilité les cheminements qu'elle a déterminés sont importants.
Certains consistent en des réaménagements entiers de voirie.
D'autres consistent à la mise à « plat » de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de trottoirs matérialisés.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son mobilier urbain des bandes de contraste visuel

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés, la commune devra penser, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la réactualisation des solutions techniques proposées (modifications éventuelles de la réglementation, changement de projet au sein de la commune,...)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	rue du Plessis						
2	rue du Pont						
3	rue H. Brisset						
4	rue du Stade			Stade, salle de Sports			
5	route d'Angers						
6	route de Beaucouzé			Médecin			
7	rue de la Mairie			Mairie, salle J.B. Cochard			
8	route de Juigné			la Poste			
9	rue du Vieux Pré			Foyer Logement			
10	Allée F. Logement -Isle						
11	Cours des Varennes						
12	Place Eglise			Eglise			

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ounimpossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité (ce critère n'intégre pas le côut qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une **évaluation une fois par an**.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

La Meignanne Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passages piétons	Espace visité	Estimation HT	Année de réalisation	Planning
rue du Stade (en Beaucouzé au Sud)		2 abaissements à créer	Reprise devers, rattraper et ponctuellement bordures de trottoir	10 000,00 €	2011	
route de Beaucouzé			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	3 500,00 €		
rue du Stade (en direction du Vieux Chêne)			Reprise devers, rattraper et ponctuellement bordures de trottoir	1 500,00 €	2012	
Rue du Vieux Chêne	1 place à créer devant le Foyer Logement		Accoter les arbres et reprise enrobé bicouche	2 500,00 €	2010	
Rue du Parc			Trottoir à créer	1 [illegible] €	2014	
Route d'Angers	1 place à prévoir sur le parking		Elargissement trottoir existant au niveau du rond point	5 000,00 €		
Place Eglise	1 place à prévoir sur le parking	1 abaissements à créer	Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épi	30 000,00 €		2019
Route de Juigné	1 place à prévoir devant la Poste	2 abaissements à créer	Elargissement trottoir existant côté croix en montant	7 500,00 €		2019
rue du Prieuré (rue de Juigné à la Mairie)			Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, perte	12 000,00 €		
rue du Prieuré (rue Mairie à la Ch Fleuri)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures du trottoir	4 350,00 €		
rue du Prieuré (rue C Fleuri au Chêne Vallées)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir mais à valider avec	4 500,00 €		
Chêne Vallées			Trottoir à créer	3 750,00 €		
Les Bruyères			Allée à réaliser	1 750,00 €	2013	
rue de la Mairie	1 place à créer		Trottoir à créer ou restructurer (rue école de rencontre, il faudrait la rue aux plus de 30	18 000,00 €		2018
rue H. Brisset (Ecole G de la salle)			Modification trottoir angle rue P Tesson	3 750,00 €	2013	
rue H. Brisset (ARR- école et Verger)	8 places à prévoir		Aménagement à réaliser au droit de l'ARR, gestion devant l'école	4 500,00 €	2013	
rue de la Mairie (des nouveaux commerces)		1 abaissement à créer	Reprise enrobé bicouche allée	2 500,00 €		
Passage de l'Eglise à la Cure			Reprise enrobé bicouche allée	7 500,00 €	2011	
Cour des Vergers	1 place à créer	1 abaissement à créer		3 000,00 €	2012	
				243 720,00 €		

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passages piétons	Espace visité	Estimation HT	
rue du Stade (en direction du Stade)		2 abaissements à créer	Reprise devers, rattraper et ponctuellement bordures de trottoir	10 000,00 €	4
route de Beaucouzé			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir	3 500,00 €	4
rue du Stade (en direction du Vieux Chêne)			Reprise devers, rattraper et ponctuellement bordures de trottoir	1 500,00 €	2
Rue du Vieux Chêne	1 place à créer devant le Foyer Logement		Accoter les arbres et reprise enrobé bicouche	2 500,00 €	1
Rue du Parc			Trottoir à créer	1 [illegible] €	1
Route d'Angers	1 place à prévoir sur le parking		Elargissement trottoir existant au niveau du rond point	5 000,00 €	4
Place Eglise	1 place à prévoir sur le parking	1 abaissements à créer	Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épi	30 000,00 €	4
Route de Juigné	1 place à prévoir devant la Poste	2 abaissements à créer	Elargissement trottoir existant côté croix en montant	7 500,00 €	1
rue du Prieuré (rue de Juigné à la Mairie)			Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, perte	12 000,00 €	4
rue du Prieuré (rue Mairie à la Ch Fleuri)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures du trottoir	4 350,00 €	1
rue du Prieuré (rue C Fleuri au Chêne Vallées)			Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir mais à valider avec	4 500,00 €	1
Chêne Vallées			Trottoir à créer	3 750,00 €	1
Les Bruyères			Allée à réaliser	1 750,00 €	1
rue de la Mairie	1 place à créer		Trottoir à créer ou restructurer (rue école de rencontre, il faudrait la rue aux plus de 30	18 000,00 €	4
rue H. Brisset (Ecole G de la salle)			Modification trottoir angle rue P Tesson	3 750,00 €	1
rue H. Brisset (ARR- école et Verger)	8 places à prévoir		Aménagement à réaliser au droit de l'ARR, gestion devant l'école	4 500,00 €	1
rue de la Mairie (des nouveaux commerces)		1 abaissement à créer	Reprise enrobé bicouche allée	2 500,00 €	1
Passage de l'Eglise à la Cure			Reprise enrobé bicouche allée	7 500,00 €	2
Cour des Vergers	1 place à créer	1 abaissement à créer		3 000,00 €	1
				243 720,00 €	

Le coût du projet est répartie en 4 tranches

Tranches	Montant	Temps
1	1 [illegible] €	1
2	1 [illegible] €	2
3	24 [illegible] €	3
4	28 [illegible] €	4
5	100 [illegible] €	5
6	15 [illegible] €	6
7	24 [illegible] €	7
	243 [illegible] €	100

1 place à créer devant la Poste

2 abaissements à créer

Reprise devers, rattraper et ponctuellement bordures de trottoir

Accoter les arbres et reprise enrobé bicouche

Trottoir à créer

Elargissement trottoir existant au niveau du rond point

Trottoir à créer, modification du parking avec stationnement en épi

Elargissement trottoir existant côté croix en montant

Poteau EDF à déplacer ? Supprimer le stationnement sur le trottoir devant la boulangerie. Reprise des trottoirs, perte

Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures du trottoir

Reprise devers trottoir et ponctuellement bordures de trottoir mais à valider avec

Trottoir à créer

Allée à réaliser

1 place à créer

Modification trottoir angle rue P Tesson

Aménagement à réaliser au droit de l'ARR, gestion devant l'école

Reprise enrobé bicouche allée

Reprise enrobé bicouche allée

1 place à créer

1 abaissement à créer

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENÉE

Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics

(adopté le 4 décembre 2009 et 12 février 2010 par le Conseil Municipal)

La Membrolle sur Longuenée

COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quatre décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GASCOIN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GASCOIN, Michel BARREAU, Pascal DESNOE, Marcel RETIF, Thierry GRELAUD, Luis ORSOS, Chantal GUEMAS, Philippe MEVEL, Annick BALIE, Claudine SOURDRILLE, Odile TESTARD, Anne HUET, Didier DELETRE, Sophie HENRY.

Etaient excusés : Madame Annick BELET qui a donné pouvoir à Mr Pascal DESNOE
Monsieur Cédric GUERIN qui a donné pouvoir à Mr Luis ORSOS
Madame Frédérique LEDUC qui a donné pouvoir à Mme Anne HUET
Madame Evelyne RIVIERCS qui a donné pouvoir à Mme Sophie HENRY
Madame M. Laure ZASS qui a donné pouvoir à Mme Chantal GUEMAS

Secrétaire de séance : Monsieur Luis ORSOS
Convocation du 25 Novembre 2009

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2009 est adopté

RECU LE
16 DEC 2009
PREFECTURE
DE MAINE-ET-LOIRE

1 - PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Pascal DESNOË, Adjoint au maire, présente ce dossier.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige toutes les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 31 décembre 2009, en vue de programmer les aménagements qui permettront de rendre accessible l'ensemble du territoire concerné.

Le 20 mai 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Le groupe de travail a établi un périmètre d'étude en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces...)
- les cheminements permettant de se déplacer entre chacun d'eux
- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants

Le périmètre d'étude et l'appartenance des voies retenues sont annexés à la présente délibération.

Après avoir défini le périmètre d'étude, le groupe de travail a réalisé le diagnostic de la voirie et effectué des relevés sur site. Une fiche a été réalisée pour chacune des voies concernées.

Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes nécessaires ont ensuite été recherchées par le SIVM de Longuenée pour un montant de 71 305€ HT.

Ce plan est adopté, un échéancier de réalisation des travaux prévus sera établi décidé par le conseil municipal après avoir consulté la commission Voirie Sécurité Routière-Réseaux.

Après présentation du périmètre d'étude et du plan de mise en accessibilité de la voirie en commission Voirie-Sécurité Routière-Réseaux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Le plan de mise en accessibilité peut être consulté à la Mairie.

Le Maire,

Jean Louis GASCOIN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 19

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE, dûment convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GASCOIN

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GASCOIN, Michel BARREAU, Pascal DESNUE, Claude GUERIN, Marcel RICHE, Thierry GRILLARD, Loïc GREGOR, Chantal GUEMAS, Philippe NEVEU Patrick PALIE, Odile TESTARD Anne HUET, Frédérique LEROI, Didier DELETRE, Sophie HENRY, Marie-Laure ZABE, Evelyne RIVERON

Etaient excusées : Mme Annick BELET qui a donné pouvoir à Mr Michel BARREAU
Mme Claudine SOURDILLE qui a donné pouvoir à Mr Thierry GRILLARD

Secrétaire de séance : Madame Evelyne RIVERON
Convocation du 22 mai 2009

****

7 – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS : décision d'élaboration

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige toutes les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009, en vue de programmer les aménagements qui permettront de rendre accessible l'ensemble du territoire concerné.

Après avis de la commission Voirie-Sécurité Routière-Réseaux et en vain délibéré, le Conseil Municipal décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et de constituer un groupe de travail sur le sujet composé des membres de la commission en question et des membres du comité consultatif Sécurité-Routière et de personnes à mobilité réduite ou d'autres handicaps physiques, volontaires, habitant la commune. Le groupe de travail pourra aussi associer d'autres personnes à sa réflexion.

Le Maire,

Jean Louis GASCOIN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission afin de permettre une mise à jour régulière du plan et le fonctionnement des travaux réalisés,
_un compte rendu éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
_une actualisation des travaux
Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la mise en accessibilité concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'auteur, un avis préalable sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan de mise en accessibilité communautaire à Membrolle-sur-Longuenée

Plan approuvé par la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2009

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de la chaîne de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser:
_un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégories 1 à 4 pour le 1 janvier 2011
_une mise en conformité de l'ensemble des ERP pour le 1 janvier 2015.

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil du 29 mai 2009.

Historique

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en mai 2009.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé:
_d'élus de la commission Voirie -Sécurité routière-Réseaux
_du comité consultatif sécurité routière
_de membres d'association d'handicapés.
Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont ensuite été proposées par le SIVM de Longuenée et validées par le groupe de travail.
La commission Voirie-Sécurité routière-Réseaux réalisera un échéancier des travaux et sera validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conforme au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole et approuvé par délibération du conseil municipal le 4 décembre 2009 et le 12 février 2010.

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte:

_les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces...)

_les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

_les cheminements privilégiés utilisés par les habitants

Plan de mise en accessibilité commune de la Membrolle sur Longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

_ Périmètre d'étude

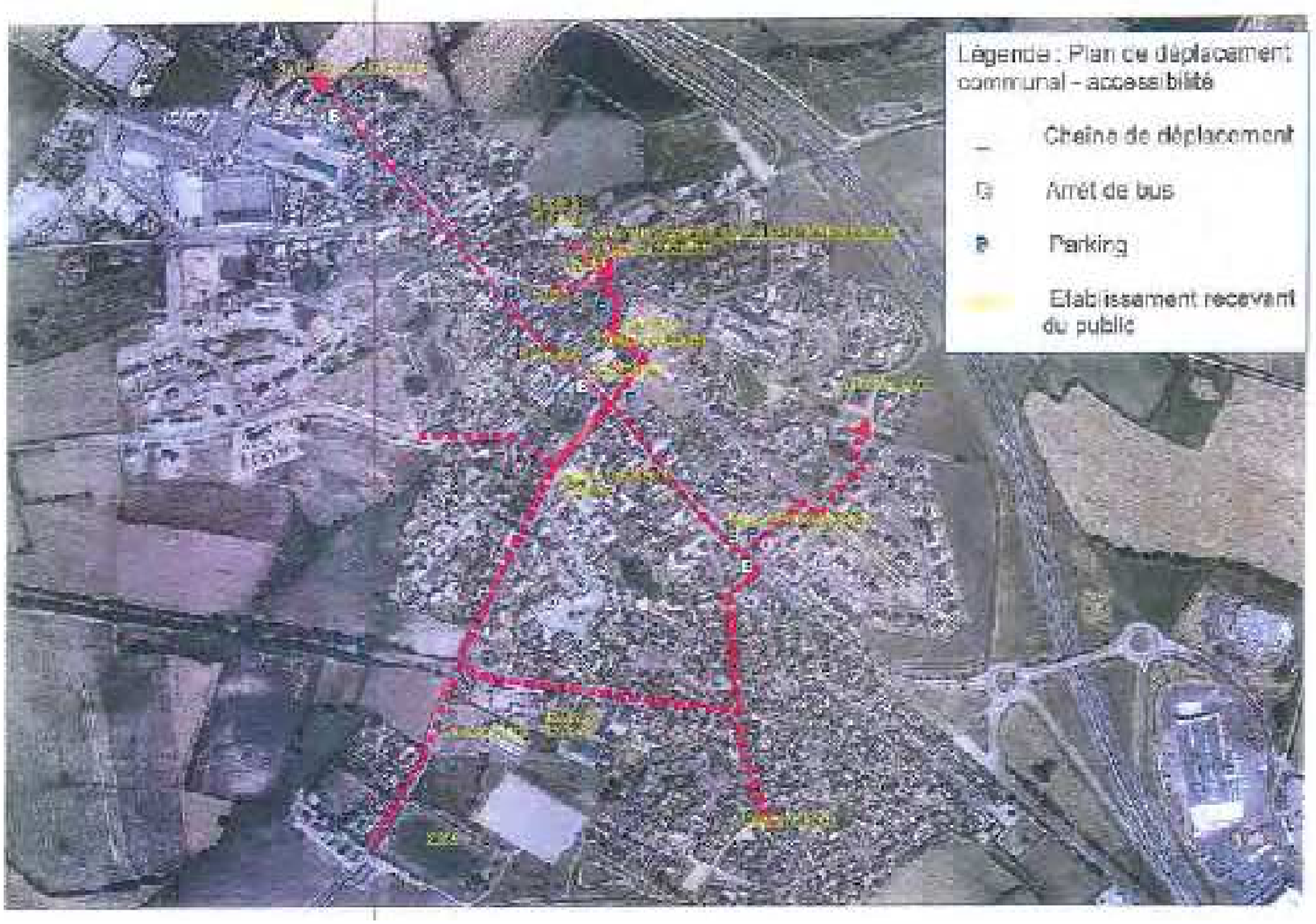
Légende : Plan de déplacement communal – accessibilité
Chaine de déplacement
Arrêt de bus
Parking
Etablissement recevant du public

Observations générales
Déplacement de l'arrêt de bus et de la cabine téléphonique

Rue Charles de Gaule de route de Brain à la salle Jean Luc Gaboriau	
Voirie	
Revêtement — Nature / Etat	
Largeur de trottoir	>1.40m
Pente	>5%
Dévers	>2%
Obstacles	Abri bus;cabine téléphonique
Observations	
Stationnement: Salle Jean Luc GABORIAU	
Nombre de places	2
Revêtement — Nature / Etat	bon/enrobé
Pente	<5%
Dévers	<2%
Ressaut avec le trottoir	non
Signalisation	oui
Passage piétons	
Ressaut	<2%
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1.20m	oui
Signalisation	oui
Etablissement Recevant du Public	
Salle Jean Luc GABORIAU	

Observations générales
Créer sur la zone réservée aux personnes à mobilité réduite en traçant une ligne à la peinture à 1,40 m du mur du côté gauche en descendant la rue et créer une zone à 30 km/h. Déposer les bordures devant l'école St François et les remplacer par des caniveaux U.C.

Rue Françoise Rose Richou	
Voirie	
Revêtement — Nature	Enrobé
Revêtement — Etat	Moyen
Largeur du trottoir	> 1,40m
Pente	<5%
Dévers	<2%
Obstacles	
Observations	[illegible]
Stationnement	
Nombre de places	1 place sationnement à créer devant la mairie
Revêtement — Nature / Etat	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	
Passage piétons	
Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1.20m	
Signalisation	
Etablissement Recevant du Public	
Ecole St François	

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Observations générales

Sur le parking de la mairie supprimer une place de parking pour permettre le passage d'une personne à mobilité réduite. Remplacer les barrières existantes par des potelets sur 2 m en cercle afin de laisser circuler Françoise Rose Richou

Rue du cimetière	
Voirie	
Revêtement — Nature	Bicouche
Revêtement — Etat	Moyen
Largeur du trottoir	>1,40m
Pente	< 2%
Devers	< 4%
Obstacles	
Observations	Prévoir deux passages piétons avec abaissement des bordures de chaque côté de la voie

Stationnement	
Nombre de places	0
Revêtement — Nature	
Revêtement — Etat	moyen
Pente	
Devers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	

Passage piétons	
Ressaut	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,40m	oui
Signalisation	oui

Etablissement Recevant du Public

Mairie et Cimetière

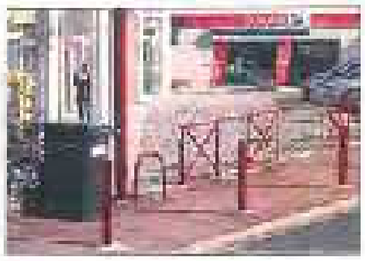

Observations générales

A prévoir dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle

Rue Eric Tabarly	
Voirie	
Revêtement — Nature	Désactivé
Revêtement — Etat	Moyen
Largeur du trottoir	> 1,40m
Pente	< 2%
Devers	< 4%
Obstacles	Protection des candélabres
Observations	Enlever les protections des candélabres

Stationnement	
Nombre de places	1
Revêtement — Nature	
Revêtement — Etat	bon
Pente	>5%
Devers	>2%
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	Absente

Passage piétons	
Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage>1,40m	
Signalisation	

Etablissement Recevant du Public

Les commerces du centre bourg et la future mairie

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de la ville du mail à l'espace jeune	
Voirie	
Revêtement (Nature / Etat)	Enrobé / Bon
Largeur du trottoir	< 1,40m
Pente	< 2%
Dévers	> 5%
Obstacles	Panneaux de signalisation de rue et 2 candélabres
Observations	Présence de panneaux de la rue Jean Lefrançois et rue de la ville et des 2 candélabres
Stationnement	
Nombre de places	
Revêtement (Nature / Etat)	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	
Passage piétons: Rue Lamartine	
Ressaut	oui
B.I. V.Guidec	non
Largeur de passage>1,20m	non
Signalisation	non
Etablissement Recevant du Public	
Espace jeunes	

Observations générales
Création d'un passage piéton

Rue de la ville espace Française Dolto au mail	
Voirie	
Revêtement (Nature / Etat)	Enrobé / Bon
Largeur du trottoir	< 1,40m
Pente	< 2%
Dévers	< 5%
Obstacles	Candélabres
Observations	
Stationnement	
Nombre de places	1
Revêtement (Nature / Etat)	Bon
Pente	>2%
Dévers	>2%
Ressaut avec le trottoir	non
Signalisation	Absente
Passage piétons: Rue Jean Lefrançois	
Ressaut	oui
B.I. V.Guidec	non
Largeur de passage >1,20m	oui
Signalisation	non
Etablissement Recevant du Public	
Espace française Dolto	

Observations générales
Création d'un passage piéton avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie au niveau du carrefour de la rue Jean Lefrançois.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Avenue de la Gare

Voirie

Revêtement Nature / Etat	Bitumeux / Moyen
Largeur du trottoir	> 1,40m
Pente	< 2%
Dévers	< 4%
Obstacles	
Observations	Rétrécir du revêtement entre le 2 et le 3

Stationnement

Nombre de places	1
Revêtement Nature / Etat	bon/enrobé
Pente	<6%
Dévers	<2%
Ressaut avec le trottoir	<2
Signalisation	oui

Passage piétons

Ressaut	non
B.E.V/Guide	non
Largeur de passage 1,20m	oui
Signalisation	oui

Observations générales

Tracer un cheminement de l'école à l'intersection de l'avenue du stade. Prévoir un passage piéton avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie au niveau du carrefour de la route du Pâtis Mack

Etablissement Recevant du Public

Ecole St Exupéry

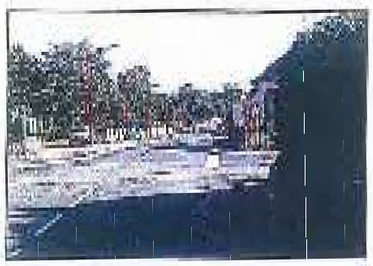

Avenue du Stade de l'allée Denis Papin au stade

Voirie

Revêtement Nature / Etat	Bitumeux / Bon
Largeur du trottoir	> 1,40m
Pente	< 2%
Dévers	< 4%
Obstacles	Mât signalisation au niveau de l'entrée du stade
Observations	Faire un passage entre le poteau et la clôture pour le cheminement piéton

Stationnement

Nombre de places	0
Revêtement Nature / Etat	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	

Passage piétons

Ressaut	
B.E.V/Guide	
Largeur de passage 1,20m	
Signalisation	

Observations générales

Prévoir un passage piétons avec l'abaissement des bordures d'un côté de la voie dans le carrefour au niveau de l'allée Denis Papin. Aménager l'entrée de salle de sports en abaissant les bordures et en diminuant l'emprise de l'espace vert en le remplaçant par un trottoir de 1,50m

Etablissement Recevant du Public

Stade de foot et la salle de sports

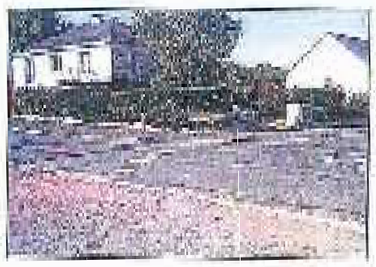

Observations générales

Prévoir un passage piétons pour la traversée de l'avenue du Stade avant le carrefour de la route de St Clément de la Place avec l'abaissement des bordures de chaque côté de la voie. Prévoir un passage piétons en traversée de la rue de la Borderie matérialisant les bordures de chaque côté de la voie. Prévoir 1 place handicapé devant l'ancien restaurant scolaire.

Avenue du Stade allée Denis Papin A la route de St Clément	
Voirie	
Revêtement — Nature / Etat	Bitumeux / Moyen
Largeur du trottoir	>1,40m
Pente	< 5%
Dévers	> 2%
Obstacles	
Observations	
Stationnement	
Nombre de places	0
Revêtement — Nature / Etat	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	
Passage piétons: Rue de la Borderie	
Ressaut	oui
R.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	non
Signalisation	non
Etablissement Recevant du Public	
Ancien restaurant scolaire	

Plan de mise en accessibilité communale de la Membrolle-sur-Longuenée

Observations générales

Route St Clément	
Voirie	
Revêtement — Nature / Etat	Bitumeux / Moyen
Largeur du trottoir	> 1,40m
Pente	< 2%
Dévers	< 4%
Obstacles	
Observations	
Stationnement	
Nombre de places	
Revêtement — Nature / Etat	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	
Passage piétons: Rue Monplaisir	
Ressaut	oui
R.E.V/Guide	non
Largeur de passage>1,20m	oui
Signalisation	non
Etablissement Recevant du Public	
Futur espace loisirs des chênes	

Plan de mise en accessibilité communale de la Membrolle-sur-Longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Avenue du Stade/de la route de St Clément à rue Charles de Gaulle

Voirie

Revêtement (Nature / Etat)	Enrobé / Moyen
Largeur du trottoir	≈1,40m
Pente	≈ 5%
Dévers	>2%
Obstacles	non
Observations	

Stationnement

Nombre de places	
Revêtement (Nature / Etat)	
Pente	
Dévers	
Ressaut avec le trottoir	
Signalisation	

Passage piétons

Ressaut	
B.L.V/Guide	
Largeur de passage>1,20m	
Signalisation	

Observations générales

Etablissement Recevant du Public

Synthèse du Diagnostic

La commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE a une topographie relativement pentue sur la première partie.
Par contre les dévers(*) des trottoirs sont la plupart supérieurs à 2%. Ils sont surtout importants au niveau de la mairie de la Ville.
Les trottoirs ont des largeurs souvent supérieurs à 1,40m sauf rue de la Ville et sont praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste tactile sur la chaussée permettant de guider les personnes mal voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires et devront être abaissés.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles, restaurant scolaire).
Les places GIC-GIG(**) sont à compléter au niveau de la signalisation (rue de la Ville, commerces) ou à créer (église, avenue du Stade, cimetière, mairie).

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.
Voir annexe 1: Diagnostic de la voirie et des espaces publics

* pente transversale
** stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Estimation des coûts

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT
rue F Richou	1 place stationnement à créer, parking mairie?	1 abaissement à créer accès école	création zone 30	1 400.00 €
rue du Cimetière	1 place à identifier devant le cimetière	1 abaissement à créer		1 200.00 €
Place Taberly			Déposer les protections des candélabres	500.00 €
rue de la Ville	Signalisation à compléter		Place parking à reprendre devers < à 2%, modification à l'angle de la rue l'amortire pour reprendre le devers et la pente	2 000.00 €
rue de la Ville-Daudet		Création		1 500.00 €
avenue de la Gare			Reprise bordures pour accès de la place de stationnement à l'école. Abaissement d'une allée de 1,50m	8 000.00 €
avenue du Stade (vers le Stade)	1 place à créer		Construction trottoir de 1,40m + rampe	10 500.00 €
avenue du Stade (vers salle de Sports)	2 places à prévoir		Déplacer bordures démontables pour pouvoir permettre le stationnement.	1 000.00 €
avenue du Stade	1 place stationnement à créer, ancien cadre scolaire?	1 abaissement à créer rue boisnet	Trottoir à reprendre dans son intégralité, bordures et enrobé	21 500.00 €
route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)			Enrobé sur trottoir	2 600.00 €
route de St Clément		Création	Aménagement pour accès à l'allée des Hirondelles et à la rue Monplaisir	3 000.00 €
Passage accès église	1 place à créer		Modifier accès à l'Eglise	3 000.00 €
rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaborieu)			Déplacer arrêt bus et poteau téléphonique, pente supérieur à 5 % et reprise enduit de surface	5 000.00 €
rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité	
rue du Plessis			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité	
			TOTAL	71 200.00 €

Phasage des travaux

ANNEE	N°	TRAVAUX A REALISER	COÛT
2010	1	rue de la Ville	2 000,00 €
2010	1	rue de la Ville-Daudet	1 500,00 €
2010	1	Place Taberly	500,00 €
2010	1	rue Françoise Rose Richou	1 400,00 €
2011	2	avenue de la Gare	8 000,00 €
2012	3	route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)	2 600,00 €
2012	3	route de St Clément	3 000,00 €
2013	4	rue u Cimetière	1 200,00 €
2013	4	Passage accès église	3 000,00 €
2013	4	rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaborieu)	5 000,00 €
2013/2014	5	rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)	
2015	6	avenue du Stade (vers le stade)	18 600,00 €
2015	6	avenue du Stade (vers la salle de sports)	1 000,00 €
2015	6	avenue du Stade	21 500,00 €
2016	7	rue du Plessis	
		COÛT TOTAL	71 200,00 €

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

N°	Cheminements	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP concernés		Coût	Précision de l'usage
				Fréquentation	Intérêt environnement		
1	rue de la Ville						
2	rue Jacques Rose Rémou						
3	rue du Cimetière						
4	place Tallary						
5	passage après église						
6	route de St Clément						
7	Avenue de la Gare						
8	rue Charles de Gaulle						
9	Avenue du stade						
10	rue Charles de Gaulle (rue du plessis)						travaux de réaménagement
11	rue du Plessis Macé						travaux de réaménagement

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	très difficile	Très difficile	très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les éventuelles contre-cheminements en accessibilité à engager (difficulté liée à la mise en accessibilité proprement dite n'intègre pas le coût qui sera traité à part). Par exemple, la rue de Saint-Clément est en pente forte mais ne présente pas de difficulté particulière.
- Le critère "Accessibilité" des ERP indique le niveau d'accueil de ces établissements au public.

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.
Le plan sera révisé tous les 3ans.
_une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés
_un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement
_une actualisation du phasage des travaux.
Cette révision fera l'objet d'une validation par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Si une partie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable conforme de cette autorité gestionnaire sera demandé.

En cas de modifications importantes ou de projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Plan approuvé par la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2009 et du 12 février 2010

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP concernés		Coût	Faisabilité de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	rue de la Ville			restaurant scolaire local jeunes			
2	rue Françoise Rose Richou			école			
3	rue du cimetière			cimetière			
4	place Tabarly						
5	passage accès église			église			
6	route de St Clément			espace de jeux			
7	avenue de la Gare						
8	rue Charles de Gaulle						
9	avenue du stade			salle de sport, stade			
10	rue charles de gaulle (rue du plessis			commerces			travaux de réaménagement
11	rue du plessis (rue			cabinet infirmier			travaux de réaménagement

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	Accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité. Ce critère n'intègre pas le coût qui est traité à part. Par exemple, la rue de la plage est en pente, sa mise en accessibilité est difficile mais pourra être mise aux normes.
- Le critère "accessibilité" du ERP indique le niveau actuel de leur accessibilité au public.

Phasage des travaux

ANNEE	N°	TRAVAUX A REALISER	COÛT
2010	2	rue F Richou	1 400,00 €
2010	3	rue du Cimetière	1 200,00 €
2010	4	Place Tabarly	500,00 €
2010	1	rue de la Ville	2 000,00 €
2010	1	rue de la Ville-Daucier	1 500,00 €
2011	7	avenue de la Gare	9 000,00 €
2012	9	avenue du Stade (vers le Stade)	16 500,00 €
2012	9	avenue du Stade (vers salle de Sports)	1 000,00 €
2012	9	avenue du Stade	21 500,00 €
2012	9	route de St Clement(av du Stade à Ch de Gaulle)	2 600,00 €
2011	6	route de St Clément	3 000,00 €
2011	5	Passage accès église	3 000,00 €
2011	6	rue Ch de Gaulle(rte de Brain à Gaboriau)	8 000,00 €
2013	10	rue Ch de Gaulle(rue du plessis à Rte de Brain)	
2014	11	rue du Plessis	
		COÛT TOTAL	71 200,00 €

Plan de mise en accessibilité communale de la Membrolle sur Longuenée

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

La Membrolle s/L - Suivi du plan de mise en Accessibilité de la voirie

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation	Prévision
rue T. Richou	1 place stationnement à créer, parking mairie?	1 abaissement à créer accès école	Création zone 30	1 400,00 €	2010	
rue du Cimetière	1 place à identifier devant le cimetière	1 abaissement à créer		1 200,00 €	2010	
Place Taberly			Déposer les protections des candélabres	500,00 €	2010	
rue de la Ville	Signalisation à compléter		Place parking à reprendre devers > à 2%, modification à l'angle de la rue Lamartine pour reprendre le devers et la pente	2 000,00 €	2010	
rue de la Ville-Durand		Création	Modification trottoir	1 500,00 €	2010	
avenue de la Gare			Reprise bordures pour accès de la place de stationnement à l'école, réalisation d'une allée de 1,50m	9 000,00 €	2012	
avenue du Stade (vers le Stade)	1 place à créer		Construction trottoir de 1,40m + rampe	16 000,00 €		2020
avenue du Stade (vers salle de Sports)	2 places à prévoir		Déplacer barrières autoriser cycles pour pouvoir permettre le stationnement	1 000,00 €	2012	
avenue du Stade	1 place stationnement à créer, arrêt de rosto Bc	1 abaissement à créer rue Boiserie	Trottoir à reprendre dans son intégralité, bordures et enrobé	21 500,00 €		2020
route de St Clément(av du Stade à Ch de Gaulle)			Fonté sur trottoir	2 600,00 €	2012	
route de St Clément		Création	Aménagement pour accès à l'allée des Hirondelles et à la rue Monplaisir	3 000,00 €		
Passage accès église	1 place à créer		Modifier accès à l'église	3 000,00 €		2018
rue Ch de Gaulle(rte du Bois à Gaborieau)			Déplacer arrêt bus et pour cabine téléphonique, pente supérieur à 5 % et reprise enduit de surface	8 000,00 €		
rue Ch de Gaulle(rue du passage à Rte de ST Clément)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2013	
rue Ch de Gaulle(Rte de ST Clément à la Pharmacie)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2015	
rue Ch de Gaulle(de la Pharmacie à la Place St Martin)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2016	
rue du Plessis			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue, suite à l'étude de sécurité		2014	
			TOTAL	77 200,00 €		

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DU PLESSIS-MACÉ

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré de nouvelles avancées en terme d'accessibilité. Elle introduit notamment la notion de chaîne de déplacement comprenant le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Les communes ont l'obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Elles doivent également réaliser :
- un diagnostic des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 pour le 1er janvier 2011
- une mise en conformité de l'ensemble des E.R.P. pour le 1er janvier 2015.

La commune du PLESSIS-MACE a décidé de réaliser son plan de mise en accessibilité de la voirie lors du conseil municipal du 20 juin 2008.

Historique

La commune du PLESSIS-MACE s'est engagée dans la réalisation du plan de mise en accessibilité en septembre 2009 avec l'aide des Services Techniques du SIVM de Longuenée.

Pour cela, elle a créé un groupe de travail composé :
- d'élus,
- d'associations de la commune,
- d'habitants.

Après avoir défini le périmètre d'études, les membres du groupe de travail ont réalisé le diagnostic de la voirie en réalisant des relevés sur site.
Des solutions techniques et des estimations financières pour la mise aux normes accessibilité ont été proposées par le SIVM de Longuenée et validées par le groupe de travail.
Un échéancier de réalisation des travaux a été proposé et validé par le conseil municipal.

Le plan a été transmis pour avis conformité au conseil général et pour information à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole, puis approuvé par délibération du conseil municipal le :

COMMUNE DU PLESSIS-MACE

LE PLESSIS

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Plan de déplacement communal - accessibilité

Le choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de la commune a été établi en prenant en compte :

- les sites recevant du public (écoles, mairie, église, cimetière, salle de sports, aires de jeux, commerces,...)

- les chaînes de déplacements permettant de se déplacer entre chaque site,

- les logements des personnes à mobilité réduites connues au moment de l'étude,

- les cheminements privilégiés utilisés par les habitants.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Synthèse des travaux à réaliser

Les travaux à réaliser ont été identifiés pour rendre accessibles les aménagements qui ont été considérés comme importants.
Certains consistent en des réaménagements ponctuels de voirie.
D'autres consistent à la mise à niveau de la voirie dans la mesure où la largeur ne permet pas la réalisation de bandes podotactiles.

Dès à présent, la commune peut mettre en place sur l'ensemble de son territoire urbain des bandes de contraste visuel.

En dehors des travaux qui ont été clairement identifiés, la commune devra, lors de chaque mise en conformité, à faire un bilan de l'éclairage public quand il existe.

A chaque mise en conformité, la commune devra s'interroger sur la reconstitution des solutions techniques compensées (modifications formelles ou réglementaires, changement de projet au nom de la commune ...)

Synthèse du Diagnostic

La commune a une topographie avec une dénivellation peu importante sur le périmètre d'étude.
Les dévers** des trottoirs sont pour la plupart supérieurs à 2%. Ils sont surtout importants au niveau des entrées charretières.
Les trottoirs ont des largeurs parfois inférieures à 1,40m et sont parfois non praticables.

Les passages piétons sont relativement bien aménagés mais n'ont ni bande d'éveil de vigilance, ni contraste visuel sur chaussée permettant de guider les personnes mal-voyantes.
Un certain nombre de passages ne sont pas réglementaires.

Les parkings sont relativement bien implantés sur la commune (mairie, église, commerces, écoles). Les places GIC-GIG* sont parfois à remettre aux normes (commerces) ou à créer (école publique, commerce ...).
Le long des rues, lorsque le stationnement est matérialisé, il n'y a pas de places réservées.

Les bandes de contraste visuel sont absentes de l'ensemble du mobilier urbain.

Le diagnostic de l'éclairage public n'a pas été effectué sur les relevés sur mesures ont été faits en journée.

* : petite remarque
** : stationnement réservé au Grand Invalide Civil ou Grand Invalide de Guerre

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chemin de Gourmaillon

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Empierrement
	Etat	Mauvais
Largeur Trottoir		< à 1,40m
Pente		
Dévers		
Obstacles		Arbres sur le milieu du trottoir
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		5
Revêtement	Nature	Sable
	Etat	Moyen
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS:

Absence de place de stationnement

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Aire de pique-nique

Plan approuvé par délibération du conseil municipal le :

Modalités de révision du plan

Le plan fera l'objet d'une évaluation une fois par an.
Cette évaluation consistera à faire un point sur l'avancement des travaux et le respect du phasage prévu.
Les informations sur les mises en accessibilité réalisées seront transmises à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole.

Le plan sera révisé tous les 3 ans.
Cette révision consistera en :
- une mise à jour du plan en fonction des travaux réalisés,
- un complément éventuel des travaux à réaliser ou une modification des travaux prévus initialement,
- une actualisation du phasage des travaux.

Cette révision fera l'objet d'une délibération par le conseil municipal et sera transmise à la commission intercommunale pour l'accessibilité d'Angers Loire Métropole. Seule sortie de la révision concerne de la voirie ou des aménagements dont la commune n'est pas l'autorité gestionnaire, un avis préalable sera donné à cette autorité gestionnaire avant donnerie.

En cas de modifications importantes du projet impactant fortement le plan, une révision pourra également être réalisée selon les modalités indiquées ci dessus.

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du Verger des Marottes

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		>,1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2 %
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

Candélabre sur trottoir et bouche incendie

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS

PASSAGE PIETONS	
Ressault	NON
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Chemin du Verger des Marottes

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Allée sablée
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		> à 1,40m
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		Poteau incendie
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

OBSERVATIONS

PASSAGE PIETONS	NON
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Square le Chateller

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Largeur Trottoir		> à 1,40 m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2 %
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2%
Ressault avec le trottoir		< à 2 cm
Signalisation		

OBSERVATIONS:

1 place square Chatelier, 1 place parking cimetière

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Commerce, Plessis Accueuil, Cimetière

Avenue du plessis

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Sable
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à 1,40m
Pente		> à 5%
Dévers		> à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue du 11 novembre

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	moyen
Largeur Trottoir		< à 1;40
Pente		> à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		non
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		oui
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	bicouche
	Etat	moyen
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage> 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Route d'Angers

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Mauvais
Largeur Trottoir		> 1,40m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		Non
Nombre de Places		
Revêtement	Nature	
	Etat	
Pente		
Dévers		
Ressault avec le trottoir		
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	
Ressault	> à 2 cm
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Rue de Bretagne

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		1,40m
Pente		< à 5 %
Dévers		< à 2%
Obstacles		
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		10
Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	Bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2 %
Ressault avec le trottoir		> à 2 cm
Signalisation		

PASSAGE PIETONS	Non
Ressault	
B.E.V/Guide	
Largeur de Passage > 1,20m	
Signalisation	

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Château du Plessis-Macé

Rue Langlois Berthelot

VOIRIE		
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	Moyen
Largeur Trottoir		< à,1,40m
Pente		
Dévers		> à 2%
Obstacles		Potelets aux abords de l'école
Obsevations		

OBSERVATIONS:

STATIONNEMENT		
Nombre de Places		10
Revêtement	Nature	Bicouche
	Etat	bon
Pente		< à 5%
Dévers		< à 2%
Ressault avec le trottoir		Oui
Signalisation		non

OBSERVATIONS:

Stationnement à prévoir GIG - GIC

PASSAGE PIETONS	
Ressault	oui
B.E.V/Guide	non
Largeur de Passage > 1,20m	oui
Signalisation	oui

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)
Groupe scolaire le Petit Prince

PLU Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Cheminement de la Rue d'Alsace	Stationnement GIG-GIC	Passage piétons	Signalisation	Coût estimatif
Rue de Bretagne		Traversée à créer	Pose de bollard pour les riverains et livraison exercice	1 800,00 €
Rue L. Berthelot	1 place de stationnement à créer rue Général Patton	Traversée à créer	Pose de bollard pour les riverains et livraison exercice	1 800,00 €
Rue du 11 Novembre			Marquage au sol	3 000,00 €
Square du Chatellier	Terrasse à mettre en place	Traversée à créer	Modification trottoir	1 800,00 €
Route d'Angers			Elargissement trottoir	1 200,00 €
Place l'Orée du Bourg		Passage piétons		2 400,00 €
Rue du Verger des Marottes			Potelets rabattables à intégrer	7 200,00 €
Passage piétons à aménager rue Verger des Marottes			Potelets en bordure de voie	1 200,00 €
Avenue du Plessis		Passage piétons	Intégrer bande de guidage à mettre en accessibilité du bus	1 200,00 €
Chemin du Gourmaillon	1 place de stationnement à créer		Bande podotactile à intégrer	1 800,00 €
Rue d'Anjou			Mise en accessibilité des arrêts de bus (marquage au sol, bande de guidage)	
Rue de Bretagne (Arrêt de bus Château à L. Berthelot)			Mise en accessibilité des arrêts de bus (marquage au sol, bande de guidage)	
			TOTAL	19 200,00 €
			TOTAL TTC	23 040,00 €

TABLEAU D'AIDE A LA HIERARCHISATION DES TRAVAUX

N°	Cheminement	Fréquentation	Mise en conformité	ERP/IOP rencontrés		Coût	Evolution de l'usage
				Fréquentation	Mise en conformité		
1	Rue de Bretagne			Château			
2	Rue Langlois Berthelot			[illegible]			
3	Rue du 11 Novembre						
4	Square le Chatellier			Commerces Plessis-Accueil			
5	Route d'Angers						
6	Place l'Orée du Bourg						
7	Rue du Verger des Marottes						
8	Ch du Verger des Marottes			Espace Longuenée			
9	Avenue du Plessis						
10	Ch de Gourmaillon			Aire de Pique-nique			

Légende

Code	Fréquentation	Mise en conformité	accessibilité	Coût
	Très forte	Très facile	Très facile	Très faible
	Forte	Facile	Facile	Faible
	Faible	Difficile	Difficile	Elevé
	Très faible	Très difficile	Très difficile	Très élevé

Précisions:

- Le critère "Mise en conformité" indique les possibilités ou impossibilités de mise en accessibilité et intègre la difficulté technique de mise en accessibilité (ce critère n'intègre pas le coût qui est traité à part). Par exemple, la rue de la plage est en noir car du fait de sa pente elle ne pourra jamais être mise aux normes.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le Plessis-Macé- Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces public

Cheminements identifiés	Stationnements GIC-GIG	Passage piétons	Espace voirie	Estimation HT	Année de réalisation	Planning
Rue de Bretagne		1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	2 500,00 €	2010	
Rue L. Berthelot	1 place de stationnement à créer devant l'école	1 abaissement à créer	Reprise du trottoir pour les devers et finition en enrobé	5 600,00 €	2011	
Rue du 11 novembre			Modification du trottoir existant	9 000,00 €	2010	
Square du Chatellier	Panneau à mettre en place	1 abaissement à créer	Modification trottoir	1 800,00 €	2011	
Route d'Angers			Elargissement trottoir	4 200,00 €	2013	
Place l'Orée du Bourg		Pose potelets		2 500,00 €	2015	
Rue du Verger des Marottes			Reprise trottoir et candélabre à déplacer	7 000,00 €	2016	
Passage vers le chemin du Verger des Marottes			Réalisation enorobé sur allée	5 000,00 €	2015	
Avenue Du Plessis		Passage piétons	Reprise trottoir en enrobé à chaque intersection de rues	8 700,00 €	2011	
Chemin de Gourmaillon	1 place de stationnement à créer		Enduit bicouche à réaliser	4 900,00 €		
Rue d'Anjou			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité			2021?
Rue de Bretagne (de la rue d'Anjou à L. Berthelot)			Mise en conformité dans le cadre du réaménagement de la rue suite à l'étude de sécurité		2014	
			TOTAL	51 200,00 €		
			TOTAL TTC	61 235,20 €		

LONGUENÉE EN ANJOU

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRUILLÉ

Diagnostic, préconisation et chiffrage

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Commune de Pruillé

V1

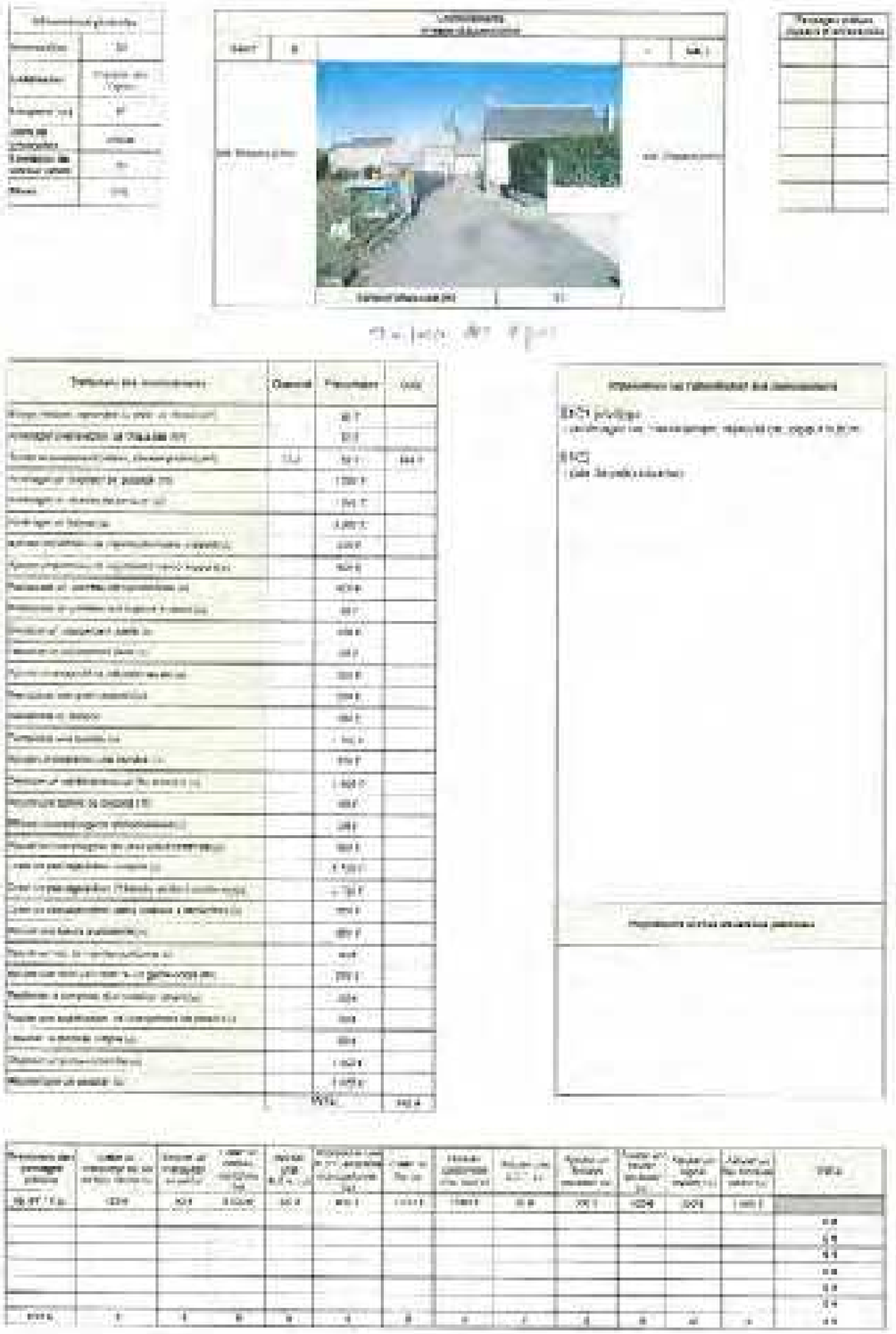

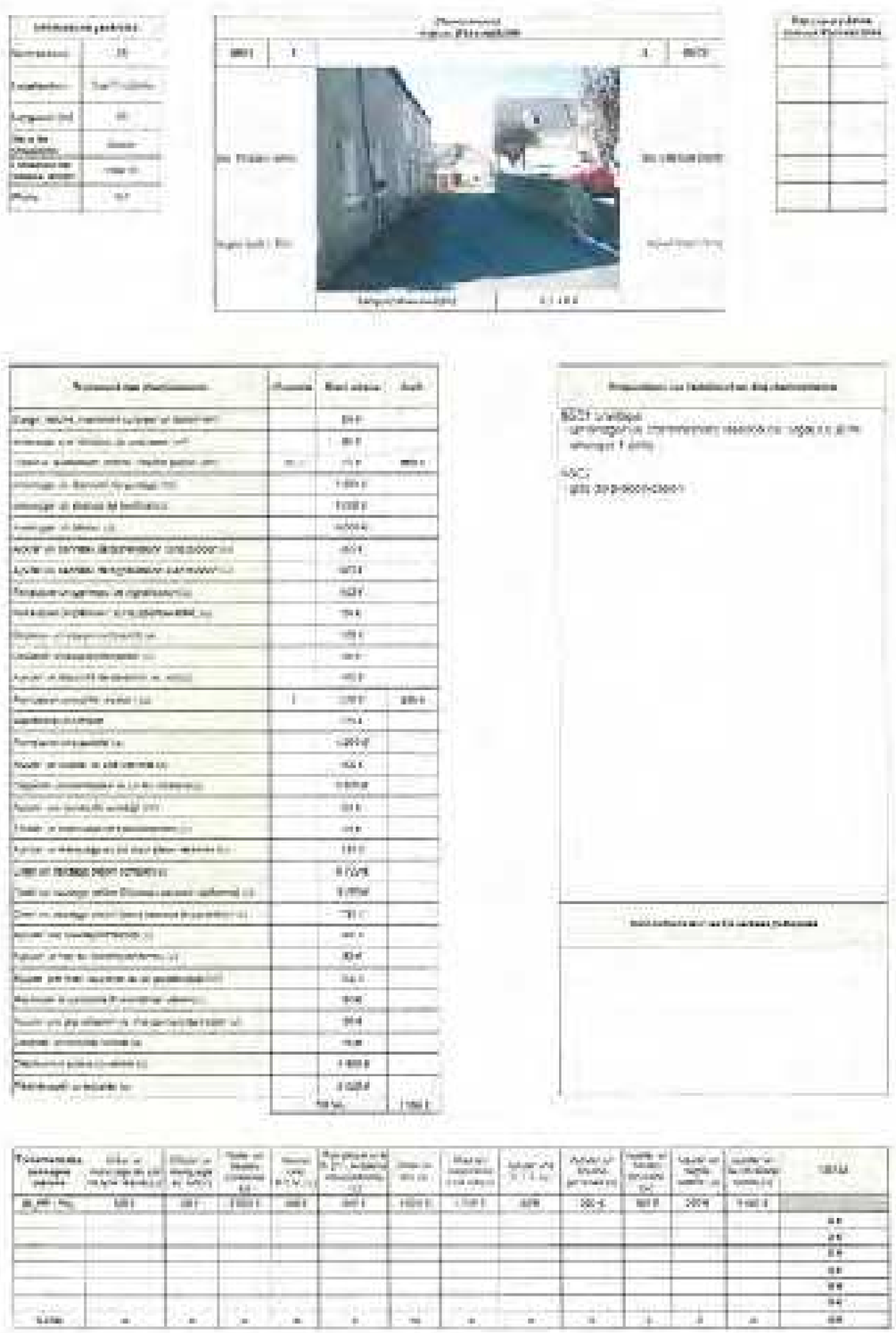

Informations générales	
Nom section	S7
Localisation	Place de la Fontaine
Longueur (m)	25
Sens de circulation	double
Limitation de vitesse (km/h)	zone 30
Photo	IMG

Cheminements
niveau d'accessibilité

S7C1	4	4	S7C3

Largeur chaussée (m)

Passages piétons niveau d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Abaisser une bordure ou créer un ressaut (ml)		40 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (contrat, chemin piéton) (m²)	84	25 €	2 100 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un ressaut de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)	1	3 000 €	3 000 €
Ajouter un panneau de signalisation (sans support (u))		300 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)	1	800 €	800 €
Remplacer un panneau de signalisation (u)		800 €	
Remplacer un panneau sur support existant (u)		50 €	
Déplacer un équipement sortie (u)		150 €	
Déplacer un équipement poteau (u)	10	50 €	500 €
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		100 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Repeindre un garde-corps		150 €	
Remplacer une bouche (u)		1 200 €	
Ajouter un potelet ou une lisse (u)	3	300 €	900 €
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		50 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)	1	25 €	25 €
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)	1	100 €	100 €
Créer un passage piéton standard (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)	1	3 720 €	3 720 €
Créer un passage piéton (sans bateaux à reprendre) (u)	2	720 €	1 440 €
Ajouter une barre podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche contrasté (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)		200 €	
Remplacer le corbeille d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier ample (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 000 €	
Réaménager un trottoir (u)	1	3 000 €	3 000 €
		TOTAL	15 435 €

Propositions sur l'aménagement des cheminements

S7C1
- réaménager l'escalier
- aménager 1 bateau conforme au débouché du passage piéton projeté

S7C2
- mettre en conformité la place de stationnement réservé
- aménager un cheminement identifié sur le parking pour relier S6C2, la place réservée, le point d'arrêt et S8
- déplacer 10 bornes au sol pour laisser un passage de 1,40m hors cantivau
- protéger la boîte contre le stationnement : ajouter 3 potelets
- déposer la cabine téléphonique ou la remplacer par un modèle adapté UFR, non chiffré

Propositions sur les traversées piétonnes

- créer un passage piéton à l'Est de la section pour relier S6C2 à S7C2
- créer un passage piéton entre la place réservée et la terrasse extérieure du bar-restaurant
- créer un passage piéton à l'Ouest de la section pour relier S7C2 à S6C1

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type rétine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une S.E.V. (u)	Remplacer une S.E.V. existante non conforme (u)	Créer un feu (u)	Mise en conformité d'un feu (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP / P.U.	120 €	50 €	3 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

Informations générales	
Nom secteur	53
Localisation	Sentier public
Longueur (m)	123
Sens de circulation	
Limitation de vitesse (km/h)	passif
Photo	573

Cheminements
niveau d'accessibilité

SIC1	4

Largeur chaussée (m)

Passages piétons niveau d'accessibilité	

Traitement des cheminements	Quantité	Prix Unitaire	Coût
Dégrp. rétrécir, réservoirs ou créer un trottoir (m²)		20 €	
Aménager une réfection de chaussée (m²)		60 €	
Traiter le revêtement (trottoir, chemin piétons) (m²)	210	25 €	5 400 €
Aménager un dispositif de guidage (ml)		1 000 €	
Aménager un abaisse de bordure (u)		1 000 €	
Aménager un bateau (u)		3 000 €	
Ajouter un panneau de signalisation sans support (u)		200 €	
Ajouter un panneau de signalisation avec support (u)		600 €	
Retrouver un panneau de signalisation (u)		800 €	
Retrouver un panneau sur support existant (u)		10 €	
Déplacer un équipement stable (u)		150 €	
Déplacer un équipement mobile (u)		90 €	
Ajouter un dispositif de détection au sol (u)		150 €	
Remplacer une grille (avaloir) (u)		250 €	
Reprendre un tampon		150 €	
Remplacer une aubette (u)		1 200 €	
Ajouter un poteau ou une barrière (u)		300 €	
Déplacer un candélabre ou un feu tricolore (u)		1 500 €	
Ajouter une bande de guidage (ml)		10 €	
Effacer un marquage de stationnement (u)		25 €	
Ajouter un marquage au sol pour place réservée (u)		150 €	
Créer un passage piéton complet (u)		5 720 €	
Créer un passage piéton (1 bateau existant conforme) (u)		3 720 €	
Créer un passage piéton (sans bateaux à réaménager) (u)		720 €	
Ajouter une bande podotactile (u)		300 €	
Ajouter un nez de marche conforme (u)		50 €	
Ajouter une main courante ou un garde-corps (ml)	100	200 €	20 000 €
Renforcer le contraste d'un mobilier urbain (u)		50 €	
Ajouter une signalisation de changement de trottoir (u)		50 €	
Déposer un mobilier simple (u)		50 €	
Déplacer un poteau incendie (u)		1 500 €	
Réaménager un escalier (u)	1	3 000 €	3 000 €
		TOTAL	28 400 €

Propositions sur l'amélioration des cheminements

- mettre en conformité l'escalier
- traiter la revêtement
- ajouter une main courante sur tout la section pour faciliter le cheminement

Propositions sur les traversées piétonnes

Traitement des passages piétons	Créer un marquage au sol de type rétine (u)	Effacer un marquage au sol (u)	Créer un bateau conforme (u)	Ajouter une B.E.V. (u)	Remplacer une B.E.V existante non conforme (u)	Créer un îlot (u)	Mise en conformité d'un îlot (u)	Ajouter une S.C.T. (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajouter un bouton poussoir (u)	Ajouter un signal sonore (u)	Ajouter un feu tricolore piéton (u)	TOTAL
ID_PP	150 €	50 €	2 000 €	300 €	400 €	2 000 €	1 500 €	50 €	200 €	100 €	300 €	1 000 €	
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
													0 €
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €

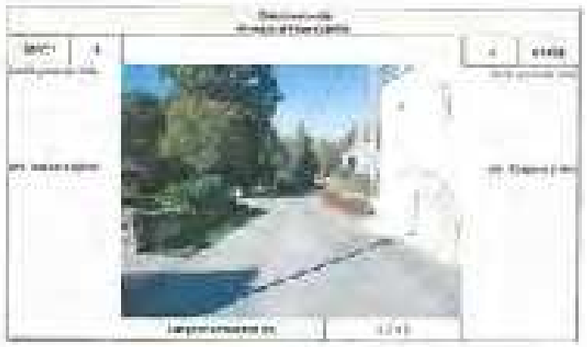

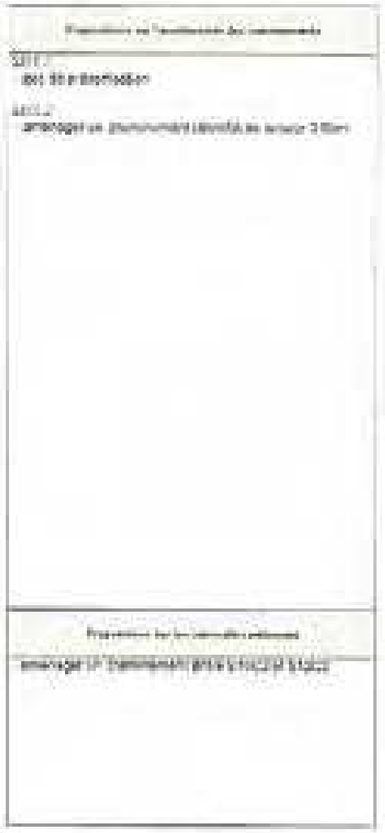

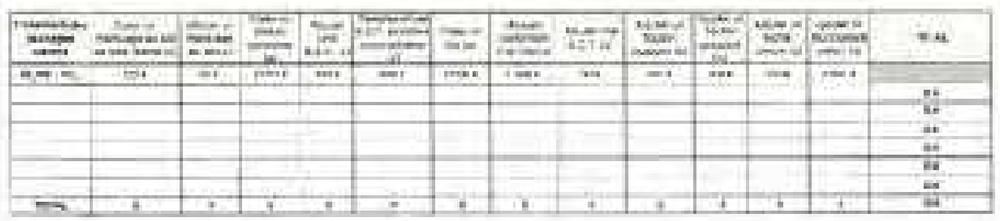

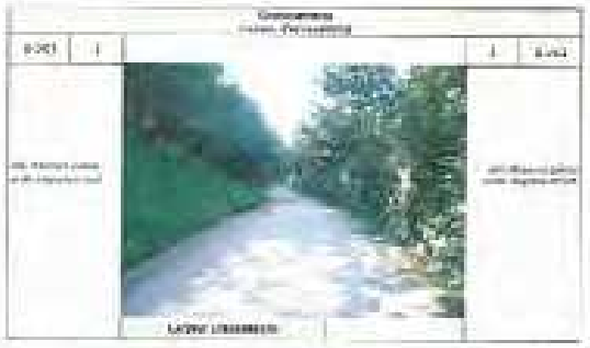

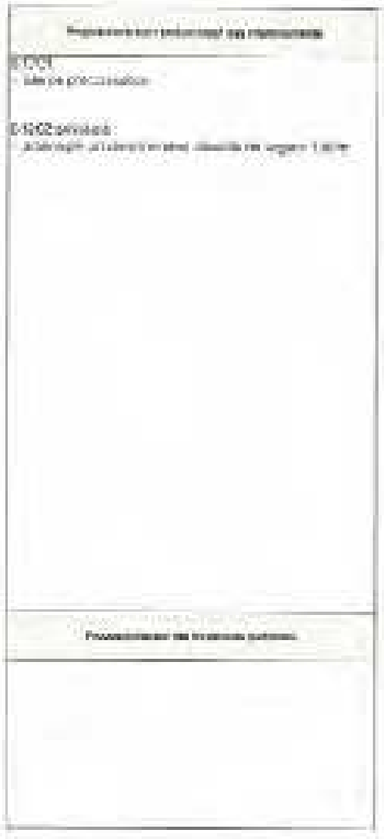

MONTREUIL-JUIGNÉ

SOCOTEC ANGERS
122, Rue du Chateau
d'Orgemont B.P. 50206
49002 ANGERS Cedex 01
Tel : 02.41.68.67.00
Fax : 02.41.68.67.49

Rapport de diagnostic voiries
Accessibilité aux personnes handicapées

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso

Commune	**Commune de Montreuil Juigné**	N° de l'affaire : CAK 0518
		Référence du rapport : 15820/10/1813
Demandeur	Mairie de Montreuil Juigné	Dates des visites : 23 et 29 Mars, 6 et 8 Avril 2010
Auteur du rapport	Nom : David CLAVREUL Signature :	Date du rapport : 10 Mai 2010

Nota : ce rapport remplace et annule le rapport n° 215B0/10/1851 du 22 Avril 2010

SOMMAIRE

Synthèse 3
A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées 3
B – Synthèse budgétaire – pistes d'action 4
C – Bilan 4
D – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune 5
1 - Objet de la prestation 8
2 - Déroulement de l'intervention 8
3 - Caractéristiques de la commune 9
4 - Accessibilité des zones 10
5 - Résultats détaillés des investigations 16
5.1 CENTRE VILLE CHAINE N°1 16
5.2 CENTRE VILLE CHAINE N°2 24
5.3 CENTRE VILLE CHAINE N°3 28
5.4 JUIGNE 30
5.5 MADELEINE 33
5.6 PAGNOL 34
ANNEXE : signalétique et feux tricolores 35
Annexe 1 : signalétique 35
Annexe 2 : feux de circulation permanents 36

*

* *

Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries de la commune, un diagnostic de l'accessibilité des voiries aux personnes handicapées a été réalisé.

Il a porté sur le périmètre de voies sélectionnées en concertation avec les représentants de la commune, à savoir :

- CENTRE VILLE CHAINE N°1: Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers, Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école, Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès, Allée Henri David, Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports, Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola, Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers, Rue Jean Jaurès à rejoindre le rond point rue Victor Hugo
- CENTRE VILLE CHAINE N°2: Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun, Place de la République, Rue Emile Zola à rejoindre la Poste, Rue Pierre Mendès France
- CENTRE VILLE CHAINE N°3: Rue Emile Zola, Rue Georges Clémenceau
- JUIGNE: Place Schuman coté ancienne mairie , Place Schuman coté créperie, Place Schuman coté tabac
- MADELEINE: Rue du 18 Juin
- PAGNOL: Rue de Venise

Les tableaux suivants en présentent une synthèse classée selon les critères ci après :

- Niveau d'accessibilité actuel de la commune
- Synthèse budgétaire par priorité

A - Etat actuel de l'accessibilité des zones diagnostiquées

Quartier ou zone	Nombre de rues	Linéaire des rues			
CENTRE VILLE CHAINE N°1	8	1095	0	8	0
CENTRE VILLE CHAINE N°2	4	750	0	4	0
CENTRE VILLE CHAINE N°3	2	545	0	2	0
JUIGNE	3	120	0	1	2
MADELEINE	1	130	1	0	0
PAGNOL	1	110	0	1	0
		Total	1	16	2

Rue conforme

Rue non conforme mais praticable, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules

Rue non conforme et impraticable, ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

B – Synthèse budgétaire – pistes d'action

P1: Travaux à programmer à court terme

Zone concernée	Nombre de rues concernées	Nombre de traitements à prévoir	Coût (k€)
CENTRE VILLE CHAINE N°1	8	17	96.3
CENTRE VILLE CHAINE N°2	3	9	85.7
CENTRE VILLE CHAINE N°3	1	3	51.1
JUIGNE	2	4	11
MADELEINE	1	3	52
PAGNOL	1	3	61
		Total	357.1

C – Bilan

Points forts	Points faibles
Sur l'ensemble des chaînes de déplacements diagnostiquées, seules quelques parties présentes des pentes supérieures à 4% sans paliers de repos intermédiaires	Dévers supérieur à 2% sur la quasi totalité des zones diagnostiquées Présence de nombreuses bornes anti stationnement non conformes

D – Présentation graphique de l'accessibilité des voiries de la commune

CENTRE VILLE

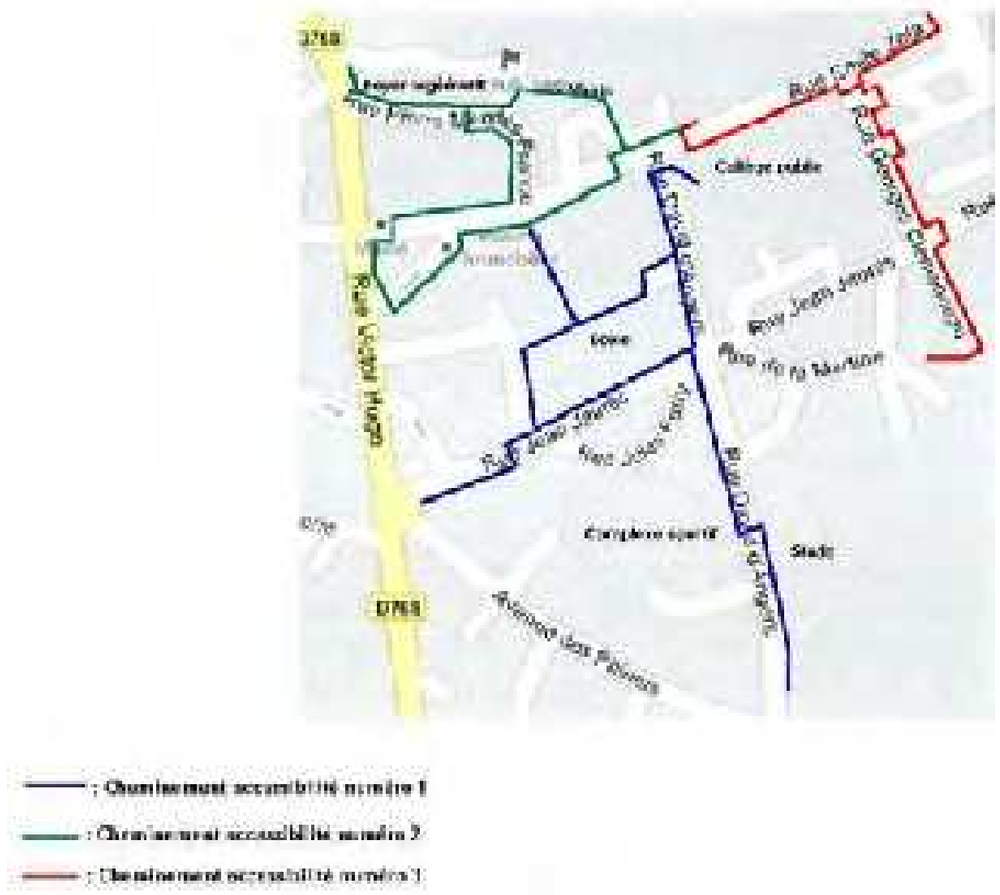

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Quartier PAGNOL

Quartier MADELEINE

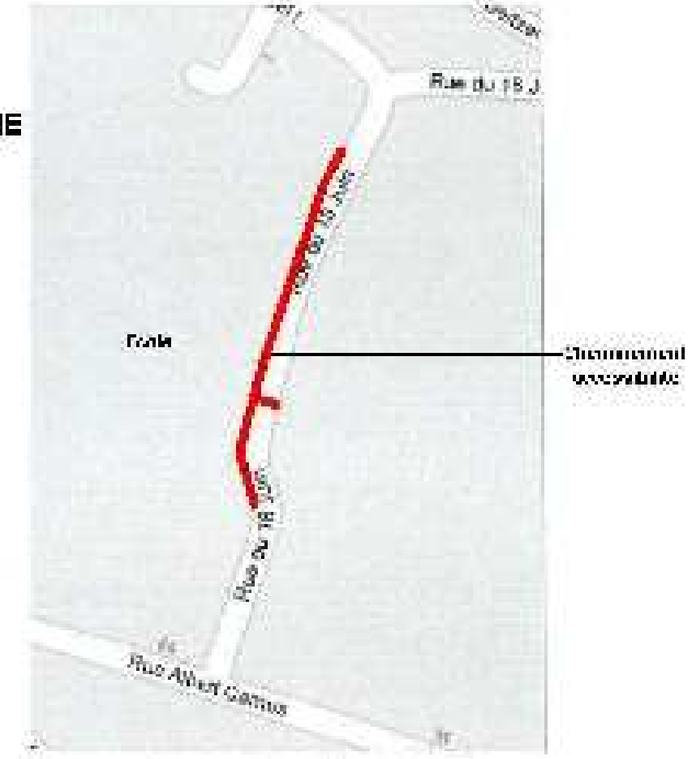

1 - Objet de la prestation

La prestation confiée à SOCOTEC comporte les éléments suivants :

- Sélectionner les voiries à diagnostiquer selon les critères convenus avec le client ;
- Effectuer une visite sur site pour relever les écarts entre les conditions actuelles d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées, et les obligations réglementaires en vigueur (hors signalétique et feux tricolores, qui font l'objet d'un traitement générique en annexe du présent rapport),
- Préconiser les travaux permettant à la commune de respecter ces obligations,
- Evaluation du coût hors taxes de ces travaux ;
- Classer les travaux par priorité d'action.

Contexte réglementaire :
Les avis de SOCOTEC ont pour référentiel l'arrêté du 15/01/2007 définissant les dispositions minimales à mettre en œuvre sur les voiries et espaces publics de la commune pour assurer leur accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à donner au rapport :
Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics avant le 23 décembre 2009.
Ce plan doit préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.
Certains travaux peuvent cependant faire l'objet d'une dérogation s'ils présentent des impossibilités techniques.
Ces dérogations doivent faire l'objet d'une demande au préfet sous la forme d'un dossier en trois exemplaires comprenant tous les plans et documents justifiant cette demande. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception, l'avis demandé est réputé favorable.

2 - Déroulement de l'intervention

- **Examen documentaire** : préalablement à la visite sur site, SOCOTEC effectue un examen des documents mis à sa disposition tels que définis dans le contrat (descriptifs, plan de déplacement urbain, du plan local de déplacement, du plan de zonage des emplacements réservés, …) ;

- **Paramétrage** : Sélection des voies à expertiser en fonction de la méthodologie définie.

- **Visite** : lors de la visite, les écarts entre l'état existant et les obligations réglementaires sont relevés, des préconisations de solutions sont proposées.

- **Rendu** : le diagnostic se concrétise par l'établissement du présent rapport

Rappel : Les avis de SOCOTEC sont formulés sur la base d'un examen visuel des ouvrages visibles et visitables : aucun démontage, sondage ou essai destructif n'a été réalisé.

Documents examinés pour la visite
Plan de la commune

3 - Caractéristiques de la commune

Denomination et localisation

Commune de Montreuil Juigné

Région : Pays de Loire

Département : Maine et Loire

Code postal : 49244

Etendue

Superficie :

Nombre d'habitants :

Km voiries :

ERP situes sur la commune

Nombre d'ERP :

Etablissements principaux : Zone JUIGNE : bar, crêperie, restaurant, salle de réunion

Zone MADELEINE : école primaire/maternelle

Zone PAGNOL : école primaire/maternelle

Zone CENTRE : cabinet infirmier, Espace jeunesse, commerces, collège et école publics, salle de sport, complexe sportif, gymnase, cabinet dentaire, pharmacie, bureau de poste, brasserie, auto école, maison médicale, mairie, maison du parc, presbytère et 19 commerces

Transports publics presents dans la commune

Réseau COTRA

Autres informations

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

4 - Accessibilité des zones

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°1 — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Bibliothèque Ecole Henri David Gymnase Complexe sportif Salle de sport Collège public 2 commerces	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non		X		26
Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non		X		7
Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		9
Allée Henri David	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		5.5
Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		20
Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		19
Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		5.8
Rue Jean Jaurès à rejoindre le ronp point rue Victor Hugo	cheminements escaliers stationnement arrêts de transport	traversées	non		X		4
						Coût total voiries examinées	96.3

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	287 ml	73.8
B : Traversées de voies	10 u	17.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	5 u	5
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	96.3

Légende des zones

Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°2 — Classement: Zone 1

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Cabinet dentaire Pharmacie 19 commerces répartis Bureau de poste Brasserie Auto école Maison médicale Maison du Parc Mairie Presbytère	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun	traversées arrêts de transport	cheminements escaliers stationnement	non		X		25.1
Place de la République	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		23.5
Rue Emile Zola à rejoindre la Poste	stationnement arrêts de transport	cheminements traversées escaliers	non		X		14.1
Rue Pierre Mendès France	traversées escaliers arrêts de transport	cheminements stationnement	non		X		46.5
						Coût total voiries examinées	109.2

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	167 ml	86
B : Traversées de voies	4 u	10.5
C : Escaliers	2 u	4.2
D : Stationnement	6 u	3.5
E : Arrêts transports	0 u	5
	Total des voiries diagnostiquées	109.2

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: CENTRE VILLE CHAINE N°3 — Classement: Zone 3

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Maison de l'enfance Cabinet infirmier	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue Emile Zola	escaliers	cheminements traversées stationnement arrêts de transport	non		X		51.1
Rue Georges Clémenceau	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	oui		X		22.5
						Coût total voiries examinées	73.6

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	105 ml	55.1
B : Traversées de voies	8 u	13
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	4 u	5.5
E : Arrêts transports	1 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	73.6

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: JUIGNE — Classement: Zone 1

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Salle de réunion Tabac Restaurant Crêperie	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Place Schuman coté ancienne mairie	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non		X		6
Place Schuman coté crêperie	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	non			X	6
Place Schuman coté tabac	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	oui			X	5
						Coût total voiries examinées	17

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	81 ml	11.5
B : Traversées de voies	3 u	5.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	1 u	0
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	17

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

Zone: MADELEINE — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Ecole primaire et maternelle	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue du 18 Juin	escaliers arrêts de transport	cheminements traversées stationnement	non	X			52
						Coût total voiries examinées	52

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	101 ml	50
B : Traversées de voies	2 u	1.5
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	1 u	0.5
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	52

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Zone: PAGNOL — Classement: Zone 2

Principaux ERP:	Transports collectifs:
Ecole primaire et maternelle	

Constats

Rue ou portion de rue	Dispositions conformes ou SO	Dispositions défectueuses	Dérogations possibles	Classement			Montant travaux (k€ - hors dérogation)
Rue de Venise	escaliers stationnement arrêts de transport	cheminements traversées	oui		X		61
						Coût total voiries examinées	61

Nature des obstacles	Linéaire / nombre total	Coûts (k€)
A : Cheminements	139 ml	58
B : Traversées de voies	1 u	1
C : Escaliers	0 u	0
D : Stationnement	0 u	2
E : Arrêts transports	0 u	0
	Total des voiries diagnostiquées	61

Légende des zones					
Zone 1	Zone commerçante	Zone 2	Zone résidentielle	Zone 3	Zone scolaire
Zone 4	Autres				

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5 - Résultats détaillés des investigations

5.1 CENTRE VILLE CHAINE N°1

5.1.1 - Allée des tonnelles à rejoindre la rue David D'Angers / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
90 ml	Absence de trottoir matérialisé en partie haute Largeur en partie basse à rejoindre la rue David d'Angers trop faible En partie basse pente de 5% sans palier de repos

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80	40	3			1			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			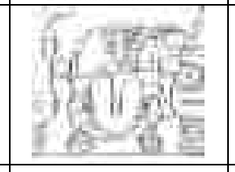	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 40 ml Matérialisation du cheminement en partie haute Signalisation au sol des boîtes aux lettres et des marches Remplacement de la grille d'eaux pluviales en partie basse à proximité du portail Elargissement du cheminement en partie basse à 1.40m Mise en place de paliers de repos sur le cheminement entre la portail et la rue David d'Angers	P1	24
Traversées	refaire l'abaissé de trottoir et mise en place de bandes d'appel de vigilance: Création d'un passage protégé complet en traversée de l'allée des glycines	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	26

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.1.2 - Allée des tonnelles à rejoindre l'entrée de l'école / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
90 ml	Dévers supérieur à 2% en longeant l'école

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		3	10		2			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				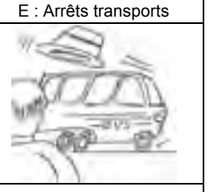

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): mise en place d'une grille de protection sur la ventilation de l'école et reprendre le dévers devant l'école lors de travaux d'entretien Repérer au sol la flèche de signalisation et les boîtes aux lettres	P1	6
Traversées	Pose de guide tactile sur chacune des deux traversées face à l'entrée de l'école	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	7

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.1.3 - Allée Georges Brassens entre l'entrée de l'école et la rue Jean Jaurès / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
80 ml	En longeant l'école problème d'état de sol

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	5			10	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				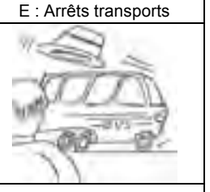

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 10 ml reprendre l'enrobé du cheminement en partie basse du cheminement	P1	5
Traversées	création d'un passage protégé complet en partie basse	P1	2.5
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté à proximité de l'entrée de l'école	P1	1.5
Arrêts transports			0
		Total	9

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente longitudinale mesurée à 7% sans palier de repos : dérogation compte tenu de la déclivité de la rue

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.4 - Allée Henri David / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
140 ml	Dévers devant l'office supérieur à 2%

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		9	10		1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			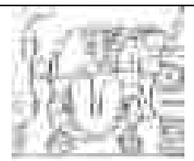	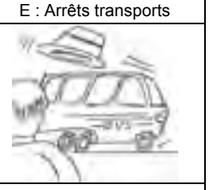

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 10 ml Reprise du dévers lors de travaux d'entretien	P1	5.5
Traversées			0
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	5.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.5 - Rue David d'Angers à descendre sur la salle de sports / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	2	35	50	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	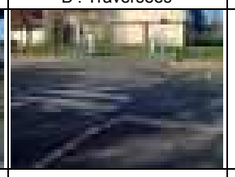	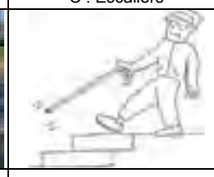		

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	déplacer signalisation: panneau "Rue David D'Angers" à déplacer et à repérer reprise de la chaussée (T Légers): Revoir le dévers entre le rond point et l'entrée du complexe sportif ainsi que entre le passage protégé et l'entrée du stade de l'autre coté lors de travaux d'entretien Revoir l'état du sol au niveau du stationnement Repérer la poubelle à proximité de l'entrée du stade Remplacer la grille d'avaloirs d'eaux pluviales sur la place de stationnement adaptée (ouvertures supérieures à 2cm)	P1	19
Traversées	Création d'un passage protégé complet et conforme devant la sortie du complexe sportif (déplacer le passage existant donnant sur une place de stationnement)	P1	1
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	20

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente: déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée en partie haute de la rue à proximité du rond point

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.1.6 - Rue David d'Angers à rejoindre la rue Emile Zola / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
225 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	10	2		6	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				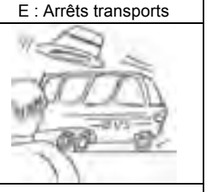

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 20 ml Panneau "Cédez le passage" du rond point à rehausser et à repérer Reprendre le dévers coté école lors de travaux d'entretien Revoir l'état du sol du passage protégé face au collège Remplacement du potelet rouge non conforme au niveau du passage protégé face au collège Remplacer les poteaux rouges devant le collège non conforme (rapport hauteur largeur non conforme)	P1	14
Traversées	Création d'un passage protégé complet (abaissée, bande d'appel à la vigilance et guide tactile et visuel) en traversée de l'allée des tonnelles Sur la passage en partie haute face au collège : mettre en place des bandes d'appel à la vigilance ainsi qu'un guide tactile et visuel et un bateau coté collège conforme	P1	3
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté à proximité de l'entrée de l'école Elargissement de la place de stationnement à 3.30m face au collège	P1	2
Arrêts transports			0
		Total	19

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente: déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée devant l'entrée de l'école ainsi qu'au niveau de l'allée des tonnelles (angle du 5b) à rejoindre les commerces

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.1.7 - Rue Jean Jaurès à rejoindre la rue David d'Angers / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		2			1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				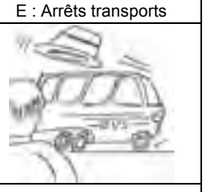

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Devant le gymnase est localisé un trou un sol à combler Une grille d'avaloirs d'eaux pluviales présente devant l'entrée de l'école présente des ouvertures supérieures à 2cm Panneau "cédez le passage" trop bas : à remonter et à repérer	P1	0.3
Traversées	Devant l'école ainsi que devant le gymnase : reprise des passages protégés en totalité (bandes d'appel à la vigilance, guide tactile et bateaux inférieurs à 2cm)	P1	4
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté conforme devant l'entrée de l'école	P1	1.5
Arrêts transports			0
		Total	5.8

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente devant l'entrée de l'école : déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.1.8 - Rue Jean Jaurès à rejoindre le ronp point rue Victor Hugo / CENTRE VILLE CHAINE N°1

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
70 ml	Traversé devant les garages et cheminement à suivre

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
					2			

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	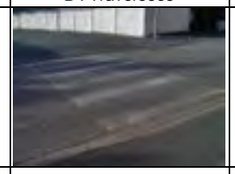			

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements			0
Traversées	Reprise en totalité des deux passages protégés (coté rue Brassens et coté rond point) : bateaux, bandes d'appel à la vigilance et guide tactiles	P1	4
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	4

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.2 CENTRE VILLE CHAINE N°2

5.2.1 - Esplanade Jean Moulin - Rue de Verdun / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
115 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		5				1	1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
	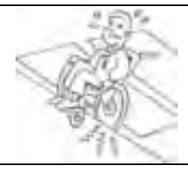			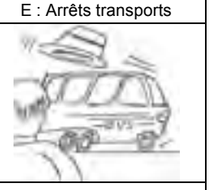

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Création d'un cheminement accessible à 5% avec paliers de repos tous les 10m, sur le parvis pour rejoindre la rue de Verdun Mettre en place un éclairage coté maison du Parc Sur le parvis de la Mairie remplacer les grilles d'avaloirs d'eaux pluviales (ouvertures supérieures à 2cm) Rue de Verdun : remplacement des potelets rouges non conformes (7 unités)	P1	22
Traversées			0
Escaliers	Eléments à poser sur l'escalier devant la mairie (nez de marches contrastés, mains courantes, bande d'appel de vigilance et contraster la contremarche	P1	2.1
Stationnements	Reprendre le dévers de la place et la repérer au sol	P1	1
Arrêts transports			0
		Total	25.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.2.2 - Place de la République / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
285 ml	Mise en place d'arrêts de transports prévus

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
4		20	10		1		3	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			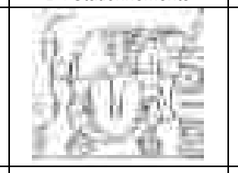	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Devant le panneau d'affichage, la statue et l'abri bus : remplacer la grille d'eaux pluviales (ouvertures supérieures à 2cm) Devant le panneau d'affichage, la statue, magasin PULSAT, le Crédit Agricole, la brasserie, la charcuterie, l'abri bus ainsi que sur la place : remplacement des potelets (rapport hauteur largeur non conforme) Devant le magasin PULSAT : recréer un cheminement évitant les caddies d'ED et la plaque d'avaloir d'eaux pluviales Devant le magasin ED et le Crédit Agricole : repérer la poubelle Sous la coursive du mail commercial : poteaux à repérer Sur la place : bacs à fleurs à repérer Devant la brasserie élargir le passage entre les deux bacs à fleurs et repérer chacun d'entre eux Devant la boulangerie : déplacement du massif de fleurs afin d'obtenir un passage de 1.40m et repérage du massif A gauche du bureau de tabac : dévers supérieur à 2% à reprendre lors de travaux d'entretien		13.5
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance: 6 U Création d'un passage protégé devant le Crédit Agricole Devant la caisse d'Epargne, la boulangerie et le bureau de tabac : mettre en place un guide tactile et visuel ainsi que des bandes d'appel à la vigilance		5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports	reprendre la hauteur du trottoir: mise en place de deux arrêts de transports conformes de part et d'autre de la chaussée devant la boulangerie		5
		Total	23.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.2.3 - Rue Emile Zola à rejoindre la Poste / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
150 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	4	9	30		3	1		

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			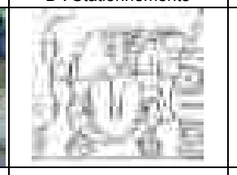	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprendre le dévers devant le cabinet dentaire lors de travaux d'entretien Jardinières de fleurs devant le cabinet dentaire et le bureau de poste à repérer Remplacer les potelets rouges non conformes (rapport hauteur largeur non conforme) Remplacement de la grille de ventilation devant le bureau de poste (ouvertures supérieures à 2cm) Revoir la pente devant le bureau de poste (7% sur 3,5m sans palier de repos)	P1	9.5
Traversées	Pour chacun des passages, mettre en place un bateau, des bandes d'appel à la vigilance et un guide tactile et visuel	P1	2.5
Escaliers	Mettre en place les éléments sur l'escalier devant le bureau de Poste (nez de marches contrastés, mains courantes, bande d'appel de vigilance et contraster la contremarche)	P1	2.1
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	14.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.2.4 - Rue Pierre Mendès France / CENTRE VILLE CHAINE N°2

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
200 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80		5					2	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): 80 ml Remplacement de poteaux rouges non conformes (rapport hauteur largeur non conforme) Remplacement des grilles d'avaloirs d'eaux pluviales au niveau du passage protégé Elargissement du passage à 1.20m devant le foyer logement Créer un cheminement entre le cabinet médical et le passage protégé devant la maison du parc Revoir le sol du passage protégé devant l'entrée du parc François Mitterrand	P1	41
Traversées	Mettre en place une bande d'appel à la vigilance ainsi qu'un guide tactile entre la maison médicale et la maison du parc, ainsi que devant l'entrée du parc François Mitterrand	P1	3
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté: 1 U Elargissement de la place adaptée devant la maison médicale à 3.30m Mettre en place une place adaptée devant le foyer logement	P1	2.5
Arrêts transports			0
		Total	46.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.3 CENTRE VILLE CHAINE N°3

5.3.1 - Rue Emile Zola / CENTRE VILLE CHAINE N°3

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
245 ml	Largeur de passage à l'arrière du collège en cours de refonte

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
80		2			4		2	1

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
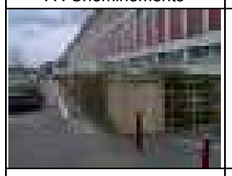	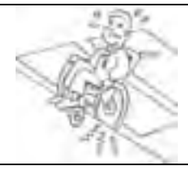		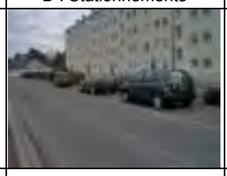	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Elargissement du cheminement à l'arrière du collège (projet en cours avec le conseil général) Panneau de signalisation à l'arrière du collège à rehausser et à repérer Borne incendie à repérer Matérialiser le cheminement à l'arrière des immeubles du Toit Angevin (face au cimetière) afin de réduire le stationnement pirate	P1	40.6
Traversées	Mise en place sur chacun des quatre passages protégés de bandes d'appel de vigilance, d'abaissés de trottoir et de guides tactiles et visuels	P1	8
Escaliers			0
Stationnements	Signaler la place adaptée en totalité et tourner le panneau de signalisation dans le sens de la place	P1	2.5
Arrêts transports			0
		Total	51.1

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.3.2 - Rue Georges Clémenceau / CENTRE VILLE CHAINE N°3

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
300 ml	Traversée en partie haute de la rue : pente transversale de 5% sans palier de repos

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	16	4		3	4		2	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Revoir le sol en partie haute de la rue coté immeubles du Toit Angevin Dans l'angle de la rue des déportés : matérialiser le cheminement afin de limiter le stationnement pirate Retirer les obstacles à la roue Deux panneaux verticaux de signalisation à rehausser et à repérer Grille d'eaux pluviales sous la chicane coté maison de l'enfance en remontant à droite à changer		14.5
Traversées	Abaissé complet à créer en traversée de la rue Espéranto Bandes podotactiles et guide tactile à installer sur les 4 traversées		5
Escaliers			0
Stationnements	Mise en place de panneaux de signalisation verticaux au droit des places adaptées coté maison de l'enfance Dévers des deux places adaptés supérieur à 2% à reprendre Pente de la place de droite supérieure à 2% à reprendre		3
Arrêts transports			0
		Total	22.5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente de 7% à la suite de l'abri bus sur 10m sans palier de repos :déclivité selon la topologie du terrain ne pouvant être modifiée

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.4 JUIGNE

5.4.1 - Place Schuman coté ancienne mairie / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
40 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
3		1	5	3	1		1	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			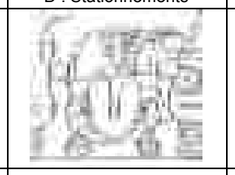	

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): déplacement du massif de fleurs afin d'obtenir une largeur de passage de 1.40m Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Grille devant la porte de la mairie dont les ouvertures sont supérieures à 2cm Elargissement du trottoir coté place adaptée Création d'un bateau pour faciliter l'accès depuis de la place adaptée		4.5
Traversées	Mise en place d'un bateau au niveau de la place adaptée		1.5
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	6

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

5.4.2 - Place Schuman coté crêperie / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
50 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		4	50	2	1			

		X

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			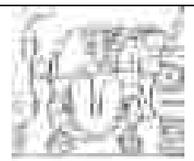	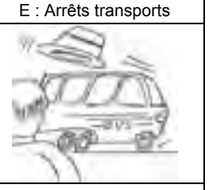

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprise de l'enrobé devant la crêperie Déplacement du candélabre Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Remplacement des bornes anti stationnement	P1	4
Traversées	Mise en place d'un passage protégé complet devant le centre nautique	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	6

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.4.3 - Place Schuman coté tabac / JUIGNE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
30 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
3			10		1			

		X

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
			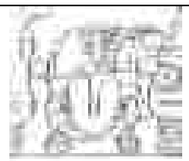	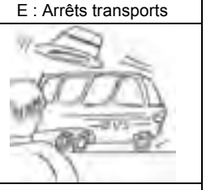

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	Elargissement à 1.40m au niveau du massif de fleurs	P1	3
Traversées	Mise en place d'un guide tactile et visuel, de bateaux et de bandes d'appel à la vigilance	P1	2
Escaliers			0
Stationnements			0
Arrêts transports			0
		Total	5

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente dans le sens longitudinal du passage protégé qui correspond au dévers de la route

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné	Référence : 15820/10/1813	SOCOTEC

5.5 MADELEINE

5.5.1 - Rue du 18 Juin / MADELEINE

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
130 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
		1	100		2		1	

X		

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				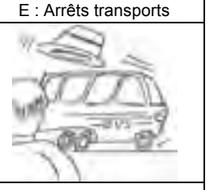

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): reprise du dévers lors de travaux d'entretien déplacer mobilier: remplacement des bornes anti stationnement	P1	50
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance et mise en place de guides tactiles et visuel	P1	1.5
Escaliers			0
Stationnements	Repérage de la place de stationnement verticalement	P1	0.5
Arrêts transports			0
		Total	52

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif

Légende des obstacles					
A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

5.6 PAGNOL

5.6.1 - Rue de Venise / PAGNOL

CONSTAT

Longueur de la rue	Commentaires
110 ml	

Obstacles constatés vis-à-vis de l'accessibilité								
A1 (ml)	A2 (ml)	A3 (U)	A4 (ml)	A5 (ml)	B (U)	C (U)	D (U)	E (U)
	25	4	110		1		0	

	X	

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

A : Cheminements	B : Traversées	C : Escaliers	D : Stationnements	E : Arrêts transports
				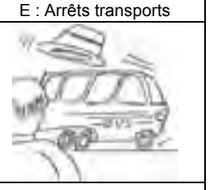

PISTES D'ACTION

Obstacle	Préconisation	Priorité	Coût (k€)
Cheminements	reprise de la chaussée (T Légers): Reprise du dévers lors de travaux d'entretien Déplacement du candélabre Remplacement des potelets au niveau du passage protégé	P1	58
Traversées	mise en place de bandes d'appel de vigilance et mise en place d'un guide tactile et visuel coté primaire Mise en place d'un bateau coté entrée maternelle	P1	1
Escaliers			0
Stationnements	implantation d'un stationnement adapté au niveau de chaque entrée	P1	2
Arrêts transports			0
		Total	61

DEROGATIONS

Obstacle, dérogation et motif
Pente de 5% suivant la dénivellation de la rue

Légende des obstacles

A1	Cheminements : Largeur	A4	Cheminements : Dévers	C	Escaliers
A2	Cheminements : Pente	A5	Cheminements : Sol	D	Stationnements
A3	Cheminements : Obstacles	B	Traversées de voies	E	Arrêts transports

ANNEXE : signalétique et feux tricolores

L'objet des annexes suivantes est de préciser et d'illustrer les directives réglementaires issues de l'arrêté du 15 janvier 2007 et relatives à la signalétique et aux feux tricolores de la commune.

Annexe 1 : signalétique

Accès aux déficients visuels : lisibilité

« Les informations visuelles apposées sur le mobilier urbain et destinées à l'indication des lieux ou à l'information du public peuvent être doublées par un signal sonore. Les informations visuelles sont facilement compréhensibles, lisibles en toutes conditions, y compris d'éclairage, visibles en position debout comme en position assise et contrastées par rapport au fond […]. Les caractères ont une hauteur de 1,5 centimètre au minimum pour une lecture proche, de 15 centimètres pour une lecture à 4 mètres et de 20 centimètres pour une lecture à 6 mètres. »

Accès aux déficients moteurs et auditifs

« Lorsque le système d'information comporte des commandes, leur surface de contact tactile est située entre 0,90 mètre et 1,30 mètre du sol. Ces éléments sont identifiés par un pictogramme ou une inscription en relief. Le dispositif peut être atteint par une personne en fauteuil roulant, un espace d'au moins 0,90 mètre par 1,30 mètre en permettant l'usage sans danger. Lorsque des messages sonores doublent les messages visuels, ils sont délivrés par un matériel permettant à une personne présentant une déficience auditive de les comprendre. »

Exemple pour les bornes d'information :

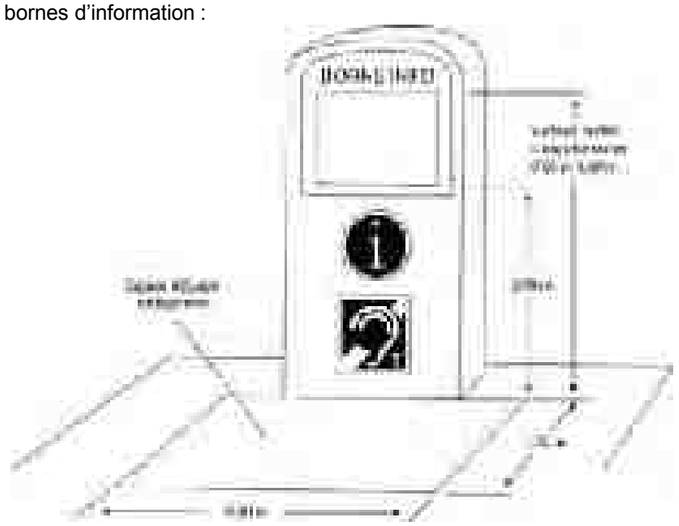

Commune de Montreuil Juigné | Référence : 15820/10/1813 | SOCOTEC

Annexe 2 : feux de circulation permanents

« Les signaux pour les piétons associés aux feux de signalisation lumineuse sont complétés par des dispositifs sonores ou tactiles conformes à l'arrêté du 21 juin 1991 susvisé, et notamment aux dispositions de l'article 110.2 de l'instruction interministérielle de signalisation routière, sixième partie (Feux de circulation permanents), et aux normes en vigueur. »

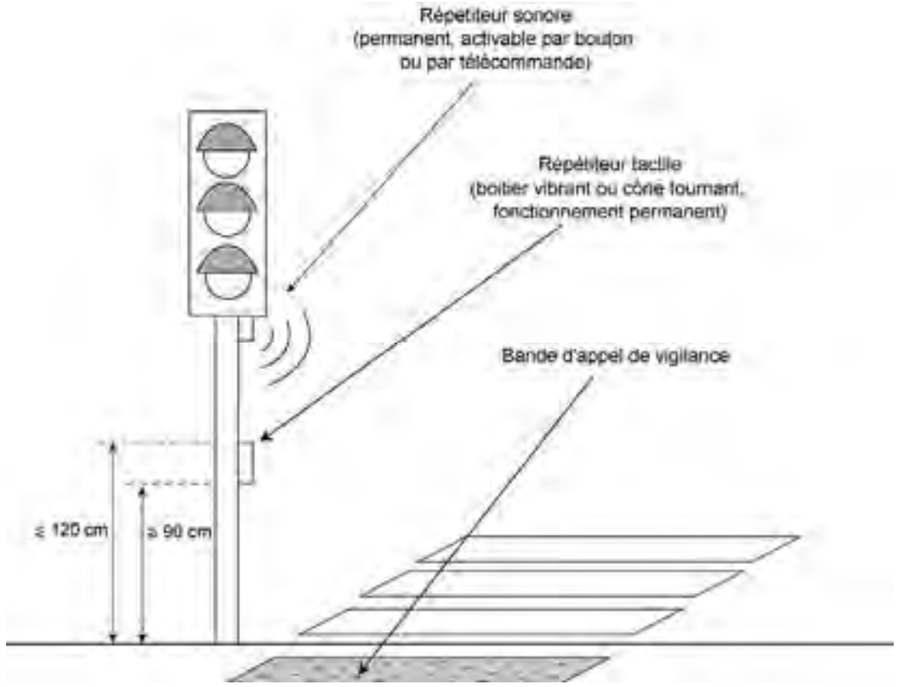

Choix du système de répétiteur

	Répétiteur tactile	Répétiteur sonore
Avantages	Faible gêne sonore pour les riverains	Pas de problème de repérage du système
	Pas d'activation nécessaire du fait de son fonctionnement permanent	Aide à la localisation de la traversée
Inconvénients	Difficulté de repérage du dispositif par les mal voyants	Gêne sonore pour les riverains, surtout si le fonctionnement est permanent
	Problème d'utilisation simultanée si plusieurs mal voyants sont présents en même temps	Risque de mauvaise audibilité du signal en cas de fort bruit ambiant
		Risque de confusion en cas d'implantation de plusieurs feux proches les uns des autres

LE PLESSIS-GRAMMOIRE

ORGANISATION SPATIALE DU BOURG

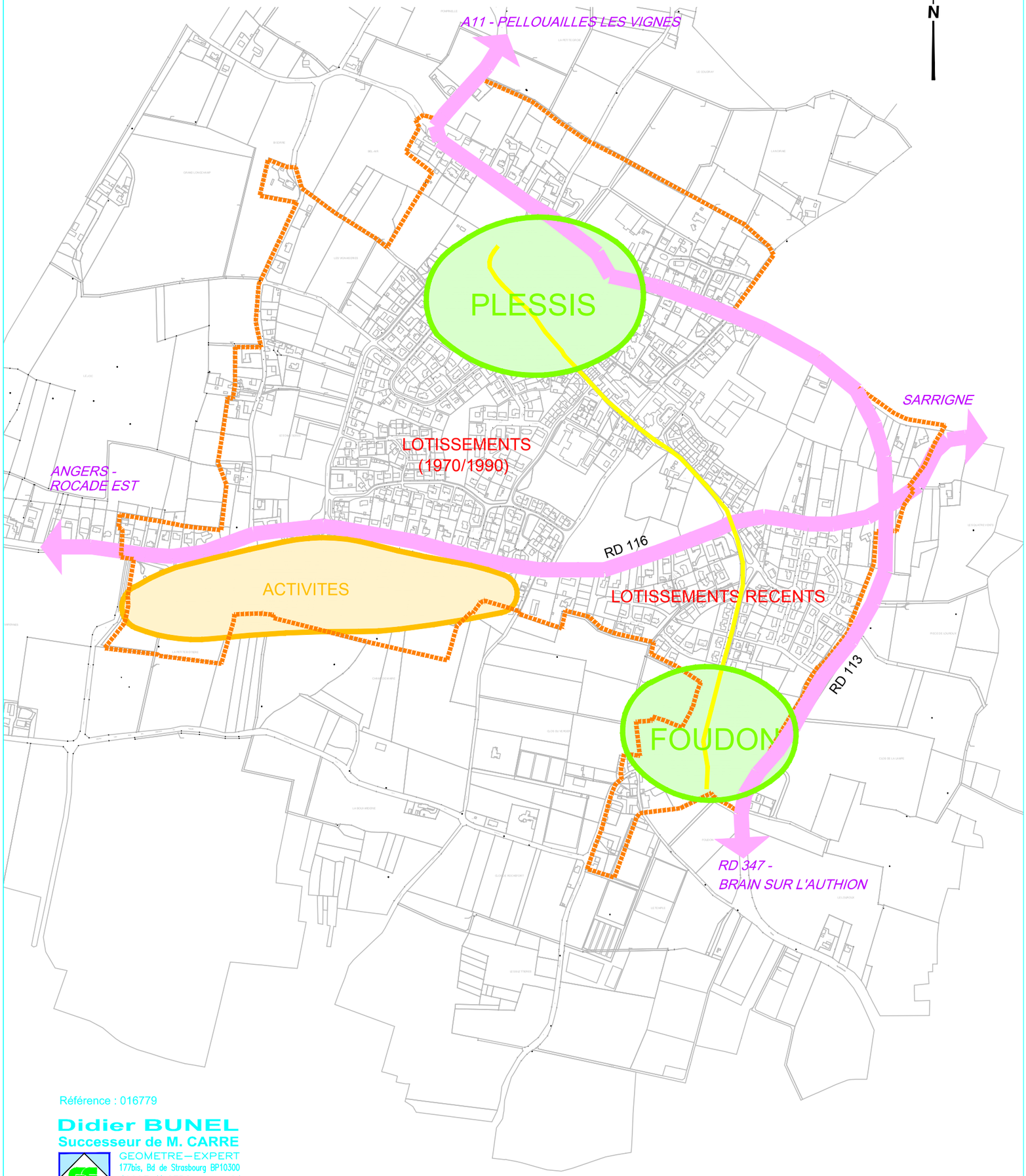

Référence : 016779

Didier BUNEL
Successeur de M. CARRE
GEOMETRE–EXPERT
177bis, Bd de Strasbourg BP10300
49003 ANGERS cedex 01
Tél: 02 41 47 22 77 Fax: 02 41 47 64 25
e-mail: bunel.geometre49@orange.fr

COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

1 - IDENTIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION ET DES CHAINES DE DEPLACEMENT

ECHELLE 1/2000

LEGENDE

- PERIMETRE D'INTERVENTION = PERIMETRE D'AGGLOMERATION
- ZONE D'HABITAT FUTUR
- ⑤ CHAINES DE DEPLACEMENT (L. totale = 4200 ml)
- PROJET DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE A COURT TERME
- ABRI BUS

ERP COMMUNAUX

1 - Mairie
2 - Salle de l'Orangerie
3 - Eglise
4 - Salles de la Marne
5 - Ecole de musique
6 - Maison des Associations
Foyer des jeunes
7 - Ecole
8 - Restaurant scolaire
9 - Halte-garderie
10 - Vestiaires - salle de réunion
11 - La Poste
12 - Bbliothèque
13 - Complexe sportif Saint Gilles
14 - Salle des Fêtes
15 - Salle paroissiale
16 - Eglise Saint-Jacques
17 - Jeu de boules La Renaissance
18 - Jeu de Boules Monplaisir
19 - Jeu de boules La Grande

IOP ESPACES PUBLICS

20 - Parc de la Mairie
21 - Cimetière Frémur
22 - Cimetière Saint Etienne
23 - Cimetière Saint Jacques
24 - Parc - jeux
25 - Parc de Baulieu
26 - Jeux enfants
27 - Bois - aire pique-nique

ERP PRIVES

30 - Boulangerie
31 - Epicerie
32 - Coiffeur
33 - Artérapeuthe
34 - Café
35 - Coiffeur
36 - Dentiste
37 - Orthophoniste
38 - Pharmacie
39 - Infirmerie
40 - Podologue
41 - Pharmacie
42 - Infirmières
43 - Kiné
44 - Médecins

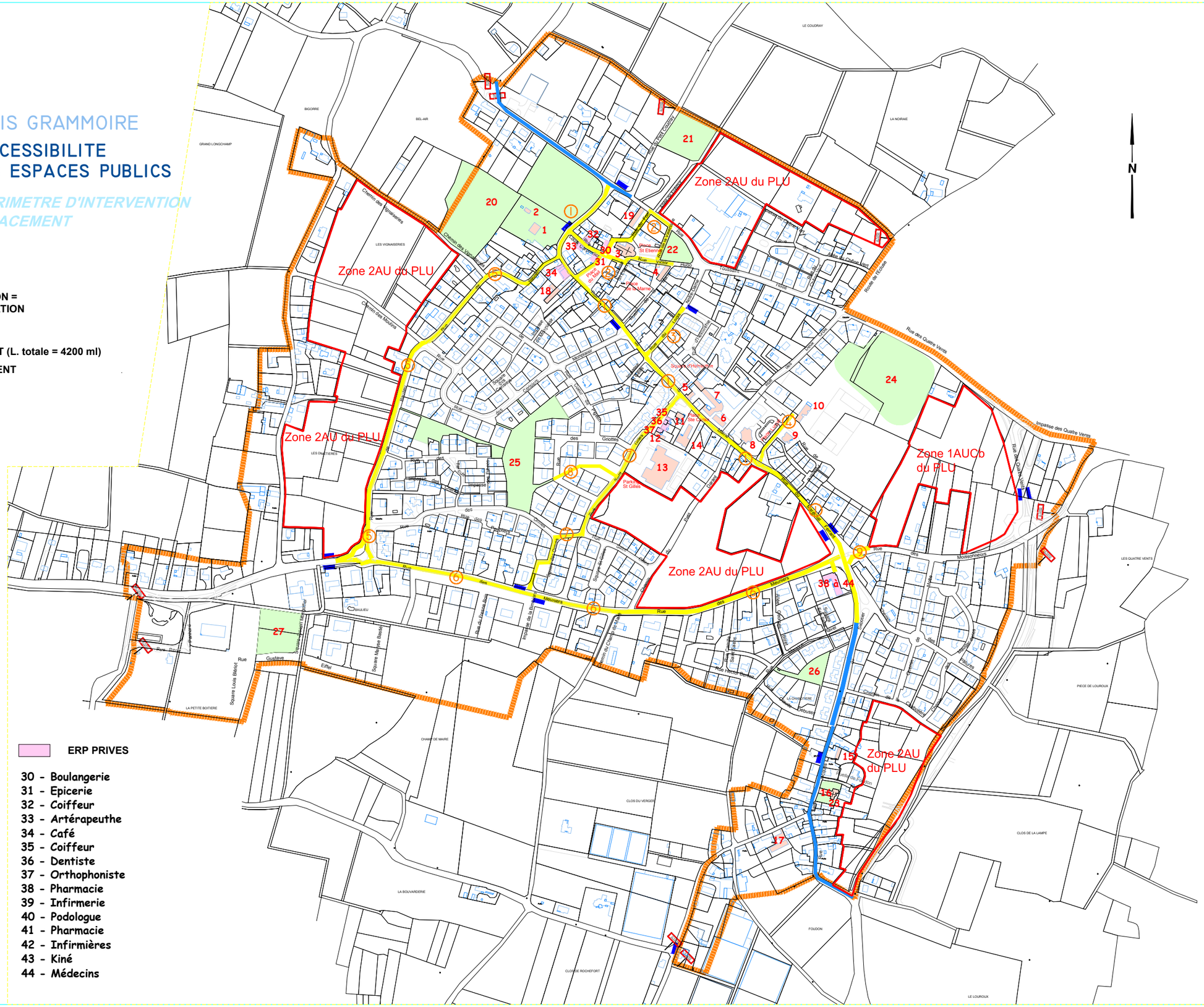
N
Zone 2AU du PLU
Zone 2AU du PLU
Zone 2AU du PLU
Zone 2AU du PLU
Zone 2AU du PLU
Zone 1AUCb du PLU
Rue des Quatre Vents
Impasse des Quatre Vents
Route de Ecotais
Chemin des Ecolateries
Chemin des Vignes Blanches
Chemin des 4Quilles
Rue Jacques Prévert
Rue Gustave Eiffel
Square Louis Blériot
Square Maryse Bastié
Rue Antoine de Saint-Exupéry
Rue Pierre Bonnard
Rue Pierre Mendès France
Rue Jean Moulin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Rostand
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Giraudoux
Rue Jean Racine
Rue Jean Zay
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Perrin
Rue Jean Bart
Rue Jean Bouin
Rue Jean Macé
Rue Jean Lebas
Rue Jean Bouhier
Rue Jean Bodin
Rue Jean Baptiste Say
Rue Jean Baptiste Colbert
Rue Jean Baptiste Clément
Rue Jean Baptiste Charcot
Rue Jean Baptiste Berlioz
Rue Jean Baptiste Baudin
Rue Jean Baptiste Arago
Rue Jean Antoine Houdon
Rue Jean Antoine Chaptal
Rue Jean Antoine Carnot
Rue Jean Antoine Bosio
Rue Jean Antoine Bail
Rue Jean Antoine Baif
Rue Jean Antoine Antommarchi
Rue Jean Antoine Alibert
Rue Jean Antoine Abel
Rue Jean Antoine
Rue Jean
Rue des Moissonneurs
Rue des Moissonneurs
Rue des Moissonneurs

Chaîne n° 1a : Rue de la Mairie - de la rue de Bel Air à la rue de Baulieu

Diagnostic

Observations

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	Enrobé
	Etat	très bon	très bon
Largeur			0.55 à 1.70 m
Pente			< 4%
Dévers			< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles			stationnement sur trottoir candélabre
Hauteur panneaux			< 2.20 m

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder à la mairie, à la salle de l'Orangerie et au Parc de la Mairie.

COMMUNE DU PLESSIS-GRAMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

2 - DIAGNOSTIC

JUIN 2012

Chaîne n°1c : Rue de la Mairie - de la rue du Logis Notre Dame à la place Sainte Cécile — Diagnostic

Observations

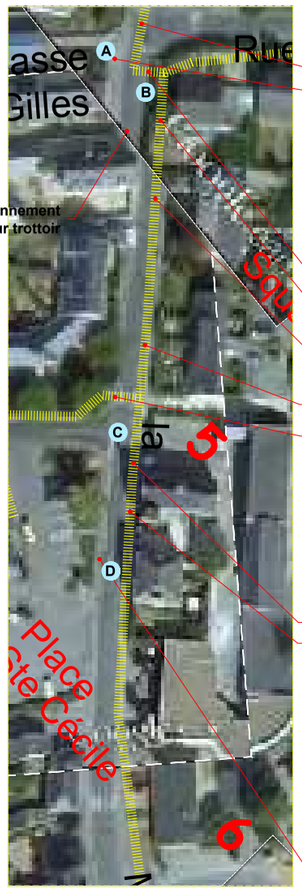

panneaux < 2.20
passage piétons **A**

passage piétons **B**
largeur trottoir 1.20
largeur trottoir 1.55

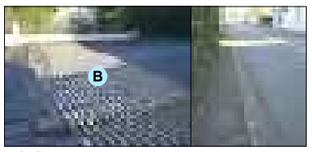

largeur trottoir 1.17 au droit du candélabre
passage piétons **C**

vue bordure > 2 cm
largeur cheminement 1.00 à 1.20 m

passage piétons **D**

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	
	Etat	bon à dégradé	
Largeur		1.20 à 1.85 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		candélabres	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B	C	D
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non	Non
Dévers	< 2%	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder au groupe scolaire, à l'école de musique, à la maison des associations, au foyer des jeunes et à la salle des Fêtes.

Chaîne n° 1b : Rue de la Mairie - de la rue de Baulieu à la rue du Logis Notre Dame — Diagnostic

Observations

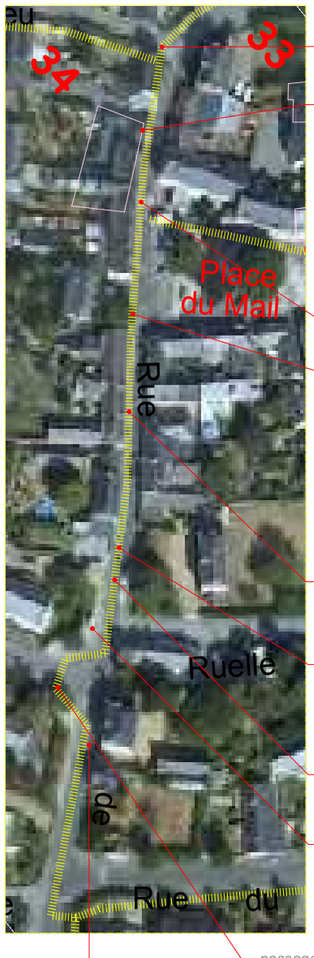

passage piétons **A**

largeur passage 1.05 m
caniveau en axe - dévers > 2%

passage piétons **B**
panneau < 2.20 m

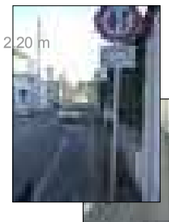

grille non conforme
caniveau en axe du passage
panneau < 2.20 m

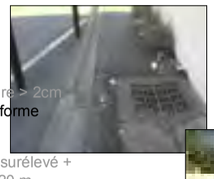

ressaut bordure > 2cm
grille non conforme
quai bus non surélevé +
panneau < 1.20 m

passage piétons **C**
passage piétons **D**

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature		Enrobé / bicouche
	Etat		très bon
Largeur			1.05 à 1.40 m
Pente			< 4%
Dévers			>2%
Obstacles			caniveau en axe du cheminement grilles non conformes - bordures avec ressauts > à 2 cm
Hauteur panneaux			< 2.20 m

Passage piéton

	A	B	C	D
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	conforme	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement dessert un commerce (tabac-presse-café)

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 1e : Rue du Maréchal Ferrand — Diagnostic

Observations

largeur trottoir = 2 m

largeur cheminement = 1.50

largeur cheminement = 1.20 sur 16 ml

largeur cheminement = 1.20 sur 10 ml

candélabres en axe du cheminement piétonnier

dévers > 2%

quais bus non surélevés

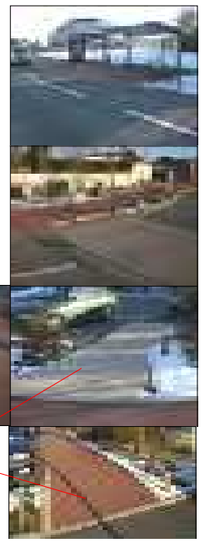

passage piétons A

passage piétons B

rampes pente > 5 %

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	
	Etat	bon	
Largeur		1.20 à 1.70 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		candélabre	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui	oui
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non / potelets non conformes	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	très bon
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		manque panneau et logo

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

Chaîne n°1d : Rue de la Mairie - de la Place Sainte Cécile à la rue des Deux Croix — Diagnostic

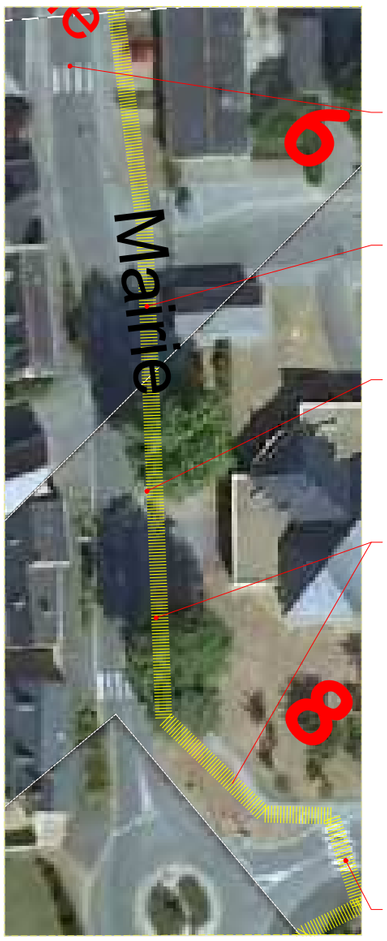

Observations

passage piétons A

ressaut bordure = 10 cm

dévers > 2%
allée sablée sans bordure

allée sablée sans bordure
largeur 1.20 m env.

passage piétons B

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche, sable de carrière	
	Etat	bon à dégradé	
Largeur		1.20 à 1.70 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		stationnement sur accès coffrets EDF	
Hauteur panneaux			

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	Non	Non	Non
Dévers	< 2%	< 2%	< 2%

Stationnement

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaine
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement dessert le restaurant scolaire

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 3 : Rue du Logis Notre Dame — Diagnostic

Observations

ressauts > 2cm sur passage piéton

stationnement sur trottoir

Trottoir — coté droit

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	bon
Largeur		> 1,40 m
Pente		< 2%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		stationnement sur trottoir
Hauteur panneaux		< 2,20 m

Passage piéton — A

Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non
Guide PMR	Non
Signalisation	Non
Dévers	

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles / obs.		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder à l'arret bus situé au carrefour de la rue Toussaint Hodée.

Chaîne n° 2 : Centre Bourg : Mairie - Commerces - Eglise - Cimetières — Diagnostic

Observations

ressaut bordure >2 cm

Passage piétons A

Passage piétons B

cheminement sur chaussée (zone 30)

trottoir l = 1.05 m

ressauts > 2cm sur bandes pavées déformées
en traversées de chaussées + grilles non conformes

Cheminements sur chaussée (zone 30)

Revêtement	Nature	Enrobé
	Etat	très bon
Largeur		0.55 à 1.70 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		bandes pavés déformées
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme côté cimetière côté sud : vue bordure >2cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers		< 2%

Stationnement GIC-GIG

		Place St Etienne	Place du Mail
Revêtement	Nature	enrobés	enrobés
	Etat	bon	bon
Largeur		3.60	3.50
Pente		<2%	<2%
Dévers		<2%	<2%
Obstacles / obs.		absence panneau - marquage nonconforme	absence panneau - marquage nonconforme

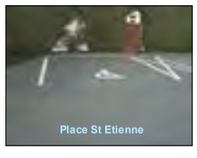

Place St Etienne

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder commerces du centre bourg, à l'église et aux deux cimetières.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 5a : Rue de Baulieu - de la rue de la Mairie à la rue de Monplaisir — Diagnostic

Observations

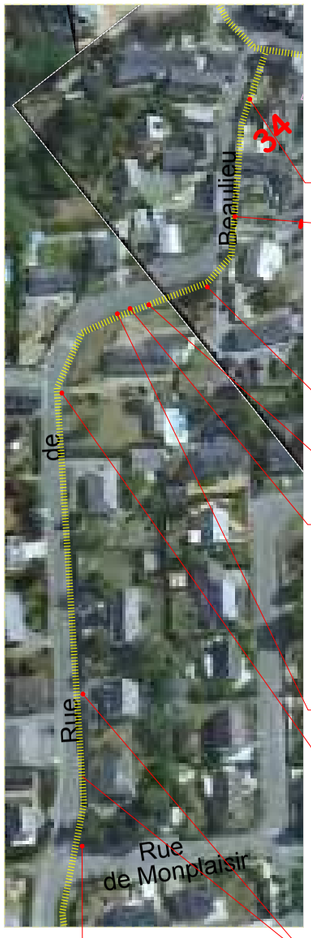

trottoir largeur 1.00

absence de trottoir sur 25 ml

ressaut bordure = 6 cm

grille non conforme

trottoir l = 1.75 m

dévers trottoir = 6%

trottoir l = 1.30 m au droit du poteau téléphonique

trottoir dégradé au droit des accès riverains 11 et 11 bis - dévers = 5 %

hauteur panneaux < 2.20

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	
	Etat	moyen à dégradé	
Largeur		1.00 / 1.75 m	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles			
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

Ressaut		
B.E.V.		
Guide PMR		
Signalisation		
Dévers		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun

Chaîne n° 4 : Place Jean Lurçat — Diagnostic

Observations

grille non conforme

passage piétons A

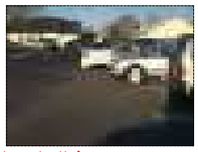
stationnement sur trottoir

vue bordure = 3 cm

stationnement GIC-GIG groupe scolaire

Trottoir

		Coté droit
Revêtement	Nature	Bicouche, enrobés
	Etat	moyen
Largeur		>1.40 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		stationnement
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	vue bordure = 3 cm entre les deux parkings H
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	Pente du trottoir non conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG (2 places)

Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	très bon
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		logos non conformes

Etablissements recevant du public

Le groupe scolaire, les vestaires du satde de football et une salle de réunion.

Chaîne n° 5c : Rue de Baulieu - de la rue des Tilleuls à la rue des Meuniers — Diagnostic

Observations

largeur cheminement = 2.00 - dévers = 2 %

largeur = 1.10 m au droit du transfo - grille non conforme
dévers = 10 % au droit de la grille

largeur = 1.40 m à 1.20 m -réduite à 0.50 au droit de la plante
largeur = 1.20 m au droit du pilier de clôture

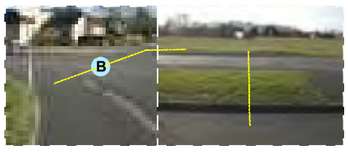

ressauts sur bordures > 2 cm

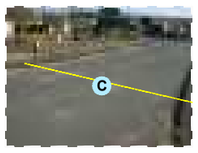

cheminement
l = 1.20
sable de carrière

cheminement
l = 1.50
enrobés en mauvais état

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé	Enrobé - sable de carrière
	Etat	bon	dégradé
Largeur		0.50 à 2.00 m	1.20 à 1.50 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	< 2%
Obstacles		sans	sans
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	sans	non conforme vue bordure = 5 cm	non conforme vue bordure = 11 cm
B.E.V.	Non	Non	Non
Guide PMR	Non	Non	Non
Signalisation	pas de bandes blanches	pas de bandes blanches	bandes blanches effacées
Dévers	Pente du trottoir conforme		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Arrêt bus rue des Meuniers

Chaîne n° 5b : Rue de Baulieu - de la rue de Monplaisir à la rue des Tilleuls — Diagnostic

Observations

absence de passage piétons -
ressauts bordures > 2%

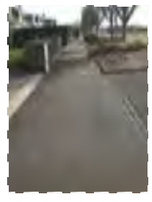

trottoir l = 2.00 ml - dévers = 4 %
grille non conforme

dévers sur les accès = 5 à 6 %

grille non conforme
dévers = 6 %

dévers trottoir = 2 %

dévers trottoir = 4 %

grille non conforme - dévers = 7 %

ressaut bordure < 2cm - hauteur panneau STOP < 2.20

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé brun	
	Etat	très bon état	
Largeur		2.00 m	
Pente		< 4%	
Dévers		> 2% sur la majeure partie du tronçon	
Obstacles		aucun	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme côté sud vue bordure > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non pas de bandes blanches	Non pas de bandes blanches
Dévers	Pente du trottoir non conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun

Chaîne n° 6b : Rue des Meuniers - de la Bimbière au chemin du Petit Darant — Diagnostic

Observations

Arrêt bus

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	sable de carrière	Bicouche, enherbé
	Etat	bon à mauvais	bon à mauvais
Largeur		1.20 m	variable
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		variable	< 2%
Obstacles		poteau bus	poteau bus
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	pas de ressaut	pas de ressaut
B.E.V.	non	non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	dévers chaussée < 2%	dévers chaussée < 2%

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Deux arrêts bus à proximité du square de la Bimbière

Chaîne n° 6a : Rue des Meuniers - du giratoire de Baulieu à la Bimbière — Diagnostic

Observations

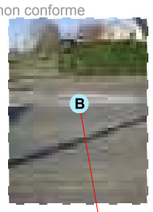

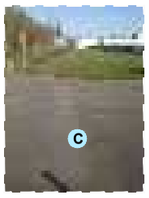

Trottoir

		Coté droit	Coté gauche
Revêtement	Nature	Bicouche / enherbé	
	Etat	dégradé	
Largeur		variable	
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles		poteau arrêt bus	
Hauteur panneaux		< 2.20 m	

Passage piéton

	A	B	C
Ressaut	pas de ressaut		
B.E.V.	Non	Non aménagé	Non aménagé
Guide PMR	Non		
Signalisation	Non		
Dévers	Pente du trottoir non conforme		

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun
Arrêt bus giratoire rue des Meuniers

Chaîne n° 7a : Rue Saint Gilles - de la rue de la Mairie au complexe St Gilles — Diagnostic

Observations

largeur cheminement = 2.00

absence de traversée piétonne - stationnement sur trottoir

absence de traversée piétonne - accès salle St Gilles

parking complexe St Gilles

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche	Enrobé
	Etat	bon	bon
Largeur		> à 1.50 m	> à 1.50 m
Pente		< 4%	< 4%
Dévers		< 2%	< 2%
Obstacles		véhicules en stationnement	véhicules en stationnement
Hauteur panneaux		< 2.20 m	< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme vue bordure >2 cm	non conforme vue bordure >2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non	Non
Dévers	conforme	conforme

Stationnement GIC-GIG (parking St Gilles)

Revêtement	Nature	enrobés
	Etat	bon
Largeur		3.30
Pente		conforme
Dévers		conforme
Obstacles		marquage non conforme - pas d'accès direct à l'entrée de la salle

Etablissements recevant du public

La Poste, Coiffeur, dentiste, orthophoniste, bibliothèque
complexe sportif Saint Gilles

Chaîne n° 6c : Rue des Meuniers - du chemin du Petit Darant à la rue du Mal Ferrand — Diagnostic

Observations

Il existe deux cheminements revetus en sable de carrière de part et d'autre de la chaussée.

Trottoir

		Coté gauche	Coté droit
Revêtement	Nature	sable de carrière	sable de carrière
	Etat	moyen	moyen
Largeur		1.20 à 1.70 m	1.5 m
Pente		< 4%	
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%	
Obstacles			
Hauteur panneaux			

Passage piéton

B voir chaine 1e

Ressaut	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui
Guide PMR	Non
Signalisation	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permet d'accéder
au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés
la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 8 : Accès au Parc de Beaulieu — Diagnostic

Observations

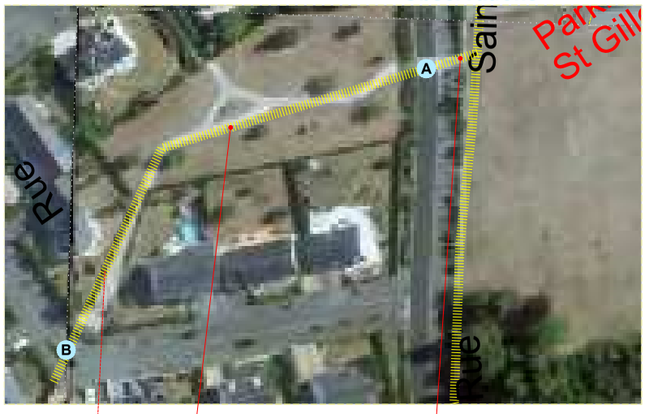

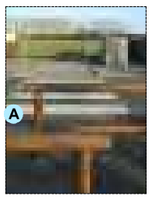

Trottoir ou cheminement

Revêtement	Nature	stabilisé
	Etat	moyen
Largeur		1.20 à 1.50 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2%
Obstacles		
Hauteur panneaux		

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Oui	Non pas de bandes blanches
Dévers	< à 2 % sur chaussée	< à 2 % sur chaussée

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Parc de Beaulieu

Chaîne n° 7b : Rue Saint Gilles - du complexe St Gilles à la rue des Meuniers — Diagnostic

Observations

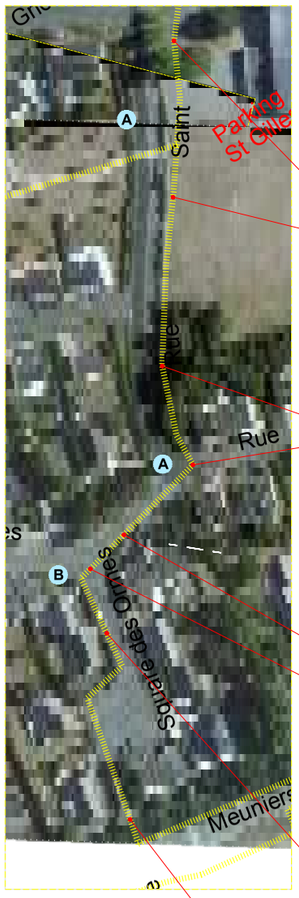

mur en limite de parking

cheminement l = 1.20

dévers trottoir = 7% au droit du tansformateur

passage piétons non aménagé

trottoir l= 1.40 - candélabre en axe

passage piétons non aménagé

stationnement sur trottoir - candélabre à 1.25 m du fil d'eau

1.,40 m entre barrières

cheminement sable de carrière sur 30 ml

Trottoir

Revêtement	Nature	Enrobé, bicouche
	Etat	bon
Largeur		1.20 à 1.70 m
Pente		< 4%
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		candélabres
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	non conforme > 2 cm	non conforme > 2 cm
B.E.V.	Non	Non
Guide PMR	Non	Non
Signalisation	Non pas de bandes blanches	Non pas de bandes blanches
Dévers	< à 2 % sur chaussée	< à 2 % sur chaussée

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Aucun - Permet d'accéder aux arrets bus de la rue des Meuniers

COMMUNE DU PLESSIS GRÂMMOIRE

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE
DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

5 - RAPPORT

Didier BUNEL

PLUi Communautaire - Angers Loire Métropole - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Chaîne n° 9 : Rue des Moissonneurs : accès au futur écoquartier — Diagnostic

Observations

potelets non conformes

trottoir enrobés bruns l=1.80 devant candélabre

pente trottoir = 12 % sur 1 ml

pente trottoir non conforme
potelets non conformes

Trottoir

Revêtement	Nature	Enrobé brun
	Etat	très bon
Largeur		1.80 m
Pente		12 % ponctuellement
Dévers		< 2% ponctuellement > 2%
Obstacles		potelets
Hauteur panneaux		< 2.20 m

Passage piéton

	A	B
Ressaut	conforme vue bordure <2 cm	conforme vue bordure <2 cm
B.E.V.	oui	oui
Guide PMR	oui	oui
Signalisation	Non / potelets non conformes	Non / potelets non conformes
Dévers	Pente du trottoir non conforme	Pente du trottoir non conforme

Stationnement GIC-GIG

Revêtement	Nature	Pas de stationnement GIC - GIG sur la chaîne
	Etat	
Largeur		
Pente		
Dévers		
Obstacles		

Etablissements recevant du public

Cette chaîne de déplacement permettra à terme de relier, le futur écoquartier au pôle médical de la COMMUNE où sont regroupés la pharmacie, les infirmières, le kiné et le cabinet médical.

COMMUNE DU PLESSIS-GRAMMOIRE

ETABLISSEMENT DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

RAPPORT

PREAMBULE

Par délibération en date du , le Conseil Municipal du PLESSIS-GRAMMOIRE a constitué un groupe de travail en vue de procéder à l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics prévu au I de l'Article 45 de la Loi du 11 Février 2005 et prescrit par le Décret n° 2006-1657 du 21 Décembre 2006.

Cette Commission est constituée de : M. Christian COUVERCELLE, Maire, Mme Régine GALISSON, Mme Odile LANDREAU, M. Michel BARAT, M. Daniel PELTIER, M. Stéphane sSOUCHARD, élus, et de Monsieur Christophe BOURY, technicien communal.

Auparavant, en 2010, une commission avait engagé une première approche par l'identification et la reconnaissance des cheminements piétonniers les plus fréquentés du bourg.

En septembre 2011, la Commune a fait appel au Cabinet CARRE, (repris par Monsieur BUNEL en Juillet 2012), Géomètre-Expert et Bureau d'Etudes VRD, pour qu'il apporte une expertise technique à la Commission afin de mener à son terme l'élaboration du plan de mise en accessibilité.

Le travail de la Commission s'est déroulé de décembre 2011 à février 2013 et a comporté les points d'étapes suivants :

- Présentation du PAVE, démarches de travail : 16 novembre 2011
- Définition du périmètre d'études, recensement des ERP et IOP : 7 décembre 2011
- Reconnaissance des chaînes de déplacements : 21 décembre
- Présentation du diagnostic : 8 février 2012
- Solutions techniques et enjeux : 14 mars 2012
- Présentation du plan définitif avant présentation au Conseil Municipal : 6 février 2013

Le présent rapport a pour objet de dresser la synthèse du travail effectué par la Commission et d'apporter les justifications aux propositions présentées au Conseil Municipal.

L'objet du présent PAVE est de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite les circulations piétonnes majeures de la Commune et de préciser les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus.

Dans cette démarche, doivent être prises en compte les cinq familles de handicap :
- La déficience auditive
- Le handicap mental et la déficience intellectuelle
- La déficience motrice
- Le handicap psychique
- La déficience visuelle.

1- ORGANISATION SPATIALE DE LA COMMUNE

Située à 10 km du Centre d'Angers, la Commune du PLESSIS-GRAMMOIRE – 2.239 habitants au 1er janvier 2013 – couvre une superficie de 914 ha. L'habitat y est essentiellement concentré dans le bourg, le reste du territoire étant occupé majoritairement par des exploitations agricoles et arboricoles.

Le bourg du PLESSIS-GRAMMOIRE est à l'origine constitué de deux entités administratives qui ont fusionné en une seule Commune à la Révolution.

Subsistent aujourd'hui deux centres anciens regroupés autour de leur église, Plessis et Foudon, distants d'environ 1 km sur un axe Nord-Sud.

L'urbanisation récente de la Commune s'est développée dans un premier temps (vers les années 1970-1990) au sud du bourg du Plessis puis progressivement s'est rapprochée ces vingt dernières années du bourg de Foudon.

C'est le long de cette épine dorsale de la Commune que se sont développés du Nord vers le Sud les équipements publics : Mairie au Nord, commerces, écoles, équipements sportifs, services progressivement vers le Sud.

La politique communale volontariste de rapprochement des deux bourgs anciens ainsi menée conduit aujourd'hui à les réunir en une seule agglomération, sans rupture.

L'organisation du bourg est également marquée par deux axes d'échanges routiers :

- Le premier dans le sens Est-Ouest en direction d'Angers, constitué par la RD n° 116. Au Sud de cette voie, se sont développées les activités artisanales de la Commune.

- Le second dans le sens Sud-Nord constitué par la RD 113, empruntait à l'origine l'axe Foudon – Plessis et s'en est écarté après l'ouverture de la déviation de Foudon en 2011.

Les projets de développement envisagés à court terme par la Commune qui auront pour effet d'occuper les derniers « vides » tendront à créer un nouveau cœur de bourg situé à l'entre-deux des bourgs anciens de Foudon et du Plessis.

Le relief est très peu marqué : les deux bourgs sont sensiblement à la même altitude (1 mètre de différence) et la dénivelée maximum relevée à l'intérieur du bourg est de 6 mètres (entre la Mairie et la zone artisanale), ce qui induit une pente générale inférieure à 1 %.

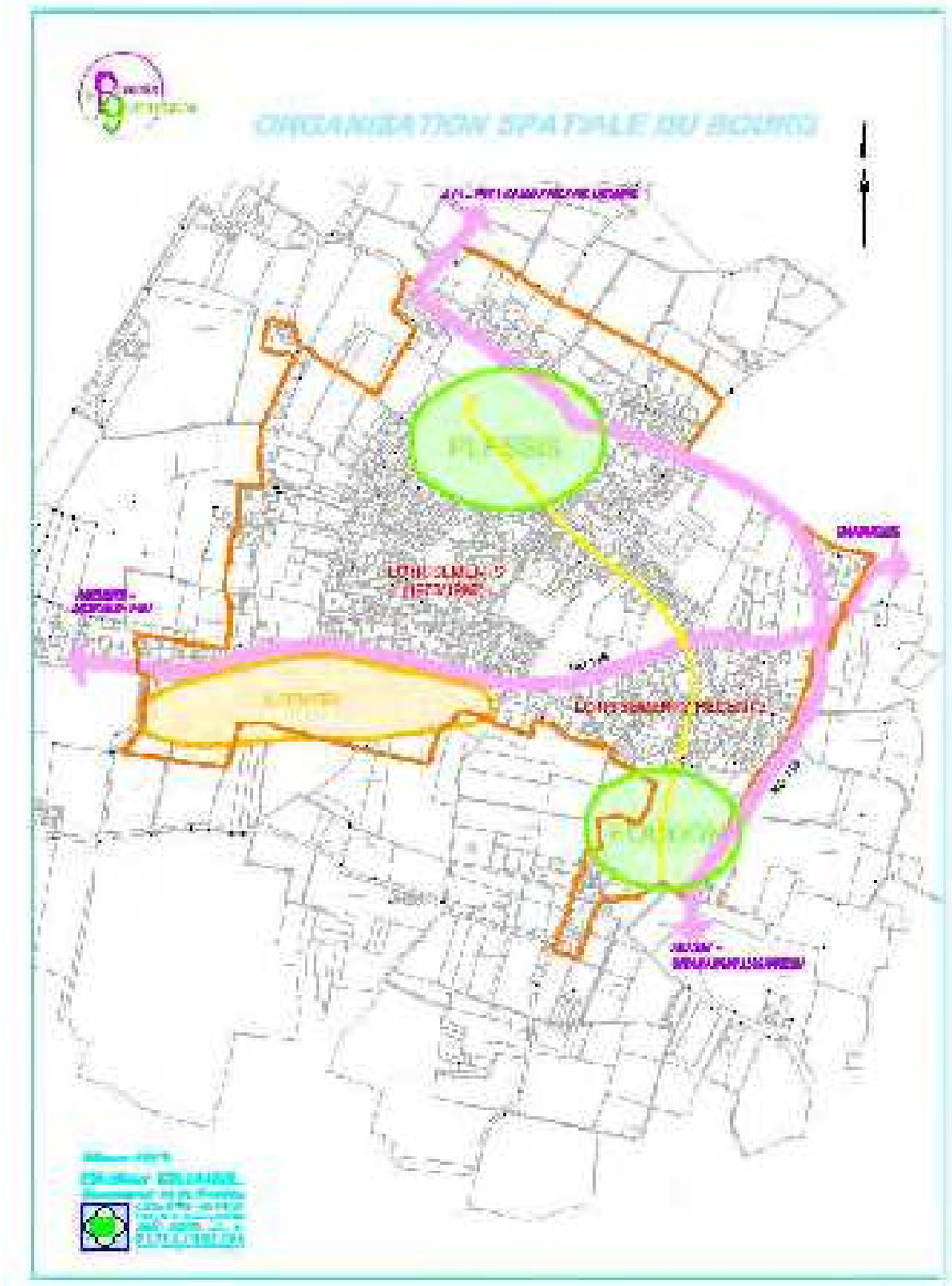

2- IDENTIFICATION DES ERP PRIVES ET COMMUNAUX ET DES IOP ESPACES PUBLICS

Sur le plan général du bourg issu de la documentation cadastrale, ont été reportés l'ensemble des ERP communaux au nombre de 19, les IOP espaces publics (cimetières et parcs), au nombre de 8, et les ERP privés au nombre de 15 constitués par les commerces et professions médicales (10).

Cette reconnaissance n'a pas posé de difficulté particulière.

Il est à noter que trois jeux de boules de fort ont été recensés.

Tous les IOP et ERP recensés sont situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération du PLESSIS-GRAMMOIRE, redéfini en 2012.

3- PERIMETRE D'INTERVENTION

Un périmètre d'intervention a été défini en fonction de l'implantation géographique des ERP et IOP identifiés sur le plan et des zones d'urbanisation futures.

A l'exception des parcs, les ERP et IOP sont situés de part et d'autre de l'axe Plessis – Foudon constitué par la Rue de la Mairie, la Rue du Maréchal Ferrand et la Rue du Sabotier.

Quatre zones à urbaniser majeures sont identifiées au PLU : une zone 2AU aux Dimetières située en frange Ouest du bourg, une zone 1AU destinée à la réalisation d'un éco-quartier en limite Est, l'extension du lotissement des Maugarderies au Sud et la zone 2AU du Clos Doreau destinée à constituer le cœur du futur bourg du PLESSIS-GRAMMOIRE avec l'implantation de nouveaux commerces.

Au vu de ces éléments répartis sur l'ensemble de la zone urbaine, la Commission a décidé de retenir pour la zone d'étude le périmètre d'agglomération approuvé par le Conseil Municipal le 22 décembre 2011.

Le périmètre ainsi défini couvre une superficie de 135 ha.

4- IDENTIFICATION DES CHAINES DE DEPLACEMENTS

Comme indiqué précédemment, les ERP et IOP sont principalement accessibles à partir de l'épine dorsale du bourg correspondant à la liaison Plessis – Foudon.

La Commission a également souhaité prendre en considération l'axe important que constitue la RD 116. Outre qu'elle dessert les zones d'activités situées au Sud, cette voie est empruntée par les lignes de transports qui irriguent les quartiers d'habitat situés de part et d'autre (six arrêts sont implantés le long de cette voie).

C'est donc à partir de ces deux composantes que la Commission a identifié 9 chaînes de déplacement représentant une longueur totale de 4.200 mètres. Certaines, en fonction de leur destination et de manière à échelonner les travaux de mise en conformité ont été divisées en tronçons.

Les chaînes retenues sont les suivantes :

. La chaîne 1 correspond à la liaison Plessis – Foudon et emprunte la rue de la Mairie et la Rue du Maréchal Ferrand. La Rue Saint-Jacques pour laquelle la Commune envisage un aménagement à court terme est exclue de la chaîne.

Cette chaîne dessert la Mairie, le Café, l'Ecole de Musique, la Salle des Fêtes, le groupe scolaire, et au carrefour de la Rue des Meuniers l'immeuble regroupant divers services médicaux. Trois arrêts de bus sont par ailleurs desservis par cette chaîne.

. La chaîne 2 regroupe les cheminements du bourg ancien desservant quelques commerces (épiceries, boulangerie), une jeu de boules et deux cimetières.

. La chaîne 3 (Rue du Logis Notre Dame) accède à l'arrêt de bus situé au carrefour de la Rue d'Helmenthie.

. La chaîne 4 correspond à la Place Jean Lurçat (parking du groupe scolaire). Elle dessert la Halte Garderie, les vestiaires du stade de football et une salle de réunion attenante.

. La chaîne 5, en l'occurrence la Rue de Baulieu ne dessert aucun ERP. Cette chaîne a été retenue car elle est empruntée par les usagers des lignes de transport en commun, en liaison avec Angers, du fait de la présence d'arrêts de bus au carrefour de la Rue des Meuniers. Elle relie en outre le bourg ancien aux zones d'activités.

. La chaîne 6 qui longe la RD 116 et ne dessert aucun ERP a été choisie pour les mêmes raisons que précédemment. Avec les chaînes 1 et 5, elle ceinture la zone d'habitat Nord du bourg.

. La chaîne 7 suit en partie la Rue Saint-Gilles, elle dessert, en partie Nord, le Complexe Sportif Saint-Gilles, la bibliothèque, quelques commerces ou services et la Poste.

. La chaîne 8 a été retenue pour permettre de rendre accessible aux PMR le Parc de Baulieu à partir de la Rue Saint-Gilles.

. La chaîne 9 prolonge la chaîne 5 sur quelques mètres en bordure de la Rue des Moissonneurs pour accéder au Sud du futur éco-quartier programmé en 2013-2014.

Ces cheminements sont reportés sur le plan du périmètre d'intervention annexé. Ils sont complétés par les projets de réaménagement de voirie à court terme qui concernent :

- La Rue Saint-Jacques sur une longueur de 500 ml
- La Rue Toussaint Hodée sur 250 ml

Toutes ces chaînes seront en liaison directe avec les quartiers d'habitat futurs identifiés au PLU.

Au total, les chaînes de déplacement représentent un linéaire de 4.200 m de cheminements auquel il faut ajouter les 750 ml de voirie que la Commune envisage d'aménager à court terme.

VOIR PLAN 1°/ IDENTIFICATION DU PERIMETRE ET DES CHAINES DE DEPLACEMENT

5- RECONNAISSANCE ET DIAGNOSTIC DES CHAINES DE DEPLACEMENTS

Au cours de l'hiver 2011-2012, le groupe de travail a procédé à la reconnaissance des chaînes de déplacement énumérées précédemment. Pour chaque cheminement ont ainsi été relevés les obstacles rencontrés (marches, poteaux, jardinières…, les largeurs de trottoirs, la nature des revêtements, les ressauts).

Une seconde visite de terrain a été effectuée par le Cabinet BUNEL de manière à évaluer plus précisément les critères fixés par les textes réglementaires : mesures précises des pentes en travers et en long, ouverture des grilles d'engouffrement des eaux pluviales, hauteurs des panneaux, lisibilité des cheminements, stationnement handicapés, …

Cette seconde vérification a permis d'adapter ou de modifier le tracé de certains cheminements fixés initialement et de proposer des variantes.

La synthèse de ces relevés a été traduite par l'établissement d'un cahier composé de fiches reprenant pour chaque chaîne les anomalies détectées, les caractéristiques essentielles des trottoirs ou cheminements, l'état des passages piétons et le stationnement handicapé.

VOIR CAHIER 2 / DIAGNOSTIC.

6- ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Chaque chaîne a ensuite fait l'objet d'un chiffrage des travaux à réaliser pour mettre en conformité le cheminement avec les textes réglementaires.

Il est à noter que le groupe de travail a opté pour l'emploi de revêtements durs type enrobés pour les cheminements sur trottoir.

VOIR CAHIER 3 / ESTIMATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Les travaux ont été estimés à partir de prix moyens valables pour des chantiers de nature similaire d'un montant global de 10.000 à 20.000 € HT, valeur février 2013.

Les prix unitaires ayant servi de base à l'estimation sont présentés sur le tableau joint au cahier. Les estimations ont été effectuées à partir de relevés succincts et devront être actualisées et affinées avant la réalisation des travaux après établissement de relevés topographiques précis pour s'assurer de la faisabilité des solutions préconisées et vérifier notamment les écoulements pluviaux. Au stade des études, les estimations doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles de varier avec l'évolution du côut des travaux et de la législation.

7- ENJEUX ET ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

La réflexion du groupe de travail qui aboutit au **récapitulatif général des enjeux** s'appuie sur les considérations suivantes, effectuées pour chaque chaîne de déplacement :

Chaîne 1 – Rue de la Mairie – Rue du Maréchal Ferrand

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que la mise en accessibilité de cette chaîne constitue l'enjeu majeur dans la mise en œuvre du PAVE.

Sur le tronçon 1a situé en face de la Mairie, les travaux tendant à corriger les anomalies constatées seront pris en compte dans les études d'aménagement du Parc de la Mairie qui

sont en cours. Ils concernent principalement les abaissements de bordure au droit des passages piétons, l'accessibilité de la cabine téléphonique, et le dégagement du trottoir (panneau, stationnement).

La mise en conformité du tronçon 1b et celui du carrefour de la Rue de Beaulieu nécessite des travaux lourds liés à la configuration des lieux. Les travaux ne pourront être entrepris qu'après l'effacement des réseaux prévus en 2015 et une étude globale d'aménagement et de circulation de ce secteur (devenir des propriétés communales situées de part et d'autre du carrefour). Pour ces raisons, il n'a pas été défini d'échéance sur ce tronçon.

Le tronçon 1c de la Rue du Logis Notre Dame à la Place Sainte-Cécile apparaît comme le plus urgent à traiter. En lien direct avec la Salle des Fêtes, les écoles, c'est le cheminement le plus emprunté du bourg. La faible largeur du cheminement (1.00 mètre en certains endroits) et l'absence de bordures ou de protection créent des conditions difficiles pour la circulation des PMR et la sécurité des enfants.

Le diagnostic effectué a permis d'ores et déjà de corriger l'alignement d'une propriété riveraine qui empiétait sur le trottoir et de rétablir ainsi le cheminement à une largeur de 1.40 m.

L'aménagement du tronçon 1d, au même titre que le tronçon 1c est prioritaire. Les travaux consisteront à élargir, reprendre le revêtement des cheminements et abaisser quelques bordures.

Le cheminement identifié sur le tronçon 1e situé Rue du Maréchal Ferrand présente une faible largeur et est entravé de candélabres.
La Commission a préféré déplacer le cheminement PMR sur le côté Est de la voie et l'intégrer dans les études d'aménagement en cours sur la zone du Clos Doreau. Cette option permet d'envisager une liaison douce accessible et protégée de la circulation automobile.

Chaîne 2 – Centre bourg

Cette chaîne englobe tous les cheminements du centre bourg situés en zone 30. Il est aisé d'y circuler et la Commission ne la considère pas comme une priorité absolue.
Des aménagements peu couteux pourront cependant être réalisés ponctuellement en fonction des opportunités : remplacement des pavés défectueux, abaissement de bordures…

Chaîne 3 – Rue du Logis Notre Dame

Cette chaîne n'a pas été jugée prioritaire bien que les travaux de mise en conformité restent peu élevés.
Il conviendra toutefois de régler le problème du stationnement sur le trottoir.

Chaîne 4 – Place Jean Lurçat

Il n'est pas fixé d'échéance également pour cette chaîne, dont la difficulté à cheminer a pour cause le stationnement sur trottoir.

Chaîne 5 – Rue de Beaulieu

La priorité a été donnée pour cette chaîne de déplacement de traiter **le tronçon 5c** correspondant à la partie Sud dépourvue de cheminement adapté au trafic qu'il supporte (accès aux arrêts de bus).
Les travaux sont donc prévus en 2014 pour rendre accessible cette portion de voie.

Sur les autres tronçons 5a et 5b, les travaux ne seront pas engagés dans l'immédiat, les trottoirs étant récents.
Des abaissements de bordures au droit des passages piétons pourront toutefois être anticipés.
Sur le tronçon 5c, une intervention des élus a été effectuée auprès d'un propriétaire riverain pour lui demander de tailler sa haie qui empiétait sur le trottoir.

Chaîne 6 – Rue des Meuniers

Le tronçon jugé prioritaire de cette chaîne est le 6b, entre l'impasse de la Bimbière et le Chemin du Petit Darant, où les déplacements sont rendus difficiles par l'étroitesse des accotements, l'existence d'un fossé le long de la voie et la circulation importante sur la RD 116 aux heures de pointe.
De plus, la traversée pour rejoindre l'arrêt de bus situé côté la Bimbière n'est pas sécurisée.
Les travaux qui consisteront à améliorer le cheminement piétonnier ou en variante à buser le fossé opposé sont envisagés à l'échéance 2016.

Chaîne 7 – Rue Saint-Gilles

Le tronçon 7a qui permet d'accéder au complexe sportif à partir de la Rue de la Mairie connaît une fréquentation forte puisqu'il dessert la Poste, la bibliothèque le Dentiste, un Salon de Coiffure.
Il est placé en priorité 3 avec des travaux souhaités en 2015 qui consisteront à abaisser les bordures au droit des passages piétons et adopter des dispositions qui empêcheront le stationnement sur trottoir.
La mise en conformité du tronçon 7b moins fréquenté et plus accessible est prévu à une échéance plus lointaine.

Chaîne 8 – Accès au Parc de Baulieu

La mise en accessibilité de ce tronçon n'est pas jugée prioritaire, mais le faible coût des aménagements proposés le rendront possible progressivement par interventions ponctuelles, dont une partie peut être assurée par les services techniques de la Commune.

Chaîne 9 – Rue des Moissonneurs

Il est suggéré d'intégrer les travaux d'accès au futur éco-quartier par la Rue des Moissonneurs au programme d'aménagement de cette opération.

Travaux non chiffrés

Eclairage public

Sur le plan juridique, l'éclairage public relève du pouvoir de police municipale du maire mais n'a pas de caractère obligatoire.
La norme européenne EN 13201, qui n'a pas de caractère obligatoire, précise la façon d'éclairer proposant des valeurs d'éclairement et de luminance minimales à maintenir sur les voies de circulation.
Seules deux prescriptions relèvent de l'accessibilité :
- L'installation de l'éclairage et les matériaux mis en œuvre doivent permettre aux usagers de repérer les zones de cheminement et les zones de conflit avec les autres moyens ;
- Les éclairages placés en dessous de l'œil et dont les sources peuvent être directement visibles, notamment les projecteurs encastrés dans le sol, doivent être conçus de manière à éviter qu'ils constituent des sources d'éblouissement (arrêté du 15 janvier 2007).

(Extrait du guide « concevoir une voirie accessible pour tous » - délégation ministérielle à l'accessibilité 2012)

Il sera toutefois nécessaire lors de l'engagement d'une tranche de travaux de vérifier et d'améliorer si nécessaire le principe de continuité de l'éclairage tout au long des cheminements pour garantir un confort d'usage. Le service gestionnaire du réseau d'éclairage devra être consulté à cet effet.

Les emplacements d'arrêt de véhicules de transport collectif

Lors de travaux intégrant l'emprise d'un arrêt de bus, les services gestionnaires des transports urbains (ALM ou transports suburbains) devront être consultés afin de prendre en considération les prescriptions techniques liées aux aménagements des quais.
L'implantation des arrêts de bus étant susceptible d'évoluer en fonction des opérations d'aménagement d'urbanisme, ces travaux devront être définis au cas par cas.

Le problème de stationnement sur trottoir

Le groupe de travail a été confronté à plusieurs reprises au problème du stationnement de véhicules légers sur les cheminements piétonniers (voir photos du diagnostic).
La mesure la plus radicale consiste à poser des potelets ou bornes pour empêcher le stationnement longitudinal. Elle présente l'inconvénient d'être peu esthétique, gênante pour les piétons et elle restreint la largeur du cheminement.
Des campagnes de sensibilisation menées par exemple dans le journal municipal ou directement auprès des propriétaires des véhicules (le plus souvent riverains) pourront amener une certaine prise de conscience.

8- EVALUATION ET REVISION DU PAVE

Les orientations proposées par le groupe de travail à l'issue d'une réflexion menée sur plus d'une année devront bien entendu être adaptées aux capacités financières de la COMMUNE et des moyens qu'elle pourra engager sur cette action, aux travaux programmés sur les ERP communaux et privés, aux modifications d'usage et aménagements nouveaux non prévus à ce jour ainsi qu'à l'évolution de la réglementation en matière d'accessibilité.

Le travail engagé devra être poursuivi pour apporter l'information et la publicité nécessaires à l'accompagnement des aménagements réalisés (mise en place d'une signalétique lisible, évaluation des travaux réalisés ...)

L'évaluation des travaux de mise en accessibilité envisagés fera l'objet d'une évaluation annuelle.

La première révision devra avoir lieu en 2016 à l'échéance de la première campagne de travaux prescrite. Elle aura pour objet de définir les priorités pour les chaînes de déplacement qui n'auront pas été traitées à cette date.

Fait à ANGERS, le 6 février 2013.

C. PERCHER
Cabinet D. BUNEL – Géomètre-Expert.

RECAPITULATIF GENERAL

CHAINE	NOM	FREQUENTATION	ACCESSIBILITE	COUT non compris quai bus - eclairage	ORDRE DE PRIORITE / ECHEANCE
1a	**Rue de la Mairie** de la rue de Bel Air à la rue de Beaulieu			Travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du Parc de la Mairie	
1b	**Rue de la Mairie** de la rue de Beaulieu à la rue du Logis Notre-Dame			A intégrer dans l'aménagement de la rue après les travaux d'effacement des réseaux prévus en 2015	
1c	**Rue de la Mairie** de la rue Logis Notre-Dame à la Pl. Sainte Cécile			17.000,00 € ht	1 / 2013
1d	**Rue de la Mairie** de la Pl. Sainte Cécile à la rue des Deux-Croix			5.000,00 € ht	1 / 2013
1e	**Rue du Maréchal Ferrand**			Cheminement à déplacer côté droit de la rue et à intégrer dans l'aménagement de la zone 2Au du Clos Doreau	
2	**Centre bourg**			12.000,00 € ht	à définir en 2016
3	**Rue du Logis Notre Dame**			2.000,00 € ht	à définir en 2016
4	**Place Jean Lurçat**			3.000,00 € ht	à définir en 2016
5a	**Rue de Baulieu** de la rue de la Mairie à la rue de Monplaisir			5.000,00 € ht	à définir en 2016
5b	**Rue de Baulieu** de la rue deMonplaisir à la rue des Tilleuls			3.000,00 € ht 22.000,00 € ht (1)	à définir en 2016
5c	**Rue de Baulieu** de la rue des Tilleuls à la rue des Meuniers			12.000,00 € ht	2 / 2014
6a	**Rue des Meuniers** du giratoire de Baulieu à la Bimbière			35.000,00 € ht	4 / 2016
6b	**Rue des Meuniers** de la la Bimbière au chemin du Petit Darant			20.000,00 € ht	à définir en 2016
6c	**Rue des Meuniers** du chemin du Petit Darant à la rue du Mal Ferrand			Cheminement à intégrer dans l'aménagement de la zone 2Au du Clos Doreau	
7a	**Rue Saint Gilles** de la rue de la Mairie au complexe Saint Gilles			13.000,00 € ht	3 / 2015
7b	**Rue Saint Gilles** du complexe Saint Gilles à la rue des Meuniers			16.000,00 € ht	à définir en 2016
8	**Accès Parc de Beaulieu**			3.000,00 € ht	à définir en 2016
9	**Rue des Moissonneurs** Accès écoquartier			4.000,00 € ht Travaux à intégrer dans l'aménagement de l'écoquartier	
	Signalisation des ERP et cheminements accessibles			3.000,00 € ht	
				153.000,00 € ht	

(1) avec reprise complète du dévers

FREQUENTATION

FORTE

MOYENNE

FAIBLE

ACCESSIBILITE

TRES DIFFICILE

DIFFICILE

FACILE

TRES FACILE